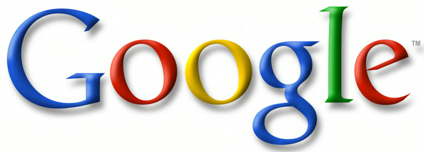






# NOTICES
ET
# EXTRAITS
# DES MANUSCRITS
DE LA
# BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

Lûs au Comité établi par Sa Majesté dans l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

*Tome Premier.*






A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXXXVII.

# TABLE DES NOTICES

## Contenues dans ce Volume.



PRÉFACE



# PRÉFACE.

LES beaux jours des Sciences & des Lettres ne sont point passés; le Roi qui connoît ce qu'elles peuvent pour sa gloire & pour celle de la Nation, le Ministre des Académies, qui seconde avec autant de lumières que de zèle les vues bienfaisantes de Sa Majesté, perpétuent la durée de ces beaux jours, en réchauffant l'ardeur pour le travail par de puissans encouragemens dirigés vers l'utilité publique. A peine un nouvel établissement venoit de procurer à l'Observatoire les livres, les instrumens & les fonds nécessaires pour y assurer un enseignement continu, & l'observation constante des astres, que le Gouvernement s'occupoit d'un autre établissement non moins important, dont le but est de ranimer l'étude des langues savantes & des monumens historiques, de découvrir à la France des richesses qu'elle possède & qu'elle ignore, de lui en montrer l'usage, de faire jouir l'Europe entière de ce que peut fournir à l'histoire & à la littérature, l'immense & précieuse collection des Manuscrits de la bibliothèque du Roi; & l'Académie des Belles-lettres, à laquelle ce travail a été confié, a regardé ce bienfait comme le plus signalé qu'elle ait reçu de la munificence royale, depuis le ministère des Colbert & des Pontchartrain.

L'année 1785 eſt l'époque de cet établiſſement. M. le maréchal prince de Beauvau, alors préſident de l'Académie, lui communiqua, dans la première ſéance du mois de janvier, une lettre par laquelle M. le baron de Breteüil le chargeoit d'informer la Compagnie que le Roi avoit décidé qu'à l'avenir, huit Académiciens s'occuperoient, ſans préjudice du travail que leur impoſe ce titre, à faire connoître par des notices exactes & des extraits raiſonnés, les manuſcrits de ſa bibliothèque, à traduire & même à publier dans leur langue originale, les pièces qu'on jugeroit dignes d'être imprimées en entier; que trois de ces Académiciens examineroient les manuſcrits Orientaux; deux, les manuſcrits Grecs & Latins; les trois autres, les manuſcrits qui concernent l'hiſtoire de France & en général les antiquités du moyen âge; & que chacun d'eux recevroit un traitement annuel pour ce travail particulier.

Que ces notices & extraits ſeroient lûs & examinés dans un comité compoſé, outre les huit Académiciens chargés du travail, de quatre commiſſaires nommés chaque année par l'Académie pour y aſſiſter, des officiers annuels & du ſecrétaire perpétuel, tous avec droit d'avis ſur les lectures; & que le ſecrétaire y rempliroit les mêmes fonctions qu'à l'Académie dont ce comité ne doit être qu'une émanation.

Que l'intention du Roi étoit encore que le travail ſur les manuſcrits n'appartînt pas excluſivement aux huit Académiciens qui auroient un traitement pour s'en occuper; qu'au contraire tous les autres

ſe regardaſſent comme invités à y concourir, & fuſſent admis au comité pour y lire le réſultat de leur travail; & que ces divers extraits & notices fuſſent imprimés dans le même format que les Mémoires de l'Académie.

Que Sa Majeſté deſiroit même, pour donner à ce projet toute l'étendue & toute l'utilité dont il eſt ſuſceptible, que l'exécution n'en fût point abſolument concentrée dans ſon Académie, ni bornée aux manuſcrits de ſa bibliothèque; & que tous les ſavans, tant de la capitale que des provinces, fuſſent invités à faire connoître pareillement les manuſcrits renfermés dans les dépôts publics & particuliers, où ils pourroient avoir accès, & d'envoyer leur travail, ſous le couvert du Miniſtre, au ſecrétaire perpétuel de l'Académie, chargé d'en faire le rapport au comité, & d'en former des volumes ſéparés, dans leſquels l'auteur de chaque notice ſera nommé à la tête de ſon ouvrage, & qui ſerviront de ſuite aux volumes compoſés par les Académiciens, comme ceux-ci pourront ſervir de ſuite au recueil des mémoires de l'Académie.

Qu'enfin le Roi ſe réſervoit, pour cette fois ſeulement, le choix des huit Académiciens ayant un traitement pour s'occuper de ce travail, & que la Compagnie ſeroit inceſſamment informée de cette nomination; mais qu'à l'avenir, à meſure que ces places viendroient à vaquer, elle choiſiroit par la voie de l'élection, ceux de ſes membres qu'elle jugeroit le plus en état de les bien remplir, & les

plus disposés à se livrer à ce genre de travail, & qu'elle les proposeroit à Sa Majesté pour obtenir son agrément.

Ce nouveau témoignage de la protection que le Roi accorde aux Lettres, excita la plus vive reconnoissance, & M. le maréchal de Beauvau fut prié de porter aux pieds de Sa Majesté, l'hommage respectueux d'un sentiment que son attachement pour l'Académie lui faisoit partager, & d'en être l'interprète auprès du Ministre qui avoit conçu ce projet non moins vaste qu'utile, & qui en assuroit ainsi l'exécution.

Une seconde lettre de M. le baron de Breteüil, en date du 15 janvier, & adressée à M. le Président, informa la Compagnie que les huit Académiciens choisis par le Roi, étoient M.rs de Guignes, de Bréquigny, Gaillard, de la Porte du Theil, d'Ansse de Villoison, Larcher, de Keralio, & l'abbé Brotier. M. Larcher & M. l'abbé Brotier s'étant excusés, le premier, au moment même où il fut nommé; le second, au bout de quelques mois, ils furent remplacés, l'un par M. de Vauvilliers, associé ordinaire, l'autre par M. Silvestre de Sacy, associé-libre résident.

Peu de jours après la nomination des huit Académiciens, M. le maréchal de Beauvau, qui veilloit sur cette institution naissante, avec ce zèle actif & éclairé qu'il a constamment montré pour tout ce qui peut contribuer à l'avancement des lettres & au progrès des connoissances, convoqua la première assemblée

du comité : on y arrêta le plan qu'il parut le plus avantageux de ſuivre dans la compoſition des extraits & notices ; chacun des huit Académiciens annonça quelles étoient les matières dont il ſe propoſoit de s'occuper ; & le travail, commencé à cette époque, n'a ſouffert depuis aucune interruption, & ſe continue avec la même ardeur.

Ce travail n'a rien de commun avec celui qui a lieu à la bibliothèque du Roi, pour la confection du Catalogue ; il eſt d'une toute autre étendue, & doit procurer la jouiſſance des richeſſes dont l'autre ne ſert qu'à inſpirer le deſir. Le catalogue des manuſcrits du Roi, ne peut effectivement qu'indiquer les ouvrages par leurs titres & leurs numéros, & tout au plus donner une idée ſommaire de quelques-uns des principaux objets qui y ſont traités ; il ne fait proprement qu'aſſurer l'exiſtence de ces ouvrages, & laiſſe aux perſonnes obligées d'y avoir recours, le ſoin de les conſulter, d'y rechercher ce que le titre ſemble leur promettre d'intéreſſant, & ſouvent le déſeſpoir de pouvoir faire cet examen, ou par leur éloignement, ou par leur ignorance de la langue dans laquelle l'ouvrage eſt écrit. Le nouvel établiſſement fera en grande partie diſparoître ces inconvéniens : un ſavant étranger, ſans aucune communication avec Paris & avec la bibliothèque du Roi, pourra déſormais, des extrémités du monde, profiter des tréſors que renferme ce dépôt, & ſaura ce que les nombreux manuſcrits qu'on y conſerve, contiennent & d'eſſentiel en eux-mêmes & d'applicable à ſes travaux.

Nous avons dit que cet établiſſement ranimera l'étude des langues ſavantes & de l'hiſtoire : ce doit en être du moins un effet naturel, & on eſt en droit d'attendre que, parmi les jeunes gens que leur goût entraîne vers les lettres, les uns voyant que l'étude des langues Orientales, en leur facilitant l'entrée de l'Académie, & leur méritant une place honorable, peut les conduire preſque en même-temps à une place utile, qui n'eſt point, comme la penſion académique, le fruit tardif des années, s'y appliqueront avec ardeur ; que d'autres ſe livreront avec le même zèle & les mêmes eſpérances, à l'attrait qu'ils ſentiront pour les langues Greque & Latine, & pour l'hiſtoire ancienne ; que d'autres enfin feront une étude approfondie des monumens de l'hiſtoire de France, & en général de l'hiſtoire du moyen âge.

Il ſuffit d'annoncer une pareille inſtitution, elle n'a pas beſoin d'être relevée par des éloges ; perſonne ne peut y méconnoître ce grand caractère d'utilité publique ſi juſtement vanté dans les établiſſemens littéraires de Louis XIV ; & c'eſt peut-être le ſeul de ce genre dont il n'ait pas dérobé la gloire à ſes ſucceſſeurs.

Quels que ſoient les avantages qu'on peut s'en promettre, il faut cependant ſe garder de croire que tous les manuſcrits que renferme la bibliothèque du Roi, ſoient également dignes d'être connus, & puiſſent donner matière à des extraits également curieux, également intéreſſans ; c'eſt une mine où l'on trouvera des parcelles d'or mêlées à des métaux

moins précieux, & à une plus grande quantité de ſable & de terre ſtérile ; mais il n'y a peut-être aucun de ces manuſcrits qui ne mérite, à quelques égards, l'attention des ſavans ; & quand même il s'en rencontreroit un grand nombre dont il n'y auroit aucun parti à tirer, ce ſeroit encore rendre un aſſez grand ſervice que d'en bien conſtater l'inutilité, & d'épargner à d'autres des recherches pénibles & infructueuſes. On ne doit pas imaginer non plus que les Académiciens chargés du travail, aient commencé par donner les extraits des manuſcrits les plus importans. Comment en effet choiſir entre des ouvrages dont la plupart ſont preſque abſolument inconnus ! On ne peut avoir d'autres guides que les titres, & les titres ſont trop ſouvent des indicateurs infidèles, pour qu'on puiſſe y prendre une certaine confiance ; d'ailleurs pourquoi choiſir les épis quand on a le champ entier à moiſſonner ! C'eſt donc, en quelque ſorte, le haſard ſeul qui fera que telle ou telle partie du recueil dont nous préſentons aujourd'hui le premier volume au public, contiendra des notices plus ou moins intéreſſantes : ainſi tout ce qu'on peut exiger des auteurs de ces notices, c'eſt qu'ils en proportionnent l'étendue à l'importance de l'ouvrage, & qu'ils n'y faſſent entrer, autant qu'il eſt poſſible, que ce qu'il peut être utile ou curieux de connoître.

L'impreſſion des extraits des manuſcrits en langues Orientales, rendoit néceſſaire, dans une foule de circonſtances, l'uſage des caractères propres à ces langues. M. le baron de Breteüil, convaincu de

cette néceſſité, & ayant appris qu'il devoit y avoir pluſieurs corps de caractères de ces différentes langues à l'Imprimerie royale, où ils étoient oubliés depuis près d'un ſiècle, en a ordonné la recherche, & a engagé M. de Guignes à les examiner & à les mettre en ordre. Cet Académicien ne s'eſt pas borné à remplir exactement les intentions du miniſtre; il n'a rien négligé de ce qui pouvoit accroître l'utilité de ſon travail; & il en a rendu compte dans le mémoire imprimé à la ſuite de cette préface. On a penſé qu'un eſſai hiſtorique ſur ces Caractères, ſur les ouvrages publiés à Paris, en Arabe, en Syriaque, en Arménien, &c. & ſur les Caractères Grecs gravés par Garamond, ſous le règne de François I.er, qu'on croyoit perdus, & qui exiſtent à l'Imprimerie royale, devoit être naturellement placé après l'hiſtoire d'un établiſſement dont un des principaux objets, ainſi que nous l'avons remarqué, eſt de ranimer en France l'étude des langues ſavantes.



ESSAI

# ESSAI HISTORIQUE

*Sur l'origine des Caractères Orientaux de l'Imprimerie royale, sur les Ouvrages qui ont été imprimés à Paris, en Arabe, en Syriaque, en Arménien, &c. & sur les Caractères Grecs de François I.er appelés communément* Grecs du Roi.

Par M. DE GUIGNES.

LA France, qui a vu sortir de ses presses, dans le siècle précédent, la superbe Polyglotte de le Jay, & plusieurs autres ouvrages dans lesquels on a imprimé des textes Hébreux, Samaritains, Arabes, Syriens, Arméniens, &c. s'est trouvée depuis dans l'impossibilité d'en publier de semblables ; j'en excepte cependant les Caractères Hébreux, dont plusieurs imprimeries particulières sont fournies, & il ne s'agit ici que des autres Caractères Orientaux, Arabes, Syriens, Arméniens, Samaritains, &c. Que sont devenus ceux qui ont servi à la Polyglotte de le Jay, qui par leur beauté & leur élégance, faisoient l'admiration des savans de l'Europe ! c'est ce que l'on ignore ; on a même dit que Vitré les avoit détruits afin qu'on n'imprimât pas, après sa mort, de semblables ouvrages.

Thévenot le voyageur, qui vivoit peu de temps après, a mis en Caractères Latins, dans la relation de son voyage, quelques vers Turcs, faits par M. Petis de la Croix, faute, dit-il, de Caractères ; & depuis cette époque on n'a plus imprimé à Paris de livres en langue Arabe, on n'a même plus entendu parler de ces beaux

Caractères, & la bibliothèque Orientale de d'Herbelot, publiée en 1697, dans laquelle on auroit pu s'en servir, ne nous présente pas un seul mot en Caractères Arabes. Le sieur Lambert, imprimeur, est le seul & le premier, qui, dans l'édition qu'il a donnée du voyage de Niebuhr, en 1779, ait fait imprimer de longs passages en Caractères de cette espèce : ainsi, depuis près d'un siècle, nous sommes réduits à regretter la perte de ceux qui ont servi à la Polyglotte. Le comité établi par Sa Majesté dans l'Académie, exigeoit qu'on eût des Caractères Orientaux pour l'impression des notices; M. le Baron de Breteüil, plein de zèle pour l'accroissement des Lettres, en a senti la nécessité, & a fait faire des recherches dans les papiers de son dépôt, pour savoir si le Roi n'avoit pas eu autrefois de ces Caractères. Bientôt après je me transportai par ses ordres à l'Imprimerie royale, pour voir si l'on pourroit parvenir à l'impression des titres Arabes à laquelle je trouvois de grandes difficultés, puisqu'autrefois j'avois tenté vainement de faire imprimer quelques mots de cette espèce dans les Mémoires de l'Académie.

Le Directeur de l'Imprimerie royale me montra alors une multitude prodigieuse de poinçons & de matrices en Arabe, en Persan, en Syriaque, en Arménien, avec lesquels on pouvoit fondre un grand nombre de Caractères, *car il n'y en avoit point de fondus à l'Imprimerie royale*. Il est inutile de faire remarquer quelle fut ma surprise & quelle doit être celle de tous les Gens de Lettres.

On ignore en quel temps, & par qui tous ces poinçons & leurs matrices ont été faites, quel est celui qui en a ordonné la gravure & qui y a présidé ; je conçus dès-lors le projet de m'en instruire, & après avoir examiné ces Caractères de l'Imprimerie royale, je

crus les reconnoître pour en avoir vu de semblables dans différens ouvrages imprimés. J'ai consulté ces ouvrages, & mes recherches n'ont pas été inutiles ; j'ai donc suivi, autant qu'il m'a été possible, l'origine & les progrès de ce genre d'imprimerie à Paris, & ceux de la littérature Orientale, & j'ai examiné comment nous avons pu parvenir à ce degré de perfection que j'ai aperçu dans ces caractères Orientaux de l'Imprimerie royale que je voyois pour la première fois. Ainsi par le travail du comité, on connoîtra, & les richesses de la bibliothèque du Roi & celles de son Imprimerie, autre monument de la libéralité de nos Rois, qui ont fait rassembler un nombre prodigieux de manuscrits Orientaux, presque aussi peu connus que les caractères dont je viens de parler. Je divise cet essai en deux époques; la première, depuis le règne de François I.er jusques & compris celui de Louis XIII; la seconde, depuis le commencement du règne de Louis XIV jusqu'à présent: dans chacune, je ferai connoître ce qui s'est passé de plus intéressant relativement à la typographie Orientale, principalement à Paris ; j'indiquerai les ouvrages qui y ont été imprimés, & quelques-uns de ceux qui l'ont été dans le reste de l'Europe, la connoissance de ces livres est nécessaire à ceux qui veulent se livrer à l'étude des langues Orientales.

*Première époque.*

Le Concile général de Vienne, tenu en 1311 & 1312, sous le pontificat de Clément V, avoit ordonné, dans la vue de rétablir les bonnes études en Europe, qu'on instituât à Rome, à Paris & dans les autres universités, des professeurs pour y enseigner l'Hébreu, l'Arabe & le Chaldéen. Ces professeurs devoient

être entretenus, à Rome, par le Pape; à Paris, par le Roi; & dans les autres villes, par les pré ats, par les monastères & les chapitres. Ce goût pour les langues Orientales que les Papes n'ont cessé depuis d'étendre, nous le devons à nos croisades pour lesquelles on avoit besoin de personnes instruites dans la langue Arabe & dans les autres langues de l'Orient. Nous voyons dans le *Gesta Dei per Francos*, qu'à l'occasion d'une nouvelle croisade, on insiste sur le renouvellement des études, sur l'application à la langue Arabe, que l'on jugeoit nécessaire pour parler avec les naturels du pays, les convertir au christianisme, & les instruire dans les sciences; ce qu'on regardoit comme un projet utile au commerce de l'Orient & des Indes, que les Occidentaux ne faisoient que par Alexandrie, sous la protection & au gré des Musulmans, qui ne permettoient pas d'aller plus loin. Mais lorsqu'on cessa d'entreprendre des croisades, on se contenta d'envoyer dans le Levant des missionnaires; on desiroit qu'ils fussent instruits dans ces langues, & après la découverte de l'imprimerie, qu'ils emportassent avec eux des livres Arabes imprimés pour les répandre dans l'Orient: les Papes ont toujours tendu à ce but, & ont été les premiers à établir à Rome une imprimerie en Caractères Orientaux; mais on fut long-temps dans le reste de l'Europe à suivre leur exemple. Ces institutions qui avoient pour but la propagation de la religion, & l'extension du commerce, devinrent dans la suite utiles aux Lettres, & les savans de l'Europé, dans le dessein d'acquérir de nouvelles connoissances, se livrèrent insensiblement à l'étude des langues Orientales; ils commencèrent par l'Hébreu & le Chaldéen, sans lesquels ils ne pouvoient lire la Bible que dans des traductions; le Syriaque leur parut

nécessaire pour l'intelligence du nouveau Testament, soit que ce livre ait été écrit en Syriaque, soit en Grec, mais un Grec plein de Syriacismes. Ils apprirent par l'étude de l'Arabe, que cette langue étoit d'un grand secours pour parvenir à une plus parfaite intelligence des trois autres langues, & que toutes ensemble doivent être cultivées par ceux qui s'appliquent à l'étude de l'Écriture sainte. Voilà ce qu'on aperçut d'abord; ensuite on vit que par l'Arabe en particulier, on pouvoit connoître l'histoire de l'Asie, les différens empires qui s'y sont établis successivement, & dont nous n'avions aucune idée exacte; nos premiers ouvrages en ce genre, n'étant remplis que d'erreurs & d'ignorance, non-seulement sur l'histoire, mais encore sur la religion, les mœurs & les usages des Orientaux. La géographie de l'Asie nous étoit peu connue, & il parut convenable de consulter les géographes Orientaux, qui seuls peuvent nous mettre en état de corriger nos méprises. Les Arabes, les Persans, &c. ont fait des observations astronomiques dont on a senti l'importance; ils ont travaillé avec succès sur la médecine, sur toutes les parties des sciences, sur les arts; il y avoit en Orient de grands colléges, des sociétés de savans protégées & soutenues par des princes qui aimoient les Lettres. Les Orientaux ont couru les mers, connu des pays que nous ignorions, & tenté des découvertes: il y avoit donc lieu d'espérer que l'étude de leurs langues, si utile à notre commerce, le seroit également aux sciences. Avouons-le, les croisades ont produit chez nous ce que les conquêtes d'Alexandre ont produit chez les Grecs. En nous faisant sortir de notre pays, elles nous ont fait connoître les peuples Orientaux, & leurs arts que nous avons transportés

chez nous, leurs langues qui nous mettent à portée de profiter de tous leurs travaux littéraires ſans aller chez eux; leur commerce dont nous voulions nous emparer, mais qu'ils ont défendu avec courage, ce qui, excitant notre émulation, nous a forcés de tenter d'autres voies, & nous a conduits à entreprendre de grandes navigations, qui ont plus contribué que toutes les armées des Croiſés à ruiner le commerce des Muſulmans dans l'Inde, par l'Égypte & la Syrie, pour le tranſporter dans les ports Européens.

Ce ne fut que François I.er, juſtement appelé le père & le reſtaurateur des Lettres qui commença à exécuter en France cet ancien projet, d'établir des profeſſeurs qui enſeignaſſent les langues de ces pays. En 1530, il fonda le Collége royal, mais il ſe borna pour les langues aux chaires de Grec & d'Hébreu, & ce ne fut que ſous les règnes ſuivans qu'on en établit pour l'Arabe & le Syriaque. L'établiſſement de François I.er déplut beaucoup à l'univerſité de Paris, qui s'efforça long-temps de le traverſer. Peu d'années après, on vit paroître à Paris une eſpèce de grammaire des langues Orientales, à la vérité très-imparfaite; c'eſt l'ouvrage du célèbre Guillaume Poſtel, & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Poſtel ſe ſert du Caractère propre à chacune de ces langues, Hébreu, Samaritain, Éthiopien, Arabe, Syrien, Géorgien, Illyrien, Arménien. Il avoit voyagé dans l'Aſie & dans l'Afrique où il avoit appris la langue Arabe, & acheté beaucoup de livres, ce qui l'avoit mis hors d'état de fournir aux dépenſes néceſſaires pour l'impreſſion de ſon ouvrage; il ſollicita vainement les ſecours dont il avoit beſoin, mais il ne les trouva que dans ſon zèle & dans ſon économie. *Eram exhauſtus*, dit-il, *& rerum, ob libros coemptos &*

*peregrinationem, nudus, ut parum mihi superesset, unde hanc vitam philologicam tolerarem.* Il fit cependant graver ces Caractères, dont plusieurs étoient auparavant inconnus en France, & même dans toute l'Europe, *sculptoribus nusquam quicquam tale antea expertis.* Son ouvrage est intitulé, *Linguarum duodecim characteribus differentium, alphabetum, introductio ac legendi modus longè facillimus;* à Paris, chez Denys Lescuier, un vol. *in-4.°* sans date, & les pages non chiffrées; mais la dédicace adressée à l'archevêque de Vienne, Pierre Paulmier, est datée de l'an 1538. Une autre partie de cet ouvrage est imprimée chez Pierre Gromors, libraire à Paris, & dédiée à Jean Olivier, évêque d'Angers. Postel ne présente que les alphabets de toutes ces langues, avec quelques exemples pour la lecture; mais lorsqu'il vient à l'Arabe, il en donne une grammaire entière, & c'est cette partie qui est imprimée chez Gromors; les Caractères Hébreux sont exacts & faciles à reconnoître quoiqu'ils ne soient pas beaux; quant à tous les autres, les Syriens, les Arabes, &c. on y aperçoit la naissance & l'imperfection de l'art, & je ne sais si dans un texte suivi, il seroit bien facile de les lire tant ils sont défigurés. Dans le même volume on trouve une *dissertation* sur l'origine & l'antiquité de la langue Hébraïque, dédiée au cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris, une comparaison des langues Orientales entr'elles, & même avec le Latin & le François: cette partie a été imprimée chez Pierre Vidoue, de Verneuil, en 1538, & elle ne doit former avec les autres qu'un même volume. Cet ouvrage de Postel, aussi singulier par les recherches qu'il renferme que par l'impression de tous ces Caractères étrangers, est probablement le premier de cette espèce qui soit sorti des presses de Paris. Sous le même règne de François I.er,

Augustin Giustiniani avoit exécuté à Gènes une entreprise beaucoup plus considérable, c'est celle d'un pseautier polyglotte, en Hébreu, en Grec, en Arabe & en Chaldéen, avec la version Latine de chacun de ces textes & des notes, en un volume *in-folio*, imprimé en 1516; on lit à la fin : *Impressit miro ingenio Petrus Paulus Porrus, Genuæ, in ædibus Nicolai Justiniani Pauli, præsidente reipublicæ Genuensi, pro serenissimo Francorum rege, præstanti viro Octaviano Fulgoso. Anno christianæ salutis 1516.* Tous les Caractères de ce pseautier ne valent pas mieux que ceux dont Postel s'est servi, & leur ressemblent beaucoup par leur mauvaise forme; mais pour le temps, ces deux ouvrages n'en méritent pas moins des éloges. Pour bien juger des hommes, il faut se transporter à leur siècle : c'étoit alors une entreprise très-difficile, qui exigeoit de grandes connoissances, & qui dans des siècles plus éclairés auroit été mieux exécutée par les mêmes hommes, & auroit été plus utile *(a)*.

En France, l'étude de la langue Arabe fit peu de progrès; Henri III fut le premier qui, en 1587, fonda une chaire de cette langue au Collége royal. Elle fut d'abord occupée par des médecins qui s'y étoient appliqués, parce qu'ils la jugèrent utile au progrès de la médecine, en quoi ils ne se trompoient pas; mais depuis ils ont négligé cette étude, & quoiqu'il y ait eu au Collége royal deux chaires pour l'Arabe, les médecins n'y ont plus reparu.

On ne songeoit pas encore à imprimer de l'Arabe

*(a)* François I.[er] avoit appelé auprès de lui (vers 1519) cet Augustin Giustiniani, qui étoit évêque de Nebbio, pour enseigner à Paris, au collége de Reims, les langues Hébraïque & Arabe. Ce savant fut noyé en passant à son évêché en Corse; son séjour en France est l'époque de l'établissement de la typographie Hébraïque à Paris; mais j'en parlerai lorsqu'il sera question des caractères Hébreux.

en

en France ; les Caractères de Postel avoient été sans doute ou perdus ou abandonnés, comme ils le méritoient. Sous Henri IV, Cajetan qui publia un ouvrage intitulé : *Paradigmata de quatuor linguis Orientalibus præcipuis, Arabicâ, Armenâ, Syrâ, Æthiopicâ.* Paris, 1596, in-4.° ne put y mettre les Caractères de ces langues, & ceux qu'on y trouve sont gravés en planches de bois : quelquefois il se sert de Caractères Hébreux pour rendre divers passages Arabes, Syriens, Arméniens & Éthiopiens, parce qu'il n'avoit point de Caractères de cette espèce, mais son Hébreu est beau. L'ouvrage est imprimé chez Étienne Prevosteau,. imprimeur du Roi pour le Grec, *in Græcis typogr. regius.* On donne à Cajetan, dans le privilége, le titre de professeur royal des langues Orientales, cependant il ne se rencontre pas dans la liste des professeurs royaux.

Nous pouvons conclure de ce qui précède, que sous Henri IV, on n'avoit pas encore à Paris de Caractères Orientaux autres que l'Hébreu ; mais peu d'années après, & sous le règne de Louis XIII, nous voyons ce genre d'imprimerie porté au plus haut degré de perfection, & surpasser par la beauté & l'élégance des Caractères, toutes les autres imprimeries de l'Europe, même celle de Rome où l'on imprimoit l'Arabe avec le plus grand succès.

*Voyage de M. de Breves.*

M. Savary de Breves, qui sous Henri IV avoit été ambassadeur de France à Constantinople, avoit pris dans le Levant ce goût pour les langues Orientales, y avoit étudié la langue Turque qu'il parloit, & avoit acheté un grand nombre de beaux manuscrits ; il connoissoit les efforts que le pape Paul V faisoit pour inspirer le même goût aux différentes Universités. Ce pontife suivoit à cet egard, les projets & les intentions de

Grégoire XIII, qui mourut en 1595, après avoir fondé des colléges & une imprimerie des langues Orientales, pour parvenir, conformément au décret du concile de Vienne, à la conversion des infidèles. Grégoire XIII avoit fait graver des Caractères Orientaux, & ordonné l'impression de beaucoup de livres, dont plusieurs furent publiés. La mort de ce souverain pontife ralentit le zèle que l'on avoit mis dans l'exécution de ce projet; mais Paul V, qui parvint au pontificat en 1605, le ranima : c'est ce que nous apprend Jean-Baptiste Raymond, dans la préface d'une grammaire Arabe dédiée à ce pontife & imprimée à Rome en 1610. Elle est en Arabe & en Latin, & faite par un Arabe. Le traducteur Jean-Baptiste Raymond, qui se loue beaucoup des services que lui rendit en cette occasion le cardinal du Perron auprès du pape, promet de donner ensuite des dictionnaires Arabe, Persan, Cophte, &c. Les Médicis, amateurs des sciences & des arts, avoient alors établi à Rome une imprimerie Arabe, *typographia Medicæa* où l'on imprima la grammaire dont nous venons de parler.

M. de Breves *(a)*, qui étoit à Rome auprès de Paul V, & qui outre son zèle pour les Lettres, avoit aussi des idées de conquêtes dans le Levant, comme on le voit par la relation de son ambassade à Constantinople, avoit formé le dessein d'établir en France une

*(a)* M. de Breves a été ambassadeur à Constantinople pendant vingt-deux ans : à son retour, Henri IV le nomma à l'ambassade de Rome où il resta jusqu'à la fin de 1614. En 1615, Louis XIII lui confia l'éducation de M. le duc d'Anjou son frère; mais en 1618 on lui ôta cette place; il conserva toujours les bonnes grâces du Roi, jusqu'à sa mort en 1627. On peut consulter la relation de ses voyages imprimée à Paris en 1628. Il existe encore des descendans de cet homme célèbre auquel les Lettres ont, ce que l'on a ignoré jusqu'à présent, de si grandes obligations.

pareille imprimerie, qui devoit contribuer à étendre le christianisme dans l'Orient, & à y faire fleurir le commerce de sa nation. Pour y parvenir, il employa les plus habiles artistes qui furent chargés de graver des Caractères Orientaux avec lesquels on pût imprimer toutes sortes de livres, n'épargnant ni soins, ni dépenses. Il crut que ceux dont on se servoit à Rome, quoique beaux, ne l'étoient pas assez, & en effet, il parvint à les surpasser, en prenant pour modèles les manuscrits qu'il avoit rassemblés. J'avois cru d'abord qu'il s'étoit servi pour graver ses poinçons, d'un nommé le Bé, célèbre graveur, ce que j'inférois d'une lettre d'Erpenius à Isaac Casaubon, dans laquelle le premier dit, en lui envoyant son petit recueil de proverbes Arabes, imprimés *Typis Raphelengianis, non Lebeanis ut futurum putabas.* Cette lettre est datée du mois de mars 1614 : le Bé avoit donc été occupé aux poinçons de M. de Breves; mais dans l'histoire du procès de Vitré qui vivoit peu de temps après, & qui a eu tous ces poinçons entre les mains, il est dit que M. de Breves les *avoit fait faire* dans le Levant. Peut-être le Bé y en ajouta-t-il quelques-uns; quoi qu'il en soit, je n'ai pas trouvé de mémoires qui me mettent en état de résoudre cette difficulté. Ce qui cependant pourroit faire croire qu'ils ont été faits dans le Levant, c'est que M. de Breves ne revint de son ambassade de Constantinople, où il étoit resté vingt-deux ans, que vers l'an 1611. Il ne demeura que quinze mois en France, & partit ensuite pour Rome, où dès l'an 1613, il fit imprimer le catéchisme du cardinal Bellarmin en Arabe. Auroit-il eu le temps en quinze mois de faire graver à Paris un si prodigieux nombre de poinçons!

*Préface de la grammaire Arabe imprimée à Paris.*

Il paroît qu'il n'y avoit point à Paris d'ouvriers en

état d'imprimer des textes Arabes, & il est constant que M. de Breves avoit avec lui à Rome ses Caractères, avec lesquels il commença par publier en 1613 le catéchisme du cardinal Bellarmin. En 1614, & dans le temps qu'Erpenius parloit des Caractères de le Bé, M. de Breves fit imprimer encore à Rome un pseautier Arabe avec une traduction Latine, chez Étienne Paulin; on mit sur le frontispice : *Ex typographiâ Savarianâ*, ce qui annonce que cet ouvrage est imprimé avec les Caractères de M. Savary de Breves. On voit aussi sur le même frontispice, les armes de France & de Navarre, & on y lit: *Munificentiâ illustr. & excellentiss. D. D. Francisci Savary de Breves, Regis christianissimi a consiliis, ejusque apud Paulum V oratoris, & S. ducis Andegavensis, ejusdem Regis christ. fratris unici, gubernatoris (a).* On ne peut donc refuser à M. de Breves la gloire d'avoir fait publier cet ouvrage, qui parut sous les yeux & par les soins de Scialac & de Sionita, l'un & l'autre maronites du mont Liban.

Le titre Arabe de ce pseautier est en gros & magnifiques Caractères, ceux du corps du livre sont plus petits, mais tous plus élégans que ceux de Rome & des Médicis. Ces deux sortes de Caractères du pseautier de M. de Breves, sont absolument semblables pour le travail & pour la forme, à ceux que je trouve actuellement à l'Imprimerie royale; mais cette ressemblance ne suffit pas pour assurer que ce sont les mêmes : continuons d'examiner ce qu'ils sont devenus.

L'année suivante 1615, M. de Breves revint à Paris, où il amena avec lui Sionita & l'imprimeur Étienne Paulin, puisque cette même année on y publia, avec

(a) On a mis la même chose sur le catéchisme imprimé par les soins de Scialac, chez Étienne Paulin.

les mêmes Caractères, les *Articles du traité fait en l'année 1604, entre Henri le grand, roi de France & de Navarre, & sultan Amat, empereur des Turcs, par l'entremise de messire François Savary, seigneur de Breves, conseiller du Roi en ses conseils d'état & privé, lors ambassadeur pour Sa Majesté à la Porte dudit empereur.* A Paris, de l'imprimerie des langues Orientales, Arabique, Turquesque, Persique, &c. en Turc & en François, par Étienne Paulin, rue des Carmes, au collége des Lombards, 1615, petit in-4.° de 48 pages; au frontispice les armes de France & de Navarre. Ainsi voilà les Caractères de M. de Breves transportés à Paris où l'on imprima de l'Arabe; l'imprimeur Étienne Paulin n'y resta pas long-temps, puisqu'en 1620 nous le revoyons à Rome publier la grammaire Arabe de Martelotto, & en 1622 un dictionnaire Syriaque. Je ne crois pas qu'il y ait eu tout-à-la-fois deux Étienne Paulin, imprimant l'un à Paris & l'autre à Rome, des livres Orientaux.

Le départ de cet imprimeur n'empêcha pas qu'on ne continuât à Paris de donner des ouvrages en Caractères Arabes; on y avoit sans doute formé des ouvriers capables de le remplacer. En 1616 Sionita & Hesronita, maronites, y firent imprimer une grammaire Arabe, chez Jérome Blageart, au collége des Lombards, avec l'annonce: *Ex typographiâ Savarianâ,* comme au pseautier de Rome. Tous ces Caractères Arabes, gros, moyens & petits, sont semblables à ceux qui sont à présent à l'Imprimerie royale. Ceux-ci sont donc ceux de M. de Breves, & il paroît qu'il les faisoit prêter à ceux des imprimeurs qui étoient en état & qui vouloient publier des textes Orientaux.

Dès l'an 1591, on avoit publié à Rome, avec les Caractères des Médicis, les quatre Évangélistes &

la traduction Latine interlinéaire, en un volume *infolio*. Les Caractères Arabes en sont beaux, cette édition fut alors regardée comme une tentative. A la fin du volume on lit: *Rem arduam & admodùm difficilem in hac typographiâ aggressi sumus, benigne lector, quippe quæ inusitata & nova est & adhuc nostris majorumque nostrorum temporibus non visa, impressionem nimirùm librorum Arabum, Syrorum, Persarum, Ægyptiorumque, &c.* Il faut avouer que cet ouvrage, pour un essai, est d'une belle exécution. L'année suivante on imprima en Arabe, dans la même imprimerie, le texte Arabe du géographe de Nubie *(a)*, & c'est cet ouvrage dont, en 1619, Sionita publia à Paris la traduction, dans laquelle il inséra quelques noms de lieux en plus petits Caractères Arabes, parce qu'il ne pouvoit les expliquer, le texte lui paroissant trop corrompu. Ces petits Caractères sont également conformes aux petits Caractères de l'Imprimerie royale. En 1622, Jean-Baptiste Duval, professeur des langues Orientales, donna un vocabulaire Latin-arabe, mais en renvoyant pour le mot Arabe au pseautier de M. de Breves: il a mis seulement en Caractères Arabes les titres des pseaumes à la fin de l'ouvrage, imprimé chez Antoine

---

*(a) Romæ ex typographiâ Medicæâ.* Il est intitulé: *De geographiâ universali hortulus cultissimus, mirè orbis regiones, provincias, insulas, urbes, earumque dimensiones & orisonta describens.* in-4.°

La traduction Latine est intitulée: *Geographia Nubiensis, id est accuratissima totius orbis in septem climata divisi descriptio, continens præsertim exactam universæ Asiæ & Africæ, rerumque in iis hactenus incognitarum explicationem, recens ex Arabico in Latinum versa: a Gabriele Sionita Syriacarum & Arabicarum litterarum professore atque interprete regio, & Joanne Hesronita earumdem regio interprete, maronitis. Parisiis ex typographiâ Hieronymi Blageart, prope collegium Rhemense*, 1619; in-4.° de 278 pages sans la table des matières. Les traducteurs y ont ajouté un morceau sur quelques villes de l'Orient, & sur les mœurs des Orientaux, en latin, *de 54 pages.*

Vitré, qui prend le titre de *Linguarum Orientalium typographus regius*. Nous verrons que dans la suite ce fut cet imprimeur qui se distingua le plus dans ce genre d'imprimerie. Il paroît par la préface de Duval, qu'on avoit dessein de donner un jour un dictionnaire Arabe, mais on vouloit auparavant publier la Bible entière en différentes langues : *unde noscant omnes*, dit Duval, *Gallos nostros aquilas veteres, volatu suo, non æquasse modò, sed altiùs penetrasse.* Cette Bible est celle de le Jay, qui a excité par sa beauté la jalousie des étrangers, au point que, sur mon exemplaire du dictionnaire de Duval, on a mis en note manuscrite à côté : *Imo hæc editio pudor est Galliæ*, paroles dictées par l'aveuglement & la passion.

En 1625 parut le pseautier Syriaque & Latin à l'usage des chrétiens du Levant, imprimé chez Vitré : c'est le premier livre qu'on ait donné à Paris en Caractères Syriens, & ces Caractères m'ont paru encore semblables à ceux que je trouve à l'Imprimerie royale.

En 1628, Sionita fit imprimer un ouvrage intitulé : *Veteris philosophi Syri de sapientiâ divinâ, poëma enigmaticum*, in-4.° de 36 pages, le texte Syriaque avec la traduction Latine ; à Paris, dédié au Garde des Sceaux de Marillac. On projetoit dès-lors l'impression d'un dictionnaire Arabe, ouvrage nécessaire & qui manquoit, & c'est ce que nous apprend Duval.

M. de Breves n'eut pas la satisfaction de voir toute l'utilité qu'on tira de ses beaux Caractères ; sa mort arrivée en 1627, pensa enlever toutes les espérances que son zèle & les dépenses qu'il avoit faites pour établir à Paris une imprimerie Orientale, donnoient lieu de concevoir. Ses héritiers les mirent en vente, & les Anglois ainsi que les Hollandois, qui en connoissoient le mérite, les marchandoient & étoient sur le point

*Vie du cardinal de Richelieu, par le Clerc.*

de les acquérir; mais l'imprimeur Vitré les arrêta pour le Roi, qui desiroit de les conserver. Ces poinçons restèrent entre ses mains pendant plusieurs années, & à cette occasion on fit un nouvel établissement qui servit à combler d'éloges le cardinal de Richelieu, pendant que le nom de M. de Breves fut presque oublié. On peut voir dans l'épître dédicatoire d'un dictionnaire Arménien dont je parlerai, les louanges prodiguées au Cardinal à cet égard.

La typographie Orientale de Paris prit alors une nouvelle forme ; on jugera si elle fut plus utile aux lettres. Nous apprenons par différens priviléges imprimés dans les ouvrages qui parurent ensuite, « que Louis XIII » en 1631 a jugé nécessaire de donner le soin & » l'intendance de l'impression des breviaires & livres » d'église au cardinal de Richelieu, auquel il accorde » le droit de faire choix de tels libraires & imprimeurs » qu'il jugera capables, pendant l'espace de trente » années, à condition que lesdits libraires, au nombre » de dix-huit, imprimeront en même-temps les nou- » veaux Testamens, les catéchismes & les grammaires » ès langues Orientales, & en donneront gratuitement » certain nombre qui sera envoyé aux missionnaires » d'Orient, pour distribuer à ceux qu'ils desireroient » instruire dans la religion, à quoi lesdits libraires se » sont engagés *(a)* »; & on peut assurer qu'ils ont

*(a)* Ces libraires sont; 1.° Claude Chapellet; 2.° Michel Sonnius; 3.° Robert Fouet; 4.° Jean Sonnius; 5.° Sébastien Cramoisi; 6.° Antoine Vitray ou Vitré; 7.° Sébastien Chapellet; 8.° Claude Cramoisi; 9.° Claude Sonnius; 10.° Gabriel Cramoisi; 11.° Charles Morel; 12.° la veuve Nicolas Buon; 13.° Guillaume le Bé; 14.° Étienne Richer; 15.° Eustache Foucault; 16.° la veuve Mejat; 17.° Denys de la Noue; 18.° la veuve de Varennes. Il est singulier que ceux qui auparavant avoient imprimé de l'Arabe, ne soient point entrés dans cette société.

tenu

tenu leurs engagemens. Aujourd'hui cette manière de procéder pour l'impreſſion des livres d'Égliſe, & pour les conditions qu'on impoſoit alors, eſt changée, & la religion ainſi que les Lettres ont perdu les avantages qu'elles en tiroient. Ces avantages auroient été plus conſidérables pour les Lettres, ſi cette ſociété typographique n'eût pas été auſſi concentrée dans les livres uniquement relatifs à la religion. Les premiers qui avoient imprimé en ce genre à Paris, ne s'étoient pas bornés, comme nous l'avons vu, aux livres d'Égliſe pour les Orientaux convertis; mais il ſemble qu'après ce nouveau règlement, l'on craignit d'imprimer un livre profane, je veux dire un livre fait par un muſulman. Vattier, dans ſa préface de la traduction de l'hiſtoire des Khalifs par Elmacin, publiée à Paris en 1658, appréhende qu'on ne lui reproche d'avoir fait connoître tous ces princes muſulmans, ennemis de la religion chrétienne, & que, par cette raiſon, on ne rebute ſon livre; & il répond à ces craintes, que perſonne ne ſe fait un ſcrupule de lire l'hiſtoire des anciens empereurs Romains.

La ſociété typographique de Paris imprima quelques grammaires, des pſeautiers en langues Orientales, ouvrages utiles à ceux qui apprennent maintenant ces langues, heureux encore quand ils peuvent les trouver; mais les typographies étrangères, moins ſcrupuleuſes, ont procuré aux Savans plus de moyens de ſe perfectionner dans l'étude de ces langues qui conduit à la conoiſſance des peuples. Erpenius, ſous la protection des États de Hollande, établit une imprimerie dans ſon pays. Les Caſaubon étoient étroitement liés avec lui; Iſaac Caſaubon l'avoit encouragé de toutes ſes forces, à ſe livrer à l'étude de la langue Arabe, en lui procurant les ſecours néceſſaires, *ita ut ſupellectilem ſuam Arabicam,*

*quam satis habebat luculentam, ultro mihi offerret & concederet,* dit Erpenius, dans une lettre adressée au fils de Casaubon, imprimée dans le recueil des proverbes Arabes, *édition de 1623.* Dans la première édition de sa grammaire Arabe, *Leyde 1613*, il s'exprime à peu-près dans les mêmes termes: *statim omnem mihi supellectilem suam Arabicam ultro communicavit;* & Casaubon l'exhorta à publier promptement sa grammaire. Erpenius qui se loue aussi beaucoup d'Étienne Hubert, professeur en Arabe au collége royal de France, continua ses travaux avec le plus grand succès, aidé & encouragé par les savans François, qui sans doute voyoient avec peine que ceux qui, en France, se proposoient de donner des éditions Arabes, étoient la plupart des théologiens; il paroît aussi que les imprimeurs eurent trop d'influence dans ces travaux: c'est-là probablement ce qui engagea les Casaubon & les autres à favoriser d'avantage l'imprimerie d'Erpenius. Une pareille rivalité ne pouvoit qu'être nuisible; probablement elle n'auroit pas eu lieu, si, comme Erpenius, on eût donné quelques textes originaux des auteurs musulmans. Ce savant Hollandois, professeur lui-même en langue Arabe, publia en 1613 dans son imprimerie soutenue par les États-généraux, la grammaire Arabe qu'il avoit composée, bien différente de celle que Sionita fit imprimer à Paris en 1616. Celle-ci ne traite précisément que de l'alphabet & de la lecture; celle d'Erpenius *(a)*, la plus méthodique que l'on puisse faire, & à présent encore la plus estimée, a été adoptée avec raison par tous ceux qui ont voulu ou

*(a)* Il en donna une nouvelle édition en 1628: *Thomæ Erpenii rudimenta linguæ Arabicæ; accedunt ejusdem praxis grammatica & consilium de studio Arabico rectè instituendo*, in-8.° Leyde, 1628.

enseigner ou apprendre cette langue. Il a donné en 1625 le texte Arabe avec la traduction Latine de l'historien Elmacin : c'est le premier de ce genre qui ait paru en Europe, & Vattier, professeur au collége royal de France, le traduisit aussitôt en François ; Erpenius en a fait plusieurs éditions Arabes : en 1616, il avoit publié une version Arabe du nouveau Testament ; en 1622, une ancienne version Arabe du Pentateuque ; en 1625, les pseaumes en Syriaque & en Latin. Ces différens ouvrages contribuèrent à inspirer aux savans de Hollande, pour les langues Orientales, un goût qui s'est toujours conservé parmi eux ; & l'imprimerie d'Erpenius, après celle de Paris, l'emporta sur toutes les autres, pour la beauté des Caractères.

*Préface de la Bible Orientale.*

Il paroît qu'en France, plusieurs Savans ne portèrent pas un jugement avantageux de la société typographique de Paris. M. Galland suppose que les ouvrages qui furent imprimés alors ne le furent point dans l'intention d'être utiles à ceux qui parmi nous apprenoient l'Arabe : « car comment, dit-il, auroient-ils pu en profiter dans le » temps qu'il n'y avoit encore ni grammaire ni diction- « naire en cette langue, dont on pût se servir utilement ! « mais, ajoute-t-il, on fit cette grande dépense dans « la vue de faire commerce en Levant de ces livres, « dessein qui échoua d'abord, parce que les Mahométans « ne voulurent pas recevoir les exemplaires qu'on leur « porta. En effet, ils craignoient que dans la suite, on « ne leur introduisît l'Alcoran imprimé, ce qui auroit » été regardé chez eux comme la plus grande pro- « fanation qui pouvoit arriver à ce livre ». Telle est la réflexion de M. Galland ; cependant nous devons faire remarquer que le privilége de la société portoit que les libraires donneroient aux missionnaires, *gratis*, un

certain nombre d'exemplaires, ce qui est bien éloigné de ce vil intérêt que l'on veut trouver dans cet établissement. Il observe encore que ce fut une raison de police qui obligea les Turcs de rejeter l'imprimerie. Nous apprenons d'ailleurs que Sélim I, empereur de Constantinople, renouvela en 1515 une ordonnance de son père Bajazeth II qui défendoit, sous peine de la vie, de se servir de livres imprimés. Les Maures furent moins scrupuleux à cet égard : on prétend qu'il y a eu des imprimeries à Maroc ; mais que ces peuples se font un point de religion de ne pas laisser sortir leurs chevaux, leurs blés & leurs livres. Dans le Levant une infinité de personnes qui subsistent en copiant des livres, auroient été réduites à la mendicité par l'imprimerie ; on a voulu depuis l'établir, on a imprimé à Constantinople plusieurs livres Turcs, mais elle a été abandonnée, & les Mahométans préfèrent toujours leurs manuscrits à nos imprimés, quoique ceux-ci soient plus lisibles.

*Notes manuscrites du secrétariat de la Bibliothèque du Roi.*

Quoi qu'il en soit, la société typographique de Paris ne tarda pas à remplir ses conditions. En 1633, elle publia un dictionnaire Arménien intitulé : *Dictionarium Armeno-latinum*, par François Rivola de Milan, *impensis societatis typographicæ librorum officii ecclesiastici, jussu Regis constitutæ*, 1 vol. *in-4.°* de 406 pages, dédié au cardinal de Richelieu ; il sortit des presses d'Antoine Vitré, qui paroît s'être livré à l'impression des livres Orientaux. Les poinçons de ces Caractères Arméniens sont semblables à ceux de l'Imprimerie royale. On étoit alors occupé de l'impression de la grande Bible polyglotte de le Jay : ce qui n'empêcha pas Vitré de publier dans la même année un autre petit ouvrage, la seconde édition de la grammaire Turque de du Ryer, qui avoit été vice-consul de France en Égypte, & qui nous a

donné une traduction de l'Alcoran, imprimée en 1634. La grammaire est imprimée par ordre du cardinal de Richelieu, pour l'usage des missions, & distribuée *gratis*, à Paris, chez Vitré *(a)*. Ce même libraire imprima encore à cette époque *(b)*, le texte Arabe & la traduction Latine des conditions imposées par Mahomet aux chrétiens. Du Ryer nous apprend, dans la préface de sa grammaire, qu'on trouvoit à Paris diverses personnes qui entendoient & parloient les langues de l'Asie, de l'Afrique, & même celles de l'Amérique, tant on se livroit alors à l'étude des langues étrangères.

En 1635, Vitré publia un autre ouvrage qui contient les alphabets des langues Orientales *(c)* Hébraïque, Rabinique, Samaritaine, Syriaque, Arabe, Arménienne, Turque, avec l'alphabet Grec, & quelques exercices sur la lecture. Vitré y prend le titre d'imprimeur du Roi & du Clergé. Les Caractères Turcs dont on parle ici, sont les mêmes que ceux des Arabes, que les Turcs ont adoptés.

En 1638, la société typographique donna une nouvelle édition de la grammaire d'Erpenius; ce fut Vitré qui l'imprima. On projetoit toujours de publier un dictionnaire Arabe, ouvrage par lequel on auroit

---

*(a) Rudimenta linguæ Turcicæ, editio secunda.* Parisiis; sumptibus societatis typographicæ librorum officii ecclesiastici, jussu Regis constitutæ, *in-4.° de 96 pages.* Il y en avoit eu une première édition en 1630, chez le même Vitré.

*(b) Testamentum & pactiones initæ inter Mohammedem apostolum Dei, & christianæ fidei cultores*, in-4.° de 32 pages, 16 pour le texte, & 16 pour la traduction.

*(c) Linguarum Orientalium Hebraïcæ, Rabinicæ, Samaritanæ, Syriacæ, Græcæ, Arabicæ, Turcicæ, Armenicæ alphabeta.* Parisiis, apud Antonium Vitré, Regis & cleri Gallicani typographum, *in-4.° de 54 pages.*

dû commencer ; mais probablement il n'y avoit personne en état de le faire, & cette grande entreprise étoit réservée à Golius, successeur d'Erpenius. Son dictionnaire a été imprimé à Leyde en 1653 ; Giggeus venoit d'en donner un autre à Milan, mais celui de Golius lui a été préféré par tous les Savans. Auparavant on n'avoit publié en Europe que des vocabulaires ou des petits dictionnaires, ouvrages assez inutiles lorsqu'il s'agit d'une langue aussi riche que l'Arabe. Nous devons cependant distinguer ici un dictionnaire utile à ceux qui vont dans le Levant, & qui veulent apprendre à parler Arabe. Il a été imprimé à la Propagande, sous le titre de *Fabrica linguæ Arabicæ, cum interpretatione Latinâ & Italicâ,* en 1639, 1 vol. *in-f.°* Ce dictionnaire de la langue Arabe vulgaire commence par l'Italien.

La société typographique de Paris étoit entièrement occupée de cette grande Bible polyglotte dont nous avons déjà parlé. Nous voyons par les différens volumes, qu'en 1632, 1633 & 1635, il y en avoit déjà plusieurs d'imprimés ; & elle parut en 1645, sous le titre de *Biblia Hebraïca, Samaritana, Chaldaïca, Græca, Syriaca, Latina & Arabica,* à Paris, chez Vitré, dix volumes, grand *in-folio,* en beau papier. C'est M. le Jay qui avoit formé cette entreprise, & qui la fit exécuter à ses frais. Il avoit fait graver des Caractères ou poinçons pour le Samaritain : nous apprenons par une lettre de son fils, doyen de Vézelay, que celui-ci remit à la Bibliothèque du Roi les poinçons & les matrices du Samaritain & du Syriaque, quelques matrices d'accens Arabes, & quelques-unes de Caractères Arméniens ; mais nous reviendrons sur ce sujet dans la suite ; j'ignore s'il a fait graver les poinçons des beaux Caractères Hébreux que nous voyons dans sa Bible. C'est avec

regret que, dans l'énumération qu'il fait de tous ceux qui ont concouru à son entreprise, nous n'y apercevons pas un mot de M. de Breves, ni même son nom: ce sont cependant ses beaux poinçons qui ont donné lieu à cette typographie Orientale, & qui ont servi à l'impression de cette Polyglotte. Le nom du cardinal de Richelieu, instituteur de cette société, fit entièrement oublier celui de M. de Breves; mais il faut convenir que, sans ce dernier, elle n'auroit pas eu lieu. On admire cette Bible pour l'impression & la beauté des Caractères; mais elle manque de prolégomènes & de dissertations qui étoient nécessaires, ce qui est cause qu'elle est peu recherchée. C'est un bel ouvrage de l'art, & le seul de cette espèce que nous ayons entrepris. Celle d'Angleterre qui parut en 1657, en 6 vol. *in-folio,* beaucoup moins belle & très-inférieure à celle de Paris, est plus complète; on y a imprimé de plus des textes Éthiopiens & Persans; en outre elle est accompagnée de longs prolégomènes; & Castel, en 1669, y ajouta deux volumes *in-folio* qui renferment un dictionnaire de toutes ces langues. Ce que je dis ici de la beauté de la Bible de le Jay est confirmé par Wolfius, dans sa bibliothèque Rabinique. Il s'exprime en ces termes: *Eximium certè hoc est artis typographicæ specimen & exemplum, si & litterarum & chartæ elegantiam spectes, tale omnino quod exterorum typographorum invidiam & æmulationem excitabit, & Parisienses semper supra illos collocabit, quibus sine injuriâ denegari non potest hæc gloria quòd artem typographicam ad summum apicem perduxerint.*

La Polyglotte de le Jay avoit son mérite; la grandeur de l'entreprise, la beauté de son exécution, la réunion de tous ces textes avec leurs versions Latines, exigeoient un accueil différent; mais elle excita contre

ſon auteur, des envieux & des jaloux; elle eut dès-lors peu de ſuccès, ce qui dérangea beaucoup les affaires & la fortune de M. le Jay, qui avoit tout ſacrifié pour cet ouvrage. Les prolégomènes que Walton a mis à la tête de ſa Polyglotte, ne ſont pas également eſtimés de tous les Savans; le dictionnaire de Caſtel qui accompagne cette Bible, eſt mal fait pour le fond, & les Caractères Orientaux ſont lourds, groſſiers & peu liés entr'eux.

Pendant que les preſſes de Paris étoient occupées de l'édition de la Bible, Golius publia en Hollande, en 1636, le texte Arabe de l'hiſtoire de Tamerlan, que Vattier, dont j'ai déjà parlé, traduiſit en François. En 1639, Louis-de-Dieu fit imprimer en Hollande une grammaire Perſane, & la vie de J. C. en Perſan & en Latin. Cette hiſtoire de J. C. eſt remplie de contes & de fables; auſſi Louis-de-Dieu a-t-il mis ſur le titre: *ſimulque multis modis contaminata;* elle a été compoſée en Portugais, par le P. Jérome-Xavier, jéſuite, par l'ordre d'Akbar, Empereur du Mogol, & traduite en Perſan par Abdel Senarim Kaſen de Lahor.

Telle étoit à cette époque l'état de la typographie, & par une ſuite naturelle, celui de la littérature Orientale. Les Savans de France qui déſiroient qu'on donnât des textes d'auteurs Orientaux, s'empreſſoient de les traduire, mais la ſociété typographique n'en faiſoit imprimer aucun; cependant elle ne fut pas inutile aux Lettres, puiſqu'elle publia des livres dont nous nous ſervons pour apprendre ces langues. On voit, par tout ce que je viens de rapporter, que la ſociété typographique avoit pour but principal, la converſion des infidèles, & que les miſſions contre leſquelles on déclame ſi fréquemment, nous ont procuré des connoiſſances utiles, que les ſimples commerçans ne cherchent point

point à acquérir. Ainsi l'établissement des missions à Rome & à Paris, établissement qui a été adopté par quelques autres nations de l'Europe, est devenu l'origine & la source de toute notre littérature Orientale. Passons maintenant à la seconde époque, sous le règne de Louis XIV.

## *Seconde époque.*

J'ai dit que les Caractères Orientaux de l'Imprimerie royale, étoient les mêmes que ceux qui ont été faits par M. de Breves; leur forme, la manière dont ils sont coupés & gravés me l'ont persuadé; mais ce n'est qu'une conjecture, & il faut des preuves plus solides, des faits qui nous démontrent que les Caractères de M. de Breves, après avoir éprouvé différentes révolutions qui ont pensé les mettre entre les mains des Anglois, ont passé dans cette imprimerie par l'acquisition qui en a été faite pour le Roi; c'est ce que je vais établir d'après des pièces authentiques que j'ai consultées; telles sont celles que M. de Farcy, garde du dépôt de la maison du Roi, m'a communiquées. Ce dépôt précieux, tenu avec le plus grand soin & dans le meilleur ordre, est une source dans laquelle un homme de Lettres, qui s'occuperoit de notre histoire littéraire, & de celle de l'Imprimerie royale en particulier, trouveroit une foule d'anecdotes, de faits peu connus, & des détails intéressans, qui sont autant de preuves de la protection que nos Rois n'ont cessé d'accorder aux sciences. J'ai puisé encore dans le secrétariat de la Bibliothèque du Roi, qui renferme différentes pièces de toute espèce très-curieuses, concernant l'Imprimerie royale. Enfin, le Directeur, en

me remettant tous les poinçons des Caractères Orientaux, m'a confié aussi quelques mémoires relatifs à ce sujet; ces mémoires étoient des copies de quelques-uns de ceux qui sont à la Bibliothèque du Roi, que j'avois déjà consultés.

C'est d'après toutes ces pièces originales, & d'après différens ouvrages imprimés, que je vais donner une courte histoire du sort de ces poinçons regardés universellement comme un chef-d'œuvre. Ces recherches qui nous apprendront l'existence actuelle de tous ces Caractères, serviront encore à rétablir la mémoire d'un des plus célèbres imprimeurs de France, Antoine Vitré, qui publia cette belle Bible de le Jay. Écoutons l'auteur de l'histoire de l'imprimerie & de la librairie: *La grande réputation qu'il s'étoit acquise dans l'impression, a été flétrie par la malice qu'il a eue de faire fondre en sa présence les Caractères Orientaux qui avoient servi à l'impression de cette Bible, pour ôter par-là le moyen d'imprimer à Paris aucun livre en ces langues après sa mort; ce qui est une perte irréparable pour l'art de l'imprimerie.* Chevillier va encore plus loin: *On dit, & un libraire de Paris l'a écrit, qu'un jour Vitré fit fondre & détruire en sa présence, tous les poinçons, les matrices & les Caractères qu'il avoit de ces langues. Ce fut une grande perte pour l'Université...... On peut dire aussi que ce ne fut pas une moindre perte pour la gloire & la réputation de l'imprimerie de Paris.*

*La Caille, liv. II, page 241.*

*Origine de l'imprimerie, p. 300.*

Après de telles assertions, tous les Savans de l'Europe ont cru & croient encore que ces Caractères, poinçons & matrices, n'existent plus. Suivons-en l'histoire, & nous allons les voir reparoître à l'Imprimerie royale: ainsi Vitré n'a détruit ni les poinçons ni les matrices avec lesquelles on peut fondre tous

les Caractères dont on a besoin; & je m'empresse de lui rendre cette justice, après un siècle de reproches mal fondés.

En 1627, ces Caractères, après la mort de M. de Breves à qui ils appartenoient, & qui par zèle pour la religion & pour les Lettres, les communiquoit aux différens imprimeurs qui vouloient publier des livres Orientaux, ces Caractères, dis-je, ou plutôt ces poinçons avec leurs matrices, furent sur le point d'être vendus aux étrangers; mais le Clergé, dans le dessein de les conserver à la Nation & à la religion, s'y opposa, & le roi Louis XIII, qui désiroit de les acquérir, chargea son imprimeur Vitré, de s'en déclarer adjudicataire, ce qui fut exécuté. Cette commission dont Vitré s'acquitta avec d'autant plus de zèle, qu'il projetoit de grandes entreprises dans ce genre de typographie, lui occasionna dans la suite de longs procès qu'il eut à soutenir contre les héritiers de M. de Breves, qui, faute de payement, redemandoient les Caractères. C'est ce que Vitré nous apprend lui même, dans un mémoire imprimé, qui a pour titre : *Histoire (a) du procès qu'on renouvelle de temps en temps à Vitré, à cause de l'achat que le Roi*

---

(a) Ce mémoire *in-4.° de 28 pages*, est imprimé sans nom de lieu, d'auteur, & sans date; il est de Vitré lui-même, qui l'a fait pour sa justification; ce qui est prouvé par le mémoire, *page 19*, où il est dit que Vitré *laissa* à M. Hébert, son rapporteur au Parlement, *les deux premières feuilles de cette histoire, parce qu'il n'y avoit encore que cela d'imprimé.* Les pièces qui y sont rapportées finissent en 1654, avant que le Clergé s'occupât de cette affaire. Je dois la connoissance de ce mémoire, qui devient ici une pièce très-importante, à M. Pastoret conseiller à la cour des Aides, & associé de l'Académie, qui l'a trouvé dans sa bibliothèque, parmi une foule de factums, & qui s'est empressé de me le donner. Après en avoir fait usage, j'ai cru devoir le remettre au dépôt de la maison du Roi, pour y être conservé avec les autres pièces concernant l'Imprimerie royale.

*l'a obligé de faire, des poinçons, des matrices & des manuscrits Turcs, Arabes & Persans, que feu M. de Breves avoit apportés de Levant, pendant son ambassade à Constantinople; avec les pièces justificatives de l'état où il est encore à présent.* On lit dans ce mémoire, que le Roi commanda à Vitré, « d'avoir soin que des choses » uniques, si belles & si admirables, ne fussent pas » vendues à des étrangers qui les emportassent hors » de France, tant parce qu'ils en pourroient faire » beaucoup de mal à la religion, qu'à cause que c'est un des beaux ornemens de son royaume ». Ces expressions prouvent combien on estimoit alors tout ce qui pouvoit conduire à des connoissances précieuses & solides. Peu de jours après, le cardinal de Richelieu ordonna encore à Vitré, de la part du Roi, de les acquérir, à quelque prix que ce fût, mais de ne pas dire que c'étoit pour le Roi. Vitré obéit, & s'en rendit adjudicataire en son nom, pour le prix de quatre mille trois cents livres, somme beaucoup au-dessous de leur valeur, c'étoit les avoir pour rien: M. des Noyers en avoit offert pour le Roi, long-temps auparavant, vingt-sept mille livres, & ne les avoit pas obtenus. Le Roi vouloit qu'on les déposât à la Chambre des Comptes, avec les poinçons de François I.er, dépôt où l'on conservoit les choses précieuses, mais de façon qu'elles tomboient, pour ainsi dire, dans l'oubli, parce qu'on les perdoit de vue, à cause des formalités embarrassantes qu'il falloit observer pour les avoir en communication. C'est le sort que les poinçons de Garamont, faits sous François I.er éprouvèrent.

Les poinçons de M. de Breves, qui, sans être placés dans ce dépôt, ont éprouvé à peu-près le même sort, mais avec plus de risque, & qu'on a

cru long-temps perdus, ces poincons, dis-je, consistoient, suivant l'état que l'on trouve dans le mémoire que je cite,

| | | |
|---|---|---|
| en 324 | poinçons | de gros Arabe, |
| 445 | ....... | de moyen Arabe, |
| 255 | ....... | de petit Arabe, |
| 353 | ....... | de Persan, gros & petit, |
| 161 | ....... | de Syriaque, |
| 68 | ....... | de voyelles pour l'Arabe, le Persan & le Turc. |
| 1606 | | |

Mais je crois qu'il y a quelques fautes dans ces chiffres, puisque cet état n'est pas conforme à ce qui est dit au commencement du mémoire, *que les poinçons avec les matrices toutes frappées, sont au nombre de plus de deux mille chacun, &c.* Présentement ces poinçons montent, avec une douzaine qui ont été gravés depuis, & avec quarante-sept Arméniens que Vitré y a ajoutés, à dix-neuf cents vingt, nombre qui s'accorde davantage avec le récit de Vitré.

Dans l'adjudication de ces Caractères, on comprenoit un nombre considérable de manuscrits Orientaux achetés dans le Levant, par M. de Breves : c'est une collection précieuse qui, jointe aux poinçons qu'il a fait graver, prouve son goût & son zèle pour les sciences ; mais tous ces trésors littéraires, dont il se plaisoit d'enrichir sa patrie, restèrent long-temps dans un profond oubli. Quoi qu'il en soit, le Roi fit expédier une ordonnance de six mille livres *(a)* ; son intention,

*(a)* Thrésorier de mon espargne, payez comptant à Antoine Vitré, mon imprimeur ès langues Orientales, la somme de six mille livres tournois, que j'ai ordonnée estre mise en ses mains, pour être par lui employée au payement des poinçons & des matrices des Caractères

toujours dirigée vers le progrès des Lettres, étoit que le ſurplus des quatre mille trois cents livres fût employé à faire graver des poinçons, & frapper des matrices des langues Éthiopienne & Arménienne, qu'il vouloit qu'on y ajoutât, *pour faire que Sa Majeſté eût en ſa poſſeſſion les Caractères de tous les peuples de la terre.* Mais pour remplir cette louable intention du Roi, il en faudroit beaucoup d'autres à préſent; il eſt vrai qu'avec les Caractères Arabes, Perſans, Syriens & Arméniens, on avoit ceux de preſque tous les peuples de l'Aſie ſavante, & qu'en Afrique, il n'y a que les Éthiopiens dont on connoiſſe des livres. Nous n'avions pas encore aſſez de liaiſons avec les peuples du midi & de l'extrémité orientale de l'Aſie, pour rechercher leurs différentes langues & leurs Caractères, comme on a fait depuis en diverſes contrées de l'Europe. Ainſi ſous Louis XIII, c'étoit avoir, à peu-près, les Caractères de tous les peuples Orientaux que l'on connoiſſoit, qui ont cultivé les ſciences.

D'après cet expoſé, les Caractères Arméniens que nous avons actuellement à l'Imprimerie royale, ſont de Louis XIII, & non pas de M. de Breves, comme

---

de gros, moyen & petit Arabe, Syriaque, Perſans, Arméniens & Éthiopiens, avec les livres manuſcripts en Arabe, Turc, Perſan & Syriaque, qu'il a achetés par mon exprès commandement, en la vente qui s'eſt cidevant faite des meubles du feu ſieur de Breves; en ce compris quelques autres Caractères & livres Arméniens, qui ont été par lui achetés de quelques particuliers, ſelon que le tout eſt contenu en l'inventaire ci-attaché: leſquels poinçons & matrices ſeront mis en ma chambre des Comptes, pour y être gardés avec les Caractères Grecs qui y ſont déſia; & quant aux livres manuſcripts, ils ſeront mis en ma bibliothèque. Laquelle ſomme de ſix mille livres ſera employée au premier acquit de comptant qui ſera expédié à votre deſcharge. Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 6.[me] jour de may 1632. *Signé* LOUIS, *Et plus bas,* DE LOMENIE.

on paroît l'avoir cru dans la ſuite. Vitré fit auſſitôt un marché avec Jacques de Sanlecque, graveur & fondeur de lettres, pour entreprendre la gravure de ces nouveaux poinçons, en commençant par les Arméniens; mais les Éthiopiens ne furent pas exécutés, à cauſe des embarras qui ſurvinrent pour le payement de l'ordonnance. Sanlecque remit à Vitré les poinçons & les matrices de l'Arménien, & en demanda le payement: alors Vitré qui n'avoit pas touché l'ordonnance, pour éviter un procès, fut obligé de faire des engagemens à termes, qu'il paya de ſon argent. Il n'étoit pas encore rembourſé à la fin de 1633, année dans laquelle il publia le dictionnaire Arménien, avec ces Caractères: comme ils ont été gravés par ordre du Roi, il n'y eſt fait aucune mention de M. de Breves; mais on y fait les plus grands éloges du Roi & du cardinal de Richelieu, à qui cet ouvrage eſt dédié.

D'un autre côté, les héritiers de M. de Breves pourſuivoient Vitré pour le payement des poinçons, matrices & manuſcrits dont il s'étoit rendu adjudicataire; mais ayant préſenté une requête *(a)*, il obtint

---

*(a)* SIRE, Antoine Vitré, voſtre imprimeur aux langues Orientales, vous remonſtre très-humblement que monſeigneur le cardinal duc de Richelieu ayant été averti que les poinçons & les matrices Arabes, Syriaques & Perſanes, que le feu ſieur de Breves, autrefois ambaſſadeur en Levant pour votre Majeſté, avoit fait faire pour l'honneur de la France, & advancement de la religion, avec les manuſcripts qu'il avoit apportés, étant preſts d'eſtre enlevés par les huguenots eſtrangers qui s'en vouloient ſervir, pour jeter en la langue de ces peuples, des Bibles & autres livres concernant la foi, & introduire par ce moyen, en ces pays, auſſitôt que le chriſtianiſme, la religion de Calvin, que V. M. a extirpée en ſes eſtats, avec tant de veilles & de ſoins, par les conſeils du meſme ſeigneur Cardinal, qui avoit commandé de la part de V. M. audit Vitré, imprimeur, à cauſe qu'il l'eſt de V. M. en ſes langues, de s'en rendre adjudicataire en

un arrêt du Conseil (du 20 juin 1633), par lequel il étoit défendu de l'inquiéter : les malheurs des temps suspendoient ces payemens. Vitré se plaint d'avoir, dans cette occasion, été obligé de payer les frais même de l'arrêt, comme si c'eût été une affaire qui lui fût particulière. Alors les héritiers de M. de Breves le laissèrent long-temps sans lui rien demander.

Il avoit entre ses mains les poinçons & les matrices; mais les manuscrits étoient restés dans celles de Sionita, qui étoit alors renfermé à Vincennes. Sionita, Syrien de naissance, & amené en France par M. de Breves, qui l'avoit connu à Rome, étoit professeur au collége royal,

son nom, avec défenses à lui de dire que ce fust pour vostredite Majesté, à cause du prix excessif que l'on en avoit désia demandé autresfois; que V. M. avoit eu le mesme dessein d'empescher qu'ils sortissent de vostre royaume; ce que ledit Vitré a exécuté avec toute la vigilence & fidélité possible, sans aucun intérest particulier, que d'avoir l'honneur d'aider à un si grand dessein. Néanmoins depuis ce temps, il n'a pu avoir de quoi payer, encore qu'il soit poursuivi rigoureusement par le sieur l'Escuyer, maistre en la chambre de vos Comptes, qui l'a fait condamner par corps en son nom, aux requestes du Palais, & maintenant le poursuit sur l'appel au Parlement; & a fait distribuer le procès en la chambre où monsieur le président Sanguin, tuteur des enfans dudit sieur de Breves, est président, & entre les mains de monsieur Neuclet, parent proche dudit sieur l'Escuyer. Ce considéré, Sire, & qu'il apparoist à V. M. de l'inventaire des poinçons, matrices & livres, ledit Vitré vous supplie très-humblement vouloir ordonner un comptant sur l'ordonnance que vous avez désia commandé lui estre expédiée; ou si les affaires de V. M. à présent, ne permettent pas de faire une acquisition si glorieuse pour vostre nom, si utile à vos sujets, & si avantageuse pour la religion chrestienne, de laquelle vostredite Majesté est premier fils, faire au moins descharger ledit Vitré des poursuites dudit achapt, & condamner les héritiers dudit sieur de Breves de les reprendre, veu mesmes qu'ils sont en beaucoup meilleur estat qu'ils n'estoient, ledit Vitré ayant travaillé plus de six mois à les mettre en ordre; avec défenses ausdits sieurs de Breves, l'Escuyer & tous autres, de le poursuivre; & le suppliant continuera ses prières pour la prospérité & santé de Vostre Majesté. *Signé* Antoine Vitré.

royal, en langue Arabe & travailloit sur les textes que l'on devoit imprimer dans la Polyglotte de le Jai. Mais « c'étoit, dit-on, un esprit lent & paresseux, qui aimoit plus le repos de la vie que l'hon- « neur, & la bonne chère que le travail : il se « brouilla avec M. le Jay, & eut de vives disputes « avec Ecchellensis & quelques autres »; ce qui obligea M. le Jay d'en porter des plaintes au Conseil du Roi, & ce fut à cette occasion qu'il fut renfermé à Vincennes. Le cardinal de Richelieu, qui vouloit avoir les manuscrits, fit expédier un ordre à Vitré pour les retirer. Alors nouvelles procédures de la part de Vitré; requête présentée au lieutenant civil, ordonnance de ce magistrat (le 27 de janvier 1640); descente de Gens de justice chez Sionita, & ouverture des portes par un serrurier, en présence de témoins. On trouva cent dix manuscrits Orientaux, que le commissaire Boissy parapha & remit à Vitré qui étoit présent, & qui les fit emporter; il fut chargé de tous les frais de cette saisie, & les paya. Quelques jours après, il reçut l'ordre de les faire porter au palais Cardinal, où M. l'archevêque de Reims, alors évêque de Chartres, les reçut. On les fit relier aux armes du cardinal, on les déposa dans sa bibliothèque, & le Roi fit expédier un arrêt du Conseil (daté du 29 mars 1642,) pour la décharge de Vitré. J'ai marqué les deux circonstances de la paraphe du commissaire & de la reliure aux armes du Cardinal, afin qu'on puisse les reconnoître; d'ailleurs, Vitré en a donné le catalogue à la fin de son mémoire.

*Hist. du Collége royal, tom. III, p. 278.*

Ces manuscrits rassemblés avec tant de soin par M. de Breves, éprouvèrent, comme on le voit, un sort aussi fâcheux que les Caractères qu'il avoit fait graver; ainsi

déposés dans la bibliothèque du cardinal, ils y restèrent. On ne les regardoit pas cependant alors comme appartenant au cardinal, puisque dans la suite, M. le Chancelier chargea Vitré de les redemander à madame la duchesse d'Aiguillon; ils n'avoient donc été que déposés par ordre du Roi dans cette bibliothèque. M. Anisson possède l'inventaire original, fait dans le temps, de cette même bibliothèque, en 1643 & 1644, en deux gros volumes *in-folio;* il m'a fait le plaisir de me le communiquer, & dans le tome I, je les ai retrouvés, depuis le *n.° 2542,* jusqu'au *n.° 2652;* & quoique ce catalogue soit en Latin, & d'une manière abrégée, on y reconnoît facilement tous les articles indiqués en François, dans le catalogue que Vitré nous a conservé, & sans lequel nous n'aurions pas la plus légère connoissance de ce dépôt. En effet, dans l'inventaire dont je viens de parler, il n'y a aucune note qui indique d'où ils viennent, & ils sont entièrement confondus avec les autres livres du cardinal. Depuis, on n'a jamais entendu parler de ces manuscrits qui, contre l'intention de M. de Breves, n'ont été d'aucune utilité aux Savans auxquels il les communiquoit, & pour lesquels il les avoit acquis, & ils sont restés dans l'oubli le plus profond, dans la bibliothèque de Sorbonne, où celle du cardinal de Richelieu a passé.

On regrettera toujours que ces manuscrits ayent été ainsi enlevés au Roi, qui les avoit achetés; ils devoient naturellement être portés à la Bibliothèque royale, puisqu'ils appartenoient au Roi; c'est ce qu'on n'a pas fait, quoique M. le Chancelier, après la mort du cardinal, les reclamât; on ne les regardoit donc pas alors comme faisant partie de la succession du cardinal. Si ces manuscrits étoient en Hébreu, & s'ils

concernoient l'Écriture ſainte, ils pouvoient convenir au lieu où ils ſont dépoſés, mais des manuſcrits Turcs, Arabes & Perſans, qui n'ont aucun rapport à la religion, & qui par cette raiſon ſont reſtés juſqu'à préſent inconnus, devoient être placés dans la Bibliothèque du Roi, où les Savans peuvent les conſulter. Occupé de la recherche de tous les poinçons que M. de Breves a fait graver, j'ai cru ne pas devoir négliger cette découverte de manuſcrits qu'il a apportés du Levant dans ſa patrie; c'eſt un nouveau motif de notre reconnoiſſance en faveur d'un homme dont les ſervices en ce genre ont été totalement oubliés.

Après la mort du cardinal de Richelieu, les héritiers de M. de Breves renouvelèrent, en 1644, leurs inſtances pour le payement des poinçons, matrices & manuſcrits: arrêt du Conſeil (daté du dernier mars 1645) qui, faiſant droit ſur ladite inſtance, renvoie les parties au parlement de Paris, & condamne Vitré aux dépens; jugement bien extraordinaire, dans une affaire qui n'intéreſſoit pas directement Vitré, puiſqu'il n'agiſſoit que pour le Roi, & par ſes ordres, & qu'il demandoit qu'il lui fût permis de rendre ces poinçons aux *héritiers*, de qui les Hollandois les acheteroient ſi on ne vouloit pas les payer. Mais en 1647, le procès eſt évoqué au Conſeil, avec défenſe de pourſuivre au Parlement. En 1654, nouveau procès au Parlement; autre arrêt qui évoque encore l'affaire au Conſeil; madame la ducheſſe d'Aiguillon eſt aſſignée pour les manuſcrits dépoſés dans la bibliothèque du cardinal ſon oncle, dont elle étoit héritière.

Vitré, après avoir montré, par toutes les pièces authentiques qu'il rapporte, combien, au lieu d'une récompenſe qu'il méritoit, il a eu de peine & fait

de dépenſes qui l'ont empêché de travailler, finit par ſupplier le Conſeil de vouloir bien le tirer de la peine où il eſt depuis plus de vingt ans, pour ſavoir ſeulement s'il plaidera au Conſeil ou ailleurs. Il repréſente que la *poſtérité ſera étonnée de ce qu'on n'a pas aſſez conſidéré une choſe qui eſt ſi rare & ſi précieuſe, qu'il n'y en a pas encore autant en nulle part du monde;* il veut parler de tous les Caractères Orientaux, & il ajoute que *les beaux manuſcrits de M. de Breves, pourroient tenir leur place dans la Bibliothèque de Sa Majeſté,* au cas que le Conſeil trouve que madame la ducheſſe d'Aiguillon les doive rendre quand il jugera l'affaire au fond *(a).* Cette longue chaîne de procès qui accabloit Vitré, étoit dans cet état, lorſqu'en 1656, le Clergé crut devoir venir à ſon ſecours.

*Mém. du Clergé, année 1656.*

« M. l'évêque de Montpellier a repréſenté à la » compagnie que, par les délibérations des 4 & 6 » octobre dernier, elle avoit jugé qu'il n'étoit pas rai- » ſonnable que le ſieur Vitré demeurât davantage dans » les peines où il eſt, après le ſervice qu'il a rendu à » l'Égliſe, en empêchant que les poinçons & matrices des » langues Orientales n'ayent été vendus aux huguenots » d'Angleterre ou de Hollande, qui les avoient mar- » chandés; qu'il ſeroit néceſſaire de pourvoir à ſa » décharge & à la ſûreté deſdits Caractères, ledit ſieur » Vitré les ayant fait porter dans les archives du Clergé, » attendant que M.rs les agens ayent vu M.rs de la » Chambre des Comptes, pour les prier de vouloir ſer- » rer dans leur chambre, les poinçons de ces langues,

---

*(a)* On trouvera à la fin de cet eſſai, le catalogue de ces manuſcrits qui eſt imprimé dans le mémoire de Vitré.

avec ceux des Caractères Grecs qui y sont conservés « avec tant de soin, depuis que le roi François I.er les « y eut fait déposer : surquoi l'Assemblée ayant reconnu « l'avantage que l'Église en pouvoit recevoir, & le mal « que ceux de la pretendue religion auroient pu causer, « s'ils avoient eu en leur possession lesdits poinçons & « matrices, & desirant empêcher qu'ils ne les puissent « avoir à l'avenir pour s'en servir & en tirer avantage, « comme aussi de pourvoir au remboursement dudit « sieur Vitré, tant pour l'achat desdits poinçons, que « des frais qu'il a faits pour raison de ce, ne pouvant « faire une chose plus digne du Clergé & plus utile à « l'Église, a ordonné qu'il sera payé par le sieur de « Manevilette, audit sieur Vitré, la somme de six mille « livres pour son remboursement & dédommagement, « attendu qu'il a remis lesdits poinçons & matrices des « Caractères des langues Orientales, dans les archives « du Clergé, qui y demeureront jusqu'à ce qu'il ait été « avisé du lieu où ils pourront être mis, pour être « conservés avec plus grande sûreté, comme les poin- « çons des Caractères Grecs qui ont été déposés en la « Chambre des Comptes, dès le temps du roi Fran- « çois I.er ; pourvu cependant que M.rs les Agens pussent « prêter lesdites matrices, sous bons récépissés, aux impri- « meurs & autres qui feront travailler à quelques ouvrages « en ces langues, pour s'en servir, à conditon de mettre « au frontispice des livres qui en seront imprimés, ces « mots : *Typis Cleri Gallicani.* «

M. l'Évêque de Montpellier a rapporté qu'il avoit « trouvé le sieur Vitré chez M. le Chancelier, où il « étoit allé, pour le remercier de ce qu'il avoit rebuté « un arrêt qu'on avoit mis à la signature, avec beaucoup « d'autres, sur le sujet des poinçons & matrices des «

» Caractères Arabes, Turcs, Syriaques, Persans,
» Arméniens, que ledit sieur Vitré avoit achetés, avec
» cent dix manuscrits aux langues de ces peuples, par
» l'ordre du Roi par écrit, à l'inventaire de feu
» M. de Breves : quoique M. le Chancelier eût dit en
» plein Conseil, plusieurs fois, qu'il étoit raisonnable de
» décharger ledit sieur Vitré, & qu'il vouloit payer
» lesdits poinçons & matrices, pour le service du Public,
» en lui mettant entre les mains les manuscrits qui
» avoient été mis dans la bibliothèque de feu M. le
» cardinal de Richelieu, aussi par le commandement
» du Roi, & que mondit sieur le Chancelier avoit dit
» en sa présence, audit sieur Vitré, qu'il vît madame la
» duchesse d'Aiguillon de sa part, pour lui redemander
» lesdits manuscrits, qu'il bailleroit l'argent pour payer le
» tout, & qu'il donneroit les poinçons & les matrices
» au Roi *(a)*.

» Que c'étoit une générosité de M. le Chancelier,
» pour laquelle il méritoit que l'Assemblée lui fît faire un
» remerciement particulier, attendu que ces Caractères-là
» étoient uniques, qu'il étoit impossible d'en pouvoir faire
» encore autant, & que si les hérétiques les avoient eus,
» comme il falloit avouer qu'ils les auroient entre les
» mains, sans la vigilance, le zèle & le soing que le sieur

---

*(a)* Dans le catalogue de la Bibliothèque du Roi, *tome I, page xxvij*, il est dit que Louis XIII avoit, à la vérité, fait acheter des héritiers de M. de Breves, plus de cent dix beaux manuscrits Syriaques, Arabes, Turcs & Persans; qu'Antoine Vitré avoit été chargé de cette commission, qu'il se rendit adjudicataire de ces livres, aussi bien que des Caractères Syriaques, Arabes & Persans, avec les matrices toutes frappées, que le même M. de Breves avoit fait faire au Levant. Mais nous savons, ajoute-t-on, que ces manuscrits furent remis dans la bibliothèque du cardinal de Richelieu, comme le fut aussi la bibliothèque publique de la Rochelle, après la prise de cette ville.

Vitré avoit apporté pour l'empêcher, ils en auroient « imprimé des Bibles falsifiées, comme ils avoient déjà « commencé de faire du temps du patriarche Cyrille; « qu'ils auroient encore fait imprimer d'autres livres héré- « tiques, pour les jeter dans tout l'Orient, pour gaster « & corrompre tous les chrestiens, de l'église Grecque, « & les pauvres Turcs, Arabes & Persans, qui se conver- « tissent au christianisme, par les soins des missionnaires « qui vont en ce pays-là de tous les endroits de l'Eu- « rope, pour la conversion de ces peuples. «

Mondit seigneur de Montpellier a adjouté sur ce « sujet, qu'il avoit veu un nouveau Testament imprimé « en Grec littéral & en Grec vulgaire à deux colonnes, « tout corrompu & falsifié, que les hérétiques avoient « fait imprimer, & dont ils avoient envoyé toute l'im- « pression au Levant, avec expresses défenses à l'impri- « meur d'en débiter dans l'Occident; qu'il étoit aisé de « juger par-là du mal qu'ils eussent fait à l'Église, si ledit « sieur Vitré n'eût empêché que ces Caractères-là, « qui sont les Caractères de toutes les langues des « peuples d'Orient, fussent tombés entre leurs mains; « au lieu qu'on en peut maintenant imprimer des ortho- « doxes, comme on avoit commencé de le faire pendant « le règne de Louis XIII, de glorieuse mémoire, par « les conseils du cardinal de Richelieu. «

Surquoy l'assemblée a prié mondit seigneur de « Montpellier, de remercier M. le Chancelier, & de le « prier de continuer sa bonne volonté, & de lui témoi- « gner que la compagnie croit qu'il seroit difficile de « rendre un meilleur service à l'Église. «

Plusieurs de Messeigneurs ayant témoigné au sieur « Vitré, qu'ils seroient bien-aises de voir les poinçons & « les matrices, dont M. de Montpellier avoit parlé si «

» avantageuſement, il les a fait apporter & mettre ſur
» le bureau; & ce beau travail ayant été admiré de toute
» l'aſſemblée, il a été unanimement réſolu qu'il falloit
» avoir ſoin que les poinçons fuſſent mis dans la Chambre
» des Comptes, pour y être conſervés avec les poinçons
» Grecs de Garamont, qui y furent dépoſés dès le
» temps de François I.er; & quant aux matrices, qu'elles
» ſoient miſes dans la Bibliothèque du Roi, où les
» imprimeurs les prendront ſur leurs récépiſſés, à meſure
» qu'ils en auront affaire, pour empêcher qu'elles ſoient
» perdues ou portées à Genève ou en Angleterre,
» comme on y avoit déjà emporté autrefois une partie
» des matrices Grecques, pour leſquelles dégager, le
» Clergé donna trois mille livres; & ſur ce que le ſieur
» Vitré a repréſenté qu'il lui ſera impoſſible de retirer
» jamais les manuſcrits des mains de madame la ducheſſe
» d'Aiguillon, pour les faire porter chez M. le Chan-
» celier, ce qui empêchera qu'il ne ſoit déchargé,
» s'il étoit obligé de les ravoir, l'Aſſemblée a prié
» meſſeigneurs de Toulouſe & de Vence de ſe joindre
» à M. de Montpellier, pour ſavoir ſa dernière volonté,
» avant que de pourvoir à la décharge dudit ſieur
» Vitré, n'étant pas juſte qu'il demeure davantage
» en la peine où il a été depuis ſi long-temps, après le
» ſervice qu'il a rendu à l'Égliſe & au Roi, en vertu du
» commandement exprès de Sa Majeſté, de vive voix
» & par écrit, qui a été veu par meſſeigneurs les com-
miſſaires ».

Telles ſont les difficultés qui s'élevèrent avec le temps, au ſujet de l'acquiſition de ces Caractères, malgré le zèle & l'empreſſement que le Clergé apportoit pour les conſerver. Les démarches de Vitré, pour les manuſcrits de M. Breves, qui avoient été placés dans

dans la bibliothèque du cardinal de Richelieu, n'eurent aucun ſuccès, comme on l'a vu précédemment. Quant aux poinçons Arabes, Syriens, Arméniens, ils ne furent pas dépoſés à la Chambre des Comptes, comme l'avoient été les poinçons des Caractères Grecs de Garamont & comme c'étoit l'intention du Clergé ; Vitré continua de les garder probablement juſqu'à ſa mort, arrivée en 1674 ; ils paſſèrent alors entre les mains de M. Thevenot, à la Bibliothèque du Roi ; mais lorſque Louis XIV, en 1690, eut donné une nouvelle forme à l'Imprimerie royale placée au Louvre, on ſongea à y dépoſer tous ces poinçons avec leurs matrices.

*Dépôt de la maiſon du Roi. Secrétariat de la Bibliothèque du Roi.*

En 1691, M.rs Thevenot & Clément, gardes de la Bibliothèque du Roi, eurent donc ordre de remettre à l'Imprimerie royale, « les poinçons des lettres Orientales qui ſont dans la Bibliothèque. Ces « poinçons ont ſervi à faire les matrices de l'édition « de la Bible de le Jay, & ſeront néceſſaires à l'édition « du livre du P. Thomaſſin (le Gloſſaire), que le « Roi a permis d'imprimer ; c'eſt un meuble d'Im- « primerie royale pour mettre avec les autres *(a)* ». L'année ſuivante 1692, tous ces poinçons & leurs matrices furent remis à l'Imprimerie royale où ils ſont reſtés depuis : on conçoit aiſément que le laps de temps & les différentes mains par leſquelles ils ont paſſé, ont pu y cauſer de la confuſion.

Outre ces Caractères Arabes & Perſans, on voit par le procès-verbal du Clergé, qu'il y avoit encore des poinçons d'autres Caractères que Vitré avoit

*(a)* Ce mémoire eſt joint à une lettre de M. de Pontchartrain à M. l'Archevêque de Reims, du 13 novembre 1691.

achetés à la succession de M. de Breves, c'est-à-dire, des Syriens & des Arméniens ; ces derniers cependant avoient été gravés par ordre du Roi, mais depuis on les a toujours réunis à ceux de M. de Breves, quoiqu'ils n'en soient point. Je ne sais si M. le Jay a fait graver les poinçons du bel Hébreu que l'on voit dans sa Bible, je n'en trouve aucune mention ; d'ailleurs, depuis long-temps on imprimoit à Paris de l'Hébreu en beaux Caractères, & Vitré, qui étoit si curieux, pouvoit en avoir à lui de cette espèce. Quant aux poinçons Samaritains, avec leurs matrices, ils ont été faits par l'ordre de M. le Jay, pour l'impression de sa Bible, ouvrage qui lui a attiré beaucoup de jaloux. Nous apprenons du fils de M. le Jay, le sort de ces poinçons : « Ayant toujours eu la » volonté, dit-il, de donner à la Bibliothèque royale, » les poinçons & matrices qui sont restés après l'im- » pression de la Bible de feu mon père, comme le sait » parfaitement M. Clément, à présent bibliothécaire, » ce que je ne fis pas alors, par la mauvaise disposition » contre moi de M. Thevenot son prédécesseur, & » ce que je fis enfin au commencement de cette » année, sollicité par ledit sieur Thevenot que je » trouvai dans d'autres sentimens, je les lui donnai » suivant la disposition que j'en avois faite. Je lui portai » d'abord à la Bibliothèque du Roi, tout ce que j'avois » de Samaritain, qui consistoit en trente-quatre poin- » çons & trente-trois matrices ; je lui donnai depuis » une matrice de la langue susdite, si je ne me trompe, » qui s'étoit égarée, avec soixante-onze poinçons de » Syriaque ; soixante-huit matrices de la même langue » justifiées ; trente-cinq matrices Syriaques seulement » frappées ; dix-sept matrices d'Arménien justifiées ;

*Papier du secrétariat de la Bibliothèque du Roi.*

vingt-neuf matrices, même langue, seulement frappées; « plus, sept matrices d'accens Arabes, justifiées. Je lui « prêtai mon alphabet des langues, imprimé par le « sieur Vitré, & dédié à mon frère aîné; plus, le « Testament de Mahomet, en Arabe, où le sieur Vitré « reconnoît que ces Caractères venoient de mon père. « Il m'avoit promis de rendre ces deux livres que je « n'ai pu avoir, prétextant la confusion où étoient les « livres, à cause de son déménagement au sortir de la « Bibliothèque du Roi. C'est une vérité que j'atteste, & « que je n'ai rien reçu de lui que des promesses d'offices « auprès de Messieurs les directeurs de cette Biblio- « thèque royale, sans en avoir ouï parler du depuis jusqu'à « présent. Fait à Paris, le 15 de septembre 1692. « *Signé* le Jay, ancien doyen de Vézelay ».

D'après cet exposé, on voit que les poinçons que M. le Jay avoit fait graver, souffrirent également des difficultés avant d'être remis dans un lieu où ils devoient être conservés avec soin, c'est-à-dire, à l'Imprimerie royale. Ainsi Vitré n'eut pas, comme on le dit, la malice de les avoir détruits. Il a pu remettre à la fonte, des Caractères qui étoient usés; je vais encore plus loin, il ne paroît pas même qu'il ait fait fondre ceux de ces Caractères qui étoient encore en état de servir, puisqu'après sa mort, arrivée en 1674 *(a)*, Pierre le Petit imprima en 1679, un petit ouvrage en Arabe, avec ces mêmes Caractères, & il n'est pas vraisemblable que les poinçons & les matrices déposés alors à la Bibliothèque du Roi, lui aient été communiqués pour en faire une fonte. Pierre le

*Histoire de l'Imprimerie, page 242.*

*(a)* Au mois de juillet, & fut enterré à Saint-Severin, où il avoit fait quelques fondations.

Petit se sera servi de ceux de Vitré qui existoient encore, & qui insensiblement se sont perdus, ou auront été remis à la fonte; il en existe même encore quelques-uns à l'Imprimerie royale.

Cette lettre de M. l'abbé le Jay demande cependant quelques réflexions. Il y parle d'abord de trente-quatre poinçons Samaritains avec leurs matrices qu'il remit à M. Thevenot à la Bibliothèque du Roi. Ces poinçons & leurs matrices ont servi à fondre les Caractères Samaritains avec lesquels on a imprimé les textes Samaritains de la Polyglotte; ils sont beaux, & sont les premiers & les seuls de cette espèce qui aient été faits à Paris. En général, c'est un Caractère fort rare dans toute l'Europe, parce que rarement on y imprime du Samaritain, langue dans laquelle nous n'avons que le Pentateuque. Nous les devons donc à M. le Jay; mais en lui rendant cette justice, nous regrettons de ce qu'on n'a pu les trouver jusqu'à présent, quoiqu'ils aient dû être portés à l'Imprimerie royale avec les autres qu'on y a remis dans le même temps.

Quant aux Caractères Syriens & Arméniens dont il est fait mention dans la lettre, j'ai été long-temps embarrassé à leur sujet; dans le procès-verbal du Clergé, il est dit que Vitré acquit par ordre du Roi, les poinçons *Turcs, Arabes, Persans, Syriens & Arméniens*, qui étoient dans la succession de M. de Breves. De plus, ces Caractères Syriens & Arméniens se trouvent imprimés avec les Caractères Arabes, sur des feuilles cotées, qui ont servi autrefois d'état, par layette; ils ont donc suivi le sort des Caractères Arabes, & je les ai retrouvés avec eux à l'Imprimerie royale, mais dans un plus grand nombre que celui

qui eſt indiqué dans la lettre. Les Syriens ſont donc de M. de Breves, c'eſt ce qu'on ne peut conteſter. A l'égard de l'Arménien, M. l'abbé le Jay ne remit que des matrices, ainſi il n'en avoit pas les poinçons, qui ſont du Roi Louis XIII, comme je l'ai dit plus haut. Il ſemble qu'on cherchoit alors à faire oublier tout ce que M. de Breves avoit fait pour l'imprimerie Orientale. Vitré, dans la préface du *Teſtament de Mahomet*, s'exprime obſcurément, & paroît vouloir flatter M. le Jay, lorſqu'il dit : *Cum liberalitate eximiâ generoſi illius viri D.* le Jay, *typographeïum jam habeam Arabicis, Samaritanis aliiſque id genus Caracteribus elegantiſſimis inſtructum, &c.* Cependant dans le Pſeautier Syriaque imprimé à Paris, en 1625, il n'eſt fait aucune mention de M. le Jay; de plus, comme je viens de le dire, il exiſte à l'Imprimerie royale un plus grand nombre de poinçons Syriens. Peut-être M. le Jay a-t-il fait regraver des poinçons, ou qui étoient perdus, ou qui ont eté caſſés, autrement ce ſeroit un autre corps de Caractères Syriens que nous n'avons plus, ou bien ce ſont des poinçons qu'il auroit empruntés plus anciennement pour frapper des matrices qui pouvoient manquer alors. Il eſt inconteſtable qu'il a fait graver les poinçons & frapper les matrices des Caractères Samaritains qu'on ne retrouve point; il aura fait également frapper des matrices Arméniennes & quelques matrices d'accens Arabes : ces réparations, & probablement les fontes de tous ces Caractères Orientaux, pour ſon édition de la Bible, auront ſervi de prétexte à Vitré, pour s'exprimer comme il le fait, ſur-tout parlant à un fils dont il vouloit louer le père, & qui méritoit véritablement des éloges; mais il eſt conſtant que M. le Jay n'a point fait graver les

beaux Caractères Arabes & Syriens de sa Polyglotte, ils sont de M. de Breves.

Parmi ces alphabets imprimés par Vitré, je vois un Caractère Rabinique que j'aurois desiré retrouver à l'Imprimerie royale, ce qui avec le Samaritain auroit complété les Caractères Orientaux ; mais il n'est fait mention nulle part de ce Rabinique qui, sans doute, appartenoit à Vitré, & faisoit partie de son imprimerie. J'ignore s'ils existent encore à Paris, & ce seroit une acquisition digne de l'Imprimerie royale. Les Étrangers ont imprimé de l'Éthiopien & du Cophte ; mais je ne crois pas qu'il y en ait un seul Caractère à Paris.

Le Caractère Hébreu de la Polyglotte de le Jay est beau ; on sait que le Caractère Chaldéen est le même que l'Hébreu. Nous avons vu plus haut Wolf assurer que les François avoient surpassé toutes les autres nations à cet égard, comme ils les ont surpassées dans les autres Caractères Orientaux.

*Wolf, Bib. Rab. p. 941 & suiv.*

La typographie en langue Hébraïque remonte beaucoup plus haut que celle de l'Arabe, & se rapproche des temps de l'invention de notre imprimerie. Dès l'an 1475, on avoit commencé à imprimer de l'Hébreu ; mais ce ne fut qu'en 1480, que des Juifs de Soncino, petite ville du duché de Milan, se livrèrent à cet art. Le rabin Josué & le rabin Moses, fils de rabbi Israël Nathan de Soncino, firent imprimer plusieurs livres Hébreux ; d'autres Juifs imitèrent leur exemple dans plusieurs villes d'Italie. Bomberg fut le premier des Chrétiens qui imprima de l'Hébreu, & Venise acquit une certaine célébrité dans ce genre, par la multitude des ouvrages qu'on y publia. Rabbi Gerson porta cet art à Constantinople, & y imprima,

jusqu'en 1530, plusieurs livres Hébreux. D'autres Juifs établirent aussi des imprimeries Hébraïques à Thessalonique & en différentes villes de l'empire Ottoman. Ce fut sans doute à cette occasion, que Bajazet II, en 1580, défendit, comme je l'ai déja dit, sous peine de la vie, qu'on imprimât des livres Arabes *(a)*.

A Paris, Guillaume Postel est le premier qui ait fait imprimer de l'Hébreu, ensuite Robert Étienne, en 1550, se distingua dans ce genre, par la beauté de ses Caractères. On a écrit que François I.er avoit contribué à la gravure de ces Caractères; mais outre que Robert Étienne, dans son *alphabetum Hebraïcum*, publié en 1550, n'en dit rien, & ne les appelle pas, *Caracteres regii*, comme les Grecs de Garamont, c'est qu'ils auroient été remis, ainsi que ces derniers, à la Chambre des Comptes.

Depuis l'établissement de l'Imprimerie royale, le Roi y a fait imprimer, en 1697, le Glossaire du P. Thomassin; mais je vois par des états, qu'on n'avoit que quelques fontes, & non des poinçons. Il est d'usage dans cette imprimerie, d'y conserver les poinçons & les matrices des Caractères qu'on y emploie; il y a un graveur & des ouvriers chargés de faire les fontes; par ce moyen, les poinçons & les matrices n'en sortent point, & ne doivent jamais en sortir. En 1722, comme il ne s'y trouvoit ni poinçons ni matrices pour l'Hébreu, M. le duc d'Orléans, régent,

*Secrétariat de la Bibliothèque du Roi.*

*Catal. de M. Fourmont, p. 79 & 96.*

---

*(a)* Les Juifs qui ont vécu parmi les Musulmans, & qui ont écrit en langue Arabe, ont quelquefois employé à cet usage les Caractères Hébreux. Pocock a publié à Oxford, en 1655, un ouvrage de Maimonide, intitulé *Porta Mosis*, qui est en Caractères Hébreux; mais en langue Arabe.

ordonna qu'on en fît. M. l'abbé Bignon fut chargé de ces ordres, & M. Fourmont l'aîné, très-versé dans la connoissance des langues Orientales, dirigea le graveur, nommé Villeneuve. La belle bible d'Athias servit de modèle, & on fit quatre corps d'Hébreux, un gros, un moins gros, un troisième plus petit, & enfin un quatrième pour les notes, ce qui formoit une suite nombreuse de poinçons avec autant de matrices; on y joignit dix moules: le tout fut remis, en 1729, à M. Anisson, suivant le récépissé qui existe à la Bibliothèque du Roi. On a retrouvé les matrices de ces poinçons en bon état, d'où je conclus que les poinçons devoient également y avoir été déposés. L'activité & le zèle que M. Anisson met dans ces recherches, donnent lieu d'espérer qu'on les retrouvera également, Ces Caractères qui n'ont jamais servi, ont été faits pour imprimer quelques ouvrages de M. Fourmont, sur l'Écriture sainte. J'ai rangé toutes ces matrices dans l'ordre qui leur convenoit, selon les quatre corps de lettres qu'elles présentent. Si je parle ici de ces pertes, c'est que je ne dois pas taire tout ce que nos Rois ont fait en différens temps pour le progrès des Lettres, ni laisser les Savans dans la persuasion que les langues Orientales ont été tellement négligées parmi nous, que nous ne pourrions rien imprimer en ce genre. On voit par ces détails, que nous avons été très-riches, que nous le sommes encore, & que le Gouvernement a toujours protégé ce genre de littérature.

Revenons aux Caractères Orientaux de M. de Breves, après la mort duquel ils ont occasionné tant de débats. La société typographique de Paris, depuis l'impression de la Polyglotte, n'exerça plus le privilége

utile

utile dont elle étoit pourvue, je veux dire qu'elle n'imprima plus de livres Orientaux, au moins je n'en connois aucun : ce ne fut point elle qui donna, en 1651, le *Chronicon Orientale* d'Abraham Ekkellensis, dans lequel on fit usage des Caractères Arabes pour quelques mots ; mais on croiroit, par la manière dont ces Caractères de M. de Breves sont imprimés, revoir ceux que Postel a fait graver sous François I.[er] Ils sont comme jetés au hasard par un ouvrier qui n'en avoit aucune connoissance, & qui n'étoit point en état de s'en servir. En 1679, & alors le privilége de la société typographique étoit expiré, Pierre le Petit, imprimeur du Roi, publia un petit volume tout Arabe, qui contient les sept pseaumes de la pénitence avec des prières pour tous les jours du mois ; & il ne dit pas que c'est de l'imprimerie du Clergé de France, comme l'assemblée de 1656 avoit décidé qu'on le mettroit sur tous les livres de cette espèce. Les Caractères sont les mêmes que ceux de M. de Breves dont Vitré se servoit ; mais ce ne sont plus les mêmes ouvriers habiles à composer de l'Arabe : cependant il n'est pas mal imprimé, seulement on y aperçoit quelques liaisons mal employées. Enfin je trouve pour la dernière fois ces Caractères de M. de Breves, dans un ouvrage qui n'a point paru, & dont le sort est assez singulier, puisqu'il existe par parties dans le public sans qu'on le connoisse. Il contient des tables généalogiques des Princes de l'Orient, imprimées seulement en Arabe. Ces tables sont dispersées dans différens exemplaires du recueil de Voyages, que Thevenot a publié, en deux volumes *in-folio ; Paris, 1696,* sur le dos ou revers des cartes géographiques qui sont dans cet

ouvrage. Il y a apparence que quand on a imprimé ce Recueil qui n'a paru qu'après la mort de Thevenot, on aura trouvé dans sa bibliothèque ces cartes généalogiques en grandes feuilles seulement imprimées d'un côté; ignorant l'usage qu'il vouloit en faire, on les aura prises par économie, pour imprimer sur le côté blanc les cartes géographiques du Recueil; & comme il n'y est question nulle part de ces généalogies, on les a jugées inutiles. Cependant il y a dans le Recueil de Thevenot un abrégé de l'histoire Orientale de Mirkhond, auteur Persan, & peut-être avoit-il dessein d'y joindre ces généalogies; à présent elles sont dispersées dans différens exemplaires du recueil, mais j'ignore si elles sont complètes. Dans mon exemplaire de Thevenot, j'y vois une suite qui concerne les princes Seljoucides, dont en effet Mirkhond parle dans l'extrait que Thevenot en fait. C'est tout ce que je puis dire de cet ouvrage qui auroit été utile sans cette imprudente économie.

La typographie Orientale étoit dans un état plus florissant chez les étrangers, ce qui fait voir que les craintes du Clergé, au sujet des éditions des livres de l'Écriture sainte, étoient mal fondées. Ces éditions, à la vérité, sont moins belles que celles qu'on auroit pu faire avec les Caractères de M. de Breves; mais elles existent toujours, & en même-temps on a publié plusieurs autres ouvrages utiles aux lettres.

Golius, outre son dictionnaire, dont j'ai parlé plus haut, donna en 1656 une nouvelle édition *in-4.°* de la grammaire d'Erpenius, à laquelle il joignit les proverbes de Lokman & d'autres textes Arabes, avec la traduction & des notes destinées à l'usage de ceux qui veulent étudier cette langue. En 1669, il publia le

texte Arabe & la traduction Latine qu'il avoit faite du traité d'astronomie d'Alpherghani, ou, comme nous disons, *Alfragan,* qu'il accompagna de notes savantes, relatives à la géographie: ce livre qui est très-recherché est devenu rare.

En 1654, Gentius fit imprimer à Amsterdam le texte Persan du Gulistan, ouvrage du poëte Sadi, célèbre dans la Perse. Ce texte est accompagné d'une traduction Latine.

En Angleterre où l'on se distinguoit également dans ce genre de littérature, Welochus publia en 1657, à Londres, le nouveau Testament en Persan & en Latin. En 1663, le savant Pocock fit imprimer à Oxford le texte Arabe & la traduction latine de l'histoire universelle d'Aboulfaradge en deux volumes *in-4.°,* l'un pour le texte & l'autre pour la traduction. Il rassembla aussi divers textes d'auteurs Arabes, dont il forma un volume *in-4.°,* sous le titre de *Specimen historiæ Arabum,* en 1650. On a encore imprimé en Angleterre les Annales d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie, en Arabe & en Latin; & en 1661 Vansleb publia à Londres un dictionnaire & une grammaire de la langue Éthiopienne de Ludolphe. C'étoit une nouvelle branche de la littérature Orientale, qui auroit pu être cultivée en France, si l'on eût suivi les intentions de Louis XIII, puisque ce Prince avoit ordonné de faire des poinçons des Caractères Éthiopiens. Dans la suite on a imprimé en Angleterre l'histoire d'Arménie par Moyse de Khorène, en Arménien & en Latin. Mais abrégeons cette trop longue énumération que l'on pourroit étendre davantage: c'est un travail que je laisse aux soins de ceux qui voudroient donner une histoire complète de la littérature Orientale. Ce que j'en dis ici suffit pour s'en

former une idée, & mon dessein n'a été que de faire connoître notre typographie en ce genre, & l'état de l'Imprimerie royale, relativement aux Caractères Orientaux ; seulement pour rendre ce morceau plus utile, j'ai cru devoir indiquer quelquefois ce qui s'est fait à cet égard dans les imprimeries étrangères, parce que la connoissance de ces livres est nécessaire à ceux qui se livrent à l'étude des langues.

Si, après l'Italie, nous avons donné l'exemple aux autres nations de l'Europe dans ce genre de littérature & de typographie, il faut avouer que celles-ci ont persisté plus long-temps que nous à les cultiver. Ce n'est pas qu'en France il n'y ait toujours eu quelques gens habiles dans les langues Orientales ; mais ils manquoient alors d'encouragemens. Vattier, dont j'ai parlé plusieurs fois, annonce une nouvelle traduction des ouvrages d'Avicène, d'après le texte Arabe qui avoit été imprimé à Rome : elle est, dit-il, *quasi toute prête dès maintenant à voir le jour ; c'est*, ajoute-t-il, *un ouvrage que les véritables médecins desirent voir fait il y a long-temps, & que personne n'a encore jusqu'à présent, ou peu ou osé leur présenter.* Vattier étoit médecin, & par conséquent bien en état d'entendre le texte & la matière qui y est traitée. Cet ouvrage n'a point été imprimé & s'est perdu.

*Préf. de la traduction de l'Histoire des Khal. p. 29.*

Les Savans François ne négligèrent point l'étude des langues Orientales, mais ils paroissent avoir préféré alors de donner des traductions qui mettoient tout le monde en état de connoître les Orientaux, aux occupations fatigantes d'un éditeur de textes qui n'étoient utiles qu'à un plus petit nombre de personnes : peut-être aussi trouvèrent-ils des difficultés pour l'impression de pareils textes, soit de la part des ouvriers, soit par

rapport aux Caractères qui n'étoient plus entre les mains des Imprimeurs. On avoit des grammaires, des dictionnaires, & plusieurs textes d'auteurs, plus ou moins difficiles à entendre, & qui étoient conséquemment à la portée de ceux qui ne faisoient que commencer & de ceux qui étoient plus avancés dans l'étude de ces langues; ainsi en France on se livra aux traductions, & comme la typographie suit l'état des Lettres, on n'imprima plus en Caractères Orientaux, ce qui dut contribuer à faire oublier, en quelque sorte, dans le public, ces beaux Caractères de M. de Breves.

M. d'Herbelot qui, sans avoir voyagé dans le Levant, avoit lû une quantité prodigieuse de manuscrits Arabes, Persans & Turcs, en avoit fait des extraits considérables, d'après lesquels il a formé sa Bibliothèque Orientale imprimée à Paris en. 1697, en un volume *in-folio.* Il y donne la connoissance de tout ce qui concerne les diverses nations Musulmanes en Asie, en Afrique & en Espagne, leur histoire & leurs traditions fabuleuses, leur religion & leurs sectes, leurs différens gouvernemens, les loix, les coutumes, les moeurs, les sciences, les arts, l'histoire des grands hommes dans tous les genres, & indique les meilleurs ouvrages qu'ils ont composés. On n'avoit point encore sur l'Orient un ouvrage aussi étendu, & puisé dans les sources. M. d'Herbelot est mort avant que l'impression en fût achevée, & ce fut M. Galand qui continua l'édition; il savoit aussi les langues Orientales, & il convient que cet ouvrage tient lieu de tous ceux des livres Orientaux écrits en Arabe, en Persan & en Turc qui ont été lûs par M. d'Herbelot: en effet, il nous paroît supérieur à tout ce qui a été fait en ce genre, malgré le jugement peu favorable que M. Pétis

*Préface de l'Histoire de Genghiskhan.*

de la Croix en porte. Eſt-ce un reſte de cette prévention qui régnoit auparavant contre les Muſulmans, qui fut cauſe que ce bel ouvrage n'eut pas en France l'accueil qu'il méritoit ? On le négligea, & les étrangers qui en reconnurent avant nous le mérite, en enlevèrent le plus qu'ils purent d'exemplaires, de ſorte que lorſque nous revînmes de notre erreur, à peine en trouva-t-on quelques-uns, & il eſt devenu cher. On auroit pu en pluſieurs endroits, employer des Caractères Orientaux, mais l'imprimerie, en ce genre, étoit tombée à Paris. Dans ces dernières années on l'a réimprimé ici & en Hollande, mais moins exactement que la première édition. M. d'Herbelot avoit auſſi composé un dictionnaire Turc & Perſan plus ample que celui de Meninski, imprimé en Allemagne. Cet ouvrage manuſcrit en trois volumes *in-folio*, eſt reſté dans ſa famille, & on ignore s'il exiſte encore : c'eſt ainſi que nous avons perdu pluſieurs ouvrages utiles.

M. Pétis de la Croix qui mourut en 1695, & qui eſt le premier des Interprètes François que le Roi a établis pour les affaires & le commerce du Levant, car auparavant on n'employoit que des gens du pays, M. de la Croix, dis-je, composa une hiſtoire de Genghizkhan d'après les écrivains Orientaux. Il avoit fait auſſi un dictionnaire François-turc & un autre Turc-françois, qui n'ont point paru, & ce fut ſon fils, qui lui ſuccéda dans ſes places, qui publia la vie de Genghizkhan en 1710, & qui lui-même traduiſit du Perſan l'hiſtoire de Tamerlan en quatre volumes *in-12*, auſſi imprimée à Paris ; elle a été composée par Scherfeddin, & elle eſt différente de celle qui a été traduite par Vattier, d'après Arabſchah. La première ne renferme que des éloges du conquérant ; la ſeconde n'eſt qu'une ſatyre

éloquente. Je ne dois point oublier dans cette énumération, l'abbé Renaudot qui a donné une histoire des Patriarches d'Alexandrie, puisée dans les manuscrits Orientaux ; traduit les relations de deux voyageurs Arabes, & fait plusieurs autres ouvrages utiles & estimés.

L'établissement des Interprètes nationaux en a fait naître un autre dans la suite, c'est celui des enfans de langue, élevés à Paris pour être envoyés dans le Levant. Dans les commencemens de cet établissement, le Ministre avoit exigé que lorsqu'ils étoient arrivés à Constantinople où ils se perfectionnoient dans les Langues, ils envoyassent diverses traductions d'auteurs Orientaux, ce qu'ils ont exécuté; mais ces traductions qui devoient naturellement être imprimées, & contribuer à nous instruire de la littérature Orientale, sont restées manuscrites à la Bibliothèque du Roi, & connues de peu de personnes : on pourroit en former cependant une collection utile.

On voit par cet exposé, que depuis Louis XIII nous n'avons point négligé la littérature Orientale ; nous avons traduit beaucoup de livres Orientaux, & nous avons surpassé les autres nations à cet égard ; plusieurs de ces traductions ont été imprimées, d'autres sont restées manuscrites, & quelques-unes se sont perdues faute d'avoir été données au public : telles sont la traduction d'Avicène par Vattier ; celle de l'Alcoran par M. Galand, & plusieurs autres que nous ne connoissons plus. On étoit cependant curieux d'acquérir de nouvelles connoissances sur les peuples de l'Orient. Louis XIV y avoit envoyé des Savans habiles pour rassembler des manuscrits, & des missionnaires instruits, capables de remplir ses vues à cet

égard ; ce qui a produit de nouvelles branches de littérature jusqu'alors inconnues, & en particulier la littérature Chinoise. Les missionnaires composèrent pour l'Europe divers ouvrages dont plusieurs n'ont point été imprimés ; c'est au P. de Mailla que nous devons l'histoire de la Chine, qui enfin vient d'être publiée : il seroit trop long de citer ici tous les ouvrages de cette espèce. En général plusieurs des missionnaires ont cherché à se rendre utiles ; mais communément nous n'avons imprimé que leurs relations, & il existe encore un grand nombre de leurs ouvrages. La Bibliothèque du Roi renferme des grammaires & des dictionnaires de différentes langues de l'Inde. Il doit s'en trouver beaucoup à Rome, où l'on a imprimé en 1632, une grammaire & un dictionnaire de la langue Japonoise ; en 1651, un dictionnaire Tunquinois ; en 1762, une grammaire Thibétane ; long-temps auparavant, un dictionnaire de la même langue, & depuis, plusieurs morceaux sur les langues Indiennes ; tous livres élémentaires sans lesquels nous ne pouvons parvenir à la connoissance de l'histoire, des sciences & des arts des peuples Orientaux. Que de trésors sur l'histoire, la géographie, &c. sont encore renfermés dans la bibliothèque de la Propagande, où ils paroissent condamnés à un éternel oubli, parce qu'on n'imprime que ce qui concerne les grammaires & les dictionnaires ! Un catalogue qui présenteroit tous les ouvrages des missionnaires, tant imprimés que manuscrits, seroit un recueil curieux & bien propre à changer nos idées sur les missions. Les Danois qui ont senti leur utilité, en ont établi dans l'Inde & y ont formé une imprimerie, par le moyen de laquelle ils ont publié plusieurs ouvrages en langue Malabare ; mais

mais ces livres qui restent dans le pays sont très-rares en Europe. Nous devons cependant aux Danois une grammaire de cette langue, & une suite de mémoires qui sont très-curieux. Lorsque nous avons commencé en Europe à nous livrer à l'étude des langues Orientales, nous avons débuté par des ouvrages de cette espèce qui sont absolument nécessaires, quoique peu agréables; plus instruits, nous avons traduit des livres Orientaux.

L'Imprimerie royale, à laquelle Louis XIV avoit donné en 1691, une nouvelle forme, & où l'on avoit déposé les seuls Caractères Orientaux qui existassent à Paris; j'entends ici les poinçons & les matrices de M. de Breves, car on a pu, pendant un temps, trouver dans quelqu'imprimerie, des Caractères en plomb, reste de ceux qui avoient existé auparavant, qui s'usent & se détruisent par l'usage; l'Imprimerie royale, dis-je, fut long-temps occupée du magnifique recueil des historiens de la Byzantine, en Grec & en Latin avec des notes, ouvrage immense ordonné par Louis XIV *(a)*. On ne pensa pas alors à donner des éditions Arabes, & insensiblement dans le Public, & même parmi les Savans qui auroient desiré d'imprimer quelques passages en Arabe, on ignora ce que ces Caractères étoient devenus, & on crut qu'ils étoient perdus. Jamais cependant les Ministres ne les oublièrent, & je vois que de temps en temps ils ont donné des ordres pour en faire l'examen & les mettre en état de servir. Mais leurs bonnes intentions & les différentes opérations qu'ils ont faites, concentrées dans l'intérieur de l'administration, n'ont point été connues;

*(a)* Le 1.er volume parut en 1648.

ce qui a contribué de plus en plus à ſaire ignorer l'exiſtence de ces Caractères. Il eſt donc néceſſaire de nous étendre ſur ce ſujet dans ce Mémoire, afin de faire voir que le Gouvernement n'a jamais perdu de vue cette précieuſe collection.

Il paroît qu'en 1697, on en fit un état, imprimé ſur vingt-une pages *in-folio*, ſi l'on peut appeler *état* un recueil de Caractères placés au haſard, ſans ordre, mêlés les uns avec les autres, répétés juſqu'à trois & quatre fois, & même plus, à des diſtances fort éloignées, ce qui paroît former un nombre conſidérable qui ſe réduit à environ la moitié. Dans cette abondance apparente, cet état ne préſente pas même tous les poinçons qu'on avoit alors, puiſque dans le gros Arabe ſeul j'en ai retrouvé un grand nombre qu'on n'y voit point. Cependant il y en a quelques-uns dans cet état, que nous n'avons plus, & c'eſt en cela qu'il m'a été de quelqu'utilité. Cet état exiſte à l'Imprimerie royale.

Dans la ſuite, les Miniſtres ont ſouvent fait mention des Caractères Orientaux dans différens ordres, dont les originaux ſont conſervés au Dépôt de la maiſon du Roi; j'y ai même trouvé deux états ſommaires du nombre de tous les poinçons de cette eſpèce; l'un, du 14 mai 1714, fait ſous les yeux de M. l'abbé Bignon *(a)*; l'autre fait en 1725 par M. de Fonce-

*(a)* Il y avoit alors:

| | | |
|---|---|---|
| Gros Arabe . . . . . . . . . . 329 poinçons. | Total . . . . . . 1218. | |
| Moyen & petit . . . . . . . . 889 . . . . . . | | |
| Syrien . . . . . . . . . . . . . 143. | | |
| Arménien . . . . . . . . . . . 47 . . . . . . | Total . . . . . . 108. | |
| Dans une autre boîte . . . 61 . . . . . . | | |
| Perſan . . . . . . . . . . . . . . 444. | | |

magne. On y remarque quelque différence avec le précédent *(a)*; & on obſerve qu'on croit qu'il y a erreur dans le premier pour les Caractères Arméniens. En général ces états n'ont pas été faits exactement: Vitré atteſte qu'il y avoit plus de deux mille poinçons; j'en trouve à préſent dix-neuf cents vingt, ce qui diffère peu du nombre de Vitré; mais on a perdu un grand nombre de matrices, puiſque toutes avoient été frappées pour l'impreſſion des différens ouvrages publiés à Paris. Dans le temps qu'on étoit occupé à tranſporter tous ces poinçons & leurs matrices à l'Imprimerie royale, un ouvrier déroba une quantité de matrices dont on ignore le nombre, & on ne s'aperçut pas ſur le champ de ce vol: il y a apparence qu'elles auront été vendues comme vieux cuivre, parce qu'elles ne formoient pas de ſuites complètes; autrement ces Caractères, faciles à reconnoître par leur forme, auroient depuis le temps reparu dans quelqu'imprimerie; au reſte, il eſt facile de remédier à cette perte avec les poinçons que l'on poſsède.

M. de la Croix, profeſſeur royal en Arabe, qui avoit voyagé dans le Levant, & qui eſt mort en 1713, paroiſſoit plus propre que tout autre à faire un

| | | |
|---|---|---|
| *(a)* Gros Arabe | 329 | Total 1265 |
| Moyen Arabe | 426 | |
| Petit Arabe | 510 | |
| Matrices | 560. | |
| Syrien | 150. | |
| Matrices | 61. | |
| Arménien | 46. | |
| Matrices juſtifiées | 48. | |
| Perſan | 445. | |

examen de tous ces Caractères, & il en avoit été chargé avant l'époque de l'état dont je viens de parler, celui de 1697; mais n'ayant, en général, aucune idée de la typographie, il ne réfléchit pas assez, comme je le vois par son travail, sur la nature & la marche de l'écriture Arabe. Il trouva des poinçons de plusieurs lettres liées ensemble en plus ou moindre nombre, & il en conclut que ces liaisons devoient avoir lieu également pour toutes les lettres. Il n'a pas senti que plusieurs de ces combinaisons pouvoient être même contraires à l'analogie de la langue, & n'a pas considéré que, si l'on compte dans cette langue vingt-huit lettres, il n'y a proprement que seize figures que l'on multiplie par le moyen des points qui servent à les distinguer. D'après ces fausses idées, il a supposé, pour toutes les lettres, les mêmes liaisons & les mêmes combinaisons, & en a présenté le rapport le plus extravagant que l'on puisse faire. Afin de compléter tous ces Caractères, M. de la Croix exige plus de trois cents mille poinçons pour un seul corps d'Arabe, & il y en a trois corps. Le Ministre, d'après un pareil examen, a dû regarder ces Caractères comme un reste incomplet qui méritoit peu d'attention, puisque, pour le compléter, il auroit fallu dépenser des sommes prodigieuses; d'ailleurs, de quel emplacement n'auroit-on pas eu besoin pour placer les lettres en plomb que l'on fond ordinairement en grande quantité, & pour les mettre sous la main de l'ouvrier: ce prodigieux nombre de lettres surpasseroit celui des mots d'une langue. Cet examen n'étoit donc propre qu'à faire abandonner & négliger les poinçons qui nous restoient, mais heureusement les Ministres n'ont pas adopté les calculs de M. de la Croix; & en effet,

ſans cette multitude de Caractères, & avec ceux que nous avons, auxquels il en manque peu, nous pouvons imprimer des livres entiers. Donnons ici une légère idée de ces Caractères.

Ceux qui, ſous M. de Breves, ont préſidé à la confection de tous ces poinçons, après avoir fait un choix des plus beaux manuſcrits, après avoir examiné le génie de la langue Arabe & ſon ſyſtème d'écriture, ont ſu, par deux procédés abſolument contraires dans ces trois corps, ménager le nombre des combinaiſons. Dans le gros & le moyen corps, ils ont ſouvent ſupprimé de la figure de la lettre tous les points diſtinctifs, ce qui réduiſoit ces lettres à environ ſeize figures, qui peuvent ſe multiplier par les points faits ſéparément & qu'on ajoute à volonté à chaque figure. Par exemple, on a fait un ſeul poinçon pour ٮ & trois autres poinçons repréſentant . .. ∴, le premier ajouté ainſi à la figure ﻧ eſt N, ﺑ eſt B; les deux points ﺗ eſt T, ﻳ eſt I; les trois points ﺛ eſt TS. Ces mêmes points appliqués ainſi ſéparément à une quantité d'autres figures, diminuent conſidérablement le nombre des poinçons: l'écriture Arabe permet que les points ſoient ainſi détachés. Mais dans le petit Caractère où les lignes étant plus ſerrées, il ſeroit difficile d'ajouter cette ligne de points intermédiaires, on a mis ſur un même poinçon formé de pluſieurs lettres, tous les points dont chaque lettre étoit ſuſceptible; & pour la compoſition ou impreſſion d'un mot, on enlève ſur le plomb les points qui ſont inutiles au mot qu'on veut imprimer, comme nous enleverions d'un *é* accentué l'accent pour en faire un *e* ſimple. Cette méthode d'avoir mis ſur une même figure très-petite, tous les points dont elle peut être ſuſceptible, réduit

les poinçons à un plus petit nombre, & par-là un ſeul peut tenir lieu de beaucoup d'autres.

M. de la Croix qui n'a rien compris à ces poinçons chargés de tant de points, penſe qu'il faudroit ſupprimer tous ces points; c'eſt ce dont on doit bien ſe donner de garde. J'avoue que j'ai été d'abord embarraſſé, mais l'examen & le rapprochement que j'en ai fait avec les poinçons du gros & du moyen Arabe qui préſentent la même compoſition, mais ſans aucuns points, & auxquels on les ajoute à volonté, m'ont fait connoître que ceux-ci, chargés d'une multitude de points qui, pris tels qu'ils ſont, ne forment aucun mot ni aucune ſyllabe de la langue Arabe, n'étoient faits que pour qu'une partie de ces points fût, ſur le plomb ſeulement, ſupprimée à volonté. Ces Caractères de plomb ainſi dégagés de certains points ne ſont pas perdus, puiſqu'ils forment un mot ou une ſyllabe qui eſt véritablement de la langue, & qu'ils peuvent ſervir dans mille autres occaſions. Dans le gros & le moyen Caractère, il y a quelques lettres où les points ſont dans l'intérieur: alors on a gravé un poinçon exprès. Il y a encore un procédé que j'ai eu quelque peine à découvrir: en comparant le pſeautier de M. de Breves avec les poinçons, j'en voyois de deux eſpèces pour une même lettre, c'eſt-à-dire une lettre avec liaiſon, & la même ſans liaiſon; je ſoupçonnai que ce ne devoit être que le même poinçon dont on varioit ainſi la figure à la fonte de la lettre, ce que le fondeur de l'Imprimerie royale m'aſſura pouvoir exécuter. Ce procédé qu'on a dû employer autrefois, fournit un tiers de lettres dont les poinçons paroiſſoient manquer. Quoique je n'entre pas ici dans les détails qui concernent les opérations

de la fonte, j'ai cru devoir dire un mot d'un procédé qui sert à multiplier les lettres sans un nouveau poinçon.

C'est ainsi que, par une sage économie, on a cherché les moyens de réduire au plus petit nombre possible les poinçons, en conservant l'élégance & la beauté de l'écriture. On a mis dans tout ce travail beaucoup d'art; on a fait des liaisons qui se rassemblant aisément, peuvent avec une même figure, former, par le moyen des points, une infinité de lettres différentes. Dans le gros Arabe, il y en a quelques-unes, comme le *kiaf*, pour lesquelles on a fait différens poinçons, les uns de la lettre entière, d'autres de ses différentes parties, afin de faciliter à l'ouvrier l'emploi de cette lettre pour donner dans certaines circonstances, plus d'élégance à sa composition, imitant à cet égard un habile écrivain qui prend certaines libertés dans les contours des lettres: aussi un compositeur qui, comme dans les imprimeries étrangères, est accoutumé à mettre un Caractère après un autre, sans liaisons, seroit arrêté ici à chaque pas, & ne pourroit profiter de tout le parti que lui offrent ces Caractères, avec lesquels on peut varier une composition; ils exigent beaucoup de réflexion dans le travail, & le Compositeur doit en connoître tout le systême pour les employer, car les lettres simples ne suffisent pas, & il faut y joindre les composées. Ces poinçons ont été faits par des hommes qui ont tout examiné, qui ont cherché à joindre le nécessaire à l'agréable, la richesse & l'abondance, à l'économie; en quoi ils diffèrent de tous ceux des autres imprimeries de l'Europe, dans lesquelles cent vingt ou cent trente

poinçons suffisent ; ils en diffèrent encore par l'élégance des formes, & par leur ressemblance avec les beaux manuscrits. Tel est le jugement que je puis en porter sans crainte de me tromper; mais les connoisseurs dans l'art de la gravure, y admireront l'habileté de l'ouvrier qui les a faits, la belle coupe des lettres dans les gros Caractères, la finesse & la délicatesse des traits dans les petits; & les regarderont comme un ouvrage précieux qui a dû coûter des sommes d'autant plus considérables, que ces poinçons, pour la plus grande partie, sont formés de trois, de quatre, de cinq lettres, & quelques-uns même de six & de sept : par-là un seul poinçon équivaut à plusieurs lettres. Heureusement, malgré l'abandon dans lequel ils ont été depuis si long-temps, ils sont bien conservés.

*Catalogue de ses ouvrages, page 79.*

En 1720 ou environ, M. Fourmont l'aîné, dont je me ferai toujours gloire d'avoir été le disciple & l'élève, eut ordre de visiter tout ce qui restoit de Caractères Orientaux dans l'Imprimerie royale & chez la veuve Grandjean, graveur de cette Imprimerie. Il n'en dit pas davantage, mais je vois, par des états qui sont au Dépôt de la maison du Roi, & à la Bibliothèque du Roi, qu'on avoit alors le projet de faire une fonte de Caractères Arabes, pour parvenir à l'impression de quelques livres. Par un de ces états, on désigne le nombre des Caractères à fondre, mais on a jugé qu'il étoit porté trop haut. Il semble que tous ceux qui ont examiné ces Caractères se sont toujours écartés d'une sage économie, ce qui a fait échouer les bonnes intentions des ministres. Ce projet n'a pas eu lieu : on y propose aussi de graver environ onze poinçons avec leurs matrices; & dans les états de Villeneuve, qui

qui grava les poinçons Hébreux, on en trouve en effet quelques-uns d'Arabe qu'il a faits ; mais on distingue aisément ces poinçons d'avec ceux de M. de Breves, qui sont beaucoup plus élégans : comme on n'en avoit pas étudié le système, on n'a pas fait ces derniers sur le même plan, & ils semblent n'appartenir ni au gros ni au moyen corps. Ainsi le Gouvernement a toujours tenté de mettre ces Caractères en état de servir ; mais depuis cette époque, comme l'étude des langues Orientales a été moins cultivée, on les a en quelque façon perdus de vue, & nous devons leur renaissance au desir que Sa Majesté a eu de faire connoître & de rendre plus utiles tous les manuscrits de sa Bibliothèque.

Chargé par M. le Baron de Breteüil d'examiner tous ces Caractères, qui l'avoient été auparavant assez infructueusement par plusieurs Savans distingués, je m'y suis livré tout entier. M. Anisson (c'est lui que je cite toujours dans ce Mémoire, parce que la première fois que j'allai à l'Imprimerie royale, M. du Perron son père le chargea de me donner tous les éclaircissemens nécessaires) M. Anisson, dis-je, me communiqua d'abord des empreintes des poinçons, mais cela ne me suffisant pas, il me remit tous les poinçons que j'examinai plus à loisir. J'en étudiai la composition, & l'art qu'on a employé pour les simplifier. Comme les corps de ces différens Caractères, & les langues même, étoient presque mêlés, je commençai par les distinguer ; ensuite je rangeai les poinçons de chaque langue & de chaque corps dans l'ordre alphabétique qu'ils doivent avoir ; je tirai moi-même de nouvelles empreintes de chacun d'eux, & afin d'éviter toute confusion de la part de ceux qui ne connoissent point ces Caractères,

j'enveloppai chaque poinçon que je numérotai relativement à l'état par empreinte que j'en dressois.

Cet état que j'ai fait pour l'Imprimerie royale, est en même temps un inventaire exact de tous les Caractères de cette espèce qui appartiennent au Roi. Ensuite, j'ai fait la même opération pour les matrices que j'ai numérotées conformément aux poinçons, en indiquant toutes celles qui manquoient. D'après cet état, M. Anisson en a fait dresser un autre plus au net, en tirant de nouveau les empreintes des Caractères, & c'est ce second état, dans lequel on aperçoit, au premier coup d'œil, ce qui peut manquer tant en poinçons qu'en matrices, que M. du Perron a signé & remis au Ministre. J'ai cru devoir porter encore plus loin mon attention, & afin que ces Caractères ne retombassent plus dans l'oubli d'où je les tirois, outre le présent Mémoire qui contient toute l'histoire de ce Caractères, j'en ai fait un autre plus particulier à l'Imprimerie royale ; c'est une espèce de grammaire ou de méthode typographique, propre à diriger dans la suite tout Compositeur qui sachant lire l'Arabe, ce qu'il peut apprendre aisément, voudroit employer ces Caractères qui sont faits sur un plan si différent de ceux des autres imprimeries, qu'au premier coup-d'œil, on les croiroit très-défectueux, si on n'en connoissoit pas tout le système. Par ces différens moyens, qui m'ont occupé pendant une année, j'espère qu'ils n'éprouveront plus le sort qu'ils ont eu depuis cent ans.

Pour l'Arabe seul, il y a trois corps, un gros, un moyen appelé *naskhi*, & un très-menu qui peut servir pour les notes. Le moyen est celui qui convient pour imprimer un texte; quant au gros, il n'est propre qu'aux titres, parce qu'il chasseroit trop dans l'impression.

Comme les Perſans & les Turcs n'emploient pour écrire, d'autres lettres que celles des Arabes, à l'exception de quelques points qu'ils ajoutent à certaines figures, ce qu'on a exécuté dans la gravure de ces poinçons, ces trois corps ſervent également à imprimer le Turc, l'Arabe & le Perſan ; & ceux qui en Europe ont publié des livres en Turc ou en Perſan, ſe ſont ſervis de Caractères de cette eſpèce.

Mais, outre ces trois corps d'Arabe, M. de Breves a fait graver une grande quantité de poinçons d'une écriture Arabe appelée *taalic*. Ces Caractères ſont pour le fond les mêmes que les précédens ; les Turcs & les Perſans les ont adoptés pour les affaires judiciaires. C'eſt une écriture très-libre, dans laquelle un écrivain, ſe livrant à ſon caprice, couche, groupe, alonge ſes lettres à volonté, les termine par de grands & de longs traits, ce qui la rend aſſez difficile à lire. Ce genre d'écriture eſt fort eſtimé dans le Levant, & on s'en ſert dans beaucoup de manuſcrits. C'eſt ſans doute ce qui aura engagé M. de Breves à en faire graver un corps qui ſûrement eſt unique en Europe, & je puis aſſurer qu'on ne s'eſt jamais ſervi de ces poinçons : ainſi ils ſont abſolument neufs. Quoique j'aye lû pluſieurs manuſcrits de cette eſpèce, j'avoue que j'ai quelquefois été arrêté pour déterminer la lecture de certaines ſyllabes ou parties de mots ainſi détachées, que j'aurois lûes aiſément dans un texte, parce que le ſens m'auroit guidé ; ajoutons encore que les points diſtinctifs des lettres n'y ſont pas marqués, & qu'il faut ſouvent deviner. J'ai rangé également ce précieux & unique corps de Caractères. Mais je penſe qu'un Compoſiteur d'imprimerie éprouvera quelques difficultés à cet égard. On n'a point adopté dans ces Caractères Taalics ou

Perſans, le plan qu'on a ſuivi dans l'Arabe. On a fait des poinçons pour les lettres ſimples qui ſont toutes de la même groſſeur; on y en a joint de plus groſſes pour les finales de mots. On a gravé encore des parties de mots en Caractères très-menus, & quelquefois imperceptibles, auxquelles ſuccèdent des traits beaucoup plus forts, ce qui imite davantage une écriture libre.

J'ai également rangé par ordre alphabétique les Caractères Syriens & Arméniens, qui ne ſont pas fort étendus, parce qu'ils ne ſont pas ſuſceptibles d'autant de liaiſons que l'Arabe; mais on n'a pas négligé de faire celles qui étoient néceſſaires dans le Syriaque. M. de la Croix, chargé d'examiner tous ces Caractères, comme je l'ai déjà dit, a fait pour les Syriens les mêmes réflexions & les mêmes calculs qu'il avoit faits pour l'Arabe; & d'après ſon examen, il réſulte qu'il reſteroit encore trois mille trois cents quatre-vingts poinçons à faire: ce qui eſt abſurde, & propre à faire perdre toute eſpérance de pouvoir rétablir ces Caractères, qui exigeroient des dépenſes auſſi énormes qu'inutiles, puiſqu'avec cent cinquante-ſept poinçons, on a imprimé pluſieurs volumes.

Les langues Orientales, l'Hébreu, le Samaritain, le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe, exigent une manière d'imprimer, différente de celle que nous pratiquons pour nos langues: d'abord on écrit dans les premières de droite à gauche, & le plus communément ſans voyelles. Dans ces langues Orientales, conſtruites avec plus de régularité que celles d'Occident, tous les mots radicaux ſont compoſés de trois conſonnes; les dérivés qu'on en tire & les inflexions grammaticales, ſont formés régulièrement par d'autres conſonnes, qui ſont toujours les mêmes pour chaque forme de mot: en ſorte

que ceux qui ſont inſtruits, des règles de la grammaire, ſubſtituent aſſez aiſément en liſant, les voyelles qui appartiennent à chaque conſonne ; dès-lors communément on ne ſe donne pas la peine de les écrire. Cette méthode a exiſté de tout temps dans l'Orient ; nous la voyons pratiquée ſur les plus anciennes inſcriptions Phéniciennes ; on doute même que tous les peuples Orientaux, Hébreux, Arabes, &c. ayent eu anciennement des figures pour exprimer les voyelles. Nous n'en voyons pas non plus communément ſur les anciennes inſcriptions Arabes, appelées *kouſiques* ; il y a plus, les points diſtinctifs des lettres n'y ſont point marqués, ce qui eſt encore plus embarraſſant. Dans l'écriture actuelle, les écrivains qui veulent exprimer les voyelles, les placent au-deſſus, & quelques-unes au-deſſous de la ligne des conſonnes, ce qui forme un interligne, & c'eſt ce que nous pratiquons dans les imprimés des livres Orientaux ; ce qui augmente le travail de l'ouvrier, ſans procurer en général un plus grand avantage à ceux qui ſavent la langue, & cette pratique n'eſt utile qu'aux commençans : ainſi en général, les manuſcrits Orientaux ſont ſans voyelles. Une pareille méthode ne conviendroit point à nos langues, où, ſi l'on retranchoit les voyelles, il ne reſteroit ſouvent rien du mot.

Les Turcs & les Perſans, dont les langues ſont différemment conſtituées que l'Arabe, en adoptant les lettres Arabes, ont auſſi adopté la manière d'écrire ſans voyelles ; ce qui eſt contraire au génie de leurs langues, qui n'ont pas des principes réguliers pour les pouvoir ſubſtituer auſſi aiſément qu'en Arabe ; & il faut s'en rapporter beaucoup à la mémoire & à l'uſage.

Quant aux Arméniens, dont nous avons également les Caractères à l'Imprimerie royale, leur écriture n'eſt

pas ancienne ; on en attribue l'invention à un perſonnage nommé Meſrob, qui vivoit vers le temps de Saint Jean-Chryſoſtôme; il a ſuivi la marche des langues de l'Occident, de gauche à droite, & les voyelles qui font partie de l'alphabet, ſont rangées en lignes à leur place, avec les conſonnes.

Il me reſte à parler des chiffres : chez tous les Orientaux, on ſe ſert des lettres de l'alphabet, cet uſage eſt fort ancien. Dans la ſuite, les Arabes ont emprunté des Indiens un chiffre qu'ils appellent pour cette raiſon, *chiffre Indien ;* c'eſt celui que nous nommons *chiffre Arabe,* parce que nous le tenons des Arabes. Il ne conſiſte qu'en neuf figures & un point qui eſt notre zéro; & avec ces figures qui ſont preſque les mêmes que les nôtres, & dans l'uſage deſquelles on ſuit le même procédé, ils font toutes ſortes de calculs. M. de Breves en a fait graver deux corps; le gros, dont il ne reſte qu'un poinçon, & le moyen que nous avons en entier. Dans la grammaire de Sionita, imprimée avec les Caractères de M. de Breves, on voit deux autres eſpèces de chiffres différens, dont les poinçons ſont perdus.

En général, il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, de déterminer le nombre des poinçons qui peuvent manquer dans les trois corps d'Arabe, parce que ceux qui les ont faits, ont adopté un plan à la faveur duquel ils les ont multipliés conſidérablement, en combinant pluſieurs lettres ſur un même poinçon; mais je ſuis fort éloigné de croire que cette combinaiſon ait été portée beaucoup plus loin que ce qui nous reſte, & que la perte ſoit conſidérable. Il a cependant exiſté quelques autres poinçons, puiſque, par les feuilles imprimées en 1697, je trouve quelques

Caractères que nous ne voyons plus; mais cette perte est facile à réparer.

Dans cette énumération des Caractères Orientaux, je ne dois point oublier les Caractères Chinois. Sous le règne de Louis XIV, & sous celui de Louis XV, on a fait venir de la Chine un prodigieux nombre de livres Chinois, en sorte que la Bibliothèque du Roi est, sans contredit, en ce genre, la plus riche de l'Europe; & on ne cesse encore de l'enrichir même des plus belles éditions faites au palais de l'Empereur. Ces livres forment, dans le catalogue, une suite nombreuse qu'on a placée parmi les manuscrits, quoique tous soient imprimés; car, comme les Chinois ont l'usage de l'imprimerie, il n'est point question chez eux de manuscrits.

Sous Louis XIV, il vint en France un Chinois nommé *Hoamge*, qui étoit secrétaire de M. l'évêque de Rosalie. Le Roi desira qu'il fût attaché à sa Bibliothèque, & qu'il travaillât à un dictionnaire de la langue Chinoise, langue alors inconnue à toute l'Europe. M. Fourmont qui entendoit parfaitement les langues Orientales, & qui avoit un génie particulier pour en développer les principes grammaticaux, quoique la langue Chinoise n'eût aucun rapport avec ces langues, fut chargé de guider, pour la forme d'une grammaire & d'un dictionnaire, M. Hoamge, *(a)* &

---

*(a)* M. l'abbé Bignon, dans une lettre datée du 11 février 1725, dit : « j'avois engagé les sieurs Fréret & Fourmont, de devenir ses écoliers. Le premier a beaucoup plus d'esprit que l'autre; mais comme « il s'est jeté dans d'autres études, ne s'étant que trop mêlé des affaires « entre les Princes légitimes & les légitimés, & les Ducs & Pairs; « il n'a pas suivi le Chinois avec la même assiduité : pour le sieur « Fourmont, je lui dois la justice de s'y être livré à corps perdu, &c. »

en même temps de s'instruire de cette langue. Les Orientaux, en général, sont assez mauvais grammairiens, obscurs & peu méthodiques dans l'exposition des principes : aussi M. Fourmont fut-il obligé de réformer, à cet égard, les idées du Chinois.

En 1716, ce Chinois mourut, & M. le Régent chargea M. Fourmont d'examiner ses papiers. M. Fourmont y trouva un commencement de dictionnaire, quelques dialogues, des modèles de lettres, une partie de traduction de roman, & une espèce de vocabulaire. Il se livra tout entier à l'étude de cette langue, espérant, avec ces foibles secours, pouvoir parvenir à l'entendre, & procurer aux Savans la connoissance des livres que nous avions ; c'étoit l'intention du Roi qui vouloit introduire en France ce nouveau genre de littérature : la célébrité des Chinois piquoit alors la curiosité de toute l'Europe. M. Fourmont entreprit des travaux immenses qui ne tardèrent pas à lui attirer des envieux ; peut-être, il le faut avouer, y donna-t-il lieu à certains égards. Des personnes qui se croyoient seules en droit de parler de la Chine, d'autres, jalouses de la gloire qu'il pouvoit acquérir par ce travail, le voyoient avec peine engagé dans cette nouvelle carrière. On lui suscita mille embarras auprès du Ministre pour l'arrêter; il fut obligé de répondre à une infinité de mémoires plus spécieux que solides, faits par des personnes peu instruites de la matière. On se servit, entr'autres, d'un missionnaire nommé Guigue, qui savoit parler le Chinois, mais qui ne pouvoit pas le lire. La prudence & la sagesse de M. le duc d'Antin arrêtèrent en partie ces contestations : *tout compté & tout rabattu,* écrit-il, en 1732, à M. de Foncemagne, *je crois que le plus court est de lui* (à M. Fourmont) *laisser imprimer quelque* chose

*chose ; le public nous en fera raison, ou peut être le justifiera, car il y a bien quelque chose à dire sur ce que vous savez.* Au milieu de tant de difficultés, le Roi faisoit graver, sous l'inspection de M. Fourmont, un prodigieux nombre de Caractères Chinois, ce qui est plus relatif à l'objet de ce Mémoire : ainsi j'abrège tous les autres détails de cette querelle littéraire, dans laquelle des personnes estimées d'ailleurs pour leur savoir, témoignèrent trop d'acharnement. On grava plus de quatre-vingts mille Caractères qui, après sa mort, ont été déposés en bon état à la Bibliothèque du Roi, où on les conserve. Ils ont servi à imprimer deux ouvrages de M. Fourmont, l'un dans lequel il donne une idée de la langue Chinoise, l'autre qui est une grammaire de cette langue. Malgré tout ce que ses ennemis ont pu dire, ces deux ouvrages qu'il publia, sont utiles à ceux qui voudroient étudier cette langue ; & il le faut avouer, tous ses travaux sont le germe des connoissances plus exactes que nous ayons acquises depuis sur la Chine. C'est avoir beaucoup fait pour un premier pas, & il étoit injuste d'en exiger davantage. A la fin de la grammaire, on trouve une réimpression du catalogue des livres Chinois de la Bibliothèque du Roi, avec les titres en Caractères Chinois, & un peu plus de détails dans l'exposition des ouvrages. Le P. Fourreau, qui revenoit alors de la Chine, en fit une critique assez amère, qui est restée manuscrite ; il y trouva quelques méprises, & lui-même en auroit fait peut-être de plus considérables, puisqu'il ne pouvoit pas lire le Chinois. Il est inconcevable que tant de personnes qui ignoroient la langue Chinoise, sur-tout celle des livres, se soient ainsi toujours opposées aux travaux de M. Fourmont. Je

n'avance rien au hafard, puifque j'en ai été témoin.

On fera fans doute effrayé du prodigieux nombre de Caractères que l'on fit alors graver ; mais la langue Chinoife par fa nature l'exige, puifqu'elle n'a pas & ne peut avoir, comme toutes les autres langues, d'alphabet, chaque idée a fon Caractère ou fa repréfentation particulière : ainfi on ne peut réduire ces efpèces d'hiéroglyphes à des élémens fimples, pour en former des Caractères d'impreffion; on ne produiroit que des maffes groffières & informes qui ne reffembleroient pas à des Caractères Chinois.

Tous ces Caractères gravés par ordre du Roi, font en bois (a) & très-gros, & c'eût été une dépenfe trop énorme fi l'on eût voulu faire des poinçons en acier, & des matrices en cuivre, pour enfuite fondre en plomb, de chaque efpèce, un certain nombre de Caractères, comme dans nos imprimeries où l'on fond des milliers d'une même lettre.

Les Chinois qui ont un génie peu inventif, en poliffant leur langue, fe font bornés, pour leur écriture, à rendre leurs Caractères plus agréables à la vue, à exprimer des pleins & des déliés, fans s'occuper des moyens de les fimplifier : ils femblent même avoir pris une marche toute oppofée. Par-là, ils ont porté ces Caractères à un nombre incroyable, auquel la mémoire d'un homme ne peut fuffire ; d'où il réfulte que l'étude de ces Caractères emporte une grande partie de temps, ce qui a dû nuire au progrès des fciences. Les Chinois n'ont pu parvenir anciennement au procédé fimple de

(a) Un des inconvéniens du bois eft de fe fendre à l'eau ; ainfi dans le cas d'impreffion où on lave prodigieufement les Caractères, il faudra être attentif à ménager ceux-ci.

l'alphabet, ils ont même de la peine à le concevoir; il n'est plus temps, par la nature de leur langue, d'y revenir, & tout ce qu'ils ont fait sur leurs Caractères ne tend qu'à multiplier les difficultés. Il a donc fallu pour imprimer ici, se conformer à leur systême. On a calqué les Caractères qu'on a fait graver, sur le dictionnaire Chinois intitulé : *Pin tse tsien,* qui est par sons ou tons. Ces Caractères sont un peu plus gros que ceux qui sont par clefs, pris d'après la table du même dictionnaire, en sorte qu'on possède deux corps de Caractères ; & ce dictionnaire Chinois devient l'état de tout ce que nous avons. Il ne m'est pas tombé dans l'esprit d'en faire un état particulier, pour le joindre à la suite des autres Caractères Orientaux, parce qu'un pareil travail emporteroit, pour ainsi dire, autant de temps que si l'on faisoit imprimer un dictionnaire Chinois. Ces Caractères ne peuvent servir qu'à l'impression de quelques dictionnaires, & on ne pourroit les employer pour imprimer un texte suivi de deux feuilles d'étendue, où le même mot est plusieurs fois répété dans une même page. Les Chinois qui ont l'usage de l'imprimerie, ont senti cette difficulté; malgré toute leur industrie, ils n'ont pu la vaincre, c'est-à-dire, qu'ils n'impriment pas leurs livres avec des Caractères mobiles. Nous ne devons pas, à cet égard, nous flatter d'aller plus loin qu'eux; il faut donc nous borner à les imiter, c'est-à-dire, faire graver par planches *(a)* comme ils le font; & ils font

*(a)* Plusieurs Missionnaires assurent que pour des espèces de gazettes & autres objets semblables très-courts, où les mêmes mots reviennent, ils ont des Caractères mobiles; mais en général ils ne s'en servent pour aucun livre.

parvenus à donner des éditions qui, quoiqu'en bois, peuvent égaler, pour la netteté & la précision, nos plus belles gravures. Ils en ont de toute espèce, en gros Caractères & en très-petits, qui sont également belles; mais chez eux l'imprimerie n'a pas dispensé d'employer des écrivains ou copistes. Quand ils veulent imprimer un livre, ils font copier le manuscrit, & cette copie appliquée sur le bois, comme le papier Chinois est très-fin, laisse apercevoir le Caractère à travers; elle guide le graveur, & lui sert de modèle, en sorte que l'impression dépend de la beauté de la main du copiste; le graveur ne suit que ses traits.

Malgré les bonnes intentions du Roi pour le progrès des Lettres, malgré le zèle du Ministre qui y concourt, nous ne pouvons faire imprimer des textes suivis, que par le moyen de la gravure, comme le font les Chinois; au reste, il est plus aisé & moins dispendieux de faire venir ces textes de la Chine, où l'on en trouve à tout prix, mais il n'en est pas de même des dictionnaires. A la Chine, ils sont entièrement Chinois, & comme ceux dont nous avons besoin doivent avoir le latin à côté, il n'y a que nos Caractères qui puissent servir à cet usage, puisqu'étant mobiles, on peut les ranger en colonnes, & placer à côté l'explication en telle langue qu'on jugera à propos. Ils méritent donc d'être conservés avec le plus grand soin pour un pareil usage, & la gravure de ces Caractères doit être mise au rang des grands services rendus aux Lettres.

Les contestations qui occupèrent pendant long-temps M. Fourmont, furent cause que la Russie nous prévint, non par l'intention mais par le fait, dans ce genre de littérature. On a imprimé en 1730 à Pétersbourg, une grammaire & un vocabulaire Chinois par

Bayer; les Caractères Chinois gravés en cuivre, uniquement pour cet ouvrage, & ne pouvant servir pour un autre, sont sur des planches particulières auxquelles on renvoie, ce qui est très-incommode pour le lecteur qui n'a pas le Caractère à côté du mot. De plus, ces Caractères sont si estropiés & si défigurés, qu'il est difficile de les reconnoître, ce qui rend cet ouvrage à peu-près inutile; inconvénient que n'ont pas les Caractères Chinois du Roi, qui ont tous été calqués avec le plus grand soin sur un même dictionnaire Chinois, & qui en conséquence sont exactement d'une même proportion, & faits pour marcher ensemble. Les traits en sont fidèlement rendus, & aucun n'a échappé au graveur.

## *Caractères Grecs de François I.er appelés* Grecs du Roi, *gravés par Garamont.*

APRÈS avoir fait connoître tous les différens Caractères Orientaux qui appartiennent au Roi, l'usage qu'on en a fait autrefois, & celui que l'on peut encore en faire, il m'a paru nécessaire de parler des Caractères Grecs de François I.er, dont les Étienne se sont servis. Ces Caractères qui sont gravés avec tant d'élégance, qu'il seroit difficile, même à présent, d'en faire d'aussi beaux, ne doivent plus être ignorés, puisqu'ils sont encore à l'Imprimerie royale: ainsi la recherche de ce qui les concerne, rentrant dans les vues du Ministre qui se propose de rendre à cette Imprimerie son ancienne splendeur, & aux Savans les moyens de donner de magnifiques éditions grecques, je me suis livré à ce nouveau travail; j'ai rassemblé quelques observations éparses que j'avois répandues dans ce qui précède,

pour les réunir & les joindre à d'autres détails que j'ai recueillis, soit dans le Dépôt de la maison du Roi, soit au Secrétariat de la Bibliothèque royale ; mais je dois prévenir que je n'ai pas fait pour ces Caractères la même opération que pour les Orientaux, parce que M. Anisson qui s'en est chargé, vient de les remettre lui-même en ordre, & il en a dressé un état pareil à celui des Caractères Orientaux dont j'ai parlé ; M. du Perron a également signé cet état qui a été remis au Ministre. On sera sans doute surpris de ce que je dis ici de ces Caractères que l'on croit perdus depuis long-temps ; mais je les ai vus, &, de concert avec M. Anisson, comparés avec les imprimés de Robert Étienne ; en un mot, ce sont les poinçons originaux & les matrices dont ce célèbre Imprimeur s'est servi, c'est-à-dire, que l'Imprimerie royale possède encore les beaux Caractères Grecs gravés par ordre de François I.er. Voilà ce qu'on ignore dans toute la Librairie de France & dans toute l'Europe : par-tout on a cru & on a dit qu'ils étoient perdus. Le sieur Didot, dans un ouvrage imprimé en 1786, le répète après tous les Savans : *Malheureusement*, dit-il, *ils sont perdus ou détruits, mais on pourra toujours juger de leur beauté dans les éditions grecques de Robert Étienne.*

Nous sommes en état aujourd'hui de détruire cette erreur générale sur le sort des Caractères de François I.er : les détails dans lesquels je vais entrer, convaincront les plus incrédules à cet égard.

François I.er, non-seulement, comme on le sait, aimoit & protégeoit les Lettres & les Arts, mais encore étoit lui-même très-savant, ce qui a fait dire à un écrivain étranger, Hubert Thomas de Liége, qui voyageoit en France en 1535 : « Je ne sais pas avoir

assisté à une table aussi savante que l'étoit celle de François I.er : les lectures qui s'y faisoient, les matières qu'on y agitoit, les conversations qu'on y tenoit, étoient si instructives, que le plus savant pouvoit encore y apprendre quelque chose. Il y avoit à profiter pour le militaire le plus intelligent, comme pour l'homme de Lettres. J'ose dire plus, s'il m'est permis de descendre aux détails, l'artiste, le jardinier, le laboureur y auroient acquis de nouvelles connoissances à entendre parler le Roi. » Belon qui vivoit vers le même temps, dit que « sa Cour sembloit quelque belle Académie ou ancienne escole de philosophie, en laquelle estoit monstrée la théorique & la practique de toute vertu. » Le même auteur nous apprend que ce Prince avoit envoyé dans le Levant des hommes savans pour y rassembler des manuscrits Grecs ; il nomme, entr'autres, Juste Tenelle *(a)*. François I.er qui n'aimoit pas moins les Arts, « plus grand admirateur des choses hautaines, que nul autre, dit encore Belon, avoit délibéré faire jecter un Hercule de fonte : & véritablement il l'eût fait, s'il n'eût été prévenu de mort ; car le patron a duré long-temps à Paris, qui avoit de cinquante-deux à cinquante-trois pieds de hauteur. » Il accueilloit les Artistes, aussi y en avoit-il alors de très-habiles en tout genre. Il fit faire un monument bien moins gigantesque, mais plus utile, qui ne cesse de rappeler son nom à la postérité dans toute l'Europe ; ce sont les poinçons & matrices de ces beaux Caractères Grecs qu'il fit graver par Garamont le plus habile Artiste de son temps ; ouvrage qui est encore admiré par les

*Hist. du Coll. royal, t. I.*

*Belon, épître de son voyage.*

*Ibid. l. II, cap. 86, &c. p. 46.*

*(a)* Il avoit rassemblé à Fontainebleau un cabinet d'antiquités, où il y avoit deux sphinxs qu'il avoit fait jeter en fonte d'après ceux de Rome.

connoiſſeurs. Ce beau monument enſeveli en quelque façon ſous des ruines depuis plus de cent ans, reparoît enfin, & nous le devons à la protection que Sa Majeſté accorde aux Lettres.

Sous le règne de François I.er on ſe livroit ſingulièrement à l'étude de la langue Grecque; mais la typographie, en ce genre, n'étoit alors qu'au berceau en France.

Jean Chéradam publia en 1527 quelques eſſais de grammaire Grecque, ſous le titre de *Joannis Cheradami Sagienſis introductio ſanè quàm utilis Græcarum Muſarum adyta compendio ingredi cupientibus. Pariſiis, 1527, in ædibus Ægidii Gormontii.* L'année ſuivante 1528, Robert Étienne donna un alphabet Grec & un alphabet Hébreu. Vers l'an 1538, Guillaume Poſtel publia auſſi, comme je l'ai dit précédemment, un alphabet Grec & un alphabet Hébreu. Le Grec de ces trois ouvrages eſt petit, maigre, d'une forme déſagréable, & gravé par un ouvrier peu habile en ce genre; il ne nous offre que l'enfance de l'art. L'amour que François I.er avoit pour les Lettres, le détermina à faire graver trois corps de Caractères, dont l'élégance & la beauté nous étonnent encore. Ce fut le célèbre *Garamont*, qui dirigé par les plus ſavans hommes de ſon temps, fut chargé de ce travail : ces beaux Caractères parurent environ vingt ans après l'alphabet de mauvais Grec publié par Robert Étienne. On ſera étonné en comparant le Grec de Chéradam & de Robert Étienne, de 1526 & 1527, celui de Poſtel de 1538, avec le nouveau Teſtament *in-folio* du même Robert Étienne, & ſon petit nouveau Teſtament, imprimés en 1549. L'art, dans ces nouveaux Caractères, eſt porté au plus haut degré de perfection. Robert Étienne s'en eſt ſervi encore

pour

pour publier, en 1550, trois alphabets Grecs : *Alphabetum Græcum regiis trium generum Caracteribus postremò excusum. Lut. ex officinâ Roberti Stephani. 1550.*

Dans le nouveau Testament *in-12*, il fait ainsi l'éloge de François I.er *O ! mirificam regis nostri optimi & præstantissimi principis liberalitatem. Minutiores etiam Characteres Græcos, quia desiderari senserat ad libros quamvis magnos, in angustum spatium contrahendos, exsculpi voluit, prioribus illis, licet omnium pulcherrimis, elegantiâ pares.* Ainsi, c'est à la libéralité de François I.er qu'on est redevable, & de deux magnifiques corps de gros Caractères Grecs, & d'un corps plus petit qui n'est pas moins beau que les deux autres.

Ceux qui anciennement ont gravé des Caractères Grecs, guidés par de savans hommes, se sont appliqués à imiter les plus beaux manuscrits dans lesquels ils ont trouvé de belles liaisons, & des abréviations qui, placées à certaine distance, semblent être destinées à réveiller l'attention du lecteur ; c'est ce que Garamont a fait pour les Caractères de François I.er, & c'est ce que nous voyons dans les belles éditions d'Étienne. Dans ces derniers temps, nos Graveurs & Imprimeurs ont cherché à éviter ces abréviations en les développant en toutes lettres, ce qui est beaucoup plus aisé pour le lecteur. C'est sur ce plan qu'on a publié en Angleterre une belle édition d'Homère ; mais il le faut avouer, ces Caractères paroissent maigres, alongés ; & comme on en a supprimé les abréviations, toutes les lignes qui suivent une marche égale, semblent monotones. Nos Artistes modernes, malgré leurs efforts & leurs prétentions, n'ont point encore égalé Garamont.

François I.er, persuadé qu'un travail si bien exécuté

ne devoit pas être abandonné entre les mains des Imprimeurs, fit déposer à la Chambre des Comptes tous les poinçons de ces trois corps, dans des boîtes garnies de velours : quant aux matrices dont on a souvent besoin pour fondre des Caractères, Robert Étienne les eut en sa garde, & il paroît qu'elles sont restées depuis dans sa famille, puisque Paul Étienne, petit-fils de Robert & fils de Henri Étienne, les engagea à Genève pour une somme de mille écus.

*Chevillier, originè de l'imp. p. 259.*

Sous le règne de Louis XIII, le Clergé qui se proposoit d'entreprendre une édition des Pères Grecs, présenta une requête à ce prince, & demanda que les matrices Grecques fussent retirées & apportées dans l'université de Paris. *Auquel effet*, disent les Agens du Clergé dans cette requête, *quelques étrangers ont depuis peu acheté de Paul Étienne, pour le prix & somme de trois mille livres, les matrices Grecques que le feu roi François I.er avoit fait tailler pour ornement de ses Universités, & commodités des Lettres, avec tant de frais, &c.* Le Roi rendit en conséquence un arrêt daté du 27 mai 1619, rapporté dans les actes du Clergé, où il ordonna qu'on payeroit de ses deniers la somme de trois mille livres. *Le Roi a ordonné & ordonne que . . . . . . il sera pris & employé la somme de trois mille livres, pour retirer lesdites matrices des mains de la seigneurie de Genève ou dudit Étienne.* Ce qui fut exécuté ; ces matrices rapportées en France, furent remises entre les mains du Directeur de l'Imprimerie royale, où elles restèrent jusqu'en 1691.

*Tome II, p. 131, mémoire recueilli par M. Gentil.*

Les poinçons étoient toujours renfermés à la Chambre des Comptes, & ils y étoient encore en 1683, temps où l'on voit que Sebastien Mabre Cramoisy porte le titre de Directeur de l'Imprimerie royale.

On ſongea alors à les en retirer. Il eſt heureux que l'entrée d'un pareil dépôt ſoit d'un accès difficile, c'eſt ce qui nous a conſervé ces beaux poinçons; mais il eſt encore plus heureux de les en avoir tirés en 1683, long-temps avant l'incendie qui a détruit la ſalle des dépôts où ils étoient. Pour faire ſortir ces poinçons, il fallut des Lettres patentes conçues en ces termes:

*Dépôt de la Maiſon du Roi.*

« Louis, &c. à nos amés & féaux les gens tenant notre Chambre des Comptes à Paris: ſalut. Ayant été « informés qu'il y a dans le Greffe de notredite Chambre « une layette remplie de poinçons ou matrices de « lettres Grecques & autres, dépoſées audit Greffe depuis « long-temps, leſquelles pourroient s'y gâter, & qu'elles « peuvent ſervir à notre imprimerie pour en faire des « Caractères, voulant qu'elles ſoient miſes entre les « mains de notre amé Sebaſtien Mabre Cramoiſy, « Directeur de notredite imprimerie, & pour cet effet, « tirées du Greffe de notredite Chambre: à ces cauſes, « nous vous mandons & ordonnons de faire inceſſamment remettre leſdits poinçons & matrices entre les « mains dudit Cramoiſy, deſquels il ſe chargera au bas « du procès-verbal que vous en ferez faire, pour, par « lui, être conſervés en notredite imprimerie; car tel « eſt notre plaiſir. DONNÉ à Verſailles le quinzième jour « du mois de décembre, l'an de grâce mil ſix cent « quatre-vingt-trois, & de notre règne le quarante- « unième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas.* Par le Roi. « COLBERT ».

On exigea encore trois lettres de cachet, une pour la Compagnie, l'autre pour M. le premier Préſident, & la troiſième pour les Avocat & Procureur généraux. Il paroît que M. de Louvois ignoroit alors de qui

étoit cette layette, puiſque, par une lettre du 10 décembre 1683, il demande comment cette caſſette a été portée à la Chambre, *comment la Chambre en eſt chargée, en vertu de quel ordre, & copie de cet ordre, s'il ſe peut.* La layette dont il s'agit conſiſtoit en huit paquets de poinçons de lettres Grecques (on ne parle pas de matrices). Après qu'on eut rempli toutes les formalités néceſſaires, cette layette fut remiſe: en effet, on retrouve ces Caractères dans divers états imprimés, des poinçons & matrices des Caractères Grecs de l'Imprimerie royale, qui appartiennent au Roi, fournis par la veuve Sébaſtien Mabre Cramoiſy, le 9 août 1690.

La première feuille préſente le gros Parangon montant à 82 poinçons.
497 matrices.

Il y a quelques poinçons gâtés, & on a marqué d'un *P.* les matrices qui ont leurs poinçons.

La ſeconde feuille, gros Romain, contient.......447 poinçons.
La troiſième, premier aſſortiment de gros Romain, 614 matrices.
La quatrième, ſecond aſſortiment de gros Romain, 537 matrices.
La cinquième, un premier aſſortiment de Cicero,..481 matrices.
Un ſecond aſſortiment de Cicero imparfait, & de 350 matrices déſaſorties.

Tous ces divers états imprimés & faits doubles, datés du 29 janvier 1691, ſont ſignés JEAN ANISSON.

Dans un inventaire général de l'Imprimerie royale, & de tous ſes meubles & uſtenſiles, ouvrages, planches gravées, &c. du 8 février 1691, *ſigné* Muguet & Coignard, on retrouve le même détail de poinçons & de matrices Grecques *(a)*.

*(a)* Je n'y aperçois qu'un petit aſſortiment d'Hébreu avec ſes points, faiſant corps de Saint-Auguſtin, mais en plomb ſeulement.

Après que l'Imprimerie royale eut passé sous la direction de M. Jean Anisson, on songea à réparer ce qui pouvoit manquer dans ces Caractères Grecs. Je trouve un marché daté du 7 février 1692, signé par M. de Pontchartrain & par le sieur Grandjean, graveur en Caractères, par lequel celui-ci s'engage de faire cent cinquante-six poinçons de lettres Grecques de gros Romain, plus, d'en frapper deux matrices de chacun en beau cuivre rouge avec une fleur-de-lys, marquée ainsi que sur le poinçon. L'une de ces matrices sera justifiée au premier assortiment des matrices dudit gros Romain Grec, & l'autre au second assortiment du même gros Romain Grec. On voit par-là que ces Caractères, en passant à l'Imprimerie royale, n'y ont pas été négligés. On se proposoit de faire plusieurs autres corps de Grecs, comme on le voit par un mémoire détaillé du sieur Grandjean.

La beauté & l'élégance des Caractères de François I.er, qu'on appelle communément dans l'Imprimerie, les *Grecs du Roi*, étoient si connues dans toute l'Europe savante, que l'université de Cambridge, en 1700, desira en avoir des fontes particulières. Les Curateurs de la nouvelle imprimerie de Cambridge s'adressèrent à M. Clément, garde de la Bibliothèque du Roi, & demandèrent une certaine quantité de ces Caractères Grecs, offrant de reconnoître cette faveur dans une préface des premiers livres qu'ils imprimeroient, & d'en payer le prix en livres. Ils ajoutent, en outre, qu'ils n'ont pas le secret d'une espèce d'encre luisante ; qu'il est entre les mains d'une société de qui l'Université l'achette, mais ils promettent de faire en sorte que l'Imprimerie royale en soit pourvue en telle quantité qu'elle voudra,

aux mêmes conditions que l'achette l'Université de Cambridge.

M. Clément répondit à cette lettre, que M.[rs] de l'université de Cambridge trouveroient en France toutes les dispositions qu'ils pourront souhaiter, pour entretenir une bonne correspondance avec l'Imprimerie royale, afin de travailler de concert, & de se donner réciproquement les secours nécessaires pour l'avancement des Lettres......... qu'on leur communiqueroit volontiers des fontes entières & complètes des Caractères Grecs du Roi, mais qu'il convenoit qu'ils s'obligeassent d'en marquer leur reconnoissance, non-seulement dans une préface, mais aussi au titre de chaque ouvrage où ces Caractères seroient employés. « On desire donc, avant toutes choses, que M.[rs] de » Cambridge promettent que, dans chacun des ouvrages » qui s'imprimeront dans leur imprimerie avec les Carac- » tères Grecs qu'ils auront tirés de France, ils fassent » mettre au bas de la page du titre, après ces mots, » *typis Academicis,* quelques autres mots qui marquent » que ces Caractères Grecs ont été tirés de l'Impri- » merie royale de Paris, *Caracteribus Græcis e typogra-* » *pheio regio Parisiensi.* Aussitôt que l'on sera convenu » de cette première condition, les autres n'arrêteront » point, & il sera aisé de fixer le prix de la quantité » qu'on en voudra, & la manière dont le payement en » sera fait, puisque l'on souhaite sur-tout que ce qui » en proviendra serve à acheter les bons livres que l'on » pourra tirer d'Angleterre pour enrichir la Bibliothèque du Roi *(a).* »

Par la réponse de M. Prior, datée du 18 avril,

*(a)* Envoyé à M. Prior, le 25 Mars 1700.

on voit que le comte de Manchester s'est adressé à M. l'abbé de Louvois, auquel il a remis une Lettre du duc de Sommerset, chancelier de l'université de Cambridge, pour solliciter cette affaire; mais M. l'abbé Bignon, alors chargé de la direction de l'Imprimerie royale, exigeant, avec raison, la condition que l'on mît au bas des titres, *Caracteribus Græcis e typographeio regio Parisiensi,* & ne voulant point se relâcher à cet égard, le projet fut abandonné. On voit par-là combien ces beaux Caractères étoient recherchés, & que la gravure en ce genre, depuis François I.er, n'avoit pu les surpasser.

Il paroît que lorsqu'on tira ces Caractères de la Chambre des Comptes, on ignoroit qu'ils fussent ceux de François I.er; autrement il en auroit été fait mention dans les Lettres patentes citées plus haut: on se contente d'y dire des poinçons de lettres Grecques, *déposés depuis long-temps*; & le Ministre demande à être instruit du temps de la remise de ce dépôt, & de plusieurs autres circonstances. Je suis porté à croire qu'on les remit sans penser qu'ils étoient ceux de François I.er: ainsi l'on continua, dans le public, à penser que ces Caractères du Roi étoient perdus, d'autant plus qu'on n'étoit pas informé de la remise que la Chambre venoit de faire. Je fais ces réflexions à l'occasion d'une lettre de M. de Foncemagne, datée du 30 septembre 1727, où ce Savant s'exprime en ces termes, qui sont positifs, mais contraires à tout ce que je viens de dire: « Celui des Greffiers de la Chambre des Comptes que M. le Premier Président « avoit chargé de traiter avec M. Anisson, pour la resti- « tution du dépôt des poinçons Grecs que j'ai décou- « verts à la Chambre, est en campagne depuis quelque «

*Secr. de la Bibl. du Roi.*

» temps. Cette affaire n'eſt point finie, & ce délai que
» je n'avois pas prévu a reculé la réponſe que je dois
à M. Grandjean. » M. de Foncemagne qui ſavoit que François I.er avoit dépoſé les poinçons Grecs à la Chambre des Comptes, aura parlé de ce dépôt & en aura ſollicité la reſtitution; on les aura cherchés, parce qu'on a pu avoir oublié alors ce qui s'étoit paſſé quarante ans auparavant. Je n'ai trouvé ſur cette demande de M. de Foncemagne, que cette ſimple lettre: il y auroit eu alors des Lettres patentes & diverſes formalités dont je ne découvre aucune trace; ainſi cette démarche de M. de Foncemagne, qui prouve ſon zèle, n'eut aucune ſuite; mais ce qui eſt déciſif, c'eſt que les poinçons Grecs remis à Cramoiſy par la Chambre, ſont exactement les mêmes que ceux dont Robert Étienne s'eſt ſervi dans ſes alphabets, & qu'il appelle *Caracteres regii.* M. Aniſſon, & j'en ſuis témoin, en a fait un examen particulier en rapprochant chaque poinçon du Caractère imprimé de Robert Étienne; de plus, ces mêmes Caractères rendus à Cramoiſy ſont imprimés ſur des feuilles ou états que la veuve Cramoiſy remit à M. Jean Aniſſon, après que celui-ci eut pris poſſeſſion de l'Imprimerie royale: ainſi les Caractères Grecs de François I.er, dépoſés à la Chambre des Comptes, rendus en 1683 à Cramoiſy, remis à M. Aniſſon, en 1691, ſont depuis ce temps à l'Imprimerie royale. Dès-lors la recherche de M. de Foncemagne, en 1727, ne s'eſt faite que ſur une conjecture que les Caractères de François I.er étoient encore à la Chambre; & cette recherche n'eut aucune ſuite, ce qui devoit arriver, puiſqu'ils avoient été remis long-temps auparavant.

Malgré tout ce que je viens de dire, comme les Savans

Savans & tout le public ont ignoré ce qui se passoit ainsi entre le Ministre & la Chambre des Comptes, comme ils ignorent encore tout ce qui se passe entre le Ministre & le Directeur de l'Imprimerie royale, on a toujours persisté à croire & à écrire que les poinçons & les matrices des Caractères Grecs de François I.er étoient perdus ; car il ne faut pas parler des fontes en plomb qui se détruisent par un long usage, il n'en existe point. On ne peut donc plus douter maintenant que tous ces poinçons ne soient dans cette imprimerie, & M. le Baron de Breteüil, qui protège si singulièrement les Lettres, desire qu'on sache qu'ils y sont; mais, il le faut avouer, ils y sont depuis long-temps, comme les poinçons Orientaux, dans une espèce d'oubli & d'abandon.

A ces grands travaux littéraires entrepris sous Louis XIV, travaux qui, par le nombre des volumes, & par l'étendue des connoissances qu'ils exigent nous effraient à présent, a succédé un goût tout opposé, c'est-à-dire, un dégoût pour l'érudition & pour les profondes recherches. Peu-à-peu on s'est moins livré à l'étude des langues ; le Grec même a été négligé, on préféra de petits ouvrages : d'ailleurs, plusieurs imprimeurs s'étoient munis de Caractères Grecs; dès-lors, l'Imprimerie royale ne fut plus occupée dans ce genre de typographie. Ces beaux Caractères, mis à l'écart, furent perdus de vue, & les changemens qui arrivent naturellement dans une longue suite d'années, les firent oublier; & ils le seroient encore, sans l'établissement que le Roi vient de faire du comité pour l'examen des manuscrits de sa Bibliothèque, & sans le zèle de M. le Baron de Breteüil qui, pour remplir toute l'étendue des intentions de Sa

Majesté, s'efforce de ranimer parmi nous le goût de l'érudition & l'étude des langues savantes.

A ces trois corps de Caractères Grecs de François I.er, joignons les quatre corps de Caractères Arabes, Turcs & Persans, & un corps de Caractères Syriens, fait par M. de Breves & acquis par Louis XIII; un corps d'Arméniens, fait par ordre de ce prince; un autre corps de Caractères Grecs, fait par ordre de Louis XIV; quatre corps de Caractères Hébreux, & un nombre de Caractères Chinois, gravés par ordre de Louis XV. Tels sont les secours offerts aux Savans qui proposeront des ouvrages utiles.

## CATALOGUE DES MANUSCRITS

*Apportés du Levant, par M. de Breves, achetés à sa mort par le Roi, déposés dans la Bibliothèque du Cardinal de Richelieu, & reliés à ses armes. Sur la première feuille doit être un paraphe du Commissaire Boissi, qui les a fait enlever chez Sionita. Ces Manuscrits qui, dans le temps, ont été réclamés, sont restés en Sorbonne.*

1. Le grand *Kamous*, ou Trésor de la langue Arabique, *2 vol. en Arabe.*
2. Exposition de diverses Sentences, *en Arabe.*
3. L'histoire des Ottomans, *2 vol. en Turc.*
4. La vie des Saints, *en Turc.*
5. Introduction à la Jurisprudence, *en Turc.*

6. Traité des mœurs, de la façon de vivre & des vêtemens des Turcs, avec les raisons des cérémonies de leur religion, *en Turc.*

7. Droit civil des Turcs, *en Arabe.*

8. Instruction pour les Juges, *en Arabe.*

9. L'histoire des rebellions qui ont été faites contre Mahomet, *en Turc.*

10. La Grammaire nommée *Kafia*, avec une exposition fort ample, *en Arabe.*

11. L'histoire de Hassan & Hossain, deux grands capitaines, tous deux neveux de Mahomet, *en Turc.*

12. Traité de la manière de faire des contrats, *en Arabe.*

13. Traité de la Jurisprudence, *en Arabe.*

14. Instruction aux Rois, aux Princes, & à toutes sortes de personnes constituées en autorité, *en Turc.*

15. Institutes du droit des Turcs & autres peuples sujets du Grand-Seigneur, *en Arabe.*

16. La vie, les faits & les gestes de Mahomet, *en Turc.*

17. La vie d'Alexandre-le-grand, *en Turc.*

18. Les œuvres du Golestan, fameux poëte de Perse, *en Persan.*

19. L'introduction au Droit civil, *en Arabe.*

20. Instruction des Princes, *en Turc.*

21. Histoire de Tamerlan, *en Persan.*

22. Les œuvres d'Almotannabi, très-célèbre poëte Arabe, *en Arabe.*

23. Traité du mariage & du partage des héritages entre des personnes mariées.

24. Commentaire sur quelques chapitres de l'Alcoran, *en Persan.*

25. Un livre de Droit, *en Turc.*

26. Les œuvres de Golestan, *en Persan.*

27. La manière d'interpréter les ſonges, *en Turc.*
28. Diſpute des loix & de la religion, *en Turc.*
29. Fables de Caraman, *en Turc.*
30. De la dignité de l'Homme, *en Turc.*
31. Les fondemens de la loi des Turcs, *en Turc.*
32. Traités ſur les loix des Turcs, *en Arabe.*
33. Traité des guerres, par Caraman, *en Turc.*
34. Exercices de l'ame dévote, pour chacun jour de la ſemaine, *en Turc.*
35. Hiſtoire de Hali, *en Turc.*
36. Pluſieurs fables, *en Turc.*
37. Un autre recueil de fables, *en Turc.*
38. Hiſtoire des Rois de Perſe, *en Turc.*
39. Mille fables pour s'entretenir mille nuits, *en Turc.*
40. Grammaire Arabe, avec l'expoſition, *en 2 vol. en Arabe.*
41. Dictionnaire Perſan, *en Turc.*
42. Les amours d'un Roi de Perſe, *en Tartare.*
43. Recueil de pöëſies, *en Arabe & en Turc.*
44. Les vies & les vertus des grands poëtes Turcs, *en Turc.*
45. Traité de la bonne aventure, *en Arabe.*
46. Le Secrétaire Turc, ou la manière de bien écrire des lettres, ſelon la condition de ceux à qui on veut écrire.
47. Le Droit civil, *en Arabe.*
48. Les vies de quelques Saints Turcs, *en Turc.*
49. Commentaire ſur l'invocation de Dieu, qui eſt au commencement de l'Alcoran.
50. Commentaire ſur l'expoſition de quelques loix, *en Turc.*
51. Diſcours de moralité & de piété, *en Turc.*
52. Expoſition de quelques paſſages de l'Alcoran, *en Turc.*
53. Contes facétieux, *en Turc.*

54. Recueil de diverses poësies, *en Turc.*

55. Commentaire sur quelques loix du Droit civil des Turcs, *en Arabe.*

56. Recueil de lettres missives, *en Turc.*

57. Abrégé du Droit civil, *en Arabe.*

58. Vies, faits & gestes de Mahomet, *en Turc.*

59. Ismaël, du Droit civil, *en Arabe.*

60. Un autre livre sur le Droit civil, *en Turc.*

61. Un livre de poësie, intitulé les dix Oiseaux, *en Turc.*

62. Petit dictionnaire en vers, pour l'usage des enfans, *en Persan & en Turc.*

63. Merveilles du monde, *en Turc.*

64. Une Grammaire de Kafia, *imprimée.*

65. Livre de poësie, *en Persan.*

66. Traité de l'éloquence, *en Arabe.*

67. Canon de l'empire des Turcs, *en Turc.*

68. Le Riche & le Pauvre, *en Turc.*

69. Recueil de diverses poësies.

70. Discours moraux, *en Persan.*

71. Direction à la vie dévote, *en Turc.*

72. Documens de la religion des Turcs, *en Turc.*

73. Philosophie morale, *en Persan.*

74. Poëtes Turcs.

75. De la naissance de Mahomet.

76. Commencemens & progrès de l'empire des Otthomans, *en Turc.*

77. Histoire de plusieurs Rois & Princes, *en Turc.*

78. Discours philosophiques & moraux, *en Arabe.*

79. Petit volume de poësie, *en Turc.*

80. La civilité pour les enfans, *en Turc.*

81. Un troisième Goulestan, *en Persan.*

82. Quatre chapitres particuliers de l'Alcoran.

83. Histoire de Joseph & ses amours avec la femme de Putiphar, *en Turc.*

84. Traité de la loi, *en Arabe.*

85. Un quatrième Gulistan, *en Persan.*

86. De la dignité des villes de la Mecque, de Médine & de Hiérusalem, *en Turc.*

87. Histoire d'un des principaux poëtes Persans.

88. Les louanges des Justes, *en Persan.*

89. Le mépris du monde, *en Turc.*

90. Un recueil de poësies, *en Turc.*

91. Points de religion & cas de conscience, *en Turc.*

92. De la bonne & mauvaise aventure, *en Turc.*

93. Dialogue, *en Turc.*

94. Livre pour tirer au sort dans l'Alcoran, & apprendre ce qui doit arriver, *en Turc.*

95. Cinq petits volumes de prières, *en Turc.*

96. La manière de gaigner les pardons, en faisant le voyage de la Mecque.

97. Cinq ou six petits livrets, reliés en papier seulement.

*FIN.*

# NOTICES

DES

# MANUSCRITS

DE LA

# BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

NOTICES

# NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

## *مروج الذهب و معادن الجوهر

## Les Prairies d'or & les Mines de pierres précieuſes.

*Hiſtoire univerſelle par* Aboul-haſſan-aly, *fils d'*Al-khaïr, *fils d'*Aly, *fils d'*Abderrahman, *fils d'*Abdallah, *fils* de Maſoud-el-hadheli; *ſurnommé* Maſoudi; *Écrivain du douzième ſiècle de l'Ère chrétienne.*

*Manuſcrits Arabes, n.° 598 in-4.° de 274 pages; n.° 599 in-4.° de 394 pages; & n.° 599 A, in-fol. de 984 pages: tous les trois en papier oriental.*

Par M. DE GUIGNES.

ABOUL-HASSAN-ALY, communément appelé *Maſoudi*, deſcendoit d'un Maſoud-al-hadheli, qui prend le titre de *Saheb-ar-raſoul*, c'eſt-à-dire, de compagnon de l'Envoyé de Dieu, c'eſt ainſi qu'on appelle Mahomet. M. d'Herbelot parle de cet Écrivain dans ſa Bibliothèque orientale, *p. 563*.

* Mouroudge-ed-dhahab *ou* Maaden-el-dgiouhar.

Arabe
MASOUDI.

Masoudi, surnommé *Cothbeddin*, écrivoit vers l'an de l'Hégire 336, de J. C. 947, sous le Khalifat de Mothilillah. Suivant M. d'Herbelot, il mourut au Caire en Égypte, l'an 346 de l'Hégire, de J. C. 957, dix ans après avoir donné son Ouvrage. Dans le catalogue de la Bibliothèque du Roi, *(a)* le *Mouroudge-ed dhahab* est mal-à-propos placé parmi les traités de Géographie ; il appartient à l'histoire générale. Il est vrai que l'Auteur y fait des observations relatives à la Géographie, mais elles n'y sont que comme des accessoires destinés à répandre plus de jour sur les différentes parties de l'Histoire. Cet Ouvrage est très-estimé dans l'Orient, soit à cause de son ancienneté, l'Auteur vivoit dans un siècle où les Arabes cultivoient encore beaucoup les Sciences, soit à cause de la variété des objets & de l'étendue des recherches qu'on y trouve ; c'est sans doute ce qui a déterminé Masoudi à lui donner le titre singulier qu'il porte. Au reste, c'est l'usage des Orientaux de donner à leurs ouvrages des titres de cette espèce.

Les *n.os 598* & *599* qui sont à la Bibliothèque du Roi, sont très-imparfaits ; le premier ne contient que l'histoire ancienne, mais il y manque une partie de la Préface ; le second contient de plus l'histoire des anciens Arabes, mais il est moins exactement copié, & dans plusieurs endroits on a abrégé le texte de l'Auteur. Le *n.° 599 A*, mal indiqué dans le catalogue *(b)*, où il est sans nom d'Auteur,

---

*(a)* Dans le manuscrit 598, les titres de tous les chapitres ont été laissés en blanc ; le manuscrit 599 est intitulé I.re partie du *Mouroudge-ed-dhahab*, elle contient toute l'histoire des anciens peuples autres que les Arabes. La seconde partie commence à l'histoire des anciens Arabes ; la troisième est destinée à l'histoire des Arabes après Mahomet, mais elle manque dans ce volume. Le manuscrit *n.° 599 A*, qui les renferme toutes n'a point ces trois divisions. Ces trois manuscrits sont en papier oriental. Dans le catalogue de la Bibliothèque du Roi, ce papier est désigné sous le nom de *Bombycinus*, parce qu'on le suppose fait de coton ou de soie, ce dont on n'est pas trop certain ; en conséquence, j'ai cru devoir adopter un nom plus général.

*(b)* Il n'est pas même indiqué dans l'index général à la fin du volume, quoiqu'il se trouve dans le supplément, *page 453*.

renferme l'Ouvrage entier de Masoudi, c'est-à-dire, outre les deux parties que nous venons d'indiquer, une autre qui contient l'histoire des Khalifs, depuis Mahomet jusqu'au temps de l'Auteur. C'est un des beaux manuscrits de la Bibliothèque du Roi; quoique d'un caractère menu & assez maigre, il est très-lisible, sans cependant être exempt de beaucoup de fautes de copiste qui embarrassent le lecteur; mais ce qui le rend précieux, c'est qu'il contient l'Ouvrage entier: cependant pour ce qui précède l'histoire des Khalifs, il a été considérablement abrégé, & il ne présente pas autant de détails que les deux autres manuscrits, en sorte que dans tous les trois le texte n'est pas exactement le même.

Dans sa Préface, l'Auteur rend compte du dessein qu'il a de donner une histoire générale, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 334 de l'Hégire, & de Jésus-Christ 945. Il se propose de parler:

1. De la Création du monde, & de donner l'histoire des peuples, depuis Adam jusqu'à Abraham.

2. Des Prophètes & des rois d'Israël.

3. Des temps écoulés entre le Messie & Mahomet.

4. Des Indiens, de leurs Rois & des Sciences cultivées par ces peuples.

5 & 6. De la terre, des mers, des fleuves, des montagnes & des climats.

7. De la mer d'Éthiopie & de son étendue.

8. Des opinions sur le flux & le reflux.

9. De la mer de Roum (la Méditerranée) & de son étendue.

10. De la mer du Pont & du détroit de Constantinople.

11. Du Bab-al-abouab (le Derbend), du Dgiorgian & des mers voisines.

12. Des Chinois, de leurs Rois & de leurs usages.

MASOUDI.

13. Des merveilles qui sont dans la mer, & des pays qui l'environnent.

14. De la montagne de *Phath* (ou de la Victoire), des peuples de Lan, de Khozar, & de ceux du Trône d'or, des Turcs & autres Nations.

15. Des rois des Syriens.

16. Des rois de Mouſſoul & de Ninive.

17. Des rois de Babel ou des Chaldéens, autrement Nabathéens.

18. Des rois de Perſe.

19. Des rois des *Nations* ou des Aſchghaniens (les Arſacides).

20. De l'origine des Perſes modernes.

21. Des rois de Perſe nommés Saſſanides.

22. Des rois Grecs & de leur origine.

23. Des rois de Roum (les Romains).

24. Des rois de Roum chrétiens, ou de Conſtantinople.

25. Des rois de Roum, après le Muſulmaniſme juſqu'en 943 de J. C.

26. Des rois d'Égypte, du Nil & des merveilles de ce pays.

27. Des *Soudans* ou Nègres, & de leurs différentes races.

28. Des Francs & des Eſpagnols.

29. Des Sclavons, du pays de Noukbard ou Noukirad (Nogorod).

Ici finit le manuſcrit *598*.

30. Des rois Arabes de la tribu de Ad.

31. Des rois Arabes de la tribu de Thamoud.

32. De la Meque & de ſon Temple.

33. De la terre, de ſes contrées & du caractère des différens Peuples.

MASOUDI.

34. De l'opinion des Savans, au sujet des noms d'Yemen, d'Éraque, de Scham & d'Hedgiaz.

35. Des anciens rois de l'Yemen.

36. Des rois de Hira originaires de l'Yemen.

37. Des rois de Scham ou de Syrie, aussi originaires de l'Yemen.

38. Des Arabes du Désert, ou des Bedouins.

39. De la religion des anciens Arabes, & de leur dispersion en différens endroits.

40, 41, 42, 43 & 44. Suite concernant les Arabes.

45. De la terre de Saba & de Mareb, de la division du Pays.

46. Des années des Arabes & de celles des Perses: de leurs mois; en quoi ils diffèrent les uns des autres.

47. Des mois des Cophtes & des Syriens.

48. Des mois des Syriens, comparés à ceux des Roum; nombre des jours de l'année.

49. Des mois des Perses.

50. De l'année des Arabes, & de ses mois.

51. Des nuits par lesquelles les Arabes comptent, & des mois lunaires.

52. Du cours du Soleil & de la Lune.

53. Des Élémens, & de la puissance des Étoiles.

54. Des Temples les plus célèbres, des Pyrées, des Idoles de l'Inde & du culte des Astres.

55, 56, 57, 58 & 59. Des Temples chez les Grecs, chez les Roum, chez les Sclavons, chez les Sabiens, chez les Mages.

Ici finit le manuscrit *599*, qui contient tout ce que nous venons d'indiquer; le manuscrit *599 A*, contient également ces articles à quelques différences près, & de plus:

60. Chronique universelle, depuis le commencement

MASOUDI. du monde juſqu'à Mahomet; la ſuite renferme l'Hiſtoire de Mahomet & celle des Khalifs ſes ſucceſſeurs, tant Ommiades qu'Abbaſſides, au nombre de 42, juſqu'au Khalifat de Mothi. L'Hiſtoire de chaque Khalif forme un article; l'Auteur y a joint une ſeconde Chronique, depuis l'Hégire juſqu'à ſon temps, c'eſt-à-dire, juſqu'au mois Dgioumadi-el-aoual de l'an 336 de l'Hégire, & de Jéſus-Chriſt 947, où il dit avoir achevé ſon Ouvrage: cette Chronique eſt ſuivie de deux autres chapitres, l'un qui traite du pélerinage de la Meque, depuis le commencement du Muſulmaniſme juſqu'à ſon temps, l'autre dans lequel l'Auteur donne les noms des principaux Pélerins.

Ce plan eſt vaſte & donne une grande idée des recherches de Maſoudi; mais nous devons obſerver, que s'il parle à la vérité de tout ce qu'il annonce, il le fait ſouvent d'une manière ſi abrégée, qu'il ſe borne ſimplement à rapporter quelques traits en cinq ou ſix lignes. Plus ſouvent encore, conformément au goût & à la crédulité de tous les Orientaux, il y mêle beaucoup de fables qui ne doivent point nous occuper, ou ſi nous en indiquons quelques-unes, ce n'eſt que pour faire connoître le caractère de ces Écrivains.

Dans l'exemplaire *599 A*, Maſoudi n'indique point en détail, comme dans les deux autres, les différens ſujets qu'il doit traiter, ni les Auteurs dont il s'eſt ſervi, il paſſe tout d'un coup à la formation de la terre & aux différentes mers. Dans ce récit, il débute par quelques fables, & compare la terre à un oiſeau dont la Meque & Médine forment la tête, l'Éraque & l'Inde l'aîle droite, le pays de Gog l'aîle gauche, l'Afrique la queue; il ſuppoſe une terre antérieure à celle que nous habitons, ſituée ailleurs, & qui a ſubſiſté pendant ſept mille ans. Cependant de pareilles fables que nous devons écarter, ne doivent point nous faire négliger ces Ouvrages qui renferment en même temps beaucoup de détails curieux & intéreſſans, dont nous n'avons aucune idée. Maſoudi ſuppoſe encore que la terre que nous habitons a été

ſucceſſivement couverte par les eaux, qui ont paſſé tantôt d'un côté tantôt de l'autre *(c)*.

Nous ne parlerons point de ce que l'Auteur dit d'Adam, de ſa chute, & des premiers Patriarches juſqu'à Noé; ſon récit eſt un mélange emprunté du livre de Moyſe & des traditions fabuleuſes de l'Alcoran. Il ſuppoſe qu'à la confuſion des langues, Dieu mit dans la branche de Sem dix-neuf langues, dans celle de Kham dix-ſept, trente-ſix dans celle de Japhet, & qu'avant ce temps on parloit Syriaque. Il eſt inutile de nous arrêter ſur toute cette ancienne Hiſtoire, ainſi que ſur la liſte des Rois des Juifs.

Ce que l'Auteur dit des Indiens eſt fort abrégé, il vante leur ſageſſe & leur caractère doux & paiſible; il leur donne pour Capitale, une ville qu'il appelle *Houza* que nous ne connoiſſons point, mais qui exiſtoit encore de ſon temps. Suivant Maſoudi, le premier Roi de la nation fut *Brahman*, ſous lequel on découvrit des mines de fer, dont on fit des armes; on conſtruiſit auſſi des Temples avec douze tours qui repréſentoient les douze Signes du zodiaque & on y avoit figuré les Étoiles & tout le Ciel; on fit encore de ſon temps un Livre, intitulé *Sind-hind*, qu'il explique par le *Livre du ſiècle des ſiècles*, d'après lequel on en a compoſé deux autres, l'un intitulé *Ardgihan*, & l'autre *Almagiſt*. On ſuppoſe que du premier eſt tiré l'*Azkend* ou *Erkend*, autre Livre indien, & que d'après le ſecond, Ptolémée a fait ſon Almageſte. Suivant les Indiens, d'après ces Livres, le Soleil reſte trois mille ans dans chacun des douze Signes, & parcourt tout le ciel en trente-ſix mille ans. Du temps de Maſoudi (943 de J. C.) les Brahmes diſoient que le Soleil étoit dans le Taureau, que lorſqu'il auroit fini les Signes méridionaux, tout le monde ſeroit renverſé, que ce qui eſt le nord deviendroit le midi, comme ce qui eſt midi deviendroit nord. Les Égyptiens, comme nous le voyons dans Hérodote, avoient à peu-près une ſemblable opinion. Suivant ces mêmes

*(c)* L'Exemplaire *599 A*, a appartenu à M. Maillet Conſul au Caire.

MASOUDI.

Brahmes, au rapport de Masoudi, douze mille ans sont un espace de temps qu'ils appellent *Hazarouam*, & ils pensent que le monde se renouvelle à chaque soixante-dix mille *hazarouam*. Masoudi copie ici exactement les idées des Indiens, sur la destruction & le renouvellement du monde, & comme en Europe on s'est occupé de ces calculs, on ne sera pas fâché de les retrouver dans un Historien du dixième siècle de l'ère chrétienne.

Brahman, sous le règne duquel on attribue aux Indiens ces diverses connoissances, régna, selon le récit de Masoudi, 366 ans, & de lui descendent les Brahmes qui sont si considérés dans les Indes, & qui, ajoute-t-il, pour les distinguer des autres hommes, portent au cou un cordon jaune. Différens Sages vivoient sous son règne; on en distingue sept, à l'exemple sans doute des sept Sages de la Grèce. Ces Sages proposèrent & publièrent des doctrines différentes qui mirent la division parmi les Savans de l'Inde. Masoudi nomme les successeurs de Brahman; mais nous avouons que cette liste mérite peu notre confiance; cependant, comme elle est très-courte, nous la rapporterons, parce qu'elle servira à nous faire voir qu'en général l'ancienne histoire de l'Inde est peu connue.

Bahboud succéda à Brahman, & régna 100 ans.

Zaman régna 150 ans, & fit, à ce que l'on prétend, la guerre aux Perses & aux Chinois.

Phour, vaincu par Alexandre, régna 140 ans (c'est Porus).

Dislam ou Dabschlim régna 120 ans (celui-ci pourroit être le Taxile des Historiens grecs).

Yalhith lui succéda, & régna 80 ans, ou selon d'autres 130 ans.

Kouros régna 120 ans, sous lui vivoit Sindbad, auteur du Livre des sept Vizirs, dans lequel on remonte à l'origine des ères.

Voilà ce qui concerne les anciens Rois de l'Inde, mais ce que Masoudi ajoute est plus digne de notre attention; il est dans l'usage de terminer tous ses récits par l'état du pays,

MASOUDI.

pays, tel qu'il étoit de ſon temps, & ſouvent tel qu'il l'a vu lui-même; ce qui nous donne, pour cette époque, des connoiſſances que nous ne trouvons nulle part, & il n'y a que les Arabes, qui étoient alors de grands voyageurs, qui puiſſent nous les procurer.

Après le règne de Kouros, quel que ſoit ce perſonnage, les Indiens ſe diviſèrent, & il ſe forma parmi eux différens royaumes. Il y eut un Roi dans le pays de Sind (vers l'Indus); un dans le pays de Kanoudge (vers le Gange); un dans le Kaſchmir; un dans la ville de Mankir, autrement nommée le *Grand Houza* (celui-ci doit être vers le Guzarate). Maſoudi & tous les Auteurs arabes donnent au Prince qui y régnoit, le titre de *Balhara*. C'eſt le premier, dit-il, & le plus puiſſant des Rois de l'Inde où il y a eu une longue ſuite de Souverains qui ont porté ce titre, & ils y ſubſiſtoient encore de ſon temps (ajoutons ici qu'ils y ſubſiſtoient déjà du temps du Géographe Ptolémée). Voilà une diviſion de l'Inde très-ancienne & très-importante, dont nous n'avons pas la plus légère connoiſſance.

Comme en général il y a peu d'ordre dans cet Ouvrage, & que Maſoudi parle encore ailleurs des Indiens, qu'il nous ſoit permis de ne pas toujours ſuivre ſa marche, afin de rapprocher davantage les objets qui ſont trop ſouvent épars. Il revient donc ſur ſes pas dans un autre endroit, & dit que le Kaſchmir, qui fait partie de l'Inde, eſt environné de tous côtés de très-hautes montagnes, que l'intérieur du pays eſt rempli d'une quantité prodigieuſe de villes & de villages, & qu'on ne peut y pénétrer que par un ſeul endroit qui eſt fermé par une porte.

Le royaume de Bourouh, le même que celui de Kanoudge, a d'étendue cent vingt paraſanges indiennes. Le Roi tient toujours ſur pied quatre armées, chacune de ſept cents mille, ou ſelon d'autres, de neuf cents mille hommes; avec celle qui eſt du côté du nord, il réſiſte au Roi du Moultan & aux Muſulmans; avec celle du midi, il s'oppoſe au Balhara, qui eſt le Roi des Rois, & dont la réſidence eſt à quatre-vingts

MASOUDI. parasanges de la mer (c'est vers la côte de Malabar, au nord); avec les deux autres armées, le Roi de Kanougde fait la guerre à d'autres voisins. Il y a dans son pays beaucoup de villes & de villages; mais en comparaison des autres Rois de l'Inde, ce Prince n'a que peu d'éléphans armés en guerre, on ne lui en compte que mille de cette espèce: tel étoit l'état de l'Inde du temps de Masoudi. Il nous apprend encore que le Moultan étoit alors occupé par un Prince de la famille de Sama, fils de Louai, fils de Ghaleb, qu'il étoit voisin des Musulmans, qu'il y avoit dans son pays une Idole auprès de laquelle tous les Indiens se rendoient en pélerinage: on l'appelle l'*Idole du Moultan*, son Temple est extraordinairement riche. Masoudi assure avoir parcouru ce pays, & ajoute que le Prince qui régnoit de son temps, étoit nommé *Abouldoulhat-al-mounbeh*, fils d'Asad-al-carschi le Syrien. Lorsqu'il arriva dans une autre ville de l'Inde, nommée *Mansoura*, éloignée de celle de Moultan, de soixante-quinze parasanges indiennes (Mansoura est près de l'Indus) *(d)*; un Prince nommé *Aboul-moundar*, fils d'Abdallah, y régnoit. Cette ville de Mansoura est ainsi nommée de Mansour, fils de Dgiamhour, Lieutenant des Khalifs ommiades.

Le même Auteur nous apprend que les Musulmans étoient très-considérés par le Balhara; qu'ils avoient dans son pays des mosquées bien bâties, où l'on faisoit la prière cinq fois par jour. On attribuoit la longue vie du Balhara & sa nombreuse postérité, à sa justice & à la protection qu'il accordoit aux Musulmans. Dans les idées que nous nous sommes formées des Indiens & de leurs sciences, nous n'avons pas assez considéré ces liaisons avec les Étrangers: depuis Alexandre, les Grecs, les Romains, les Perses, les Arabes se sont établis dans l'Inde, y ont dominé, & ont dû contribuer aux progrès des sciences chez les Indiens.

Masoudi indique en peu de mots quelques autres pays

*(d)* Dans le manuscrit 598, on dit que la Parasange est de huit milles.

MASOUDI.

plus orientaux que celui du Balhara, & finit par celui de *Hated*, voisin des Chinois (il doit faire partie du Thibet). Le prince qui y régnoit étoit très-puissant & portoit la guerre dans la Chine, ce qui est exact : en effet, nous voyons dans l'histoire de la Chine, qu'alors les peuples du Tousan ou du Thibet, étoient des voisins très-incommodes pour les Chinois dont ils ravageoient les frontières ; mais Masoudi n'en dit pas assez, & souvent les noms qu'il donne à certains pays, ne nous sont pas connus.

Jusqu'à présent nous avons parcouru avec lui l'Inde septentrionale, voyons ce qu'il rapporte du Midi. L'Inde, dit-il, est un vaste pays entouré de mer, il confine au royaume de Zanedge ou Zindge. Celui-ci est gouverné par un Roi qui porte le titre de *Mehradge* (c'est le même que le Maha-raja ou grand Raja, qui a été porté dans la suite par le souverain des *Marattes*, dont le nom est formé d'après celui de Maha-raja). Ce Mehradge étoit, suivant Masoudi, le Roi des îles ; il veut dire de la presqu'île de l'Inde, car les Arabes appellent du même nom une île & une presqu'île, & les confondent ensemble. Il s'agit donc ici de la partie méridionale de l'Inde; ce pays, dit-il, est situé entre l'Inde & la Chine, mais voisin de l'Inde (proprement dite) qui confine d'un côté aux montagnes du Khorasan. Les Zindges diffèrent, ajoute-t-il, des autres Indiens, par la figure, la couleur & le tempérament, & ils croient à la métempsycose. On voit ici qu'il distingue ces peuples des Indiens proprement dits qui étoient au nord. Il parle aussi du roi de *Comar* ou du cap Comorin qui étoit en guerre avec le Mehradge. Les Arabes connoissoient alors parfaitement les Indes, & fréquentoient les côtes de Malabar & de Coromandel, ainsi que toute la partie septentrionale des Indes ; mais leurs Historiens ne décrivent pas ces pays autant que nous pourrions le desirer.

Pour ne point interrompre la suite de cette narration, je renvoie à la fin de cette notice une mesure de la Terre que l'Auteur joint ici, & qui se trouve seulement dans les

MASOUDI.

deux manuſcrits 598 & 599, & je paſſe à ce qu'il rapporte de la Chine, pays dans lequel ces Arabes faiſoient alors un grand commerce, & qu'ils traverſoient dans toute ſon étendue.

L'Auteur fait deſcendre les Chinois de Japhet, dont la poſtérité s'établit d'abord dans la Tartarie, & enſuite, après quelques générations, paſſa dans la Chine: il nomme les fondateurs de la Nation & quelques princes qui lui ont ſuccédé; mais ces noms ſont ſi défigurés, ſoit par les Copiſtes, ſoit par Maſoudi lui-même, qu'il eſt impoſſible de les reconnoître. Il parle d'un premier Roi qui dirigea le cours des fleuves, tua les bêtes féroces qui déſoloient le pays, & planta des arbres; c'eſt à peu-près ce que fit *Yao*, ſelon les Chinois. Ses ſucceſſeurs, qu'il ſemble n'indiquer que par les noms génériques des dynaſties, mais qui ſont très-altérées, étoient, dit-il, dans l'uſage de placer dans un temple les portraits ou figures de leurs ancêtres qu'ils adoroient; ce qui eſt conforme aux mœurs des Chinois actuels. Sous un de ces princes, les arts ſe multiplièrent dans le pays; on conſtruiſit un Vaiſſeau avec lequel on paſſa dans l'Inde & dans le pays de Babylone, ce qui contribua à civiliſer davantage les Chinois; enfin, venant juſqu'à ſon temps, Maſoudi parle d'une révolte conſidérable excitée par un certain Baiſchou qui prit la ville de Khancou (c'eſt Canton) ſituée ſur un fleuve plus grand que le Tigre. Les Vaiſſeaux de Baſra, de Siraph, d'Oman, de l'Inde, des îles de Zanedge ou Zindge, de Senef & autres endroits s'y rendoient en grand nombre. Le rebelle, après s'être emparé de cette ville, fit périr beaucoup de Chrétiens, de Juifs, de Mages & de Muſulmans qui y étoient établis ou qui venoient y trafiquer. Ainſi du temps de l'Auteur, tous ces étrangers fréquentoient la Chine & alloient librement à la cour de l'Empereur. Il cite différens perſonnages qui ont fait ce voyage & atteſte les avoir conſultés. Il indique, entr'autres, un certain Abouyezid-Mohammed, fils d'Yezid, de la ville de Siraph, qu'il avoit vu à Baſra, & qui revenoit de

MASOUDI.

la Chine où il avoit été l'an 915 de J. C. Ce récit de Masoudi sur les Chrétiens qui étoient alors à la Chine, sert à confirmer l'authenticité du monument Chinois qui a été si contestée, & qui nous apprend qu'avant cette époque les Nestoriens & la Religion chrétienne étoient établis dans l'empire de la Chine.

Masoudi passe ensuite aux différentes mers, & indique le temps où elles sont le plus propres à la navigation. Dans l'énumération qu'il en fait, lorsqu'il parle de celle de la Chine qu'il dit être fort difficile & très-dangereuse, il ajoute qu'on ne connoît au-delà que le pays qu'il appelle *Belad as-sabil*, c'est-à-dire, pays de *Sabil (e)* & quelques îles. Il observe qu'on va à la Chine par terre & par mer, qu'il a vu plusieurs voyageurs qui y ont pénétré par le Khorasan & par le Thibet. Il fait aussi mention des Caravanes qui vont du Khorasan dans l'Inde. Il cite à cette occasion un pays dont nous n'avons pas la plus légère connoissance, & qu'on traversoit pour aller dans les Indes; il le nomme *Ilestan*. Ce pays est fort grand, très-peuplé & rempli de châteaux fortifiés: c'étoit le royaume de Perviz, fils de Kounk ou Kound; on croyoit que ces peuples descendoient des anciens Perses. En rapportant ici un autre passage de Masoudi cité plus bas, on voit que ce Royaume étoit situé dans le Sejestan & le Zaboulestan. (Il y a apparence qu'après la conquête de la Perse par les Arabes, plusieurs familles Persannes se refugièrent en cet endroit & y établirent un puissant Royaume). Masoudi parle aussi des rois du Thibet, qui, suivant tous les auteurs Orientaux, tirent leur origine de quelques princes de l'Yemen qui se sont retirés dans cette contrée.

En suivant ces différentes mers, il vient à celle qui est voisine de l'Espagne, & dit deux mots de ce pays, puis parle de la mer du Mogreb ou de l'Afrique. Il observe qu'un

---

(e) *Ou* Sail. D'Herbelot, au mot *Saïla*, parle de ces îles.

MASOUDI.

tiers du globe terrestre est habité, qu'un second tiers ne consiste qu'en déserts inhabitables, & que l'autre tiers est occupé par la mer. En général, il y a peu d'ordre dans tout cet Ouvrage. Masoudi parle ici de quelques pays situés en Afrique, tels que ceux de *Telmesan*, de *Taharat*, de *Phés*, de *Sous-al-adna*, qu'il faut distinguer de *Sous-al-acsu (e)*. Le pays de la première *Sous*, a d'étendue environ vingt jours de marche; au-delà on trouve un torrent de sables que l'on traverse avant que d'arriver dans la ville de *Nehas*. C'est dans ce pays que les Kharedgites *(f)* ont commencé à paroître; on ne connoît point, dit l'Auteur, leur origine, mais quelques-uns croyent que ce sont des Persans qui, abandonnant les environs d'Ispahan, sont venus s'établir dans ces contrées éloignées. Les Aglabites *(g)* sont aussi sortis de cette partie de l'Afrique. Afin d'éviter, autant qu'il est possible, le désordre qui règne dans cet Ouvrage, nous rapprocherons de cet article, ce que l'Auteur dit ailleurs de quelques autres peuples de l'Afrique. Ces détails pourront paroître secs & ennuyeux; mais considérons que l'intérieur de l'Afrique nous est absolument inconnu : il y a lieu de croire que Masoudi qui a été si exact sur l'Inde & sur les autres pays, ne l'est pas moins sur cette contrée que les contemporains fréquentoient pour leur commerce, & d'après lesquels il a été à portée de s'instruire. Les petits détails qu'il nous donne, joints à ceux que nous pourrons trouver dans d'autres Ouvrages, contribueront sans doute à augmenter nos connoissances sur cette partie du monde. C'est à l'occasion des *Soudans* ou *Nègres* qu'il en parle; il croit que ces Peuples sont descendus des enfans de Canaan, qui traversant le Nil, passèrent plus avant & se dispersèrent; les uns formèrent à l'orient, les Nubiens, les Badgé;

*(f) Sous al adna* signifie *Sous* la prochaine, & *Sous alacsa* veut dire *Sous* l'éloignée.

*(g)* Ils sont devenus très-puissans en Afrique.

*(h)* Dans le neuvième siècle de l'Ère chrétienne, les Aglabites régnoient en Afrique, ils s'emparèrent de la Sicile.

d'autres à l'occident, les Zaghaoué, les Ghafou ou Kacou, les Martak ou Marbak, les Koukou, les Akma, les Ghabé & autres Éthiopiens, & les Damadamiens. Quelques-uns allèrent entre l'orient & l'occident, ce sont les Zinges, les Maskou & les Berbers ; on passe dans leur pays pour aller dans ceux de Dahlac, de Zila & de Badia. Ces peuples ont beaucoup de peaux de tigres & d'ânes, dont ils se font des habits. Masoudi parle d'une nation appelée *Ouacouac*, qui étoit très-puissante ; le Roi portoit le titre de *Phalimi* ou *Aphlimi ;* il étoit le Roi des Zinges *(i)* (ou du Zanguebar), & il avoit une armée de trois cents mille cavaliers. Il n'y a dans ce pays, qui a sept cents parasanges d'étendue, ni éléphans, ni mulets, ni chameaux ; il confine à celui de Sophala, où se rendent les vaisseaux d'Oman & de Siraph. Le pays de Sophala est voisin de celui de Ouacouac, & il est très-riche en or ; à un jour ou deux de navigation du pays des Zinges, est une île habitée par les Musulmans *(k)*. Indépendamment de toutes ces nations, on voit, par Masoudi, qu'il y avoit un très-grand nombre de Tribus arabes qui étoient dispersées dans les déserts de l'Afrique. Ces détails sont trop abrégés, mais ils ne sont pas à négliger.

Masoudi s'arrête également sur cette vaste chaîne de montagnes, situées à l'Occident de la mer Caspienne, & qui s'étendent jusqu'au pont Euxin. Comme peu de nos Voyageurs y ont pénétré, cette contrée nous est peu connue, aussi-bien que les nations qui s'y sont fixées ; il nous manque même une bonne Carte de toutes ces gorges de montagnes, par lesquelles les peuples barbares du nord ont fait de

---

*(i)* Masoudi place aussi dans l'Inde des peuples qu'il appelle *Zinges*. Les Zinges sortis de l'Afrique se sont rendus puissans dans la Syrie, vers l'an de l'Égire 270, & de J. C. 883.

D'Herbelot observe que les Persans nomment ces Zinges d'Afrique *Siahhindou*, c'est-à-dire, *Indiens noirs*. Le nom de *Zinges* attribué également à des peuples de l'Inde, revient à l'idée des Anciens qui ont aussi donné aux Éthiopiens celui d'Indiens.

*(k)* On la nomme *Phanbalou* ou *Canielou*, seroit-ce l'île de Madagascar où les Musulmans sont établis depuis long temps?

MASOUDI.

grandes incursions en Asie *(l)*. Ce sont ces mêmes contrées, dont Masoudi fait un détail curieux & intéressant, qui nous fait connoître l'état où elles étoient de son temps.

Il appelle cette vaste chaîne, la montagne d'*Al-phath (m)* ou *de la Victoire;* dans cette contrée montueuse, on comptoit soixante-douze nations, qui toutes avoient leur langue particulière & formoient différens royaumes; tels étoient les Lan (Alains), les Khozars, les Bargaz ou Bargar & les Turcs. Khosrou-Anouschirouan (Khosroès), roi de Perse, bâtit dans ce pays la ville de *Bab-al-abouab*, c'est-à-dire, *Porte des Portes* (le Derbend), afin de séparer ses États du pays des Khozars, qui demeuroient au nord; il y joignit une muraille, qui d'un côté s'étendoit d'environ un mille dans la mer, & de l'autre gagnoit la montagne, en se prolongeant vers l'ouest, d'environ quarante parasanges, jusqu'à un château appelé *Calaat-Thabarestan;* & de trois en trois milles, il mit une porte de fer avec des troupes pour repousser les nations voisines, tels que les Khozars, les Turcs & les autres Infidèles. Tout ce pays, jusqu'à la mer de Constantinople, étoit très-peuplé; sur le bord de cette mer, est la ville de Threbisonde, où tous les ans des marchands Musulmans, Roum, Arméniens, & ceux du pays de Kaschek, se rendent en grand nombre pour vendre & acheter des marchandises.

Khosrou-Anouschirouan mit dans la ville de *Bab-al-abouab* (ou Derbend), un Prince qui portoit le titre de *Schirouan-Schah*, c'est-à-dire, Roi du Schirouan *(n)*, celui qui régnoit en 332 de l'hégire (de J. C. 943) étoit appelé *Mohammed*, fils d'Yezd, de la postérité de *Bahram-tchoubin*, ancien

*(l)* Feu M. Delisle l'Astronome avoit apporté de Russie un Atlas en sept à huit cartes qui avoient été levées en Géorgie. Parmi ces cartes, il y en avoit une générale qui a été gravée à Paris chez Lattré en 1766; c'est ce que nous avons de plus exact en ce genre. Ce beau recueil de cartes originales doit être dans le dépôt de la Marine.

*(m)* Dans le manuscrit 599, qui est beaucoup moins exact que le 598, on lit *Al-kih*, ce qui est une faute de copiste. Il y en a beaucoup de cette espèce, il faut lire *cabe*. *Voyez* Ben el ouardi dont nous rendrons compte.

*(n)* Nom de la Province.

Roi

roi de Perse. Masoudi nomme quelques autres Princes de ces contrées, qui avoient embrassé le Musulmanisme, & qui étoient tous descendans des rois de Perse, d'où nous devons conclure que ces montagnes inaccessibles servirent d'asyle à plusieurs Princes persans, lorsque les Arabes envahirent la Perse & en chassèrent les Sassanides qui y régnoient. MASOUDI.

Parmi tous ces Montagnards, il y avoit des Tribus arabes à trois journées de *Bab-al-abouab;* en d'autres endroits, des Chrétiens, des Juifs & des Musulmans, & il s'y faisoit un grand commerce. Masoudi indique, du côté de *Baki,* une mine de naphte blanc, la seule de cette espèce, à ce que l'on croit, qu'il y ait dans le monde, au moins, dit-il, selon l'usage des Arabes, lorsqu'ils ne sont pas sûrs de ce qu'ils avancent, *Dieu le sait;* car les Orientaux, dans leurs discussions, se contentent de citer le sentiment des différens Auteurs, & finissent par cette formule. De cette mine sort une fontaine de feu qui s'élève très-haut, & qu'on aperçoit de tous côtés, à la distance de cent parasanges *(o).* Il s'agit ici d'un volcan, à l'occasion duquel Masoudi parle de plusieurs autres, l'un qu'il place dans le pays des Francs de la terre du Mogreb (on nomme ainsi l'Afrique & tout ce qui est au couchant; il veut parler probablement du Mont-Etna en Sicile). Le plus considérable est celui qui se trouve dans les États du Mehradge dans l'Inde (dans la presqu'île). Il y en a aussi, ajoute-t-il, dans le pays de Kaspha, d'Hadramout & d'Oman en Arabie. On entend de très-loin un bruit qui ressemble à celui du tonnerre, & ce volcan lance des rochers à perte de vue.

*(o)* On ne parle plus maintenant de ce volcan voisin de la mer Caspienne, mais dans la nouvelle histoire de Russie par M. le Clerc, *(Russie moderne, tome II, page 556)* on dit que le Caucase, de ce côté, rempli de métaux & de matières combustibles, produit en différens endroits des sources chaudes & des sources de naphte de différentes qualités. Là, on voit du soufre natif ou de la mine de vitriol; ailleurs, des lacs qu'un feu souterrain fait bouillonner d'une manière sensible. Du pied du mont Caucase qui forme immédiatement le rivage occidental de la mer Caspienne, sortent des sources de naphte qui abonde dans ces contrées. Ce bitume y coule des montagnes, tantôt pur, tantôt confondu avec d'autres substances, & se rend dans cette mer par des canaux souterrains.

MASOUDI.

Ceux qui s'appliquent à l'étude de l'Histoire ancienne, & qui ont entrepris de fixer la Chronologie, seroient probablement peu satisfaits de voir comment Masoudi a traité ce sujet, sur lequel cependant, malgré nos travaux, nous avons répandu peu de lumière. Les historiens Orientaux racontent beaucoup de fables sur les temps anciens, dont à la vérité, ils sont peu instruits; ils ont fait des listes de Princes, dont nous ne voyons point la source & les fondemens, ou, s'ils ont copié les auteurs Grecs ou d'autres écrivains, les noms se trouvent tellement corrompus par les Copistes, qu'on ne peut plus les reconnoître; tel est l'état de leur littérature dans ce qui concerne l'antiquité. En général, ils font remonter l'origine de toutes les Nations & de tous les Empires, à Noé ou à ses enfans. Masoudi commence par une liste de rois Syriens qui sont au nombre de neuf; il dit l'avoir tirée des historiens Syriens & Nabathéens; mais elle paroît si hasardée, si peu exacte & si corrompue dans les noms, qu'il n'est pas nécessaire de la transcrire ici. Cependant, relativement au récit de Masoudi qui descend toujours jusqu'à son temps, la liste qu'il donne de ces rois Syriens peut servir à éclaircir un événement qui nous est peu connu. Il parle d'un roi Ahrimoun ou Ahrioun, c'est le quatrième de sa liste; il dit, qu'il fut vaincu par un roi de l'Inde, qu'il appelle *Zenbil;* ceci ne paroît être qu'une fable; mais il ajoute que les rois de cette contrée de l'Inde, portoient tous le titre de *Zenbil,* & qu'ils le portoient encore de son temps (en 943 de J. C.). Voilà ce que nous ignorons. Quels sont ces princes Indiens, appelés *Zenbil!* Al-macin, dans son histoire à l'an 82 de l'hégire (de J. C. 701), fait mention d'une guerre contre *Zenbil (p),* roi des Turcs. Ce roi de l'Inde, suivant Masoudi, & des Turcs, selon Al-macin est, comme nous

(p) Le texte arabe de cet Auteur dans l'imprimé d'Erpénius, est plein de fautes dans les noms propres; on lit dans l'imprimé arabe, *Zentil,* je crois devoir préferer la leçon de Masoudi, & lire *Zenbil.*

MASOUDI.

le penſons, le Souverain d'une nation Scythe ou Tartare, qui vers le temps de l'Ere chrétienne, alla s'emparer de toutes les contrées qui ſont ſituées dans la partie ſeptentrionale de l'Inde; ce ſont ces Scythes qu'on appelle Indoſcythes; Strabon en parle, leur Empire ſubſiſtoit encore l'an 701 de J. C. Coſmas Indopleuſtès en fait auſſi mention, & les appelle Huns blancs. Le récit de ces différens Hiſtoriens prouve l'exiſtence de ce royaume pendant ces ſiècles, mais il eſt faux qu'il ait exiſté dans l'Inde, dans des temps auſſi anciens que le ſuppoſe Maſoudi: voilà ce que l'on peut tirer des fables qu'il rapporte, & il m'a paru que dans nos recherches, nous ne devions pas négliger ce qui peut nous procurer la connoiſſance des Empires qui ont été établis dans les différentes contrées du monde.

Cet Hiſtorien nomme enſuite les rois de Ninive, qu'il appelle Arthouriens (c'eſt probablement Aſſiriens); cette liſte qui commence par Ninus fils de Bélus, ne mérite pas plus d'attention que la précédente. Nous obſerverons ſeulement qu'il parle de deux royaumes, dont l'un avoit pour capitale Mouſſoul, & l'autre Ninive. Il ajoute qu'on ne voyoit de ſon temps aucun veſtige de cette dernière ville, & que ſon emplacement étoit occupé par des champs enſemencés. Je me hâte de paſſer également la liſte des rois Babyloniens *(q)*, qu'il paroît avoir tirée de quelque auteur Grec. Elle commence par Nembrod le géant ou le brave, car dans les langues orientales, le mot *dgiabbar* a ces deux ſignifications; & l'Auteur fixe la durée de leurs règnes.

Des Babyloniens, Maſoudi paſſe aux anciens rois de Perſe, dont il fait remonter l'origine au commencement

*(q)* Toute l'hiſtoire ancienne qui n'eſt pas dans le manuſcrit *599 A*, n'eſt point ici une addition faite par une main étrangère, puiſque Maſoudi en divers endroits de ſon ouvrage y renvoie. Il en eſt de même pour les autres parties de cette hiſtoire.

MASOUDI. du monde, à Kaïomors ou Kaïomorrath, que quelques-uns, dit-il, font fils d'Adam, n'admettant pas de déluge universel; d'autres, fils d'Aram, fils de Sem, fils de Noé. Nous supprimons la liste qu'il donne de ces Princes, parce qu'on la trouve dans plusieurs Ouvrages françois ou latins, & sur-tout dans la bibliothèque Orientale: nous nous arrêterons seulement sur deux Législateurs, dont il parle dans cette énumération des rois de Perse. Sous le règne de Thamourasp, un des premiers rois de ce pays, parut *Boudasp*, auteur de la religion des Sabiens *(r)* ou du culte des Astres. Il le fait originaire du pays qui est entre Vaseth & Basra dans l'Éraque; il en fait encore mention vers la fin de la seconde partie de son Ouvrage, lorsqu'il indique les temples anciens; mais nous croyons devoir réunir sous un même point de vue ces différens traits quelquefois trop épars dans cet Ouvrage. Ici Masoudi prétend que Boudasp parut dans l'Inde, alla ensuite dans le Sejestan & le Zaboulestan, qui est le pays de Phirouz, fils de Kand, (il a nommé ailleurs ce pays Ilestan); de-là il retourna dans l'Inde & dans le pays de Lian *(s)*. Il se dit envoyé de Dieu, & le médiateur entre la Divinité & les Créatures. Il passa en Perse sous le règne de Thamourasp, d'autres disent sous celui de *Dgem* ou Hham; & il rétablit le culte des Idoles. Le Roi Dgem est, suivant quelques-uns, l'auteur du culte du feu, symbole de la lumière du soleil & des étoiles. Thamourasp étoit de la dynastie des rois de Perse appelés *Pischdadiens*, elle fut suivie d'une autre, que l'on nomme des *Kaïaniens;* mais toute cette ancienne histoire de Perse, rapportée par les Orientaux, est fort obscure.

Masoudi place sous le règne de Lohorasp, fils de Kischtasp, la naissance de Zerdouscht ou Zoroastre; il le fait descendre

*(r)* Il ne faut pas les confondre avec les Sabéens peuples de l'Arabie.

*(s)* Ce nom paroît corrompu dans le manuscrit, il faut peut-être lire *Moultan.*

MASOUDI.

de Manoudgeher, ancien roi de Perſe. Ce Légiſlateur, originaire de l'Adherbidgiane, écrivit ſon Ouvrage en lettres d'or ſur douze mille peaux; les Mages & les rois de Perſe obſervèrent ſes préceptes juſqu'au temps d'Alexandre, qui fit brûler ce livre. Sous le règne d'Ardſchir-Babegan (Artaxercès, le premier des Saſſanides), les Mages en recueillirent un chapitre, nommé *Eſbad,* & juſqu'à préſent, ils n'en liſent pas d'autre. Quant au premier livre, nommé *Bouſtah* (Aveſta); comme il étoit difficile à entendre, Zoroaſtre en avoit fait une explication qu'il appela *Zend;* de celle-ci il en fit encore une autre, qui fut nommée *Pazend,* & les Mages, après ſa mort, firent une nouvelle explication, qu'ils appelèrent *Pazadeh.* Juſqu'à préſent, ils n'ont ceſſé de conſerver ces livres; chacun en poſſédoit une partie, & maintenant on dit qu'un homme du Séjeſtan les poſsède tous. Cette circonſtance nous paroît devoir mériter quelqu'attention; le Séjeſtan faiſoit partie du pays d'Ileſtan où régnoient encore ceux des princes Perſans qui s'y étoient retirés après la deſtruction de leur Empire par les Arabes, & où ils étoient devenus très-puiſſans.

Maſoudi parle enſuite des rois Aſchghaniens (Arſacides), qui régnèrent en Perſe après la mort d'Alexandre, & qui furent détruits par les Saſſanides, dont l'hiſtoire eſt plus certaine & mieux connue (nous les nommons Khoſroès). Ces nouveaux rois de Perſe, deſcendent, de l'aveu de tous les Hiſtoriens orientaux, comme l'obſerve Maſoudi, de Manoudgeher, un des anciens rois de la dynaſtie des Piſchdadiens; il donne la ſuite de ces Princes.

C'eſt ſous Behram, fils d'Hormodz (Varanès, fils d'Hormizdas), qu'il place Mani ou Manes, ſous lequel les *Zendiq,* ſorte d'hérétiques qui croient à la métempſycoſe, parurent. Après que Zoroaſtre eut compoſé ſon Aveſta & les différentes explications dont nous avons parlé, il s'éleva des diviſions parmi les Mages; quelques-uns qui tenoient à l'explication nommée *Zend,* furent appelés *Zendiens,* d'où l'on a fait par corruption *Zendiq.*

MASOUDI.

L'Auteur, après avoir donné la liste de tous ces princes Perses, fait un résumé, pour lequel il dit avoir consulté plusieurs Ouvrages.

De Kaïoumarrath, premier roi de Perse, jusqu'à Jazdejerd, qui est le dernier, il compte soixante Rois, parmi lesquels il y a trois femmes; d'autres en comptent quatre-vingt. Ils ont régné pendant quatre mille quatre cents cinquante ans.

Depuis le même Kaïoumarrath, jusqu'à Manoudgeher, ancien roi de Perse.................................. 1992 ans.
Depuis Manoudgeher, jusqu'à Zoroastre........... 580.
Depuis Zoroastre, jusqu'à Alexandre.............. 258.
Alexandre régna 15 ans, ou selon le Manuscrit 598, 6 ans.
Depuis Alexandre, jusqu'à Ardschir (Artaxercès I.).. 517.
Depuis Ardschir, jusqu'à l'Hégire............... 404.
Ou selon le Manuscrit *598*, 404 ans.

Ces résultats qui nous présentent le sentiment des Orientaux sur la Chronologie des anciens rois de Perse, méritent quelqu'attention, & c'est pour cela, que malgré leur sécheresse, j'ai cru devoir les faire connoître. J'en citerai par la suite quelques autres que cet Historien nous donne, parce que nous n'avons point une idée exacte de la chronologie des Orientaux, ni de la manière dont ils la traitent.

Nous passons sous silence ce que Masoudi raconte des Grecs & des Romains, qu'il étoit moins à portée de connoître. Nous dirons seulement qu'il fait descendre les Grecs de Javan, frère de Cahtan, qui, abandonnant l'Yemen, passa dans l'Occident. Les Grecs furent délivrés de la domination des Perses par Alexandre, sur lequel les Orientaux débitent beaucoup de fables. Masoudi fait aller ce Conquérant jusque dans le Thibet & la Chine, où il laissa des Grecs.

Quant aux Romains, il les fait descendre d'Esaü, fils d'Ishac; ce patriarche avoit, dit-il, épousé des filles des

MASOUDI.

Amalécites, qui ſont des Arabes, & leur poſtérité paſſa en Occident. Il ne dit rien des temps de la République. En général, ces Romains que nous appelons les maîtres du monde, ſont peu connus des écrivains Arabes, & ils le ſont encore moins des écrivains plus Orientaux. Maſoudi donne la ſuite des Empereurs, depuis Jules-Céſar, juſqu'à ſon temps; il fixe la naiſſance de J. C. à la quarante-deuxième année du règne d'Auguſte, & à la trois cents ſoixante-neuvième d'Alexandre; ce qu'il dit avoir lû dans des chroniques des Roums (Romains ou Grecs) à Antioche. Il compte depuis Adam, juſqu'à la naiſſance de J. C. cinq mille cinq cents cinquante ans; tous les noms des Empereurs ſont extraordinairement défigurés par la faute des Copiſtes & par la difficulté de les exprimer en lettres Arabes. La ſomme totale de leur règne, juſqu'à Conſtantin, ſuivant Maſoudi, eſt de quatre cents trente-ſept ans ſept mois & ſix jours.

On me permettra de m'arrêter ici un moment ſur quelques circonſtances qui concernent le Chriſtianiſme; perſuadé qu'on ne ſera pas fâché de voir comment un Muſulman parle de l'hiſtoire Eccléſiaſtique: il dit que Conſtantin qui étoit idolâtre, embraſſa le Chriſtianiſme la ſixième année de ſon règne, que ſa mère Hélène, la ſeptième année, paſſa en Syrie, où elle fit conſtruire des égliſes; que de-là elle ſe rendit à Jéruſalem & fit chercher le bois ſur lequel le Meſſie avoit été crucifié, & que l'ayant trouvé, elle le fit orner d'or & d'argent & inſtitua une fête qu'on appelle la *fête de la croix*, qui tombe au 14 du mois Eloul, dans lequel on ouvre les canaux en Égypte. La même Princeſſe bâtit auſſi à Hémeſſe, une égliſe, ornée de quatre colonnes, qui étoient une des merveilles de l'Égypte; elle dépenſa des ſommes immenſes en Égypte, en Syrie & dans la Grèce, à la conſtruction des égliſes.

La dix-ſeptième année de Conſtantin, trois cents dix-huit Évêques s'aſſemblèrent à Nicée, c'eſt la première

MASOUDI.

assemblée de celles qu'on appelle Synodes, les Melkites, les Nestoriens & les Jacobites, adhérèrent à ce Synode.

Sous Gratien, qui régna quinze ans, se tint le second Synode à Constantinople, cent cinquante Évêques y assistèrent.

Sous Théodose, se tint à Éphèse le troisième Synode; il y avoit deux cents Évêques. Marcien & sa femme Pulchérie, ordonnèrent que le siége du patriarche des Jacobites seroit à Antioche. Il y en eut aussi un en Égypte.

Sous Léon, se tint à Ancyre, le quatrième Synode, six cents soixante Évêques y assistèrent; ailleurs, il n'en compte que cent quarante-six. Ce Synode concernoit les Melkites & les Jacobites.

Justinien bâtit la grande église de Roha (Édesse), qui étoit une des merveilles du monde. Il y avoit, dit Masoudi, dans cette église, un linge, pour lequel les chrétiens ont beaucoup de respect. Ils disent que Jésus, après avoir reçu le baptême, s'essuya avec ce linge que l'on conserva, & qui fut déposé dans l'église de Roha. Dans la suite, lorsque les Grecs vinrent assiéger cette ville, l'an 332 de l'hégire (de J. C. 943), les Musulmans le leur rendirent, ce qui leur causa une grande joie. Nous ne nous étendons pas davantage sur ce qui concerne l'empire Grec. Masoudi compte depuis Constantin, jusqu'à l'an 943 de J. C. quarante-un Rois chrétiens, qui ont régné pendant cinq cents sept ans, & depuis la création du monde, six mille deux cents cinquante-neuf ans.

Dans le Manuscrit *n.° 599 A*, toute cette partie de l'ancienne Histoire est omise, quoique l'Auteur la cite en plusieurs occasions; ainsi, c'est une imperfection dans ce Manuscrit, où l'on débute par ce qui concerne les mers & la terre; après quoi on passe à l'histoire d'Égypte, Celle-ci y est traitée avec beaucoup plus d'étendue que dans les deux autres Manuscrits, qui, après quelques observations particulières, ne contiennent que la liste des anciens rois d'Égypte.

MASOUDI.

d'Égypte. Dans ce nouveau Manuſcrit, cette liſte eſt accompagnée d'aſſez longs détails, mais ſi chargés de fables & de merveilleux, que ce morceau qui devroit piquer notre curioſité, ne mérite aucune attention; il n'y eſt queſtion que de Génies & de Taliſmans: les noms des Princes y ſont abſolument différens de ceux que nous connoiſſons. Le Syncelle, d'après Manéthon, nous en a donné la ſuite; mais, il le faut avouer, malgré tous les efforts des Savans, nous n'avons pu encore la mettre en ordre; & comme elle préſente beaucoup trop de Princes, nous cherchons les moyens de les faire contemporains. Ce nombre de Rois, dans Maſoudi, eſt bien moins conſidérable, & s'accorderoit davantage avec la Chronologie de l'Écriture. Maſoudi ne compte parmi ces Rois, que ſept, auxquels il donne le titre de Pharaon; il fait ſouvent mention de la puiſſance des Amalécites, qui envahirent & poſſédèrent l'Égypte, & il parle d'une femme, nommée *Dalouka*, qui fut reine d'Égypte, & qui y fit bâtir une grande muraille, dont, à ce qu'il aſſure, on voyoit encore de ſon temps des veſtiges. On nommoit cette muraille, *Hhaïth-al-adgiouz*, c'eſt-à-dire, le *mur de la vieille*. Elle fit encore conſtruire pluſieurs autres bâtimens conſidérables en Égypte. Juſqu'au temps où les Perſes s'emparèrent de ce pays, Maſoudi compte trente-deux rois Égyptiens, quinze Babyloniens & quatre Amalécites.

Il termine ce qui concerne ce Pays, par quelques détails ſur la ville d'Alexandrie, ſur ſon phare & ſur quelques autres monumens. Il raconte beaucoup de merveilles ſur le phare, dont il attribue la première conſtruction au ſixième des Pharaons *(t)*: Alexandre ne fit que le réparer. Il prétend qu'on mit au haut, un miroir, dans lequel on

*(t)* Ces détails ſe trouvent dans les trois manuſcrits. L'Auteur ajoute que ſur une colonne qui étoit très-haute, il y avoit une inſcription en lettres hémiarites, ſur laquelle on liſoit qu'un ancien Roi arabe, nommé *Schaddad*, l'avoit tirée des montagnes, & fait tranſporter en cet endroit. . . .

MASOUDI. voyoit le pays de Roum, les îles de la mer, tout ce que leurs habitans faisoient, & les Vaisseaux qui arrivoient. Dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, on a cité cette circonstance d'après Aboulfedha. La voici rapportée dans un Écrivain plus ancien, qui sert à prouver au moins, que de son temps, en écartant tout le merveilleux que ces Écrivains y ajoutent, on connoissoit alors cette espèce de miroir.

Nous apprenons encore de Masoudi, que plusieurs monumens Égyptiens, respectés jusque-là par les Perses, les Grecs & les Romains, ont été fouillés par les Arabes, sous le règne d'Abdolmalik (mort l'an 705 de J. C). Son frère Abdolaziz, qui étoit gouverneur d'Égypte, sur l'avis qu'un Particulier lui donna, fit faire une grande fouille à l'endroit indiqué; on découvrit un souterrain, on fouilla encore, & on aperçut une colonne, surmontée d'un oiseau *(u)* qui jetoit un grand éclat: il étoit d'or, & ses ailes étoient ornées de pierres précieuses. On vit dans le même endroit, des peintures, des cercles ou sphères, & des figures de toute espèce. On regarda cet oiseau comme un Talisman, & l'on prétend qu'il battit des ailes & qu'il chanta; ce qui surprit tous ceux qui étoient présens. On employa mille hommes à ces travaux.

Dans la suite, on s'occupa encore de la fouille de ces souterrains, que Masoudi croit être les tombeaux des anciens rois d'Égypte, & on se proposa d'en tirer leurs trésors. En 939 de J. C. Ikschid Mohammed, qui étoit alors roi d'Égypte, fit fouiller de nouveau, on parvint dans un endroit de ces tombeaux, où il y avoit des figures de vieillards, de jeunes gens, de femmes & d'enfans; leurs yeux étoient de pierres précieuses, leur visage, aux uns, étoit d'or, & aux autres, d'argent. On avoit fouillé

*(u)* Sur différens monumens Égyptiens, rapportés par Nordhen, on voit de semblables colonnes qui sont surmontées d'un oiseau.

également en 883 de J. C. par les ordres d'Ahmed, fils de Thouloun, roi d'Égypte. Il y a apparence que les Souverains de ce pays, depuis que les Arabes s'en étoient rendu maîtres, & qui s'étoient les premiers soustraits à l'autorité des Khalifs de Bagdad, sont redevables de leur grande puissance aux trésors qu'ils y trouvèrent; ils furent en état de mettre sur pied des armées nombreuses, & quelques-uns d'eux, entreprirent en Égypte, des bâtimens qui tenoient beaucoup de ceux des anciens Égyptiens. MASOUDI.

Après l'histoire d'Égypte, Masoudi *(x)* s'arrête un instant sur les Sclavons, les Francs & les Espagnols. Comme ces peuples lui sont peu connus, il se contente de nommer quelques princes Sclavons *(y)*. Il tient ce qu'il dit des Francs, d'un Évêque, nommé *Gharbar* ou *Gherber*, qui étoit en Égypte dans le temps qu'il écrivoit. Il commence par Clovis & sa femme Clotilde, il nomme plusieurs de ses Successeurs jusqu'à son temps, ce qui n'occupe qu'une page du Manuscrit. Ce qu'il rapporte de l'Espagne est moins étendu; il fait connoître les causes particulières de la guerre qui s'éleva en 327 de l'hégire, & de J. C. 938, entre les Arabes & les Espagnols. Nous avons vu que cet Historien, finit toujours par indiquer les événemens qui se passent de son temps; c'est ce qu'il fait ici. Abderrahman, fils de Mohammed, qui régnoit alors sur les Arabes d'Espagne, avoit un Visir, nommé *Ahmed*, fils d'Ishac, dont il étoit mécontent & qu'il fit mourir: Oumaïa, frère du Visir, qui demeuroit sur les

*(x)* C'est ici qu'il parle des Soudans ou Nègres; mais nous en avons fait mention plus haut.

*(y)* Il dit que de son temps, un de ces peuples Sclavons, qui étoit fort ancien, avoit eu un Roi nommé *Mahak*; ceux-ci s'étoient emparés d'une ville, appelée *Ifthabouana*. Le Roi qui régnoit alors, étoit nommé *Saklanidge*. Un autre peuple Sclavon portoit le nom de *Doulaïah*, & le Roi celui de *Thala*. Le troisième Peuple étoit nommé *Nabdgir* ou *Namdgin*, & le Roi *Ara*. Le quatrième Peuple étoit appelé *Manani*, & le Roi *Ranlbir*. Tous ces noms sont très-défigurés. Il fait encore mention d'un pays qu'il appelle *Noukard* ou *Noukorod*, dont la capitale étoit appelée *Arnkis*, qui est traversée par un très-grand fleuve, nommé *Dgiaïnan*.

MASOUDI. frontières du côté des Espagnols, apprenant ce qui venoit de se passer, se rendit auprès de Ramir, roi d'Espagne, & l'engagea à faire la guerre aux Arabes. Abderrahman mit sur pied plus de cent mille hommes pour résister à Ramir; il se donna un grand combat entre les deux partis, dans le mois Schoual de l'an 327 de l'hégire (de J. C. 938); les Musulmans y perdirent cinquante mille hommes & beaucoup de richesses. Dans la suite, Oumaïah abandonna le parti des Espagnols & fit sa paix avec Abderrahman, qui lui pardonna. Ce Prince remit sur pied une nouvelle armée, & depuis cette époque, la guerre continua entre les deux Nations.

Tous les détails que nous venons de rapporter, ne se trouvent, à l'exception de ce qui concerne l'Égypte, que dans les Manuscrits *598* & *599*. Ce dernier contient de plus l'histoire des Arabes, que nous retrouvons, ainsi que celle de l'Égypte, dans le Manuscrit *599 A;* & ce morceau, dans le Manuscrit *599*, paroît former la seconde partie de l'Ouvrage entier; mais elle y est très-défectueuse & dans le plus grand désordre; en sorte qu'il faut avoir recours au Manuscrit *599 A*. Dans cet article qui est très-étendu, l'Auteur remonte jusqu'aux plus anciens Arabes, & passe ensuite à ceux qui descendent d'Ismaël. Mais il le faut avouer, les Arabes sont eux-mêmes peu instruits de leur ancienne histoire, & ils n'ont sur ce sujet que des traditions isolées, obscures, dont plusieurs même doivent être suspectes.

Les plus anciens Arabes, sont: 1.° ceux de la tribu de *'Ad*, dont la postérité habita dans la contrée d'Hadramout; leur premier Roi étoit nommé *Ad*. Un de ses descendans, appelé *Schaddad*, fit de grandes conquêtes, & porta la guerre jusque dans les Indes. 2.° Ceux de la tribu de Thémoud, qui habitèrent dans la contrée d'Hedgiaz, le long de la mer d'Éthiopie. 3.° Ceux de la tribu de Thesm, qui habitèrent dans l'Ahouaz & la Perse. 4.° Ceux de Dgiodaïs, qui demeurèrent dans le pays de Hou qui est l'Yémamah,

entre le Bahraïn & l'Hedgiaz. Ce font-là les quatre anciennes tribus des Arabes; elles foumirent l'Éraque. Abraham & Ifmaël pafsèrent en Arabie, où ils bâtirent le temple de la Mecque, & la poftérité d'Ifmaël forma de nouveaux Arabes. L'Auteur donne la fuite de tous les Princes qui ont régné dans cette contrée; telles font les rois de l'Yémen, ceux des Dgiorhamides, de Hira & de Gaffan. Il fait fortir de ces Princes, des chefs de Colonie; un entr'autres, nommé *Tobba*, qui alla s'établir dans le Thibet, tradition qui eft généralement adoptée par les Arabes. Mafoudi parle enfuite des Bedouins ou Arabes du Défert, & indique les noms d'un grand nombre de leurs tribus qui font difperfées en Afie & en Afrique. On pourroit tirer quelque fecours de ces noms, pour reconnoître différens peuples d'Afrique: il n'oublie pas non plus les Kurdes. Enfin, cet Hiftorien donne une légère idée de l'ancienne religion des Arabes avant Mahomet. Les uns avoient embraffé le Judaïfme, d'autres le Chriftianifme; plufieurs étoient idolâtres, & plongés dans la plus profonde ignorance. Il y en avoit qui, croyant que les Anges étoient les filles de Dieu, les adoroient & imploroient leur affiftance. Il ne s'étend pas autant qu'il auroit pu le faire fur ce fujet; il s'arrête un moment fur les idées que les anciens Arabes s'étoient formées de l'ame. Les uns croyoient qu'elle n'eft autre chofe que le fang & l'air qui fe trouvent dans l'intérieur du corps; d'autres, une efpèce d'oifeau, ou une fubftance légère qui, à la mort de l'homme, prenoit la forme d'un oifeau, & jetoit des cris lamentables autour de fon tombeau. Cet oifeau, eft le hibou ou la chouette. Ces Arabes croyoient auffi que certains génies & animaux fabuleux, erroient fur les montagnes les plus élevées de l'Yémen, de l'Égypte, &c. ils les défignoient par les noms de *Dgin* ou *Génies*, de *Ghoul* & de *Diables*. Mafoudi parle auffi de la divination & des forts, pratiques auxquelles les Arabes ont été de tout temps fort adonnés.

Ce que cet Écrivain rapporte des mois & de la forme de

MASOUDI. l'année chez différentes Nations, nous paroît devoir mériter quelqu'attention; il entre quelquefois dans des détails, ou qui nous sont peu connus ou qui ne le sont point; en sorte que ce morceau peut être intéressant pour ceux des Lecteurs qui s'appliquent à la Chronologie & à la connoissance des temps. Il commence par les mois des Cophtes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. | Tot (z), qui répond au mois | Syrien Éloul. | (c'est Thot). (a). |
| 2. | Baba | Teschrin 1. | (Paophi). |
| 3. | Hatour | Teschrin 2. | (Athyr). |
| 4. | Kaïouk | Kanoun 1. | (Choëak). |
| 5. | Thouba | Kanoun 2. | (Tiby). |
| 6. | Aschir | Schebath. | (Méchir). |
| 7. | Yarmhat | Adar. | (Phamenot). |
| 8. | Yarmouda | Nisan. | (Pharmouti). |
| 9. | Baschnasch | Ayar. | (Pachon). |
| 10. | Bouna | Houzaïran. | (Payni). |
| 11. | Abib | Thamouz. | (Épiphi). |
| 12. | Masra | Ab. | (Mésori). |

Après que ces mois sont écoulés, les Cophtes ajoutent les cinq jours épagomènes; leurs mois ne donnant que trois cents soixante jours: par cette addition, l'année devient de trois cents soixante-cinq. Le premier jour de l'année concourt avec le vingt-quatre du mois Syrien *Ab*. Tous ces mois ont trente jours comme les mois des Perses; le premier du mois *Thot* des Cophtes, est le premier d'*Adarmah* des Perses; ce que Masoudi assure avoir examiné dans les livres des *tables des Étoiles*. Les Cophtes ajoutent un quart de jour, suivant la manière de compter des Romains & des Grecs; & par-là, leurs mois diffèrent de ceux des Perses, & s'accordent avec ceux des Grecs qui, par l'augmentation du quart, ont tous les quatre ans un jour de plus dans l'année.

(z) Ces noms sont ceux que les Cophtes donnent à présent à leurs mois.

(a) J'ai cru devoir placer ici ces anciens noms Égyptiens.

L'Ère des Cophtes, date du règne de la première année de Nabonassar, dont le premier jour est un mercredi.

L'Ère des Nabathéens, date de la première année du règne de Philippe; son premier jour est un dimanche.

La différence entre l'Ère de Nabonassar & celle de Jazdejerd, est de treize cents quatre-vingt-dix-neuf ans trois mois.

Entre celle d'Alexandre & celle de Jazdejerd, neuf cents cinquante ans trois mois.

Entre celle d'Alexandre & celle de Jazdejerd, neuf cents quarante-deux des années des Romains, & deux cents cinquante-neuf jours.

Entre l'Ère de Jazdejerd & celle de l'hégire, trois mille six cents vingt-quatre jours.

La première des Ères est celle de Nabonassar, ensuite celle de Philippe, puis celle de la mère d'Alexandre, celle de Jazdejerd, & enfin celle des Arabes ou de l'hégire, qui commence au temps où Mahomet se réfugia à Médine; son premier jour est un jeudi *(b)*.

L'Ère des Perses commence à la première année du règne de Jazdejerd; son premier jour est un mardi; Alphergani la fixe au même jour.

L'Ère des Roums (Grecs) & des Syriens, date de la première année du règne d'Alexandre; son premier jour est un lundi, Alphergani la fixe également à un lundi; au reste, dit Masoudi, *Dieu le sait.*

L'année des Syriens, est de trois cents soixante-cinq jours & un quart; mais leurs mois n'ont pas tous le même nombre de jours.

---

*(b)* Dans l'Art de vérifier les dates, on observe que dans l'usage civil, le premier jour de l'hégire, tombe au vendredi 16 Juillet de l'an 622 de J. C. Mais que les Astronomes & quelques Historiens le mettent au jeudi 15. A quoi il faut faire attention, en lisant les auteurs Arabes. Alphergani le met aussi le jeudi.

MASOUDI.

1. Nisan....... 30 jours.

2. Ayar........ 31.

3. Houzaïran.... 30. Le 18 de ce mois, est le retour du Soleil, de la partie du Nord, pour aller vers le Sind & le Hind (les Indes); c'est le plus long jour & la plus courte nuit de l'année.

4. Tamouz...... 31.

5. Ab......... 31. Après ce mois, la chaleur diminue, l'eau devient fraîche, & les nuits sont agréables. On regarde ce mois & les deux précédens, comme incommodes, à cause des chaleurs.

6. Éloal......... 30. Le 5 de ce mois, est la fête de Zacharie, sur lequel soit la paix. La treizième nuit est celle de la Croix, qui est le quatorzième jour. Ce même jour, on ouvre le canal en Égypte.

7. Teschrin-al-aoual, ou le 1. Teschrin. 31. Dans ce mois, arrive le Méherdgian des Perses, qui comptent entre ce jour & le Newrouz, cent soixante-neuf jours. Le Méherdgian est chez ces Peuples, une fête, qu'on prétend avoir été instituée en mémoire d'un ancien Roi qui étoit très-puissant; & comme sa mort arriva au milieu du mois Méhermah, on a donné à la fête le nom de *Méherdgian.* Le 5 de ce mois, les Chrétiens célèbrent dans l'église de Jérusalem, une fête, qui attire dans cette ville un grand concours de Peuple, parce que le feu descend du Ciel *(c)*, & on en allume les cierges. Beaucoup de Musulmans vont voir cette fête. Ce jour, on coupe une feuille d'olivier. Les Chrétiens racontent beaucoup de choses sur ce feu; c'est, dit l'Auteur, une ruse, dont on fait un grand secret.

*(c)* Thévenot, dans son voyage du Levant, *pag. 393, cap. 43.* décrit fort au long cette fête, qu'il a vu célébrer le 20 d'Avril.

8. Teschrin-al-akhir,

8. Teſchrin al-akher, ou Teſchrin 2. 30 jours.

9. Kanoun-al-aoual, ou Kanoun 1. 31. Le 17 de ce mois, le jour eſt de neuf heures, une demie & un quart, il ne diminue plus; la nuit eſt de quatorze heures & un quart, elle n'augmente plus. Le 25, eſt la naiſſance du Meſſie, ſur lequel ſoit la paix.

10. Kanoun-al-akher, ou Kanoun 2. 31. Le 1.er de ce mois, eſt ce qu'on appelle *Coulandas*. Pendant la nuit, les Syriens allument des feux de joie, principalement à Antioche *(d)*.

11. Schébat. 28 jours & 29, de quatre en quatre ans. Le 7 de ce mois, eſt le premier Dgiamra *(e)*. Le 14, dans la nuit, eſt le ſecond.

12. Adar. 31.

Ce que l'Auteur dit des mois des Romains, qu'il déſigne par leurs propres noms de Janvier, &c. ne nous eſt d'aucune utilité, & je me borne à obſerver qu'il donne au premier jour de Janvier le nom de *Coulandas*, dont nous venons de parler.

Les mois des Perſes, ſont tous de trente jours, mais leur année eſt de trois cents ſoixante-cinq.

1. Phervardin-mah. Son premier jour eſt appelé *Nevrouz*; entre ce jour & le Méherdgian, on compte cent ſoixante-quatorze jours *(f)*.
2. Adirbéheſcht-mah.
3. Khordad-mah.
4. Tir-mah.
5. Mordad-mah.
6. Schariour-mah.
7. Méher-mah. Le 16, eſt le Méherdgian.

*(d)* Ici, l'Auteur s'arrête un moment ſur cette ville, ſur les quatre Patriarchats & ſur celui de Jéruſalem.

*(e)* *Dgiamra* ſignifie un charbon de feu. On appelle ainſi une cérémonie qui ſe pratique au temple de la Mecque; on l'obſerve trois fois; elle conſiſte à jeter des pierres, comme pour chaſſer le diable; mais ici, ce doit être une cérémonie des Syriens.

*(f)* Il a dit plus haut, 169.

MASOUDI.

8. Aban-mah. — Dans ce mois, on célèbre pendant cinq jours une grande fête, nommée *Phardoudgian (g)*.

9. Adar-mah. — Le premier jour, on fait sortir le kousadge *(h)* & les plus forts mulets; ce qui se pratique dans l'Éraque & dans la Perse. En Syrie, dans le Dgeziré, & en Égypte, on ne connoît pas cette cérémonie. En Perse, pendant plusieurs jours, on mange du dgiazar ou ghezer *(i)*, de l'ail & de la viande grasse, pour chasser le froid. C'est une grande fête chez les Perses.

10. Dei-mah.
11. Bahman-mah.
12. Esphendarmadz-mah.

Les Perses donnent à chaque jour du mois, un nom particulier.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1. Hormodz. | 7. Mordad. | 13. Tir. | 19. Phervardin. | 25. Ird. |
| 2. Bahman. | 8. Dibadour. | 14. Ghousch. | 20. Behram. | 26. Aschtad. |
| 3. Ardibehescht. | 9. Adour. | 15. Déibamihir. | 21. Ram. | 27. Asman. |
| 4. Scharivar. | 10. Aban. | 16. Mihr. | 22. Bad. | 28. Zamiad. |
| 5. Esphendar-mou. | 11. Khour. | 17. Sourousch. | 23. Dibadin. | 29. Marisphand. |
| 6. Khordad. | 12. Mah. | 18. Resch. | 24. Din. | 30. Aniran. |

Ils ajoutent à l'année, cinq jours, qu'ils nomment en général, *Phouroudgian (k)*, & qui portent chacun en particulier, les noms de 1. *Ahnoud-gah.* 2. *Aschnoud-gah.* 3. *Yamsgah.* 4. *Masrougah.* 5. *Kasah (l)*.

*(g)* Alpherghani, observe que ces cinq jours, sont les épagomènes que l'on place entre le mois Aban-mah & Adar-mah.

*(h) Voyez* à ce sujet, Hyde *de Rel. vet. Pers.* Nouvel. édit. *p. 249.*

*(i)* Ce mot signifie de la chair de mouton gras. Il désigne aussi une plante, appelée *Pastinaca.*

*(k)* Ils les fêtoient, & c'est la fête, nommée plus haut, *Phardoudgian,* qui duroit cinq jours.

*(l)* L'Auteur dit que les Arabes les nommoient, 1. *Haïr.* 2. *Harir.* 3. *Caleb-al-ahr* ( ou Phahr ). 4. *Haphel-al-Thoughn.* 5. *Moudhizah-al-baar.*

MASOUDI.

Les Perses intercalent dans cent vingt ans, le quatrième mois, & retardent alors d'un mois le Nevrouz (c'est pour regagner le quart de jour); ils ne veulent pas intercaler tous les quatre ans un jour, afin d'éviter certains jours réputés malheureux.

Les Arabes ont une année de trois cents cinquante-quatre jours, qui diffère de celle des Syriens, de onze jours & un quart; mais les anciens Arabes qui ne suivoient pas cette méthode, intercaloient tous les trois ans un mois, ce qu'ils appeloient *nesi*, c'est-à-dire, *oubli*. Leurs mois étoient relatifs aux saisons & aux occupations du Peuple; mais il paroît qu'à présent, on n'est pas trop certain de ce rapport avec les saisons.

1. Mouharram *(m)*, nommé aussi *Taboud (n)*.

Dans ce mois, on n'alloit point à la guerre, & c'est pour cela qu'on l'a nommé *Mouharram* ou *sacré*.

2. Sepher, ou *Mouphaïl*.

Sepher signifie *vide*, parce qu'alors on alloit à la guerre, & que les villes étoient vides.

3. Rabi-alaoual ou *Nadgir*.
4. Rabi-alak-her ou *Asmah*.

Dans ces deux mois, on conduisoit les animaux dans les champs; c'est ce que désigne le mot *Rabi*.

5. Dgioumadi-al-aouel ou *Amnah*:
Dgioumadi 1.
6. Dgioumadi-alak-her, *Adlah* ou *Adlad*;
ou Dgioumadi 2.

Dans ces deux mois, l'eau se gèle ou est très-froide. L'Auteur croit qu'il y a ici une transposition de temps

*(m)* A présent, ces mois de la première colonne, c'est-à-dire, *Mouharram*, tombent dans toutes les saisons, parce que l'année des Musulmans, qui est vague, n'a que trois cents cinquante-quatre jours.

*(n)* Je n'ai vu nulle part ailleurs ces noms anciens des mois Arabes, *Taboud*, *Mouphaïl*, &c.

MASOUDI. pour ces mois de la première suite. (Dgiamad) signifie *frigidus, concretus.*

7. Redgeb ou *Lasaa.*

Redgeb signifie *crainte,* parce qu'on craignoit dans ce mois, qui étoit un des mois sacrés.

8. Schaaban, *Zaher.*

A cause de l'assemblée des Tribus.

9. Ramadhan, *Barth.*

A cause de la grande chaleur.

10. Schoual ou *Naïs.*

Parce que les animaux se battent; c'est pourquoi les anciens Arabes ne vouloient point se marier dans ce mois.

11. Dhoulcaada, *Mouraïs.*

Parce qu'alors on cessoit de faire la guerre.

12. Dhoul-hedgé, *Ouaphad.*

On alloit alors en pélerinage.

Les mois sacrés chez les anciens Arabes, étoient Mouharram, Redgeb, Dhoulcaada & Dhoul-hedgé. Ils avoient ce que nous appelons *une semaine,* dont le premier jour étoit nommé *Aoual,* ou *le premier;* le second jour, *Ahouan;* le troisième jour *Dgiabbar,* le quatrième jour *Dibar,* le cinquième jour *Mounes,* le sixième jour *Arouba,* & le septième *Schiar.* Aujourd'hui, les Arabes donnent à notre dimanche le nom de *premier jour,* parce que Dieu commença alors la création; au lundi le nom de *second;* aux mardi, mercredi & jeudi, celui de *troisième, quatrième & cinquième;* au vendredi, celui de *jour de l'assemblée;* parce que les créatures se rassemblèrent ce jour-là; & au samedi, celui de *Sabt,* parce que Dieu se reposa. Les anciens Arabes avoient cinq saisons, l'automne, l'hiver, deux étés, *Saïf* & *Kibt,* & le printemps.

Pour ne rien négliger de ce qui concerne la manière de compter les temps chez les Orientaux, nous ajouterons ici une Ère qui étoit particulière aux anciens Arabes, dont Masoudi parle à la suite qu'il donne des rois de l'Yémen. C'est celle de l'éléphant ou des maîtres de l'éléphant, établie à l'occasion de l'irruption des Éthiopiens à la Mecque. D'Herbelot en parle au mot *Tarikh-al-fil*, ou *Ashab-al-fil*, & *Asbrahah*; mais il n'indique pas son rapport avec aucune autre Ère. Masoudi nous apprend que son premier jour est un dimanche, 16 de Mouharram, de l'an 832 d'Alexandre, & l'an 216 de l'Ère des Arabes, dont le commencement est Hadget-al-ghadra ou al-Phadr *(o)*.

Ainsi, on voit le rapport de l'Ère de l'éléphant avec celle d'Alexandre, & avec une autre Ère des Arabes, que je ne connois point.

Après ces détails, Masoudi traite en peu de mots des phases de la Lune, des Élémens & des Astres; il rapporte les spéculations que quelques Philosophes ont faites sur la durée du monde. Quelques-uns d'eux soutiennent, dit-il, que la *puissance* est actuellement dans l'épi (la Vierge), & que cette puissance dure sept mille ans, ce doit être l'âge du monde dans lequel nous vivons. L'épi aide Mouschtari ou Jupiter dans le gouvernement de toute la Nature. Ils prétendent que la fin du monde doit arriver lorsque le cercle des Étoiles gouvernantes sera accompli, qu'ensuite tout recommencera comme auparavant. Ils pensent que la puissance du Bélier est de douze mille ans, celle du Taureau, onze mille; celle des Gémeaux, dix mille; celle de l'Écrévisse, neuf mille; celle du Lion, huit mille; celle de l'Épi, sept mille; celle de la Balance, six mille; celle du Scorpion, cinq mille; celle de l'Arc, quatre mille; celle du Capricorne, trois mille; celle du Verseau, deux mille, & celle de la Baleine, mille. Il y en a qui prétendent qu'au renouvellement, tout sera dans le même état

*(o)* Dans le Manuscrit *599 A*, il y a Hadget-al-adad.

qu'auparavant; d'autres, que tout ſera à l'oppoſé; que ce qui étoit Nord ſera Midi, & que ce qui étoit habité ſera inhabitable.

Maſoudi parle encore en cet endroit, de la diſtance & de l'étendue de pluſieurs pays, mais nous renvoyons ces détails à la fin de cette Notice, avec la meſure de la Terre, & nous paſſons à la Table chronologique qui termine cette Partie, ou l'ancienne Hiſtoire. Maſoudi aſſure avoir pris ces époques dans les livres des Mages, qu'il avoit ſous ſes yeux; Ouvrages que nous ne connoiſſons point, & que probablement nous ne connoîtrons point. Ces Mages, dit-il, avoient écrit leur propre Hiſtoire & celles des autres Nations; ils ont traité du commencement & de la fin du monde; pluſieurs parmi eux, ſoutenoient qu'il n'a point eu de commencement, & qu'il n'aura point de fin; d'autres, qu'il aura une fin, quoiqu'il n'ait point eu de commencement. Maſoudi qui avoit parcouru tout l'Orient, avoit été à portée de voir ces livres qui exiſtoient encore de ſon temps, & qui peut-être ont été détruits depuis.

Il y a des Mages *(p)* qui comptent:

Depuis Zoroaſtre, fils d'Eſpentaman, juſqu'à Alexandre, deux cents quatre-vingts ou deux cents cinquante ans.

Alexandre a régné ſix ans.

D'Alexandre à Ardſchir (ou Artaxercès I), cinq cents ſoixante-quatre ans.

D'Adam juſqu'à l'Hégire, ſix mille cent vingt-ſix ans.

D'Adam au Déluge, deux mille deux cents cinquante-ſix ans.

Du Déluge, à la naiſſance d'Abraham, mille ſoixante-dix-neuf ans.

De la naiſſance d'Abraham, à Moïſe, âgé de quatre-vingts ans lorſqu'il ſortit de l'Égypte, cinq cents ſoixante-cinq ans.

De la ſortie d'Égypte, à la quatrième année du règne de Salomon, où il bâtit Jéruſalem, ſix cents trente-ſix ans.

De la conſtruction de Jéruſalem, au règne d'Alexandre, ſept cents dix-ſept ans.

D'Alexandre, à la naiſſance du Meſſie, trois cents ſoixante-neuf ans.

*(p)* Ce morceau ne ſe trouve que dans le Manuſcrit *599 A.*

De la naiſſance du Meſſie, à celle du Prophète (Mahomet), cinq cents vingt-un ans.

De la réſurrection du Meſſie, âgé de trente-trois ans, à la diſparition du Prophète, cinq cents quarante-ſix ans.

Entre la miſſion du Meſſie & l'hégire, cinq cents quatre-vingt-quatorze ans.

La mort du Prophète eſt arrivée l'an 935 d'Alexandre.

De David à Mahomet, mille ſept cents deux ans ſix mois dix jours.

D'Abraham à Mahomet, deux mille ſept cents vingt-ſix ans ſix mois dix jours.

De Noé à Mahomet, trois mille ſept cents vingt ans dix jours.

Le total, depuis Adam, juſqu'à la miſſion du Prophète, quatre mille onze ans ſix mois dix jours.

D'Adam au temps préſent, c'eſt-à-dire, à l'an 332 de l'hégire, lorſque le Khalif Mottaki Billah ſe rendit de l'Égypte à Racca, cinq mille cent cinquante-ſix ans.

Nous nous bornons à indiquer ces différentes époques, telles que nous les trouvons dans l'auteur Arabe dont nous donnons la Notice ; c'eſt aux Savans à les examiner. Il n'entre pas dans notre plan de diſcuter les opinions que nous rencontrons dans ces écrivains Orientaux, ni d'expliquer les difficultés qui peuvent ſe trouver dans leurs récits: un ſeul Auteur ſouvent nous occuperoit trop long-temps.

Nous avons cru devoir ſupprimer dans cette partie de notre Notice, ce que Maſoudi raconte des temples chez les anciens Perſes, Arabes, Grecs, Romains (*q*), &c. Il ne décrit aucuns de ces monumens, & le peu qu'il en dit eſt encore trop chargé de fables : les Savans peuvent conſulter ſon Ouvrage, mais les détails qu'il rapporte nous paroiſſent inutiles au plus grand nombre des lecteurs. A la fin de cet article, le Copiſte de ce Manuſcrit, *n.° 599*, dit avoir achevé ſa copie un vendredi 10 de Mouharram, de l'an de l'Hégire 964, de J. C. 1556. Le Manuſcrit *598*,

---

(*q*) On les trouve à la ſuite de la diſtance & de l'étendue de certains pays dont nous avons parlé.

beaucoup moins étendu, a été écrit à Sephed, dans le mois Mouharram, de l'an de l'Hégire 974, & de J. C. 1560. Dans ce dernier Manuſcrit, on a laiſſé en blanc tous les titres qu'on devoit y écrire en encre rouge, ce qui eſt cauſe qu'on a de la peine à y trouver ce qu'on veut y chercher.

Il nous reſte à parler de la dernière partie de l'Ouvrage de Maſſoudi, qui comprend l'hiſtoire des Khalifs; elle ne ſe trouve que dans le Manuſcrit *599 A*, & eſt la ſuite naturelle de ce qui précède, mais elle n'eſt pas telle que nous l'aurions deſiré ; l'Auteur, conformément au titre de *Mouroudg-ed-dhahab* ou de *Prairies d'or*, qu'il a donné à ſon Ouvrage, ne le conſidère que comme une prairie émaillée de toutes ſortes de fleurs placées ſans beaucoup d'ordre ; mais il eſt d'autant moins blâmable à cet égard, qu'il a compoſé deux autres Ouvrages hiſtoriques, l'un intitulé *Akhbar-az-zaman*, l'autre *Ketab-al-aouſath*, qui contiennent l'Hiſtoire des temps anciens & modernes, dans leſquels il raconte les événemens avec plus de détails, & auxquels il renvoie fréquemment dans celui-ci, ce qui eſt cauſe qu'il abrège extraordinairement ſon récit, & qu'il ne parle pas même des grands événemens. En conſéquence, cet Ouvrage ne doit être regardé que comme un recueil de Mémoires particuliers, ou plutôt comme des Anecdotes ſur la vie des Khalifs ; & c'eſt ſous ce point de vue qu'il peut être utile à un Écrivain qui voudroit entreprendre l'hiſtoire de ces Princes. En général les hiſtoriens Arabes ne décrivent pas les événemens avec cette étendue, les développemens & tous les détails que nous exigeons, & il faut en raſſembler pluſieurs pour réunir différentes circonſtances dont l'un parle & que l'autre ſupprime ; ainſi ces traits épars dans Maſoudi, s'ils étoient placés à la ſuite des grands événemens qui les ont précédés & dont ils ont été la ſuite, ſerviroient à donner plus d'intérêt à ſon Ouvrage; au lieu qu'ils ne tiennent à rien, & que pour être bien compris, il faut néceſſairement connoître ce qui

MASOUDI.

y a donné lieu, ce qui, dans cette Notice, nous obligeroit à faire des recherches qui nous conduiroient trop loin; ainſi nous ne nous étendrons point ſur cette partie comme nous avions deſſein de le faire : d'ailleurs, nous aurons occaſion de parler d'autres Hiſtoriens, dans les écrits deſquels la matière ſera plus abondante & plus riche. L'Ouvrage qui nous occupe dans cette Notice, n'eſt donc qu'un abrégé, ſur lequel il eſt inutile de nous arrêter; mais dans cet abrégé, l'Auteur, perſuadé que la connoiſſance préciſe des temps eſt néceſſaire dans l'Hiſtoire, s'eſt attaché à fixer avec le plus grand ſoin les principales dates du règne des Khalifs, & dit avoir conſulté pour cela les meilleurs Ouvrages. Cette partie du livre de Maſoudi ne nous paroît pas devoir être négligée par ceux qui voudroient s'occuper de l'hiſtoire Orientale. Nous avons vu ſon attention à examiner les livres des Mages, des Nabathéens & des Chrétiens, pour faire connoître les différentes époques de l'Hiſtoire ancienne; il a apporté le même ſoin pour celle des Khalifs, & il termine ſon Ouvrage, indépendamment des époques qu'il a indiquées ſous chaque Khalif, par une Table chronologique de ces Princes, dans laquelle il marque les différentes opinions des Chronologiſtes lorſqu'il a des difficultés ou des doutes.

Maſoudi commence par la naiſſance de Mohammed (Mahomet), autrement Ahmed: il rapporte ſa généalogie & celle de ſa mère, qu'il fait remonter juſqu'à Adam, par une ſuite de perſonnages dont il donne les noms. Tous les Hiſtoriens s'accordent ſur les générations, en remontant depuis Mahomet juſqu'à Adnan, le vingtième de ſes ancêtres; mais il n'en eſt pas de même pour celles qui ſont antérieures à Adnan: Maſoudi renvoie à ſon grand Ouvrage, ce qui concerne particulièrement ce dernier.

L'hiſtoire de Mahomet nous eſt aſſez connue : M. Gagnier a donné dans le plus grand détail, en Angleterre, la vie de ce Légiſlateur des Muſulmans, & y a raſſemblé toutes les traditions des Arabes. M. Prideaux en a publié auſſi

MASOUDI. une Hiſtoire, mais plus abrégée. On trouve également dans les différentes traductions que nous avons de l'Alcoran, des recherches plus ou moins étendues ſur ce prétendu Prophète, en ſorte qu'il ſeroit difficile que Maſoudi nous donnât de nouveaux détails. Cet Hiſtorien fait mention de toutes les difficultés que Mahomet éprouva dans ſa miſſion, & de la néceſſité où il ſe trouva d'abandonner la Mecque pour ſe réfugier à Médine, ce qu'on appelle l'*Hégire* ou la *Fuite*, qui eſt devenue l'Ère des Muſulmans, & dont il fait correſpondre la première année à la trente-deuxième année du règne de Khoſrou-Perwiz, roi de Perſe, à la neuvième d'Héraclius, roi des Chrétiens, ( l'Empereur de Conſtantinople ), & à la neuf cent trente-troiſième d'Alexandre *(r)*. Les écrivains Muſulmans, ne ſont pas abſolument d'accord ſur la durée de ſa vie. Suivant les uns, il a vécu ſoixante ans; ſuivant d'autres, ſoixante-trois; & ſelon pluſieurs, ſoixante-cinq.

Mahomet eut pour ſucceſſeur Aboubekr; enſuite régnèrent Omar, Othman, Aly & Haſſan, non à titre de parenté, mais par élection du Peuple. L'Auteur renvoie toujours pour les détails à ſon grand Ouvrage, & ne s'arrête que ſur des circonſtances particulières, pour leſquelles il rapporte ſouvent les paroles mêmes des différens perſonnages, & aſſez fréquemment les vers de pluſieurs poëtes Arabes, qui peuvent y avoir rapport. Ces récits ne ſont que de ſimples converſations, par conſéquent peu intéreſſans pour nous, quoique ſouvent ils le ſoient pour un Muſulman, parce qu'ils ont rapport à ſa religion. Souvent encore ils ne ſont que de petites hiſtoriettes & des aventures qui ſe paſſent entre les domeſtiques & les officiers du Khalif, racontées aſſez longuement; on y trouve même des ſonges.

*(r)* Dans la Table chronologique, qui eſt à la fin de l'Ouvrage, l'Auteur dit qu'il s'étoit déjà écoulé de cette année, deux mois huit jours, lorſque Mahomet s'enfuit à Médine, où il reſta juſqu'à ſa mort, c'eſt-à-dire, neuf ans onze mois & vingt-deux jours; c'eſt pourquoi on compte dix ans deux mois.

L'Auteur remarque, en parlant d'Omar, qu'il fut le premier auquel on donna le titre d'*Emir-al-moumenin* ou de *Prince des fidèles*, & le premier pour lequel on pria sous ce titre dans les tribunes des Mosquées. Nous remarquerons à cette occasion, qu'à la prière dans les Mosquées, on faisoit le *Khothba;* c'étoit une espèce de prône dans lequel, après avoir donné des louanges à Dieu & au Prophète, on nommoit le Khalif régnant, & cette nomination étoit la première marque de sa souveraineté; ce qui se pratiquoit en tout temps dans cet Empire, & la suppression de son nom annonçoit la révolte. Lorsque l'Égypte qui avoit été conquise par Omar, cessa de reconnoître les Khalifs de Bagdad, l'usurpateur maudit au prône ce Khalif, qui de son côté, à Bagdad, fit maudire celui qui avoit pris contre lui les armes dans ce pays, & s'y étoit fait proclamer Khalif.

MASOUDI.

Omar fit de grandes conquêtes, dont la principale fut celle de l'Égypte. Masoudi n'en parle pas, parce que, dit-il, j'en ai fait mention dans mon livre *Akhbar-az-zaman,* « & que je ne rassemble dans celui-ci que des petits traits « qui me sont échappés » : on doit juger par-là de cet Ouvrage. Le règne d'Aly fut plein de troubles qui occasionnèrent un schisme parmi les Musulmans; ce qui fournit à Masoudi beaucoup de traits peu importans que nous ne croyons pas devoir transcrire, ce seroit faire voyager les lecteurs à travers les sables arides de l'Arabie: mais plusieurs sont intéressans pour des Musulmans, parce que ceux qui agissent sont les héros de leur religion, dont ils recherchent jusqu'aux moindres actions. On sait que les Khalifs étoient tout-à-la-fois les pontifes du Musulmanisme & les souverains de la Nation, & qu'ils réunissoient les deux pouvoirs, le spirituel & le temporel.

Jusqu'à la mort d'Aly & d'Hassan, l'Empire avoit été électif, mais il devint héréditaire sous Moavia, fils d'Abou-sophian, qui leur succéda, & qui est le premier de

MASOUDI.

la famille des Ommiades. Il fut proclamé Khalif la quarante-unième année de l'hégire (de J. C. 661). Les Princes ses successeurs, revêtus des deux pouvoirs, étendirent cet empire depuis l'Espagne & l'Afrique, jusqu'aux Indes, dont ils soumirent quelques contrées. La religion Musulmane s'établit dans toutes ces régions, & même les dévots Musulmans la portèrent encore plus loin. Dans l'intérieur, cet Empire fut agité par des guerres que les partisans d'Aly & de sa postérité suscitoient. Cette Dynastie des Ommiades, fut enfin dépouillée de l'Empire qu'elle avoit possédé, comme dit Masoudi, pendant mille mois complets, sans qu'on puisse y ajouter ni diminuer, ce qui forme quatre-vingt-dix ans onze mois treize jours, ou suivant d'autres, quatre-vingt-onze ans neuf mois treize jours, en y comprenant le règne d'Abdallah, fils de Zobaïr, qui a été de sept ans dix mois & trois jours.

L'an 132 de l'Hégire (de J. C. 749), les Abbassides succédèrent aux Ommiades. Aboul-abbas-abdallah, qui étoit de la famille de Mahomet, est le premier de ces Princes *(s)*. Il étoit en chemin pour se rendre en pélerinage à la Mecque, lorsqu'il fut proclamé Khalif. Le jour de sa proclamation, un certain Daoud, fils d'Aly, monta sur la tribune à Koufa, & harangua en peu de mots le Peuple assemblé. *Peuples de Koufa*, dit-il, *il existe parmi vous un Imam très-élevé, successeur de l'envoyé de Dieu, c'est le fils d'Abou-thaleb. Il est parmi vous: c'est Aboul-abbas-as-saffah.* Toutes ces harangues des Arabes, faites au Peuple, sont courtes. Aboul-abbas se rendit à la grande Mosquée le vendredi, & y fit le *Khothba* ou le prône sur la tribune : c'étoit alors un usage que les Khalifs montassent ainsi eux-mêmes sur la tribune, où après avoir fait les prières ordinaires à Dieu & au Prophète, ils annonçoient au Peuple ce qu'ils avoient

*(s)* Il fut proclamé le vendredi 13 de Rabi-al-akher, ou selon d'autres, à la moitié du mois Dgioumadi-al-akher.

à lui communiquer. Les Ommiades faisoient cette cérémonie assis, Aboul-abbas la fit debout; action qui fut agréable au Peuple. Il promit ensuite de veiller à sa défense & de lui faire du bien; & Daoud son oncle, qui étoit derrière lui, ajouta : « Il n'y a jamais eu parmi vous, depuis le Prophète, de Khalif ou de Commandeur des fidèles, « de plus grand & de plus élevé que celui-ci ». Ils descendirent l'un & l'autre, & on alla ensuite contre les Ommiades qui se soutenoient encore en Syrie : ceux-ci furent vaincus, & on en fit un grand carnage. Ce Prince fit construire la ville de Bagdad, qui alors devint la capitale de l'Empire des Musulmans.

MASOUDI.

Ces Khalifs firent fleurir les sciences dans leurs États, & traduire en Arabe un grand nombre de livres grecs : les Savans & les Poëtes, car les Arabes ont toujours beaucoup aimé la poësie, avoient accès auprès d'eux, & étoient admis dans leur société. Ces Princes n'affectoient pas un grand luxe dans leurs vêtemens ; les Abbassides étoient vêtus d'habits noirs. Masoudi remarque que le Khalif Motaz qui fut proclamé l'an 252 de l'Hégire (de J.C. 866), fut le premier qui parut à cheval avec des ornemens d'or; tous ses prédécesseurs, ainsi que les Khalifs Ommiades, n'en avoient porté que d'argent. Il mit beaucoup de magnificence dans ses habits, & ses sujets imitèrent son exemple; mais dans la suite il fut déposé, & périt misérablement dans une cave où il avoit été abandonné. Le faste & la mollesse achevèrent de perdre ces Princes qui se déchargèrent du soin du gouvernement, sur un Officier qu'ils créèrent & qui ressembloit à nos Maires du Palais; ce qui réduisit ces Khalifs à n'être plus que les pontifes de la Religion, sans aucune autre autorité : ils ne recevoient plus de tributs.

Masoudi conduit ces mélanges historiques jusqu'au temps où il vivoit, c'est-à-dire, jusqu'au règne de Mothi-billah, proclamé Khalif l'an de l'Hégire 334, & de J. C. 945. Voici en peu de mots, l'état où se trouvoit l'Empire des Arabes, qui n'existoit plus dans cette Nation. Des étrangers,

MASOUDI.

Musulmans à la vérité, s'étoient emparés des différentes provinces, en sorte qu'il seroit plus exact de l'appeler simplement l'Empire des Musulmans. La Syrie étoit alors ravagée, & en partie occupée par des Sectaires, nommés *Carmathes:* le reste de cette contrée, avec l'Égypte, étoient sous la domination de Princes particuliers, appelés *Ikhschidites.* Le prédécesseur de Mothi avoit perdu Bagdad, & on l'avoit jeté dans une prison où il avoit été privé de la vue : plusieurs autres Khalifs avoient déjà été exposés à de semblables traitemens. Les Princes Bouides leur avoient enlevé toutes les provinces de l'Orient, du côté de la Perse. Mothi, quoique demeurant dans Bagdad, n'y jouissoit d'aucune autorité : il n'avoit pas même de Visir ; un Officier placé par ces Bouides, lui en tenoit lieu. Ces Bouides, originaires de la province de Dilem, descendoient, suivant les Historiens, des anciens rois de Perse. Masoudi nous apprend qu'il y avoit encore dans cette province beaucoup de Mages, ce sont ceux que nous appelons actuellement des *Ghebres,* ou *adorateurs du feu:* ils étoient fortifiés dans les montagnes du Dgebal & du Dilem, où ils occupoient plusieurs forteresses. Vers l'an 301 de l'Hégire (de J. C. 913), un personnage nommé *Athrousch,* qui descendoit d'Aly, fils d'Abou-thaleb, se rendit dans le Thabarestan & dans le Dilem, où il prêcha le Musulmanisme: plusieurs de ces Mages l'embrassèrent, & on bâtit dans leurs pays des Mosquées. Les Musulmans étoient alors maîtres des frontières, c'est-à-dire, des villes de Caswin, de Salous & de quelques autres. Il y avoit dans la ville de Schalasch, un château très-fort, qui étoit la résidence de ces rois Persans; Athrousch y introduisit le Musulmanisme, & parvint à faire abattre cette forteresse. Le Khorasan étoit alors occupé par un Prince, nommé *Ahmed,* fils d'Ismaïl, qui vint s'en emparer, ainsi que de Caswin, de Zendgiar, de Com & autres places. Les Bouides qui occupoient la Perse, vainquirent les Princes qui régnoient dans le Dilem. L'Afrique & l'Espagne étoient entre les mains d'une branche de la famille

des Ommiades, qui s'y étoit établie. Basra, Vaseth & l'Ahouaz appartenoient aux Baridiens ; Moussoul, les provinces de Diar-rabia & de Diar-bekr, aux Hamadanites. Les Khalifs, orgueilleux du titre de Pontife & d'Imam, ne savoient plus commander leurs armées. Au milieu de tant de troubles, chaque Khalif passoit sa vie dans la mollesse & les plaisirs, en attendant qu'une révolution en mît un autre à sa place. Ils n'ont jamais pu se rétablir depuis ; & la seule marque d'autorité qui leur restât, c'étoit que comme Pontifes de la Religion, ils étoient forcés de donner l'investiture des provinces quand on la leur demandoit; usage qui, dans l'esprit des Musulmans, étoit devenu nécessaire pour maintenir les peuples dans l'obéissance du nouveau Souverain ; mais un refus dans cette occasion devenoit la cause de la déposition du Khalif.

En rassemblant tous les petits détails rapportés par Masoudi, & ils sont en grand nombre, un Écrivain qui voudroit faire l'histoire des Khalifs, connoîtroit exactement le caractère particulier de ces Princes & celui de leurs Officiers, mais il auroit beaucoup à supprimer. Masoudi indique aussi de temps en temps les personnages qui se sont distingués dans la Religion & dans les Sciences : ce qu'il en dit, suffit à un Musulman déjà instruit; mais souvent il n'en dit pas assez pour que nous puissions les connoître. A la suite de cette Histoire, il joint une Table chronologique des Khalifs, que l'on trouvera à la fin de cette Notice, & il donne le Catalogue de plusieurs personnages distingués qui ont fait le pélerinage de la Mecque; ce qui ne nous intéresse point. Il termine son Ouvrage, suivant l'usage des Musulmans, par les louanges de Dieu & par celles du Prophète.

Le Copiste dit avoir achevé d'écrire le Manuscrit *599 A*, le 21 du mois Rabi-al-akher, de l'an 1109 de l'Hégire (de J. C. 1697).

MASOUDI.

## *Mesure de la Terre, rapportée par Masoudi.*

Les observations astronomiques & sur-tout celles qui concernent la mesure de la Terre, entreprises en différens siècles par les ordres de plusieurs Souverains, nous paroissent des objets trop importans pour être négligés dans ces Notices ; mais nous les avons renvoyées à la fin pour ne pas trop interrompre la suite de la narration. Nous y joignons les distances des lieux & les mesures itinéraires qui sont si peu connues, à cause de leurs variations dans les différens pays comme dans les différens siècles. Les Arabes ont compté par *milles*, dont ils ont conservé dans leur langue le nom *mil;* par *coudées*, par *doigts* & par *grains:* ils ont aussi une mesure qui contient la marche d'une journée, c'est ce qu'ils appellent *manzalé* ou *station;* mais ils n'ont pas connu proprement le *pied*. M. Picard, dans un Recueil de divers ouvrages de Mathématique & de Physique, par M.rs de l'Académie royale des Sciences, imprimé au Louvre en 1693, *in-folio*, a donné quelques premiers essais sur ces mesures. Il cite le témoignage d'un auteur Arabe, nommé *Hazen (Hassan)*, qui donne de circuit à la Terre 24000 *mil (t);* ce que M. Picard entend du mil alexandrin composé de sept stades & demie, ou cinq cents pieds alexandrins: il cite encore Aboulfeda, qui dit que cinq cents stades font soixante-six *mil* deux tiers. M. Picard suppose ici que ce sont des stades alexandrins, d'où il conclut que le mil arabe est de sept stades & demie, & que ce même mil arabe est le mil alexandrin: ce dernier, selon lui, est composé de quatre mille cinq cents pieds d'Alexandrie, & le mil arabe, de six mille pieds arabes; d'où il conclut que le pied d'Alexandrie est au pied arabe comme quatre à trois. Édouard Bernard a donné aussi un Traité *de mensuris & ponderibus Orientalium;* ensuite M. d'Anville,

*(t)* Ben-al-ouardi, dit la même chose; on verra plus bas, que ce nombre est d'après l'évaluation du stade faite par les Arabes.

un

un petit Ouvrage ſur les meſures itinéraires : il y parle beaucoup des meſures des Arabes, mais il n'a pas toujours connu les proportions & les rapports qu'elles avoient entr'elles, d'autant plus qu'il paroît que ces meſures ont beaucoup varié. Il eſt donc néceſſaire, pour parvenir à fixer les idées ſur ces meſures, de citer dans ces Notices, tout ce que les auteurs Arabes, ſuivant les différens ſiècles, pourront nous fournir ſur ce ſujet, à meſure que nous les examinerons: nous allons donner ce que nous avons trouvé dans Maſoudi. Cet Écrivain rapporte avec quelques détails la meſure de la Terre, faite ſous le Khalifat d'Almamoun: nous avons ignoré juſqu'à préſent dans quelle contrée les Aſtronomes de ſon temps avoient fait cette opération ; Maſoudi nous apprend que c'étoit entre Racca & Palmyre. Nos Aſtronomes ſuppoſoient que c'étoit ailleurs; & Golius, dans ſes Notes ſur Al-fragan, inſinue que c'étoit vers Neſibin, plus au Nord. D'après le récit de Maſoudi, on voit que ces conjectures ne ſont pas exactes. M. le Monnier, de l'Académie des Sciences, empreſſé de concourir à nos travaux, a bien voulu examiner cette meſure de la Terre, & nous communiquer ſes réflexions que nous joignons à la ſuite du texte. Nous ajoutons en même temps au bas des pages, quelques Notes qui nous ont paru néceſſaires.

MASOUDI.

« Sous le Khalifat de Mamoun (mort l'an 833 de J. C.), on obſerva le Soleil dans le déſert de Sandgiar, dépendant « de la province appelée *Diar-rabia*, & l'on trouva que la « meſure d'un degré de la ſurface de la Terre étoit de « cinquante-ſix *milles (u)*. On multiplia cette meſure du «

(u) Aboulfedha, cité par M. d'Anville, *Meſures itinéraires, page 38*, évalue un degré à cinquante-ſix milles & deux tiers.

On peut conſulter ſur cette meſure de la Terre, & ſur les différentes meſures des Arabes, les Notes de Golius ſur Alpherghani, *pag. 71 & ſuiv.* Mais Maſoudi préſente des détails qu'on n'y trouve point.

MASOUDI.

» degré *(x)* par trois cents, il résulta que le tour entier de » la Terre étoit de vingt mille soixante *milles;* ensuite on » multiplia ce tour de la Terre par sept, & on trouva cent » quarante-un mille cent vingt *milles*, que l'on divisa par » vingt-deux, & il en résulta une division qui donna la » mesure du diamètre de la Terre, c'est-à-dire, six mille « quatre cents quatorze *milles,* & environ moitié de dix. « La moitié du diamètre de la Terre est de trois mille » deux cents sept *milles.*

» Seize dakika (sorte de minutes), sont un quart de » *mille* & un quart de dixième de *mille.*

» Le *mille* est de quatre mille coudées, de celles qu'on » appelle *asouad* ( ou coudées noires), établies par le » Khalif Mamoun, pour mesurer les étoffes, les bâtimens » & les routes.

» La coudée est de cent vingt doigts *(y)* ».

Sur ce texte, M. le Monnier, observe: 1.° qu'au lieu de trois cents, il faut lire trois cents soixante; c'est peut-être une faute de Copiste.

2.° Cinquante-six, multiplié par trois cents soixante, donne au produit vingt mille cent soixante, & non pas

*(x)* Pour procéder à cette mesure selon Aboulfedha, les Astronomes, après avoir pris exactement la hauteur du pôle à l'endroit d'où ils devoient partir, se divisèrent en deux bandes, les uns marchèrent vers le Nord, & les autres vers le Midi, chacun suivant exactement la ligne d'où ils étoient partis, jusqu'à ce que ceux qui alloient au Nord virent que le pôle s'élevoit, & ceux qui alloient vers le Midi, qu'il s'abaissoit d'un degré. Ils revinrent ensuite au lieu d'où ils étoient partis, & comparant ce qu'ils avoient trouvé, les uns eurent cinquante-six milles & un tiers de mille, les autres cinquante-six milles sans fraction. Ils prirent au plus fort, c'est-à-dire, cinquante-six milles & un tiers de mille.

*(y)* M. d'Anville, *Mesures itinéraires, pag. 37 & suiv.* distingue trois coudées parmi les Arabes, l'*ancienne* de trente-deux doigts, la *commune* de vingt-quatre, la *noire* de vingt-sept. Il ne parle pas de celle-ci de cent-vingt doigts: il pense que c'est la commune qui a servi pour mesurer la Terre sous Almamoun, & il veut réfuter Golius qui s'exprime comme Masoudi. Souvent M. d'Anville cite des auteurs Arabes, sans dire dans quel livre il a trouvé leur texte.

vingt mille soixante *milles*, comme il y a dans le texte; autre faute du Copiste qui a oublié la centaine.

3.° *On divisa par vingt-deux.* La règle ordinaire ou celle d'Archimède, pour trouver la valeur du diamètre d'un cercle, est de dire comme 22 est à 7, ainsi vingt mille cent soixante *milles* ci-dessus, à un quatrième terme ; or, nous venons de dire que vingt mille cent soixante, multiplié par sept, donne cent quarante-un mille cent vingt au produit; & divisant par vingt-deux, on auroit au quotient six mille quatre cents quatorze & six onzièmes; ce qui est assez conforme à ce que l'on trouve ci-dessus: savoir, six mille quatre cents quatorze *milles* & moitié de dix, ou la fraction six onzièmes.

Un peu plus bas, Masoudi rapporte le sentiment de Ptolémée, sur la mesure de la circonférence de toute la Terre, fixée à vingt-quatre mille *milles*, son diamètre à sept mille six cents trente-six *milles*. « On est parvenu à cette connoissance, dit-il, en prenant la hauteur du pôle Septentrional dans « deux villes qui forment une ligne (prise) de la ligne « de l'Équateur; comme, d'une part, Tadmor *(z)*, (Palmyre) dans le Désert qui est entre l'Éraque & la Syrie; «

*(z)* Abulfedha, cité par M. Schultens dans son *index Geographicus in vitam Saladini*, met entre Palmyre & Damas, cinquante-neuf *milles*, entre Palmyre & Robba, cent deux *milles*.

Comme il est important de fixer la position de cette place, M. le Monnier a examiné ce qui est dit de Palmyre, dans les Transactions philosophiques, *n.° 217;* on y trouve la relation du voyage de William Halifax, adressée à M. Bernard.

Départ, à la Saint-Michel, en 1691, d'Alep; on a employé six jours à traverser le Désert jusqu'à Palmyre. On a fait route presque toujours au Sud avec très-peu de détour à l'Est. Arrivés à cette ville, on a pris quelque connoissance du château qui en est éloigné environ d'une demi-heure de marche.

Après quatre journées de séjour, on est reparti par une route différente; on s'avança vers l'Est jusqu'à l'Euphrate, & pour arriver à ce fleuve, on employa d'abord trois jours, passant par un village, nommé *Tziré.* On est parvenu la même nuit à l'Euphrate; on ne l'a traversé que deux jours après, on a ensuite séjourné deux nuits, & on a employé deux jours pour retourner à Alep. Tout ce voyage a été de dix jours.

Au *n.° 218* des mêmes Transactions, on trouve un autre voyage,

MASOUDI.

» & de l'autre, la ville de Racca. On trouva que la hauteur » du pôle, dans la ville de Racca *(a)*, étoit de quatre-» vingt-cinq parties & un tiers, & dans celle de Tadmor, » de quatre-vingt-quatre parties; ce qui fait entre les deux, » une partie & un tiers. Ils mesurèrent l'intervalle de Racca » à Tadmor, & ils trouvèrent trente-sept *milles* ».

Dans un autre endroit de Masoudi, on trouve encore le texte suivant, qui a rapport au même sujet. « La ligne de » l'Équateur, qui va de l'Orient au Couchant, est ce » qu'on appelle *thoul*, ou la longueur de la Terre. Il y a » encore le cercle zodiacal, *ardh*, ou sa largeur qui se » prend du pôle Méridional, autour duquel tournent les » étoiles appelées *Benatnaasch*, ou les filles du cercueil »: (ce sont les étoiles de la grande Ourse, ainsi il faut lire *Septentrional* au lieu de Méridional).

« Le tour de la Terre, à la ligne de l'Équateur, est de » trente-six degrés *(b)*.

---

d'Alep à Tadmor, commencé le 18 Juillet 1678, & fini le 29 du même mois. Les voyageurs avoient des boussoles, & ayant rectifié leur route, ils établissent cent cinquante milles de distance d'Alep à Tadmor; la direction étant au Sud-sud-est, ou plutôt quelque peu plus au Sud, à cause de la variation de l'aimant qui étoit d'un demi-point ou environ, c'est-à-dire, trois degrés trois quarts, plus à l'Ouest dans ces contrées.

À *l'article III* des Transactions, Halley parle d'Alep & de quelques autres places qui, dit-il, sont placées par Ptolémée, à trente-six degrés, au lieu que la hauteur méridienne du tropique ou solstice d'été, y a paru de soixante-dix-sept degrés, en 1680; ce qui ne donne que 36 degrés 20 minutes, ou plus exactement 36 degrés 12 minutes; à quoi s'accordent trois divers quarts de nonante: grande erreur dans Képler, qui supposoit qu'Alep étoit l'ancienne Antioche au pied du mont Taurus, dont les tables Rudolphines représentent la latitude par 37 degrés 20 minutes. Ce qui a été adopté par plusieurs, sans parler des Cartes qui ont copié cette erreur.

*(a)* Racca est située sur l'Euphrate, à peu-près directement au Nord de Palmyre. Celle-ci est à l'Occident de l'Euphrate. M. Schultens cite divers auteurs Arabes, qui disent que Racca est sur la rive de l'Euphrate au Nord-est de ce fleuve, qu'entre elle & Harran, il y a trois journées de chemin.

*(b)* Trente-six *degrés*; je ne sais s'il y a ici faute de Copiste. On a pu partager la sphère en trente-six grandes portions, comme les Chaldéens avoient trente-six *décani*, & chacune de ces grandes portions auroit été partagée en dix; qui sont ce que Masoudi nomme *Dgiezz*, ou *Sections.*

Le degré eſt de vingt-cinq paraſanges «.

La paraſange, de douze mille *dheraa* ou coudées «.

Le *dheraa*, de quarante-deux doigts (*d*) «.

Le *doigt*, de ſept grains & deux neuvièmes, rangés « l'un à côté de l'autre «.

Cela forme neuf mille paraſanges ». *

* C'eſt-à-dire, les trente-ſix degrés ou portions.

Enfin, pour raſſembler ici tout ce que l'on trouve dans Maſoudi, qui a rapport aux meſures, nous tranſcrirons encore ce qu'il dit de la diſtance de pluſieurs pays & de leur étendue : meſures qu'il aſſure avoir priſes dans un livre intitulé, *Ketab-ez-zidge*, & dans un Poëme ſur la figure des étoiles; Ouvrages d'Alphazari (ou Gazari).

De Pherghana & des frontières du Khoraſan à Thoundgia, en Afrique, trois mille ſept cents paraſanges.

La largeur de Bab-al-abouab (Derbend) à Gedda, ſix cents paraſanges.

De Bab-al-abouab à Bagdad, trois cents paraſanges.

De la Mecque à Gedda, trente-deux *milles*.

L'étendue de la Chine dans l'Orient, eſt de trente-un mille paraſanges ſur vingt-un milles.

Le pays de Hind (l'Inde), en Orient, de onze mille paraſanges ſur ſept milles.

L'étendue du Thibet, de cinq cents paraſanges ſur deux cents trente.

L'étendue du pays de Babel-ſchah, de quatre cents paraſanges ſur ſoixante.

L'étendue du pays de Barghar dans le Turkeſtan, quinze cents paraſanges.

L'étendue du pays du Khacan des Turcs, ſept cents paraſanges ſur cinq cents.

Le pays des Khozars & des Lan ſept cents paraſanges.

Le pays de Bardjian, quinze cents paraſanges ſur trois cents. Ces pays ſont omis dans le Manuſcrit *599 A*.

---

(*c*) M. d'Anville ne parle pas de cette coudée.

MASOUDI.

L'étendue du pays des Seklab, ou Sclavons, trois mille cinq cents parasanges sur quatre cents vingt.

L'étendue du pays de Roum, trois mille parasanges sur sept cents.

L'étendue du pays d'Andalous (Espagne), appartenant à Abderrahman, trois cents parasanges sur quatre-vingts.

L'étendue du pays appartenant à Édris-al-phathemi, douze cents parasanges sur cent vingt.

L'étendue du pays de Phès, appartenant à Mountaser, quatre cents parasanges sur quatre-vingts.

L'étendue du pays de Ségelmesse, deux mille cinq cents parasanges sur six cents.

L'étendue du pays de Ghabé, qui est le pays de l'or, mille parasanges sur quatre-vingts.

L'étendue du pays de Ouaram, deux cents parasanges sur quatre-vingts.

L'étendue du pays de Nakhla (des Palmiers), cent vingt parasanges sur soixante.

L'étendue du pays d'Aoudge, soixante parasanges sur quarante.

L'étendue du pays de Badgia, deux cents parasanges sur quatre-vingts.

L'étendue du pays de Nouba ou du Nadgiaschi (Empereur d'Éthiopie), quinze cents parasanges sur quatre cents.

L'étendue du pays des Zinges au Couchant, & de Manaa à l'Orient, seize cents parasanges sur deux cents cinquante.

Toute la longueur est de soixante-douze mille quatre cents quatre-vingts parasanges; la largeur, de vingt-cinq mille deux cents cinquante parasanges.

Indépendamment des mesures, cette Table sert encore à nous donner une idée des différens Royaumes qui existoient alors, & que les Arabes connoissoient; mais on voit qu'ils étoient peu instruits des états de l'Europe. Enfin, pour achever de rassembler ici tout ce que nous trouvons

dans le moment sur les mesures des Arabes, nous ajouterons ici un texte d'Ebn-al-ouardi, ou Ben-al-ouardi, Écrivain postérieur à Masoudi, dont il a consulté l'Ouvrage. Les mesures de son temps paroissent avoir des différences avec celles du temps de Masoudi. Il cite l'Almageste de Ptolémée sur la mesure de la Terre, & rapporte que, suivant cet écrivain Grec, la circonférence de la Terre est de cent quatre-vingt mille stades, qui sont, dit-il, vingt-quatre mille *milles*, ou huit mille parasanges; la parasange étant de trois *milles*. Le *mille* est de trois mille *dheraa* ou coudées melikéennes, c'est-à-dire, *royales*. Cette coudée est de trois *aschbar* ou *palmes;* chaque *aschbar* est de douze doigts. Chaque doigt est de cinq *schaira* ou grains d'orge placés l'un à côté de l'autre ; & chaque *schaira* est de six poils de mulet. Le stade est composé de quatre cents mille *dheraa* ou coudées.

---

# NOTES.

## TABLE CHRONOLOGIQUE

### *Des Khalifs, selon Masoudi.*

COMME Masoudi a rapporté avec le plus grand soin, & d'après l'examen le plus scrupuleux, les différentes époques de l'installation & de la mort des Khalifs, leur âge, &c. ce qu'on trouve rarement ailleurs ainsi rassemblé; & que de plus il est nécessaire de connoître ces Princes pour l'intelligence de ces Notices, nous croyons devoir placer à la fin de celle-ci la suite des Khalifs, telle qu'on la trouve dans son Ouvrage. Elle servira à nous apprendre que peu instruits encore de l'histoire Orientale, nous sommes loin de penser qu'elle souffre tant de difficultés.

### *Mahomet.*

La quatorzième année de sa mission, est la première année de l'Hégire. La dixième fut celle de sa mort. Nous en avons parlé plus en détail dans le cours de cette Notice.

MASOUDI.

## *Aboubekr As-sadic, ou le Juste.*

Il fut proclamé Khalif ou Vicaire de Mahomet, dans la caverne des enfans de Saïda (Béni Saïda), un lundi, le jour même de la mort de Mahomet.

Il mourut la nuit du mardi, le huitième jour avant la fin du mois Dgioumadi-al-akher, l'an 13 de l'Hégire, âgé de soixante-trois ans. Il étoit né la troisième année de l'Éléphant (sorte d'Ère chez les anciens Arabes); il régna deux ans trois mois dix jours. Il fut enterré à côté du Prophète. Au rapport d'Aïscha, femme de Mahomet, & fille d'Aboubekr; il régna deux ans trois mois vingt jours *(d)*.

## *Omar.*

Il succéda à Aboubekr; mais au commencement de la vingt-troisième année de l'Hégire, pendant qu'il étoit en voyage pour le pélerinage de la Mecque, il fut tué au temps de la prière du matin, par Phirouz Abou-loulou, esclave de Mogaïra, un mercredi, le quatrième jour avant la fin de Dhoulhedgé; il régna dix ans six mois quatre nuits *(e)*: il étoit âgé de soixante-trois ans. Il fut enterré avec le Prophète, près d'Aboubekr. Il fit neuf fois le pélerinage de la Mecque.

## *Othman, fils d'Affan.*

Il fut proclamé un vendredi, commencement de la Lune du mois Mouharram; il fut tué la nuit d'un vendredi, le troisième jour avant la fin du mois Dhoulhedgé; il régna douze ans moins huit jours: *(f)* il étoit âgé de soixante-deux ans. Il fut enterré à Médine.

## *Aly, fils d'Abouthaleb.*

Il fut proclamé le jour même de l'assassinat d'Othman.

Il régna quatre ans neuf mois huit jours; d'autres disent neuf mois moins un jour, ou selon d'autres, cinq ans trois mois sept nuits *(g)*:

---

*(d)* Dans sa Table chronologique, à la fin de l'Ouvrage, Masoudi met deux ans trois mois huit jours; ce qui fait douze ans cinq mois huit jours de l'Hégire.

*(e)* Dans la Table chronologique, dix ans six mois dix-neuf jours; ce qui fait vingt-deux ans de l'Hégire.

*(f)* Dans la Table chronologique, onze ans onze mois dix-neuf jours.

*(g)* Dans la Table chronologique, il régna quatre ans sept mois; ce qui fait de l'Hégire trente-neuf ans huit mois dix-sept jours, & jusqu'à la proclamation de Moavia, fils d'Abou-sophian, six mois & trois jours; c'est de l'Hégire quarante ans deux mois vingt jours.

il

il étoit âgé de ſoixante-trois ans, lorſqu'il fut tué l'an 40; les uns diſent qu'il fut enterré dans la Moſquée de Koufa; d'autres à Médine, auprès de Phathima, fille de Mahomet.

### *Haſſan, fils d'Aly.*

Il fut proclamé Khalif à Koufa, deux jours après la mort de ſon père, dans le mois Ramadhan, de l'an 40 de l'Hégire. Il fut empoiſonné, âgé de cinquante-cinq ans, le cinquième jour avant la fin du mois Rabi, de l'an 41 *(h)*.

## DYNASTIE DES KHALIFS OMMIADES.

### *Moavia, fils d'Abou-ſophian.*

Il fut proclamé dans le mois Schoual, de l'an 41, à Jéruſalem; il régna dix-neuf ans huit mois *(i)*.

Il mourut dans le mois Redgeb, de l'an 61, âgé de quatre-vingts ans. Il fut enterré à Damas, où l'on voit encore ſon tombeau.

### *Yézid, fils de Moavia.*

Il ſuccéda à ſon père, & régna trois ans huit mois moins huit nuits *(k)*: il mourut à Haouraïn, dans le pays de Damas, le 17 de Sépher, de l'an 64; il étoit âgé de trente-trois ans.

### *Moavia, fils de Yézid.*

Il ſuccéda à ſon père, & ne régna que quarante jours, après leſquels il mourut *(l)*.

### *Abdallah, fils de Zobaïr, & Mérouan, fils d'Hakam.*

Régnèrent enſemble; Mérouan, quatre mois; Abdallah, fils de Zobaïr, huit ans cinq mois.

### *Abdolmalik, fils de Mérouan.*

Régna un an deux mois ſix jours, juſqu'à ce que Abdallah, fils de Zobaïr, fut tué. Enſuite ſeul, douze ans quatre mois cinq jours.

*(h)* Celui-ci n'eſt pas nommé dans la Table chronologique: c'étoit un temps de troubles; on lui conteſtoit la Souveraineté.

*(i)* Dans la Table chronologique, dix-neuf ans trois mois vingt-cinq jours; ce qui fait cinquante-neuf années ſix mois & vingt-cinq jours de l'Hégire.

*(k)* Dans la même Table, trois ans huit mois.

*(l)* Dans la même Table, trois mois vingt-deux jours.

MASOUDI.

Il fut proclamé la nuit d'un dimanche, dans les premiers jours de la lune du mois Ramadhan, de l'an 65 de l'Hégire. Il envoya Hedgiage, fils d'Youfouph, contre Abda'lah, fils de Zobaïr, qui étoit à la Mecque; Abdallah fut tué un mardi dix de Dgioumadi-al-akher, de l'an 73, après avoir régné neuf ans dix nuits.

### *Oualid, fils d'Abdol-malik.*

Il fut proclamé à Damas, le jour de la mort de son père.

Il mourut dans la même ville, au milieu du mois Dgioumadi-al-akher, de l'an 96. Il régna neuf ans huit mois *(m)* deux nuits. A sa mort, il étoit âgé de quarante-trois ans.

### *Soliman, fils d'Abdol-malik.*

Il fut proclamé de même à Damas, le jour de la mort de Oualid, c'est-à-dire, un samedi, au milieu du mois Dgioumadi-al-akher, de l'an 96.

Il mourut dans la prairie de Dabec, dans le territoire des montagnes de Kennaserin, un vendredi vingt de Sépher, de l'an 99. Il a régné deux ans huit mois & cinq nuits *(n)*; il étoit âgé, à sa mort, de trente-neuf ans.

Suivant d'autres, il mourut un vendredi, le dixième jour de Sépher, de l'an 99; & il régna deux ans neuf mois & huit jours. On ne s'accorde pas sur son âge; les uns lui donnent quarante-cinq ans; d'autres cinquante-trois. L'Auteur, après avoir consulté ceux qui étoient instruits des naissances à Damas, a adopté trente-neuf ans.

### *Omar, fils d'Abdolaziz, fils de Mérouan.*

Il fut fait Khalif un vendredi, le dixième jour avant la fin de Sépher, de l'an 99, qui est le jour de la mort de Soliman.

Il mourut dans le monastère de Siméon, dans le territoire d'Hémesse, de la dépendance de Kennaserin, un vendredi, cinq jours avant la fin de Redgeb, de l'an 101. Il régna deux ans cinq mois cinq jours. Il étoit âgé de trente-neuf ans: son tombeau est célèbre dans cet endroit. Quelques-uns disent qu'il étoit âgé de quarante ans; d'autres de quarante-un ans. On n'est pas non plus d'accord sur la durée précise de son règne *(o)*.

---

*(m)* Dans la Table chronologique, neuf ans vingt-sept jours.
*(n)* Dans la Table, deux ans cinq mois treize jours.
*(o)* Dans la Table, quatre ans un jour.

### *Yézid, fils d'Abdolmalik, fils de Mérouan.*

Il fut installé le jour de la mort d'Omar, c'est-à-dire, un vendredi, cinq jours avant la fin de Redgeb, de l'an 101 *(p)*.

Il mourut dans le territoire de Damas, un vendredi, cinq jours avant la fin de Schaban, de l'an 105, âgé de trente-sept ans; après un règne de quatre ans un mois deux jours.

### *Heschain, fils d'Abdolmalik.*

Il fut installé le jour de la mort de son frère Yézid, qui est un vendredi, cinq jours avant la fin de Schoual *(q)*, de l'an 105. Il étoit âgé de trente-huit ans; d'autres disent quarante.

Il mourut à Résapha, dans le pays de Kennaserin, le mercredi six de Rabi-al-akher, de l'an 125; âgé de cinquante-trois ans: il régna dix-neuf ans sept mois onze nuits *(r)*.

### *Oualid, fils d'Yézid.*

Il fut proclamé le jour de la mort d'Hescham, c'est-à-dire, un mercredi, six de Rabi-al-akher, de l'an 125.

Il fut tué un jeudi, deux nuits avant la fin de Dgioumadi-al-akher, de l'an 126.

Il régna un an deux mois & vingt-deux jours *(s)*. Il étoit âgé de quarante ans à sa mort; on l'enterra dans le lieu où il fut tué.

### *Yézid & Ibrahim, tous deux fils d'Oualid.*

Yézid, fut installé à Damas, le vendredi, sept jours avant la fin de Dgioumadi-al-akher, après la mort de son père. Il mourut à Damas, un dimanche, à la nouvelle lune de Dhoulhedgé, de l'an 126: il régna cinq mois deux nuits *(t)*.

Son frère Ibrahim, fut proclamé le même jour à Damas: il régna quatre mois; d'autres disent deux; il fut déposé: c'étoit un temps de troubles.

---

*(p)* Dans la Table, celui-ci n'est pas nommé.

*(q)* Il y a plus haut Schaban.

*(r)* Dans la Table, dix-neuf ans huit mois sept ou neuf jours; ce qui fait de l'Hégire, cent vingt-quatre ans trois mois six jours.

*(s)* Dans la Table, un an deux mois vingt jours; ce qui fait de l'Hégire, cent vingt-cinq ans cinq mois vingt-sept jours. Il y eut, après sa mort, une sédition qui dura deux mois vingt-cinq jours; ce qui fait cent vingt-cinq ans huit mois vingt-deux jours de l'Hégire.

*(t)* Dans la Table, deux mois sept jours; ce qui fait de l'Hégire, cent vingt-cinq ans onze mois un jour.

MASOUDI.

Yézid, fut enterré à Damas; il étoit âgé de trente-sept ans, ou selon d'autres, de quarante-six.

## *Mérouan, fils de Mohammed, fils de Mérouan.*

Il fut proclamé à Damas, un lundi quatorze de Sépher, de l'an 127. Il fut tué après un règne de cinq ans dix jours; d'autres disent cinq ans trois mois *(u)*. Il fut tué au commencement de l'an 132; suivant les uns, dans le mois Mouharram; suivant d'autres, dans Sépher. On varie beaucoup sur la durée de son règne, qui, suivant les uns, fut de cinq ans trois mois; & suivant d'autres, de cinq ans deux mois dix jours, & même selon d'autres, de cinq ans dix jours. Il fut tué en Égypte: il étoit âgé de soixante-dix ans, ou de soixante-neuf, ou de cinquante-huit.

## DYNASTIE DES ABBASSIDES, *ou* LES HASCHEMIDES.

## *Aboul-abbas Abdallah.*

Il fut proclamé la nuit du vendredi, treize de Rabi-al-akher, de l'an 132; ou selon d'autres, au milieu de Dgioumadi-al-akher, de la même année.

Son règne fut de quatre ans neuf mois *(x)*: il mourut à Anbar, ville qu'il avoit bâtie, un dimanche douze de Dhoulhedgé, de l'an 136; âgé de trente-trois ans, ou de vingt-neuf, selon d'autres.

## *Abou-dgiafar Al-mansour, fils d'Aboul-abbas.*

Il étoit en chemin pour se rendre à la Mecque, lorsqu'il apprit que le dimanche, douze de Dhoulhedgé, de l'an 136, il avoit été proclamé Khalif. Il étoit né dans le mois Dhoulhedgé, de l'an 95: il mourut un samedi, six jours avant la fin de Dhoulhedgé, de l'an 158. Il régna vingt-deux ans moins neuf jours *(y)*. Il étoit alors en pélerinage, & arrivoit à la Mecque: il étoit âgé de soixante-trois ans. Il fut enterré à la Mecque, le visage découvert, parce

---

*(u)* Dans la Table, cinq ans deux mois; ce qui fait cent trente-un ans trois mois douze jours de l'Hégire.

*(x)* Dans la Table chronologique, il régna quatre ans huit mois deux jours; ce qui fait de l'Hégire, cent trente-cinq ans onze mois quatre jours: jusqu'au temps où fut proclamé Almansour, il s'écoula quatorze jours; ce qui fait de l'Hégire, cent trente-cinq ans onze mois vingt-huit jours.

*(y)* Selon la Table, il régna vingt-un ans onze mois six jours: il s'écoula douze jours, jusqu'à ce que la nouvelle vint à Mahadi; ce qui fait de l'Hégire, cent cinquante-sept ans onze mois dix-huit jours.

qu'il étoit alors occupé de son pélerinage. Il y en a qui disent qu'il mourut à Bathha, auprès du puits de Maimoun, & qu'il fut enterré à Hadgioun ( montagne près de la Mecque ), & qu'il étoit âgé de soixante-cinq ans.

### *Mahadi Mohammed, fils d'Aboul-abbas.*

Un de ses Officiers, reçut sa proclamation à la Mecque, le samedi six de Dhoulhedgé, de l'an 158; & un autre, la lui porta deux jours après. Il étoit né l'an 127.

Il sortit de la ville de la Paix (Bagdad) l'an 169, pour aller dans la contrée de Pharsasin, du pays de Dinour. Il prit quelques drogues, & mourut dans le village, nommé *Zeïn,* la nuit du jeudi, sept jours avant la fin de Mouharram, de l'an 169: il régna dix ans un mois quinze jours *(z)*; il étoit âgé de quarante-trois ans. Haroun Ar-raschid, fit la prière pour lui; Mousa-al-hadi, étoit alors dans le Dgiargian.

### *Mousa-al-hadi, fils de Mahadi.*

Il fut proclamé sept jours avant la fin de Mouharram, de l'an 169, trois jours après la mort de son père: il étoit âgé de vingt-quatre ans trois mois. Il mourut près de Bagdad, l'an 170, la douzième nuit avant la fin du mois Rabi-al-aoual. Il régna un an trois mois *(a)*. Haroun avoit reçu pour lui la proclamation, & la lui avoit envoyée par un Courrier.

### *Haroun Arraschid.*

Il fut proclamé à Bagdad, la nuit de la mort de son frère; la douzième nuit avant la fin du mois Rabi-al-aoual, de l'an 170.

Il mourut près de Thous, dans un village appelé *Sarad,* un samedi, la quatrième nuit du mois Dgioumadi-al-akher, de l'an 193. Il régna vingt-trois ans six mois; d'autres disent vingt-trois ans deux mois *(b)*: lorsqu'il fut fait Khalif, il avoit vingt-un ans; & lorsqu'il mourut, il avoit quarante-quatre ans quatre mois.

---

*(z)* Selon la Table, dix ans un mois cinq jours. Il s'écoula huit jours, jusqu'à ce que la nouvelle de sa mort vint à Hadi; ce qui fait de l'Hégire, cent soixante-huit ans un mois un jour.

*(a)* Ce qui fait cent soixante-neuf ans deux mois seize jours.

*(b)* Selon la Table, vingt-trois ans deux mois seize jours; ce qui fait de l'Hégire, cent quatre-vingt-douze ans cinq mois quinze jours.

MASOUDI.

### *Amin, fils d'Haroun.*

Il fut proclamé à Thous, le jour de la mort de ſon père, c'eſt-à-dire, un ſamedi, la quatrième nuit de Dgioumadi-al-aoual, de l'an 193 : il étoit né à Reſapha. Il fut tué à l'âge de trente-trois ans treize jours : on enterra ſon corps à Bagdad, & ſa tête fut portée dans le Khoraſan. Il régna quatre ans ſix mois *(c)*. Il étoit plus jeune de ſix mois que Mamoun. Du jour de ſa dépoſition à ſon aſſaſſinat, il s'écoula un an & demi & treize jours : il fut en priſon deux jours.

### *Mamoun Abdallah, fils d'Haroun.*

Lorſqu'il fut proclamé, il étoit âgé de vingt-huit ans deux mois.

Il mourut à Balatdoun *ou* Badandoun *(d)*, près de la fontaine Aſchra, d'où ſort la rivière Baladidoun, dont le nom romain eſt *Raca.* Il fut porté à Tharſe, où on l'enterra l'an 218 ; âgé de quarante-ſept ans : il régna vingt-un ans.

### *Motaſſem Billah, fils d'Haroun.*

Il fut proclamé le jour de la mort de Mamoun, un jeudi, la treizième nuit avant la fin de Redgeb, de l'an 218 ; il étoit âgé de trente-huit ans deux mois.

Il mourut l'an 227, à Sarmanrai, âgé de quarante-ſix ans dix mois : il régna huit ans huit mois *(e)*.

Son tombeau eſt dans un lieu, nommé *Dgiouſac.*

Suivant Maſoudi, ce Prince mourut dans un de ſes palais, nommé *Khacani,* ſur le Tigre ; âgé de quarante-huit ans ; ou ſelon d'autres, de quarante-ſix ans.

### *Ouathec Billah.*

Il étoit fils d'une Grecque, nommée *Carathis.* Il fut proclamé le jour de la mort de ſon père Motaſſem, un jeudi, la dix-huitième nuit de Rabi-al-aoual, de l'an 227.

---

*(c)* Selon la Table, juſqu'à ſa dépoſition, trois ans vingt-cinq jours ; ce qui fait de l'Hégire, cent quatre-vingt-quinze ans ſix mois douze jours. Il fut enſuite rétabli, & fut tué au bout d'un an ſix mois treize jours.

*(d)* Selon la Table, vingt ans cinq mois vingt-deux jours ; ce qui fait de l'Hégire, deux cents dix-ſept ans ſix mois dix-neuf jours. Il y a Bodendo près de Tharſe.

*(e)* Ce Khalif eſt le premier qui ait ajouté à ſon nom le mot *Billah,* c'eſt-à-dire, *in deo ;* comme nous diſons *par la grâce de Dieu.*

Selon la Table, huit ans un jour ; ce qui fait de l'Hégire, deux cents vingt-ſix ans deux mois dix-neuf jours.

Il étoit âgé de trente-un ans neuf mois: il régna cinq ans neuf mois treize jours *(f)*.

On dit qu'il mourut un mercredi, six jours avant la fin de Dhoulhedgé, de l'an 232; âgé de trente-quatre ans.

## *Motaouakkel Alallah, fils de Motassem.*

Il fut d'abord nommé *Montaser Billah;* & deux jours après, on changea ce titre, & on lui donna celui de *Motaouakkel Alallah.*

Il fut proclamé Khalif le jour de la mort de son père, un mercredi, six jours avant la fin de Dhoulhedgé, de l'an 232. Il étoit âgé de vingt-sept ans un mois.

Lorsqu'il fut tué, à la troisième heure de la nuit du mercredi trois de Schoual, de l'an 247, il avoit quarante-un ans neuf mois neuf nuits *(g)*.

## *Mountaser Billah, fils de Motaouakkel.*

Il fut proclamé la nuit que son père fut tué, c'est-à-dire, la nuit du mercredi trois de Schoual, de l'an 247. Il étoit âgé de vingt-cinq ans: il mourut l'an 248, après un règne de six mois *(h)*.

## *Mostaïn Billah, fils de Mohammed, fils de Motassem.*

Il fut proclamé le jour de la mort de Mountaser, un dimanche cinq de Rabi-al-akher, de l'an 248; sa mère étoit Esclavone. Il abdiqua en faveur de Motaz, après un règne de trois ans huit mois; ou selon d'autres, trois ans neuf mois. Il fut tué un mercredi trois de Schoual, de l'an 252; âgé de trente-cinq ans.

---

(f) Selon la Table, cinq ans neuf mois cinq jours; ce qui fait de l'Hégire, deux cents trente-un ans onze mois vingt-quatre jours.

(g) Selon la Table, il régna quatorze ans neuf mois sept jours; ce qui fait de l'Hégire, deux cents quarante-six ans neuf mois un jour.

(h) Selon la Table, il régna six mois; ce qui fait de l'Hégire, deux cents quarante-sept ans trois mois un jour: jusqu'à la déposition de Mostaïn à Bagdad, deux ans neuf mois trois jours; ce qui fait de l'Hégire, deux cents cinquante ans quatorze jours: jusqu'à l'installation de Modtazz, onze mois vingt jours; ce qui fait de l'Hégire, deux cents cinquante-un ans & quatre jours: & jusqu'à sa déposition, trois ans six mois vingt-trois jours; ce qui fait de l'Hégire, deux cents cinquante quatre ans six mois vingt-sept jours, & à la proclamation de Mohtadi, deux cents cinquante quatre ans sept mois.

## *Motazz Billah, fils de Motaouakkel.*

Il fut proclamé à la dépoſition de Moſtaïn, un jeudi, la deuxième nuit du mois Mouharram; ou ſelon d'autres, le trois de ce mois, de l'an 252 : il étoit âgé de dix-huit ans. Il abdiqua un lundi, trois jours avant la fin de Redgeb, de l'an 255. Il mourut ſix jours après: il a régné quatre ans ſix mois. Il fut enterré à Samara.

Il avoit été proclamé deux fois; la première à Samara, avant la dépoſition de Moſtaïn; la deuxième à Bagdad. Il a régné quatre ans ſix mois & quelques jours; & d'après la ſeconde, trois ans ſept mois. Il mourut à l'âge de vingt-quatre ans.

## *Mohtadi Billah, fils d'Ouathec.*

Il fut proclamé le mercredi, avant le jour, la dernière nuit de Redgeb, de l'an 255. Il etoit âgé de trente-ſept ans; ou ſelon d'autres, trente-neuf ans. Il fut tué l'an 256: il régna onze mois. Il fut enterré à Samara: on dit qu'il étoit né l'an 218,

## *Motamed Alallah, fils de Motaouakkel.*

Il fut proclamé le mardi, la quatorzième nuit avant la fin de Redgeb, de l'an 256 : il étoit âgé de 25 ans.

Il mourut dans le mois Redgeb, de l'an 279; âgé de quarante-huit ans: il régna vingt-trois ans.

L'an 258, un jeudi, au commencement de Rabi-al-aoual, il aſſocia à l'Empire, ſon frère Mouaffec Billah.

## *Motadhed Billah, fils de Mouaffec.*

Il fut proclamé le jour de la mort de Motamed, qui étoit un mardi, la douzième nuit avant la fin de Redgeb, de l'an 279.

Il mourut à Bagdad, un dimanche, ſept jours avant la fin de Rabi-al-akher, de l'an 289.

Il régna neuf ans neuf mois deux jours: il étoit âgé de quarante-ſept ans, ou ſuivant les Chroniques, de quarante ans. On dit qu'il avoit trente-un ans, lorſqu'il fut fait Khalif.

Selon d'autres, Motadhed mourut à la quatrième heure de la nuit du lundi, huit jours avant la fin de Rabi-al-akher, de l'an 289.

Moſtacfi,

### *Mostacfi* ou *Moctafi Billah, fils de Motadhed.*

Il fut proclamé, absent, à Bagdad, le jour de la mort de son père : il étoit âgé d'environ vingt ans. Il étoit alors à Racca ; il se rendit à Bagdad, dans le mois Dgioumadi-al-akher.

Il mourut un lundi, treize de Dhoulcaada, de l'an 295 ; âgé de trente-un ans trois mois. Il régna six ans sept mois vingt-deux jours ; ou selon d'autres, six ans six mois seize jours.

### *Moctader Billah, fils de Motadher.*

Il fut proclamé le jour de la mort de son frère, un dimanche, treize de Dhoulcaada, de l'an 295 : il étoit âgé de treize ans.

Il fut tué à Bagdad, au temps de la prière du soir, un mercredi, trois nuits avant la fin de Schoual, de l'an 320 : il régna vingt-quatre ans onze mois seize jours : il étoit alors âgé de trente-huit ans quinze jours ; ce dont cependant on n'est pas bien assuré.

### *Caher Billah, fils de Motadhed.*

Il fut proclamé un jeudi, deux nuits avant la fin de Schoual, de l'an 320, & déposé un mercredi, cinq de Dgioumadi-al-aoual, de l'an 322 : il régna un an six mois six jours.

### *Radhi Billah, fils de Moctader.*

Il fut proclamé un jeudi, six de Dgioumadi-al-aoual, de l'an 322, & il resta Khalif jusqu'au dix de Rabi-al-aoual, de l'an 329 ; qu'il mourut à Bagdad : il régna six ans onze mois trois jours.

### *Mottaki Billah, fils de Moctader.*

Il fut proclamé le dix de Rabi-al-aoual, de l'an 329, & déposé un samedi, trois de Sépher, de l'an 333 : il régna trois ans onze mois & vingt-trois jours.

### *Mostacfi Billah, fils de Mottaki.*

Il fut proclamé un samedi, trois de Sépher, de l'an 333.

Il fut déposé dans le mois Schaban, de l'an 334, sept jours avant la fin de ce mois : il régna un an quatre mois & quelques jours.

MASOUDI.

## *Mothi Billah, fils de Moctader.*

Il fut proclamé ſept jours avant la fin de Schaban, de l'an 334; d'autres diſent dans le mois Dgioumadi-al-akher, de cette même année.

Il paroît que parmi les Hiſtoriens, on eſt fort partagé ſur la Chronologie de ces Khalifs, & qu'il y a différens ſentimens; Maſoudi joint encore ici une autre Table que voici:

Mahomet, âgé de ſoixante-trois ans, mourut la dixième année de l'Hégire.

Aboubekr, régna deux ans trois mois huit jours.

Omar, dix ans neuf mois quatre nuits.

(i).

Haſſan, fils d'Aly, ſix mois dix jours.

Moavia, dix-ſept ans huit mois.

## *Ommiades.*

Yézid, trois ans huit mois, moins huit nuits.

Moavia, un mois onze jours.

Mérouan, huit mois cinq jours.

Abdolmalik, vingt-un ans ſix mois & demi.

Oualid, ſept ans huit mois deux jours.

Soliman, deux ans ſept mois vingt-ſept jours.

Omar, deux ans cinq mois cinq jours.

Yézid, quatre ans un mois deux jours.

Heſcham, dix-neuf ans neuf mois onze nuits.

Oualid, un an deux mois vingt-deux jours.

Mérouan, cinq ans dix jours.

## *Abbaſſides.*

Aboul-abbas, quatre ans neuf mois.

Manſour, vingt-deux ans, moins neuf nuits.

---

(i) Ali n'y eſt pas nommé, c'eſt ſûrement une faute de Copiſte.

MASOUDI.

Mahadi, dix ans un mois quinze jours.

Hadi, un an trois mois.

Raſchid, vingt-trois ans ſix mois.

Amin, quatre ans ſix mois.

Mamoun, vingt-quatre ans.

Motaſſem, huit ans huit mois.

Ouathec, cinq ans neuf mois cinq jours.

Motaouakkel, quatorze ans neuf mois neuf nuits.

Montaſer, ſix mois.

Moſtaïn, trois ans huit mois.

Motazz, quatre ans ſix mois.

Mohtadi, onze mois.

Motamed, vingt-trois ans.

Motadhed, neuf ans neuf mois deux jours.

Moktafi, ſix ans ſept mois deux jours.

Moctader, vingt-quatre ans onze mois ſeize jours.

Caher, un an ſix mois ſix jours.

Radhi, ſix ans onze mois huit jours.

Mottaki, trois ans neuf mois dix-neuf jours.

Moſtakfi, un an trois mois.

Mothi, juſqu'au commencement de la lune de Dgioumadi-al-aoual, de l'an 336, de l'Hégire *(k)*, huit mois quinze jours.

(k) L'année du règne eſt oubliée dans l'Auteur.



# NOTICE DU JOURNAL DE BURCARD

## Maître des cérémonies de la chapelle du Pape, depuis Sixte IV jusqu'à Jules II.

## *Première Partie.*

### SOUS LES PONTIFICATS DE SIXTE IV, ET D'INNOCENT VIII.

*Manuscrits du Roi, cotés* 5158 *&* 5159, in-fol. *&* 5521, *trois Volumes* in-4.° *parmi les Manuscrits Latins.*

Par M. DE BRÉQUIGNY.

ON connoît assez peu Jean Burcard *(a)*, que quelques Manuscrits nomment aussi *Burchard (b)*, *Bruchard (c)* & *Broccard (d)*; le nom de Burcard a prévalu. Je n'ai pu découvrir la date de sa naissance. Presque tout ce que nous savons de lui, c'est lui-même qui nous en instruit; il nous apprend qu'il étoit de Strasbourg, qu'il fut Doyen de l'église de Saint-Thomas de cette ville *(e)*, &c. Il posséda plusieurs charges à la cour de Rome, & fut sur la fin de sa vie *(f)* évêque d'Horta; il mourut *(g)* le 16 Mai 1506. Le titre sous lequel il est le plus communément connu, est celui de Maître des cérémonies de la chapelle du Pape; il avoit été reçu dans cet office *(h)*

*(a) Burcard,* manuscrit du Roi, *5521.*

*(b) Burchard,* manuscrit du Roi, *5158.*

*(c) Bruchard,* manuscrit du Roi, $\frac{5522}{3}$.

*(d) Broccard,* manuscrit du Roi, *5161*, *5163*, &c.

*(e)* Voici le titre qu'il prend à la tête du manuscrit du Roi, $\frac{5522}{3}$: *Liber notarum per me Joannem Burcardum Argentinensem, sedis Appostolicæ, protonotarium, S. Florentiæ Asclacencis, & B. Mariæ, & SS. Germani & Rondoaldi Grandis vallis, Argentinensis & Basiliensis diæcesis præpositum.*

*(f)* Le 2 Octobre 1503, manuscrit du Roi, *5163.*

*(g) Ibid.*

*(h)* Manuscrits *5158* & *5159.*

ſous le pontificat de Sixte IV, le 21 Décembre 1483: il dit que la date de ſes bulles eſt du 29 Novembre précédent; il eſt bien aiſe qu'on ſache qu'elles lui coûtèrent quatre cents ducats d'or; il ajoute qu'il n'entra en exercice que le 26 Janvier 1484.

Ce ne fut que quelques mois après, qu'il ſentit l'utilité de tenir un Journal exact du cérémonial relatif à ſon office *(i)*; durant le reſte de la vie de Sixte IV, il ſe borna à quelques notes sèches & peu intéreſſantes, qui commencent à la veille de Noël 1483, c'étoit la veille du premier jour de l'an 1484: car à Rome, on comptoit alors le jour de Noël pour le premier jour de l'année.

À la mort de Sixte IV, Burcard étendit le plan de ſon Journal, & ſe permit d'y recueillir divers faits importans, quoiqu'ils puſſent paroître étrangers à ſon principal objet. Par-là, ſon Ouvrage fut enrichi d'anecdotes, au point que, lorſque Leibnitz en publia pour la première fois des extraits, il crut pouvoir les annoncer ſous le titre d'*Hiſtoire ſecrète* *(k)*.

Burcard a écrit en latin; ſon ſtyle eſt ſimple & peu élégant, mais naïf; les détails minutieux dans leſquels il entre ſouvent, portent un caractère d'exactitude & de vérité qui attache. Outre ſon Journal, il a laiſſé un livre *ſur les cérémonies*, & il le cite plus d'une fois *(l)*; on le conſerve dans la bibliothèque du Vatican *(m)*. Il n'eſt point dans celle du Roi; mais on y trouve pluſieurs manuſcrits du Journal.

On peut le diviſer en trois Parties; la première comprend les derniers mois de la vie de Sixte IV, & tout

*(i)* Manuſcrits *5158* & *5159*.

*(k)* *Hiſtoria arcana, ſeu de vitâ Alexandri Papæ VI, ex diario Jo. Burchard.* Hanoviæ, 1697, *in-4.°*

*(l)* Manuſcrit *2521*, tome I, *fol. 239* & *paſſim*.

*(m)* *Libri ceremoniarum.* Eccard, *Hiſtorici medii ævi*, tom. II, *præfat.* N.° XVIII.

BURCARD. le pontificat d'Innocent VIII : on n'en a rien publié jusqu'ici. La seconde embrasse tout le pontificat d'Alexandre VI : on l'a imprimée presqu'entière. La troisième s'étend depuis la mort d'Alexandre VI jusqu'à la troisième année du règne de Jules II, & à la mort de Burcard : on n'en a publié que deux pages à la fin de la seconde Partie. Je me propose de donner la Notice de toutes trois, d'après les Manuscrits du Roi ; je vais m'occuper ici de la première.

Il y en a trois Manuscrits à la bibliothèque du Roi *(n)* ; ce sont des copies assez modernes : le premier de ces Manuscrits *(o)* est un petit *in-folio*, en papier, d'une écriture de la fin du seizième siècle, assez menue, mais très-lisible ; il contient deux cents vingt-quatre feuillets, sans compter une Table des matières, qui n'est pas d'une grande utilité, parce que le Copiste n'a pas eu soin de conformer aux pages de sa copie, les renvois aux pages du Manuscrit qu'il transcrivoit ; mais il y a de petits sommaires aux marges, qui sont de quelque secours pour trouver les faits dont on a besoin.

Le second des Manuscrits que j'examine *(p)*, est aussi *in-folio*, mais de plus grand format que celui dont je viens de parler ; le papier & l'écriture sont de toute beauté : il a été copié en 1668, il contient mille soixante-dix pages, sans la Table des matières, qui n'est pas plus utile que celle du Manuscrit précédent, car on n'y trouve aucun chiffre de renvoi ; il n'y a point de sommaires aux marges ; à cela près, il m'a paru être une copie fidèle du premier Manuscrit.

Ces deux Manuscrits commencent au mois de Décembre 1483, mais ils finissent au 14 Juin 1492 : le troisième *(q)*, dont il me reste à parler, s'étend jusqu'au 25 Juillet

*(n)* Je les ai cotés à la tête de cette Notice.
*(o)* Coté *5158*.
*(p)* Coté *5159*.
*(q)* Coté *5521*.

suivant, jour de la mort d'Innocent VIII, mais il ne commence qu'à la mort de Sixte IV; au reste, ces différences se réduisent à peu de chose, comme on pourra le voir par le compte que je vais rendre. Ce troisième Manuscrit est *in-4.°*, & est partagé en trois Volumes, le papier en est mauvais; l'écriture, qui paroît d'une main italienne, est du seizième siècle assez avancé; elle est très-négligée, peu facile à lire, & pleine de fautes; comme c'est le premier des trois Manuscrits qui m'est tombé sous la main, ce sont les pages de ce Manuscrit que je citerai le plus souvent *(r)*.

Ce qui y manque sur le pontificat de Sixte IV, est suppléé par les deux autres Manuscrits, & se borne presque à une liste des Cardinaux qui vivoient en 1483, & à la nomination d'Ascagne-Marie Sforce, au Cardinalat, le 17 Mars 1484. On place, dans ces deux Manuscrits, la mort de Sixte IV, au jeudi 12 Août suivant, vers la quatrième ou cinquième heure de la nuit: c'est à cette époque que commence le troisième Manuscrit *(s)*; mais la mort du Pape y est datée du 13 Août, au lieu du 12, sans doute en attribuant au treizième jour, la nuit qui avoit suivi le douzième, & c'est cette dernière date qu'on adopte communément. Voici quelques-uns des détails qu'on y lit sur ce qui se passa avant l'élection du successeur de Sixte IV.

Dès que ce Pape fut mort, Burcard, en qualité de Maître des cérémonies, fut appelé avec son collégue, pour s'occuper des obsèques. Il peint d'abord la confusion extrême qui régnoit dans le palais où Sixte venoit d'expirer *(t)*. Son corps ayant été mis nu sur une table, on fut long-temps sans pouvoir obtenir les choses nécessaires pour le laver & le vêtir selon l'usage; les domestiques

---

*(r)* Toutes les fois que je ne marque pas le n.° du Manuscrit cité, il faut entendre le Manuscrit coté *5521*.

*(s)* Manuscrit, *tome I, initio.*

*(t)* *Ibid. page 2 & suiv.*

BURCARD. s'occupèrent à piller les meubles; tout fut enlevé en un moment. Cependant Burcard s'adressoit en vain aux gens à qui le Pape avoit témoigné le plus de bontés, pour obtenir de l'eau, du vin, des aromates, du linge: ce ne fut qu'au bout de quatre heures, qu'un garçon de cuisine lui apporta de l'eau dans la chaudière qui servoit à laver la vaisselle; un barbier prêta un bassin qu'il alla chercher dans sa boutique; on fut obligé, pour essuyer le corps, de déchirer la chemise dans laquelle il étoit mort, & on ne put lui en procurer une autre: Burcard le revêtit des habits pontificaux; il avoue, qu'au milieu de tout ce désordre, il oublia que le Pape, ayant autrefois porté l'habit de l'ordre de Saint-François, c'étoit cet habit dont il auroit dû être revêtu après son trépas, selon ce qui s'étoit pratiqué à la mort d'Alexandre V; au défaut de croix pectorale, on fut obligé de croiser l'étole sur sa poitrine; on apporta une bague d'un saphir de trois cents ducats, qu'on lui mit au doigt: on comptoit si peu sur le respect de ceux qui l'approchoient, qu'on posa des gardes pour empêcher qu'on ne volât cette bague, avec laquelle il fut enfermé dans une bière de bois de noyer, & enterré le 18 du mois d'Août, dans l'église de Saint-Pierre, où il avoit choisi sa sépulture. Je ne m'arrêterai point à quantité d'autres détails de cette espèce, ils ne nous apprendroient que ce qu'on ne sait que trop, que les Grands sont bientôt oubliés après leur mort, quand ils n'ont dû les respects qu'à leur puissance. Le principal objet qui occupoit tous les esprits, étoit l'élection d'un nouveau Pape; & le Conclave ne tarda pas à s'assembler pour y procéder *(u)*.

Burcard y suivit les Cardinaux pour y exercer son office; ainsi personne ne fut plus à portée que lui, d'être instruit de ce qui s'y passa. Il rend le compte le plus exact de tout ce qui y fut observé, soit pour la

*(u)* 26 Août 1484.

garde

BURCARD.

garde extérieure, soit pour la police intérieure; ce fut lui à qui on remit les clefs des portes; c'étoit lui qui recevoit les mets qu'on apportoit par un guichet pour les repas des Cardinaux qui étoient au nombre de vingt-cinq: ils avoient chacun deux Conclavistes pour les servir, excepté trois Cardinaux infirmes qui en eurent chacun trois; le Chapelain n'en eut qu'un, encore fût-ce par grâce. Outre cela, il y avoit dans le Conclave deux Médecins; & les deux Maîtres des cérémonies, dont Burcard étoit le premier.

On commença par régler le partage qui seroit fait entre les Conclavistes, de tout ce qui se trouveroit appartenir dans le Conclave, au Cardinal qui seroit élu Pape. Le second jour, on rédigea un grand nombre d'articles, auxquels il seroit obligé de se conformer: ils sont curieux, & renferment tout ce qu'on crut pouvoir imaginer de plus favorable à tous les Cardinaux en général. On trouve quelques-uns de ces articles, imprimés dans les Annales *(x)* d'Odoric Raynaldi, qui en a supprimé la plus grande partie. Parmi ceux que je vais citer, il y en a *(y)* qu'il a passés sous silence. Le premier de tous, obligeoit celui qui seroit élu, de jurer, avant que son élection fût publiée, d'observer purement, simplement, & de bonne-foi, les articles dont on alloit convenir; & on lui prescrivoit une longue formule de serment, où l'on rassembloit tout ce qu'on croyoit pouvoir rendre ce serment plus inviolable: précaution qui supposoit que le Pape futur seroit peu disposé à observer, comme Pape, ce qu'il alloit prescrire lui-même, comme Cardinal.

On détailloit ensuite toutes les conditions auxquelles il se soumettoit: il s'engageoit à assigner à chacun des Cardinaux qui ne jouiroient pas de quatre mille florins de revenu ecclésiastique, une pension annuelle de cent florins

*(x)* Annal. Eccl. Odor. Rayn. ad ann. 1484, S. 39 *& seqq.*
*(y)* Manuscrit, tom. I, *fol. 45 & seqq.*

BURCARD.

d'or; à leur faire payer tout ce qui leur étoit dû par Sixte IV; à les laisser jouir des terres, châteaux, villes, même des joyaux que ce Pape leur avoit donnés pour gages de leurs créances; à leur accorder à chacun, durant leur vie, quelques terres, quelque château *(z)*, comme retraite en cas de maladie contagieuse, ou comme lieu d'amusement: il étoit convenu que, si quelque Puissance, mécontente de l'élection future, se vengeoit en saisissant les biens de quelqu'un des Cardinaux électeurs, il seroit dédommagé aux dépens de l'Église. Comme les Cardinaux trouvoient peu décent pour eux, lorsqu'ils se présentoient à l'audience du Pape, d'attendre parmi la foule, le Pape futur s'obligeoit de leur assigner pour cela une salle particulière, où les ambassadeurs même des Rois ne seroient pas admis.

Mais de tous les articles, le plus singulier peut-être, est celui par lequel le Pape futur accordoit d'avance à tous les Cardinaux électeurs *(a)*, l'absolution entière & sans réserve, de tous les crimes qu'ils pourroient avoir commis, quelle qu'en fût l'énormité, & quand ils seroient de nature à ne pouvoir être pardonnés qu'après une énonciation expresse. Une pareille promesse sembloit contenir un aveu tacite & peu honorable, du besoin qu'ils croyoient en avoir.

Les cahiers qui renfermoient ces articles, ayant été présentés à chaque Cardinal, ils les signèrent tous successivement *(b)*, à la réserve du cardinal Foscaro, qui se retira, disant qu'il signeroit quand tous les autres auroient signé; mais lorsqu'ensuite on lui porta l'acte chez lui, il dit qu'il ne le signeroit jamais *(c)*.

On rédigea encore d'autres articles, dont on jura pareil-

---

*(z)* *Ad declinandam pestem, vel recreationis suæ causâ.* Ibid. *fol. 65.*

*(a)* *A quibuscumque criminibus quantumcumque enormibus, per eos hactenùs quomodolibet perpetratis,* &c. *Ibid. fol. 61.* Cet article ne se trouve point dans les Annales de Raynaldi.

*(b)* *Ibid. fol. 46.*

*(c)* *Ibid. fol. 105.*

lement l'obſervation : ceux-ci ſont tous imprimés dans les Annales de Raynaldi *(d)*; ainſi je me contenterai d'en rappeler ſommairement quelques-uns.

Le premier portoit que le Pape confirmeroit tous ces articles par des bulles *(e)* ayant force de Décrétale, qui ſeroient publiées trois jours après ſon couronnement; le ſecond régloit *(f)* la contribution du Pape & des Cardinaux, aux frais de la guerre contre les Turcs, ſi elle avoit lieu; par le troiſième *(g)*, le Pape s'obligeoit à réformer la cour Romaine dans ſon chef & dans ſes membres, trois mois après qu'il ſeroit couronné, en ſe conformant à l'avis du plus grand nombre des Cardinaux.

Par d'autres *(h)*, il déclaroit qu'il ne transféreroit point ſa cour hors de Rome, ſi le plus grand nombre des Cardinaux n'y conſentoit par écrit; qu'il feroit inceſſamment célébrer un Concile général; qu'il ne pourroit créer aucun Cardinal, s'il n'avoit plus de trente ans; que jamais leur création ne ſeroit ſecrète; qu'il n'en créeroit qu'un de ſa famille; qu'ils ne ſeroient jamais plus de vingt-quatre, & qu'il s'abſtiendroit d'en nommer aucun juſqu'à ce qu'ils fuſſent réduits à ce nombre.

Il y avoit des articles qui lui défendoient d'aliéner le patrimoine de l'Égliſe, de conclure des ligues, de déclarer la guerre ſans le conſentement exprès des deux tiers des Cardinaux; de confier à aucun de ſes parens le gouvernement du château Saint-Ange & de quelques autres places fortes, ou la charge de Capitaine général de l'Égliſe, &c. Tout cela devoit être ratifié avant que l'élection fût déclarée, & la formule de la ratification étoit

(d) Annal. Eccl. *ubi ſuprà*, §. 30 *& ſeqq.*
(e) *Bullas ejuſdem tenoris, vim Decretalis habentes.* Manuſcrit, *fol.* 75.
(f) *Ibid. fol.* 76.
(g) *Ibid. fol.* 78.
(h) *Ibid. & ſeqq.*

BURCARD. prescrite *(i)*: les articles furent signés par les **Cardinaux**, comme l'avoient été les précédens.

Il s'étoit élevé une difficulté au sujet d'un *(k)* des Cardinaux, créé peu avant la mort de Sixte IV: il n'étoit venu à Rome que depuis la mort de ce Pape, qui, par conséquent, n'avoit pu lui *ouvrir la bouche;* mais on répondit qu'il ne la lui avoit point *fermée:* en conséquence, & conformément à des exemples antérieurs, on décida que ce Cardinal avoit le droit de voter; il en auroit été privé, si le Pape étoit mort après lui avoir *fermé la bouche*, & avant de la lui *ouvrir* *(l)*.

Pour être élu Pape, il falloit obtenir les deux tiers des suffrages, & les Électeurs étoient au nombre de vingt-cinq: celui qui en avoit réuni le plus au premier scrutin, n'en avoit obtenu que dix; mais le 29 Août, quatrième jour du Conclave, le cardinal de Melfe, Jean-Baptiste Cibo *(m)*, eut le nombre de suffrages suffisans, & fut Pape. Burcard ne nous apprend point de quelle façon les Cardinaux s'étoient concertés *(n)*; il raconte seulement qu'il y avoit eu la veille des pourparlers *(o)*, où l'on s'étoit assuré de dix-sept voix pour le cardinal de Melfe; que celui-ci, la nuit suivante, avoit été aperçu dans sa chambre, à genoux devant une table où il faisoit diverses signatures qu'attendoient quelques

*(i)* Ibid. *fol.* 88 & 96.

*(k)* Le cardinal Ascagne Sforce, fait Cardinal par Sixte IV, le 17 Mars 1584; manuscrit du Roi, coté 5159, page 118.

*(l)* Une difficulté semblable avoit eu lieu dans le Conclave assemblé après la mort d'Innocent VI, pour l'élection d'Urbain V. *Voyez les Ann. de Raynaldi, ann.* 1584, §. 28. Ce qui s'observoit à cet égard, fut changé par un décret de Pie V, en 1571, comme on le voit dans un Manuscrit du Roi, coté 5172, *fol.* 156, *verso.*

*(m)* Il étoit Génois de nation, âgé de cinquante-trois ans, évêque de Melfe, Cardinal du titre de Sainte-Cécile, de la création de Sixte IV, le 7 Mai 1473.

*(n)* On trouve d'amples détails à ce sujet, dans le Journal d'Infessura (Écrivain contemporain), imprimé dans le deuxième volume du Recueil des Historiens du moyen âge, publié par Eccard, *col.* 1947.

*(o)* Manuscrit du Roi, 5521, tome I, *fol.* 103.

Cardinaux qui étoient debout auprès de lui; & que le cardinal de Sienne, qui étoit du nombre, avoit dit alors: *voilà qui est bien à rebours; le Pape signe à genoux, & nous qui demandons, nous sommes debout (p)*: Burcard rapporte les propres paroles italiennes, dont ce Cardinal s'étoit servi.

La nomination étoit donc prévue, & elle l'étoit à tel point, que dès le matin, les Conclavistes avoient démeublé les chambres, excepté celle du cardinal de Melfe, dont les meubles devoient leur appartenir, selon les conventions dont j'ai parlé. Dès que le Pape fut reconnu, on lui mit au doigt l'anneau de Sixte IV, on le plaça sur un siége, on l'approcha d'une table, & on lui présenta les articles arrêtés : ils les avoit signés comme Cardinal, il les ratifia de nouveau comme souverain Pontife, employant la formule prescrite; elle portoit la peine du parjure & de l'anathème, avec la clause de ne pouvoir s'absoudre, ni se faire absoudre *(q)*. Aussitôt le cardinal de Sienne, ayant débouché une fenêtre, annonça l'élection au Peuple assemblé dans les cours du Palais.

Cependant les Cardinaux s'empressoient de lui présenter diverses requêtes *(r)*; il les signa toutes sans les lire, aussi-bien que celles des Conclavistes: non-seulement il leur confirma l'abandon de tous les meubles qui étoient à lui dans le Conclave, mais il leur fit diverses autres grâces : Burcard obtint *(s)* la Prévôté de l'église de Notre-Dame de Saint-Gengoul près de Bamberg, qui venoit de vaquer par la promotion de Bertholde de Henneberg à l'Archevêché de Mayence.

On sait que le cardinal de Melfe prit le nom d'*Innocent VIII (t)*. Depuis son élection, jusqu'à son couronne-

*(p) Questo và à reverso : il Papa signando sta in genocchioni, e noi che domandiamo, stiamo retti.* Ibid.

*(q) Sub pœnâ perjurii & anathematis, à quibus nec me ipsum absolvam, nec absolutionem alicui committam : ita me Deus adjuvet, & hæc sancta Dei evangelia.* Ibid. *fol. 106, verso.*

*(r) Ibid. fol. 107 & suiv.*

*(s) Ibid. fol. 119.*

*(t) Ibid. fol. 131, verso.*

BURCARD.

ment *(u)*, chaque jour fut marqué par quelque conceſſion qu'il fit aux Cardinaux, conformément aux conventions qu'il avoit ſignées : Burcard ajoute cependant qu'il n'acquitta pas toutes les obligations qu'il avoit contractées.

Je ſupprime les cérémonies du couronnement du Pape, dont Burcard, qui étoit chargé de les diriger, n'omet aucune particularité *(x)* : je citerai ſeulement deux faits qui m'ont paru mériter d'être remarqués; l'un concerne les Juifs, & l'autre la prétendue *chaire probatoire*, dont on attribuoit l'origine à l'aventure de la papeſſe Jeanne.

Les Juifs *(y)*, au couronnement de chaque Pape, avoient coutume de ſe trouver ſur ſon paſſage, & de lui préſenter le livre de leur Loi, lui en demandant la confirmation. Cela s'étoit pratiqué *(z)*, non-ſeulement à Rome, mais à Baſle même, à l'inſtallation de Félix V. Lorſque cette préſentation ſe faiſoit à Rome, c'étoit dans une place publique *(a)*, par où paſſoit le nouveau Pape en allant à Saint-Jean de Latran, pour y être couronné; mais les Juifs y avoient été ſouvent inſultés. Innocent leur permit cette fois, de lui préſenter leur livre au château Saint-Ange, par les créneaux de la muraille inférieure; ce qu'ils firent. Je traduirai la formule aſſez ſingulière de cette préſentation, & la réponſe du Pape.

« Nous, Hébreux *(b)*, au nom de notre Synagogue, » ſupplions votre Sainteté, qu'elle daigne confirmer & » approuver la loi de Moïſe notre paſteur, qui lui fut » donnée pour nous ſur le mont Sinaï; de la même manière

*(u)* Il ſe fit le 12 Septembre, quatorze jours après ſon élection. *Ibid. fol. 164, verſo.*

*(x)* Raynaldi a rapporté le récit de Burcard. Annal. an. 1484, §. 48 & 49.

*(y)* Manuſ. *t. I, fol. 155* & *193.*

*(z)* *Æneas Sylvius, Epiſt. ad Joannem de Segoviâ.*

*(a)* *In plateâ montis Jordani. Ibid. fol. 155.*

*(b)* *Nos viri Hebræi, nomine Synagogæ noſtræ, ſupplicamus ut legem Moſaïcam nobis confirmare & approbare dignemini,* &c. Manuſcrit *5158* & *5159.* Dans le Manuſcrit *5521*, le Copiſte a ridiculement écrit *viri hæretici*, au lieu de *viri Hebræi.*

que l'ont confirmée & approuvée les prédéceſſeurs de « votre Sainteté ». Le Pape répondit : *Nous reſpectons votre loi, mais nous condamnons la manière dont vous l'obſervez & l'entendez : car l'Égliſe enſeigne & annonce que celui que vous dites être encore à venir, eſt Jéſus-Chriſt notre Seigneur.*

On a cru * que l'uſage de la *chaire* prétendue *probatoire*, ceſſa, à l'inſtallation d'Innocent VIII. On cite à ce ſujet une épigramme du poëte Marulle, où il eſt dit qu'on n'avoit pas en effet beſoin de chercher à s'aſſurer du ſexe de ce Pape ; qu'il étoit aſſez atteſté par le nombre de ſes *(c)* enfans. Cependant Burcard dit qu'une des cérémonies de ſon couronnement, fut de s'aſſeoir ſur la *chaire ſtercoraire (d)*, qui me paroît la même que celle qu'on nommoit auſſi *probatoire*. C'étoit un ſiége de marbre, placé ſous le portique de Saint-Jean de Latran, & ſur lequel le Prieur & les Chanoines de Latran, faiſoient aſſeoir le nouveau Pape ; les Cardinaux enſuite le relevoient, en chantant le verſet : *Suſcitat de pulvere egenum, & de ſtercore erigit pauperem.* Voilà manifeſtement ce qui fit donner à cette chaire, le nom de *chaire ſtercoraire*. Or ce nom rappelant une idée toute différente de celle d'un ſiége d'honneur, on chercha à deviner le motif pour lequel on en faiſoit uſage en pareille cérémonie ; & les ennemis de la cour de Rome, profitant de l'eſpèce de vraiſemblance à laquelle l'équivoque donnoit lieu, ſuppoſèrent que cette chaire avoit été imaginée, afin d'éviter l'erreur où l'on étoit tombé, en éliſant pour Pape, une femme : ainſi la chaire *ſtercoraire* fut érigée en chaire *probatoire*.

On dira que l'épigramme de Marulle, porte ſur ce que le pape Innocent VIII ne s'aſſit point ſur la chaire dont il parle ; & que par conſéquent, ce qu'il raconte, ne peut

---

* *Voyez* Blondel, Papeſſe Jeanne, tom. I, *pag. 265 & ſuiv.*

*(c)* Il en avoit beaucoup ; j'en nommerai pluſieurs ſur la fin de cette Notice.

*(d) In ſede marmoreâ, ſtercorariâ nuncupatâ.* Manuſcrit 5159, fol. 225.

BURCARD.

s'entendre de la chaire *stercoraire:* mais selon Burcard, lorsque le Pape fut arrivé devant le palais de Latran, la foule & le tumulte s'accrurent à tel point, qu'il courut quelque danger *(e);* & l'on ne put pratiquer dans le lieu ordinaire, la cérémonie dont il s'agit. Il n'en falloit pas davantage pour occasionner l'épigramme. Il y a tout lieu de croire que la *chaire stercoraire*, ne fut jamais qu'un emblème, aussi-bien que l'étoupe qu'on brûloit devant le Pape, en chantant: *sic transit gloria mundi.* On lui rappeloit par cette double allégorie, l'instabilité des grandeurs de ce monde, & la hauteur du rang où on venoit de l'élever *(f).*

Le Pape avoit jeté & fait jeter beaucoup d'argent au Peuple durant la cérémonie, sur-tout lorsqu'il s'étoit trouvé pressé par la foule *(g).* Quand il fut arrivé à l'église de Saint-Pierre, où il devoit faire une offrande, il s'aperçut qu'il ne lui restoit rien, ni à son Trésorier; Burcard lui donna tout ce qu'il avoit, c'étoit un ducat & deux florins, & le Pape les mit sur l'autel. Mais passons à des détails d'un genre plus important: tels sont ceux qui concernent les rangs & les préséances entre les Puissances; il en est souvent question dans le Journal de Burcard.

Il observe *(h)* que le 20 Octobre 1484, Alphonse, duc de Calabre, fils aîné de Ferdinand, roi de Sicile, ayant été admis à l'audience du Pape, y prit place immédiatement après le Cardinal Vice-chancelier; *mais,* ajoute Burcard, *ce fut par l'ordre du Pape que je le plaçai ainsi, car ce rang n'est dû qu'aux Rois; & Alphonse ne devoit être placé qu'après le premier Cardinal-prêtre.* Lorsque Alphonse quitta Rome *(i)*, reconduit par les Cardinaux jusqu'à la distance d'un mille, au lieu de marcher entre les

*(e)* Manuscrit *5521*, tome I, *fol. 200.*

*(f)* On peut voir sur cette chaire stercoraire, l'*Ordo Romanus*, publié par Mabillon, tom. II du *Museum italicum*, pag. 211 & suiv. & son Commentaire sur cet Ouvrage, *pag. cxx & suiv.*

*(g)* Manuscrit *5521*, tom. I, *fol. 200.*

*(h) Ibid. fol. 205* & *suiv.*

*(i)* 26 Octobre.

BURCARD.

les deux plus anciens Cardinaux-diacres, il marcha entre les Cardinaux-évêques; ce qui déplut à la plupart: *car,* dit Burcard, *ce rang n'appartient qu'à l'Empereur.*

Cet Auteur n'oublie jamais de réclamer contre les honneurs qu'il croit rendus indûment: ainsi il avertit que les maisons du Pape & des Cardinaux, eurent tort d'aller au-devant des Ambassadeurs du Grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem *(k),* en 1485.

L'Empereur Frédéric III *(l),* ayant fait élire, roi des Romains, en 1486, son fils Maximilien, archiduc d'Autriche, l'Ambassadeur de Maximilien, à Rome, voulut sur le champ prendre la préséance sur les autres Ambassadeurs qui s'y trouvoient. Ils s'y opposèrent; & la question ayant été discutée dans un consistoire, il fut décidé que *(m)* l'Ambassadeur de Maximilien, ne pouvoit former cette prétention, qu'après que le Pape auroit reconnu Maximilien pour roi des Romains, conformément à ce qui s'étoit pratiqué du temps de l'Empereur Charles IV & du Pape Clément VI *(n).*

En 1483 *(o),* l'Ambassadeur du même Maximilien, ayant prêté l'obédience au Pape *(p),* au nom de son maître, comme élu roi des Romains, prétendit la préséance: elle fut encore disputée par l'Ambassadeur de France, qui allégua que le Roi ne la cédoit qu'à l'Empereur seul. Burcard disoit, que le roi des Romains, désigné Empereur, avoit la même dignité que l'Empereur même. Néanmoins, le Pape, pour couper pied aux altercations, fit placer parmi ses Assistans, l'Ambassadeur de Maximilien: cet Ambassadeur étoit évêque.

---

(k) *Ibid. fol. 254, verso.*
(l) *Ibid. fol. 388, verso & seq.*
(m) Le 16 Février 1486.
(n) Manuscrit *5521,* tome II, *fol. 12 & seq.*
(o) Le jour des cendres, 20 Février.
(p) *Ibid. fol. 128.*

BURCARD.

La dispute se renouvela quelque temps après *(q)*, à l'arrivée du cardinal de Saint-Pierre-ès-liens, au-devant de qui allèrent à cheval les Cardinaux & les Ambassadeurs. L'évêque de Lescar, Ambassadeur de France *(r)*, suivoit immédiatement les Cardinaux; l'Ambassadeur de Maximilien *(s)*, l'ayant en vain averti de lui céder le pas, le saisit par son manteau, le força de sortir du rang qu'il occupoit, & s'y plaça: le même jour, à la messe, on lui donna l'encens, & Burcard lui présenta la paix, avant les Ambassadeurs de France & d'Espagne.

L'évêque de Lescar s'en plaignit. Il se plaignit aussi des violences exercées contre lui par l'Ambassadeur du roi des Romains, qu'il prétendit avoir encouru l'excommunication. Le Pape n'en disconvenoit pas; mais il la suspendit durant la messe, où les Ambassadeurs se trouvoient, & chargea Burcard d'assoupir cette affaire. Tandis que le Pape parloit à Burcard, l'Ambassadeur du roi des Romains sortit de la chapelle; & l'affaire à cet égard, n'eut point de suites.

Les Ambassadeurs de France & d'Espagne, se plaignoient, de leur côté, de ce qu'on avoit offert l'encens & la paix à l'Ambassadeur de Maximilien, avant de les leur offrir. Le Pape, ce jour-là, ne prononça rien à ce sujet; mais trois jours après *(t)*, il dit à Burcard, que, selon l'avis des Cardinaux, il avoit dû rendre les honneurs à un Ambassadeur ecclésiastique, avant de les rendre à un Ambassadeur laïque; & comme Burcard vouloit s'excuser, le Pape ajouta que les Ambassadeurs de France & d'Espagne refusoient de reconnoître Maximilien pour roi des Romains, tant qu'il n'étoit pas approuvé par l'Église romaine.

---

*(q)* 8 Avril. *Ibid. fol.* 150.
*(r)* Robert d'Épinay.
*(s)* Henri de la Tour.
*(t)* Le 11 Avril.

Cependant, l'Ambaſſadeur de Maximilien avoit été reçu à l'obédience. Au reſte, l'Ambaſſadeur de France prétendoit que dans aucun cas, il ne devoit céder la préſéance à celui du roi des Romains; & Burcard rapporte *(u)* que, ſi en 1191, l'Ambaſſadeur François, céda le pas à celui des Romains, c'eſt parce qu'il fut conſtaté, qu'il étoit en même temps Ambaſſadeur de l'Empereur. Le Journal de Burcard contient quantité de faits relatifs à la préſéance, entre les autres Souverains; & ceux qui ſont curieux des recherches de ce genre, y trouveront des renſeignemens importans: mais je crois en avoir aſſez dit ici ſur cette matière *(x)*. BURCARD.

Le Manuſcrit que je parcours, me fait apercevoir de pluſieurs fautes, dans l'hiſtoire de Tournai, par Jean Couſin *(y)*, & que je retrouve dans la nouvelle Gaule chrétienne *(z)*, au ſujet de Jean de Moniſſart, évêque de Tournai. On lit dans ces deux Ouvrages, que Jean de Moniſſart fut ſacré évêque de Tournai, par Sixte IV, le 18 Octobre 1483: Burcard m'apprend *(a)*, qu'il ne fut ſacré que le 28 Mars 1486, & que ce fut par Innocent VIII. Il rapporte fort au long les cérémonies de ce ſacre.

L'Hiſtorien de Tournai, & les auteurs de la Gaule chrétienne, ajoutent que cet Évêque mourut en 1484; mais ſelon Burcard *(b)*, il ne mourut qu'au mois d'Août 1490; il fut enterré le 16 de ce mois: Burcard décrit ſes obſèques, qui furent célébrées avec beaucoup de pompe;

*(u)* Manuſcrit *5521*, tome III, *136 & ſeq.*

*(x)* Voyez *ibid. fol. 244 & ſeq.* divers Extraits des anciens cérémoniaux, relatifs aux rangs & préſéances.

*(y)* Hiſtoire de Tournai, livre IV, *p. 257*.

*(z)* Deuxième édit. tome III, *fol. 235*.

*(a)* Manuſcrit *5521*, tome I, *fol. 374*.

*(b)* *Ibid.* tome III, *fol. 91 & ſuiv.*

BURCARD.

car il étoit *(c)* Grand-maître de la maiſon du Pape. Il eſt fait mention très-fréquemment *(d)* de ce Prélat dans le Journal de Burcard : on remarque *(e)* qu'en toutes occaſions, il ſe montroit très-attaché au roi de France & à l'Empereur, dans l'eſpoir que ces Princes, ſous la domination deſquels étoit le diocèſe de Tournai, le reconnoîtroient enfin pour Évêque, ce qu'ils refuſèrent toujours de faire : il demeura à Rome le reſte de ſa vie, ſans avoir jamais pu obtenir d'entrer en poſſeſſion de ſon égliſe, dont le roi de France avoit fait pourvoir Louis Pot, par l'archevêque de Reims, en vertu de la Pragmatique-ſanction. Tout ce qui concerne Jean de Moniſſart, dans la nouvelle Gaule chrétienne *(f)*, a grand beſoin d'être rectifié d'après le Journal de Burcard.

Cet Écrivain racontant au long les détails de la canoniſation de Léopold, marquis d'Autriche, par Innocent VIII, le 6 Janvier 1485, rapporte *(g)* une proteſtation aſſez ſingulière que le Pape fit, avant de mettre Léopold au nombre des Saints : c'eſt que par cet acte, *il n'entendoit faire rien qui fût contre la foi catholique, contre l'Égliſe, ou contre l'honneur de Dieu (h)*. Elle ſcandaliſa le cardinal de Saint-Marc, & il en demanda raiſon à Burcard qui l'avoit ſuggérée. Elle étoit fort déplacée, diſoit ce Cardinal, ſur-tout lorſqu'il s'agiſſoit d'une canoniſation faite après une information des plus exactes, & de l'avis de tous les Cardinaux ; ſi elle avoit pu être employée à propos, ce n'étoit que dans des canoniſations auxquelles le Pape avoit été à-demi-forcé, & qui s'étoient faites ſans formalités. Burcard répondit qu'une proteſtation ſemblable avoit eu lieu dans

*(c)* *Magiſter domûs Pontificiæ.*

*(d)* *Ibid.* tome I, *fol. 374*, tome II, *fol. 28 & ſeqq.* tome III, *fol. 34*, &c.

*(e)* *Ibid.* tome II, *fol. 126.*

*(f)* Deuxième édition, tome III, *col. 236*, &c.

*(g)* Manuſcrit, tome I, *fol. 243 & ſuiv.*

*(h)* *Ibid. fol. 252*, &c.

les canonisations de Saint-Vincent, de Sainte-Catherine de Sienne, de Saint-Bonaventure; & que c'étoit toujours à propos, parce que les faits constatés par l'enquête, pouvant être faux, l'Église pouvoit avoir été induite en erreur. Au reste, le Pape, à la vérité, n'avoit pas été forcé à la canonisation de Léopold, mais il y avoit été fortement excité; s'il est vrai, comme l'insinue un Écrivain contemporain *(i)*, que l'Empereur lui avoit donné quinze mille ducats pour l'y engager.

L'année suivante me fournit un fait qui me paroît mériter d'être recueilli *(k)*; le 27 Décembre 1486 *(l)*, le Pape revenant à cheval, en cérémonie, de l'église de Saint-Jean de Latran, passa, dit Burcard, *par la rue où on a placé la figure de la papesse Jeanne, en mémoire de son accouchement.* Or, ajoute-t-il, on prétend que les Papes, dans leurs cavalcades, ne devoient jamais passer par cette rue; aussi le Pape fut-il blâmé par l'archevêque de Florence & par quelques autres Prélats, d'avoir pris ce chemin: Burcard en parla à un Évêque, qui lui répondit, *que c'étoit une sottise (m), & que ce propos sentoit l'hérésie.* Il paroît par-là, quon regardoit alors communément à Rome, comme vraie, l'aventure de la Papesse, mais que c'étoient sur-tout les hérétiques qui accréditoient cette opinion: Burcard raconte encore, sous l'an 1492, que le Pape passa *(n)* derechef par la même rue, mais il ne fait point sur ce sujet de nouvelles réflexions.

Le Journal de Burcard fait mémoire des grands événemens politiques auxquels le Pape avoit une part directe, ou qui lui étoient notifiés: comme ces événemens sont

---

*(i) Infessura, diarium urbis Romæ, apud Eccard. Histori med. ævi,* tome II, *col. 1951.*

*(k)* Manuscrit *5521*, tome II, *fol. 5.*

*(l)* C'étoit alors à Rome, l'an 1487, parce que l'année y commençoit à Noël.

*(m) Esse fatuitatem, ac hæresim sapere.* Manuscrit, *ubi suprà.*

*(n)* Le 6 Janvier. *Ibid.* tome III, *fol. 160.*

BURCARD.

connus, & qu'il n'en rapporte souvent que les dates, je ne m'y arrête point; il en est un cependant, dont je dirai quelque chose, parce que le récit que Burcard en fait, diffère de celui des autres Historiens. Cet événement étonna toute l'Europe; c'est le mariage de Charles VIII, avec Anne, duchesse de Bretagne. On sait que Charles avoit promis d'épouser la fille de Maximilien, roi des Romains, & que Maximilien avoit épousé la duchesse de Bretagne, par Procureur, à la vérité, mais avec toutes les formalités qu'on avoit cru propres à rendre ce mariage indissoluble.

Charles vint néanmoins à bout d'engager Anne à consentir à l'épouser, sans égard à ce lien *(o)*. Il falloit double dispense; car, outre l'empêchement dont je viens de parler, Charles étoit parent de la Duchesse, au quatrième degré. Quelques Historiens ont dit *(p)* qu'il s'étoit assuré d'avance de ces dispenses; mais Burcard nous apprend que le courrier de Charles, dépêché pour les demander, arrivé à Rome le 5 Décembre 1491, y avoit annoncé que le mariage étoit déjà fait & consommé: il ne le fut, à la vérité, que le lendemain; mais on sait que les dispenses ne furent accordées par le Pape *(q)*, que dix jours après. Burcard paroît fort scandalisé de ce mariage. Il continue dans son Journal, de donner à la Duchesse *(r)* le titre de *reine des Romains*; & dans la Table des matières, ce fait est indiqué sous cette qualification odieuse: *insigne adultère du roi de France (s)*.

Un autre fait, sur lequel Burcard rapporte des détails qui ne se trouvent point ailleurs, est l'arrivée à Rome, du Sultan Zizim, frère de l'Empereur des Turcs, Bajazet II *(t)*. Personne n'ignore que Zizim, qui avoit passé de Rhodes en France, passa de France à Rome, en 1489:

*(o)* Manusc. 5158, *fol. 195, recto.*

*(p)* Histoire ecclésiastique de Fleuri, *tome XXIV, page 130.*

*(q)* D. Morice, pr. de l'histoire de Bretagne, *tome III, col. 711.* Les dispenses y sont imprimées sous la date du 16 Décembre.

*(r)* Manuscrit 5158, *ubi suprà.*

*(s)* *Adulterium notabile regis Franciæ.* Le sommaire marginal porte: *De novitatibus adulterii regis Franciæ.* Ibid.

*(t)* Manuscrit 5521, tome II, *fol. 220*, &c.

BURCARD.

Il y arriva le 13 *(u)* Mars, & y fut reçu avec de grands honneurs. Burcard décrit tout le cérémonial de son entrée, dont il fut témoin, & qui fut magnifique. Le Pape envoya le recevoir avec grande pompe: Zizim étoit à cheval, le turban en tête, selon l'usage des Turcs; les Cardinaux qui allèrent au-devant de lui, ôtèrent leurs barettes, & il n'ôta point son turban, se contentant d'incliner légèrement la tête.

Le Soudan d'Égypte, ennemi de Bajazet, avoit alors un Ambassadeur à Rome, qui y étoit venu à l'occasion de Zizim, au-devant duquel il alla à cheval, avec une suite de dix personnes armées d'arcs & de flèches. Le Grand-prieur d'Auvergne, & un autre chevalier de Rhodes, à qui le Grand-maître avoit confié Zizim, ne vouloient pas laisser avancer l'Ambassadeur du Soudan *(x)*; mais François Cibo, l'un des fils du Pape, & qui marchoit auprès de Zizim, ordonna que l'Ambassadeur approchât, après avoir cependant pris la précaution de faire détendre la corde des arcs que portoient les Turcs qui le suivoient. Celui-ci descendit de cheval à quarante pas de Zizim, qui continua de s'avancer. Quand il ne fut plus éloigné que de quinze pas, l'Ambassadeur se prosterna; puis s'étant relevé & ayant marché quelques pas, il mit à terre le genou droit, toucha la terre de la main droite, & la porta ensuite à sa bouche: s'étant relevé de nouveau, & ayant joint Zizim, il s'agenouilla de rechef, embrassa la jambe droite du cheval & le pied de Zizim; ensuite se soulevant, il lui baisa le genou: alors Zizim étendit sa main droite sur le cou de l'Ambassadeur, qui baisa les habits du Prince, & sembloit attendri, au point, qu'on crut voir couler ses larmes. Le Prince reçut ses

*(u)* Le Manuscrit que je viens de citer, porte *le 16.* C'est une faute de Copistes, qui ne se trouve point dans les autres manuscrits de Burcard.

*(x) Ibid. fol. 225, verso.*

BURCARD. respects avec une dignité calme & imposante: il ne lui parla point, & ne prononça qu'un seul mot, pour lui permettre de remonter à cheval; ce qu'il fit, & marcha au petit pas devant le Prince.

Je ne continuerai point le reste de cette longue relation. Le lendemain, le Pape tint un consistoire, où Zizim fut admis: Burcard n'oublie aucune particularité de cette audience *(y)*. On disoit que Zizim devoit saluer le Pape, en touchant la terre de sa main, & portant ensuite la main à sa bouche; mais il refusa de le faire *(z)*, & ne voulut point non plus fléchir le genou en approchant du trône. Il fit une simple inclination de tête, & si légère, dit Burcard, qu'à peine put-on l'apercevoir; puis montant les degrés du trône, il baisa le bras droit du Pape qui étoit debout; ensuite il fit dire au Pape, par son interprète, qu'il étoit charmé de jouir de sa présence, qu'il se recommandoit à lui, & qu'en temps & lieu il s'expliqueroit plus au long en secret. Le Pape répondit, *qu'il desiroit depuis long-temps de le voir à Rome, où il seroit en sûreté; qu'il n'en devoit point douter, & qu'il pouvoit vivre tranquille, tout étant arrangé pour une bonne fin.* Zizim remercia le Pape, & sortit après avoir baisé l'épaule droite des Cardinaux qui étoient restés debout à leur place. Telle étoit la fierté qu'employoit ce malheureux Prince, dans une Cour où il sentoit bien qu'il trouveroit plutôt une prison qu'un asyle: il étoit fort intéressant pour le Pape, d'avoir Zizim entre ses mains; c'étoit un moyen de contenir Bajazet, qui avoit menacé l'Italie. Le Pape, en reconnoissance de ce que le Grand-Maître de Rhodes, d'Aubusson, avoit consenti que Zizim lui fût remis, l'avoit fait Cardinal quelques jours avant l'arrivée de

*(y)* *Ibid. fol.* 233 & *suiv.*

*(z)* Sponde s'est donc trompé, en disant qu'il la baisa, mais avec une sorte d'indignation. *Contin. des Ann. de Baronius, an.* 1189, *n.°* 2.

Zizim

BURCARD.

Zizim à Rome *(a)*: il avoit créé en même-temps quelques autres Cardinaux; ainsi il exécutoit mal un des articles qu'il avoit signés avant & après son élection, par lequel il s'étoit engagé à ne faire de Cardinaux, que lorsque leur nombre seroit réduit au-dessous de vingt-quatre.

Je placerai ici une anecdote d'un genre bien différent, mais que je ne dois pas oublier. Plusieurs faussaires furent arrêtés cette même année à Rome *(b)*; ils avoient fabriqué un grand nombre de Bulles & de Lettres apostoliques; l'un d'eux convint de cinquante au moins. Voici comme ils opéroient. Ils étoient tous attachés aux bureaux apostoliques, & associés ensemble; ils faisoient d'abord expédier des Lettres dont l'obtention étoit facile, ensuite ils enlevoient l'écriture avec une certaine eau, excepté les signatures & les parties de l'acte qu'ils jugeoient à propos de laisser subsister, puis ils substituoient aux clauses détruites, les choses dont ils étoient convenus avec les personnes qui les employoient. Pour faciliter leurs opérations, ils avoient diverses encres, dont il y en avoit qui étoient faciles à enlever. Ils se faisoient payer selon l'importance du service, & se contentoient quelquefois de cent ducats; mais ils avouèrent qu'ils en avoient reçu jusqu'à deux mille pour un seul acte. Ils avoient fait ce métier durant deux ans, lorsque l'un d'eux fut découvert & trahit ses complices. Ils fabriquoient des dispenses de toute espèce; ils déclarèrent en avoir fait une pour un Prêtre du diocèse de Rouen, qui s'étoit marié, & à qui la dispense permettoit de garder sa femme. Ils avoient de puissans protecteurs: mais le Pape fut inflexible, les coupables furent pendus, & leurs corps jetés au feu. L'un d'eux étoit Prêtre, l'autre n'avoit reçu que la tonsure. Burcard qui raconte au long toute cette affaire, ne nous dit point qu'on ait fait rapporter tous les actes qu'ils avoient fabriqués, &

*(a)* Manuscrit *5521*, tome II, *fol. 217*.
*(b)* 6 Septembre 1489. *Ibid. fol. 195 & seq.*

BURCARD. qu'il étoit important de détruire. Combien de cas ſemblables, où cette ſage précaution a pu être négligée, & par conſéquent combien de faux actes ont dû paſſer à la poſtérité! Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que les Diplomatiſtes ſont en garde contre les chartes qu'on leur préſente, puiſque indépendamment de celles que les fauſſaires modernes continuent de fabriquer, on a lieu de ſoupçonner qu'il ſubſiſte un grand nombre de celles que leurs prédéceſſeurs ont forgées.

La fête de Pâques de l'année précédente, avoit renouvelé la querelle pour la préſéance entre les Ambaſſadeurs de Maximilien, roi des Romains, & les Ambaſſadeurs d'Eſpagne *(c)*. Le Pape donnoit en grande cérémonie la communion, & Burcard appeloit ſelon leur rang, ceux qui devoient la recevoir: il appela les Ambaſſadeurs de Maximilien avant l'Ambaſſadeur Eſpagnol. Celui-ci réclama, & après quelques diſcuſſions, refuſa de recevoir la communion, dès qu'on ne la lui donnoit pas ſelon le rang qu'il prétendoit lui être dû.

Il y avoit eu cette année-là un aſſez grand embarras pour fixer le jour de Pâques. On s'étoit dès long-temps aperçu de la néceſſité de réformer le calendrier dont on ſe ſervoit depuis Jules-Céſar. Le dernier Pape, Sixte IV, avoit fait venir à Rome le ſavant Régiomontanus, en 1476, pour travailler à cette réformation; mais ce Pape étant mort, on ne s'étoit plus occupé de ce ſoin. Selon le calendrier, dit Burcard, Pâques, en 1488, tomboit au 6 Avril; & les Aſtronomes prétendoient, qu'en ſe conformant à ce que l'Égliſe avoit preſcrit pour la fixation de cette fête, elle devoit tomber au 30 Mars. On étoit déjà arrivé à la moitié du carême, quand on avertit le Pape qu'il falloit le raccourcir d'une ſemaine pour ſuivre le nouveau calcul: le Pape jugea qu'il y auroit beaucoup d'inconvéniens à le faire, parce que cela exciteroit une

*(c) Ibid. fol. 147, &c.*

BURCARD.

ſenſation générale; au lieu que très-peu de perſonnes ſauroient qu'on auroit célébré la fête ſept jours plus tard que les Aſtronomes ne prétendoient la fixer. Ainſi elle fut célébrée le 6 Avril; & l'on fit d'autant mieux, que les Aſtronomes ſe trompoient: car, en effet, c'étoit au 6 Avril *(d)* que devoit tomber la fête. Mais il réſulte de ce que je viens de rapporter, que le Pape ne mettoit pas grande importance au jour de cette célébration, qui avoit cauſé tant de querelles dans l'Égliſe. On ſait que malgré la réformation du calendrier, qui a été faite ſous Grégoire XIII, il y reſte encore des inexactitudes qui doivent occaſionner quelque jour une fauſſe indication de la Pâque. Le célèbre Jean Bernoulli, propoſoit, en 1720, de faire de cette fête une fête fixe, pour obvier à toutes ces difficultés; & par le parti que prit Innocent VIII, en 1488, on voit qu'il auroit probablement adopté la propoſition de Bernoulli.

Burcard eſt quelquefois aſſez naïf dans le récit des anecdotes qu'il rapporte: ainſi, ſous l'an 1489, en parlant du fils aîné de l'ambaſſadeur de Florence, qui mourut à Rome dans ſa quinzième année, victime d'une exceſſive incontinence *(e)*, il ſe ſert d'expreſſions que je n'eſſaierai pas de rendre dans notre langue. Il ajoute que le jeune homme fut enterré en habit de Moine, comme il étoit aſſez ordinaire alors; & qu'on fit ſon oraiſon funèbre.

J'ai déjà remarqué qu'on pourroit tirer des ſecours du Journal de Burcard, pour perfectionner la nouvelle Gaule chrétienne : j'en vais donner un autre exemple. Les Auteurs, en parlant d'Urbain de Fieſque, qui fut nommé évêque de Fréjus en 1477, ſe contentent de dire *(f)*

*(d)* Elle eſt marquée au 6 Avril 1488, dans les Tables de l'Art de vérifier les dates.

*(e)* Manuſcrit, tome II, *fol. 211.*

*(f)* Gall. chriſt. deuxième édit. tome II, *page 440.*

BURCARD. qu'il vivoit encore en 1484, & que son siége étoit vacant en 1485, sans marquer plus précisément cette date. Nous apprenons de Burcard *(g)*, qu'il mourut à Rome, le dimanche 9 de Septembre de cette dernière année. Il étoit mort de la peste, qui faisoit alors de grands ravages dans cette Capitale; il y fut enterré sans pompe: il occupoit une place *(h)* considérable auprès du Pape. Il paroît que Burcard ne l'aimoit pas: toutes les fois qu'il le nomme, il le qualifie de *pervers*, *méchant*, *perfide* *(i)*. Burcard qui n'écrivoit pas son Journal pour le publier, ne se croyoit pas obligé à ménager ses termes.

Aussi le regarde-t-on assez communément comme un Auteur satyrique. Les premiers extraits de son Journal qu'on a imprimés, contiennent plusieurs anecdotes scandaleuses sur la vie d'Alexandre VI: on ne trouve rien de semblable sur la vie d'Innocent VIII. Si ses mœurs ne furent pas à l'abri de tout reproche, ce ne fut qu'avant son pontificat. Il avoit eu beaucoup d'enfans: Burcard parle plus d'une fois de ce que fit ce Pape pour l'établissement de plusieurs; & nous savons d'ailleurs *(k)*, que toute sa vie, il s'occupa beaucoup trop de leur fortune.

L'aîné de ses fils s'appeloit *François;* il l'avoit marié à une des filles de Laurent de Médicis; elle se nommoit *Magdeleine:* c'étoit une des plus belles personnes de son temps *(l)*. Sa mère, Clarice des Ursins, l'amena à Rome en 1487: elles y firent toutes deux leur entrée le 13 Novembre, accompagnées du nouvel époux, François Cibo; on le nommoit le neveu du Pape *(m)*, mais on

*(g)* Manuscrit, tome I.er, *fol. 272 & 292.*

*(h) Referendarius domesticus.* Ibid.

*(i) Verè perversus, malignus, perfidiâ plenus.* Ibid.

*(k)* On peut voir à ce sujet le Journal d'Infessura, *ubi suprà*, *col. 1948.*

*(l)* Manuscrit, tome II, *fol. 90*, &c. Valori, *vie de Laurent de Médicis.*

*(m)* C'est sous cette seule qualification qu'il est désigné par Valori, auteur contemporain; *vie de Laurent de Médicis.*

ſavoit qu'il étoit ſon fils; & Burcard l'appelle même toujours de ce nom. Il ſemble par-là que le Pape avoit quelque honte de s'en avouer hautement le père; ainſi c'eſt exagérer ſes torts, que de dire qu'il ſe faiſoit gloire *(n)* de ſa nombreuſe poſtérité.

Diſons quelque choſe de pluſieurs de ſes autres enfans, dont Burcard fait mention: il parle d'une fille, nommée *Martine (o)*, qui avoit épouſé Alphonſe de Carretto, marquis de Final, & d'une autre, nommée *Théodorine*, qui avoit été mariée à un riche marchand Génois *(p)*. Cette dernière eut une fille, dont Burcard raconte le mariage *(q)* qui ſe célébra le 16 Novembre 1448, en préſence du Pape & de François Cibo: il ajoute en cet endroit, qu'ils étoient tous deux bâtards *(r)*; & cette aſſertion formelle d'un témoin tel que Burcard, détruit l'opinion de ceux qui ont ſuppoſé *(ſ)*, que les enfans d'Innocent pouvoient provenir d'un mariage légitime contracté avant ſon pontificat. Burcard reproche au Pape, qu'au feſtin des nôces de la fille de Théodorine, qui ſe fit dans ſon palais, & où le Pape même aſſiſta, les femmes furent admiſes, contre l'uſage pratiqué juſqu'alors; ce qui, dit notre Auteur, fit un peu de bruit *(t)* par la ville.

Enfin, Burcard raconte encore *(u)* la cérémonie du mariage d'une autre fille du Pape, nommée *Baptiſtine*, avec Louis d'Arragon, marquis de Gérace, le 3 Juin 1492. À ce mariage, ſe trouvoit auſſi une autre fille du Pape, nommée *Perrette:* il fut célébré en préſence du Pape,

*(n) Voluterran. lib. II, p. 221.* Phil. de Mornay, Hiſtoire de la Papauté, &c.

*(o)* Manuſcrit, t. III, *fol. 167.*

*(p)* Il ſe nommoit *Gerard Uſodimare.* Manuſcrit, t. II, *fol. 192.*

*(q) Ibid.*

*(r) Franciſcus filius Papæ, etiam baſtardus, prout domina Theodorina.* Ibid.

*(ſ)* Fleuri, Hiſt. Eccl. t. XXIV, *p. 142*, Coëffeteau, rep. à Phil. de Mornay, *page 1029*, &c.

*(t) Res hæc ſecreta non fuit, ſed per totam urbem divulgata.* Manuſcrit, tome II, *fol. 193.*

*(u) Ibid*, t. III, *fol. 293*, &c.

BURCARD. par l'archevêque de Ragufe, qui fut obligé de répéter deux fois à Baptiftine, l'interrogation, *fi elle acceptoit Louis d'Arragon pour légitime époux :* après qu'elle eut confenti, les deux époux s'approchèrent du Pape qui étoit affis; & tous deux étant à genoux, l'époux mit l'anneau au doigt annulaire de la main gauche de l'époufe, puis plufieurs autres bagues aux autres doigts de l'une & de l'autre main; enfin, ayant baifé tous deux le pied du Pape, l'époux fe releva, & embraffa fon époufe. Le cérémonial fe borna-là, & le Pape s'étant retiré, chacun retourna chez foi.

Peu de jours auparavant *(x)*, le 31 Mai, fête de l'Afcenfion, le Pape s'étoit trouvé mal à une proceffion, qu'on avoit faite à l'occafion d'une relique que l'Empereur des Turcs lui avoit envoyée. C'étoit le fer de la lance qui avoit percé le côté de Jéfus-Chrift. On doutoit un peu de l'authenticité de cette relique *(y)*; car on prétendoit, dit Burcard, que la vraie lance étoit à Nuremberg, où on la montroit tous les ans; d'autres affuroient l'avoir vue à la Sainte-Chapelle à Paris; quelques-uns cependant difoient, que felon une ancienne chronique, cette relique, avant la prife de Conftantinople par les Turcs, y avoit été tranfportée, qu'un citoyen l'avoit cachée chez lui, & que le Grand-Seigneur la lui avoit depuis achetée foixante-dix mille ducats; mais il y en avoit qui repréfentoient, qu'en confidérant ce que c'étoit que cette relique, par qui, & à qui elle étoit adreffée, il y avoit lieu de craindre qu'on ne voulût tourner en dérifion la religion chrétienne; qu'ainfi il fembloit à propos de recevoir fans aucune folemnité la prétendue relique, & d'écrire à Nuremberg, à Paris & à Venife, pour connoître la vérité.

C'étoit l'avis du plus grand nombre des Cardinaux-prêtres, & il paroiffoit fort fage : mais le Pape ne voulut

---

*(x) Ibid. fol.* 282, &c.
*(y) Ibid. fol.* 252.

pas montrer de doute, & accepta la relique sans hésiter. Je passe tout le cérémonial avec lequel on la reçut. Elle fut portée en procession par le Pape même, le jour de l'Ascension, enfermée dans une châsse de cristal. La procession fut fort tumultueuse; & le Pape en fut si fatigué, qu'il l'abrégea. L'Ambassadeur du Grand-Seigneur présenta des Lettres au Pape, par lesquelles la relique lui étoit adressée: Burcard dit qu'elles ne furent point lûes publiquement, & qu'on prétendoit que c'étoit parce qu'elles faisoient mention d'un présent de quarante mille ducats dont elles étoient accompagnées. C'étoit bien un motif pour ne pas incidenter sur la vérification de la relique; mais, & la relique & l'argent, avoient également pour but, de se rendre le Pape favorable, relativement à Zizim, frère de Bajazet, qu'il avoit en sa puissance.

La santé du Pape étoit fort dérangée, depuis qu'elle avoit essuyé un échec *(z)*, en 1488. On l'avoit cru mort, & il avoit été long-temps malade; car il n'avoit reparu en public, qu'au mois de Février suivant; depuis ce temps, il ne s'étoit jamais parfaitement rétabli. Je viens de dire qu'il s'étoit trouvé mal à la procession du 31 Mai 1492; & la maladie augmenta au point, que le 14 du mois de Juin, on crut devoir prendre des précautions qui annoncèrent le danger pressant où il se trouvoit. Il vécut cependant encore plus de cinq semaines, & ne mourut que le 25 Juillet *(a)*. Ce qui se passa après sa mort, est raconté par Burcard, dans son Journal du pontificat d'Alexandre VI, dont il y a aussi plusieurs Manuscrits à la

*(z)* Manuscrit, t. II, *fol. 195 recto, & 212 verso.* C'étoit la nuit du 20 au 21 Novembre qu'il avoit été attaqué d'apoplexie.

*(a) Ibid.* tome III, *fol. 301. Nota,* ce qui suit dans ce Manuscrit, manque dans les deux autres, mais n'occupe que 42 lignes d'une écriture peu serrée. Il n'y est question que d'un pour-parler de Prosper Colonne & de quelques-uns des principaux seigneurs Romains, avec les *conservateurs* du peuple, pour s'unir ensemble dans le cas de la mort du Pape.

BURCARD.

bibliothèque du Roi. J'en donnerai la Notice. Celle que je termine ici, me paroît suffire pour faire desirer la publication de cette partie du Journal de Burcard, qu'on semble avoir jusqu'à présent condamnée à l'oubli.

Avant de finir, j'observerai qu'il y a une lacune *(b)* fort considérable dans les trois Manuscrits du Roi, dont je viens de parler. M. de Foncemagne *(c)*, qui avoit examiné le Manuscrit, coté alors *9920* (aujourd'hui *5159*), avoit cru que la lacune étoit depuis le 14 Juin 1491, jusqu'à la mort d'Innocent VIII; mais je suis parvenu à constater qu'elle est de quatorze mois entiers, depuis le 9 Juin 1490, exclusivement, jusqu'au 8 Août 1491: ainsi les dates postérieures de 1492, qui se trouvent sur la fin de ce Manuscrit, ne sont point des fautes de copiste, comme M. de Foncemagne l'avoit conjecturé. La méthode assez pénible que j'ai suivie pour m'en assurer, a été de combiner les jours de la semaine avec les quantièmes des mois (les uns & les autres étant toujours marqués par Burcard), & d'y chercher les caractères de l'année, à laquelle ces jours appartiennent. Il étoit important d'avertir d'une erreur qui peut causer des méprises; & je me félicite d'épargner aux autres la peine que j'ai eue à la découvrir.

---

*(b)* Cette lacune, que rien n'indique dans les Manuscrits du Roi, se trouve, *fol. 182, verso* du Manuscrit *5158*; *p. 984* du Manuscrit *5159*; *fol. 92, recto* du Manuscrit *5521*, tome III.

*(c)* Mém. de l'Acad. des Belles-lettres, t. XVII, *p. 602 & 603*.



NOTICE

# NOTICE DU JOURNAL DE BURCARD.

## *Seconde Partie.*

## SOUS LE PONTIFICAT D'ALEXANDRE VI.

*Manuscrits du Roi, cotés 5160, 2 vol. 5161, 5162 & 5522, parmi les Manuscrits Latins.*

Par M. DE BRÉQUIGNY.

TANDIS que la première partie de ce Journal, dont j'ai donné la Notice, restoit ensévelie dans les Bibliothèques, on s'empressoit de publier la seconde, d'autant plus intéressante, qu'elle avoit pour objet le règne d'un Pape malheureusement trop célèbre par les désordres de sa vie & l'abus de son pouvoir.

Dès 1649, Denys Godefroy en avoit fait imprimer quelques Extraits, au sujet du fameux Savanarole, parmi les preuves des Mémoires de Comines; & son fils en fit paroître quelques autres en 1684, dans ses Observations sur l'histoire de Charles VIII *(a)*: ils concernent ce qui se passa à Rome durant le séjour que ce Prince y fit en 1495, & ne contiennent que cinq pages. Il y a lieu de croire qu'il les avoit tirés d'un manuscrit du Roi, coté *8457*, parmi les manuscrits de Béthune. Ces mêmes Extraits y sont en latin & en françois: on les trouve aussi en françois dans le Volume *8439* de ces mêmes Manuscrits. Godefroy les intitula: *Extraits d'un Journal d'un Maître des cérémonies de la cour de Rome*, sans désigner autrement l'Auteur.

*(a) Pages 710 & suivantes.*

BURCARD.

Odéric Raynaldi nomma Burcard, & fit mieux connoître son Journal en 1694, par d'amples Extraits, dont il enrichit le XI.e Volume de sa continuation de Baronius: il les tira des manuscrits du Vatican.

Deux ans après, Leibnitz, mit au jour l'*Histoire secrète de la vie d'Alexandre VI (b).* Ce n'étoit pas proprement le Journal de Burcard, mais c'en étoit une espèce d'Abrégé, où tantôt on s'étoit servi des paroles de Burcard même, tantôt on les avoit traduites en françois. Leibnitz avoit trouvé cet Ouvrage manuscrit dans la bibliothèque de Wolfenbutel, & avoit cru utile de le publier, au défaut de l'original qu'il n'avoit pu découvrir.

La Croze fut plus heureux. Il trouva en 1707, dans la bibliothèque de Berlin, la partie du Journal de Burcard, qui concerne Alexandre VI, & se hâta de la communiquer à Leibnitz. Celui-ci forma aussitôt le projet de publier ce morceau; & nous apprenons par quelques-unes de ses Lettres *(c)*, que son dessein étoit de le faire entrer dans une Collection d'Ouvrages anecdotes; mais quoiqu'il ait encore vécu près de dix ans, n'étant mort qu'en 1716, son temps étoit partagé entre un si grand nombre de travaux & de projets, qu'il n'eut pas le loisir d'exécuter celui-là.

Le savant Georges Eccard ayant retrouvé ce Manuscrit, le fit enfin imprimer en 1723, à Leipsic, dans le second Volume de son recueil des Historiens du moyen âge *(d);* avouant qu'il étoit imparfait à beaucoup d'égards, *(e)* & que pour y rétablir l'ordre, il avoit été obligé de recourir à ce qu'avoit publié Leibnitz d'après le manuscrit de Wolfenbutel, d'où il avoit même tiré quelques Supplémens. On verra qu'il auroit pu mieux faire, s'il avoit

---

(b) *Historia arcana, de vitâ Alexandri VI.* Hanovre, 1696, *in-4.°*

(c) *Epist. Leibnitzii.* Lipsiæ, 1734, *t. I, p. 373* & *383.*

(d) *Corpus historicum medii ævi, t. II.* Lipsiæ, 1723, *in-fol.*

(e) *Ibid. Præfat.* N.° XVIII.

connu les Manuscrits qui sont l'objet de cette Notice. J'ai trouvé dans son édition, en la comparant à ces Manuscrits, plus de cent omissions, dont la plupart sont importantes. BURCARD.

Si mon but étoit de faire connoître tous les manuscrits du Journal de Burcard, je dirois qu'il y en a deux à Saint-Germain-des-prés, qui, selon le témoignage de M. de Foncemagne *(f)*, sont incomplets & peu exacts; je parlerois aussi des manuscrits qui sont au Vatican, celui qu'Odéric Raynaldi cite souvent, est coté *104 (g)*. Il y en a un autre provenant de la bibliothèque de Chigi, dont M. de Sainte-Palaye avoit communiqué la Notice à feu M. de Foncemagne *(h)*; mais je ne dois m'occuper ici que des manuscrits du Roi.

J'en trouve quatre de la partie de ce Journal qui concerne le Pontificat d'Alexandre VI; tous sont en papier, & d'une écriture peu ancienne.

Le premier *(n.° 5160*, 2 vol. petit *in-folio)*, d'une belle écriture, de la fin du seizième siècle, ou du commencement du dix-septième, s'étend depuis l'an 1492, jusqu'à l'an 1500. Les pages ne sont point cotées.

Le second *(n.° 5161, in-quarto)*, est d'une écriture du seizième siècle; le Journal de Burcard n'y commence qu'en 1497, & s'étend jusqu'à la fin de 1502; il occupe deux cents soixante-treize feuillets. Le reste n'appartient plus à Burcard, & contient divers Extraits, dont quelques-uns concernent Calixte III, qui étoit, comme Alexandre VI, de la famille Borgia. Ils sont de la même écriture que ce qui précède, & paroissent avoir été compilés par Thomas Tamaijo de Vargas, en 1634 *(i)*.

*(f)* *Voyez* Mémoires de l'Académie des Belles-lettres, *t. XVII, p. 600.*

*(g)* *Annales Raynaldi, t. XIX, col. 410, 417, & alibi sæpissimè.*

*(h)* *Voyez* Mémoires de l'Académie des Belles-lettres, *ubi suprà.*

*(i)* On lit à la fin de ce Manuscrit, fol. 300: *Scribebam Mantuæ carpentor. in Hispaniâ, Kal. Novembris, anno Chr. 1634, Don Thomas Tamaijo de Vargas, Historiogr. regius, & Indiarum primarius, atque in secretiori ordinum Equestrium consilio administer.*

BURCARD.

Le troisième *(n.° 5162, in-folio)*, daté de 1669, est d'une très-belle main, la même qui a copié la première partie du Journal de Burcard, dont j'ai parlé dans ma première Notice, sous le *n.° 5159*, & dont celui dont il s'agit ici, est la suite. Il contient 259 pages.

Le quatrième *(n.° 5522, in-quarto)*, est divisé en quatre Volumes *(k)*. L'écriture qui me paroît d'une main italienne, est du XVII.^e siècle. Le texte est plein de fautes de Copiste, mais la plupart faciles à corriger. Ce Manuscrit est beaucoup plus ample qu'aucun des Manuscrits précédens où il y a grand nombre d'endroits abrégés, & quantité d'omissions qui se multiplient sur-tout vers la fin : comme si les Copistes, fatigués de transcrire, eussent cherché à raccourcir leur travail. C'est la suite du Manuscrit *5521*, dont je me suis principalement servi dans ma Notice de la première partie du Journal de Burcard; & c'est celui dont je citerai ci-après les pages.

Les douze premiers feuillets s'étendent depuis le 25 Juillet 1492, date de la mort d'Innocent VIII, jusqu'au 2 Décembre suivant. Ce n'est qu'à cette époque, que commencent les autres Manuscrits que j'ai cités à la tête de cette Notice, & même l'édition d'Eccard. Mais ce qui manque en cet endroit dans ces divers Exemplaires, se trouve mot pour mot dans un Ouvrage du même temps, publié aussi par Eccard *(l)*. C'est un Journal de la ville de Rome, écrit par Étienne Infessura *(m)*, qui, en 1478, étoit Podestat de la ville d'Horta, dont Burcard son contemporain, fut Évêque. Cet Ouvrage n'est point parmi les Manuscrits de la bibliothèque du Roi.

Innocent VIII étoit mort le 25 Juillet 1492 *(n)*,

---

*(k) Tome I*, 441 feuillets; *tome II*, 308 feuillets; *tome III*, 451 feuillets; *tome IV*, 477 feuillets.

*(l) Diarium urbis Romæ per Stephanum Infessuram*, Eccard, *Hist. medii ævi, t. II, col. 2006 & suiv.*

*(m)* Eccard, *ubi suprà, col. 1900.*

*(n) Voyez* la Notice de la première partie du Journal de Burcard.

comme je l'ai dit; ses obsèques furent achevées le 5 Août; les Cardinaux entrèrent au Conclave le lendemain; & le 11, ils élurent Pape, Roderic Borgia, qui prit le nom d'*Alexandre VI.* Son élection ne fut pas plus pure que celle de son prédécesseur. De vingt Cardinaux qui étoient entrés au Conclave, il n'y en eut que cinq qui ne lui vendirent pas leurs voix; & Burcard les nomme, ainsi que la plupart de ceux dont il avoit acheté les suffrages. Pour s'assurer de celui du Cardinal Ascagne Sforce, il avoit envoyé chez lui quatre mulets chargés d'argent; un autre Cardinal avoit reçu d'avance cinq mille ducats d'or: après son élection, il donna aux uns des maisons meublées, aux autres de grosses sommes. Tous ces détails & beaucoup d'autres manquent dans le Manuscrit que je cite, mais ils se trouvent dans le Journal imprimé d'Infessura.

Il me seroit aisé de faire un tableau intéressant de la vie d'Alexandre VI, d'après le Journal de Burcard, si je ne devois éviter de répéter ce qui est imprimé dans les éditions de Leibnitz ou d'Eccard. Je ne me propose donc que de rassembler quelques anecdotes éparses, qui, jusqu'ici, sont demeurées cachées dans les Manuscrits que j'examine; & je choisirai celles qui, à divers égards, méritent le plus d'être conservées.

Il n'est pas inutile de connoître les détails de l'étiquette de la cour Romaine, sous les différens Papes, sur-tout relativement aux honneurs rendus aux Princes. Je rapporterai donc ce qui se passa dans le conseil du Pape, le 21 Décembre 1494, quand on y régla le cérémonial qui devoit être observé à l'égard du prince Frédéric, second fils du roi de Naples, venu à Rome pour prêter l'obédience au nom du Roi son père. Cet endroit du Journal de Burcard est omis dans l'imprimé.

Le Pape *(o)*, ayant assemblé tous les Cardinaux,

*(o)* Manuscrit 5522, *fol.* 36, *verso & seqq.*

BURCARD.

demanda en leur présence, à Burcard, que cette affaire regardoit principalement en sa qualité de Maître des cérémonies, si le prince Frédéric devoit avoir rang parmi les Cardinaux, ou seulement après eux. « Je répondis, » dit Burcard, que sous Innocent VIII, François, qui » n'étoit que le quatrième fils du roi de Naples, étant » venu à l'obédience pour le Roi son père, on envoya » au-devant de lui deux Cardinaux qui le conduisirent » au Pape; qu'à la vérité cet honneur n'appartenoit pas » aux Ambassadeurs d'obédience, mais qu'on le rendoit » aux fils des Rois. Quant au rang parmi les Cardinaux, on devoit le lui donner avant le dernier Cardinal-diacre ».

Le Pape recueillit les voix des Cardinaux, & deux d'entr'eux avancèrent que le prince François, frère de Frédéric, n'avoit eu rang qu'après tous les Cardinaux-diacres. « Cela n'étoit pas vrai, ajoute Burcard, mais je » ne repliquai point; je représentai seulement que le prince » François n'étoit que le quatrième fils du Roi, & que » Frédéric étoit le second, ce qui mettoit entr'eux de la différence ». Le cardinal Ascagne Sforce, l'un des deux qui s'étoient opposés à l'avis de Burcard, lui adressant la parole; *quel est*, lui dit-il, *le plus grand Prince, du duc de Milan* ou *de Frédéric!* « Tout fils de Roi, répondit Bur- » card, est, selon l'étiquette de la cour de Rome, au-dessus d'un duc de Milan & des électeurs de l'Empire ». Le duc de Milan n'avoit rang qu'après tous les Cardinaux, & le cardinal Ascagne, qui étoit son oncle, voyoit avec chagrin qu'on voulût rendre de plus grands honneurs au fils du roi de Naples. Enfin, le Pape décida, selon l'avis du plus grand nombre, que les deux plus jeunes Cardinaux-diacres accompagneroient Frédéric, depuis la chambre apostolique, & qu'il auroit rang avant le dernier Cardinal-diacre; mais que comme il s'agissoit de l'obédience, il ne seroit point assis parmi les Cardinaux, & resteroit debout avec les autres ambassadeurs de Naples, dans le lieu qu'ils

avoient coutume d'occuper: les choses se passèrent conformément à cette décision. 

Le roi de France, Charles VIII, qui étoit à Rome alors, fut aussi reçu à l'obédience, & le Journal imprimé de Burcard en fait mention, mais en supprimant les principales particularités de cette cérémonie, dont il donne une idée fort différente de celle que présente la narration détaillée du Manuscrit.

Selon l'imprimé *(p)*, le 19 Janvier 1495, jour choisi pour l'obédience, le Pape fit dire au Roi, qu'il étoit prêt à le recevoir. Le Roi répondit qu'il l'avoit ignoré, mais qu'avant de se rendre chez le Pape, il vouloit entendre sa messe, & dîner. Le Pape, instruit de cette réponse, tint conseil, & sur le champ envoya deux Cardinaux chercher le Roi, qu'ils trouvèrent à table; ils lui signifièrent que le Pape l'attendoit en plein consistoire, & le Roi partit, marchant entre les deux Cardinaux. Ainsi le Pape paroît donner l'ordre en souverain, & le Roi obéir avec soumission. Mais ce n'est pas-là le rôle que Charles VIII jouoit à Rome. Il étoit le maître, & ne négligeoit pas les occasions de le faire sentir; c'est ce qu'on remarque dans le récit détaillé de Burcard, dont l'imprimé ne contient qu'un extrait tronqué : je vais traduire cet endroit d'après le manuscrit du Roi *(q)*.

« Le Pape s'étant préparé pour la cérémonie de l'obédience, envoya Burcard, prévenir le Roi sur ce « qu'il avoit à faire & à dire, & sur le baisement du « pied; mais il lui défendit de parler du rang où l'on « avoit dessein de placer le Roi, soit entre les Cardinaux, « soit après le premier Cardinal *(r)*. On savoit que ce « Prince, avoit résolu, de l'avis de son conseil, de ne «

*(p) Apud Eccardum, Hist. med. ævi.* tom. II, col. 2063.

*(q)* Manuscrit 5522, tome II, *fol. 20, verso & seqq.*

*(r)* On voit par-là, que le Pape avoit projeté d'engager adroitement le Roi, à prendre place entre les Cardinaux.

BURCARD.

» point s'asseoir, mais de prononcer debout, sur l'estrade » du Pape, une courte formule d'obédience *(f)*.

» Burcard trouva le Roi dans sa chambre, où il achevoit » de s'habiller; & lui ayant exposé ce dont il étoit chargé, » ajouta que le Pape étoit prêt & l'attendoit. Le Roi » répondit qu'il iroit chez le Pape, quand il auroit entendu » la messe, & après qu'il auroit dîné; Burcard fit tous » ses efforts pour lui persuader de venir sur le champ, » mais il ne put y réussir. Le Pape ayant reçu cette » réponse, appela les Cardinaux, & tint un conseil secret, » qui dura plus d'une heure; ensuite ayant pris ses habits » de cérémonie, il se rendit dans la salle préparée pour » le consistoire public, avec les Cardinaux & les Prélats. » Burcard nomma ceux qui devoient accompagner le Roi, » & se rendit avec eux chez ce Prince; ils s'arrêtèrent dans » la chambre qui précédoit celle où il étoit à table, & » lui firent annoncer qu'ils étoient-là pour l'accompagner » quand il iroit chez le Pape, qui l'attendoit avec les » Cardinaux, dans la salle du consistoire.

» Au bout d'une demi-heure, le Roi fit entrer Burcard, » & l'interrogea sur ce qu'il avoit à faire; celui-ci le lui » exposa. Le Roi lui dit de l'attendre un moment, & passa » dans une autre chambre, pour consulter sur la façon » dont il devoit se conduire, ce qui dura encore une demi- » heure; après quoi il fit de nouveau venir Burcard, & » lui fit répéter ce qu'il avoit déjà entendu; puis ayant » joint les Cardinaux & les Prélats, il se mit en chemin pour se rendre au consistoire ».

Je ne décrirai point l'ordre de la marche, ni la prestation d'obédience; tout se passa à peu-près comme le raconte l'imprimé. Le Roi resta debout sur l'estrade du Pape, sans vouloir prendre place avec les Cardinaux, & trompa ainsi à cet égard l'espoir du Pontife. Burcard ayant

*(f)* Le texte porte, *in solio apud Pontificem;* ce qui, je crois, signifie *sur l'estrade où étoit le trône du Pape.*

averti

BURCARD.

averti le Prince de prononcer la formule d'obédience, *il n'est pas encore temps*, dit le Roi *(t)*; il vouloit auparavant dicter des conditions, qu'il fit exposer par le premier Président du Parlement de Paris. Le Journal imprimé les rapporte, mais ce qu'il omet, c'est le peu de respect que les François, de la suite du Roi, firent paroître durant toute la cérémonie, au grand scandale de Burcard; ce qui prouve combien toute cette scène étoit peu imposante à leurs yeux. En général, les François se conduisoient à Rome comme dans une ville conquise *(u)*; ils s'étoient logés dans les maisons des citoyens, & y vivoient en quelque sorte à discrétion. Burcard se plaint de ce qu'ils s'étoient établis chez lui, & avoient fait sortir ses chevaux de l'écurie, pour y placer les leurs; il fut obligé de porter des plaintes au Roi même; & ce ne fut qu'avec peine, qu'il obtint qu'on lui rendît au moins ses appartemens: ces détails ne se trouvent point dans l'imprimé.

Burcard fit un voyage à Naples, en 1494, pour assister, comme Maître des cérémonies de la cour de Rome, au couronnement du roi Alphonse II. Durant son séjour à Naples, il alla voir les environs; & on trouve dans son Journal *(x)*, la relation de ce voyage, dont il n'est pas dit un mot dans l'imprimé. Ce morceau est curieux, parce qu'il met à portée de comparer l'état des lieux qu'il décrit, tels qu'ils étoient il y a trois cents ans, avec l'état où ils sont aujourd'hui: comparaison d'autant plus intéressante, que le sol du pays dont on y parle, a depuis éprouvé d'étranges révolutions. Je crois donc faire une chose utile, en traduisant en entier cette relation, absolument anecdote; on y trouvera aussi quelques détails sur la mort du roi de Naples, Ferdinand I.

*(t)* Cette réponse n'est point dans l'imprimé.

*(u)* Manuscrit *5521*, tome II, *fol. 142, verso & seqq.*

*(x)* Manuscrit *5522*, tome I, *fol. 239* & *seqq.* Je me suis aussi servi du Manuscrit *5160*, pour corriger quelques fautes du texte de l'autre.

BURCARD.

« Le mardi, 13 Mai 1494, je partis de Naples, le » matin, à cheval, pour aller voir des Antiquités. Celui » que le Roi avoit chargé de la dépense de ma maison, » vint avec moi; il avoit amené un mulet, chargé de vin, » de pain, de viandes, de confitures, de torches, & de » tout ce qui nous étoit utile pour vivre, ou pour le but » de notre voyage; six de mes amis *(y)* m'accompagnoient, » pour satisfaire leur curiosité. Nous arrivames d'abord à » Acqua-viva, à quatre milles de Naples; là, on a cons- » truit plusieurs voûtes souterraines, tellement échauffées « par la chaleur qui sort de la terre, que celui qui y a » resté seulement une demi-heure, en sort tout en sueur; » ce qui leur a fait donner le nom de *bains sudorifiques* » *(z);* ils guérissent diverses maladies: il y a un endroit, » où, celui qui y entre, mourroit à l'instant, si on ne le » jetoit sur le champ dans un bain qu'on y trouve, & qui » le rappelle à la vie.

» À un mille de-là, est *Luméra*, lieu où se fait » l'alun: on fait cuire les pierres que l'on détache de la » montagne voisine, puis on les range par ordre, & on » les abreuve d'eau à plusieurs reprises; ensuite on les fait » bouillir dans de grands bassins placés au milieu d'un » fourneau; enfin on les retire, & on les met dans des » vases, où d'elles-mêmes elles se convertissent en alun.

» À un mille & demi plus loin, de l'autre côté de la » montagne, est la Solfatare, où se forme le soufre; c'est » une plaine, à peu-près ronde, d'environ un demi-mille, » fermée de tous côtés par des collines, à la réserve d'un » petit passage par où l'on va à Pouzzol. Il y a là deux » étangs assez éloignés l'un de l'autre, dont les eaux bouillent » sans cesse avec une grande violence; on y voit aussi un » trou d'où sort une affreuse fumée qui ne produit point » de flamme, mais qui s'élève avec impétuosité & avec

*(y)* Il les nomme.

*(z)* *Balnea sudatoria.*

BURCARD.

bruit: tout ce qu'on aperçoit en ce lieu, plaine ou « montagne, n'eſt que ſoufre; ainſi cette même montagne, « qui, d'un côté, fournit l'alun, fournit le ſoufre de l'autre. « De-là, à Pouzzol, il y a un mille & demi; mais à la « diſtance d'un mille, on rencontre un très-ancien édifice « de forme ronde, ſemblable au coliſée de Rome, & qu'on « nomme *Tullium (a)*; les voûtes ſouterraines de cet édifice, « pourroient loger environ cent *(b)* chevaux; on y a « diſpoſé pour cela des rateliers & des mangeoires. «

Aſſez loin de-là, eſt une vaſte grotte, au-deſſus de « laquelle ſont des jardins cultivés & plantés d'arbres. « J'avois avec moi un Archer *(c)* de la garde du Roi, « qui me montroit chaque choſe; c'étoit lui que le Roi « avoit chargé d'avoir ſoin qu'il ne me manquât rien à « Naples. Nous dinames à Pouzzol, enſuite nous mon- « tames ſur une Barque, & nous nous rendimes par mer « à une ville qu'on nomme *Bayes*, à un mille & demi « de diſtance; nous y trouvames beaucoup de bains. Trois « milles plus loin, on rencontre une voûte ſouterraine, « fort belle, que l'on nomme la *grotte merveilleuſe;* elle a « ſur ſa longueur quatorze arcades, & cinq ſur ſa largeur, « chacune d'environ deux *(d) cannes* d'ouverture. «

De l'autre côté, vers la mer, il y a dans la mon- « tagne une vaſte caverne. Au milieu, on a creuſé un « bain, aux quatre angles duquel on a pareillement creuſé « quatre autres bains, dont chacun a ſa vertu particulière « pour la guériſon de maladies différentes. Les bords de « ces bains, étoient ornés de tables de marbre, où l'on « avoit gravé les propriétés de chacun, mais elles ont « depuis long-temps été enlevées, & on dit que ce fut «

*(a) Tullio nuncupatum.* Manuſcrit, *ubi ſuprà.*

*(b)* Je lis *centum.* Le mot eſt altéré dans les Manuſcrits; cette leçon me paroît la plus probable.

*(c)* Il le nomme *Bellegarde.*

*(d)* La canne eſt d'environ cinq pieds.

BURCARD. » par les Médecins de Salerne, à qui ces bains faisoient » grand tort.

» En montant quelques degrés, on entre sous une » longue voûte, qui reçoit des exhalaisons si chaudes, » qu'elles procurent la sueur sur le champ. Il y a là une » pierre qu'on nomme *cavallo.* Il ne faut pas avancer » au-delà, de peur d'être suffoqué par la chaleur. Du » côté de l'entrée, sont deux petites chambres creusées » dans la montagne, pour servir d'étuves *(e)*; on y a » pratiqué cinq places de lit; on s'y deshabille, & lors- » qu'on a sué, on s'y couche sur les lits que l'on a apportés » avec soi.

» Nous continuames de voguer vers un palais, appelé » *Trépergolé (f)*; nous aperçumes au fond de la mer, les » murs de l'ancienne ville de Bayes, submergée depuis » long-temps. À *Trépergolé*, on trouve divers bains utiles, » mais fort sales; mon guide me raconta, que le mardi » 21 de Janvier dernier, le feu roi de Naples Ferdinand, » étant venu à *Trépergolé*, & s'y étant senti indisposé le » lendemain, étoit retourné à Naples; qu'en descendant » de cheval, il avoit perdu connoissance, & étoit mort le » samedi suivant, 25 du même mois, sans confession, ni » sacremens; qu'un Moine, de l'Ordre des Frères-mineurs, » son confesseur, qui étoit dans sa chambre, lui avoit crié » publiquement, qu'il se repentît de ses péchés, & de ce » qu'il avoit pu faire contre l'Église; mais que le Roi » n'avoit donné aucun signe de repentir.

» Près de *Trépergolé*, est un lac d'eau salée, dont on » ne trouve point le fond; on dit que cette eau vient de la » mer. Sur le bord est une fontaine d'eau-douce & chaude,

*(e) Sudatoria.*

*(f)* Il y avoit un village de ce nom, qui fut abîmé dans le bouleversement arrivé en ce lieu, au mois de Septembre 1538, lorsque la colline de Monte-nuovo sortit du milieu des eaux du lac Lucrin. *Voyage d'Italie, par Lalande, tome VII, page 57.*

enfermée par des murailles, & de tous côtés entourée de « cette eau salée. Entre *Trépergolé* & Pouzzol, à gauche, « laissant la mer à droite, on rencontre le mont *Barbaro*, où « l'on prétend qu'on a caché un riche trésor; sur le sommet « & des deux côtés, il y a des vestiges d'un château. «

En revenant de *Trépergolé* à Naples, par un autre « chemin, à environ trois milles de Pouzzol, on voit « encore d'autres bains, que l'on nomme *bagnoli*, parmi « lesquels il y en a un fort agréable, qui ne peut cepen- « dant contenir que quatre ou cinq personnes. Entre ces « bains & l'île *Procita*, la mer forme un détroit d'environ « un mille. Là se trouve l'île *Nisita*, où est un château « très-fort, & une montagne; il n'y a aucunes maisons « dans cette partie, on voit seulement sur le sommet de « la montagne, les débris d'un ancien château ruiné; il « y a aussi des débris de quelques édifices, mais on n'y « en peut construire aucun. Cette île est à trois milles de « Pouzzol par mer; l'île, en sa plus grande partie, & la « montagne qu'elle renferme, sont creuses, & leurs cavités « servent de retraite à une multitude de lapins & de chats « sauvages. «

Sur la route, à un demi-mille de Naples, il y a un « chemin public, creusé sous une très-haute montagne; « il a environ deux *cannes* de largeur, une *canne* de hau- « teur, & près de deux milles pas de longueur; vers le « milieu, on a taillé dans la montagne, d'un côté, un « Crucifix, & de l'autre, l'image de la Vierge. Comme « on ne voit goutte dans ce chemin, presque jusqu'à la « sortie, ceux qui y passent, ont soin, soit en allant, soit « en revenant, de côtoyer toujours le mur à leur gauche, « de peur de s'entre-heurter. «

Le même soir, nous arrivames à Naples. Dans ce « même temps, j'allai aussi à deux milles de cette ville, « voir le beau palais de *Poggio Regale:* il est carré, & « à chacun des quatre angles, il y a une tour carrée, « élevée de deux étages au-dessus du sol. En dedans, «

BURCARD. » on a conſtruit tout autour, des galeries voûtées ſous » leſquelles on ſe promène. Vers le milieu, on deſcend » par huit ou dix degrés, dans une ſorte de ſalon où l'on » a pratiqué un large conduit qui le remplit d'eau en un » moment, à la volonté du Roi. Son plaiſir étoit quelquefois » d'y faire dreſſer une table; & lorſque les convives y étoient » aſſis, il y faiſoit introduire l'eau, dont ils ſe trouvoient » baignés avant d'avoir eu le temps de s'enfuir.

» Près des anciens murs de Naples, à la porte de » Capoue, eſt un château avec des appartemens & des » jardins très-beaux. C'eſt le Roi actuel qui l'a fait conſ- » truire, lorſqu'il n'étoit encore que duc de Calabre. Il » ſeroit trop long de le décrire; je me contenterai de dire que c'eſt un lieu très-agréable & très-orné ».

On trouve encore quelques particularités omiſes dans l'Imprimé, & rapportées par Burcard, dans le récit d'un autre voyage *(g)* qu'il fit avec le cardinal de Sainte-Croix, envoyé auprès de l'Empereur, en qualité de Légat, en 1496. Il vit à Aſſiſe, dans un couvent de Cordeliers, une dent de Saint-Chriſtophe, longue d'un doigt, & de la groſſeur d'un gros œuf de poule; à Boulogne, dans le couvent de Sainte-Claire, on lui montra le corps de la bienheureuſe Catherine de Boulogne (qui fut depuis canoniſée par Clément VII). Elle étoit morte depuis vingt-trois ans, & ſon viſage, ſes pieds, ſes mains, étoient parfaitement conſervés. (On voit encore aujourd'hui ce corps dans le même Couvent; mais ce n'eſt plus qu'une figure effrayante, noire & deſſéchée comme les momies).

Suppléons quelques autres omiſſions; voici une anecdote qui peint les mœurs à la fois licentieuſes & féroces, & les Loix inconſéquentes qui régnoient à Rome à la fin du quinzième ſiècle.

---

*(g)* Manuſcrit 5522, tome III, fol. 159, *verſo & ſeqq.*

Il y avoit dans cette ville, en 1498, une Courtisane, c'est-à-dire (dit Burcard) une *fille publique honnête (h)*, on la nommoit *Corsetta;* elle avoit chez elle un Maure, qui passoit pour femme, qui en portoit les habits, & qui se faisoit appeler *Barbara l'Espagnolle.* On crut devoir punir le commerce criminel qu'il y avoit entr'eux; on les condamna à être promenés par la ville: Corsetta vêtue d'une robe de velours noir, traînante à terre, mais sans ceinture; le Maure en habit de femme, les bras liés derrière le dos au-dessus du coude, & si indécemment vêtu, qu'en paroissant vouloir venger les mœurs, on les outrageoit scandaleusement. Après cette promenade, la Courtisane fut mise en liberté; mais le malheureux Maure fut brûlé quelques jours après, avec des circonstances qui font horreur. Ainsi on punissoit de mort l'un des deux coupables, tandis que l'autre n'étoit puni que par la honte. Le déguisement du sexe étoit donc regardé comme le crime capital; & le vrai crime demeuroit presque impuni.

Quoique le Journal de Burcard, imprimé, contienne une multitude de traits qui peignent les excès de la licence & des désordres d'Alexandre VI, le manuscrit du Roi en fournit encore de nouveaux. Je les épargne à mes lecteurs; j'observerai seulement que c'est toujours avec plus de naïveté que de malignité, que Burcard les raconte. La corruption des mœurs devoit être à son comble à la cour d'un Pape qui bravoit toute décence; aussi voit-on dans le Journal-manuscrit de Burcard, des Cardinaux s'embarquer publiquement avec des Courtisanes *(i)*, pour les mener en France; d'autres avouer sans honte qu'ils étoient attaqués de ce mal que Burcard nomme le *mal François*, & que nous nommions avec aussi peu de fondement le *mal de Naples (k) :* ils l'alléguoient sans détour

(h) *Meretrix honesta.*

(i) Manuscrit 5522, tome IV, *fol.* 417.

(k) *Ibid.* tome III, *page* 402, &c.

BURCARD. pour excuſe, lorſqu'il les empêchoit de remplir leurs fonctions. Les déſordres de toute eſpèce régnoient auſſi parmi le Peuple; on en peut juger par une converſation qu'eut Burcard avec un Pénitencier, au mois de Novembre de l'an 1500, à l'occaſion d'un Mémoire que les Pénitenciers préſentèrent au Pape, à l'ouverture du Jubilé, pour qu'on étendît leurs pouvoirs. Cette converſation qui ne ſe trouve que dans les Manuſcrits, eſt aſſez curieuſe; & il faut avouer que les précautions que prenoient les Pénitenciers, annonçoient qu'on leur propoſoit des cas bien extraordinaires. Burcard interrogea à ce ſujet un des Pénitenciers, & il raconte avec une grande ingénuité tout ce que ce Pénitencier lui révéla; je ne chargerai point cette Notice de ces ſcandaleux détails; mais je remarquerai un trait ſingulier, qui n'eſt pas étranger à la Littérature; le voici:

À la ſuite de diverſes aventures racontées par le Pénitencier, Burcard en rapporte une qui reſſemble beaucoup à celle qu'on lit dans la huitième nouvelle de la huitième journée du Décaméron de Boccace *(l)*, & beaucoup plus encore à celle qu'on trouve à la fin de la trente-deuxième *Serée* de Bouchet.

Il s'agit de cette femme qui avoit renfermé ſon amant dans un coffre *(m)*, pour le ſouſtraire aux yeux de ſon mari inopinément de retour. Le mari avoit fait venir la femme de l'amant enfermé, & lui avoit déclaré qu'il alloit ſe venger en égorgeant le priſonnier, ſi elle ne conſentoit à une autre ſorte de vengeance; elle crut devoir auparavant conſulter celui qui y étoit le plus intéreſſé; il répondit, du fond du coffre, qu'il préféroit d'en être quitte pour un peu de honte, & il fut délivré.

Eſt-ce de Boccace ou de Burcard, que Bouchet, mort au milieu du ſeizième ſiècle, a emprunté cette aventure? ou n'eſt-ce point une hiſtoriette interpolée dans Burcard,

*(l)* *Page 592* de l'Édition de 1685.
*(m)* Manuſcrit *5522*, tome IV, *fol. 214*.

par

BURCARD.

par quelque Copiste. Je dois observer qu'elle ne se trouve que dans le Manuscrit *5522*, & qu'elle n'est point dans le Manuscrit *5162*, quoique *(n)* le reste de la conversation de Burcard & du Pénitencier y soit rapporté.

On a vu jusqu'ici des exemples de ce que les Manuscrits du Roi peuvent fournir pour donner une édition plus complète de la partie du Journal de Burcard, qui concerne Alexandre VI; faisons voir que ces mêmes Manuscrits peuvent aussi servir à la rendre plus correcte.

On lit dans l'imprimé, à la *col. 2017: Feriâ quartâ vel quintâ Decembris*, ce qui signifie *le mercredi ou le jeudi de Décembre;* date vague & contre l'usage de Burcard qui ne manque point de citer le quantième du mois avec le jour de la semaine; aussi lit-on dans le Manuscrit *(o): Feriâ quartâ, quintâ Decembris, le mercredi, cinq de Décembre;* qui fut en effet un mercredi.

L'imprimé porte *(p)* que, le 11 Juin 1500, on apprit que le roi de France étoit venu à Pise: *Fuit dictum, regem Franciæ Pisas venisse;* les Manuscrits disent que ce fut *un Hérault du Roi: Quemdam Haraldum regis Franciæ (q)*. Ils ajoutent même que ce Hérault, qui avoit été chargé de mettre par-tout dans Pise les armes de France, fut tué par les Pisans, ou par les Florentins; ce dont l'imprimé ne parle point. Il est certain qu'en 1500, le roi de France (Louis XII) ne passa point en Italie; ainsi la faute de l'édition d'Eccard est manifeste.

Il y a dans l'imprimé *(r)* une autre faute qui est aussi palpable; il s'agit de l'ordre dans lequel les Ambassadeurs de Gènes firent leur entrée dans Rome; le premier marchoit

(n) *Fol. 214.*
(o) Manuscrit *5522*, tom. I, *fol. 14, recto.*
(p) *Col. 2121.*
(q) Manuscrit *5522*, tom. IV, *fol. 118, recto.*
(r) *Col. 2017,* au bas de la page.

BURCARD.

entre deux Archevêques, le second entre un Prélat du palais & un des ambassadeurs de France. On lit ensuite : *Simili modo, 35.45,* ce qui ne forme point de sens; mais le texte des Manuscrits, porte : *Simili modo tertius, quartus & quintus (s);* ce qui signifie qu'il en fut de même du troisième, du quatrième & du cinquième Ambassadeur; c'est-à-dire, que chacun d'eux marcha aussi entre un des Ambassadeurs de France, & un Prélat.

À la même colonne de l'imprimé, on lit *Jason-Magnus,* au lieu de *Jason-Maynus (t),* comme dans le Manuscrit. On sait que Jason-Maynus étoit un célèbre Jurisconsulte, qui fut envoyé à Rome, en 1492, pour y féliciter Alexandre VI, sur son avénement au Pontificat; c'est de la harangue même qu'il prononça devant le Pape à cette occasion, qu'il est question dans l'endroit dont il s'agit.

Si les nouveaux Éditeurs de la Gaule chrétienne avoient connu le Manuscrit que je cite, ils y auroient vu *(u)* que Josse de Selinon, Évêque de Sion, après avoir été privé de cet Évêché, durant deux ans, fut transféré à celui de Grenoble, le 20 Août 1496 : ce qui est fort différent de ce qu'ils rapportent. Ils y auroient vu aussi beaucoup d'autres détails touchant ce Prélat; mais tout cela manque dans le Journal imprimé.

Je dois avouer qu'il y a aussi une faute dans le Manuscrit que j'ai sous les yeux, & qui est supprimée dans l'imprimé, soit à dessein, soit par hasard. Burcard rapporte que le premier Janvier 1498, le Pape avoit dit que sa soixante-septième année venoit d'être finie *(x).* L'édition d'Eccard n'en dit pas davantage; mais le

---

*(s)* Manuscrit 5522, tom. I, *fol. 14, recto.*

*(t) Ibid.* tom. I, *fol. 15, recto.*

*(u) Ibid.* tom. III, *fol. 182* & *seqq. Voyez* Gall. Christ. édit. 2, tom. XII, *col. 750* & *suiv.*

*(x) Col. 2086.*

Manuſcrit ajoute *(y)* que ce Pape avoit dit qu'il étoit né le premier jour de la ſemaine, le premier jour du mois, le premier jour de l'an, & le premier jour du Pontificat d'Eugène IV. Il y a erreur, au moins quant à cette dernière époque; car tout le monde convient qu'Eugène IV fut élu Pape dans les premiers jours du mois de Mars; & le Pape venoit de dire qu'il étoit né le 1.er de Janvier. BURCARD.

Je terminerai ici la Notice des Manuſcrits qui contiennent la ſeconde partie du Journal de Burcard. Celui que j'ai ſous les yeux finit avec l'an 1502; ainſi il ne s'étend pas juſqu'à la mort d'Alexandre VI, qui vécut juſqu'au mois de Novembre 1503. Le Journal de Burcard eſt continué dans un autre Manuſcrit du Roi, qui raconte la mort d'Alexandre VI, & renferme le court Pontificat de Pie III, & les trois premières années du Pontificat de Jules II, juſqu'au 16 Mai 1506, date de la mort de Burcard. J'en parlerai dans un article particulier; & j'acheverai ainſi de donner une Notice complète des Journaux de Burcard, dont on ne connoiſſoit juſqu'ici qu'une partie, & même aſſez imparfaitement.

*(y)* Manuſcrit 5522, tome III, *fol. 128.*



BURCARD.

# NOTICE DU JOURNAL DE BURCARD.

## *Troisième & dernière Partie.*

## Concernant le Pontificat de Pie III, & les trois premières années de celui de Jules II.

*Manuſcrit du Roi, coté 5163, parmi les Manuſcrits Latins.*

Par M. DE BRÉQUIGNY.

ON n'a rien imprimé juſqu'à préſent, de ce que contient ce Manuſcrit; ſi ce n'eſt environ une page qui ſe trouve à la fin des extraits du Journal de Burcard, publiés par Leibnitz *(a)*, d'après un Manuſcrit de Wolfembutel, & par Eccard *(b)*, d'après Leibnitz. À quoi on peut ajouter quelques citations qu'Odoric Raynaldi a inſérées dans ſes Annales *(c)*, & qu'il a tirées d'un Manuſcrit du Vatican *(d)*, mais dont il paroît n'avoir pas reconnu le véritable Auteur; comme j'aurai occaſion de le remarquer en établiſſant, que le Manuſcrit dont je vais parler, eſt la ſuite du Journal de Burcard, dont j'ai fait connoître les deux premières Parties.

Celle-ci peut, à juſte titre, être regardée comme anecdote. Je ne la trouve que dans un ſeul Manuſcrit de la bibliothèque du Roi (coté ci-deſſus), où elle occupe cent ſoixante-trois feuillets. Ce Manuſcrit eſt en

(a) *Vita arcana Alexandri VI.* *Voyez* ce que j'en ai dit dans la Notice de la ſeconde partie du Journal de Burcard.

(b) *Hiſtorici medii ævi, col. 2017.*

(c) *Raynaldi Annales Eccl. tom. IX, pag. 540* & *paſſim.*

(d) Il cite, *Manuſcrit du Vatican, coté L.* ſans en déſigner l'Auteur. Lorſqu'il cite ailleurs le Journal de Burcard, c'eſt toujours ſous le titre de *Diarium Burcardi.*

papier, *in-folio*, de petite forme, d'une écriture du seizième siècle, & d'une main italienne. Ce même Manuſcrit contient une autre copie du même Ouvrage, d'une écriture différente, mais du même temps. Elle eſt moins complète; car le Copiſte a retranché ou abrégé beaucoup d'endroits. Elle ne commence qu'à la mort de Pie III, au lieu que la copie qui précède, commence à la mort d'Alexandre VI, & fait ſuite, ſans interruption, aux deux premières parties du Journal de Burcard. Cette ſeconde copie n'eſt pas ſans utilité; quoiqu'elle ne ſoit pas très-correcte, elle m'a ſervi plus d'une fois à corriger pluſieurs fautes dans le texte de la première.

Le reſte du Manuſcrit eſt rempli par une ample Table des matières, ou plutôt par une ſorte d'abrégé d'un Journal qui peut ſervir de continuation à celui de Burcard, & qui s'étend depuis le 16 Août 1506, juſqu'au dimanche des Rameaux 1512. J'ai reconnu que le Journal, ainſi abrégé, eſt celui de Paris de Graſſis, d'abord collègue, puis ſucceſſeur de Burcard dans ſa charge de Maître des cérémonies. Je me propoſe d'en donner la Notice; mais je ne m'occuperai ici que de celui de Burcard.

La partie qui me reſte à examiner, offre peu de faits importans. Il y avoit peu de choſes à dire du Pontificat de Pie III, qui ne fit preſque qu'eſſayer la Thiare. Celui de ſon ſucceſſeur, Jules II, dura près de dix années; mais Burcard ne vit que les trois premières; & ce Pape n'avoit point encore déployé cette ambition ardente & inquiète, cette avidité de gloire & de pouvoir qui rendirent ſon règne fécond en événemens intéreſſans. Un des faits les plus remarquables qui ſe trouvent dans le Manuſcrit que j'examine, appartient encore au Pontificat d'Alexandre VI; c'eſt le récit de ſa mort.

Rien n'eſt plus oppoſé que les relations de cette mort, chez les Écrivains, même contemporains *(e)*. La plupart

*(e) Volaterran & alii apud Spond. ac recentiores rerum Eccleſ. ſcriptores.*

BURCARD.

ont prétendu qu'il étoit mort d'un poison, qu'il avoit destiné à quelques Cardinaux; qu'il lui fut présenté par méprise, dans la vigne du cardinal Corneto, & qu'il expira aussitôt après l'avoir pris. Au contraire, Burcard assure *(f)* qu'il mourut à Rome, après une maladie qui dura six jours, & dont il raconte ainsi les progrès.

Alexandre avoit été attaqué de la fièvre le 12 Août 1503. Elle parut d'abord continue; il fut saigné le 15, & elle sembla devenir tierce; le 17, il prit médecine; mais le lendemain, le mal, au lieu de se calmer, augmenta à tel point, qu'on désespéra de sa vie. Il fut confessé, & reçut le Viatique durant la Messe, qui fut célébrée dans sa chambre, & à laquelle cinq Cardinaux assistèrent. On lui administra sur le soir l'Extrême-Onction; & il mourut peu de momens après.

Un récit aussi circonstancié, a bien l'air de la vérité; mais la haine qu'on portoit à Alexandre VI, étoit un motif suffisant pour faire recueillir avec avidité les faux bruits d'empoisonnement que cette même haine avoit sans doute fait courir. Aussi Raynaldi, dans ses Annales *(g)*, a-t-il préféré à l'opinion commune des Historiens, le témoignage du Journal de Burcard, qu'il cite, mais sans désigner l'Auteur, & simplement comme un Journal ancien qui lui paroissoit digne de foi. Ceux qui ont écrit ensuite, ont ajouté, sans aucun garant, que ce Journal étoit celui de la famille Borgia; & qu'il étoit probable qu'on avoit voulu y ménager la mémoire d'un Pape de cette même famille. C'est ce que fait entendre le Continuateur de l'Histoire ecclésiastique de Fleuri *(h)*, qui, cependant, n'allègue d'autre autorité que les Annales mêmes de

*(f)* Manuscrit du Roi, 5163, *fol. 1.*

*(g)* Tome XIX, *page 540.*

*(h)* Le Continuateur de l'Histoire ecclésiastique de Fleury, s'exprime ainsi : « Cette relation étant tirée du Journal de la maison de Borgia, qui étoit celle du Pape, paroît avec raison suspecte, & ne peut prévaloir, &c. »

Raynaldi, où l'on ne lit rien de semblable. Il ne sera donc pas hors de propos, pour donner plus de poids au témoignage du Journal cité par Raynaldi, d'établir que ce Journal est de Burcard même; & cela ne sera pas difficile. Il est constant qu'il est écrit par un Maître des cérémonies de la chapelle du Pape; l'Auteur se représente à chaque page, comme en faisant les fonctions. Il dit de plus, en divers endroits, qu'il s'appeloit *Jean (i)*, & qu'il fut fait évêque d'Horta par Jules II. Or ce Jean, fait évêque d'Horta par Jules II, & qui étoit en même temps Maître des cérémonies, on dit expressément dans une Note, où l'on marque la date de sa mort *(k)*, à la fin de ce Journal même, qu'il se nommoit *Jean Burcard (l)*.

Alexandre, dans ses derniers momens, parut avoir oublié sa fille Lucrèce qu'il avoit beaucoup trop aimée, & son fils César Borgia (qu'on appeloit alors le duc de Valentinois), dont il s'étoit tant occupé pendant sa vie. Non-seulement il ne les vit point durant tout le cours de sa maladie, mais il n'en parla pas une seule fois *(m)*. Le Duc étoit malade lui-même, lorsque son père expiroit. Dès qu'il sut sa mort *(n)*, il chargea un homme qui lui étoit dévoué, de s'emparer du trésor que ce Pape avoit amassé. Cet homme s'étant transporté au palais, bien accompagné, somma le cardinal de Casanova de lui livrer les clefs du trésor, menaçant ce cardinal de le jeter par les fenêtres. Le cardinal, effrayé, donna les clefs, & le trésor fut emporté. Il y avoit deux coffres pleins de ducats. Ce ne fut qu'après cette expédition, que la mort

(i) *Ego Joannes Episcopus Ortanus*, Manuscrit, *fol. 133. Consecravit... me Ortanum*, &c. Manuscrit, *fol. 90, verso.*

(k) *Joannes Brocardus Episcopus Ortanus... Capellæ S.mi D. N. Papæ magister ceremoniarum. Voyez* Manuscrit, *fol. 161.*

(l) J'ai dit ailleurs, que *Brocard & Burcard*, étoient le même nom. *Voyez* la première Notice du Journal de Burcard, *init.*

(m) *Nec unquam memor fuit in aliquo minimo verbo.* Manuscrit, *fol. 1.*

(n) *Ibid.*

BURCARD.

du Pape fut publiée. Aussitôt ses domestiques pillèrent les meubles de sa chambre, selon l'usage. Ils n'y laissèrent, dit Burcard, que les tapisseries, les siéges, & quelques coussins. Mais lorsqu'on fit l'inventaire, on trouva, dans les autres pièces de son palais, beaucoup de bijoux & d'argenterie. La chapelle seule remplissoit huit grands coffres; & une petite cassette de bois de cyprès renfermoit des bagues & des pierreries, qu'on évaluoit à vingt-cinq mille ducats.

Alexandre étoit devenu à tel point l'objet de la haine publique *(o)*, qu'on crut devoir prendre des précautions pour mettre son cadavre à l'abri des outrages, lorsqu'on le porta dans l'église de Saint-Pierre. On n'osa l'exposer au milieu de la nef; on le plaça dans le chœur, dont on eut soin de fermer exactement la grille. Burcard semble remarquer comme une chose qui ajoutoit encore à l'horreur de sa mémoire *(p)*, qu'aussitôt après sa mort, son visage s'étoit couvert d'une noirceur affreuse; ses lèvres ouvertes laissoient voir sa langue tellement gonflée, qu'elle remplissoit sa bouche entière; jamais, dit cet Écrivain, on ne vit d'aspect plus hideux. Quand on le porta dans la chapelle où on devoit l'enfermer dans sa bière, il n'eut à sa suite ni torches ni Prêtres. Les gens de peine, en le portant, faisoient mille signes d'insulte & de mépris. La bière s'étant trouvée trop petite, ils y firent entrer le cadavre, en le frappant à coups de poing. On se vengeoit des respects forcés qu'on lui avoit rendus pendant sa vie. On le déchiroit dans des épigrammes sanglantes, où on rappeloit tous ses crimes. Burcard en rapporte quelques-unes. Croira-t-on que l'Auteur qui nous a conservé tous ces détails, ait faussement imaginé la dernière maladie du Pape, pour dérober à la postérité le projet criminel auquel on attribuoit sa mort?

---

*(o)* Manuscrit, *fol.* 3.
*(p)* Manuscrit, *fol.* 4.

Burcard

BURCARD.

Burcard, qui n'écrivoit point ſon Journal pour le publier, n'épargnoit perſonne. Son caractère particulier étoit une véracité ingénue. Ventura, évêque de Maſſa, chargé d'une partie des dépenſes des obsèques du Pape, & du Conclave qui les ſuivit, ne ſe comporta pas avec fidélité; Burcard ne le diſſimule point *(q)*. Il révèle que ce Prélat avoit ſouffert les profits illicites des Ouvriers, avec leſquels, dit-il, je crois bien qu'il partageoit. On a vu, dans les autres Notices de ſon Journal, pluſieurs autres preuves de ſa candeur & de ſa franchiſe.

Je ne m'occuperai point des obsèques du Pape mort, ni des préparatifs du Conclave, pour lui donner un ſucceſſeur. Ces détails ſont eſſentiels au Journal de Burcard; mais je crois ne devoir les rapporter, qu'autant qu'ils préſentent quelques ſingularités. Je m'étendrois plus volontiers ſur les troubles qui s'élevèrent dans Rome après la mort d'Alexandre, s'ils n'étoient décrits au long par les Hiſtoriens. Je me contenterai donc de dire, qu'après les obſèques, les cardinaux entrèrent au Conclave *(r)* le 16 Septembre 1503; que dans le premier ſcrutin, le cardinal d'Amboiſe, ce célèbre Miniſtre de Louis XII, eut onze voix ſur trente-quatre; mais que déſeſpérant de réuſſir, & ayant réuni ſa faction à celle du cardinal de Sienne, François Piccolomini, ce dernier fut élu le 22 du même mois, à la pluralité de vingt-quatre voix.

On ſait que ce nouveau Pape, qui étoit neveu de Pie II, prit le nom de Pie III. Il avoit des mœurs & des vertus; mais ce qui contribua peut-être le plus à lui procurer les ſuffrages, c'eſt qu'il étoit vieux & infirme. Les prétendans à la Thiare préféroient de la placer ſur une tête qu'ils jugeoient ne pas devoir la porter long-temps. Ils ne ſe trompèrent point. Pie III, élu le 22 Septembre

*(q)* Manuſcrit, *fol. 17, verſo.*
*(r)* Manuſcrit, *fol. 25, verſo, 29.*

BURCARD. (*s*), fut ordonné Prêtre le 29; on le sacra Évêque le premier Octobre; il fut couronné Pape le 8; il tomba malade le 12, & mourut le 17.

Il avoit témoigné beaucoup de bonne volonté pour Burcard. Il l'avoit désigné évêque d'Horta (*t*), en lui permettant, ou de garder sa place de Maître des cérémonies, ou de la donner en échange de quelques bénéfices, mais lui défendant de la vendre. Nous verrons dans un moment, que cet Évêché lui fut conféré par le successeur de Pie III (*u*); & qu'il conserva toujours sa place de Maître des cérémonies.

Les cardinaux n'attendirent pas l'ouverture du nouveau Conclave pour former leurs brigues. Dès le 29 Octobre, Julien de la Rovère, cardinal de Saint Pierre-ès-liens, s'assura du crédit du duc de Valentinois, & des suffrages des cardinaux Espagnols. On entra au Conclave le 31, & dès le soir il fut convenu que Julien de la Rovère seroit élu Pape. Chacun s'empressa, durant la nuit, de lui faire son compliment; Burcard s'en acquitta comme les autres. La promesse de l'évêché d'Horta lui fut confirmée; on lui promit de plus une belle mule, une chappe & un rochet; & par la suite (*x*), on lui tint parole. Il est probable que les complimens des Cardinaux eurent aussi leurs récompenses. Dès le lendemain (*y*), le scrutin élut unanimement la Rovère, qui prit le nom de *Jules II*. On lui mit sur le champ au doigt l'anneau du Pêcheur, que Pie III avoit porté; mais aussitôt on lui en présenta un autre avec son nom. On le lui avoit préparé d'avance, tant on étoit sûr qu'il seroit élu.

(*s*) Manuscrit, *fol. 33—37.*
(*t*) Manuscrit, *fol. 35.*
(*u*) Manuscrit, *fol. 45 & seqq.*
(*x*) Manuscrit, *fol. 56.*
(*y*) Premier Novembre 1503, Manuscrit, *fol. 50.*

Il se montra d'abord reconnoissant envers ceux qui l'avoient servi, & traita bien le duc de Valentinois *(z)*; mais ils ne tarda pas à se brouiller avec lui. Les suites de ces brouilleries étant connues, je suis dispensé d'en parler. Jules affecta de vouloir complaire au cardinal d'Amboise, qui, après avoir été son rival à la Papauté, avoit concouru à l'élire. On délibéra dans plusieurs Consistoires, sur ce qu'on pourroit lui accorder. Les cardinaux s'opposoient fort *(a)* à ce qu'il fût nommé Légat en France, & vouloient qu'on l'engageât à se désister de cette demande, *pour l'honneur du roi de France, & pour le sien propre (b)*, dit Burcard. Ces expressions semblent supposer qu'ils regardoient le titre de Légat, comme au-dessous de celui de premier Ministre du roi de France; cependant le cardinal d'Amboise l'avoit porté, sous le Pontificat d'Alexandre VI. Malgré les oppositions, il obtint de nouveau cette légation *(c)*, à laquelle le Pape ajouta celle d'Avignon.

Burcard reçut dans ce même temps de nouveaux témoignages des bontés du Pape. Il l'avoit nommé évêque d'Horta; il lui accorda la distinction de porter le surplis sur le rochet, dans la chapelle, avant qu'il fût sacré; & le fit mettre sur l'état des Prélats du palais. Enfin, le 9 Avril 1504 *(d)*, Burcard fut sacré Évêque. Il en raconte les cérémonies avec complaisance; mais comme elles n'ont rien de particulier, je ne m'y arrêterai point.

Je ne dirai rien non plus du couronnement de Jules II, qui avoit eu lieu le 5 Décembre précédent. Tout s'y passa conformément au couronnement d'Innocent VIII, dont j'ai parlé ailleurs *(e)*. On y retrouve la *chaire ster-*

---

*(z)* Manuscrit, *fol. 51.*

*(a)* Consistoires des 21 & 24 Novembre 1503, Manuscrit, *fol. 53, verso.*

*(b) Ne legationem hujusmodi petat vel assumat, pro honore nominis regis Christianissimi, & suæ reverendissimæ Dominationis.* Manuscrit, *fol. 53, verso.*

*(c)* Le 4 Décembre. Manuscrit, *fol. 56, verso, & 57, recto.*

*(d)* Manuscrit, *fol. 91.*

*(e)* Première Notice du Journal de Burcard.

BURCARD. *coraire (f)*, dont on n'avoit point fait uſage au couronnement de Pie III, à cauſe de ſes infirmités *(g)*. On y voit auſſi la ſupplique des Juifs *(h)* pour la confirmation de leur loi: un Rabbin Eſpagnol, Médecin du Pape, porta la parole, & fit un fort long diſcours, auquel le Pape répondit par la formule accoutumée, que j'ai rapportée ailleurs *(i)*.

J'ai donné juſqu'ici l'analyſe ſuivie du Manuſcrit que j'examine. Le reſte ne contient guère que quelques faits mieux connus d'ailleurs, & de longs détails de cérémonies que peu de Lecteurs ſont curieux de connoître. Je vais donc me borner à extraire quelques traits particuliers, qui paroiſſent mériter le mieux d'être recueillis.

Burcard fait mention d'un préjugé qui ſans doute étoit alors plus général qu'aujourd'hui, & qui cependant ſubſiſte encore parmi les préjugés populaires. Il croyoit que la température de chacun des douze mois de l'année, étoit exactement indiquée par celle de chacun des douze jours qui ſuivoient immédiatement Noël *(k)*. En conſéquence, il rapporte quelle fut la température de ces douze jours après la fête de Noël 1503; mais il ne nous apprend point ſi l'événement juſtifia le préjugé.

Il raconte volontiers les moindres particularités qui le concernent perſonnellement; & les raconte avec une naïveté peu commune. Ainſi, il dit *(l)* que deux jours après ſon ſacre, aſſiſtant à la diſtribution des *agnus* bénits, il alla d'abord avec les autres Évêques, & la mitre en tête, recevoir ſes *agnus* de la main du Pape; puis ayant

*(f)* Manuſcrit, *fol. 60*.

*(g)* Manuſcrit, *fol. 35 & ſeqq.*

*(h)* Manuſcrit, *fol. 59*.

*(i)* *Voyez* ce que j'ai dit du couronnement d'Innocent VIII, dans la première Notice du Journal de Burcard.

*(k)* Manuſcrit, *fol. 70, verſo*.

*(l)* Manuſcrit, *fol. 92, recto*.

ôté sa mitre, il revint en recevoir encore comme Maître des cérémonies; ce qui, ajoute-t-il, fit rire le Pape.

C'est avec la même naïveté, qu'il rapporte *(m)* l'aventure arrivée le même jour à un Ambassadeur de Venise. Cet Ambassadeur s'avançant vers le Pape pour recevoir des *agnus*, fut heurté si rudement par un des premiers Magistrats de Rome, qu'il seroit tombé par terre, si Burcard ne l'eût soutenu. Le Magistrat fut sur le champ réprimandé par le Pape; mais l'Ambassadeur courroucé, se retira sans vouloir aller prendre ses *agnus*. Le Pape le fit en vain rappeler; il répondit, avec un peu trop de mauvaise humeur sans doute: qu'*il ne se soucioit guère de sa cire, qu'il y en avoit assez à Venise, & que c'étoit-là que Rome alloit la chercher.* Le Pape ne parut point blessé de ce propos; & sentant qu'il devoit à la dignité de l'Ambassadeur une satisfaction authentique, il punit le Magistrat, en le privant de sa charge.

Jules, dans les commencemens de son Pontificat, ménageoit les Puissances, & n'en vouloit blesser aucune. Le roi de France & le roi de Naples prétendoient alors tous deux être rois de Naples; & à ce titre, ils firent tous deux présenter au Pape *(n)* la haquenée que les rois de Naples devoient lui offrir en signe d'hommage, le jour de la fête de Saint Pierre. L'Ambassadeur de France offrit la sienne le premier; l'Ambassadeur d'Espagne en présenta une ensuite, & lut une longue protestation qu'il avoit préparée, contre ce que l'Ambassadeur de France venoit de faire. Le Pape accepta les deux haquenées, sauf, dit-il, ses propres droits & ceux d'autrui.

Une contestation à peu-près semblable se renouvela l'année suivante, à l'audience que le Pape donna aux Ambassadeurs d'obédience de France *(o)*. Les Lettres

*(m)* Manuscrit, *fol. 92, verso.*

*(n)* Le 29 Juin 1504. Manuscrit, *fol. 103.*

*(o)* Le 21 Avril 1505. Manuscrit, *fol. 123, & seqq.*

BURCARD. d'obédience furent lûes en françois, puis interprétées en italien. Le Roi y prenoit les titres de roi de France, de Naples, de Jérusalem, & de duc de Milan. Les Ambassadeurs d'Espagne, qui étoient présens, réclamèrent, & représentèrent que le royaume de Sicile appartenant au Roi leur maître, qui en avoit l'investiture & la possession paisible, on ne pouvoit, sans lui faire préjudice, admettre que le roi de France prît le titre de roi de Naples. Les Ambassadeurs François répondirent, que la possession de la Sicile par le roi d'Espagne, n'étoit qu'une possession de fait; & que le roi de France en avoit reçu l'investiture, non pas récemment, mais de temps immémorial. Le Pape ayant imposé silence aux deux parties, reçut l'obédience de France; & Burcard ajoute que ce fut avec raison. Je rapporte ce fait d'autant plus volontiers, qu'il dément ce que quelques Écrivains ont avancé, *(p)* que Louis XII ne prit plus le titre de roi de Naples, depuis l'an 1503. Ce ne fut, pour le dire en passant, que par le traité de Blois, du 22 Octobre 1505, six mois après l'obédience dont je viens de parler, que Louis XII consentit d'abandonner le titre de roi de Naples & de Jérusalem.

Aussi ce Prince *(q)* offrit-il de nouveau, comme roi de Naples, la haquenée, le jour de Saint Pierre de cette même année 1505. L'Ambassadeur d'Espagne en offrit aussi une le même jour, & au même titre, comme il avoit fait l'année précédente. Cet Ambassadeur, dit Burcard, avec sa franchise ordinaire, étoit très-hardi, très-indiscret *(r)*, & peu mesuré dans ses propos. Les contestations de l'année dernière faisant craindre de sa part quelque voie de fait, on avoit eu la précaution de défendre

*(p)* *Voyez* Giannone, Hist. di Napoli. *Lib. 30, init.*

*(q)* Manuscrit, *fol. 130.*

*(r)* Les expressions de Burcard, sont encore plus fortes. *Homo importunissimus, sine verecundiâ & facundiâ.* Ibid.

que les Ambaſſadeurs vinſſent avec d'autre ſuite que quatre perſonnes à pied & ſans armes. Le Pape même ne voulut pas recevoir l'hommage en perſonne. Tout ſe paſſa cependant fort tranquillement. L'Ambaſſadeur de France s'expliqua en très-peu de mots; celui d'Eſpagne lut une longue proteſtation; & les deux haquenées furent reçues comme l'année précédente, mais ſeulement par un cardinal, au nom du Pape. BURCARD.

L'Italie, dans ce même temps, éprouvoit divers fléaux. Les deux premiers jours du mois de Janvier 1505 *(ſ)*, il y eut un tremblement de terre qui renverſa ou endommagea conſidérablement près de quatre mille maiſons *(t)*. Il y auroit peut-être quelque utilité à relever les dates préciſes & les effets des grandes commotions du Globe, dont les Écrivains contemporains font mention. J'ajouterai donc, *(u)* que le 25 du même mois de Janvier, il y eut à Rome une tempête affreuſe, interrompue à diverſes repriſes par l'apparence du temps le plus ſerein. Burcard, en la décrivant, paroît ſi effrayé, qu'il termine ſon récit en ſe recommandant à Dieu.

Un autre fléau plus dangereux déſoloit Rome. Burcard parle de diverſes perſonnes conſidérables que la peſte y enleva cette année: le Patriarche d'Alexandrie, à la fin de Mai: le cardinal Aſcagne Sforce, au mois de Juillet.

La contagion favoriſoit les crimes. Burcard *(x)* parle d'un Médecin, qui, après avoir ſucceſſivement ſéduit ſes deux nièces, avoit empoiſonné l'une, & avoit étranglé l'autre. Il livra cette dernière, comme morte de la peſte, aux gens chargés d'enlever les cadavres peſtiférés; mais ils reconnurent le genre de ſa mort. Le coupable fut arrêté,

*(ſ)* Manuſcrit, *fol. 113.*

*(t)* L'autre copie qui ſe trouve dans le même Manuſcrit, réduit ce nombre à quatre cents.

*(u)* Manuſcrit, *fol. 114.*

*(x)* Manuſcrit, *fol. 132, verſo.*

BURCARD.

& avoua ſes crimes. Il fut condamné au ſupplice qu'il méritoit; mais on le lui épargna par égards pour ſes parens; & il eut la tête tranchée. Il ſe nommoit *Perſona*, & il étoit depuis trente ans Médecin du cardinal de Salerne.

Je ne dois pas oublier de parler, d'après Burcard *(y)*, d'une médaille que fit frapper Jules II, en 1506, à l'occaſion de la reconſtruction de l'égliſe de Saint-Pierre. Le Pape en poſa la première pierre, le 18 Avril de cette année. Cette pierre étoit un marbre, d'environ trois palmes de long ſur deux de large, & de trois doigts d'épaiſſeur. On y avoit gravé cette inſcription: *Julius II, Pontifex Maximus, hanc baſilicam ferè collabentem reparavit, anno Domini MCCCCCVI, Pontificatûs ſui anno III.* On plaça ſous cette pierre un vaſe couvert, dans lequel on avoit mis deux médailles d'or, de cinquante ducats, & pluſieurs autres de bronze *(z)*. Elles portoient d'un côté la tête du Pape; & de l'autre la figure de l'édifice. Je ne les trouve point dans les recueils des médailles des Papes, publiées par Dumolinet & Bonanni.

Burcard nous apprend peu de particularités de la vie privée de Jules. En parlant d'un repas donné par le Vice-chancelier *(a)*, où, entre autres convives, ſe trouvèrent cinq cardinaux & ſix femmes; il dit que de ce nombre, étoit une fille du Pape, nommée *Félice*. Ainſi les mœurs de Jules n'avoient pas toujours été irréprochables. Cependant, ſa paſſion principale fut l'ambition, qui ne ſe développa dans toute ſon énergie, qu'après la mort de Burcard.

Celui-ci, juſqu'à la fin de ſa vie, éprouva les faveurs de Jules. Il avoit été fait Référendaire de grâce, le 9

(y) Manuſcrit, *fol.* 159.

(z) Dix, ou même plus. *Ibid.*

(a) 28 Novembre 1505. Manuſcrit, *fol.* 144, *verſo*.

Avril

BURCARD.

Avril 1504 *(b)*. Trois ſemaines avant ſa mort, il avoit obtenu l'agrément d'une place d'Abréviateur *(c)*, & le Pape lui en avoit expédié gratuitement *(d)* la ſignature. Il nous apprénd qu'il avoit été volé *(e)* ſix ſemaines auparavant. Un homme s'étoit introduit clandeſtiment dans ſa maiſon, & ayant forcé la ſerrure de ſon appartement, lui emportoit ſon argent & ſes bijoux; mais on l'arrêta avant qu'il fût ſorti, & on le força de tout rendre. Burcard ne fit point punir le coupable; & il exprime la façon dont il le renvoya, dans des termes qui peignent à la fois la bonté de ſon cœur & la naïveté de ſon ſtyle. *Feci eum expelli de domo ad Diabolum qui eum conculcet ad meritum ſuum.*

Burcard mourut *(f)* environ deux mois après, à la troiſième heure de la nuit, le ſamedi 16 Mai 1506. Je trouve ſa mort conſignée dans un article qui termine ſon Journal. Il y eſt qualifié, comme je l'ai dit ci-devant, évêque d'Horta, & Maître des cérémonies de la chapelle du Pape *(g)*. On l'y nomme *Jean Brocard;* c'eſt une des manières dont on écrivoit *(h)* ſon nom. Il fut enterré le lendemain, dans le monaſtère de Sainte-Marie-du-Peuple. Cet article fut ajouté à ſon Journal *(i)*, par un de ceux qui aſſiſtèrent à ſes obsèques, & qui ſemble avoir voulu continuer ſon Journal; mais cette continuation ne s'étend que juſqu'à la fin de Mai, c'eſt-à-dire, durant quinze jours, & n'occupe que deux feuillets du Manuſcrit que j'ai ſous les yeux.

*(b)* Manuſcrit, *fol. 92.*

*(c)* *Abbreviaturæ de parco majori officium.* Manuſcrit, *fol. 159, verſo.* 22 Avril 1506.

*(d)* *Papa gratis ſignavit.* Ibid.

*(e)* 9 Mars 1506. Manuſcrit, *fol. 154, verſo.*

*(f)* Manuſcrit, *fol. 161.*

*(g)* *R. Pater Dominus Joannes Brocardus, Epiſcopus Ortanus & civitatis Caſtellanæ, Capellæ S. D. N. Papæ Magiſter ceremoniarum.* Ibid.

*(h)* *Voyez* ce que j'ai dit ſur les diverſes orthographes de ce nom, au commencement de la première Notice du Journal de Burcard.

*(i)* *Poſt funus inter familiares, inter quos Ego cum aliis octo bonis amicis... ivimus.* Manuſcrit, *fol. 161, verſo.*

BURCARD.

Il ne me reste plus rien à dire du Journal dont je termine la Notice. On a vu que le fond consiste dans le récit du cérémonial de la cour Romaine; mais qu'il s'y trouve aussi des anecdotes intéressantes. Si ce Journal n'est pas toujours, pour toutes les classes de Lecteurs, également important par la nature des faits qu'il nous a conservés, je crois qu'on peut dire au moins qu'il est partout précieux par l'exactitude des détails, & par le poids du témoignage.

Au reste, il ne faut pas regarder le cérémonial de la cour de Rome, comme destitué de toute importance. On y en attacha tant autrefois, qu'on en faisoit même un objet de mystère; & du temps de Burcard, on tenoit encore fort secrets les écrits qui avoient été composés sur ce sujet. Ce ne fut qu'en 1516, sous le Pape Léon X, qu'on imprima pour la première fois un Cérémonial romain. L'ouvrage parut à Venise, avec la permission de ce Pape; mais Paris de Crassis, qui étoit pour lors Maître des cérémonies, & qui l'avoit été sous Jules II, conjointement avec Burcard, s'éleva contre cette publication, & ne conclut à rien moins qu'à faire brûler le Livre & l'Éditeur. Heureusement il n'obtint ni l'un ni l'autre. On trouvera sur cela des détails curieux *(k)*, à la tête du second Volume du *Museum Italicum*, où le savant Mabillon a rassemblé divers anciens cérémoniaux de la cour de Rome. Ainsi, quand le Journal de Burcard ne seroit considéré que relativement à ce cérémonial, il mériteroit d'être publié.

Les Savans le desirent depuis long-temps; mais pour en procurer une Édition complète & correcte, il seroit nécessaire de comparer avec soin les différens Manuscrits, & ceux que j'ai indiqués, seroient pour cela d'un grand secours.

---

*(k)* Paris, 1724, *in-4.° 2 vol.*



# NOTICE D'UN LEXIQUE GREC, DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

## *Manuscrit, n.° 2408.*

### Par M. DE ROCHEFORT.

AVANT que d'entrer dans l'examen de l'Ouvrage important que j'ai eu le bonheur de découvrir, qu'il me soit permis d'exposer ici le premier objet que j'avois en vue dans la recherche du Manuscrit qui me l'a fait connoître.

On sait combien la collection des Fables d'Ésope, que Planude a données, a été défigurée par ce Moine, qui paroît avoir vécu vers la fin du quatorzième siècle. Un auteur Anglois, Dosdley, à la fin d'une vie d'Ésope qu'il a composée, regrette avec raison qu'il n'y ait pas une plus judicieuse collection de ces Fables, faite sur des Manuscrits authentiques, en observant qu'il faudroit que ces Manuscrits fussent antérieurs au siècle de Planude. Boyle parle d'un Manuscrit de ces Fables, du treizième siècle, qui avoit appartenu à Vossius, & dit que ce Manuscrit étoit à Leyde; Fabricius en doute. Le Père Montfaucon, dans son *Diarium Italicum*, avoit promis de publier la vie d'Ésope avec des Fables, telles qu'elles étoient avant Planude, tirées d'un Manuscrit du Monastère de Sainte-Marie à Florence. J'avois entendu dire, ou j'avois lû, qu'il y avoit à la Bibliothèque du Roi un Manuscrit des Fables d'Ésope, antérieur à Planude, & je croyois que ce seroit rendre service à la Littérature, que de parvenir à faire connoître ce Manuscrit. Après toutes les recherches nécessaires dans le catalogue des Manuscrits, j'y trouvai l'indication d'un Manuscrit de 1270, qui, parmi d'autres Ouvrages, annonçoit quelques Fables d'Ésope: *Fabulæ quædam Œsopi, versibus Iambicis.* Je courus

Voyez Dosdley. *Vita Œsopi.*

LEXIQUE GREC.

au Manuſcrit; je viſitai l'Index qui eſt à la tête. Cet Index met ces Fables à la *page 217*, mais je les y cherchai vainement, & je ne les trouvai qu'à la *page 221*. Elles ont pour titre, ces mots: Μῦθοι Αἰσώπου, je les lûs avec avidité, & je n'eus pas de peine à reconnoître que ces Fables, qui ſont ſeulement au nombre de douze, ſont des Fables d'Éſope, miſes en vers Iambiques, par Gabrias ou Babrias, ou plutôt par le Moine *Ignatius*, qui les a fait paſſer ſous le nom de *Gabrias*. J'eus recours aux éditions de ce Fabuliſte, & j'y trouvai toutes les Fables du Manuſcrit, excepté une ſeule. Je remarquai ſeulement dans ces éditions, ſoit de Baſle, ſoit d'Oxford, quelques leçons différentes, qui étoient preſque toutes, ce me ſemble, meilleures que celles du Manuſcrit; & je fus ainſi d'autant moins dédommagé de ma peine, que la ſeule Fable que je trouvai dans le Manuſcrit, ſans la retrouver dans les imprimés, ne m'a preſque pas paru mériter qu'on en fit mention. On ne ſait trop quelle moralité en tirer, & quant au ſtyle, quoiqu'il ait la conciſion obſcure de celui du faux Gabrias, je ne ſai s'il mérite de lui être attribué. Quoi qu'il en ſoit, voici la Fable avec toutes les leçons vicieuſes qu'elle a dans le Manuſcrit.

Μῦς ἔκφερε (a) μῦν, ἔργον ὄντ' ἀσιτείας (b),
οὓς χάλκες (c) βλέποντες, ἔσπασαν γέλως (d).
ὁ μῦς δ' ἔτι ζῶν, μεστὸς εἶπε δακρύων.
ὡσ οὐδὲ μῦν δύνασθε τρέφειν κἂν ἕνα.

Voici la verſion littérale de cette Fable: *Mus exportabat murem evanidum fame, quos fabri ærarii videntes traxerunt riſum; mus verò ſuperſtes, lacrymis refertus dixit: quòd quidem non potuiſtis & unum tantùm nutrire.*

En voici le ſens: un Rat portoit hors de ſon trou un autre Rat mort de faim. Des Forgerons les voyant,

(a) Liſez ἐξέφερε.
(b) Liſez ασιτιας.
(c) Liſez χαλκέες.
(d) Liſez Γέλων.

firent de grands éclats de rire. « Vous en avez bien ſujet, répondit le porteur charitable, fondant en larmes, vous qui n'avez pas pu ſeulement nourrir un Rat ».

Cette Fable ne ſe trouve point parmi celles d'Éſope, ni de Gabrias; quelque médiocre qu'elle ſoit, j'ai cru ne pas devoir négliger de la faire connoître.

Après m'être vu ainſi trompé dans mes eſpérances, je cherchai dans le Manuſcrit de quoi m'en dédommager. Je m'arrêtai à l'Ouvrage le plus conſidérable du Volume; il contient *194 feuillets (e)*, & le Manuſcrit entier, *in-4.°* n'en a que *228.* C'eſt dans la Notice que je vais donner de cet Ouvrage, que j'examinerai tout ce qui concerne la forme, l'âge & l'écriture du Manuſcrit.

J'avoue que malgré l'étendue de cet Ouvrage, je n'aurois guère ſongé à en donner la Notice, ſi je m'étois arrêté à la traduction latine du titre, telle qu'elle eſt dans l'Index, & que je rapporte ici: *Collectio dictionum facta ex variis libris cùm Scripturæ veteris ac novi Teſtamenti, tùm externorum ſive ethnicorum.* Ce titre ne me promettoit rien de fort intéreſſant pour les Amateurs de la langue grecque; je voulus voir le titre original, & je lûs: Συναγωγὴ *(f)* λέξεων συλλεγεῖσα ἐκ διαφορῶν βίβλων τῆς παλαιᾶς τε φημιγραφῆς καὶ τῆς νέας, καὶ αὐτῆς δὴ τῆς θύραθεν, qu'on peut traduire ainſi: *Collectio verborum facta ex variis libris tùm veteris, tùm novæ & quoque paſſim* extraneæ dictionis. Je me ſers de ce terme pour rendre le mot φημιγραφὴ, qui eſt inuſité, & compoſé du mot φῆμις, qui, ſuivant Héſychius, veut dire: *verbum, &* γραφὴ. *deſcriptio, commentatio.* Ce titre qui me préſentoit une Collection de mots anciens, nouveaux & même étrangers, piqua ma curioſité. Cependant avant

---

*(e)* Dans chaque feuillet eſt le *recto* & le *verſo,* ainſi les cent quatre-vingt-quatorze feuillets, forment 388 pages.

*(f)* On voit par ce mot λέξεων & par cent endroits du Manuſcrit, où le mot λέξις eſt employé pour ſignifier *vox, verbum,* que M. de Villoiſon s'eſt laiſſé tromper par l'autorité de M. Runkenius, quand il a avancé dans une Note ſur Apollonius, *page 8,* que le mot λέξις déſignoit un terme rare & éloigné de l'uſage commun.

LEXIQUE GREC.

de me livrer à l'espérance qu'il me donnoit, je voulus voir si la traduction du titre latin qui est dans l'Index, avoit pu être autorisée par la nature même de l'Ouvrage, & si toute infidèle qu'elle est en apparence, elle ne pouvoit pas être au moins justifiée par l'idée exacte qu'elle donnoit de ce Vocabulaire. Je fus bien surpris, en jetant les yeux sur l'Ouvrage, de n'y trouver rien ou presque rien qui concernât l'ancien & le nouveau Testament; je trouvai seulement vers la fin de la première page, quelques noms hébreux, comme celui d'Abias & d'Abimelec; & un plus long examen du Manuscrit m'en fit apercevoir beaucoup d'autres épars dans ce Vocabulaire, mais qui ne sont en nulle proportion avec la multitude de mots tirés d'Homère, d'Hésiode, de Pindare, d'Antiphron, d'Hérodote, d'Aristophane, de Démosthène, enfin d'une grande partie des Auteurs de l'antiquité, qui y sont souvent cités avec des exemples pris dans leurs écrits. J'eus donc bientôt lieu de reconnoître que l'Ouvrage répondoit parfaitement au titre original, & que ce Vocabulaire étoit une collection de mots anciens & nouveaux, & même étrangers, en comprenant dans cette dernière classe les noms hébreux qui y sont presque toujours rapportés avec leur signification grecque, & quelques mots arabes ou syriaques, comme μαζουεθ, μαγεβ, μααvὰ ou même Phéniciens, tel que le mot βὴρ, τὸ φρέαρ *puteus (g)*.

Je reconnus encore sans peine qu'il abondoit en termes différens, relatifs à l'Histoire, à la Géographie, à l'Histoire naturelle, à la Grammaire, à la Philosophie, & même à la Théologie; je vis encore que les mots y étoient souvent ramenés à leur première racine, & que l'Auteur de ce Vocabulaire s'étoit fort attaché aux étymologies. Je ne doutai plus alors que le titre grec de ce Lexique ne

---

*(g)* Le Manuscrit dit que ce mot μααvὰ est ancien, & qu'il est de la langue syriaque. Ce mot n'est point dans Suidas ni dans Hésychius; il n'en donne point l'explication.

fût parfaitement rempli, & que les Savans qui l'avoient traduit comme il l'est dans l'Index, n'eussent été trompés par trop de précipitation, & peut-être par une étiquette plus ancienne que l'Index, mise sur la couverture du Manuscrit, & sur laquelle est écrit : *Dictionarium veteris & novi Testamenti.* Ces Savans se seront imaginé que ce Vocabulaire ancien étoit du nombre de ceux dont parle Fabricius, qui se bornent à expliquer les mots employés dans la version des Septante & dans le nouveau Testament, & qui se trouvent encore dans les Bibliothèques, sous le nom de *Cyrille d'Alexandrie.* Ainsi une espèce de préjugé d'érudition a pu tromper les premiers Examinateurs de ce Manuscrit, & leur erreur a retenu jusqu'ici les Amateurs de la langue grecque, dans une indifférence qui laissoit le mérite de ce Lexique à jamais ignoré.

Cependant, il falloit encore, avant de m'applaudir de ma découverte, m'assurer si ce Vocabulaire n'étoit pas tout simplement un nouveau Manuscrit de Suidas, & alors l'avantage de cette découverte n'étoit pas extrêmement important. Je n'eus pas besoin d'un grand travail pour reconnoître la ressemblance qu'il y avoit entre notre Vocabulaire & celui de Suidas; chacun des deux Lexiques présente dès le commencement les mêmes mots, & les mêmes explications; beaucoup d'articles ne diffèrent que par plus ou moins de longueur, & souvent les fautes qui sont dans un des Lexiques, se trouvent fidèlement répétées dans l'autre. Mais en suivant la collation des deux Lexiques, leur différence devient aussi frappante, que leur ressemblance l'avoit été d'abord. Ils n'ont pas tous deux les mêmes mots, & les mêmes mots, comme nous l'avons dit, n'ont pas toujours une explication aussi étendue. Dans Suidas, c'est la partie historique qui domine; dans notre Lexique, ce sont les observations grammaticales & les étymologies. Les noms de villes dans ce dernier sont encore bien plus abondans que dans l'autre.

Cependant, c'est lors même qu'ils paroissent se ressem-

LEXIQUE GREC.

bler davantage, qu'on peut trouver entr'eux des différences qui, quoique légères en apparence, peuvent servir à les mieux apprécier. Parmi une foule d'exemples, je prends le mot Ἀϐρεττηνή, pays de la Mysie, conformément au Manuscrit qui l'appelle aussi Ἀϐρετινή. On y lit que ce nom fut donné à ce pays, à cause de la Nymphe Abrotia ἀπὸ ἀϐροτίας νύμφης. La leçon de Suidas est différente; on y lit ἀπὸ βρεττίας νύμφης, mais le texte de Suidas est tout-à-fait vicieux. Il dit qu'Ἀϐρεττανή est un pays qu'on nomme la *Mysie*, Ἀϐρεττανὴ χώρα ἡ λεγομένη Μυσία; notre Manuscrit dit que c'est un pays de la Mysie, χώρα Μυσίας: c'est le sentiment d'Étienne de Bysance, dans lequel on trouve la phrase entière, telle qu'elle est dans le Manuscrit; ainsi la leçon du Manuscrit, confirmée par Étienne de Bysance, peut servir à corriger Suidas.

Ailleurs, on trouve entre le Manuscrit & Suidas une ressemblance si parfaite, qu'il faut nécessairement que l'un ait copié l'autre, ou ce qui est peut-être plus vraisemblable, que l'un & l'autre aient copié quelque Collection antérieure. Je prendrai pour exemple, le mot βυζάντιον Bysance. Le Manuscrit dit que, sous Sevère, Empereur des Romains, cette ville fut entourée d'une belle muraille quadrangulaire, faite de pierres meulières, & qu'il y avoit sept tours depuis la porte de Thrace, ἑπτὰ μὲν γὰρ ἦσαν ἀπὸ τῶν θρακίων πυλῶν πύργοι. Ici le sens reste suspendu; il paroît donc manquer quelque chose au Manuscrit, & ce supplément nécessaire, on le trouve dans Suidas qui, jusqu'à cet endroit, est parfaitement semblable au Manuscrit, mais qui y ajoute, *depuis la porte de Thrace* πρὸς τὴν θάλασσαν καθήκοντες, *jusqu'à la Mer.* Suidas ajoute encore, que si quelqu'un parloit au pied de l'une de ses tours, sa voix résonnoit à l'autre.

*In Severo, page 515.*

Ce passage sur Bysance a été copié de Xiphilin, & Kuster s'est servi de la leçon de cet Historien, pour corriger le texte de Suidas, qui est le même que celui du Manuscrit. On lit dans l'un & dans l'autre: τετείχιστο γενναίῳ τείχει πεποιημένῳ μυλίτῃ λίθῳ; Kuster suit la leçon de Xiphilin,

μυλίθῳ

μυλίϑυ λίϑυ, ainsi la même faute étant commune au Manuscrit & à Suidas, il faut nécessairement que l'un des deux ait copié l'autre, ou plutôt qu'ils aient l'un & l'autre copié quelque Compilateur qui avoit défiguré le passage. LEXIQUE GREC.

S'il falloit encore établir la ressemblance de Suidas & du Manuscrit, ce ne seroit point aux seuls mots qui ne présentent aucune difficulté, qu'il faudroit s'attacher, mais à ceux qui sont susceptibles d'interprétations différentes, & je prendrois pour exemple le mot ἅλα qu'on rend ordinairement par *Sal*, & que le Manuscrit rend par le mot de Κόπρια, *Fimus*, en citant ce vers d'Homère dans l'Odyssée, *(L. XVII)*, ὃ σύ γ' ἂν ἐξ οἴκου σῷ ἐπιστάτῃ οὐδ' ἅλα δοίης. Longepierre, dans ses Remarques sur l'*Oaristus* de Moschus, dit que les Anciens employoient le mot de *Sel* pour désigner les choses les plus viles; c'est l'interprétation générale. Mais le *Sel* étoit-il vraiment une chose vile chez les Anciens? Le *Sel* servoit aux sacrifices, & ç'en étoit assez pour qu'il ne parût pas vil à leurs yeux. Suidas interprète ce mot comme notre Manuscrit; Kuster, à la vérité, blâme beaucoup Suidas, & critique Callistrate, qui ne faisoit qu'un seul mot d'οὐδ' ἅλα, & interprétoit ce mot οὔδαλα par κόπρια, ἢ λύματα. Cependant l'interprétation de Suidas, confirmée par notre Manuscrit, auroit peut-être arrêté la critique de Kuster; car enfin, quel que fût l'auteur du Manuscrit, & celui du Lexique, que nous avons sous le nom de *Suidas*, l'un & l'autre étoient Grecs, & devoient savoir la signification d'un mot aussi commun dans leur langue. L'expression d'Homère οὐδ' ἅλα δοίης, n'en seroit pas plus noble, à la vérité, mais c'est une expression qui étoit peut-être déjà proverbiale, & le langage des proverbes n'est pas ordinairement un langage fort relevé. Ainsi la leçon de notre Manuscrit pourroit servir à laisser subsister celle de Suidas, & à corriger une fausse interprétation d'un passage d'Homère & de Moschus. *Voyez* les Adages d'*Hadrianus Scaurus*.

Veut-on encore quelque trait de ressemblance frappante entre Suidas & notre Manuscrit? Nous le trouverons dans

LEXIQUE GREC.

l'étymologie que l'un & l'autre nous donnent du mot ὑποκριτής. Suivant eux, les Anciens disoient ὑποκρίνεσθαι, au lieu d'ἀποκρίνεσθαι, & c'est de-là que vient le mot ὑποκριτὴς ὁ ἀποκρινομενός τῷ χόρῳ; ainsi l'acteur, ὑποκριτὴς, étoit celui qui répondoit aux chœurs dans les tragédies ou comédies.

Je cherche à ne rapporter ici, comme on voit, que les traits de ressemblance les moins communs: l'ouverture seule de l'un & l'autre Lexique pourroit en fournir un grand nombre d'autres, mais qui n'auroient rien de particulier & de distinctif. J'observerai seulement que le Manuscrit & Suidas, renfermant également beaucoup d'articles de Géographie & d'Histoire, il est assez singulier que ne rapportant pas les noms les plus connus, ils aient fait mention de ceux qui étoient les plus ignorés. Je citerai pour exemple, Ἀβάκαινον, ville de Sicile, Ἀλωπεκόννησος, ville de la Chersonèse. Parmi les noms d'hommes, je pourrois citer Ἀβρων, Grammairien de Phrygie ou de Rhodes, disciple de Tryphon, & qui exerçoit la profession de Sophiste à Rome, de Βοιος Général de l'armée sur l'Ister, sans autre indication. On est étonné que des noms si peu connus, se trouvent par préférence dans ces Lexiques, où tant d'autres plus importans ne figurent point.

Mais c'est moins la ressemblance de notre Manuscrit avec Suidas, qu'il importe d'établir, que la très-grande différence qui subsiste entr'eux. L'exemple de cette différence, que je choisis entre beaucoup d'autres, pourra peut-être avoir quelque conséquence propre à établir l'antériorité de notre Manuscrit. Pour peu qu'on parcoure ce Lexique, on voit que la plupart des mots y sont interprétés, soit par des termes analogues, soit par des périphrases qui en donnent l'explication. Il définit par exemple, le mot ἔλεος, *misericordia*, par ces mots συμπάθεια σύμφορος, *sympathia congruens*, ἢ ἑκούσιος λύπη ἐπ' ἀλλοτρίοις κακῶς συνισταμένοις, *vel spontaneus dolor super aliis malè gerentes*. Il définit ensuite le mot ἐλεημοσύνη, ἑκούσιος λύπη ἐπ' ἀλλοτρίοις κακοῖς παριστα μένη,

d'où l'on voit que le mot ἔλεος & le mot ἐλεημοσύνη ont dans notre Manuſcrit la même ſignification, & que ce dernier mot ἐλεημοσύνη, n'avoit point, au temps de l'auteur du Manuſcrit, la même ſignification qu'il a eue dans l'Écriture, où ce mot ſignifie *aumône.* C'eſt dans ce dernier ſens qu'il eſt interprété par Suidas, qui ajoute que nous ſommes punis quand nous ne donnons pas à ceux qui ont beſoin. Ce mot n'eſt point dans Héſychius. M. de Villoiſon, paroît donc s'être trompé en regardant ce mot ἐλεημοσύνη comme abſolument moderne, puiſque non-ſeulement il eſt employé dans Diogène-Laërce, mais qu'il l'eſt encore dans notre Manuſcrit, où il eſt pris dans un autre ſens que dans l'Écriture. On pourroit donc conjecturer que l'acception adoptée par Suidas, étant plus moderne que celle du Manuſcrit, le Manuſcrit eſt plus ancien que Suidas.

*Voyez* ſa Préf. d'Apol.

Ce ne ſeroit pas faire remonter fort haut l'ancienneté de l'auteur du Manuſcrit, puiſque, ſuivant Kuſter, Suidas vivoit ſous Alexis Comnène, au commencement du douzième ſiècle; mais ceci demanderoit quelque diſtinction. Sans doute Suidas vivoit à peu-près vers cette époque, mais le Vocabulaire que nous avons ſous ſon nom, n'eſt pas ſorti de ſa main, dans l'état où il eſt aujourd'hui; il eſt reconnu qu'il a été fort augmenté par des mains poſtérieures, & c'eſt ſans doute de cette augmentation ſucceſſive, faite par les copiſtes ou par d'autres, qu'eſt venu le déſordre qui y règne, de l'aveu même de Kuſter. Ce Savant remarque que dans une infinité d'articles, les paſſages tirés des différens Auteurs, ſont étrangers à l'article où ils ſont inſérés, & ne contribuent en aucune manière à éclaircir la ſignification du mot. Ainſi, comme la Collection de Suidas a été groſſie par des mains étrangères, il eſt très-vraiſemblable que la Collection primitive n'appartient pas même toute entière à Suidas, & qu'il en ſubſiſtoit en quelque ſorte avant lui un noyau qui s'eſt accru par ſes ſoins; & peut-être notre Manuſcrit, où on trouve une partie des mots de Suidas,

LEXIQUE GREC.

avec une ſimple & courte interprétation, ſans jamais avoir le défaut que Kuſter reprochoit à celui-ci, renferme-t-il le premier germe de cette Collection, qui s'eſt enſuite fort augmentée. L'augmentation dont je parle, n'eſt pas tant l'accroiſſement du nombre des articles de ce Lexique, que l'accroiſſement de l'étendue de chaque article; car je ne doute point que notre Manuſcrit, dont en général les articles ſont plus courts que dans Suidas, ne renferme une plus grande quantité de mots. L'étude de l'un & de l'autre m'a donné lieu de penſer que notre Manuſcrit pourroit être infiniment utile à quiconque voudroit donner une nouvelle édition de Suidas. Peut-être ce Manuſcrit ſerviroit-il à décider un Critique tenu en balance par les diverſes leçons des éditions différentes de ce Lexique. Par exemple, Kuſter, à l'article Ἄβαρις, remarque que Portus n'avoit point connu l'*Editio princeps* de Milan, puiſqu'il a adopté la leçon des éditions d'Alde & de Bâle, & qu'il a lû, conformément à ces éditions, συγγράψαι χρησμοὺς τοὺς καλουμένους σκυθίνους, & il penſe qu'il faut lire Σκυθικοὺς au lieu de Σκυθίνους; notre Manuſcrit cependant confirme la leçon des éditions de Bâle & de Veniſe, & on y lit très-diſtinctement Σκυθίνους; au reſte, l'article y eſt fort court, & paroît avoir été fort augmenté dans Suidas.

C'eſt le ſort qu'ont éprouvé dans ce Dictionnaire preſque tous les mots relatifs à l'Hiſtoire; il n'en eſt pas de même des autres mots, & particulièrement ceux qui concernent l'ancienne Philoſophie, tels, par exemple, que le mot *Énergie* avec toutes ſes acceptions différentes. Cet article ſeul qui comprend près de deux pages, ſeroit peut-être fort curieux à faire connoître, mais ce ne ſeroit pas le plus facile à lire & à entendre. Ce mot eſt dans Suidas, mais beaucoup plus court & fort différent. Kuſter remarque que Suidas a pris ce morceau de quelque Interprète d'Ariſtote; ſans doute notre Manuſcrit aura adopté auſſi l'interprétation de quelqu'autre Commentateur; il en eſt de même de

plusieurs autres mots, comme Σῶμα, *corpus;* Κίνησις, *motus;* οὐσία, *substantia;* Θεὸς, *deus.* Ce dernier article, dans notre Manuscrit, est plus étendu que dans Suidas, & assez différent; l'un & l'autre n'y énoncent que des principes parfaitement conformes à notre croyance; le Manuscrit donne pour première définition de Dieu, οὐσία ἀναίτιος αἰτία, *une substance cause de tout & sans cause.* Il ajoute que le Père, le Fils & le Saint-Esprit n'ont qu'une seule volonté, une seule sagesse, une seule puissance; il le définit encore, *une substance invisible, un esprit que notre esprit ne peut embrasser.* Cet article qui mérite d'être lû, étoit sans doute emprunté des Écrits de quelque Père de l'Église, comme le mot *Énergie* étoit pris de quelques Commentateurs d'Aristote *(h).*

Si notre Manuscrit & Suidas, diffèrent sensiblement dans les articles que nous venons de citer, ils se rapportent entièrement dans d'autres articles copiés en quelque sorte sur la Vulgate, tels que ceux d'Abias & d'Abimelech, qu'on trouve à la première page du Manuscrit; il y a encore quelques articles particuliers relatifs à notre religion, comme le mot παράδεισος, qui sont absolument semblables dans Suidas & dans le Manuscrit.

Il seroit trop long de rapporter tous les passages dans lesquels Suidas & le Manuscrit se ressemblent ou diffèrent; il suffit d'avoir à peu-près indiqué l'avantage qu'ils peuvent avoir réciproquement l'un sur l'autre. On voit déjà qu'on pourroit à peu-près dire de notre Manuscrit, ce qu'Ernesti disoit d'Hésychius, qu'il est moins instructif que Suidas pour l'Histoire, mais plus étendu pour la Langue.

---

*(h)* Je pourrois ajouter à ce que je viens de dire, nombre de mots relatifs à la Physique, & dont Suidas n'a pas parlé, ou du moins qu'il n'a pas défini en Physicien. Voyez les mots γῆ, ἀὴρ, πῦρ, ὕδωρ, vous y trouverez la définition de ces quatre élémens, & dans cette définition, un mélange de l'ancienne philosophie, avec la physique de Moïse, qui peut mériter quelque curiosité.

LEXIQUE GREC.

*Voyez* sa savante Dissertation : *de usu glossariorum.*

Cette abondance de termes qui ne sont pas dans Suidas, & qu'on trouve dans notre Manuscrit, m'inspira l'envie de recourir à Hésychius, pour le comparer à son tour avec notre Lexique, & juger encore mieux des avantages que ce Manuscrit pouvoit avoir.

Hésychius, suivant Kuster, vivoit vers l'an 500 de J. C.

Hésychius, suivant Ernesti, réduisit en un seul corps les différens Vocabulaires particuliers, publiés avant lui, & en forma son Lexique qui est le plus riche trésor de la langue grecque. Fabricius prétend que ces différens Vocabulaires dont Hésychius fit usage, étoient dans le genre de ceux qu'on attribue à Cyrille *(i)*, & qui avoient pour objet d'expliquer les mots de l'ancien & du nouveau Testament. Les observations de ces deux Savans accrurent encore ma curiosité, & la conformité qui pouvoit se trouver entre la nature de l'Ouvrage d'Hésychius & celle de notre Manuscrit, me fit desirer de voir jusqu'où pouvoit aller la ressemblance de ces deux Lexiques.

Je n'eus pas de peine à reconnoître que cette ressemblance étoit bien moins grande qu'entre notre Manuscrit & Suidas, & que cependant il y avoit beaucoup de mots dans Hésychius & notre Manuscrit, qui ne se trouvoient point dans Suidas, comme réciproquement il y avoit beaucoup de mots qui étoient communs à Suidas & à notre Manuscrit, & qui ne se trouvoient point dans Hésychius.

Il seroit trop long, & sans doute trop ennuyeux, de rapporter ici tous les mots de ce genre que nous avons pu rencontrer; nous nous bornerons à en citer quelques-uns pris au hasard, en y joignant aussi quelques exemples de mots communs à l'un & à l'autre, mais dont l'interprétation est différente.

---

*(i)* On trouve dans la bibliothèque de Brème, un Lexique inédit, intitulé : Κυριλλου, εἰς τὰς ἀπορουμένας λέξεις τῆς ἁγίας γραφῆς. *Voyez* Fabricius, *Bib. Græ. L. IV, ch. 35, p. 540, de Lexicis biblicis.*

Le premier mot qui se présente à moi, est celui d'ἀγάπη. Tout le monde sait ce qu'étoient les *Agapes* chez les premiers Chrétiens. Hésychius professoit le christianisme *(k)*; il est donc assez étonnant que le mot ἀγάπη ne soit point dans son Lexique, non plus que dans Suidas. Ce mot se trouve dans notre Manuscrit *(l)*; il est vrai qu'il n'y est point avec la signification que lui donnèrent les premiers Chrétiens, mais l'acception que lui donne le Lexique, aura sans doute amené celle qu'elle eut dans la suite. Le Manuscrit définit le mot ἀγάπη, ἀσπαιςος * πρόθεσις ἐπὶ τῇ φιλίᾳ τȣ̃ φιλȣμένȣ, & que je traduirois par un *doux abandon à l'amitié de son ami*. Il ajoute que *c'est une préférence entière qui lui est accordée sur tous les objets présens ou absens*; il dit encore mieux, *il l'appelle une identité d'ames*, συμψυχία; il ajoute encore, *c'est une réunion de toutes les pensées vers un seul objet qu'on préfère à tout.* Jamais l'amitié, sans doute, ne fut plus parfaitement définie. Comment ce mot ne se trouve-t-il point dans les Lexiques, & comment l'Auteur de notre Manuscrit qui a rapporté tant de termes tirés de l'Écriture & des Pères, ignoroit-il l'acception que les Chrétiens lui avoient donnée? comment enfin ce mot a-t-il échappé à Hésychius & à Suidas? Si j'osois hasarder là-dessus une conjecture, je dirois que l'auteur de l'article du Manuscrit écrivoit avant le temps où les Chrétiens avoient mis en usage ces repas de charité, connus sous le nom d'*agapes*, & que du temps d'Hésychius, & encore mieux de Suidas, cet usage déjà anciennement aboli, avoit fait perdre de vue la signification de ce mot qui n'a pas eu une longue durée, quoique le verbe ἀγαπάω dont il étoit venu, fût ancien & ait toujours subsisté.

LEXIQUE GREC.

* *Lisez* ἀσπασμός.

*(k)* *Voyez* Fabricius *de Hesychio*, il combat le sentiment de Suidas.

*(l)* Il est aussi dans Cyrille, mais sans interprétation grecque, comme tous les mots de ce Lexique.

LEXIQUE GREC.

Il est moins surprenant de ne pas trouver dans les anciens Lexiques le mot τίμα, que le Manuscrit rend par ἀξίωμα, en citant les paroles de l'Apôtre *(m)* Καί ὁ ἀπόστολος, (sous-entendu ἔφη ou ἔλεγεν) ἕκαστος δὲ ἐν τῷ ἰδίῳ τίματι; c'est-à-dire, ajoute le Manuscrit, ἐν οἷς ἄξιος ἐσται. Cette expression, qui est tout-à-fait inusitée, aura pu échapper aux Auteurs de ces Lexiques. Mais il en est d'autres qu'on y chercheroit encore en vain, quoiqu'elles soient dans l'analogie de la langue, comme le mot εὐθείζω, ἀληθῆ λέγω. On n'y trouve point le mot βοῦφος, nom d'un oiseau qui est vraisemblablement le *Bos-taurus*, qu'on nomme en françois le *Butor;* la correspondance des noms latin, françois & grec, semble assez l'indiquer. Le Manuscrit qui rapporte ce mot, remarque qu'on disoit des gens lourds & épais, βοῦφος περιφοιτᾷ, *voilà le Butor qui rôde.* Ce mot ni ce proverbe ne se rencontrent dans aucun Lexique.

Mais ces exemples de termes qui ne se trouvent point dans Hésychius, sont peut-être moins instructifs que les articles où on trouve les mêmes mots avec des modifications différentes. Le mot ἔγγονος, par exemple, dans Hésychius, signifie le petit-fils υἱὸς υἱοῦ: ce Lexique donne la même signification au mot ἔκγονος.

Le Manuscrit distingue ces deux mots, & prétend que ce dernier veut dire le petit-fils, & l'autre le fils, & applique à leur différente signification ce vers d'Homère, υἱός θ', υἱωνός τε Διὸς νεφεληγερέταο.

Je pourrois faire un long chapitre de tous les mots où j'ai remarqué de pareilles différences, mais de simples indications me paroissent suffire pour cette Notice; je passe aux mots où notre Manuscrit se rapportant avec Hésychius, pour les acceptions, a l'avantage d'en différer par des citations qui ne sont pas dans ce Lexique.

---

*(m)* L'Apôtre par excellence, est plusieurs fois cité dans le Manuscrit, comme au mot ἀντιτόκριλος, qui se trouve dans les Épîtres de S. Paul.

Le

Le mot ἐλεὸν, dans Héſychius, eſt interprété par ceux-ci, μαγειρικὴ τράπεζα; le Manuſcrit l'interprète de même, mais il appuie ſon interprétation de l'autorité d'Ariſtophane, en citant le paſſage de ce Poëte, qu'Alberti a rapporté dans ſa Note, ἴθι δὴ, (la particule δὴ manque dans le Manuſcrit), χαθέλ' αὐτοῦ τ'οὐλεόν. Le Manuſcrit cite encore Homère, βάλλον δ' ἐν ἐλεοῖσι, & ajoute qu'il y a une eſpèce d'oiſeau qui porte le nom d'ἐλεόν.

LEXIQUE GREC.

*Voyez* les Nuées d'Ariſtophane, *Act. 1. Sc. 2.*

Si ces ſortes de citations étoient plus multipliées, on concevroit preſque l'eſpérance de trouver dans notre Manuſcrit de quoi ſe dédommager de la perte de celles qui ne ſont plus dans Héſychius, & qui, de l'aveu des Savans, y étoient autrefois en grand nombre.

Il. ξ. *V*, 432.

Ce ſont cependant ces citations, telles qu'elles ſont, & les différentes acceptions des mots, qui rendent ce Manuſcrit très-précieux, indépendamment des autres avantages dont il nous reſte à parler; j'en citerai encore un exemple tiré du mot βλιμάζειν; Héſychius dit que ce mot répond à celui de θηλολαβεῖν, preſſer les mamelles. Le Manuſcrit reconnoît d'abord une autre ſignification, qui eſt celle-ci, ἀποςτάζειν τοῦ μέλιτος, *ſtillare ex melle*, il s'accorde en cela avec Suidas; mais il ajoute que ce mot répond encore à celui de ψηλαφεῖν, *attrectare*, & cite un paſſage de Cratès, ὡς μαλακὸν καὶ τέρεν τὸ χρωτίδιον (n), ὦ θεοὶ, καὶ ἐβλίμαζον αὐτήν. *Dii! quàm mollem cuticulam! & eam attrectabam.* Ce paſſage eſt rapporté dans l'*Etym. magn.* où il eſt attribué à Cratinus; il n'eſt point dans Suidas. Le Manuſcrit ajoute enfin que le mot βλιμάζειν veut dire proprement toucher la poitrine & le ventre, comme font ceux qui achettent des oiſeaux, & cite enſuite ces trois mots, ſans aucun nom d'Auteur, mais qui ſont ſûrement de quelque Comique, βλιμάττομεν, ψηλαφῶμεν, ἐπιθυμοῦμεν (o).

(n) Ce diminutif n'eſt point dans les Lexiques.

(o) Héſychius, à la vérité, donne à ce mot la même acception, & s'autoriſe d'Ariſtophane, dans ſa Comédie des oiſeaux, mais ſans aucune citation. Celle d'Ariſtophane n'a aucun rapport avec les trois mots cités dans le Manuſcrit.

LEXIQUE GREC.

Parmi les mots pris au hasard dans ce Lexique inédit, & pour lesquels on trouve encore des citations d'Auteurs anciens, on rencontre le mot βοσπορος. On voit dans notre Manuscrit qu'il y avoit deux Bosphores, l'un de la Propontide, l'autre de la Thrace; on trouve ensuite un passage entier tiré de Phylarque, c'est l'aventure d'Io, fille de Cadmus; que Junon, par jalousie, piqua de l'*æstrum*. Io, tourmentée par cet aiguillon, comme une génisse, traversa le Bosphore à la nage *(p)*.

Mais ce n'est pas assez de l'avantage de ces citations; il faut voir si le Lexique d'Hésychius, renommé avec raison pour l'explication des mots les moins communs de la langue, ne paroîtra pas quelquefois insuffisant, & si notre Lexique ne pourroit pas alors y suppléer.

Si, par exemple, pour expliquer le mot Καταχάσθετον on recouroit à Hésychius, on trouveroit pour toute explication ces mots ἐξ ἐναντιας. La Note de l'édition d'Alberti, dit que le Lexique de Cyrille l'interprète mieux. J'ignore de quel Lexique *(q)* le Commentateur a voulu parler; mais je trouve dans notre Manuscrit une explication bien plus satisfaisante; ce mot y est interprété τὸ ἀπὸ ὕψους εἰς βαθος διάστημα, & cette interprétation est la même que celle de Suidas.

L'autorité de notre Manuscrit pourroit servir encore à balancer celle d'Hésychius, ou peut-être à jeter de nouvelles lumières sur les interprétations qu'il a données, comme au mot μαγνῆτις aimant. Hésychius * dit que « c'est à tort qu'on l'a nommée la *pierre* d'*Héraclée*, parce

* Voyez Ἡράκλεια λίθος.

*(p)* Ce même passage est rapporté dans l'*Etym. ma num,* & les Commentateurs observent, qu'au lieu de *Cadmus,* il faut lire sans doute *Inachus;* mais la même faute est dans le Manuscrit.

*(q)* Il n'est point dans la Collection faite par le Père *Labbe*, des glossaires de Cyrille, de Philoxène, & des autres Lexiques anciens. J'observerai ici que cette Collection n'a pas le moindre rapport avec notre Manuscrit. Alberti a peut-être voulu parler du Manuscrit inédit de Cyrille, qui est souvent cité dans les Notes d'Hésychius.

qu'il y a cette différence entre la pierre d'Héraclée & « l'aimant, que la première attire le fer, & que l'autre attire « l'argent. Il blâme Platon de les avoir confondues; il ajoute « que la pierre d'Héraclée a reçu ce nom de la ville d'*Héraclée* en Lydie, & que c'est pour cela que Sophocle lui « donne le nom de *pierre Lydienne.* Enfin, dit-il, les uns « la nomment Σιδηρῖτις & les autres Ἡρακλεῶτις. » Voici à présent l'article tel qu'il est dans notre Manuscrit: « L'aimant, μαγνῆτις, est une pierre qui attire le fer, on la nomme « *Sideretis, Héracléienne* & *Lydienne;* elle ressemble, pour la « couleur, à du fer-blanc qui n'a point été poli *(r);* on l'appelle « *Héraclée*, à cause de sa force, ou plutôt parce qu'elle a « été trouvée d'abord à Héraclée, ville du Pont; d'autres « disent à Héraclée de Thrace ». En comparant ces deux définitions, on ne balancera pas, je crois, à préférer celle de notre Manuscrit. Tous les Naturalistes ont observé que l'aimant, dans de certaines contrées, ressemble à du fer non poli, & aucun d'eux entre les Anciens ni les Modernes, n'a parlé de cet aimant qui attiroit l'argent.

C'est encore dans notre Manuscrit qu'on trouveroit de quoi confirmer des interprétations d'Hésychius, qui ont besoin d'être appuyées par des autorités. On trouve, par exemple, au mot Κνίζων cette seule interprétation, συκάμινα τέμνων, *morus abscindens:* Alberti, pour éclaircir ce passage, cite ces mots du Prophète Amos, αἰπόλος ἤμην κνίζων συκάμινα, *caprarius eram, morus abscindens.* Mais le Manuscrit rapporte les paroles de Saint-Cyrille, qui dit que le Prophète étoit gardeur de chèvres, κνίζων συκάμινα, c'est-à-dire, ajoute le Manuscrit, *coupant les feuilles du mûrier pour la nourriture de ses bestiaux.* Ainsi, par cette interprétation, le mot Κνίζων du Prophète Amos & de Saint-Cyrille, ne laisse plus aucun embarras. J'observe ici, en passant, que si

*(r)* σιδηρῖτις, ἡράκλεια καὶ λυδία, ἐμφερὴς τῷ χροιᾷ ἀργῷ καὶ ἀκαθάρτῳ σιδήρῳ. L'article de l'*Etymol. magnum* ressemble beaucoup à celui de notre Manuscrit.

LEXIQUE GREC.

l'examen de ce Manuſcrit pouvoit porter à l'attribuer à S.[t] Cyrille, la citation de cet Écrivain, dans le Manuſcrit, ne permettroit guère de s'arrêter à cette ſuppoſition.

En comparant, comme nous venons de le faire, Héſychius & notre Manuſcrit, & en faiſant obſerver l'avantage que ce Manuſcrit peut avoir ſur Héſychius, dans pluſieurs paſſages pris au haſard, nous ſommes bien loin d'en vouloir inférer que notre Lexique l'emporte de beaucoup ſur celui d'Héſychius. On ſent trop bien quel travail immenſe il faudroit, pour établir entr'eux une comparaiſon exacte, & juger du plus ou moins d'utilité dont ils peuvent être pour l'étude & la connoiſſance de la langue grecque. Ce ne ſeroit pas aſſez de paſſer en revue tous les mots de l'Héſychius, & de les comparer avec ceux du Manuſcrit; il faudroit encore, non pas compter les mots de chaque Lexique, mais les peſer en quelque ſorte; il faudroit pouvoir juger de leur importance; il faudroit, quand leurs interprétations ſeroient différentes, apprécier le plus ou moins de juſteſſe des unes & des autres, évaluer le mérite de leurs citations, &c. Et comment prononcer ſur une telle matière? Si dans le cours de l'examen que nous avons fait, nous avons vu notre Manuſcrit l'emporter quelquefois ſur Héſychius, nous avons auſſi vu celui-ci ſaiſir mieux le ſens de certains mots peu uſités, comme ταλανίζει qu'il exprime par le mot θρηνεῖ, & que le Manuſcrit rend par ἄθλιον ἀποκαλεῖ. J'aimerois encore mieux l'interprétation qu'Héſychius donne du mot ἀβδέλυκτα, ἀμίαντα, & que le Manuſcrit rend par ces mots τὰ μὴ μιαίνοντα, en ajoutant que c'eſt une expreſſion propre à la Tragédie. Suidas, à la vérité, eſt entièrement conforme au Manuſcrit; mais comme leur autorité dans ces paſſages où ils ſe copient, n'eſt qu'une ſimple & non une double autorité; je ne balancerois point à leur préférer Héſychius, quand l'analogie de la langue paroît être en ſa faveur. Comment donc à cet égard, prononcer ſur le mérite de ces deux Lexiques? Mais il eſt dans notre Manuſcrit d'autres avantages qu'Héſy-

chius ne sauroit disputer: je veux parler du mérite des étymologies, dont ce Manuscrit abonde.

Tout le monde sait combien la science des étymologies est précieuse pour la connoissance d'une langue, où presque tous les mots sortis d'une racine simple s'étendent, se ramifient, s'agrandissent comme des rameaux touffus qui s'élancent d'un même tronc. Les étymologies de cette langue, la plus philosophique que les hommes aient parlé, où les idées primitives sont réduites à un petit nombre de signes qui, se combinant ensuite, étalent à nos yeux tout ce que la Poësie & l'éloquence peuvent avoir de plus magnifique, ne ressemblent point aux étymologies des langues modernes, & même de la latine. Celle-ci, comme on sait, avoit beaucoup emprunté du grec; les langues modernes sont, pour la plupart, un mélange des langues anciennes, confondues avec les différens idiomes des pays qui ont eu ensemble le plus de rapport. La langue grecque tiroit tout, en quelque sorte, de son propre fonds; *(f)* ses racines aussi simples que les premières idées des hommes, étoient d'autant plus fécondes, qu'elles n'étoient pas bornées à exprimer une seule action, mais qu'elles représentoient encore toutes les actions qui y étoient analogues. Par exemple, le seul mot Βῶ, suivant notre Manuscrit, avoit quatre significations, τρέφω, πατέω βότρυν, βαίνω, λέγω, *nutrio, uvam calco, incedo, loquor*, & par extension, *clamo;* ces sortes de racines, presque toutes d'une ou de

*(f)* Je sais que Platon dit que plusieurs mots de la langue grecque, sont venus des Barbares; mais c'étoient des termes simples, & qui remontoient à l'origine des langues, comme le mot πύρ, qu'il dit venir des Phrygiens. La simplicité du mot en fit une racine grecque.

Je sais encore qu'il y avoit beaucoup de mots latins, que les Grecs, en vivant avec les Romains, s'étoient appropriés; mais ces sortes de mots ne faisoient point corps avec la langue grecque, & quoique naturalisés, ils y étoient toujours étrangers. Cependant, ces mots d'origine latine, sont encore utiles à rassembler dans un Lexique, & le nôtre en fournit plusieurs exemples, comme les mots μίλιον, μέτρον γῆς, μιλίζω, μέτρω; & beaucoup d'autres.

LEXIQUE GREC.

deux syllabes au plus, se combinant ensuite & s'alliant avec d'autres mots aussi simples, devenoient capables d'exprimer toutes les modifications de la pensée; & malgré les changemens qu'elles éprouvoient, elles conservoient toujours quelque analogie avec leur origine.

En considérant les étymologies sous ce point de vue, un Amateur de la langue grecque ne verra pas sans intérêt un Lexique, où une grande quantité de mots sont ramenés à leur première racine; & ne présentant par leur décomposition que des idées simples combinées, changent en tableau énergique un mot qui, auparavant, ne disoit rien à l'esprit. Par exemple, le mot ποσειδῶν *(t)* qui est devenu le nom propre de Neptune, ne nous présente aucune image; mais si on vient à considérer que ce mot dérive de σεῖν τὸ πεδίον, suivant le Manuscrit & tous les Scholiastes, alors on voit la mer qui vient battre la terre de ses flots, & cette image ne permet plus d'oublier le mot qui la peint.

*Voyez* le Cratyle.

La facilité de trouver des étymologies dans la langue grecque, a ses avantages & ses inconvéniens. Platon ou Socrate, se moquoit avec raison de l'abus qu'on en faisoit déjà de son temps, & sans doute les Grammairiens n'ont pas été dans la suite plus réservés sur cet article que les Sophistes. Cependant, l'étude des étymologies sera toujours le premier fondement de l'étude de la langue grecque, & un Vocabulaire aussi riche que le nôtre en étymologies, méritera toujours par ce seul avantage d'être particulièrement recherché.

Je n'ignore pas que nous possédons déjà un Lexique, qui, à cet égard, est un véritable trésor. L'*Etymologicon magnum*, semble ne rien laisser à desirer, soit par la multitude & la variété des étymologies, soit par l'abondance

*(t)* Platon donne à ce mot une autre étymologie, il le fait venir de ποδῶν δέσμος; ainsi ποσειδῶν, suivant lui, exprime le pouvoir que Neptune avoit d'enchaîner la mer. C'étoit des plaisanteries de Socrate, qui vouloit embarrasser les Sophistes.

de termes peu connus qui y sont rassemblés, soit enfin par la multiplicité des citations des anciens Auteurs. Cependant, notre Manuscrit, peut encore avoir quelque mérite après l'*Etymologicon magnum*, soit par des étymologies qu'on ne trouve point dans ce vaste recueil, comme celle du mot ἀπουλος, de laquelle il ne parle pas *(u)*; soit par des étymologies opposées à celles qui y sont présentées. Par exemple, au mot μαντεύω, le Manuscrit dit qu'il vient de μῶ *(x)*, τὸ ζητῶ, μαντεύω, & que c'est de-là qu'est dérivé le mot μάντις, *vates*, & non de μανία, comme quelques personnes l'ont cru. L'Auteur de l'*Etymologicon magnum*, a adopté cette dernière étymologie que rejette le Manuscrit. Il est impossible de comparer un moment l'*Étymologicon* & notre Lexique, sans trouver dans l'un & dans l'autre une foule de passages qui se ressemblent, & sans y trouver aussi quelques différences qu'il est impossible d'apprécier dans une Notice.

LEXIQUE GREC.

Mais autant notre Manuscrit l'emporte sur Hésychius & Suidas, par l'avantage des étymologies qu'il nous présente, autant il l'emporte sur l'*Etymologicon magnum* & les autres Lexiques, par toutes les connoissances grammaticales qu'il renferme, & qui font revivre pour nous une partie des Ouvrages des anciens Grammairiens, tels qu'Appollonius, Hérodien, Méthodius, &c. qui y sont quelquefois cités. Il suffit de lire les mots ἄρθρον, *articulus;* ῥῆμα, *verbum;* πρόθεσις, *præpositio;* συλλαβὴ, *syllaba*, &c. pour avoir une idée de la recherche que les Anciens avoient mise dans l'étude des principes de leur langue. La difficulté de rendre en françois les termes employés dans la seule définition de ces mots, m'oblige à me contenter de les

*(u)* Le Manuscrit fait venir ce mot, qui répond à celui d'ἡμαρτημένος, du mot ἄω, τὸ βλάπτω, il en donne encore deux autres étymologies.

*(x)* μῶ est dans l'*Etymologicon magnum*: c'est encore un de ces mots monosyllabiques qui remontent à la création de la langue, comme βλῶ τὸ βάλλω, & beaucoup d'autres.

LEXIQUE GREC.

indiquer. J'obſerverai ſeulement que les définitions qui y ſont employées, ſont à peu-près les mêmes que celles dont nos Grammairiens ont continué de faire uſage. « Le « Verbe, par exemple, eſt une partie d'oraiſon qui n'a point « de cas *(y)*; il déſigne les temps, les nombres & les perſonnes, & conſtitue action ou paſſion, ἐνέργειαν ἢ πάθος παριστᾶσα ». Toutes les définitions du verbe rentrent à peu-près dans celle-là; mais ce peu de mots même que je traduis, montre combien il eſt difficile de rendre avec juſteſſe le ſens de ces mots pris grammaticalement.

Quelquefois le Manuſcrit va juſqu'à définir le caractère des lettres, conſidérées comme élémens de la langue; il dit que la lettre *P*, dont on a fait le mot de ῥέω, *fluo*, a quelque choſe d'humide & de mou, & que cette lettre coule dans un vers comme l'huile. Il établit ſouvent la différence que les accens mettent dans la ſignification des mots. Par exemple, le mot ἀγοραῖοι avec le circonflexe ſur l'ayant-dernière, déſigne ceux qui fréquentent le marché; tandis que le mot ἀγόραιος avec l'aigu ſur l'anté-pénultième, ſe joint au mot ἡμέρα, & déſigne le jour où ſe tient le marché. Je ſai que nous avons un Ouvrage de Cyrille, qui traite expreſſément de cet objet; mais il n'en ſera pas moins intéreſſant de voir juſqu'à quel point notre Manuſcrit peut avoir rapport à l'ouvrage de Cyrille, & combien il en peut différer *(z)*.

Je pourrois encore ajouter, pour mieux faire valoir le mérite de ce Lexique aux yeux des Grammairiens, qu'on y trouve très-ſouvent à la ſuite d'un verbe régulier ou irrégulier, preſque tous les temps de ce même verbe avec ſes contractions, ſes dialectes & ſes licences, adoptées par

*(y)* Λέξις ἄπτωτος ἐπιδεκτικὴ χρόνων τε καὶ προσώπων, καὶ ἀριθμῶν.

*(z) Dict. Græ. cum interp. Lat. Cyrilli, opuſculum de dictionibus quæ variato accentu mutant ſignificatum.*

la

la poëſie; je pourrois citer, par exemple, les mots Βιῷτο, ζησατο, qu'Héſychius & Suidas ont rapportés, ſans en préſenter les différens modes, ainſi que le mot δοάσσατο & mille autres; mais ceci nous mèneroit trop loin.

**Lexique grec.**

Ce mot eſt auſſi dans Héſychius, mais ſans conjugaiſon.

Je crois en avoir dit aſſez pour montrer l'importance de l'Ouvrage dont je viens de préſenter la Notice, & faire ſentir combien il ſeroit intéreſſant pour les Amateurs de la langue grecque, qu'un Lexique qui raſſemble en lui ſeul une partie des avantages répandus dans les trois grands Lexiques anciens, & en poſsède beaucoup d'autres encore, parût enfin au jour. S'il importe à la gloire des Lettres, de faire revivre le goût des bonnes études, & par conſéquent celui de la langue grecque qui en a toujours été le fondement, quel moyen ſeroit plus efficace, que de donner au Public un Ouvrage digne d'attirer l'attention des Savans, dans un moment ſur-tout, où le travail ordonné par le Roi, ſur les Manuſcrits de ſa Bibliothèque, attirant les yeux de l'Europe, ne manqueroit pas d'exciter une curioſité générale pour un Ouvrage ſorti des ténèbres où il ſembloit enſeveli depuis ſi long-temps?

Il nous reſte encore à parler de la forme, de l'écriture & de l'âge du Manuſcrit. C'eſt un *in-4.°* ſur vélin, contenant en tout *228 feuillets*, formant *456 pages:* notre Lexique en occupe lui ſeul *388.* Tous les articles ſont écrits de ſuite ſans alinéa, & ne ſont diſtingués que par une majuſcule en rouge, qu'on voit à la tête du mot qui commence l'article. L'écriture en eſt généralement aſſez belle, quoique remplie d'abréviations qui en rendent ſouvent la lecture fort difficile. Ces abréviations ſont très-variées, & ce n'eſt que par un grand uſage du Manuſcrit, qu'on peut ſe familiariſer avec elles. Une partie de ces abréviations reſſemblent à celles qu'on trouve dans le Manuſcrit d'Apollonius, & dont M. de Villoiſon a expliqué les principaux caractères; & à cet égard, on ne peut s'empêcher de regretter que ce Savant n'ait pas eu connoiſſance de notre Manuſcrit, lorſqu'il publia ſon

LEXIQUE GREC.

Apollonius. Non-seulement il eût aperçu de grands rapports dans l'écriture de l'un & de l'autre, mais il eût trouvé encore de quoi enrichir ses observations sur Apollonius, & peut-être réformer quelques assertions qui lui sont échappées *(a)*.

Il auroit trouvé encore de quoi confirmer ce qu'il dit, d'après Ernesti, que dans les anciens Lexiques, les verbes sont fort rarement à la première personne de l'indicatif, mais qu'ils sont tantôt sous un mode & tantôt sous un autre, ainsi qu'ils se présentoient aux premiers Compilateurs de ces Glossaires, lesquels n'étoient, dans l'origine, que des collections d'anciennes scholies.

C'est sur cette opinion généralement reconnue, que je me fonde pour montrer la difficulté d'établir l'époque où l'Auteur du Lexique a vécu. Si nous avons uniquement égard à certains mots de ce Lexique, comme au mot Βυζάντιον, nous le croirons antérieur à Constantin; car Bysance, en cet article, ne paroissant pas avoir changé de nom, l'Auteur a dû vivre avant la translation de l'Empire. On voit en effet, que dans un Lexique, tel qu'Hésychius, dont l'Auteur est censé avoir vécu vers l'an 500 de J. C. le mot Βυζάντιος est rendu par celui de Κωνσταντινουπολίτης. D'un autre côté, si on considère que le Manuscrit parle de Βῶνος, commandant les armées en Mysie, lequel, suivant Suidas, vivoit sous Justinien, la première assertion devient nulle & sans fondement; & d'ailleurs, qu'inférer de cet article de Bysance, puisque Suidas en parle dans les mêmes termes que le Manuscrit, & on dit que Suidas vivoit vers le treizième siècle. Comment expliquer ces contradictions? c'est que l'Ouvrage de

---

*(a)* Indépendamment de ce que nous avons déjà dit sur l'interprétation du mot λέξις, on voit au commencement de son Apollonius, qu'il désapprouve le mot ἀάλιον, employé dans ce Lexique, & qu'il voudroit y substituer le mot ἄλιον. S'il avoit eu connoissance de notre Manuscrit, il auroit vu que ce mot ἀάλιον, vient de l'α privatif & d'ἀλῶ κραλῶ. Ainsi ἀάλιον répond au mot ἄπρακτος. *Voyez* aussi Suidas.

LEXIQUE GREC.

Suidas & notre Manuscrit, n'ont été dans l'origine, qu'une collection de scholies anciennes, qui s'est accrue par la suite des temps, & que certains articles y auront subsisté sans changement, comme ils furent composés d'abord.

S'il est donc impossible d'assigner le temps auquel notre Auteur a vécu, on peut du moins indiquer l'époque du Manuscrit. Il paroît être de 1270, il est de la main d'Athanasius-Hamartolus, dont on a d'autres Manuscrits. Je suis bien loin de donner à ce Copiste les éloges que j'ai donnés à l'Ouvrage. On a vu, par ce que j'ai cité des Fables du faux Gabrias, quelle négligence, pour ne pas dire plus, règne dans cette copie. Les vers n'y sont point copiés ligne par ligne, mais le commencement d'un vers se trouve à la fin de la ligne. Quelquefois les mêmes mots se trouvent répétés à différentes places dans le Vocabulaire, & des articles intéressans, comme celui de Βυζαντίου, n'y sont copiés qu'à moitié, & le sens reste suspendu. Cette négligence du Copiste, jointe à la variété de ses obscures abréviations, donneroit beaucoup de peine à l'Éditeur, sur-tout si ce Manuscrit, ainsi qu'il y a lieu de le penser, se trouve unique comme celui d'Hésychius.



*سلسلة التواريخ و البلاد و البحور و انواع الاسماك و فيه علم الفلك

Chaîne hiſtorique des Contrées, des Mers & des Poiſſons, avec un Traité ſur la ſcience de la Sphère.

*Recueil de divers Ouvrages, & particulièrement de deux voyages aux Indes & à la Chine, dans les neuvième & dixième ſiècles de J. C.*

*Manuſcrit Arabe, n.° 597, in-4.° de 290 pages, papier Oriental.*

Par M. DE GUIGNES.

CE Manuſcrit qui exiſte à la Bibliothèque du Roi, depuis long-temps, mais qui n'a pas été conſulté depuis M. l'abbé Renaudot, contient divers Ouvrages, ſur l'un deſquels les Savans ont élevé des doutes; quelques-uns même ont nié juſqu'à ſon exiſtence. En 1764, j'ai inſéré dans le Journal des Savans (au mois de Novembre), à ce ſujet, une Lettre que je crois devoir rappeler dans ces Notices, puiſqu'elles ont pour objet de faire connoître les Manuſcrits de la Bibliothèque du Roi; mais ſi j'abrège d'un côté ce que j'ai dit dans cette Lettre, de l'autre j'ajoute de nouvelles obſervations que le Manuſcrit, examiné ſous un autre point de vue, me donne occaſion de faire. Développons d'abord l'objet de la queſtion. M. l'abbé Renaudot a publié, en 1718, un Ouvrage, intitulé: *Anciennes Relations des Indes & de la Chine, de deux voyageurs Mahométans, qui y allèrent dans le neuvième ſiècle, traduites d'Arabe, avec des remarques ſur les principaux endroits de ces relations.*

* Salſelet at-taouarikh ou al-belâd ou al-bouhour ou anoua al-aſmâ ou phihi ilm al-phalk.

A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, un volume in-8.° de *398 pages.*

Le Traducteur, à l'occasion de ce qui est rapporté des Chinois dans ce Manuscrit, s'attache, dans ses remarques, à détruire la haute idée que les Missionnaires nous ont donnée de la nation Chinoise. Le Père de Premare & & le Père Parennin ont cru devoir le réfuter; le premier prétend même que les deux voyageurs Arabes n'ont jamais été à la Chine. En Europe, les Savans ont encore poussé plus loin la sévérité de la critique; en Angleterre, en Italie & en France, on a douté de l'existence du manuscrit Arabe, & on a soupçonné qu'il étoit supposé. En effet, M. l'abbé Renaudot, dans sa Préface, se contente de dire qu'il est tiré de la bibliothèque de M. le Comte de Seignelay, & n'en indique ni le titre ni le numéro; en sorte qu'on ne pouvoit le découvrir dans celle du Roi, où sont passés les manuscrits de Colbert, autrement de Seignelay. On a trouvé encore M. l'abbé Renaudot en défaut sur quelques époques; ce qui augmentoit les soupçons.

À la sollicitation de plusieurs Savans, j'ai long-temps cherché dans le Catalogue de la bibliothèque, ce Manuscrit; j'ai demandé la communication de tous ceux que je soupçonnois être celui que l'on desiroit de trouver, & je n'ai pu y réussir. Je crus alors que M. l'abbé Renaudot avoit pris dans différens auteurs Arabes, plusieurs détails concernant les Indes & la Chine, pour en former ces Relations qu'il avoit ensuite attribuées aux deux personnages qu'il nomme; c'est la réponse que je fis en 1750, à M. Foscarini, Procurateur de Saint-Marc à Venise. La même question m'ayant été faite encore depuis par M. Morton, alors Secrétaire de la Société royale de Londres, qui me marquoit, qu'*on est persuadé à Londres, que ce Manuscrit n'existe point, & que ce qu'en a dit M. l'abbé Renaudot, est une pure supercherie*, je fis de nouvelles perquisitions également inutiles. Il auroit fallu être au milieu des Manuscrits, & les examiner moi-même; je ne voyois que ceux

ſur leſquels, d'après le Catalogue, je jetois des ſoupçons. Dans la ſuite, j'entrepris encore de faire des recherches à cet égard; je m'attachai uniquement à la circonſtance rapportée par M. l'abbé Renaudot, qui dit qu'à la fin de l'Ouvrage, on trouve quelques obſervations de la même main, ſur les murailles de pluſieurs villes de Syrie, & c'eſt ce que j'ai rencontré dans le Manuſcrit dont il s'agit ici, qui contient en effet les deux relations qui ont excité tous ces doutes: mais je ne puis comprendre pour quelle raiſon M. l'abbé Renaudot, qui a fait la Notice imprimée dans le Catalogue, & que l'on conſerve encore à la tête du Manuſcrit où elle eſt de ſa main, n'a pas annoncé que c'étoit l'Ouvrage dont il avoit donné la traduction; ni pourquoi, à la tête de cette traduction, il n'a pas rapporté le titre général de l'Ouvrage, ni indiqué les deux autres traités renfermés dans ce Volume; circonſtances qui auroient ſervi à le faire reconnoître plus tôt, & auroient mis les curieux en état de l'examiner par eux-mêmes. Vouloit-il par-là le ſouſtraire à la connoiſſance du Public, & même à celle des Gardes de la Bibliothèque du Roi?

Comme cet Ouvrage eſt traduit & imprimé en françois, je n'en donnerai point ici de Notice. Il ſuffit de pouvoir atteſter que le Manuſcrit exiſte à la Bibliothèque du Roi, & qu'il n'eſt point ſuppoſé par M. l'abbé Renaudot; ainſi je me borne à quelques obſervations particulières ſur la traduction & ſur des circonſtances rapportées par nos deux Voyageurs. Ce Manuſcrit a été acheté à Alep, & mis, en 1673, dans la bibliothèque de Colbert; ce qui eſt atteſté par Étienne Baluze, à la fin du Volume. Il eſt relié en maroquin rouge, avec les armes du Roi, & non celles de Colbert. C'eſt une faute conſidérable & embarraſſante pour l'ordre des matières, d'avoir ainſi relié enſemble divers Ouvrages qui traitent de ſujets entièrement oppoſés, & quelquefois écrits en diverſes langues, ce qui jette une grande confuſion dans le Catalogue. Au reſte, le Manuſcrit, en lui-même, eſt en très-mauvais état; le papier en

est vieux, taché, élimé, paroît avoir beaucoup souffert, & est rongé en plusieurs endroits; il est écrit de plusieurs mains différentes. Il contient quatre Ouvrages; 1.° Les deux Relations traduites par l'abbé Renaudot, mais il manque quelques pages au commencement; du reste, toute cette partie est bien écrite & d'un caractère lisible; 2.° Six feuillets, dont quelques-uns paroissent de la même main que les Relations; ils contiennent simplement les mesures de la longueur & de la hauteur des murailles de plusieurs villes & châteaux de Syrie, sans aucun autre détail sur leur construction. Les nombres y sont si mal écrits, qu'il seroit difficile de les rendre exactement; on commence par la mesure des murailles de Tell-bascher, d'Aïn-tab, & d'une autre ville dont je ne puis lire le nom, parce qu'il est effacé. Ensuite, un titre annonce qu'on va parler de quelques Mosquées qui sont dans les États de Nour-eddin Mahmoud, fils d'Emad-eddin-zengi; mais dans le détail, il est question aussi de plusieurs châteaux & villes; d'abord d'Alep, & on donne les distances de cette ville à Harem, à Manbedge, à Mara, à Hama & autres places. Ce petit détail pourroit être intéressant pour la Géographie, mais je n'oserois le traduire, dans la crainte de prendre un nombre pour un autre, à cause du mauvais état du Manuscrit: en ce genre, l'exactitude & la précision sont nécessaires. L'Auteur, quel qu'il soit, parle ensuite de Manbedge, de Schizour, de Hama, d'Hemesse, de Damas, de Paneas, de Sarkhad, de Basra, d'Oman, de Baalbek, de Roha ou Edesse, de Harran & de Rafica. Ce petit morceau, avec le secours de quelques autres Ouvrages, pourroit être utile, & c'est pour cette raison que nous l'indiquons.

3.° Le troisième morceau, très-mal écrit, n'a ni commencement ni fin. Il concerne le Ciel & le mouvement des Astres, d'après Aristote que l'on cite, & on y joint des observations ou explications; mais comme le traité d'Aristote, *de Cælo*, se retrouve dans d'autres manuscrits

Voyageurs Arabes.

Arabes, il est inutile de s'arrêter sur celui-ci, qui est dans la plus grande confusion.

4.° Le dernier morceau est sans commencement; il est écrit en caractères arabes d'Afrique, plus carrés que ceux qui sont employés dans l'Asie, & est en très-mauvais état; il traite de l'Anatomie du corps humain. À la fin on lit ces mots: *cet Ouvrage qui contient l'explication du corps humain, la connoissance du Ciel & des Étoiles, des Mers & des Contrées, les mesures des Villes & des Châteaux, a été achevé l'an 588 de l'Hégire (& non pas l'an 596), de J. C. 1192.* Cette Note est d'une écriture différente de celle de tout l'Ouvrage; elle ressemble, ou plutôt elle est la même que celle du titre général que l'on voit au commencement du Volume; mais elle est très-mauvaise, & paroît être celle d'un homme peu accoutumé à écrire l'Arabe. On ne peut prendre la date qu'elle indique, pour celle de la transcription du Manuscrit, ni pour celle du temps de sa composition; mais laissons ces difficultés qui sont peu intéressantes, & revenons à la traduction du premier morceau par M. l'abbé Renaudot. Il paroît être la suite de quelqu'autre Ouvrage plus étendu, & à peu-près de l'espèce de celui de Masoudi; la première page de ce Manuscrit proprement dit, contient, le titre excepté, la suite de la description d'un monstre marin que l'Auteur arabe nomme *Ankatous;* M. l'abbé Renaudot l'a omise comme étant imparfaite, & commence à un article intitulé: *la troisième mer est celle d'Herkend.* Cette partie contient les observations, ou plutôt la relation des voyages d'un certain Ebn-quahab, dans les Indes & dans la Chine, qui a parcouru ces pays dans le neuvième siècle, & d'un autre, nommé *Abouzeïd,* qui y a voyagé quelques années après.

Nos Voyageurs y indiquent la route que l'on tenoit alors pour aller de Bassora à Canton, donnent des détails sur les différentes îles que l'on rencontre, & sur leurs productions, parlent des mœurs & des usages des Indiens & des Chinois. Un des Voyageurs pénètre jusqu'à la capitale de

VOYAGEURS ARABE,

de la Chine, & eſt préſenté à l'Empereur, qui paroît connoître les Souverains des pays Orientaux, tels que l'empereur de Conſtantinople, le Khalif de Bagdad, &c. Dans un endroit de ces voyages, il eſt parlé d'une découverte qui ſe fit alors: on a trouvé, au rapport de l'Auteur, dans la Méditerranée, ſur les côtes de Syrie, les débris d'un vaiſſeau Arabe, dont la conſtruction annonçoit qu'il étoit de Siraph, dans le Golfe perſique. Il obſerve qu'il n'y a que les vaiſſeaux de Siraph, dont les bordages ne ſont point cloués, mais joints enſemble d'une manière particulière, comme s'ils étoient couſus; tel étoit ce vaiſſeau, au lieu que ceux de la Méditerranée & de la côte de Syrie, ſont cloués. Il conclut de-là que ce vaiſſeau, conſtruit dans le Golfe perſique, & conduit dans la mer des Indes, aura été porté du côté de l'Orient, par mer; il ſuppoſe qu'il aura fait le tour des côtes de la Chine, d'où il ſera entré dans la mer de Khozar, & de-là par un canal dans la Méditerranée. On crut donc par-là avoir découvert que l'Océan communiquoit à la Méditerranée, ce qui, de cette façon, eſt abſolument faux. Mais dans le cas où il ſeroit vrai que le vaiſſeau ſeroit parti de Siraph, il eſt plus ſimple de le faire voguer au Couchant, doubler le cap de Bonne-eſpérance, parcourir les côtes occidentales de l'Afrique, & entrer par le détroit de Gibraltar dans la Méditerranée. Les Arabes étoient alors de grands navigateurs, ils fréquentoient toutes les îles qui ſont au midi de l'Inde, ils étoient curieux de faire des découvertes, comme nous le verrons d'après d'autres Manuſcrits; & je ne ſerois point étonné que ceux de Siraph euſſent paſſé dans la mer Atlantique, enſuite dans la Méditerranée, où ils auroient fait naufrage.

Dans la comparaiſon que j'ai faite autrefois de la traduction avec l'original, je me ſuis aſſuré qu'elle étoit exacte; j'ai ſeulement obſervé, que par-tout où M. l'abbé Renaudot a traduit *lieue*, il falloit lire *paraſange*, comme il y a dans le Manuſcrit; la lieue & la paraſange n'ayant pas la

même étendue, le nom de *lieue* pourroit induire en erreur. Je place en Note quelques légères obſervations *(b)*.

Je remarque ſimplement ici, qu'à la *page 42*, M. l'abbé Renaudot dit que les Chinois, *ſont adonnés au péché abominable, & mettent cette vilaine débauche, au nombre des choſes indifférentes qu'ils font à l'honneur de leurs Idoles.* On lit dans le texte, *les Chinois ſont adonnés à cette débauche, au lieu de prendre les filles dévouées à leurs Idoles.* Le Père Duhalde rapporte que les filles qui ſont attachées à la religion de Fo, ſont très-libertines; c'eſt de ces femmes publiques dont parlent ici nos Voyageurs; ainſi il ne faut pas leur faire dire que les Chinois commettent ce crime par principe de religion *(c)*.

D'après ces obſervations, il réſulte que, malgré toutes les objections des Miſſionnaires, on ne peut plus douter de l'authenticité de ces relations, ni de l'exiſtence du Manuſcrit. Dans le ſecond voyage entrepris par Abouzeïdel-haſſan de Siraf, il eſt dit que le premier a été fait l'an 237 de l'Hégire, de J. C. 851; on y fait mention d'une révolution arrivée en 264, de J. C. 877. En effet, cette année & dans les ſuivantes, la Chine fut agitée de

---

(b) *Page 6*, il parle d'une montagne qu'il appelle *Chachenai;* on lit dans le texte, *Khouſchnami.*

*Page 10*, il parle d'un lieu qu'il nomme *Neſif-bani-el-ſeſac*, il faut lire *Saïf-bani-eſſeſac.*

*Pages 20 & 108*, M. l'abbé Renaudot nomme un roi de *Haraz;* il y a dans le Manuſcrit, de *Dgiourz.*

(c) *Page 51*, ceci n'eſt qu'une faute d'impreſſion, M. l'abbé Renaudot, en traduiſant, dit que la priſe de Canton, arriva l'an CCLXIV de J. C. & de l'Hégire DCCCLXXVII; *liſez* au contraire, l'an de l'Hégire 264, & de J. C. 877.

*Page 124*, à la fin de l'Ouvrage, M. l'abbé Renaudot a oublié de traduire quelques lignes. L'Auteur, après avoir dit qu'on porte d'Égypte à la Chine, des émeraudes, dont on fait des cachets, ajoute: *on y porte auſſi le Bouſſad, autrement nommé* Merdgian, *& le Hadgion, qu'on nomme encore* Dahnadge. *La plupart des rois de l'Inde, laiſſent voir leurs femmes à ceux de leurs pays, ce qu'ils ne permettent pas aux Étrangers.*

Il y a ici une date en marge, qui eſt de la même main que le Manuſcrit, & qui indique l'an 596, dans le mois Sépher (de J. C. 1199).

troubles, & il y eut un fameux rebelle, comme le dit l'auteur Arabe, qui y commit de grands desordres.

Je ne dois pas oublier ici, que ce qui a le plus indisposé les Missionnaires de la Chine, contre ces voyageurs Arabes, c'est ce qu'ils disent, que l'on vend publiquement à la Chine, de la chair humaine dans les marchés; on les a accusés en conséquence d'imposture: je puis citer en leur faveur les Annales mêmes de la Chine, qui attestent le fait, mais en le restreignant aux temps de famine. *L'an 1240, y est-il dit, on tuoit des hommes, dont on vendoit la chair dans les marchés; en sorte qu'on n'osoit sortir le soir, dans la crainte d'être pris & tué, pour être ainsi vendu.* Il y en a plusieurs exemples dans ces Annales; & presque dans toutes les famines qui sont fréquentes à la Chine, on en vient à cette extrémité. Dans une liste des tremblemens de terre, des débordemens & des famines, que je donnerai dans la suite, on en trouvera une infinité d'exemples; mais c'est toujours dans des famines.

En général, sans prendre la défense de ces relations qui ressemblent à celles de nos premiers Voyageurs, je crois qu'elles ne sont pas à mépriser, & qu'on peut en profiter. Elles s'accordent avec l'histoire même de la Chine; nous savons que les Arabes & tous les Musulmans s'y rendoient alors, & qu'à Canton, ils avoient un Cadhi. Dans l'histoire de la Dynastie des Tang qui régnoient à cette époque à la Chine, on rapporte la route que les vaisseaux Chinois suivoient pour aller de Canton à Bassora, & elle est conforme à celle qui est indiquée dans nos voyageurs Arabes. On se rendoit de la Chine à Ceilan; on doubloit le cap Comorin, on suivoit toute la côte de Malabar, on passoit devant l'embouchure de l'Indus, & de-là à Siraf; les Chinois connoissoient l'Euphrate. De Bassora, les marchandises étoient portées en diverses contrées des pays Musulmans, & même sur les côtes de l'Afrique. Ce fut vers ce temps, que les Nestoriens firent élever à Siganfou, qu'ils appellent *Comdam*, un monument qui est

VOYAGEURS ARABES.

une preuve de l'existence du Christianisme à la Chine; il est parlé de ces Chrétiens dans les Annales Chinoises, & nos voyageurs Arabes font mention d'un grand nombre de Chrétiens qui furent tués à Canton. Le Père de Premare regarde nos Voyageurs encore comme des imposteurs, à cause du nom de *Comdam,* qu'ils donnent à Siganfou, alors appelée *Tchang-gan;* mais toutes ces objections ne prouvent rien, & quel que soit ce nom de *Comdam,* il est constant que c'est celui que tous les Étrangers, même les Nestoriens, auteurs du monument, donnoient alors à cette ville: je ne m'étendrai pas davantage à cet égard. Quant aux Notes de M. l'abbé Renaudot, que l'on s'est empressé de critiquer, il seroit hors de mon sujet de les examiner; & je finis, en disant qu'il seroit à desirer que nous eussions ainsi plusieurs relations des voyages que les Arabes ont faits dans les diverses contrées de l'Afrique, de l'Inde, de la Chine & de l'intérieur de l'Asie, où ils commerçoient alors.



# * كتاب الكواكب السائرة في اخبار مصر والقاهرة

## Le Livre des Étoiles errantes, qui contient l'hiſtoire de l'Égypte & du Caire.

*Par le Scheikh Schemſeddin Mohammed ben Abilſorour albakeri alſadiki.*

*Manuſcrit Arabe, n.° 784, in-4.° de 175 feuillets.*

Par M. Silvestre de Sacy.

SCHEMSEDDIN MOHAMMED, auteur de cet Ouvrage, étoit d'une famille auſſi diſtinguée par la nobleſſe de ſon origine, que par ſon mérite Littéraire. Il deſcendoit de Mahomet par Ali, & comptoit entre ſes ancêtres Mohammed Baker, & Djafar Sadik, fils de Baker, cinquième & ſixième Imams; c'eſt pour cela qu'il porte les ſurnoms de *Bakeri* & *Sadiki*, qui lui ſont communs avec pluſieurs autres Savans de la même famille. Il paroît qu'il naquit au Caire, en l'année 1005 de l'Hégire (1596—97 de J. C.), ſous le gouvernement de Seïd Mohammed Pacha, ſi c'eſt à l'occaſion de ſa naiſſance, comme il y a lieu de le croire, que ſon père le Scheikh Aboulſorour, donna dans cette ville une fête magnifique, qui dura quarante jours, & à laquelle le Pacha fut invité. C'eſt lui-même qui nous apprend cette circonſtance dans ſon Ouvrage, où il ſe contente de dire que cette fête fut donnée à ſon occaſion, ſans en déſigner plus particulièrement le ſujet. Son aïeul le Scheikh Mohammed ben Abilſorour almeſri albakeri alſadiki alteïmi, eſt auteur d'un Livre, intitulé: *les*

* Kitab alkewakeb alſaïrat fi akhbar miſr walkahirat.

*Sources de l'Hiſtoire, & les Délices des Yeux (b):* c'eſt une Hiſtoire univerſelle depuis le commencement du monde. Il a fait lui-même un Abrégé de cet Ouvrage, ſous le titre de *Recueil des relations les plus curieuſes, relatives à l'hiſtoire des Rois & des Khalifes (c).* Hadji Khalfa, qui en fait mention dans ſa Bibliothèque des Écrivains Arabes, Turcs & Perſans, dit que l'auteur de ce Recueil avoit vécu en Égypte, dans le ſiècle même où il écrivoit. Cet Auteur portoit auſſi le ſurnom de *Sebt alhaſſan,* le rejeton de la famille de Haſſan; & c'eſt ſous ce nom qu'il eſt le plus ordinairement cité, ainſi que l'a remarqué M. d'Herbelot. Un autre Écrivain qui porte encore le ſurnom de *Sadiki,* eſt le Scheikh Djelaleddin Mohammed ben Aſad alſadiki, mort en l'année 907 (1501—2). Il étoit auſſi de la même famille que notre Auteur, qui en fait mention dans l'Ouvrage dont nous allons donner la Notice. Djelaleddin, a compoſé pour le Sultan Mahmoud, une Introduction aux Sciences, ſous le titre de *Enmoudedj aloloum.*

Schemſeddin, auteur de cette hiſtoire de l'Égypte & du Caire, a compoſé divers autres Ouvrages. Il cite en pluſieurs endroits une Chronique plus étendue, à laquelle il renvoie pour le détail des événemens particuliers au règne de chacun des Sultans Ottomans. Cette chronique qui ne m'eſt pas connue, ne s'étendoit point vraiſemblablement au-delà du règne de Muſtafa II, dépoſé pour la ſeconde fois en l'année 1032 (1622—3); & c'eſt ſans doute la raiſon pour laquelle l'auteur a inſéré dans ſon hiſtoire d'Égypte un récit circonſtancié des principaux événemens du règne de ſon ſucceſſeur le Sultan Morad (Amurath IV).

Les autres Ouvrages de Schemſeddin ſont, une hiſtoire

(b) Oyoun alakhbar wenozhat alabſar.

(c) Tedhkirat aldhorafa bitedhekkur almolouc walkholafa.

de la conquête de l'Égypte par les Ottomans; un petit écrit sur l'abolition des contributions que les troupes d'Égypte exigeoient par violence des Laboureurs, & que le Vizir Mohammed Pacha fit cesser en l'année 1017 (1608—9); enfin, un Recueil qui a encore pour objet l'Histoire des révolutions les plus remarquables, arrivées en Égypte *(d)*.

L'Histoire contenue dans ce Manuscrit, finit aux premiers jours de l'année 1063 (1652—3); mais les dernières années ont été ajoutées après coup par le Copiste. L'on y voit même encore quelques pages blanches qui avoient été destinées à recevoir le récit des événemens du règne du Sultan Mohammed (Mehemet IV), couronné en 1058 (1648), & de ce qui se passeroit en Égypte sous le gouvernement du Pacha Mohammed & de ses successeurs. Ce Manuscrit, ainsi que le témoigne la Note qui le termine, a été achevé à la fin du mois de Dhoulhadja 1055 (Février 1646). On peut en conclure avec certitude, que le récit des événemens postérieurs à cette date, a été ajouté après coup; mais cela ne suffit pas pour déterminer précisément où finissoit le travail de l'Auteur. Le changement de plume, & la différence d'intervalle entre les lignes, que l'on voit en deux endroits, me portent à penser que l'histoire des Sultans ne s'étendoit pas originairement au-delà du couronnement d'Ibrahim, au mois de Schawal 1049 (Février 1640), & que celle des Beglerbegs d'Égypte, se terminoit à la nomination d'Ayoub Pacha, en 1054 (1644). À la fin du récit de la conquête de l'Égypte, par Sélim I, l'Auteur remarque que ce pays est demeuré depuis ce temps, jusqu'à l'année dans laquelle

*(d)* Le premier de ces trois Ouvrages, a pour titre: *Alfotouhât alothmaniat lildiar almisriat:* conquête de l'Égypte, par les Ottomans.

Le deuxième, *Tefridj alcorbat fi refa altolbat:* le soulagement de l'affliction, par l'abolition des contributions.

Le troisième, *Nedjaïb aldohour fima bimisr min hawadith alomour:* les vicissitudes de la fortune, dans les révolutions de l'Égypte.

il écrit, qui est la 1055.e de l'Hégire, sous la domination Ottomane; mais il est possible que le Copiste ait substitué l'année dans laquelle il écrivoit, à celle que l'auteur avoit exprimée.

Le style de cet Ouvrage est simple, & plutôt diffus que concis; la seule difficulté qu'il présente, vient d'un grand nombre de mots que l'on chercheroit en vain dans les Dictionnaires, & qui sont, ou particuliers aux Arabes d'Égypte, ou introduits dans la langue par le mélange des différentes nations qui y habitent ensemble. Il y en a plusieurs, dont je n'ai pu déterminer la signification d'une manière précise. Tels sont les noms des différens genres d'étoffes dont se servent les Égyptiens, & que l'on fabrique dans cette province, où que l'on y fabriquoit autrefois; tels sont encore les noms des monnoies. Il s'en trouve plusieurs qui paroissent avoir été entièrement inconnus à nos Lexicographes, & que je ne me rappelle point d'avoir lûs dans les Relations des voyageurs. J'ai cru devoir conserver les termes originaux; peut-être quelqu'autre Ouvrage nous en fournira-t-il un jour l'explication. J'ai encore éprouvé plus de difficultés dans la partie qui concerne l'Histoire naturelle & l'économie rurale. Le même nom étant souvent commun à plusieurs plantes, ou désignant dans un pays, en Arabie, par exemple, une plante différente de celle qu'il désigne en Égypte; j'ai pris pour guide la *Flora Egyptiaco-Arabica*, du savant Forskal, & spécialement la partie de son Ouvrage, qui traite des plantes d'Égypte. Mais pour ne point risquer dans un sujet qui m'est étranger, de confondre les espèces ou les genres, en adoptant une dénomination préférablement à une autre, j'ai eu soin de joindre au mot françois que j'ai cru devoir employer, le terme de l'original & le nom sous lequel chaque plante se trouve indiquée dans l'Ouvrage du célèbre Philologue, qui a suivi le système de Linnée: j'ai observé la même règle pour les noms de quelques animaux en petit nombre. Tous les termes relatifs au gouvernement

& au

& au détail des finances ou du régime militaire, tous les noms des charges & des emplois sont empruntés de la langue turque, ou dérivés de racines arabes, mais susceptibles de plusieurs sens. J'ai suivi, pour le plus grand nombre, l'interprétation de Méninski, quoique souvent trop vague; & pour le petit nombre de ceux dont je n'ai pu découvrir la signification précise, je me suis fait un devoir de conserver le terme original. Je pense que c'est le moyen de rendre ce travail plus utile à tous ceux qui cultivent les langues de l'Orient.

Cette histoire de l'Égypte & du Caire, est divisée en vingt Chapitres. Je donnerai dans le même ordre une idée des sujets traités dans chacun d'eux, mais je présenterai un extrait détaillé du troisième Chapitre, qui contiendra l'histoire des gouverneurs de l'Égypte, depuis sa réunion à l'empire Ottoman par la conquête de Sélim I, jusqu'au temps de notre auteur, & je traduirai pareillement la plus grande partie du treizième, qui contient des détails sur l'histoire naturelle de cette Contrée.

CHAPITRE I.

Le premier Chapitre traite des anciens habitans de l'Égypte & de l'origine du nom qu'elle porte chez les Arabes. Les diverses opinions des Écrivains, dont l'auteur a extrait ce qu'il dit à ce sujet, se réunissent toutes à convenir que l'Égypte est appelée *Mistr,* du nom de *Misrim,* un de ses premiers Rois, ou le chef de la première peuplade.

CHAPITRE II.

Le Chapitre second a pour objet l'étendue de l'Égypte & ses limites. Outre les noms de *mer de Kolzom,* & *mer de Hedjaz,* le Golfe arabique y est encore désigné sous celui de *Mer salée. Bahr almelh*: cette dénomination qui est aussi employée par d'autres écrivains Arabes, n'a point encore, à ce que je crois, été observée. Il est bon de remarquer encore, que dans la description des frontières de l'Égypte, l'auteur renferme dans cette Province une partie de la côte de Hedjaz & de la mer rouge. Voici ses termes: après avoir traversé le Nil à Aswan, on marche

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

à l'Orient de cette ville, jusqu'à Aïdab, située sur la côte de la mer de Hedjaz, & éloignée d'Aswan de quinze journées: c'est-là que se termine la frontière de l'Égypte du côté du midi. D'Aïdab, il faut traverser la mer salée pour aborder sur la côte de Hedjaz. Haura, est de ce côté, la première ville de l'Égypte; elle confine au territoire de Médine. Cette mer qui entre dans les limites de l'Égypte est la mer de Kolzom; son territoire, tant oriental qu'occidental & maritime, fait partie de l'Égypte. Dans la partie orientale, sont Haura *(e)*, Taïba, Neïl, Midyan, Aïela, & tout ce qui est au-dessus, jusqu'à la montagne *Almokattam*. Le territoire occidental est la côte, depuis Aïdab jusqu'à cette partie de la mer qui baigne le pied de la même montagne. Dans la partie maritime, sont la ville de Kolzom & le mont Tor; de Kolzom à Farma, il y a un jour & une nuit de chemin: c'est l'intervalle qui sépare la mer de Hedjaz de la Méditerranée.

CHAPITRE III.

Le troisième Chapitre a pour titre:

*Des Rois de l'Égypte, avant le déluge & pendant tous les siècles qui ont précédé l'établissement de la religion Musulmane dans ce pays; des Khalifes & des gouverneurs d'Égypte, sous leur empire; des Princes qui leur ont succédé; & enfin, des Gouverneurs qui y ont exercé l'autorité jusqu'en l'année 1060 (f) de l'Hégire.*

Je me contenterai de donner la liste des gouverneurs d'Égypte pour les Khalifes *(g)*, depuis la conquête d'Amrou ben-alâs, jusqu'à celle des Fatimites, sans m'arrêter à ce qui concerne l'histoire des khalifes Fatimites, des sultans Ayoubites, & des deux dynasties des Mamlucs; & je passerai tout d'un coup à la conquête de Sélim I, & à l'histoire de l'Égypte, sous le gouvernement Ottoman.

*(e)* *Voyez* la Carte du Golfe arabique, par M. d'Anville.
*(f)* Cette date a été substituée à une autre que l'on a effacée.
*(g)* On la trouvera à la fin de cette Notice.

Cet extrait contiendra le récit de ce qui s'y est passé de plus remarquable pendant plus de cent trente ans, & celui de quelques événemens étrangers à l'Égypte, & qui appartiennent à l'histoire générale de l'empire des Turcs.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

Sélim Khan, fils d'Abouyézid (Bajazet II), & petit-fils de Mahomet II, dont le nom est célèbre dans l'histoire, par la prise de Constantinople, étoit en guerre avec Schah Ismaël qui occupoit alors le trône de Perse, & qui fut le premier roi de la dynastie des Sofis. Sélim n'ignoroit pas que le Sultan d'Égypte, Cansouh algouri, étoit lié d'intérêts avec le roi de Perse, & que pendant que Sélim faisoit la guerre à Ismaël, Cansouh avoit empêché les caravanes d'Alep, de se rendre à son armée. Résolu d'en tirer vengeance, Sélim se prépara à attaquer les États que Cansouh possédoit en Syrie, dans le dessein d'entrer ensuite en Égypte. Cansouh, instruit de ses projets, se hâta de rassembler ses troupes, leur fit de grandes largesses, & leur distribua d'avance la paye de plusieurs mois. Le samedi 15 de Rebialakher 922, il se mit en marche pour la Syrie, à la tête de cinq mille hommes, armée considérable pour ce Prince, mais trop foible pour résister aux troupes nombreuses de Sélim. Le samedi 22 du même mois, il nomma pour gouverneur de l'Égypte, en son absence, l'Emir Toumanbey, & prit la route de Damas. Il y arriva le lundi 8 de Djoumadilakhera, & après y être demeuré neuf jours, il prit la route d'Emesse pour se rendre à Alep, où il arriva le 20 du même mois. Il sortit de cette ville pour chercher l'armée ennemie, & campa le 20 de Redjeb, dans la plaine nommée *Mardj-Dabegh.* Le premier jour de la semaine, 27 du même mois, au matin, on commença à apercevoir l'armée de Sélim, & après avoir fait la prière, Cansouh, à la tête de son armée, s'avança vers l'ennemi. Le choc fut très-violent, & d'abord les troupes de Sélim furent enfoncées par celles de Cansouh; mais l'armée Ottomane ayant fait un nouvel effort, renversa à son tour celle d'Égypte. Un

17 Mai 1516.

24 Mai 1516.

7 Juillet 1516.

19 Juillet 1516.

17 Août 1516.

24 Août 1516.

grand nombre des soldats de Cansouh furent tués sur la place, les autres se débandèrent & prirent la fuite. Cansouh, avec un petit nombre des siens, se tenoit auprès du drapeau. L'Emir qui le portoit, lui représenta que les troupes de Sélim ne tarderoient pas à l'atteindre, & lui conseilla de fuir & de gagner Alep: en même-temps il plia le drapeau. Cansouh, saisi de la défaite de son armée, fut frappé subitement d'une paralysie qui lui affecta la moitié du corps; sa bouche demeura ouverte & sans mouvement. Il demanda de l'eau, & après en avoir goûté, il voulut prendre la fuite; mais il tomba de cheval, & expira quelques minutes après, sous les pieds des chevaux: tout le bagage de son armée devint la proie du vainqueur. Ainsi finit en un instant la puissance de ce Prince.

Après cette victoire, Sélim marcha vers Alep; il prit possession de cette ville, & se rendit de-là à Damas. Il s'empara des trésors de Cansouh, des armes & des provisions de son armée, & on substitua son nom à celui du Sultan, dans toutes les Mosquées. Sélim continua toujours à pénétrer dans les États de Cansouh, & se rendit Maître de tout le pays qui lui obéissoit, jusqu'à Birket-alhadj. Le mercredi 28 de Dhoulhadja 922, l'armée de Sélim attaqua celle de Toumanbey qui s'étoit emparé du trône aussitôt qu'il avoit reçu la nouvelle de la mort de Cansouh, & la mit en déroute. Le lendemain, dernier jour de l'année, Sélim transporta son camp de Reïdania à Boulac: il fit son entrée dans le Caire, vint ensuite à Alexandrie, & après être revenu au Caire, il en partit le jeudi 20 de Schaban 923, pour retourner en Romanie. Il laissa au Caire une garnison de cinq mille cavaliers & de cinq cents fusiliers, & donna le commandement de la citadelle à Khaïreddin Pacha, un de ses Officiers, avec défense d'en sortir & de mettre le pied dans la ville: on appelle aujourd'hui cet Officier, l'*Aga des Janissaires*. Lorsque Sélim quitta l'Égypte, il emmena avec lui mille chameaux, chargés d'or & d'argent, sans compter le reste du butin

21 Janvier 1517.

27 Août 1517.

& les présens qu'il avoit reçus. La famille Ottomane est demeurée en possession de l'Égypte, depuis la conquête de Sélim, jusqu'au moment où j'écris ceci en l'année 1055 (1645—6); ce qui fait une durée de cent trente-trois ans.

Khaïrbeg Pacha, à qui Sélim confia le gouvernement de l'Égypte, en quittant cette province, avoit été le premier des Émirs sous le règne de Cansouh. Il maltraita les Peuples, & leur fit souffrir toutes sortes de vexations. Après sa mort, Soleïman qui avoit succédé à Sélim sur le trône de Constantinople, nomma pour le remplacer, Mustafa Pacha qui entra en possession de cette place le 6 de Dhoulhadja 928. Il eut pour successeur, l'année suivante, Soleïman Pacha. Celui-ci chercha à se rendre indépendant dans son gouvernement, & fit battre la monnoie en son nom. Les Émirs assemblèrent les troupes, & le surprirent dans le bain, au moment où il se faisoit raser la tête. Lorsqu'il se vit attaqué, il s'enfuit à demi rasé, & se retira chez un Scheikh Arabe. Les Émirs firent instance pour qu'on le remît entre leurs mains, & l'ayant obtenu, ils lui coupèrent la tête & l'envoyèrent à Constantinople : il n'avoit gouverné l'Égypte qu'un an ou environ. Il eut pour successeurs, sous le règne de Soleïman, Kassem Pacha, Ibrahim Pacha, qui fit plusieurs règlemens concernant les troupes & le Divan; Soleïman Pacha, Khasraf Pacha, le même Soleïman qui l'avoit déjà été, & après lui Dawoud Pacha. Ce dernier étoit un homme plein de douceur, de noblesse & de générosité; il aima & protégea les Savans. Il avoit été élevé dans le palais de l'Empereur, & passa de la place de Khazendar de Soleïman (grand Trésorier), au gouvernement de l'Égypte. Il aimoit l'étude & s'appliquoit à la lecture des livres Arabes, dont il amassa un très-grand nombre. Outre ceux qu'il achetoit, il employoit un grand nombre d'Écrivains pour se procurer des exemplaires de ceux qu'il ne pouvoit acquérir : de cette sorte, il forma une bibliothèque considérable. Il favorisa les gens

28 Octobre 1522.

Histoire de l'Égypte et du Caire.

de Lettres: ſous ſon gouvernement, l'étude fut en vigueur, il ne s'occupa point de plaiſirs & de divertiſſemens, il combla de bienfaits les Savans de l'Égypte; le peuple fut heureux, & on ne vit, ni exaction, ni injuſtice. Ali Pacha lui ſuccéda. Il conſtruiſit ou répara pluſieurs édifices publics au Caire, à Foue & à Raſchid, & ſe fit aimer par ſa bonne conduite. Mohammed Pacha, qui le remplaça, ſe rendit odieux; il fut dépoſé & mis à mort à ſon arrivée à Conſtantinople, par ordre de l'Empereur. Après lui, Eſcander Pacha, Ali Pacha alkhadem, Muſtafa Pacha, Ali Pacha alſoufi, ſurnommé *Kiloun*, & Mahmoud Pacha, furent nommés ſucceſſivement par Soleïman au gouvernement de l'Égypte. Ali Pacha alſoufi avoit été précédemment Pacha de Bagdad. Il amena avec lui quelques habitans d'Alep, & les chargea de recevoir les deniers provenans des revenus publics, pour les verſer dans le tréſor de l'Empereur. Ces gens comprirent l'intention du Pacha, ils ſe chargèrent de l'entrepriſe de la fabrication des eſpèces, & les affoiblirent conſidérablement; en ſorte que ſur cent drachmes, ils retiroient trente nisf *(h)*: depuis ce temps, l'affoibliſſement de la monnoie a toujours été en augmentant. Sous ſon gouvernement, des troupes de brigands ſe répandirent dans les environs du Caire. Ils vinrent juſqu'à la Moſquée *Alabyadh*, où demeuroit mon aïeul: la vertu & la ſainteté de cet homme reſpectable, attirèrent la protection du Ciel ſur ce lieu, & les brigands n'y firent aucun dégât. Le Pacha vint le lendemain viſiter cet endroit, & fit conſtruire une muraille, depuis le pont *Alkadjeb* juſqu'à la Moſquée, pour mettre le lieu à l'abri de toute ſurpriſe: cette muraille ſubſiſte encore aujourd'hui. Mahmoud Pacha fut le dernier des gouverneurs de l'Égypte,

---

*(h)* Ce terme ſignifie *moitié;* il déſigne vraiſemblablement la monnoie que les Turcs nomment aujourd'hui *Yaremlec*, ce qui ſignifie la même choſe en Turc, que *Nisf* en Arabe. C'eſt une monnoie d'argent qui vaut la moitié de la piaſtre ou grouſche, c'eſt-à-dire, 20 paras, ou 4 liv. 15 ſ. 8 d. de notre monnoie.

nommés par Soleïman. Il prit possession de son gouvernement, au mois de Schawal 973. Il vint avec un grand cortège, & reçut un grand nombre de présens sur sa route, depuis Alexandrie jusqu'au Caire. A son arrivée dans cette ville, il y trouva l'Émir Mohammed ben Omar, Intendant du Saïd ou Égypte supérieure, qui étoit venu au-devant de lui, sur une grande barque remplie de présens de toutes sortes, & chargée de cinquante mille pièces d'or. Il le fit mettre en croix, & s'empara de tout ce qu'il avoit apporté: il fit aussi périr de la même manière le Cadhi Youssouf alebadi, parce que Youssouf n'étoit point venu au-devant de lui avec les autres Émirs, & ne lui avoit point offert de présens quelques années auparavant, lorsqu'il passoit par l'Égypte pour se rendre dans le Yémen. Plusieurs autres personnages distingués périrent ainsi victimes de sa cruauté. Il indiquoit au Soubaschi (Exempt, Prévôt), par un signe de main & sans parler, les personnes qu'il destinoit à la mort, & le genre de supplice par lequel il vouloit les faire périr. Ce Pacha, cependant, étoit généreux & magnifique dans son train, plus qu'aucun de ses Prédécesseurs ou des Ministres de son temps; il étoit toujours vêtu richement, & on ne servoit sur sa table que de la vaisselle d'or ou d'argent.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE. Mai 1566.

L'Émir Ibrahim, qui étoit alors Defterdar (Trésorier), & qui avoit été nommé par le Sultan, pour présider aux cérémonies religieuses sur le mont Arafat, étant mort le 3 de Redjeb 974, le Pacha en eut une grande joie; il se livra à toute sa haine contre lui, mais avant la fin de l'année, il reçut la punition de son injustice. Il n'eut pas plutôt appris la mort d'Ibrahim, qu'il envoya des gens de sa part pour s'emparer de sa maison & de ses Esclaves. Ibrahim avoit amassé des richesses immenses & beaucoup de choses précieuses. Mahmoud s'empara d'abord de tout ce qu'il trouva, & le fit vendre à vil prix: il mit ensuite les Esclaves à la question, pour les contraindre à découvrir les trésors qu'Ibrahim avoit cachés dans sa maison;

14 Janvier 1567.

le premier des Esclaves les lui indiqua, & Mahmoud s'en saisit : il y trouva cent mille pièces d'or, dont il se servit pour former le trésor *(i)* qu'il devoit envoyer à Constantinople. Il chargea de la conduite du trésor Morad-beg, un de ses Esclaves, qui parvint dans la suite à la dignité de Grand-vizir sous l'empire d'Ahmed; & envoya en même temps de riches présens au Sultan & à ses Ministres. Pendant qu'il attendoit, dans une flatteuse espérance, l'effet de ses présens & de la protection des Grands, le destin accomplit ce qui avoit été arrêté dans les décrets

5 Décembre 1567. éternels. Le mercredi, dernier de Djoumadiloula 975, comme il paroissoit en public avec tout son cortège, ainsi qu'il avoit coutume de faire le mercredi de chaque semaine; un assassin aposté, suivant le récit de quelques personnes dignes de foi, par les Émirs Hamzabeg & Maïbeg, le blessa à mort d'un coup de mousquet, dans une rue étroite, entre les murs de deux jardins. L'assassin avoit fait un trou dans un des murs, il y plaça son arme chargée à balle, sans être vu de personne, & ayant mis le feu à la mèche, il tira sur le Pacha, & le frappa sous l'épaule gauche; il laissa son arme dans le trou où il l'avoit placée, sortit du jardin & se mêla dans la foule, en sorte qu'on ne put le reconnoître. Après avoir essayé en vain de continuer son chemin, le Pacha fut obligé de descendre de cheval; on étendit par terre des tapis de soie, sur lesquels on le posa, & les Émirs demeurèrent près de lui. Ses Esclaves entrèrent dans le jardin, ils virent le mousquet que l'assassin avoit laissé, & ne trouvèrent, dans le jardin, que deux hommes qui travailloient à la terre, & à qui ils coupèrent la tête, quoiqu'ils fussent entièrement innocens, & qu'ils eussent entendu le coup, sans voir de

*(i)* On entend, par ce mot, la somme que le Sultan tire annuellement des impôts de la province & des autres revenus publics. Elle est envoyée chaque année par le Pacha, sous la conduite d'un Officier, chargé de la remettre au Trésorier général de l'Empire. *Voy. de Pock. L. IV, c. 3.*

quel

quel endroit il partoit. On fit apporter une litière couverte pour le Pacha, qui fut reporté chez lui au milieu des douleurs les plus aiguës. La nouvelle de cet événement, jeta l'épouvante dans la ville, & les boutiques furent fermées; mais la tranquillité fut bientôt rétablie par l'amnistie que l'on fit publier. Néanmoins les Émirs & les Sandjacs se promenèrent toute la nuit dans la ville, dans la crainte que le Pacha ne fit inquiéter quelqu'un pour raison de cet assassinat. Mahmoud ayant fait son testament, le Cadhi, le Defterdar, les Émirs & les Sandjacs se retirèrent, & il rentra dans son appartement, où il mourut entouré de ses femmes. Son tombeau est dans la place de Romeïlé.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

*Beglerbegs d'Égypte, sous le règne du Sultan Sélim, fils du Sultan Soleïman.*

Sélim II étant monté sur le trône au mois de Rebialakher 974, l'occupa pendant huit ans un mois & quatorze jours, & mourut le 17 de Ramadhan 982 *(k)*.

Sinan Pacha, fut le premier Gouverneur que Sélim donna à l'Égypte. Il passa du gouvernement d'Alep à celui de cette Province, où il ne resta que neuf mois, ayant été destiné par le Sultan au commandement de l'armée qu'il envoyoit dans l'Arabie heureuse. Lorsqu'il eut fait tous les préparatifs nécessaires pour cette expédition, il partit le 4 de Schawal 976, accompagné de Hamzabeg, Mamaïbeg & plusieurs autres des principaux Émirs de l'Égypte. Il conduisit cette expédition avec beaucoup de sagesse & d'habileté, & après avoir achevé heureusement la conquête du Yémen, il revint triomphant en Égypte. Pendant son absence, l'Égypte eut pour Gouverneur Djerkes Escander Pacha. Il déchargea des impositions les pauvres, les infirmes, les estropiés, & la plus

23 Mars 1569.

*(k)* Ces dates sont inexactes, & se contredisent réciproquement.

HISTOIRE DE L'EGYPTE ET DU CAIRE.

25 Juin 1571. Avril 1573.

grande partie des gens de Lettres. Il passoit lui-même pour Savant. Sinan Pacha, étant de retour de son expédition, rentra dans son Gouvernement le 1.er de Safar 979, & l'occupa jusqu'au mois de Dhoulhadja 980. Ce Pacha entreprit des ouvrages importans : il fit creuser de nouveau & réparer le canal d'Alexandrie; il fit aussi construire dans cette ville une Mosquée, un marché & des bains, & à Boulac, une grande Mosquée, un marché, des magasins *(l)* pour les marchandises, & des caravanseras *(m)* pour les voyageurs. Il fit aussi bâtir un Monastère (Tekkié) sur la route de Romanie, dans un lieu isolé, pour y fournir la nourriture aux voyageurs. Hossaïn Pacha succéda à Sinan. Il étoit rempli d'excellentes qualités, affectionné aux gens de Lettres, d'un caractère doux & modeste, & très-éloigné de toute cruauté. De son temps, des troupes de brigands se répandirent en grand nombre, & commirent beaucoup de désordres.

### *Beglerbegs d'Égypte, sous le règne du Sultan Morad (Amurath III), fils du Sultan Sélim.*

24 Décembre 1574. 15 Mai 1595.

Morad monta sur le trône le 10 de Ramadhan 982, & mourut le 6 de Ramadhan 1003.

Le premier Gouverneur de l'Égypte, sous le règne du Sultan Morad, fut Messih Pacha alkhadem, qui avoit occupé la place de Khazendar (grand Trésorier), du temps du Sultan Sélim. Ce Pacha étoit d'un caractère féroce & sanguinaire. On dit que pendant la durée de son gouvernement, qui fut de cinq ans, il fit mourir environ dix mille personnes; mais c'étoit pour la plupart des malfaiteurs:

---

*(l)* Ces magasins sont nommés en arabe *Wacalat*, & au pluriel *Wacaïl* : c'est ce que les voyageurs appellent *Oqual Okela*. Voyez *Pockocke*, *Niebuhr*, &c.

*(m)* Il y a dans le texte, *Ribâa;* c'est le pluriel de *Reba*, qui signifie une demeure quelconque; mais d'une manière particulière, le lieu où logent des étrangers & des voyageurs.

car les brigands s'étoient extrêmement multipliés ſous le gouvernement de Hoſſaïn Pacha. Meſſih les extermina preſque totalement, & depuis ce temps juſqu'à préſent, on n'a vu qu'un très-petit nombre de brigands & de voleurs. Il ne reçut jamais aucuns préſens de qui que ce fût, ce qui rendit l'Égypte plus floriſſante. Il fit conſtruire une grande Moſquée à la porte du faubourg de Karafa, en faveur du Scheikh Noureddin alkarafi, auquel il donna, tant pour lui que pour ſes deſcendans, l'intendance de cette Moſquée, & la libre diſpoſition du revenu des biens dont il l'avoit dotée. Il ordonna que les Catebs (Greffiers), commenceroient à l'avenir, les ordonnances & les jugemens par cette formule: « Louange à Dieu, ſalut & paix à notre Prophète, à ſes deſcendans, & à tous ſes compagnons. Tous les fidèles « ſont frères: entretenez la paix & l'union entre vos frères, « & craignez Dieu: peut-être un jour vous convertirez-vous « à lui. Serviteurs de Dieu, efforcez-vous de remplir fidèlement les préceptes de ſa religion, & conformez vos actions « à ſes loix. »

Haſſan Pacha alkhadem ſuccéda à Meſſih. Il avoit été auparavant Khazendar du Sultan Morad. Il gouverna l'Égypte pendant deux ans, & ne s'occupa qu'à amaſſer de grandes richeſſes par toutes ſortes de voies. Il rétablit l'uſage des préſens que ſon prédéceſſeur avoit aboli. Quand il quitta ſon Gouvernement, il ſortit du Caire par le quartier des Tombeaux, n'oſant ſe montrer au peuple. Le Sultan inſtruit de ſes vexations, le fit étrangler lorſqu'il fut de retour en Romanie.

Le Vizir Ibrahim Pacha fut nommé à ſa place. Il parcourut tous les départemens de l'Égypte, & même l'extrémité la plus éloignée du Saïd: il vint juſqu'au lieu nommé le *Puits des Emeraudes* (Bir Elzumurrud), d'où il en tira une grande quantité. Lorſqu'il fut arrivé au Caire, il commença à faire une recherche exacte des concuſſions de Haſſan Pacha, & nomma un Officier pour recevoir les plaintes que les Sandjacs auroient à porter contre lui.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

30 Juillet 1583. (Nouveau style). Octobre 1583.

Ces informations se firent dans la Mosquée de Faradj ben Barkouk. Elles commencèrent le 10 de Redjeb 991, & durèrent jusqu'à la fin de Ramadhan de la même année. Il n'y avoit aucun homme en place, aucun Fermier ou Receveur des revenus publics, aucun Scheikh des Arabes, duquel Hassan n'eût exigé des sommes considérables. On rechercha aussi la quantité de grains qu'il avoit enlevée des greniers publics, & on trouva qu'il en avoit vendu cent mille quatre cents quarante-deux ardabs. Les informations furent rédigées par écrit avec les preuves que l'on avoit acquises, & le tout fut envoyé à l'Empereur qui confisqua tous les biens de Hassan.

Ibrahim fit nommer pour lui succéder, Sinan Pacha qui étoit Defterdar (Trésorier). Celui-ci occupa cette place pendant un an & demi. Il prit la fuite & quitta l'Égypte lorsque Awis Pacha, qui lui succéda, fut envoyé pour faire des recherches contre lui. Awis étoit un homme sévère & d'une exacte probité. Il commença par être Cadhi : il devint ensuite Defterdar de la province de Romanie, & passa de cette place à celle de Beglerbeg d'Égypte. Ayant voulu mettre la discipline dans les troupes, elles se soulevèrent contre lui, & l'attaquèrent dans le Divan le 2 de

24 Août 1589. Schawal 997. Les Soldats lui firent souffrir toutes sortes d'affronts : ils entrèrent dans son harem, & prirent ce qu'ils trouvèrent de plus précieux, & entre autres effets, une grande horloge qui marquoit les jours. Awis prit la fuite, & trois de ses gens furent tués. Les Soldats entrèrent aussi dans la maison du Cadhilasker, & tuèrent Othman, Commandant des Tschaouschs. Ils se saisirent de deux Cadhis & les retinrent prisonniers à Karafa; le lendemain ils leur coupèrent la tête. Plusieurs Émirs prirent la fuite & se cachèrent. Les rebelles pillèrent les boutiques des Marchands, & prirent les marchandises & les étoffes les plus précieuses. Ils firent publier une défense aux Arabes, d'avoir des esclaves blancs, & aux Juifs d'avoir des filles pour esclaves; ils leur ordonnèrent même de renvoyer dans trois jours,

ſous peine de la vie, celles qui ſe trouvoient alors chez eux. Ils entroient par troupes, les armes à la main, dans les maiſons des Grands, & enlevoient tout ce qui leur plaiſoit. En vain le Defterdar & pluſieurs autres Émirs eſſayèrent de les ramener à la ſoumiſſion. Awis fut obligé d'envoyer au Cadhi, un ordre *(n)* de leur accorder tout ce qu'ils demanderoient. Tout cela ne fit qu'augmenter leur inſolence; ils prirent les enfans du Pacha pour ôtages, afin de s'aſſurer de l'exécution de tout ce qu'ils exigeoient: le Pacha conſentit à toutes leurs demandes. Depuis ce moment ils ne ceſsèrent de renouveler de temps à autre leurs excès, juſqu'au temps de Mohammed Pacha qui remédia à ces abus, lorſqu'il fut nommé Gouverneur d'Égypte, ſous le règne d'Ahmed.

Ahmed Pacha Hafedh alkhadem ſuccéda à Awis : il avoit été précédemment Beglerbeg de Chypre. Il avoit de grands talens pour le gouvernement, & aimoit les Savans & les pauvres. Il établit une diſtribution *(o)* en faveur des pauvres pélerins de la Mecque : il fit conſtruire à Boulac deux magaſins (Okals), avec des caravanſeras & des maiſons, & il deſtina un quart de leur revenu à cette diſtribution. Ce fut le dernier Gouverneur d'Égypte, de la nomination du Sultan Morad.

## *Beglerbegs d'Égypte, ſous le règne du Sultan Mohammed (Mahomet III), fils du Sultan Morad.*

Mohammed fut couronné le 17 de Ramadhan 1003, & mourut le ſamedi 16 de Redjeb 1012, après un règne de huit ans & onze mois. 26 Mai 1595. 20 Décembre 1603.

*(n)* Il y a dans le texte un *Boyolordi;* ce mot qui ſe trouve ſouvent dans notre Auteur, eſt corrompu & vient du Turc *Boyourouldi,* c'eſt-à-dire, il eſt ordonné. C'eſt le nom que l'on donne aux décrets ou ordonnances des Pachas.

*(o)* Le mot arabe eſt *Séhâbat;* peut-être eſt-ce une diſtribution d'eau pour les pauvres pélerins. L'Auteur parle plus bas d'une ſemblable fondation, qui conſiſtoit en une fourniture d'eau de quarante charges de chameaux, & emploie le même terme.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

Il nomma pour Gouverneur de l'Égypte, Kourd Pacha qui se fit aimer par sa douceur & la libéralité avec laquelle il distribuoit des secours abondans aux gens de Lettres, aux pauvres, & à tous ceux qui avoient recours à sa bienfaisance.

Le Seïd Mohammed Pacha qui lui succéda, ne se distingua pas moins par la sagesse de son gouvernement & par la protection qu'il accorda aux Savans. Il fit rétablir la Mosquée Djame-alazhar, & y fonda une distribution journalière de lentilles en faveur des pauvres : il fit aussi réparer le Meschhed Hossaïni. Mon père y tint, en sa présence, une leçon publique dont il sortit très-satisfait. Ce fut aussi sous le gouvernement de ce Pacha, que mon père donna, à mon occasion, une grande fête, pour laquelle il dépensa cinq mille pièces d'or, sans compter les distributions de présens de toute espèce, dont la valeur se montoit à une somme au moins aussi considérable. Le Beglerbeg y vint & passa trois jours dans la maison de mon père, le Scheïkh Aboulsorour, qui étoit située près de *Birket-arrotli*, & connue sous le nom de *Schadherwan.* Pendant son séjour, il fit de grandes largesses au Peuple & aux Musiciens qui s'y étoient rendus de toutes parts. La fête dura quarante jours, & durant tout ce temps, une grande partie des habitans ne prirent point de sommeil. Mohammed Pacha se trouva exposé à un grand danger dont Dieu le délivra. Au commencement du mois de
Février 1598. Redjeb 1006, plusieurs corps de troupes se rassemblèrent des différentes parties de l'Égypte, & se rendirent au Caire. Mohammed étoit alors à sa maison de campagne à Djizé, suivant la coutume des Beglerbegs précédens. Il avoit avec lui une partie des troupes du Caire, & plusieurs Émirs & Sandjacs. Lorsqu'il revint au Caire, quoiqu'il fût environné des Émirs qui l'avoient accompagné, quelques-uns des mécontens tirèrent sur lui : les Janissaires l'abandonnèrent, & il ne se sauva qu'avec peine. Les rebelles le tinrent assiégé durant tout le jour, dans la maison où il s'étoit retiré. Il leur demanda ce qu'ils vouloient : ils exigèrent

qu'il leur livrât plusieurs Officiers, du nombre desquels étoit Dali Mohammed, un des premiers Émirs, qui faisoit des aumônes abondantes, l'Émir Djelad Soubaschi, & l'Émir Khedher, Caschef (gouverneur) de Mansoura. Le Pacha leur demanda un délai de trois jours. Ils lui répondirent: *Dieu jugera entre nous & notre maître Mohammed Pacha*, & ils s'adressèrent au Cadhilasker, Abdarrawouff Arabzadé, qui consentit à recevoir leurs plaintes & à examiner leurs demandes. Pendant que ceci se passoit, un vent très-violent s'éleva & excita une poussière si épaisse que l'air en fut obscurci. Mohammed profita de cette circonstance pour se sauver à la faveur de l'obscurité; il se hâta de monter à cheval, & entra dans le château dont la porte fut fermée aussitôt. Il descendit de cheval, & alloit entrer dans son logement, lorsque son pied s'étant engagé dans l'extrémité de son Caftan, il tomba par terre. Tout cela étoit un effet de la protection miraculeuse du Prophète dont il tiroit son origine; car dans le même instant, un homme qui étoit entré avec lui dans le château tira sur lui, & il n'échappa que par le mouvement qu'il fit en marchant sur sa robe. Hassan Pacha alsekrani qui étoit Beglerbeg de l'armée, & Biribeg Émir elhadj (conducteur de la Caravane), se présentèrent devant les mutins, & leur firent des remontrances qui ne produisirent d'autre effet que d'accroître leur insolence. Ils allèrent à la maison de l'Émir Dali, & ayant rencontré sur leur chemin l'Émir Mohammedbeg qui montoit au château, & qui leur reprocha leur révolte & les exhorta à rentrer dans la soumission, ils lui coupèrent la tête, en disant: *tu es aussi du nombre de ceux dont nous demandons la mort.* Mohammed Dali s'étoit renfermé dans sa maison près du pont *Alsibâ*, avec quelques braves; les mutins l'y attaquèrent & enfoncèrent la porte. L'Émir se retira dans l'intérieur de sa maison, & se renferma dans un Kiosk très-orné. Quelques Soldats montèrent dans le Minaret d'un Collége voisin qui dominoit sur ce Kiosk, & tirèrent sur lui: il fut tué d'une balle qui l'atteignit à la

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

tête. Les séditieux entrèrent dans sa maison, lui coupèrent la tête qu'ils suspendirent à la porte de Zuweïla, & pillèrent les meubles, les armes, les choses précieuses & les chevaux: la perte fut estimée trente mille pièces d'or. Les autres Émirs, dont ils demandoient la mort, s'enfuirent secrètement dans la province de Romanie. Les séditieux attaquèrent les Arabes, tuèrent & dépouillèrent tous ceux qu'ils trouvèrent habillés à la manière des Grecs. Le tumulte s'appaisa enfin, mais les troupes conservèrent le même esprit d'insolence & de mutinerie, tant que dura le gouvernement du Seïd Mohammed Pacha.

Celui qui lui succéda fut le Vizir Khédher Pacha, qui avoit été Beglerbeg à Bagdad. Il voulut, au commencement de son gouvernement, retrancher les distributions de blé que recevoient les Savans, sous le prétexte que la plupart de ceux qui avoient part à ces distributions, étoient des Marchands & non des gens de Lettres. Mon père lui fit des représentations à ce sujet, & promit de lui remettre un état des Savans qui recevoient ces distributions. Il accepta la proposition, & chargea le Mocatadji (Receveur général du revenu des Douanes), de régler cette affaire avec mon père; mais ensuite mon père eut soin de lui faire sa cour, & obtint de lui qu'il ne changeroit rien aux distributions ordinaires. Le premier jour de la semaine, 20
26 Mars 1600. de Ramadhan 1009, les troupes, ayant à leur tête le Cadhilasker, montèrent au Divan, & demandèrent le Ketkhoda *(p)* & quelques autres Officiers. Elles exigèrent du Cadhi, qu'il consentît à examiner leurs plaintes au sujet des vivres & de plusieurs autres griefs. Le Ketkhoda étoit alors chez le Beglerbeg: il sortit pour s'enfuir, mais les Soldats l'atteignirent près du quartier des Tschaouschs, & lui coupèrent la tête. Ils traitèrent de même plusieurs autres

*(p)* Ce mot est le même que Kikhya ou Kéhaya, & signifie Lieutenant d'un Officier supérieur: ici c'est le Ketkhoda du Pacha.

Émirs,

Émirs. Le lendemain le Beglerbeg leur accorda leurs demandes, & le tumulte fut appaisé.

Le Vizir Ali Pacha qui étoit Selahdar (Écuyer qui porte les armes du Sultan), fut nommé à la place de Khédher. C'étoit un homme brave, généreux, équitable: il traita les troupes avec bonté; mais il aimoit à répandre le sang. Il ne paroissoit point en public avec son cortège, qu'il ne fît tuer au moins dix personnes dans le sang desquelles il faisoit passer son cheval. Il y eut de son temps une grande famine en Égypte. Une mesure de blé, nommée *Wabya*, se vendit jusqu'à trente-six nisfs: cette disette fut suivie d'une peste affreuse, & telle qu'on n'en a jamais éprouvée, si l'on excepte celles qui ravagèrent l'Égypte du temps des Beglerbegs, Djafar Pacha & Macsoud Pacha dont nous parlerons dans la suite: cette mortalité s'étendit par toute l'Égypte. Un homme qui demeuroit près de la porte *Elnasr*, m'a dit qu'il avoit vu apporter en un seul jour, à la *Mislât* (Chapelle), située près de ce lieu, plus de trois cents personnes. On peut juger par-là combien il a dû en être porté aux autres Chapelles & Mosquées. Le Pacha fit défendre de porter publiquement les corps de ceux qui mourroient. Ali Pacha, en sortant du Caire, nomma pour *Caïmacam* (Lieutenant) l'Émir Biribeg. Cet Émir étant mort, les Sandjacs élurent en sa place l'Émir Othmanbeg, qui exerça les fonctions de Caïmacam jusqu'à l'arrivée du Beglerbeg Ibrahim Pacha.

## *Beglerbegs d'Égypte, sous le règne du Sultan Ahmed (Achmet I), fils du Sultan Mohammed.*

Ahmed monta sur le trône le dimanche 17 de Redjeb 1012, & mourut le mercredi 23 de Dhoulcaada 1026. 21 Décembre 1603. 23 Novembre 1617.

Le premier gouverneur de l'Égypte, nommé par ce Sultan, fut le Vizir Ibrahim Pacha qui fut tué par les troupes, ainsi que nous allons le raconter. Ce Pacha avoit formé le dessein de réprimer les demandes insolentes des

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

24 Septembre 1604.

troupes, mais ce projet ne lui réussit pas. Le vendredi dernier de Rebialakher 1013, il sortit du Caire, & se rendit à Boulac avec une suite nombreuse. Il s'embarqua en cet endroit, & vint descendre à Schebra près du pont construit sur le canal d'Aboulménedja. Les troupes ayant appris que le Pacha étoit sorti du Caire, se rendirent au faubourg de Karafa, & s'obligèrent avec serment à le faire mourir. Le lendemain dès le matin, elles partirent pour se rendre à Boulac, afin de l'attaquer à son retour, & ayant été informées qu'il étoit alors logé au château de Doulab près du pont d'Aboulménedja, elles résolurent d'aller l'y chercher. Le Pacha fut instruit de leurs démarches, & les Sandjacs lui conseillèrent de s'embarquer promptement pour gagner Boulac, avant que les séditieux fussent arrivés à Doulab; mais il ne voulut point suivre cet avis. Il avoit avec lui le Cadhilasker Mustafa Effendi Garmizadé, Othmanbeg, qui avoit exercé les fonctions de Caïmacam après la retraite d'Ali Pacha, l'Émir Bayazidbeg, & plusieurs autres Begs & Cadhis, avec une garde de Tschaouschs & de Mutefarrakas *(q)*. Les séditieux étant arrivés environnèrent le château, & quinze Spahis y entrèrent l'épée à la main. *Que voulez-vous*, leur dit Ibrahim en les voyant entrer? *ne vous ai-je pas donné votre paye, & les gratifications ordinaires pour mon installation! Nous ne demandons rien*, lui répondirent-ils, *nous ne voulons que t'ôter la vie.* Ibrahim vit bien qu'il ne pouvoit éviter la mort, il se leva; un des Soldats le frappa de son épée sur le visage, & les autres tombant sur lui au même instant, le percèrent de coups & lui coupèrent la tête. L'Émir Mohammed ben Khasraf qui leur reprochoit l'indignité de leur conduite, subit le même sort. Cependant une armée innombrable environnoit le château: les meurtriers descendirent, & montrèrent à leurs camarades les têtes d'Ibrahim & de Mohammed. Les Émirs & les Cadhis qui étoient dans le

---

*(q)* Ce sont les deux premiers corps des Spahis, ou troupes de Cavalerie.

château prirent la fuite. L'armée retourna au Caire, & après avoir porté en triomphe dans tous les quartiers de la ville, la tête du Pacha & celle de l'Émir Mohammed, les Soldats les suspendirent à la porte de Zuweïla, comme celles des gens de la plus vile condition. Le même jour l'armée déféra le commandement à Othmanbeg, & sur son refus, au Cadhilasker Mustafa Effendi. Les deux têtes furent ensevelies. Toute la ville fut dans le trouble & l'épouvante, & on déploroit généralement le sort malheureux d'Ibrahim qui avoit formé le projet de délivrer le Peuple des vexations & de l'insolence de la soldatesque.

Après le meurtre d'Ibrahim, le Vizir Mohammed Pacha alkurdji alkhadem fut nommé au gouvernement de l'Égypte. Il se conduisit avec beaucoup de prudence vis-à-vis des troupes, & parvint à se défaire du plus grand nombre des mutins qu'il vouloit punir. Lorsqu'il fut arrivé au Caire, il reçut des ordres de la Porte, adressés à tous les Sandjacs & à l'armée, qui lui furent apportés par le *Djaschnéghir-baschi* (Grand-échanson); ces ordres avoient pour objet la recherche de ce qui avoit donné lieu aux demandes des troupes, & des informations sur la cause du meurtre d'Ibrahim, & contre les auteurs de cet attentat. Les Sandjacs s'assemblèrent dans la place nommée *Carameïdan*, avec la plus grande partie de l'armée. Le Pacha étoit dans le château, il envoya chercher quelques Sandjacs; mais ceux-ci refusèrent d'obéir, qu'on ne leur eût dit auparavant le sujet pour lequel ils étoient mandés. Cette contestation donna lieu à plusieurs messages, & enfin les Émirs, qui avoient été chargés de porter ces ordres aux Sandjacs, leur dirent: *Il y a parmi vous des hommes perdus qui méritent d'être punis; si vous voulez obtenir le pardon de votre crime, donnez-nous les noms des coupables.* Les Sandjacs acceptèrent la proposition, & on écrivit les noms des plus mutins. Les Bouluc-Agas (Commandans des différens Corps militaires) vinrent prendre ceux dont on avoit donné les noms; la plupart furent pris, & eurent la tête tranchée dans le Divan

Mohammed Pacha continua à se défaire de la sorte des plus insolens, & il en fit mourir environ deux cents. S'il fut resté plus long-temps en place, il les auroit entièrement exterminés; mais il n'occupa le gouvernement que sept mois & huit jours. Dans toute sa conduite, il n'eut en vue que le bien public & le soulagement des sujets.

Le Vizir Hassan Pacha lui succéda; il usa toujours de beaucoup de ménagemens avec les troupes, à cause de son fils qui étoit Beglerbeg de l'armée: tout fut tranquille sous son gouvernement. Hassan eut pour successeur le Vizir Mohammed Pacha, qui entra en possession de cette Place
3 Juin 1607. le 7 de Safar 1016, & l'occupa pendant quatre ans quatre mois & douze jours. Ce Pacha étoit un homme prudent & habile; il parvint à rétablir la paix & la tranquillité dans toute la province, & délivra les peuples des vexations dont ils étoient victimes depuis long-temps. Dès le premier
11 Juin 1607. jour qu'il tint le Divan, qui fut le 15 de Safar, il assembla les Sandjacs, les Tschaouschs, les Mutefarrakas & les Bouluc-Agas, & il leur demanda s'ils avoient été présens lors du meurtre du Pacha Ibrahim. Comme les autres demeuroient dans le silence, les Tschaouschs & les Mutefarrakas prirent la parole, & dirent, en montrant les Sandjacs: *C'est de ceux-ci que vient originairement tout le mal.* Il fut enfin arrêté que l'on feroit venir tous ceux qui avoient eu part au meurtre d'Ibrahim, & que le Beglerbeg décideroit du châtiment qu'ils méritoient, ainsi que tous ceux qui avoient exigé des contributions. Il envoya en conséquence les ordres nécessaires dans tous les Rifs ou départemens de la basse Égypte, & les exactions cessèrent pendant quelque temps.
Janvier 1609. Mais vers la fin de Schawal de l'année suivante, toutes les troupes qui étoient dans les Rifs se rassemblèrent dans le bourg du Santon *(r)* Seïdi Ahmed albedawi, & firent

*(r)* Il y a dans l'original *Âref bil'ah teâla,* c'est-à-dire, celui qui connoît Dieu; c'est ainsi que les Musulmans appellent leurs contemplatifs; ils appellent la contemplation, *Marifat* ou *marifat allah,* la connoissance de Dieu.

serment de ne point souffrir l'abolition des contributions, & de faire mourir l'Émir Mustafa, Ketkhoda des Tschaouschs & plusieurs Sandjacs. Les mutins se donnèrent un chef qu'ils proclamèrent Sultan; ils nommèrent des Vizirs, & se partagèrent les départemens de l'Égypte, assignant à chacun le canton où il devoit exercer ses brigandages. Ils se séparèrent ensuite, & étant sortis du bourg de Seïdi Ahmed, ils se répandirent dans plusieurs districts, & exigèrent des habitans les contributions qu'il leur plut de fixer. Ils faisoient tuer pour eux, dans chaque ville, cent brebis & un grand nombre de bœufs & de buffles, & s'ils rencontroient quelque Soldat, ils l'obligeoient à les suivre: ils continuèrent ce brigandage jusqu'à Kalyoub.



Lorsque Mohammed Pacha fut instruit de ces mouvemens, il se hâta d'assembler les Sandjacs, les Tschaouschs & les Mutefarrakas, & leur demanda s'ils étoient disposés à obéir aux ordres du Sultan: ils protestèrent de leur soumission. *Mon intention,* leur dit le Pacha, *est de vous faire prendre les armes contre ces mutins dont vous avez appris la révolte.* Ils lui répondirent qu'ils ne feroient aucune difficulté d'exécuter ses ordres. Mohammed revêtit alors d'un Caftan Mustafabeg, qui étoit Ketkhoda des Tschaouschs, il fit déployer le drapeau, & le fit dresser dans le Carameïdan. Le vendredi suivant, il fit publier que tous ceux qui étoient fidèles à Dieu & au Prophète, & disposés à obéir aux ordres impériaux, eussent à se rassembler sous le drapeau, & à y demeurer la nuit suivante. Toute l'armée s'y rassembla, & le lendemain elle se mit en marche avec le Serdar (Général); elle menoit avec elle six canons. Tous les Tschaouschs & les Mutefarrakas s'y étoient rendus avec une partie des Janissaires, des Azabs (second corps de l'Infanterie) & des Lawends (Volontaires qui ne reçoivent point de solde). À la première nouvelle de la révolte, le Pacha avoit mandé tous les Scheïkhs des Arabes. Ils se rendirent en peu de temps auprès de lui, & partirent avec les Sandjacs qui étoient dans la ville, le samedi 9 de Dhoulcaada 1017. 14 Février 1609.

L'armée campa la nuit ſuivante à Birket-elhadj, & le lendemain elle atteignit les rebelles à Khankah; la bataille s'engagea, & on fit jouer les canons & toute l'artillerie. Quand les rebelles eurent reconnu les forces de l'ennemi, ils furent ſaiſis d'épouvante. Quelques Émirs profitèrent de leur effroi pour les ſommer de ſe rendre. Ils y conſentirent tous, & le Serdar commença par exiger qu'ils livraſſent leurs Bouluc-baſchis (Commandans): ils ſe rendirent tous à diſcrétion, & furent mis dans les fers; ils étoient au nombre de vingt-trois. Un des rebelles ayant voulu tuer le Serdar, fut prévenu par les Janiſſaires qui le mirent en pièces. Le Serdar ſe fit amener enſuite tous ceux qui ſervoient dans l'armée des rebelles, quoiqu'ils ne fuſſent point du corps de la milice & qu'ils n'euſſent point de paye; ils étoient environ cinquante auxquels il fit couper la tête. Toute l'armée des rebelles ſe rendit peu-à-peu ſous le drapeau, & on les déſarma. Le lundi ſuivant, le Serdar rentra dans la ville avec ſon armée, & ſe rendit auprès du Pacha. Les Bouluc-baſchis & cinquante des principaux de l'armée des rebelles, furent mis à mort par l'ordre de Mohammed. On n'accorda aucune amniſtie aux rebelles, & à meſure qu'on en trouvoit quelqu'un, on le faiſoit mourir: il en périt de la ſorte un grand nombre. Ceux qui prirent la fuite, tombèrent entre les mains des Arabes, qui les tuèrent & les dépouillèrent, & ceux qui demeurèrent cachés étoient pris & punis de mort dès qu'ils étoient découverts & dénoncés au Soubaſchi ou au Ketkhoda des Tſchaouſchs. Le jeudi 14 du même mois, le Cadhilasker Mohammed Effendi Bakhtizadé conſeilla au Pacha de ne point faire mourir le reſte des rebelles, & de les envoyer dans l'Arabie heureuſe. Ce conſeil fut approuvé du Pacha; il fit mettre en priſon tous ceux que l'on arrêta, & vers la fin de ce mois, il en fit tranſporter environ trois cents, chargés de chaînes, ſur des chameaux, juſqu'à Suès, où on les embarqua ſur un vaiſſeau qui les conduiſit ſur les côtes

19 Février 1609.

du Yémen. Telle eſt en abrégé l'hiſtoire de cette révolution. Les contributions dont nous avons parlé, ſe nommoient *Tolbat*. Ces bandits s'adreſſoient à un Caſchef, & lui demandoient une ordonnance ſur tel ou tel village, pour tel genre de contributions qu'ils vouloient exiger. Le Caſchef leur donnoit une ordonnance, qui portoit qu'un tel avoit demandé & obtenu une condamnation, contre un tel habitant du village qu'ils avoient déſigné. Ils faiſoient écrire tout ce qu'ils vouloient, & le plus ſouvent, ce qu'ils obtenoient de la ſorte, n'avoit aucun fondement. Je poſſédois à Menoukhia un bien qui pouvoit valoir cent mille nisf; je fus taxé cette année, avec les habitans, à deux cents mille nisf.

Mohammed Pacha, débarraſſé de cette affaire, porta ſon attention vers d'autres objets. Il s'occupa des penſions & des appointemens, & examina les titres de ceux qui en jouiſſoient. Toutes celles qu'il trouva établies ſur une poſſeſſion ancienne, ou ſur un titre valable, il les conſerva, & en aſſigna le payement ſur le revenu des fonds du Divan. Il impoſa par proportion de nouvelles taxes ſur les lieux ſur leſquels elles étoient aſſignées précédemment. Ces augmentations montèrent environ à cent bourſes *(ſ)*. Il ne voulut plus que l'on ſuivît les rôles du temps des Mamlucs Circaſſiens, mais ceux qui avoient été dreſſés en l'année 932, ſous l'empire des Sultans Ottomans. Il régla enſuite 1525.
les taxes de chaque département avec la plus grande équité, & il eut ſoin d'exiger de chaque canton les choſes qu'il pouvoit le plus aiſément fournir. Il obſerva la même règle par rapport à la diſtribution des travaux publics d'hiver & d'été, & pour toutes les contributions ordinaires. Si un département ſe trouvoit chargé d'une impoſition à laquelle il ne pouvoit ſatisfaire, attendu ſa pauvreté & la modicité de ſes revenus, il l'en déchargeoit, &

*(ſ)* On appelle *bourſe*, une ſomme de 500 piaſtres.

la portoit ſur un canton plus riche, & dont les charges étoient légères & pouvoient ſupporter une augmentation. Il fit tenir des regiſtres de tous ces règlemens, & en envoya des copies dans les différentes parties de la province. Il diſtribuoit la paye aux Soldats & à tous ceux qui avoient coutume de la recevoir, le 28 de chaque mois : il n'examina point les droits de ceux qui la recevoient, & il ne fit à cet égard aucune innovation.

Mohammed Pacha fut chargé de l'emploi d'un legs très-conſidérable, qui conſiſtoit dans les revenus de pluſieurs villages & de quelques magaſins (Okals) ſitués à Raſchid & dans d'autres villes : le revenu annuel de ces fonds, étoit de plus de vingt mille pièces d'or. Il en employa une partie à faire, en faveur des pélerins de la Mecque, une fondation qui conſiſtoit à fournir annuellement à la Caravane, autant d'eau que quarante chameaux pouvoient en porter *(t)*. Il en fonda auſſi pluſieurs places pour des lecteurs de l'Alcoran, & fit d'autres établiſſemens ſemblables en Égypte. Ce qui reſtoit du revenu après ces fondations acquittées, il l'envoyoit dans la Romanie pour y être employé en œuvres pies. Le Sultan Othman changea dans la ſuite ces diſpoſitions; Hoſſaïn Pacha, Beglerbeg d'Égypte, vendit par ſon ordre les fonds de ce legs, & en recueillit le prix qu'il envoya dans la Romanie.

Lorſque Mohammed Pacha quitta l'Égypte, il jouit d'un honneur que n'a eu depuis lui aucun autre Beglerbeg de cette province. Il en ſortit ſans être dépouillé de ſa dignité, & nomma lui-même pour Caïmacam, Mohammedbeg hadji Defterdar, qui devint enſuite Beglerbeg du Yémen. Mohammed Paſcha demeura trente jours à Adélia, ſans ſe mêler du gouvernement, quoiqu'il n'eût point été deſtitué,

*(t)* L'auteur qui explique ici l'objet de cette fondation, emploie pour la déſigner, le mot *Séhâbat;* ceci confirme l'explication que j'ai donnée plus haut de ce mot.

&

& continua tout ce temps à distribuer la paye & les autres rétributions ordinaires.

Son successeur fut Mohammed Pacha alsoufi. Il protégea les Savans & les gens de bien, & se conduisit dans l'exercice de sa place avec une parfaite intégrité: il ne reçut jamais aucun présent, & il ne commit aucune injustice. Si l'on eut quelque sujet de se plaindre de son gouvernement, ce ne fut que par la faute de Youssouf son confident, auquel il abandonnoit l'exercice de toute son autorité, par l'idée avantageuse qu'il s'étoit formée de sa bonne conduite & de son exactitude. Du temps de ce Pacha, en l'année 1022; 1613.
un corps de troupes de plus de dix mille hommes, envoyé par le Grand-vizir dans le Yémen, pour y apaiser quelque trouble, étant entré en Égypte, le Pacha reçut ordre de la Porte de leur fournir la paye nécessaire pour l'exécution de la commission dont ils étoient chargés, & de les faire passer dans le Yémen. Mohammed les manda pour recevoir leur paye, avec ordre de se disposer à partir aussitôt pour le lieu de leur destination. Les troupes répondirent qu'elles étoient envoyées en Égypte pour y demeurer, & refusèrent d'obéir. Elles se logèrent dans les magasins à la porte *Elnasr*; & dans les maisons des habitans, après avoir chassé ceux à qui elles appartenoient. Toutes les démarches que fit le Pacha pour les ramener à la soumission furent inutiles. Ils bouchèrent les portes du quartier où ils s'étoient cantonnés, fermèrent la porte *Elnasr*, & placèrent dessus de l'artillerie. Le Pacha fit marcher contr'eux les Tschaouschs, les Mutéfarrakas & les autres corps militaires avec des canons, & on commença à les assiéger. L'Émir Abédinbeg s'approcha de la porte *Elnasr*, & entra en dedans avec sa suite, par des puits dont l'ouverture étoit dans le Collége nommé *Medressa Djanbelâtia*. Les rebelles effrayés du péril où ils se trouvoient, se hâtèrent de prendre le parti de la soumission. Le Pacha leur distribua leur paye qui montoit à plus de quatre-vingts bourses, & ils sortirent de la ville. Quand Mohammed eut été destitué, il se retira à Adélia, & il y

distribua en blé & en argent des sommes considérables; ces distributions montoient, suivant le rapport d'un Cateb, à dix mille othmanis par jour, & quatre cents ardabs de blé par mois. Il ne quitta Adélia que lorsqu'il apprit que son successeur étoit arrivé à Alexandrie.

C'étoit Ahmed Pacha qui avoit été Defterdar en Égypte. Lorsqu'il fit son entrée au Caire, avec un cortège dont la magnificence surpassoit tout ce qu'on avoit vu jusque-là, une pierre, jetée de l'intérieur d'une maison devant laquelle il passoit, tomba sur sa tête, & brisa une des plumes de son turban; cette pierre que je vis moi-même tomber, pesoit cinq livres (Rotl). Quelques Officiers montèrent dans la maison, mais ils n'y trouvèrent personne. Le Pacha étant arrivé au château, fit faire des recherches: on découvrit le coupable; c'étoit Khodjah Ibrahim almansouri, fils de mon frère. Il avoua son crime, & fut mis en croix au lieu même où il l'avoit commis.

Le premier jour que Ahmed tint le Divan, il ordonna aux Mocatadjis (Receveurs généraux du produit des douanes) & aux Catebs, de dresser un état de toutes les distributions qui avoient été faites par son prédécesseur, tant en blé qu'en argent ou autrement. Il fit ensuite des recherches exactes contre lui, & il se trouva qu'il demeuroit redevable de cent bourses au Trésor public. Il envoya la procédure & les preuves à la Porte: j'ignore si cette affaire
Janvier 1616. a été suivie. Au mois de Moharram 1025, Ahmed Pacha reçut ordre d'envoyer mille hommes des troupes d'Égypte pour marcher contre les Perses. Il les fit partir sous la conduite de l'Émir Salihbeg, qui étoit alors Émir-elhadj, avec tant d'ordre que les Peuples n'en souffrirent aucun dommage. Dans cette occasion & dans trois autres circonstances semblables, il fit marcher des corps de troupes à travers la province, sans que les habitans fussent même instruits de leur passage, tandis qu'auparavant cent hommes ne pouvoient traverser un canton qu'il ne fût dévasté. Cette différence vint du bon ordre & de la discipline

qu'il sut faire observer, & de la distribution extraordinaire qu'il fit aux troupes qu'il envoya contre les Perses. Voici l'ordre dans lequel il fit marcher cette armée *(u)*. Il mit à la tête les Lawends (Volontaires), de Suès & de Reïsa, suivis de l'Émir qui avoit l'intendance de l'arsenal: après eux venoient les Djébedjis (le corps de l'Artillerie) & leur Commandant; ensuite les Azabs, les Janissaires, les Circassiens, les Tefekdjis & les Komlis *(x)*: chacun de ces corps étoit suivi de son Aga. Après eux marchoient tous les Ketkhodas des Sandjacs, chacun avec les gens de leur maître & ses équipages, les Émirs des Circassiens, les Sandjacs, & enfin le Serdar. L'armée étant arrivée à Khankah, le Pacha s'y rendit & monta sur un trône qu'on lui avoit préparé. Il avoit près de lui une grande quantité de pièces d'or: toute l'armée défila devant lui, & chaque Soldat reçut une gratification proportionnée à ses besoins; il n'y en eut aucun qui ne reçût au moins vingt pièces d'or.

Ahmed Pacha, pendant tout le temps de son gouvernement, qui fut de deux ans dix mois & douze jours, ne fit punir du dernier supplice que dix personnes, & cela après des informations juridiques & pour des crimes dignes de mort. Il ne jugeoit jamais qu'après l'examen le plus scrupuleux, & lorsqu'il avoit entendu plusieurs fois les moyens des parties. Quand il fut déplacé, les troupes se soulevèrent, parce qu'il leur avoit retranché une partie de leur paye, & lui firent rendre tout ce qu'il avoit retenu. Les Sandjacs en firent autant, & ne le laissèrent

*(u)* J'ai cru devoir conserver ce détail, qui fait connoître les différens Corps qui composoient la milice d'Égypte, & leur rang respectif.

*(x)* Ces trois derniers faisoient, avec les Tschaouschs & les Mutefarrakas, les cinq Corps de la cavalerie. *Voyez* les Voyages de Pock. *L. IV, chap.* 2. Il appelle un de ces Corps *Giomlou;* c'est sans doute le mot *Komli*, prononcé différemment; ce peut-être le mot turc *ghimlou* ou *kimlou*, qui signifie bardé, revêtu d'une armure de fer.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

point aller qu'il n'eût encore payé douze sandouks *(y)* que son prédécesseur avoit, disoient-ils, laissés dans le trésor. Après qu'il eut satisfait à leurs demandes il partit du Caire; mais il ne fit aucune distribution, comme en avoient fait plusieurs des Gouverneurs précédens, & singulièrement Mohammed Pacha alsoufi.

*Beglerbegs d'Égypte, sous le règne du Sultan Mustafa (I), fils du Sultan Mohammed, & frère du Sultan Ahmed.*

24 Novembre 1617. 28 Février 1618. Mustafa fut couronné le jeudi 24 de Dhoulcaada 1026, & déposé le mercredi 3 de Rebialewel 1027, après trois mois & huit jours de règne.

Il nomma pour gouverneur de l'Égypte, le Vizir Mustafa Pacha Lesgheli. Ce Pacha laissa toute l'autorité entre les mains de ses parens, qui abusèrent de la facilité de son caractère pour le dominer sans réserve. Cette conduite produisit un soulèvement général de toute l'armée, qui éclata ouvertement le vendredi 7 de Schawal 1027. (28 Septembre 1618.) Le Cateb du Divan, l'Émir Ahmed aladjémi, Aga des Komlis, & Mohammed Tschaousch, furent tués ce même jour par les séditieux. Le lendemain le Turdjemân Youssouf eut le même sort, & les principaux Émirs furent obligés de prendre la fuite. Ces mouvemens séditieux durèrent jusqu'à l'arrivée du Vizir Djafar Pacha, successeur de Mustafa.

*Beglerbegs d'Égypte, sous le règne du Sultan Aboulnasr Othman (Othman I), fils du Sultan Ahmed.*

28 Février 1618. Othman fut élu le mercredi 3 de Rebialewel 1027, à six heures de nuit, après la déposition de Mustafa, & mourut le jeudi 8 de Redjeb 1031. (19 Mai 1622.)

(y) Ce mot signifie *coffres*; il désigne sans doute une somme déterminée; peut-être répond-il à ce que les Turcs appellent *yok*, c'est-à-dire, la charge d'un cheval, & qui équivaut à vingt bourses ou dix mille aspres.

Le premier gouverneur d'Égypte nommé par Othman, fut le Vizir Djafar Pacha, qui avoit été précédemment Beglerbeg du Yémen. Il n'occupa cette place que cinq mois & demi. Ce Pacha étoit instruit dans diverses sciences, & pendant la durée de son gouvernement, il ne fit rien que pour l'avantage de la province confiée à ses soins. L'Égypte fut affligée de son temps d'une peste violente, qui dura depuis la fin de Rebialewel 1028, jusqu'à la fin de Djoumadilakhéra de la même année. Le plus grand nombre de ceux qui périrent de cette maladie, étoient entre quinze & vingt-cinq ans. On compta tous ceux qui moururent dans les boutiques, & le nombre fut de six cents trente-cinq mille, sans y comprendre tous ceux qui moururent dans d'autres endroits : il périt aussi un grand nombre de personnes du premier rang.

Mars 1619. Mai 1619.

Le Vizir Mustafa Pacha succéda à Djafar. Il fit mourir Mustafabeg albacdjeli, le principal auteur des troubles qui s'étoient élevés sous le gouvernement du Pacha Mustafa Lefgheli. Sa mort fut un grand sujet de joie pour le Peuple ; mais le Pacha troubla cette joie par les vexations qu'il exerça contre beaucoup de marchands. Les plaintes qu'excita cette conduite parvinrent jusqu'au Sultan qui le déposa, & lui substitua Hossaïn Pacha. Ce nouveau Gouverneur supprima toutes les innovations établies par Mustafa, & exigea de lui le payement de vingt sandouks, pour la valeur de ce qu'il devoit fournir pour les fonds du trésor. Il manda ensuite tous les marchands qui avoient eu quelque sujet de plainte contre Mustafa; on reconnut, par leurs dépositions & par son aveu, qu'il devoit trente-trois mille grouschs pour concussions *(z)*, & la procédure fut envoyée à la Porte.

Hossaïn Pacha étoit d'un accès facile & d'un caractère

*(z)* Cette monnoie tire son nom de l'allemand *grosch;* Méninski l'écrit *grasch :* c'est une pièce d'argent qui vaut aujourd'hui quarante paras ou trois livres onze sous quatre deniers de notre monnoie.

modeste, mais ses manières étoient rudes & grossières. Ayant été malade pendant plusieurs mois, il donna, à l'occasion de sa convalescence, une fête à ses enfans, qui dura plusieurs jours, & pendant laquelle il ordonna des réjouissances publiques. Il reçut dans cette circonstance une infinité de présens de toutes sortes, des tapis brochés en or, des chevaux, du sucre, des étoffes, & même de l'argent. Il ne voulut accepter de la part d'aucune personne riche, ni huile, ni miel, ni brebis; si on lui envoyoit quelques-unes de ces choses en présent, il les faisoit rendre à ceux qui les lui avoient envoyées, & prenoit à la place des choses d'un plus grand prix. De son temps, il y eut une crue du Nil si extraordinaire, que les Égyptiens commençoient à désespérer de voir la fin de l'inondation. Elle occasionna une grande cherté, & une mesure de blé (wabya) valut jusqu'à trente nisfs. La peste causa aussi de grands ravages dans la même année. Hossaïn Pacha ayant été destitué, le Defterdar Hassan, qui exerçoit les fonctions de Caïmacam, prétendit que Hossaïn avoit détourné une partie des deniers du trésor, & qu'il avoit enlevé des grains des greniers publics. Hossaïn parvint à l'apaiser, & obtint la permission de partir en payant seulement vingt-cinq mille pièces d'or; il promit que l'excédant seroit payé par un Juif nommé *Abou amel albehar*, qui lui devoit une pareille somme. Ce Juif s'étoit attiré le ressentiment de Hossaïn, pour avoir tenu contre lui des discours injurieux depuis qu'il n'étoit plus en place. Lorsqu'on lui demanda le payement de la somme déléguée par Hossaïn, il répondit qu'il la lui avoit déjà payée. On fit part de cette réponse à Hossaïn, qui protesta ne plus rien devoir, & consentit néanmoins à payer les vingt-cinq mille pièces d'or, à condition qu'on lui abandonneroit le Juif pour le traiter comme il lui plairoit. La proposition fut agréée, & le Juif livré à Hossaïn, qui commença par lui faire payer les vingt-cinq mille dinars, & le fit mourir au milieu des

plus mauvais traitemens : sa mort délivra les Musulmans de ses vexations & de ses injustices. Hossaïn arriva dans la Romanie après la révolution (a) dont j'ai rendu compte dans ma grande Chronique, au règne du Sultan Othman. Tous les partis se réunirent pour le nommer à la dignité de Grand-vizir. Il rétablit le bon ordre, donna le gouvernement des provinces à des hommes dignes de ces places, & fit cesser tous les troubles.



Le Vizir Mohammed Pacha succéda à Hossaïn. Le temps de son gouvernement, qui ne fut que de deux mois & demi, fut agité de grands troubles à cause de la révolution qui précipita du trône le Sultan Othman. Quoique odieux aux Égyptiens, il ne leur donna aucun sujet de plainte, sans doute à cause du peu de durée de son gouvernement, comme la conduite qu'il avoit tenue dans la Romanie ne permet pas d'en douter.

### *Beglerbegs d'Égypte, sous le règne du Sultan Mustafa, depuis son rétablissement.*

Mustafa fut remis sur le trône, le jeudi 8 de Redjeb 1031, à midi, & déposé de nouveau le lundi 15 de Dhoulcaada 1032, le Sultan Morad, fils du Sultan Ahmed, ayant été couronné à sa place. 19 Mai 1622. 11 Septembre 1623.

Mustafa nomma pour gouverneur d'Égypte, le Vizir Ibrahim Pacha. Pendant un an qu'il occupa cette place, il sut, par ses ménagemens & sa politique, gagner l'affection des troupes & du peuple. Il y eut une grande cherté, & l'ardab de blé valut jusqu'à cinq grouschs : ce ne fut que sous son Successeur, que le prix des vivres diminua. Ibrahim ayant été déplacé, s'embarqua pour descendre le Nil, au lieu de voyager par terre suivant l'usage des Pachas. Les Catebs du Divan représentèrent à Mustafa

(a) C'est sans doute la déposition d'Othman, & le rétablissement de Mustafa.

Pacha, qui lui avoit succédé, qu'il n'avoit point payé ce dont il devoit contribuer au trésor. Mustafa dépêcha des Tschaouschs pour lui en demander le payement; mais Ibrahim ayant voulu les tuer, ils prirent la fuite, & revinrent au Caire. Mustafa envoya de nouveau le Caïmacam Salihbeg, avec ordre de l'empêcher de sortir de la province, s'il refusoit de payer; l'Émir Salihbeg ne l'atteignit qu'à Alexandrie. Ibrahim avoit déjà fait charger tous ses effets sur des vaisseaux; il répondit au Caïmacam, que s'il devoit quelque chose, il le payeroit au Sultan, auprès duquel il alloit se rendre, & en même temps il fit mettre à la voile. L'Aga qui commandoit dans la tour, fit pointer quelques canons contre lui; mais il ne s'en mit point en peine, & continua son voyage heureusement. Quand il arriva en Romanie, le Sultan Mustafa venoit d'être déposé de nouveau, & Morad avoit été élu à sa place; son affaire n'eut point de suites.

30 Juillet 1623. Mustafa Pacha avoit pris possession de son Gouvernement le jeudi 22 de Ramadhan 1032: Ali Pacha fut nommé pour le remplacer le lundi 14 de Dhoulhadja de la même année. Quand on apprit au Caire qu'Ali Pacha venoit d'être nommé Beglerbeg de la province, & Issabeg Caïmacam, jusqu'à l'arrivée d'Ali, le Mutesellim *(b)* du nouveau Gouverneur & Issabeg, reçurent le Caftan de Mustafa, & retournèrent chacun dans leur maison. Les troupes se rassemblèrent & se rendirent à la demeure d'Issabeg, pour lui demander les distributions extraordinaires qu'elles avoient coutume de recevoir en pareilles circonstances: Issabeg les remit au lendemain, & leur promit d'examiner leur demande dans le Divan. Il leur fit part en même temps des ordres qu'il avoit reçus pour s'assurer du Pacha Mustafa, & faire une perquisition dans

9 Octobre 1623.

*(b)* Un Mutesellim ou Musellim, est le député qu'un nouveau Gouverneur envoie dans la province pour porter ses ordres, & prendre possession du Gouvernement.

tous

tous ſes effets, parce qu'on le ſoupçonnoit de s'être approprié une des tentures du ſérail du Sultan Othman, qui étoit perdue. L'armée ſe refuſa à exécuter ces ordres, & répondit: « nous ne pouvons arrêter un Vizir, ni faire aucune recherche dans ſes meubles: qu'on lui donne des « Sandjacs pour gardes, & qu'ils le conduiſent à Alexandrie. « Si Ali Pacha eſt déjà arrivé dans cette ville, ils le remet- « tront entre ſes mains; s'ils ne l'y trouvent pas, ils le « conduiront juſqu'à Conſtantinople. » Toute l'armée récita enſuite la première ſurate de l'Alcoran, comme un engagement ſolennel de ſa fermeté à ne point ſe départir de la réſolution qu'elle avoit priſe: ceci ſe paſſa le ſoir du lundi 15 de Dhoulhadja 1032. Le lendemain, les Sandjacs & toute l'armée ſe rendirent au Divan; on fit venir Muſtafa, pour faire la lecture des ordres du Sultan: mais l'armée commença par demander la diſtribution ordinaire. Le Muteſellim & Iſſabeg ſe contentèrent de leur reprocher qu'ils renouveloient tous les trois mois les mêmes demandes. « Pourquoi, leur répondirent les Soldats, le Sultan notre maître change-t-il tous les trois mois « le gouverneur de la Province, au grand dommage des « habitans? s'il lui plaiſoit de nommer tous les jours de « nouveaux Beglerbegs, nous demanderions auſſi tous les « jours les mêmes rétributions ». Le Muteſellim leur repréſenta qu'il ne pouvoit les ſatisfaire juſqu'à l'arrivée de ſon maître. L'armée ne lui répondit que par des injures, & il auroit été maſſacré en un inſtant avec Iſſabeg, ſi on ne les eût dérobés promptement à la fureur du Soldat. Alors ils s'écrièrent tous en même temps: *nous ne voulons point d'autre gouverneur que Muſtafa; qu'Ali retourne au lieu d'où il eſt venu:* ils jurèrent de maintenir leur réſolution, & rétablirent Muſtafa dans ſa dignité. Muſtafa fit des largeſſes à toute l'armée, & s'empreſſa d'écrire au Sultan pour lui demander la confirmation de ce qui venoit d'être fait. Pluſieurs Ulémas & Cadhis écrivirent auſſi en ſa faveur. Cependant on fut informé de l'arrivée d'Ali à

10 Octobre 1623.

Histoire de l'Égypte et du Caire.

Alexandrie, & on dépêcha plusieurs Ketkhodas pour le prévenir que les troupes ni les habitans n'étoient point disposés à le recevoir. Ali remit aux députés des lettres pleines de flatterie pour les Émirs & les troupes; mais l'armée, après en avoir pris lecture, chargea les mêmes députés de lui porter une réponse conforme à sa première résolution, & qui fut signée des principaux Émirs. Ali ayant reçu cette réponse, entra en fureur, fit prendre un des députés & le fit charger de chaînes. Les troupes qui étoient en garnison dans la citadelle, le relâchèrent, renversèrent les tentes du Pacha & le contraignirent à s'embarquer. Le vent qui étoit contraire, l'ayant ramené dans le port, l'Émir Mustafa fit tirer sur lui le canon de la citadelle; depuis ce temps, cet Émir fut surnommé *Topatan*, c'est-à-dire, canonnier. Le vent & le froid ne lui permirent point de retourner à Constantinople; il fut obligé de relâcher à Birout, & d'y passer l'hiver.

Cependant on ne recevoit aucunes nouvelles de Constantinople, & des bruits sans fondement commençoient à jeter l'alarme parmi les habitans du Caire, lorsque le samedi 20 de Rebialakher 1033, une lettre apportée par un pigeon, annonça l'arrivée du Schater-balchi (Chef des valets de pieds) de Mustafa, chargé de lui remettre un Caftan de la part du Sultan, & des patentes qui le confirmoient dans la place de Béglerbeg. Lorsqu'il fut arrivé, tous les Sandjacs & les principaux Officiers de la régence se rendirent au Divan; Mustafa se revêtit du Caftan, & on fit lecture des lettres du Sultan, adressées à l'armée, par lesquelles il mandoit aux troupes, que pour se prêter à leurs desirs, il conservoit à Mustafa le gouvernement de la province.

16 Février 1624.

1624. En l'année 1034, il y eut une crue du Nil extraordinaire. On commençoit à appréhender que les eaux ne se retirassent pas assez tôt pour pouvoir ensemencer les terres. Les eaux étoient montées jusqu'à 24 Dhirâ; mais ayant baissé en peu de temps, on ensemença, & la récolte

fut très-abondante. Mustafa recueillit les successions d'un grand nombre de gens riches qui moururent sous son gouvernement. Lors même qu'il y avoit des héritiers légitimes, il faisoit apposer les scellés sur les effets des défunts jusqu'à ce qu'il eût prélevé tout ce qu'il lui plaisoit: il amassa de cette manière des richesses immenses. De son temps, une peste violente ravagea l'Égypte; elle commença à se manifester dans les premiers jours de Rebialewel 1035; au commencement de Schaban, la maladie diminua, mais elle ne cessa entièrement que dans les premiers jours de Ramadhan. Jamais la frayeur n'avoit été aussi générale; on voyoit des vieillards plus que centenaires, appréhender d'être atteints de la maladie, & leur crainte n'étoit pas sans fondement, car cette peste emporta des personnes âgées de soixante ans & plus; il périt en tout plus de trois cents mille personnes. Le Pacha supprima dans cette circonstance toutes les cérémonies funèbres, les cris, les pleurs, les cortèges de pauvres & de Dervischs, les tambours & les habits de deuil, en sorte que l'on transportoit les corps morts à travers les rues, sans que cela fît la moindre sensation: ces précautions diminuèrent la frayeur. Le Vizir Beïram Pacha ayant été nommé à la place de Mustafa, les Sandjacs l'obligèrent à attendre l'arrivée de son successeur. Beïram, après s'être fait rendre compte de l'état du Trésor, demanda à Mustafa la restitution de vingt sandoucs. Mustafa feignit de ne pouvoir payer cette somme, & fit vendre ses meubles, ses chameaux, ses chevaux & ses mulets; c'étoit une ruse pour cacher ses grandes richesses: Beïram ne lui laissa point de repos qu'il n'eût tout payé. Le Sultan Morad le fit mettre à mort en l'année 1037, pour quelqu'action contraire à la loi de Dieu.

Novembre 1625. Avril 1626. Mai 1626.

1627.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

## *Histoire du couronnement & du règne du Sultan Morad (Amurath IV), fils du Sultan Ahmed.*

11 Septembre 1623. 9 Fév. 1640.

Morad fut couronné le 15 de Dhoulcaada 1032, & mourut le jeudi 16 de Schawal 1049, après avoir occupé le trône seize ans onze mois & un jour: c'est le second des fils d'Ahmed qui ait porté la couronne. Le Sultan Mustafa négligeoit absolument le soin des affaires & du gouvernement, non pour s'abandonner aux plaisirs, mais pour se livrer sans réserve à son goût pour les exercices de dévotion & de piété. Déjà les Peuples voisins des frontières avoient fait des courses sur les terres de l'Empire, & s'étoient emparés de plusieurs provinces. Dans ces circonstances, les Vizirs, les principaux Officiers de l'Empire & les troupes, résolurent unanimement de placer la couronne sur la tête de Morad. Les troupes s'adressèrent pour cet effet aux Vizirs & aux Moulas, & leur dirent: *l'Empire est menacé de tous côtés par les incursions des Peuples voisins, & par la révolte d'Abaza Pacha: nous voulons avoir une audience du Sultan pour lui faire les représentations que ces circonstances exigent.*

10 Septembre 1623.

Ils se rassemblèrent tous à la porte du sérail (c) le 14 de Dhoulcaada, & demandèrent à parler au Sultan. Ils demeurèrent à la porte jusqu'à l'heure de la prière de l'après-midi, & les gens de l'intérieur du sérail n'osoient s'acquitter de leur commission, parce qu'ils appréhendoient que le Sultan ne répondît aux troupes, qu'il n'avoit aucune prétention à la couronne: car c'étoit son discours ordinaire. Le Mufti Yahya Effendi se présenta enfin, & déclara aux troupes qu'il falloit attendre jusqu'au lendemain. Les Soldats consentirent à se retirer, à condition que le Mufti & les Vizirs passeroient la nuit dans le sérail, parce qu'ils craignoient que la Sultane, mère de Mustafa,

(c) Il faut se souvenir que c'est le nom du palais, & que ce mot ne signifie pas l'appartement des femmes.

n'attentât à la vie des enfans d'Ahmed, comme on soupçonnoit qu'elle en avoit formé le dessein. Les troupes se retirèrent à cette condition, & le Mufti demeura dans le sérail avec les Vizirs. Ils résolurent tous de mettre la couronne sur la tête de Morad, & ils le firent asseoir sur le trône après la prière du soir. Le lendemain, de grand matin, les troupes se rendirent à la porte du sérail, & demandèrent de nouveau au Mufti & aux Vizirs, qu'on amenât le Sultan Mustafa, ainsi qu'on le leur avoit promis. Le Grand-vizir Ali Pacha entra dans l'intérieur du sérail, & revint un instant après, disant que le Sultan étoit malade, & qu'il lui étoit impossible de paroître. Cette réponse mit les troupes en fureur, & elles commandèrent au Mufti d'entrer dans le sérail & d'amener le Sultan. Le Mufti entra & reparut presque aussitôt, suivi du Sultan Morad qui avoit la couronne sur la tête, & étoit revêtu de tous les ornemens impériaux, & adressant la parole aux troupes, il leur dit: *voilà votre Sultan, vous n'en avez point d'autre que Morad.* Toute l'armée s'écria d'une commune voix : *nous n'en voulons point d'autre, c'étoit aussi notre intention.* Les troupes lui prêtèrent le serment de fidélité, & il fut proclamé dans toute la ville. L'armée ignoroit que Morad avoit été couronné dès la veille. Le nouveau Sultan fit promettre aux troupes qu'elles ne lui demanderoient ni gratifications ni distributions extraordinaires pour son avénement au trône, attendu l'épuisement où le trésor avoit été réduit par les rapines des Grands-vizirs, depuis la mort du Sultan Othman, & qu'elles ne solliciteroient ni la nomination ni le déplacement d'aucun Vizir ou autre Officier, comme elles avoient coutume de faire avec son oncle le Sultan Mustafa. Toutes les troupes s'y engagèrent solennellement, & leur promesse fut mise par écrit & déposée entre les mains de Hossaïn Effendi, Cadhilasker de Romanie.

Le règne du Sultan Morad fut funeste aux ennemis de l'Empire, & il sut se faire respecter de tous les

Rois de la terre. Son premier ſoin, dès qu'il ſe vit affermi ſur le trône, fut de punir les meurtriers de ſon frère Othman. Il commença par faire mourir Dawoud Pacha & ſon fils, parce qu'ils avoient été les principaux auteurs de cet attentat; Hoſſaïn Pacha eut peu après le même ſort, & tous ceux qui parmi les troupes avoient contribué à la mort d'Othman, reçurent la punition de leur crime: le Sultan en fit périr de la ſorte environ trente mille.

Mohammed Abaza Pacha, & Youſſouf Pacha qui avoit été précédemment revêtu de la charge d'Émir-elhadj en Égypte, mais qui s'étoit vu contraint de quitter cette province à l'occaſion d'une révolte des troupes, s'étoient réunis & avoient levé l'étendard de la rébellion dans le Diarbecr. La diviſion s'étant miſe entre ces deux rebelles, Youſſouf fut tué par Abaza. Ce dernier s'approchoit à la tête de ſes troupes, lorſque Morad fit marcher contre lui une armée commandée par le Grand-vizir Khaſraf Pacha. Abaza offrit de ſe ſoumettre; le Grand-vizir accepta ſes propoſitions, & l'envoya au Sultan qui le reçut avec honneur; mais peu après il le fit mourir.

Morad ayant dépouillé Yahya Effendi de la dignité de Mufti, en revêtit Hoſſaïn Effendi Akhizadeh, qui ſe conduiſit dans cette place d'une manière bien différente de tous ceux qui l'avoient précédé. Le Sultan étant ſorti de Conſtantinople pour prendre le plaiſir de la chaſſe, lorſqu'il fut éloigné de trois journées de la ville, le Mufti commença à tramer une intrigue pour mettre ſur le trône, à la place de Morad, un de ſes frères. Ils étoient au nombre de quatre, Orkhan, Soleïman, Kaſſem & Ibrahim. La Sultane mère découvrit la conſpiration, & dépêcha un courrier à ſon fils pour l'en informer. Morad partit auſſitôt ſans être accompagné de perſonne, & ſe hâta de revenir à Conſtantinople. Son cheval étant tombé mort à Scudari, il continua ſa route à pied juſqu'au ſérail, où il entra par le côté de la mer ſans être reconnu. Il

monta auſſitôt ſur ſon trône, fit appeler le Mufti, & après quelques reproches, il le tua de ſa propre main, & fit jeter ſon corps aux chiens: il chaſſa enſuite quelques Ulémas qui avoient eu part à la conſpiration. Le Sultan rétablit Yahya Effendi dans la dignité de Mufti, & s'excuſa de l'injuſtice qu'il lui avoit faite, en diſant : *la Providence a permis que nous nous ſoyons trouvés expoſés à un ſi grand péril, pour nous punir de ne vous avoir pas rendu la juſtice que vous méritiez.* Ce Mufti étoit ſavant, religieux, & d'une intégrité parfaite. Morad vouloit punir de mort le Nakib-alaſchraf (Chef des Schérifs, ou deſcendans du Prophète); mais la Sultane mère s'y oppoſa, & lui repréſenta que cet homme tiroit ſon origine du Sang de Mahomet : le Sultan ſe contenta de le deſtituer, & l'envoya à la Mecque pour y exercer les fonctions de Cadhi; mais il mourut à Djidda, avant de s'être rendu à ſa deſtination.

Sous le règne de Morad, les Hongrois ſe révoltèrent, & le Sultan, informé de leur rébellion, ſe mit à la tête de ſon armée & s'avança juſqu'à Andrinople, ſe propoſant de les réduire par la force des armes. Les Hongrois inſtruits de ſa marche, envoyèrent lui demander la paix. Il fit d'abord beaucoup de difficultés, & ne la leur accorda qu'en exigeant d'eux le double des tributs auxquels ils étoient impoſés auparavant. Le Sultan retourna à Conſtantinople.

Peu de temps après cet événement, l'armée ſe révolta, à l'occaſion d'un favori qui jouiſſoit de toutes les bonnes grâces & de la confiance de Morad; il ſe nommoit Mouſſa Pacha. Le mécontentement des troupes fut porté à un tel excès qu'elles maſſacrèrent Mouſſa. Le Sultan diſſimula d'abord ſon reſſentiment, mais enſuite il ſe défit peu-à-peu de tous ceux qui avoient eu part à ce meurtre, & en fit périr près de dix mille.

Khaſraf Pacha avoit été revêtu de la dignité de Grand-vizir; c'étoit un homme d'une bravoure diſtinguée. Il

marcha contre les Perſans, & ravagea une grande partie de leur pays: il porta ſes armes juſque ſur le territoire de la ville royale, & revint paſſer l'hiver à Arzéroum. Ses ennemis profitèrent de ſon abſence pour le deſſervir auprès de Morad: ils parvinrent à le rendre ſuſpect, & Morad lui envoya des Capidjis (Gardes de la porte), qui le tuèrent dans ſa route. Ahmed Pacha hafedh fut nommé pour le remplacer; mais l'armée ſe révolta, à l'occaſion de la mort de Khaſraf. Les troupes rejetoient toute la faute ſur le nouveau Vizir, & demandoient ſa mort, & le Sultan ne put les apaiſer qu'en acquieſçant à leurs deſirs. Redjeb Pacha, nommé Grand-vizir, fut auſſi mis à mort peu après. Sa place fut donnée à Mohammed Pacha, qui avoit été Beglerbeg d'Égypte: il ſe rendit ſur les frontières de la Perſe, & ſe tint en garniſon à Arzéroum.

Morad étant réſolu à marcher en perſonne contre les
4 Mars 1635. Perſans, la tente impériale fut dreſſée à Scudari le 15 de
28 Mars 1635. Ramadhan 1044. Il partit de ce lieu le 9 de Schawal, marcha vers Érivan; il mit le ſiége devant cette ville, & s'en étant rendu maître au mois de Rebialewel, il fit paſſer au fil de l'épée la plus grande partie des Perſans qui s'y trouvèrent, & y laiſſa une garniſon de douze mille hommes commandés par Mortadhi Pacha. Il reprit enſuite la route de Romanie, & lorſqu'il fut arrivé dans le Diarbecr, il envoya à Beïram Pacha, qu'il avoit laiſſé à Conſtantinople pour y commander en ſon abſence, un ordre pour faire mourir deux de ſes frères, Orkhan, ſurnommé *Abouyézid,* & Soleïman. Cet ordre fut exécuté; mais Soleïman ſe défendit vaillamment: il tua ſeize perſonnes, & monta ſur le mur pour ſe ſauver; mais s'étant précipité en bas, il ſe caſſa une jambe, & fut pris & étranglé. A peine le Sultan étoit-il de retour à Conſtantinople, qu'Érivan fut repris par les Perſans, & la garniſon paſſée au fil de l'épée: Mortadhi Pacha y périt auſſi. Cette nouvelle excita une révolte dans Conſtantinople.

Sous

Histoire de l'Égypte et du Caire.

Sous le règne de Morad, le 19 de Schaban 1039, un torrent s'étant débordé, les eaux entrèrent dans la Mecque, & pénétrèrent dans le Temple sacré. La violence du torrent fut si grande, que presque tout le bâtiment fut renversé; il ne resta sur pied que le mur du côté droit. Le Seïd Masoud, Gouverneur de la Mecque, informa de cet événement fâcheux Mohammed Pacha, Beglerbeg d'Égypte, qui en donna avis au Sultan. Le Sultan le chargea de faire rétablir ce qui avoit été détruit. Mohammed y fit transporter le bois, le fer, le marbre & tous les matériaux nécessaires; il y envoya des Maçons & des Charpentiers, avec des Officiers pour y présider à l'ouvrage: la dépense monta à plus de cent mille grouschs. Ce travail fut achevé l'année suivante: aucun Prince depuis Abdolmélic ebn Merwan, quatrième Khalife de la race des Ommiades, n'avoit eu l'honneur de rétablir la maison de Dieu, & ce fut une gloire singulière pour le Sultan Morad, & une faveur signalée que le Ciel lui accorda. 3 Avril 1630.

Fakhreddin, fils de Maan, étoit Prince des Druses, en Syrie; cet homme, religieux à l'extérieur, étoit véritablement un scélérat, sans religion & sans honneur. Les Sultans, prédécesseurs de Morad, avoient inutilement essayé de le soumettre. Morad forma la résolution de le dépouiller de sa puissance; il ordonna pour cet effet à Koutchouk Ahmed, Pacha de Syrie, de prendre les armes contre lui, & de lui faire la guerre jusqu'à ce qu'il l'eût entièrement soumis. Ahmed rassembla ses troupes, attaqua Fakhreddin, tua un grand nombre de Druses, & leur enleva vingt-une Places fortes qui avoient appartenu autrefois aux Ismaéliens (ou Assassins). Fakhreddin se renferma dans la citadelle de Schakif; Ahmed l'y assiégea, & fit ouvrir un chemin souterrain au pied de la montagne sur laquelle la Place étoit bâtie. Quand Fakhreddin connut que la mine étoit presque achevée, il se sauva avec ses trésors, & on ignora le lieu de sa retraite. Le Pacha s'empara de ses enfans & de tout ce qu'il avoit laissé dans

la Place, & envoya le tout au Sultan. Ainsi finit dans cette province la puissance des Druses, que l'on avoit toujours désespéré de détruire depuis le temps des Khalifes Abbassides: ils étoient connus dans l'origine sous le nom de *Baténiens*. Le territoire qui leur avoit appartenu, forma le gouvernement d'un Pacha plus considérable que celui du Pacha de Syrie; Tripoli de Syrie en est la capitale.

La conduite que le Sultan Morad tint à l'égard d'un parti de Spahis qui s'étoient révoltés, fait honneur à son gouvernement. Ces soldats portoient l'insolence à un excès inouï; ils envoyoient demander des sommes considérables aux citoyens du premier rang, & si on les leur refusoit, ils entroient par force dans les maisons, les pilloient, déshonoroient les femmes, & massacroient le maître s'ils le trouvoient. Ils prirent occasion d'une fête solennelle, pour envoyer de la bougie d'Alexandrie dans les principales maisons de Constantinople, chez les premiers Officiers de l'Empire & chez le Grand-vizir. C'étoit une manière d'exiger de ceux à qui ils en envoyoient, quelque gratification pour se réjouir pendant la fête. Ils poussèrent l'insolence, jusqu'à en envoyer au Sultan: le Sultan donna ordre de leur compter mille pièces d'or; ils refusèrent de les recevoir, & les lui renvoyèrent, en disant: que ce n'étoit pas de l'argent qu'ils demandoient, mais des bénéfices militaires *(d)* dans la Natolie & la Romanie. Ils n'avoient aucun droit aux bénéfices de ces Provinces. Le Sultan leur fit dire de lui envoyer les principaux d'entr'eux, & qu'il leur accorderoit ce qu'ils desiroient; il les désigna par leur nom, & en nomma plus de mille. C'étoit un piége que le Sultan leur tendoit: ils crurent que ses promesses étoient sincères, & ils se rendirent au sérail. Quand ils furent entrés, le Sultan fit fermer les

*(d)* Le terme Arabe est *Khidmat (Pl. Khidem)*; il répond à ce que les Turcs nomment *Timar*. On ne peut mieux comparer cela qu'à nos fiefs donnés à la charge du service militaire, ou à nos Commanderies.

portes, & les fit maſſacrer par les Gardes du ſérail; il n'en échappa pas un ſeul, & leurs corps furent jetés dans la mer. Les autres Spahis, au nombre de plus de vingt mille, s'enfuirent dans la Natolie; ils ſe donnèrent un Chef, nommé *Roum Mohammed*, & commencèrent à commettre des hoſtilités. Le Sultan fit marcher contr'eux une armée de Janiſſaires; ils furent tous faits priſonniers: Roum Mohammed fut auſſi pris & envoyé au Sultan qui le fit mettre en croix. Cet événement délivra Conſtantinople du brigandage que ces troupes inſolentes y exerçoient.



Le Sultan ayant réſolu d'entreprendre le ſiége de Bagdad, dont les Perſans s'étoient emparés dix-huit ans auparavant, raſſembla ſes troupes de toutes les provinces de ſon Empire. Il ſortit de Conſtantinople au mois de Schawal 1047, & vint juſqu'au lieu nommé *Baſchdoulab*, près de la citadelle de Bagdad, à deux portées de flèche de Makam alimam Abou Hanifa; il y campa le 8 de Redjeb 1048. Morad ſe déguiſa, & montant ſur un de ſes meilleurs chevaux, il s'approcha de la Place, pour voir de quel côté on pouvoit l'attaquer avec plus d'avantage; il ne fut point effrayé par les décharges du canon & de toute l'artillerie ennemie. Il reconnut que l'attaque étoit impraticable du côté de Makam alimam & de Bab-alaſwad *(e)* (la Porte noire), parce que depuis quinze ans on n'avoit ceſſé de fortifier cette partie des murs, & que les fortifications étoient conſtruites avec la plus grande ſolidité: il vit au contraire qu'on pourroit diriger l'attaque avec plus de ſuccès contre le reſte du mur, depuis Bab-alabyadh *(f)* (la Porte blanche), parce qu'on avoit négligé de le fortifier, dans la perſuaſion qu'il n'y avoit rien à craindre de ce côté. Morad ordonna donc de diriger l'attaque principale vers cette partie des murailles: un corps de Janiſſaires entra dans la tranchée, & après l'avoir

Février 1638.

15 Novembre 1638.

*(e)* En Turc, on la nomme *Caracapu*.
*(f)* En Turc, *Ak capu*.

fortifiée, ils placèrent les canons, & commencèrent à battre la citadelle & les murs de la Place. Ces dispositions furent faites avant l'ouverture du chemin couvert, nommé le *chemin des Rats;* car les armées Ottomanes ont coutume de pratiquer un chemin souterrain pour entrer dans la tranchée sans être aperçues de l'ennemi: ce chemin ne fut creusé qu'après vingt jours de siége. Mohammed Pacha, Grand-vizir, commandoit le siége du côté de Bab-alabyadh, & du grand château qui est à l'angle; auprès de son quartier, étoit celui du Capoudan Pacha. (Grand-amiral); le Vizir Mustafa Hossaïn Pacha, Commandant des troupes de Natolie, avoit le sien vis-à-vis de la tour des Persans. Cansouh Pacha, Émir-elhadj en Égypte, étoit posté en face du château *Kalat attoyour;* après lui, étoient le Pacha du Yémen, & le Sélahdar Pacha (Grand-écuyer): du côté de Bab-alaswad, le siége étoit formé par le Pacha de Caramanie & celui de Marasch. Les troupes d'Égypte étoient placées en face de la tour des Persans, pour couvrir l'armée dans le cas de quelque sortie nocturne, & Dervisch Mohammed, Pacha du Diarbecr, étoit derrière la tranchée. Les assiégés firent jouer cinquante canons contre les retranchemens de l'armée Ottomane, & les enfoncèrent en trois endroits: il y périt beaucoup de monde. Le Sultan fit amener alors quatre des plus grosses pièces de canon *(g)*, que Dervisch Mohammed fit entrer dans la tranchée, & dès qu'elles furent solidement placées, on les pointa contre l'artillerie des assiégés qui battoit les retranchemens de dessus la tour des Persans: elles la démontèrent, & l'armée des assiégeans en reçut un grand soulagement; car il s'en étoit peu fallu que les retranchemens n'eussent été entièrement renversés par cette batterie. Le siége demeura dans cet état pendant vingt jours:

*(g)* L'Auteur remarque que les Turcs leur donnent un nom qui veut dire, *celles qui ne mangent point de miel.* C'est en effet ce que signifie le nom *Bai yémez,* que les Turcs donnent aux grosses pièces de fonte.

l'armée Ottomane commença à faire différens ouvrages en forme de terrasses; le Capoudan Pacha en fit élever une près du fossé, dans la forme du vaisseau que l'on nomme *Corbeau*, dans la Romanie. On tiroit de dessus cette terrasse dans l'intérieur de la ville; en sorte qu'aucun des assiégés n'osoit y paroître. L'artillerie continuoit à battre les forts & les murs, elle détruisoit les parties les plus élevées; mais il étoit impossible d'entamer le bas, parce que les Persans avoient jeté toute la terre du fossé contre les murs de la citadelle; de sorte qu'elle étoit comme ensevelie dans la poussière, & quand les canons tiroient dessus, ils n'abattoient précisément que l'endroit sur lequel le coup portoit, à cause de cet amas de terre. Cependant lorsqu'on eut fait venir les mêmes canons dont nous avons déjà parlé, & qu'on les eut placés du côté du fossé, ils commencèrent à donner de l'inquiétude à l'ennemi. L'armée du Sultan se mit à combler le fossé, mais l'ennemi enlevoit la terre à mesure qu'on l'y avoit jetée. Le Capoudan Pacha, pour empêcher cette manœuvre, fit ouvrir le retranchement en plusieurs endroits, & y plaça des troupes pour en garder l'entrée; en même temps, il fit entrer en dedans du fossé, un détachement qui chargea l'ennemi avec vigueur. Les Persans furent donc contraints de demeurer derrière le mur de la citadelle, & les troupes Ottomanes restèrent en dedans du fossé. Tel étoit depuis dix jours l'état du siége, lorsque le Sultan ordonna de se préparer pour un assaut général. Toute l'armée s'ébranla & s'approcha de la Place avec une généreuse intrépidité: les valets même prirent les armes, ainsi qu'un corps de troupes qui avoient été précédemment privées de leur paye, & à qui elle venoit d'être rendue; c'étoient celles qui avoient construit les terrasses: ceci se passoit le matin. Le Grand-vizir entra dans le moment dans la tente du Sultan, pour lui demander quelques ordres. Comme il revenoit à la tranchée, il entendit un fracas épouvantable des canons & de toute l'artillerie, & les cris de l'armée;

il crut que l'ennemi avoit fait une ſortie : c'étoit au contraire deux corps de l'armée Ottomane qui étoient montés à l'aſſaut de la forteresse de l'Angle. Le Grand-vizir ne s'étoit pas propoſé de faire donner l'aſſaut ce jour-là, il ſe retira donc de l'armée. Six cents hommes environ de l'armée du Sultan étoient aux mains avec pareil nombre des aſſiégés, dans la citadelle : ils combattirent ſur le haut des murs juſqu'à l'heure de la prière du ſoir, & depuis ce moment, juſqu'au lendemain matin, il y périt un grand nombre d'hommes de l'un & de l'autre parti. Les troupes Ottomanes ayant reçu un renfort du quartier du Capoudan Pacha, demeurèrent en poſſeſſion des remparts : un corps de troupes du quartier de Hoſſaïn Pacha, s'empara de la moitié de la grande citadelle. Les choſes demeurèrent en cet état ce jour-là & la nuit ſuivante, ſans que le combat ſe rallentît un inſtant. Les Perſans firent tous enſemble un effort violent, & chargèrent avec fureur l'armée Ottomane, ſans qu'elle pût reculer d'un pouce de terre, de crainte d'être miſe en fuite. L'armée du Sultan les chargea à ſon tour, & les repouſſa de la citadelle ; mais ils firent un nouvel effort, & le combat fut des plus opiniâtres. Le Grand-vizir ayant été tué d'un coup de fuſil, le Capoudan Pacha fut auſſitôt nommé pour le remplacer. Il entra dans les retranchemens, prit une bourſe pleine de pièces d'or, & exhorta les ſoldats à lui donner des preuves de leur valeur, en fondant tous enſemble ſur les murs & ſur la citadelle : à meſure que l'on retiroit un ſoldat de la mêlée, ou qu'ayant été bleſſé d'un coup de pierre, il rentroit dans le camp, il lui donnoit dix pièces d'or. Cette conduite anima le Soldat, & pluſieurs deſiroient d'être atteints d'une pierre, pour recevoir la même gratification : auſſi l'attaque fut-elle ſi violente, que peu s'en fallut que toutes les troupes de Perſe ne fuſſent maſſacrées en un ſeul inſtant. Les aſſiégés comprirent alors que s'ils attendoient juſqu'au lendemain, ils ne pourroient obtenir aucun quartier : à l'heure de la prière du ſoir, ils firent annoncer

du haut des minarets, qu'ils demandoient à capituler. Auſſitôt toute l'artillerie ceſſa de tirer, & chacun demeura à la place où il étoit, juſqu'au lendemain. Le matin étant venu, Biknaſchkhan ſortit de la citadelle, & étant entré dans la tente du Sultan, il baiſa la terre devant lui. Le Sultan lui donna un Caftan orné de fourrure & de plumes dorées, & un Khandjar. Quand l'armée vit que Biknaſch-khan avoit obtenu une capitulation, les ſoldats Ottomans entrèrent dans la citadelle & ſe mêlèrent avec les troupes de Perſe: quelques Perſans néanmoins ſe réfugièrent dans la ville; l'armée victorieuſe ſe répandit dans les tours & ſur les murs, & arbora par-tout les drapeaux Ottomans. Le Sultan renvoya Biknaſchkhan, & le chargea de dire aux Khans & aux autres Officiers de l'armée de Perſe, que tous ceux qui ſortiroient ce jour-là de la Place, auroient la vie ſauve; mais que ce jour paſſé, il ne leur feroit plus aucune grâce. Pluſieurs d'entr'eux ne pouvoient ſe réſoudre à prendre ce parti, & formoient le projet de ſortir ſecrètement par la porte nommée *Bab-alaſwad;* le Sultan les envoya querir pluſieurs fois, & à chaque meſſage, ils ſe diſputoient & en venoient aux mains: il y en eut même quelques-uns de ceux qui n'avoient point été bleſſés dans le combat, qui le furent à cette occaſion. Ils ſortirent enfin lorſqu'ils eurent reconnu l'impoſſibilité d'exécuter leur deſſein, ſe rendirent auprès du Sultan, & baisèrent la terre devant lui. Le combat dura plus long-temps dans l'intérieur de la ville; ce jour-là même il y périt environ cinq mille Perſans, & deux mille ſortirent de la ville, & s'enfuirent par le quartier des troupes d'Égypte. Othman Aga, Ketkhoda du Selahdar-baſchi (Grand-écuyer), étoit dans ce quartier avec ſes troupes, ainſi que les Pachas de Caramanie & de Maraſch; ils pourſuivirent les fuyards. Othman Aga fit des prodiges de valeur, & reçut deux bleſſures: un grand nombre de ſoldats de l'armée Ottomane furent tués ou bleſſés; les troupes Égyptiennes combattirent avec une valeur diſtinguée. Aucun des fuyards

n'échappa, ils furent tous maſſacrés juſqu'au dernier: ce ſiége coûta la vie à vingt mille Perſans environ. Fétah-khan, l'un des principaux Officiers de la garniſon, ayant bu quelques verres de vin, ſe mit à pleurer; on lui demanda le ſujet de ſes larmes; « comment, répondit-il, ne » pleurerois-je pas la perte d'une ſi belle armée? jamais on » n'en avoit vu de ſemblable. L'élite des troupes du Schah » étoit en garniſon dans cette Place, & cependant elle » a été priſe, & ſes troupes ont été paſſées au fil de l'épée. » Prince infortuné; il n'eut pas balancé, ſi on lui en eût » donné le choix, à abandonner dix Places des mieux for- » tifiées de ſon empire, pour conſerver une ſi belle armée; mais le deſtin en avoit décidé autrement ». En effet, la garniſon de Bagdad étoit compoſée de braves ſoldats & de troupes d'élite; & le Roi de Perſe n'imaginoit pas qu'il fût poſſible de prendre cette ville. Il y avoit envoyé le Kizlar-Aga (Chef des Eunuques noirs), avec la plus grande partie de ſes tréſors, & il comptoit beaucoup ſur les fortifications & ſur la garniſon de cette Place. Maintenant, ſuivant le rapport des eſpions de la Porte, le Schah n'a plus auprès de lui que trois mille hommes, & Roſtamkhan ſon Général, n'en a pas plus de douze mille. Jamais, avant cet événement, on n'avoit ouï dire que les Perſans euſſent perdu vingt mille hommes en un ſeul jour.

30 Décembre 1638.

Après cette conquête, la tente du Sultan fut dreſſée près de Bagdad, le lundi 11 de Schaban, & il partit dix jours après pour le Diarbecr. Il donna ſes ordres pour le rétabliſſement des murs & des fortifications de la ville, & y laiſſa le Grand-vizir pour préſider à ces ouvrages. Les fortifications furent réparées de manière à ce que cette Place ne fût plus expoſée à être priſe de force. Le Grand-vizir entra enſuite ſur les terres de Perſe: après dix jours de marche, il reçut un député du Roi, qui fit des propoſitions de paix; elle fut conclue, à la charge que le Roi livreroit deux Places fortes de ſes États. La condition fut

acceptée,

acceptée, & les deux Places remises au Grand-vizir qui y laissa douze mille hommes en garnison, & exempta leur territoire de toutes impositions pendant trois ans. Il en donna le commandement au Pacha Mohammed Dervisch.

Trois des frères du Sultan Morad avoient été mis à mort par son ordre, Abouyézid, Soleïman & Kassem; les deux premiers étoient ses frères utérins. Mustafa, autre frère de Morad, mourut lorsqu'il revenoit de l'expédition contre Bagdad. Morad fut craint & respecté de tous les Rois de la terre; Khorremschah *(h)*, Souverain de l'Inde, lui envoya deux fois des présens, quoique son pays fût éloigné de quatre mois de chemin: aucun autre Prince Ottoman n'avoit joui d'un honneur semblable.

## *Beglerbegs d'Égypte, sous le règne du Sultan Morad.*

Le premier Gouverneur d'Égypte, nommé par ce Prince, fut Beïram Pacha: il protégea les Gens de lettres, il fit des entreprises lucratives & des spéculations de commerce sur différentes espèces de marchandises, & jusque sur le savon; il sut aussi tenir les troupes dans la soumission. Lorsqu'il quitta sa place, il eut des contestations avec son successeur au sujet de ce qu'il devoit au Trésor: les Sandjacs se rendirent médiateurs de cette affaire, & Beïram en fut quitte pour neuf cents cinq bourses. Il sortit de la province avec un équipage & un cortège brillant; & à son arrivée à Constantinople, le Sultan lui donna la troisième place de Vizir dans le Divan.

Il eut pour successeur le Vizir Mohammed Pacha, homme sage & intelligent. Il mena une vie très-sedentaire, & ne parut que six fois en public pendant la durée de son gouvernement qui fut de deux ans. Étant informé du mauvais état des affaires dans le Yémen, il en donna avis au Sultan, & l'engagea à envoyer dans cette province

*(h)* C'est le Grand-Mogol, connu sous les noms de *Sultan Khorroum* ou *Schahgéhan*, & père d'Aurengzeb.

Cansouhbeg, qui étoit alors Émir-elhadj. Le Sultan approuva cet avis, & envoya à Cansouhbeg les patentes de ce Gouvernement : il le nomma en même temps Vizir & Beglerbeg de l'armée. Cansouhbeg leva une armée de trois mille hommes, dont trois cents & plus étoient des soldats de la garnison du Caire ou des lieux voisins, que l'espérance de faire fortune engagea à vendre leurs maisons, leurs terres, & la paye dont ils jouissoient en Égypte, pour suivre Cansouh. Mohammed Pacha ne s'opposoit à rien de ce que Cansouh desiroit. Son armée cependant commençoit à exercer toutes sortes de violences, de meurtres & de brigandages chez les habitans, & à piller les voyageurs sur les routes. Deux mille hommes de la province de Romanie, envoyés par le Sultan pour accompagner Cansouh, vinrent le joindre en Égypte, & bien loin d'être à charge aux habitans, ils leur rendirent la tranquillité en arrêtant les brigandages des troupes de cet Émir. Cansouh trouvoit toujours quelque nouveau prétexte pour différer son départ, malgré les instances réitérées du Pacha qui lui accordoit toutes les sommes qu'il demandoit. Enfin il fit embarquer les deux mille hommes de Romanie, & quelques autres troupes sous la conduite de l'Émir Djafar-Aga qui avoit été Officier dans les troupes Circassiennes d'Égypte, & pour lui il prit la route de terre
Août 1629. au mois de Moharram 1039. Son expédition n'eut aucun succès, & toute l'Arabie heureuse tomba sous la domination de l'Imam.

En l'année 1040, la crue du Nil fut très-médiocre;
1630---31. le premier jour de Tot, il n'étoit pas encore à seize dhirâ : on ouvrit la digue, & le jour même il baissa subitement. Cela occasionna une grande cherté ; mais la bonne conduite du Gouverneur dédommagea le peuple, en le mettant à l'abri de toute vexation. Mohammed Pacha, de retour à Constantinople, fut nommé par le Sultan à la cinquième place de Vizir dans le Divan.

Le Vizir Moussa Pacha succéda à Mohammed : il fut

reçu avec les témoignages les plus flatteurs de joie & de satisfaction, & les troupes allèrent au-devant de lui jusqu'à Schebra. Dès le premier jour qu'il tint le Divan, il fit couper la tête à un Cateb de Suès, & confisqua son bien qui valoit plus de soixante-quinze bourses. Peu de jours après, il fit mettre en croix Morad, fils d'Alaeddin Nakib (Chef des Schérifs) de Beïtelhasba, & s'empara aussi de sa succession évaluée à quatorze bourses. Il distribua tous les emplois aux gens de sa suite; mais cette conduite ayant excité les plaintes des Sandjacs, il en rejeta la faute sur le Ketkhoda Redhwan-Aga, lui ôta sa place, & rendit les emplois à ceux qu'il en avoit dépouillés. Il entreprit aussi des recherches sur la distribution de la paye & des pensions, dans l'intention de faire des retranchemens sur cet objet: cette opération donna beaucoup d'embarras; on lui en fit sentir les conséquences, & il renonça à son projet. Personne n'étoit à l'abri de ses vexations, & il épioit la conduite de tous les gens riches, pour trouver un prétexte de s'emparer de leur fortune.



Au mois de Schaban 1040, le Sultan lui demanda des troupes pour l'expédition contre les Perses. Moussa donna le commandement de ces troupes à l'Émir Kitasbeg, & mit une taxe sur la province, pour la fourniture des chameaux nécessaires pour cette expédition. Il reçut cent bourses du produit de cette imposition, & vingt-deux autres de Kitasbeg; & quand toutes ces dispositions furent achevées, il envoya un ordre écrit de sa main à Kitasbeg, par lequel il lui mandoit qu'il étoit inutile qu'il se mît en marche, que le Trésor étoit épuisé, & ne pouvoit fournir au payement & à l'approvisionnement des troupes. Les remontrances de Kitasbeg furent inutiles, & il ne put rien gagner sur Moussa. Le mercredi 9 de Dhoulhadja 1040, jour de la fête des victimes (le petit Beïram, *Id alkarabin),* auquel il étoit d'usage que tous les Sandjacs montassent au château pour faire leur cour au Pacha, Kitasbeg y vint comme les autres Émirs. Il étoit d'abord

Mars 1631.

9 Juillet 1631.

dans l'intention de ne point s'y présenter, parce qu'il n'ignoroit pas que le Pacha étoit mal disposé pour lui; mais par une permission de Dieu qui vouloit accomplir ses décrets éternels, il se laissa persuader de monter au château. Moussa le reçut avec des témoignages d'honneur & d'amitié; mais lorsqu'il se leva pour sortir, le Cateb du Trésor vint au-devant de lui, le saisit par les jambes & le renversa; le Mutésellim accourut aussitôt & lui coupa la tête d'un coup de hache: quarante hommes se jetèrent sur son corps & le percèrent de coups. Les Émirs Canaanbeg & Alibeg, qui étoient entrés chez le Pacha après Kitasbeg, frémissoient d'horreur & étoient dans le saisissement. On reporta le corps de Kitasbeg dans sa maison, & cette nouvelle jeta l'épouvante dans toute la garnison. Un grand nombre de Sandjacs, ayant à leur tête Kassembeg, se rassemblèrent pour les funérailles de Kitasbeg: ils chassèrent un Aga envoyé par le Pacha pour mettre les scellés sur sa maison, & après lui avoir rendu les derniers devoirs, ils firent prévenir toute la garnison, le Ketkhoda des Tschaouschs & le Turdjéman, que quiconque se trouveroit au festin que le Pacha devoit donner ce jour-là, seroit puni de mort. Moussa donna les ordres pour le festin: après avoir attendu long-temps les Sandjacs inutilement, il se rendit à la Mosquée du Sultan Nasser Mohammed ben Calaoun, pour y faire la prière, ainsi qu'il étoit d'usage en cette fête. Au retour de la Mosquée, il mangea avec les gens de sa maison, & fit donner aux pauvres le reste du festin.

Ce même jour, les troupes se rendirent à la maison de l'Émir Kassembeg, & vinrent avec lui trouver le Cadhilasker Seïd Mohammed. On le chargea d'aller de la part de l'armée chez *cet homme* (c'est ainsi qu'ils nommoient le Pacha), & de lui demander pourquoi il avoit commis ce meurtre en un jour solennel, avec injonction de montrer les ordres du Sultan, s'il en avoit reçu, ou de remettre le meurtrier entre les mains des troupes pour être jugé.

Le Pacha répondit qu'il n'avoit rien fait que conformément aux ordres du Sultan, mais qu'il ne pouvoit consentir à aucune des demandes de l'armée. Cette réponse excita beaucoup de murmures; mais l'assemblée se sépara sans prendre aucun parti. Les troupes rencontrèrent, en se retirant, quatre hommes de la suite du Pacha, & les tuèrent tous quatre. Le vendredi 11 de Dhoulhadja, les troupes se rassemblèrent de nouveau avec tous les Sandjacs, dans la place de Romeïlé: les principaux Officiers se réunirent dans le Medressa du Sultan Hassan, & mandèrent le Cadhilasker, le Nakib alaschraf, & Ahmed Effendi alsadiki mon parent, qui étoit Mufti de la Mosquée Sultania. On les députa vers le Pacha, chargés des mêmes propositions que la première fois, si ce n'est qu'on lui demandoit huit coupables qui étoient désignés par leurs noms. Le Pacha répondit que l'exécution des ordres du Sultan ne regardoit que lui seul, & offrit de se remettre lui-même entre les mains des troupes, ou de consentir que l'armée nommât à sa place un Caïmacam, si elle se croyoit en droit de le faire. Cette réponse excita une indignation générale: les uns vouloient monter au château & tuer le Pacha; les autres proposoient de se saisir des huit hommes que l'armée demandoit & de les mettre en prison; plusieurs s'opposoient à la nomination d'un Caïmacam, & représentoient que l'armée n'avoit point le droit de déposer un Gouverneur ou d'en nommer un autre sans l'autorisation du Sultan: ce fut néanmoins l'avis qui prévalut. Hassanbeg, ancien Defterdar, fut établi Caïmacam, & revêtu du Caftan par le Nakib. Moussa Pacha se hâta d'informer le Sultan de cette révolution; l'armée adressa aussi deux requêtes au Sultan, l'une écrite en langue turque, qui fut signée des Sandjacs, des Agas, & des premiers Officiers de la garnison; l'autre en langue arabe, que souscrivirent les Cadhis & les Ulémas. Le Caïmacam & les Émirs exigèrent de Moussa quatre cents trente-sept bourses pour le payement de ce qu'il devoit au Trésor, & il vendit ses chevaux,



11 Juillet 1631.

ſes chameaux, ſes mulets & tous ſes meubles pour payer cette ſomme. Le Sultan ayant reçu les différentes requêtes, donna le gouvernement de l'Égypte à Khalil Pacha alboſtandji. Le Mutéſellim du nouveau Gouverneur, arriva au
13 Septembre 1631. Caire, le ſamedi 16 de Safar 1041, & apporta à Haſſanbeg, un ordre de continuer à exercer les fonctions de Caïmacam juſqu'à l'arrivée de Khalil.

Khalil Pacha prit poſſeſſion de ſon Gouvernement au
Octobre 1631. mois de Rebialewel 1041. Il apprit dans le mois de
17 Mars 1632. Ramadhan de la même année, que le 25 de Schaban, une armée nombreuſe étoit venue du Yémen pour s'emparer de la Mecque; que l'armée des Schérifs étoit ſortie au-devant de l'ennemi avec la garniſon & l'Émir Muſtafabeg Sandjac de Djidda, qu'après un combat long & opiniâtre elle avoit été miſe en déroute; que l'Émir Muſtafabeg & le Seïd Mohammed, gouverneur de la Mecque, y avoient perdu la vie, & que l'ennemi, vainqueur, étoit entré dans la ville, l'avoit livrée au pillage, & n'avoit reſpecté ni la ſainteté des lieux conſacrés par la religion, ni l'honneur des femmes. On fut informé en même temps que le principal auteur de cette révolution étoit un Schérif nommé Nami, auquel les vainqueurs avoient donné le gouvernement de la ville. Khalil Pacha fit part de ces nouvelles aux troupes du Caire, & l'Émir Kaſſembeg s'étant offert volontairement pour marcher contre ces uſurpateurs, Khalil le nomma Serdar de l'armée qu'il deſtinoit à cette expédition. Il diſtribua des Caftans aux Émirs qu'il nomma pour l'accompagner, & déſigna les Officiers des différens corps militaires de Cavalerie & d'Infanterie qui devoient être employés dans cette guerre. L'Émir Redhwanbeg alzulafcari partit à la tête des troupes qui devoient ſe rendre en Arabie par terre; il étoit revêtu de la dignité d'Émir-elhadj. Cinq cents hommes s'embarquèrent ſous la conduite de l'Émir Youſſoufbeg alafrandj, & des Capoudans de Suès & de Damiette, & ſe rendirent par mer à Djidda. L'armée

de terre trouva à Yanboa le Seïd Zeïd à la tête d'une troupe d'Arabes qui s'étoient joints à lui. Depuis la mort du Seïd Mohammed, qui avoit été tué dans le combat, comme nous l'avons dit, le gouvernement de la Mecque étoit dévolu à Zeïd. Les Arabes qui s'étoient emparés de la Mecque, envoyèrent une députation à Kaſſembeg, pour lui demander d'être établis en garniſon dans la Mecque, à condition que la régence du Caire leur payeroit des appointemens. Leurs députés rencontrèrent l'armée d'Égypte dans la vallée de Mérou, nommée *Wadi fatima*, & Kaſſembeg leur répondit que l'épée ſeule pouvoit décider cette querelle. Cour Mahmoud, Chef de ces bandits, s'étoit approché ſecrètement derrière les montagnes pour reconnoître les forces de l'armée d'Égypte. Il vit qu'il étoit hors d'état de lui tenir tête, retourna promptement à la Mecque, & ſe hâta de prendre la fuite avec toutes ſes troupes. Ils ſe retirèrent du côté de Wadi abbas, & ſe renfermèrent dans un fort nommé *Turbet.* L'armée de Kaſſembeg s'étant approchée de la Mecque, entra dans la ville ſans trouver aucune réſiſtance: cent hommes de l'armée ennemie, qui y étoient reſtés faute de montures pour s'enfuir, furent tous maſſacrés. L'armée s'acquitta d'abord de toutes les cérémonies du pélerinage, & ſe diſpoſa enſuite à aller chercher l'ennemi. Les troupes qui s'étoient embarquées pour Djidda, y deſcendirent, & s'emparèrent auſſi de cette ville ſans aucun obſtacle. Après ſept jours de marche, l'armée de Kaſſembeg découvrit l'ennemi, dont les tentes étoient dreſſées au pied du fort de Turbet, à l'entrée de la province de Nedjd. Après un premier combat dans lequel les Arabes perdirent environ cent hommes, ils ſe renfermèrent dans le fort, & les vainqueurs pillèrent leurs tentes. Il y avoit près de ce fort, cinq puits qui fourniſſoient de l'eau aux Arabes, & chacun de ces puits étoit gardé par un détachement de leur armée. Kaſſembeg les fit attaquer le lendemain par ſes troupes; quatre des puits furent emportés, & l'armée

Histoire de l'Égypte et du Caire.

forma une tranchée en face du cinquième qui étoit au pied des murailles de la forteresse. Dès que les Arabes en approchoient pour y puiser de l'eau, les troupes égyptiennes, à l'abri de leurs retranchemens, tiroient sur eux & leur tuoient beaucoup de monde : plus de deux cents hommes de l'armée ennemie périrent de soif. Curd ali, un de leurs Chefs, fit une sortie vigoureuse, mais il fut repoussé & obligé de rentrer dans la Place. Kassembeg vouloit faire donner un assaut général, mais un des Émirs lui conseilla de faire planter un drapeau en face du fort, & de sommer les assiégés de se rendre sous le drapeau : cet avis fut suivi, & les assiégés ne tardèrent pas à obéir. À mesure que quelques-uns d'eux arrivoient, on les conduisoit à Kassembeg, qui leur offroit le choix de rester avec lui, ou de se retirer où ils voudroient. Curd ali demanda aussi à capituler : il s'adressa à plusieurs Émirs de l'armée d'Égypte, & lorsqu'il fut assuré de leur consentement, il se présenta devant Kassembeg, sans se faire connoître, & ne lui découvrit qui il étoit, que lorsqu'il eut obtenu la ratification de l'engagement que les Émirs avoient contracté avec lui. Kassembeg exigea seulement qu'on lui livrât le Schérif Nami & son frère, ainsi que Cour Mahmoud & son frère. Curd ali rentra dans la Place, leur persuada qu'il avoit obtenu pour eux la même capitulation que pour lui-même, & les engagea ainsi à venir trouver Kassembeg qui les fit charger de chaînes. Les Arabes sortirent tous de la forteresse ; il n'en restoit que trois cents ou environ, de mille qu'ils étoient auparavant. L'armée victorieuse retourna aussitôt à la Mecque, où les quatre Chefs des rebelles furent mis à mort par différens genres de supplices. On fit pendant sept jours des réjouissances publiques dans la ville. L'armée repartit de la Mecque au mois de Safar 1042 : lorsqu'elle fut arrivée au Caire, le Pacha témoigna sa satisfaction aux Émirs, & leur distribua des Caftans, & on fit des réjouissances qui durèrent cinq jours.

Août 1632.

Sous

Sous le gouvernement de Khalil, il y eut une grande abondance en Égypte, & l'ardab de blé, qui valoit huit groufchs auparavant, fe donna pour deux feulement. Un Juif, nommé *Yacoub*, exerçoit depuis plus de quinze ans, dans le Caire, les fonctions de Sarraf-bafchi (Chef des changeurs). Il avoit toujours fu fe ménager la faveur des Gouverneurs, toutes les places & les emplois de la ville étoient dans fa main, & les Mufulmans gémiffoient fous le poids de fes odieufes vexations. Khalil réfolut de punir ce fcélérat; il ne fe laiffa gagner, ni par fes préfens, ni par les follicitations des grands qui le protégeoient, parce qu'il leur devoit de grandes fommes d'argent: au contraire, ayant été inftruit que c'étoit-là la caufe de l'intérêt qu'ils prenoient au fort de ce fcélérat, il leur paya ce que le Juif leur devoit, & le fit mourir. Quand Khalil quitta fon Gouvernement, les boutiques furent fermées depuis le 22 de Ramadhan jufqu'à la fin du mois: aucun Beglerbeg n'avoit reçu ce témoignage flatteur de la reconnoiffance des citoyens. Perfonne n'avoit été puni de mort fous fon gouvernement, qu'après une inftruction juridique. On lui préfenta un jour trois voleurs, qui venoient d'être arrêtés, & il ordonna qu'on inftruisît leur procès: un des Officiers du Divan, lui repréfenta que toutes fortes d'affaires ne devoient pas être affujetties aux formes de la procédure, & qu'il feroit plus convenable d'agir d'autorité & de les condamner à mort. Le Gouverneur, pour toute réponfe, ordonna au Cateb du Divan, de dreffer un ordre pour faire abattre la maifon de l'Officier qui avoit tenu ce difcours, & chargea quelques-uns de fes gens de le faire mettre à exécution. Cet homme, furpris d'un ordre fi étrange, vint trouver le Pacha, & lui en demanda le motif. « Comment, lui répondit le Pacha, la deftruction de cette maifon que tu as bâtie, te jette dans le trouble; « & Dieu ne feroit pas indigné que l'on détruisît l'édifice « que fes mains ont élevé »? L'Officier, confus, baifa le bas de la robe du Pacha en le comblant de bénédictions, &

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

1 Avril 1633.

Khalil révoqua l'ordre qu'il avoit donné, & fit mettre les trois voleurs en liberté: depuis ce moment, la ſûreté la plus grande régna dans toute la ville. Khalil étant de retour à Conſtantinople, le Sultan confiſqua tout ſon bien, & le relégua dans l'île de Rhodes, avec deux eſclaves ſeulement; cependant il lui rendit enſuite ſes bonnes grâces, lui fit reſtituer tout ſon bien, & lui donna le gouvernement de la Romanie.

Khalil Pacha eut pour ſucceſſeur le Vizir Ahmed Pacha alkurdji, qui étoit auparavant revêtu de la dignité d'Emirâ-khour, (Chef des écuries). Au mois de Safar 1043, il reçut ordre du Sultan d'envoyer en Syrie deux mille hommes des troupes d'Égypte, pour l'expédition contre le Prince des Druſes, avec cinq mille quintaux (kantar) de biſcuit, & quatre mille quintaux de poudre. Il exécuta les ordres du Sultan, mais, au lieu de deux mille hommes, il ſe contenta d'en envoyer cinq cents, dont il donna le commandement à l'Émir Haſſanbeg Defterdar.

Août 1633.

Haſſanbeg ayant expoſé à Ahmed Pacha que l'on manquoit de cuivre en Egypte, pour fabriquer de la menue monnoie, & que le Sultan en avoit une très-grande quantité dans la Romanie, le Pacha en écrivit au Sultan, & lui demanda mille quintaux de cuivre pour en fabriquer du billon (*fouloufs,* des oboles). Le Sultan lui en envoya douze mille quintaux, & lui fit demander pour la valeur de ce cuivre, trois cents mille pièces d'or. Le Pacha aſſembla à ce ſujet les Sandjacs, qui furent tous d'avis de convertir ces matières en oboles : en conſéquence, il manda tous les Ouvriers qui travailloient du marteau, Forgerons, Fondeurs & autres, & fit établir des fourneaux dans l'édifice nommé *Akberdi.* Les Ouvriers commencèrent à travailler à la fabrication, mais les pièces qu'ils fabriquèrent ne valoient intrinsèquement guère plus de moitié de celles des fabrications précédentes, en ſorte que chacune des anciennes pièces en auroit produit deux de cette nouvelle monnoie; cet affoibliſſement cauſa une

inquiétude générale, le prix de toutes les denrées augmenta, & elles devinrent extrêmement rares: outre cela l'extrême chaleur des ateliers, jointe à celle de la saison, faisoit périr un grand nombre d'Ouvriers. Le Pacha informé de ces inconvéniens, vint visiter les ateliers, & s'étant convaincu par lui-même de la fatigue extrême dont les Ouvriers étoient accablés, il fit interrompre le travail, & leur permit de retourner chacun chez eux. Quelques jours après, il assembla les Émirs & les Cadhis des bourgs & des villages, & les consulta sur l'emploi qu'il feroit de ce cuivre; un des Cadhis lui conseilla de le faire distribuer de force aux habitans du Caire, & de l'employer à l'acquit des fondations religieuses. Le Pacha n'avoit point été d'abord dans cette intention, son projet étoit de le faire mettre en lingots, de l'envoyer à Tecrour & dans le pays des Nègres, & d'en payer le prix de ses propres deniers au Sultan: malheureusement cet avis lui plut, & dès le même jour, il nomma Mustafabeg pour présider à la répartition du cuivre, le revêtit d'un caftan, & lui donna un logement dans l'édifice où se faisoit auparavant la fabrication. Cette distribution commença le 16 de Dhoulhadja 1043, & ne finit qu'au milieu de Rébialewel 13 Juin 1634. 1044: personne, ni grand, ni petit, ne fut exempt de Octob. 1634. ce fléau, on obligea les gens les plus pauvres à en prendre leur part, comme les joueurs d'instrumens, ceux qui lavent les morts, les Fossoyeurs, les Jardiniers, les Gens de marchés & les Matelots. On n'acheva d'en recevoir la valeur en espèces, que dans les derniers jours de Schaban 1044: on prenoit quatre-vingts grouschs d'un quintal Février 1635 de cuivre.

Cette même année 1044, la crue du Nil ne passa pas dix-neuf dhirâ: néanmoins, malgré la sécheresse, la récolte fut meilleure que dans des années où les terres avoient été plus arrosées. Au mois de Schaban, le Sultan fit demander au Pacha trois mille hommes des troupes d'Égypte, & trois mille quintaux de poudre pour l'expé-

Histoire de l'Égypte et du Caire.

dition contre les Perſans; il manda en même temps au Pacha de donner le commandement de ces troupes à l'Émir Redhwanbeg alzulafcari & à Alibeg. Le Pacha répondit au Sultan, que Redhwanbeg étant abſent avec la caravane des pélerins, en qualité d'Émir-elhadj, & Alibeg retenu par ſa place de gouverneur de Djirdjé, & par l'Intendance ſur la fourniture des grains de la haute Égypte, il ne pouvoit leur donner le commandement des troupes. Sur la réponſe du Sultan, il fit partir environ deux mille hommes ſous la conduite de l'Émir Dilawerbeg, & eut ſoin que ces troupes ne cauſaſſent aucun dommage dans la province. Ahmed Pacha s'étoit conduit pendant toute la durée de ſon gouvernement avec une exacte vigilance, & avoit ſu ſe faire reſpecter des troupes, & aimer des pauvres citoyens. Il refuſa, en quittant l'Égypte, de rendre compte de ce qu'il pouvoit devoir au Tréſor, & s'en remit au jugement du Sultan; mais lorſqu'il fut arrivé à Conſtantinople, le Sultan lui fit couper la tête. Le mécontentement du Sultan venoit de ce que le Pacha avoit diſtribué, à raiſon de quatre-vingts grouſchs par quintal, le cuivre qu'il ne lui avoit vendu que ſur le pied de quarante-cinq *(i)*. Il lui reprochoit encore de lui avoir envoyé une armée compoſée de pauvres, & d'avoir reçu de l'argent des riches, pour leur accorder des exemptions.

Le Vizir Hoſſaïn Pacha avoit été nommé pour ſuccéder à Ahmed; il ſe fit déteſter par l'excès de ſes rapines & de ſes cruautés. L'Émir Redhwanbeg, qui avoit exercé

*(i)* Le Sultan avoit envoyé 12000 quintaux de cuivre, & en avoit évalué le prix à 300000 dinars; c'étoit 25 dinars par quintal. Si d'après cette fixation, le prix du quintal devoit être de 45 grouſchs, il s'enſuit que 45 grouſchs avoient la même valeur que 25 dinars; par conſéquent, un dinar valoit 1 $\frac{4}{5}$ de grouſch, & le grouſch répondoit aux $\frac{5}{9}$ du dinar. Aujourd'hui, le grouſch ou piaſtre vaut 3 l. 11 ſ. 4 d. ſur ce pied, le dinar vaudroit 6 l. 8 ſ. 7 d. $\frac{4}{5}$, & le quintal de cuivre auroit une valeur de 160 livres de notre monnoie.

jusqu'à son arrivée, les fonctions de Caïmacam, lui avoit fait préparer plusieurs tentes, au nombre desquelles étoient celles du Defterdar, du Ketkhoda des Tschaouschs, & la sienne; Hossaïn Pacha s'en empara, sans donner aucun dédommagement aux propriétaires. Il amena avec lui un grand nombre de Druses, qui commirent toutes sortes d'excès & de brigandages. À la fin du mois de Ramadhan, les gens de sa maison parcoururent la ville, & portèrent à chaque boutique une ou deux bougies d'Alexandrie, pour lesquelles ils exigeoient cinq grouschs de chaque Marchand, à titre de gratification pour la fête prochaine. Les boutiques furent fermées, & ce ne fut que sur les représentations de l'Émir Redhwanbeg, que le Pacha fit cesser cette sorte de concussion. Personne, sous son gouvernement, ne recueillit de succession; il s'emparoit des biens de tous ceux qui mouroient, quel que fût le nombre de leurs héritiers. Il suffisoit, pour se venger d'un ennemi, de le dénoncer au Pacha, comme coupable d'avoir recueilli une succession, ou enfoui un trésor; sur cette seule délation, il étoit mis en prison, & n'en sortoit qu'en payant tout ce qu'on jugeoit à propos de lui demander. Il ne se passoit point de jour que Hossaïn ne parcourût la ville à cheval, & ne fit massacrer une ou deux personnes: s'il voyoit un grand concours de peuple en quelqu'endroit, il y accouroit l'épée à la main, & se faisoit jour, en massacrant tout ce qui se trouvoit sur son passage, hommes & animaux. Il obligeoit les habitans à recevoir de l'or altéré pour de l'argent, ou de l'argent altéré pour de l'or, qu'il ne prenoit qu'au poids; & cette concussion se renouveloit presque tous les mois. Il s'emparoit des fondations & des titres de ceux qui y avoient droit, & il en changeoit la destination; enfin, il n'y eut sorte de vexations & de cruautés qu'il n'exerça, se plaisant à répandre le sang, & s'en faisant même un jeu & un divertissement. Pendant la durée de son gouvernement, qui fut d'un an & onze mois, il fit mourir douze cents personnes,

ſans compter celles qu'il tua de ſa propre main. Malgré ces mauvaiſes qualités, il ſut ſe faire craindre des troupes, & préſerver les citoyens de leurs injuſtes exactions. Dans le Divan, il examinoit les affaires avec la plus ſcrupuleuſe attention, il réprimoit la fierté des gens téméraires & audacieux, & tant qu'il fut en place, on n'entendit parler d'aucun vol. La nouvelle de ſa dépoſition, fut accompagnée d'un ordre du Sultan, pour lui faire rendre compte des deniers du Tréſor & des autres revenus publics: ſur le refus qu'il fit de payer la ſomme à laquelle il étoit taxé, le Caïmacam le fit mettre en priſon; il n'en ſortit qu'en payant quatre cents quatre-vingts bourſes.

Le Vizir Mohammed Pacha ſuccéda à Hoſſaïn: il étoit fils d'Ahmed Pacha, qui avoit reçu la naiſſance d'une fille du Sultan Sélim II. Il reçut ordre au mois de
Février 1638. Schawal 1047, d'envoyer quinze cents hommes au Sultan Morad pour l'expédition contre Bagdad: cette armée ſe
Mai 1638. mit en marche au mois de Moharram 1048, & ne cauſa aucun dommage ſur ſa route; elle ne revint en Égypte
Juin 1639. qu'après la priſe de Bagdad, à la fin de Safar 1049. Ce Pacha recueillit un grand nombre de riches ſucceſſions par la mort des Émirs & des Ulémas les plus diſtingués. Il ne ſe contentoit pas de s'emparer du revenu des fondations pour les diſtribuer aux gens de ſa maiſon; il faiſoit comparoître devant lui les Fermiers chargés de la recette des fonds deſtinés à ces établiſſemens, & les mettoit dans les fers juſqu'à ce qu'ils euſſent payé les ſommes auxquelles il les taxoit, & qui excédoient de beaucoup leurs facultés; & il ne délivroit les revenus des fondations à ceux qui y avoient droit, qu'après avoir exigé d'eux une ſomme pareille, & quelquefois double de leur valeur. Il repréſenta au Sultan que parmi ceux qui recevoient une paye ſur les deniers publics, il y avoit un grand nombre de femmes; le Sultan la leur retrancha, & ordonna qu'aucune femme ne recevroit

plus de dix othmanis (*k*), & que dorénavant il ne leur seroit accordé aucun appointement. Cette réforme excita de grandes plaintes, parce que ces femmes étoient pour la plupart veuves ou dans la pauvreté.

Depuis que Mohammed Pacha avoit pris possession de son gouvernement, il y avoit toujours eu une forte inimitié entre lui & l'Emir Redhwanbeg Aboulschéwarib, Émir-elhadj. Lorsque le Sultan demanda au Pacha un détachement des troupes d'Égypte, il lui ordonna en même temps d'en donner le commandement à Redhwanbeg. Cet Émir acheta la faveur du Pacha (*l*) par la promesse de quarante bourses; mais il différa toujours de satisfaire à cet engagement jusqu'au départ de la caravane. Le Pacha profita de cette circonstance pour retenir ces quarante bourses sur la somme destinée aux frais de la caravane, lorsqu'il la fit remettre au camp de Birket-elhadj, entre les mains de Redhwanbeg; celui-ci réclama la somme entière, & usa même de termes injurieux contre le Pacha. Mohammed lui renvoya les quarante bourses qu'il avoit retenues, & attendit l'occasion de se venger de ce procédé: elle ne tarda pas à se présenter. Mustafabeg, nommé peu auparavant Beglerbeg de Habesch, étoit mort à Couss, en se rendant à son Gouvernement; Mohammed écrivit au Sultan pour faire nommer à sa place Redhwanbeg, & lui promit cinq cents bourses de la valeur des biens que cet Émir possédoit en Égypte. Ayant reçu une réponse conforme à ses desirs, il dépêcha un courrier à Redhwanbeg, pour lui ordonner de se rendre sur le champ à son Gouvernement, & de remettre la conduite de la caravane à Soleïman, Aga des Janissaires

(*k*) L'othmani, suivant Méninski, vaut le quart d'une drachme, c'est-à-dire, ajoute-t-il, 10 aspres, ou 40 aspres. On ne peut rien statuer sur une évaluation aussi incertaine.

(*l*) C'étoit sans doute, pour être dispensé de cette commission, qui n'étoit pas aussi avantageuse que la place d'Émir-elhadj.

de Djidda. Redhwanbeg étoit alors à Médine, & se disposa aussitôt à exécuter les ordres qu'il venoit de recevoir; mais l'Aga des Janissaires refusa de se charger de la conduite de la caravane, & les avis se réunirent pour obliger Redhwanbeg à la ramener en Égypte. Après le départ du courrier, Mohammed nomma l'Émir Wélibeg à la place d'Émir-elhadj, & le fit partir pour aller prendre la conduite de la caravane. Il rencontra à Bender alwoudjh l'Émir Redhwanbeg, qui lui remit tout ce qui dépendoit de cet emploi, & partit avec peu de monde pour se rendre en Romanie: dès que la caravane fut de retour, Mohammed se hâta de s'emparer de tout ce qui avoit appartenu à Redhwanbeg. Celui-ci étant arrivé à Constantinople, le Sultan vouloit le faire mettre à mort pour le punir d'avoir désobéi à ses ordres, en ne venant point le joindre à Bagdad, & ensuite en différant de se rendre dans son Gouvernement. Tout ce que purent obtenir ses Protecteurs, ce fut que le Sultan lui accordât la vie; il le fit mettre en prison, & il ne recouvra la liberté que peu de jours avant la mort du Sultan. Il revint en Égypte, & fut rétabli dans la place d'Émir-elhadj, sous le règne du Sultan Ibrahim. Les vicissitudes & les revers qu'éprouva cet Émir, sont semblables à ceux des Barmécides dont l'histoire remplit un grand nombre de volumes.

Mohammed Pacha s'emparoit de toutes les successions, de ceux même qui laissoient des héritiers légitimes, & quelques protections qu'on eût auprès de lui, on ne pouvoit en obtenir tout au plus que la moitié. Lorsque le Sultan Ibrahim fut monté sur le trône, après la mort de Morad, il n'envoya point à Mohammed les présens que les Pachas d'Égypte recevoient d'ordinaire au couronnement d'un nouveau Prince, & il lui ôta le gouvernement d'Égypte, pour le nommer à celui de Médine & de la Mecque. Mohammed craignit d'avoir encouru la disgrâce du nouveau Sultan, & suspendit pour un temps ses vexations; mais il n'eut pas plutôt appris en recevant les

présens

présens accoutumés, que le Sultan avoit changé d'avis & l'avoit confirmé dans son Gouvernement, qu'il s'abandonna comme auparavant à ses inclinations tyranniques. Il supprima toutes les Musiciennes & les Joueuses-d'instrumens, & ne leur rendit la liberté d'exercer leur profession que moyennant une grosse somme d'argent. Il fit dresser un état des métiers de tous les ouvriers qui travailloient à la soie, & imposa une taxe sur chaque métier : il s'en trouva dix-sept mille dans le Caire, Ambaba & Djizé, sans compter ceux des autres districts. Mohammed ne voulut écouter aucune représentation à ce sujet, & dit que cette taxe étoit dûe pour le couronnement du Sultan Ibrahim : jamais pareille imposition n'avoit été connue en Égypte. Le Pacha retint pour lui plus du quart du produit de cette imposition. Il se faisoit aussi payer un droit pour la marque des balances & des mesures (dhirâ).

Mohammed Pacha ayant été destitué, refusa de payer ce qu'il devoit au Trésor, jusqu'à l'arrivée de Mustafa Pacha son successeur : celui-ci régla ses comptes, & exigea de lui sept cents bourses. Peu de temps après, l'Émir Redhwanbeg revint en Égypte, & rentra en possession de la place d'Émir-elhadj. Tous les citoyens s'empressèrent de le féliciter sur cet heureux événement, & allèrent au-devant de lui jusqu'à Boulac. Le Sultan, en le rétablissant dans sa dignité, lui permit de se mettre en possession de tous les fonds de terre dont les revenus étoient affectés à sa place & aux frais de la caravane, & d'en disposer avec une entière liberté.

## *Histoire du couronnement & du règne du Sultan Ibrahim; Beglerbegs d'Égypte, nommés par ce Prince.*

Ibrahim monta sur le trône le jeudi 16 de Schawal 1049 : il fut déposé le 17 de Redjeb 1058; & étranglé le 23 du même mois. 9 Février 1640. 8 Août 1648.

Lorſque le Grand-vizir & le Mufti vinrent le prendre dans le lieu de ſa retraite, pour le mettre en poſſeſſion du trône, il s'y refuſa, dans la crainte que ſon frère Morad ne le fît mourir comme ſes autres frères. Il n'ajoutoit point foi à ce que ces Officiers lui diſoient, & ne conſentit à ſe rendre au ſérail, qu'après que la Sultane mère lui eut aſſuré que Morad étoit mort. Sur la fin de ſon règne, il s'abandonna à l'amour des femmes, & négligea abſolument les ſoins du gouvernement. Cette conduite fut cauſe de la révolution qui le précipita du trône, & y plaça ſon fils Mohammed. Sa mère elle-même favoriſa cette révolution, perſuadée que ſa négligence étoit très-funeſte à l'État. Dans la troiſième année de ſon règne, Sunbul, Aga du ſérail, que le Sultan envoyoit au Caire, après lui avoir ôté cette place, fut pris ſur mer par les Francs, avec tous ſes effets. Le Sultan, pour s'en venger, envoya deux cents vaiſſeaux pour porter la guerre dans l'île de Crète: c'étoit la plus belle poſſeſſion des Vénitiens. La Canée, la plus forte place de toute l'Iſle, tomba au pouvoir des Muſulmans. Tous les ans, le Sultan y envoya de nouvelles troupes, juſqu'à ce qu'il ſe fût rendu maître de toutes les places fortes & de tous les lieux habités, qui étoient au nombre de quatorze mille. Hoſſaïn Pacha, qui avoit été auparavant gouverneur d'Égypte, commandoit l'armée Ottomane, la ſeconde année après la priſe de la Canée. Il ne laiſſa à l'ennemi qu'une ſeule place dans toute l'Iſle; c'eſt celle qu'on nomme *Caſr*.

Le Vizir Muſtafa Pacha alboſtandji, fut nommé par le Sultan Ibrahim, au gouvernement de l'Égypte, après Mohammed Pacha. Les citoyens eurent beaucoup à ſouffrir ſous ſon gouvernement, par les injuſtices & les vexations odieuſes de ſon Ketkhoda & de ſon Cateb du Divan. Le Pacha ignoroit leur conduite; eux ſeuls avoient accès auprès de lui, & ils le tenoient, pour ainſi dire, aſſiégé dans le château. Sous le gouvernement de Muſtafa, la

crue du Nil ayant été peu abondante, la *fécheresse (m)* fut générale dans toute l'Egypte, & les grains devinrent extrêmement chers: une mesure de blé (wabya) se vendit jusqu'à trente nisfs. HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE

Au mois de Schawal 1051, les Tschaouschs se soulevèrent contre leur Ketkhoda l'Émir Ali, & le Pacha fut contraint de céder à leurs instances & à leurs menaces, & de lui ôter sa place. Il la donna à l'Émir Abédinbeg, qui étoit Turdjéman. L'Émir Ali s'étoit attiré cette disgrâce, parce qu'il avoit distribué les bénéfices militaires chez lui, & à qui il avoit voulu, au lieu de faire cette distribution dans le Divan. Janvier 1642.

Les voleurs s'étoient tellement multipliés sous le gouvernement de Mustafa, qu'il ne se passoit point de nuit, que quelque quartier du Caire ne fût pillé; ce qui forçoit les habitans d'abandonner leurs demeures. Le Pacha se contentoit, lorsqu'on en avoit arrêté quelques-uns, de les remettre entre les mains du Wala (Officier chargé de la Police), sans les condamner à aucune peine, & le Wala leur rendoit la liberté, moyennant quelques présens. Vingt-cinq de ces voleurs qui étoient cachés dans un souterrain près de Djizé, furent pris & conduits devant le Caschef de cette ville. Le Caschef reçut des présens de plusieurs d'entr'eux, & les laissa aller; il envoya les autres au Wala, qui les remit en liberté, après avoir reçu d'eux une somme d'argent. L'excès de ces brigandages, & la conduite du Wala, excitèrent des plaintes générales, & le Pacha ne put s'empêcher de le déplacer & de lui substituer l'Émir Canaanbeg. Celui-ci commença aussitôt à faire des recherches contre ces brigands: plusieurs furent pris &

(m) Je dois observer que la calamité, dont les terres de l'Égypte sont affligées, quand la crue du Nil n'est pas suffisante pour les couvrir, est toujours exprimée dans le texte arabe par le mot *scharaki.* Ce mot qui ne se trouve point dans les Dictionnaires, ne peut signifier autre chose que *sécheresse,* & proprement une sécheresse causée par l'ardeur du soleil.

conduits devant le Pacha, qui ne prononça contre eux aucune condamnation. Le Wala les retint prisonniers jusqu'à l'arrivée de Maksoud Pacha, qui succéda à Mustafa dans le gouvernement de l'Égypte. Ce nouveau Pacha en fit mourir quelques-uns, & condamna les autres à servir sur les galères, en qualité de rameurs.

Mustafa Pacha se trouva ensuite exposé à un grand danger, par un soulèvement général de toutes les troupes. Elles se plaignoient que les greniers publics étoient vides, & qu'il leur étoit dû plus d'une année de leurs rations, & elles contraignirent le Cadhilasker Mohammed Effendi, à venir visiter les magasins, pour constater la quantité de grains qui s'y trouveroient. On reconnut que les greniers étoient vides, & que la plus grande partie des grains avoit été vendue aux Chrétiens. Les recherches que l'on fit à ce sujet, firent connoître que c'étoit Ahmed Effendi, Cateb du Divan de Mustafa, qui les avoit vendus sans la participation du Pacha: sa place lui fut ôtée pour satisfaire au desir des troupes. L'Emir Ahmedbeg se présenta quelques jours après au Pacha, & promit de faire payer aux troupes ce qui leur étoit dû, & de remplir les greniers. Le Pacha accepta ses offres, & lui donna toute l'autorité nécessaire pour effectuer ses promesses. Ahmedbeg s'acquitta si bien de cette commission, qu'en moins de quinze jours, il fit entrer dans les greniers plus de trente mille ardabs de blé, & commença à payer à l'armée tout ce qui avoit été arrièré. Les troupes s'appaisèrent, & le prix des vivres diminua. Le Cateb du Divan parvint à se concilier la faveur des Tschaouschs, & à se faire rétablir dans sa place; il s'y conduisit encore plus mal qu'auparavant: le Pacha dépendoit absolument de lui, & ne faisoit rien que par son impulsion. Mustafa recueillit pendant la durée de son gouvernement, plusieurs riches successions; mais elles tournèrent entièrement au profit de son Ketkhoda & du Cateb. Après la mort de l'Émir Mustafabeg, on trouva chez lui deux cents mille ardabs de blé, que l'on

vendit au Peuple, à raiſon de quatre grouſchs par ardeb. Le Docteur Mohammed Effendi laiſſa auſſi une ſucceſſion conſidérable, qui conſiſtoit principalement en livres curieux, & en porcelaines précieuſes: il poſſédoit plus de cinq mille volumes. Le Cateb fit mettre dans des caiſſes, & envoya à Conſtantinople ce qu'il y avoit de plus précieux.

Lorſque Muſtafa quitta le gouvernement de l'Égypte, ſon ſucceſſeur le Vizir Makſoud Pacha, lui demanda dix-ſept cents bourſes, pour ce dont il ſe trouvoit redevable ſur les revenus du fiſc. Muſtafa ſe défendit de payer cette ſomme; il prétexta que la ſéchereſſe de l'année 1051, avoit fait perdre au fiſc cinq cents bourſes ſur les fermages des fonds, & que ſon prédéceſſeur Mohammed Pacha avoit retenu, en quittant l'Égypte, cinq cents bourſes ſur les fonds du Tréſor de l'année précédente. Makſoud lui répondit: « vous avez retenu quatre cents ſoixante-dix bourſes pour raiſon de la ſéchereſſe qui a affligé cette province « ſous le gouvernement de Mohammed; cette ſomme doit « compenſer ce que vous a coûté la ſéchereſſe dont vous « vous plaignez. Quant aux cinq cents bourſes que vous « avez abandonnées au Pacha Mohammed, il devoit en « tenir compte, & c'étoit à vous à en exiger le payement. » Muſtafa ſe plaignit qu'il avoit été trompé par Mohammed: Makſoud lui repréſenta, que s'il avoit été trompé, c'étoit par les gens de ſa maiſon, qui lui avoient interdit la connoiſſance de ſes propres affaires. Les Sandjacs & les Agas tentèrent inutilement de les accorder: Makſoud fit mettre en priſon le Ketkhoda & le Cateb, & fit garder Muſtafa dans ſa maiſon par deux Émirs. Il en écrivit au Sultan, qui lui manda d'exiger de Muſtafa & de ſes gens, le payement de tout ce qui étoit dû, de faire, en cas de refus, vendre tous leurs effets, & de les envoyer à Alexandrie, pour y être retenus dans la fortereſſe, juſqu'à ce qu'il les fit venir à Conſtantinople. Makſoud, muni de ces ordres, après s'être aſſuré du conſentement des troupes, envoya pluſieurs Émirs & les Bouluc-agas, pour en donner

connoiſſance à Muſtafa. Toutes les repréſentations & les inſtances de ces Officiers furent inutiles, & Muſtafa refuſa conſtamment de payer ce qu'on lui demandoit. Makſoud le fit enfermer dans un bâtiment du château; il menaça le Ketkhoda & le Cateb, de leur faire donner des coups s'ils ne conſentoient à payer la ſomme à laquelle ils ſeroient taxés. Les bourreaux les environnoient déjà, & peu s'en fallut qu'on n'en vînt à l'exécution: ils ſe ſoumirent enfin à ce qu'on exigeoit d'eux. Makſoud fit transférer Muſtafa à Boulac, dans une maiſon où il étoit gardé à vue; il fit encore pluſieurs démarches auprès de lui, & enfin on convint qu'il auroit la liberté, en payant ſeulement deux cents cinquante bourſes, outre la ſomme qui devoit être fournie par le Ketkhoda & le Cateb. Muſtafa conſentit à cet accord, & on arrêta un état des ſommes qu'il devoit encore au Tréſor, au-delà de celle qu'on exigeoit de lui; elles montoient à quatre cents cinquante bourſes. Hoſſaïn-Aga Emirakhour (Chef des écuries), qui avoit apporté les ordres du Sultan, fut chargé de porter à Conſtantinople l'écrit qui contenoit ces diſpoſitions, & on convint que le Ketkhoda de Muſtafa, payeroit les ſommes promiſes au Sultan, & que Hoſſaïn-Aga en rapporteroit la décharge. Après cet accord, le Ketkhoda & le Cateb, accompagnés de pluſieurs perſonnes de la ſuite de Makſoud, ſe rendirent à Conſtantinople, pour y recueillir la ſomme à laquelle leur maître avoit été taxé, & les deux cents bourſes, au payement deſquelles ils étoient perſonnellement condamnés, & pour remettre le tout à Scudari, à l'Officier chargé de la conduite du Tréſor, qui partit du Caire en même temps qu'eux. Makſoud reçut enſuite un ordre du Sultan, pour envoyer ſans délai le Pacha Muſtafa à Conſtantinople. Makſoud lui fit part de cet ordre, & lui fournit tout ce dont il avoit beſoin pour ſon voyage. Le Sultan ſe contenta de faire payer deux cents bourſes à Muſtafa, & déchargea ſon ſucceſſeur le Pacha Makſoud, des quatre cents cinquante dont Muſtafa reſtoit encore

redevable. Il lui donna ensuite une place entre les sept Vizirs qui siégent dans le Divan de Romanie, en considération de ce qu'il étoit son beau-frère.

Le Visir Maksoud Pacha avoit été Beglerbeg du Diarbecr, avant d'être nommé au gouvernement de l'Égypte. De son temps, cette province fut affligée d'une peste plus cruelle que celles qui l'avoient ravagée sous le gouvernement des Beglerbegs Ali Pacha & Djafar Pacha : ce fléau fut général, & les vieillards n'en furent pas plus exempts que les jeunes gens. Jamais l'épouvante n'avoit été si grande; chacun n'attendoit à tout instant que la mort, & l'on voyoit porter tout-à-la-fois trente corps morts dans les rues. Il périt dans cette occasion des vieillards plus qu'octogénaires, ce que l'on n'avoit jamais vu. La maladie commença à se manifester à Boulac, dès le commencement de Schaban 1052; mais ce ne fut que deux mois après qu'elle parut dans le Caire; elle y dura dans toute sa force, depuis les premiers jours de Dhoulcaada de cette année jusqu'à la fin de Safar 1053: elle commença alors à diminuer, & ne cessa entièrement qu'à la fin du mois suivant. Le nombre des corps morts qui furent apportés aux cinq principales Mosquées (Djamé) du Caire, depuis le commencement de Dhoulcaada jusqu'à la fin de Moharram, c'est-à-dire, pendant trois mois environ, fut de neuf cents soixante-deux mille. Un grand nombre de citoyens se contentoient de s'acquitter dans leurs maisons des derniers devoirs prescrits par la Religion, ou de porter les corps dans les chapelles & les mosquées les plus voisines de leurs demeures, & le nombre de ceux qui furent enterrés de la sorte dut être au moins égal au premier. On compta les enfans de l'un & de l'autre sexe qui périrent de cette maladie, & il s'en trouva environ cinq mille. Le Gouverneur fit enfin publier une défense de porter en public les corps de ceux qui mourroient, & ordonna de les enterrer sans aucune cérémonie. À la fin de Safar, la valeur des payes qui se trouvoient

Novembre 1642.

Février 1643.

Mai 1643.

vacantes par la mort de ceux qui y avoient droit, montoit à cent soixante-dix mille othmanis par jour, & le nombre des rations à douze mille ardabs de blé par mois. Deux cents trente villages étoient aussi vacans par la mort de ceux à qui ils avoient été concédés.

Maksoud fit faire plusieurs travaux publics, qui furent à charge au Peuple & interrompirent le commerce, d'où il résulta un surhaussement du prix des denrées. Il supprima toutes sortes d'exactions injustes & de concussions, & abolit le droit que payoient les Chanteuses & les Joueuses d'instrumens. Il abandonnoit les successions aux héritiers légitimes, ou se contentoit de prendre ce qui appartenoit au fisc. Il fit des recherches sévères contre les voleurs qui avoient causé tant de dommages sous le gouvernement de Mustafa; il les fit punir du dernier supplice, & rétablit ainsi la sûreté dans le pays.

29 Janvier 1644. Le vendredi 20 de Dhoulcaada 1053, le Capoudan d'Alexandrie, voulant lancer un vaisseau nouvellement construit, on rassembla pour cet effet les esclaves chrétiens qui étoient distribués sur plusieurs autres bâtimens; ils étoient environ six cents. Lorsqu'ils furent détachés de la chaîne, cent cinquante se réunirent, forcèrent la porte de l'arsenal, se saisirent des armes, & étant entrés dans Alexandrie pendant que le peuple étoit dans les mosquées, ils enfoncèrent les boutiques & les pillèrent: ils montèrent ensuite sur un des vaisseaux qui étoient dans le port, & s'échappèrent.

Il se forma une conspiration générale de tous les Sandjacs contre le Pacha Maksoud, & le vendredi 12 de

11 Novembre 1644. Ramadhan 1054, ils s'assemblèrent chez l'Émir Redhwanbeg Aboulschéwarib. Leur mécontentement venoit de ce que le Pacha leur demandoit le payement du premier tiers de ce qu'ils devoient au Trésor public, à raison des bénéfices militaires qu'ils possédoient, pour faire les fonds de la solde des troupes pour le mois de Ramadhan. Ils répondoient que le Nil s'étoit retiré cette année quarante

jours

jours plus tard qu'à l'ordinaire, ce qui avoit empêché jusqu'alors de faire les semailles, & que d'ailleurs il s'en falloit encore de plus d'un mois que l'échéance ordinaire du premier payement fût arrivée. Le Pacha persistant à exiger ce payement ils s'assemblèrent, & lui firent déclarer par les Agas, qu'ils n'entreroient point en payement avant l'échéance. Ils demandèrent aussi la destitution de plusieurs Officiers qu'ils regardoient comme les instigateurs du Pacha: Maksoud les satisfit, & consentit même à exiler ceux dont ils exigeoient l'éloignement. Les Sandjacs adressèrent ensuite une requête au Sultan, dans laquelle ils s'exprimoient ainsi: « Le Vizir Maksoud Pacha nous a sollicités de souscrire une requête adressée « au Sultan, dans laquelle il expose que les terres ont « souffert de la sécheresse, & que l'on a été obligé de « prendre cinq cents bourses sur les revenus de cette année, « pour compléter les fonds du Trésor de l'année précédente. « Nous nous y sommes absolument refusés, parce que « nous étions instruits qu'il lui étoit au contraire resté « sept cents bourses sur les revenus de l'année dernière: « les terres d'ailleurs ont été suffisamment arrosées, & il « n'y a point eu de sécheresse. Nous avons donc constaté « l'état du Trésor, & nous lui avons représenté que nous « n'étions que dépositaires des revenus du Sultan, & que « nous ne pouvions le tromper. Vous avez dû recevoir « cette requête signée des Émirs Canaanbeg & Youssoufbeg « & du Rouznamedji *(n)* ». Les Sandjacs exposoient ensuite dans leur Mémoire, ce qui regardoit le payement anticipé que leur demandoit le Pacha; ils se plaignoient que les redevances des bénéfices militaires étoient augmentées d'un tiers depuis l'année 1040, & ils supplioient le Sultan de supprimer cette augmentation: ils le prioient enfin d'ordonner que la solde & les fermes publiques passeroient des pères aux enfans par droit de succession.

*(n)* Officier qui tient les registres des dépenses journalières.

Ils chargèrent quelques Officiers de la garnison, de porter leur requête. Après le départ de leurs députés, le Pacha reçut une lettre du Sultan : il lui marquoit qu'il avoit été instruit de la révolte des troupes, qu'il en ignoroit la cause, & étoit surpris que le Pacha ne l'en eût point informé. Maksoud répondit au Sultan qu'il n'y avoit point eu de révolte; mais que l'armée s'étant plainte de quelques abus, autorisés par l'usage, il les avoit réformés. Peu de temps après, de nouveaux ordres du Sultan, adressés au Pacha & aux corps des Mutéfarrakas, Tschaouschs, Janissaires, Spahis & Azabs, furent apportés par le grand Aga: le Sultan leur enjoignoit de faire la recherche des auteurs de la révolte, & de les remettre au Pacha pour les juger. Maksoud demanda aux Sandjacs s'ils avoient quelque chose à opposer à ces ordres. L'Émir Mamaïbeg se leva, & dit: « Nous n'avons excité aucun soulèvement, & nous ne nous » opposons en rien aux volontés du Sultan dont nous » sommes les esclaves. Nous avons eu de justes sujets de » mécontentement, nous avons porté nos plaintes devant lui, & nous attendons sa réponse ».

Le Pacha cependant continuoit à suivre cette affaire, sous prétexte qu'il ne pouvoit se dispenser d'envoyer une réponse au Sultan. Il voulut se défaire dans le Divan, des Émirs Alibeg & Mamaïbeg, & du Defterdar Schaban Effendi: il avoit aposté des gens pour les tuer; mais le Defterdar étant venu seul au Divan ce jour-là, le Pacha jugea qu'il ne lui serviroit de rien de se défaire d'un seul.
1 Mars 1644. Le mardi 21 de Dhoulhadja 1053, toute l'armée résolut de déposer Maksoud, & de nommer pour Caïmacam le Defterdar Schabanbeg. Maksoud reçut avec plaisir la nouvelle de cette résolution qui lui fut notifiée par des Agas; il revêtit Schabanbeg d'un caftan, & se retira dans sa maison. Les Sandjacs adressèrent une nouvelle requête au Sultan, rendirent compte de ce qui s'étoit passé, & protestèrent de leur disposition à recevoir le Gouverneur qu'il plairoit au Sultan de leur donner. Soleïman Aga,

porteur de leur requête, revint au bout de quarante-quatre jours, avec la réponse du Sultan, qui leur accordoit toutes leurs demandes, & leur donnoit avis de la nomination d'Ayoub Pacha, à la place de Makſoud. Quand le nouveau Pacha fut arrivé au Caire, il y eut de grandes conteſtations entre lui & Makſoud, pour le payement de ce que ce dernier devoit au Tréſor. Ayoub l'ayant mandé, il ſe rendit au château, & entra de lui-même dans l'endroit où l'on avoit coutume d'enfermer les Pachas, convaincu que l'intention d'Ayoub étoit de le faire mettre en priſon: cette affaire fut terminée par l'entremiſe des Sandjacs. Makſoud, de retour à Conſtantinople, reçut de vifs reproches du Sultan, & fut mis à mort par ſon ordre, pour avoir conſenti à la nomination d'un Caïmacam, & être ſorti du château ſans y avoir été contraint à force ouverte.

Ayoub Pacha avoit un emploi dans le Sérail, lorſque le Sultan Ibrahim apprenant la dépoſition de Makſoud, & le rencontrant au même inſtant, le nomma Gouverneur d'Égypte malgré ſon refus. Pendant deux ans environ qu'il occupa cette place, ſa bonne conduite & celle des Officiers auxquels il donna ſa confiance, maintint par tout la tranquillité & le bon ordre. Lorſqu'il quitta ſon Gouvernement, il ſe démit de la dignité de Vizir, abandonna au Sultan tout ce qu'il poſſédoit, & embraſſa la profeſſion de Derviſch dans un monaſtère de la Romanie.

Le Vizir Mohammed Pacha ben Haïdar ſuccéda à Ayoub Pacha: il occupa cette place près de deux ans & demi, & tout le temps de ſon gouvernement ne fut qu'une ſuite de troubles & de révolutions.

Le 10 de Redjeb 1057, quelques Janiſſaires ſe ſaiſirent d'une femme, & l'emmenèrent par force à l'ancienne Miſr; le Wala de cette ville, qui la connoiſſoit, vint pour l'arracher de leurs mains. Les Janiſſaires, réſolus de ſe venger, vinrent trouver le Pacha & lui demandèrent la mort du Wala. Cet Officier fut mandé, & ſon affaire ayant été 11 Août 1647.

examinée dans le Divan, en présence du Cadhi Seïd Mohammed Effendi Hanifizadé, le Pacha le fit étrangler: ce Wala étoit du corps des Tſchaouſchs. Le Pacha qui ſentit que cette affaire viendroit à la connoiſſance du Sultan, prit le parti de lui adreſſer un Mémoire à ce ſujet, & conſulta l'Émir Canſouhbeg. Celui-ci lui conſeilla d'expoſer dans ſon Mémoire, que l'origine de cette affaire venoit d'une troupe de gens que l'Émir Redhwanbeg Émir-elhadj avoit amenés avec lui de la Mecque; que ces aventuriers, qui exerçoient autrefois le métier de brigands ſur les terres du Yémen, étoient maintenant attachés au ſervice de Redhwanbeg, & d'Alibeg, gouverneur de Djirdjé. Il lui conſeilla encore d'ajouter que s'il différoit d'envoyer le Tréſor, c'étoit par la faute de ces deux Émirs & des gens de leur parti, qui devoient fournir la plus grande partie des fonds, & que le Pacha n'étoit pas aſſez puiſſant pour les contraindre à payer ce qu'ils devoient; qu'enfin ſi le Sultan vouloit faire ceſſer leurs excès & faciliter la rentrée des fonds, il n'y avoit d'autre moyen que de donner la place d'Émir-elhadj à Mamaïbeg, & de nommer Canſouhbeg au gouvernement de Djirdjé. Cette requête dreſſée par les avis de Canſouhbeg, fut ſouſcrite par un grand nombre de perſonnes; parmi ceux qui la ſouſcrivirent, ſe trouvoit un des amis de Redhwanbeg, qui ſe hâta de l'en informer. L'Émir Redhwanbeg dreſſa auſſitôt une requête, où il expoſoit la vérité des faits, & dévoiloit la mauvaiſe intention de ceux qui avoient dreſſé celle du Pacha; il obſervoit que les fonds du Tréſor étoient entre les mains des Émirs Mamaïbeg & Canſouhbeg: il concluoit en proteſtant de ſon entière ſoumiſſion & de celle d'Alibeg aux volontés du Sultan. Par une juſte diſpoſition de la Providence, la requête de Redhwanbeg arriva avant celle du Pacha, & le Grand-vizir en fit le rapport au Sultan. *Je connois*, dit le Sultan, *les Émirs Redhwanbeg & Alibeg, ils ſont incapables de ce qu'on leur impute; & ce ne peut être que l'effet d'une*

*Intrigue dangereuse*. Le lendemain, il reçut la requête du Pacha, & il fit écrire aux Emirs Redhwanbeg & Alibeg, pour les charger de faire, de concert avec le Pacha & les troupes, la recherche de ceux qui détenoient les fonds du Trésor, & de les juger avec le Pacha, s'ils refusoient de payer. Les deux Émirs ayant reçu ces ordres, se rendirent au Caire, le 21 de Djoumadiloula 1057. Le lundi 26 au matin, l'Émir Alibeg monta au château: le Pacha l'attendoit dans le Carameïdan, & Alibeg entra dans la Place accompagné de toutes ses troupes. Le Pacha le revêtit de deux caftans, & en distribua à plusieurs Officiers de la suite de l'Émir, & à quatorze Caschefs, dont les départemens dépendoient du gouvernement de Djirdjé. Chaque fois qu'un Caschef entroit dans le Carameïdan, on battoit du tambour: jamais un Pacha n'étoit sorti du château & descendu dans le Carameïdan, pour recevoir un gouverneur de Djirdjé. Le mardi 27, tous les Corps militaires, les Émirs & les Sandjacs se rassemblèrent dans la place de Romeïlé; Cansouhbeg & Mamaïbeg furent les seuls qui ne s'y trouvèrent point. On les envoya chercher plusieurs fois, & ils refusèrent de venir; mais enfin par un effet des décrets éternels, Mamaïbeg vint trouver Cansouhbeg, & le détermina, malgré toute sa répugnance, à l'accompagner & à se rendre au lieu de l'assemblée. Après avoir protesté de leur soumission aux ordres du Sultan, ils répondirent à l'Émir Alibeg qui les sommoit de fournir les fonds du Trésor, qu'ils n'en avoient jamais été chargés, & que c'étoit au Pacha à savoir à qui il les avoit confiés. Au même instant, ils reçurent un ordre du Pacha, pour monter au château, & traiter avec lui l'affaire du Trésor: ils virent bien que c'étoit un piége qu'on leur tendoit pour s'assurer de leurs personnes. Cansouhbeg vouloit se défendre, mais Mamaïbeg l'en détourna, & l'exhorta à se sacrifier plutôt à l'intérêt des citoyens & à la conservation du repos public. Dès qu'ils furent entrés dans le château, les Azabs & les Janissaires

24 Juin 1647.

Histoire de l'Égypte et du Caire.

barrèrent le passage avec leurs fusils, pour empêcher leurs gens de les suivre. Ils rencontrèrent dans les cours du château, Mohammed, Aga des Janissaires, chargé d'un ordre du Pacha, pour les mettre en prison : on les désarma, & ils furent renfermés dans une tour du château. Cansouhbeg accabloit de reproches Mamaïbeg, tandis que celui-ci l'invitoit à se soumettre à la volonté du Ciel. Le

1 Juillet 1647. lendemain, ils furent étranglés dans la prison : Cansouhbeg essaya de se défendre, & on eut de la peine à se rendre maître de lui ; l'autre Émir au contraire continua tranquillement sa prière jusqu'au moment où les bourreaux vinrent à lui & l'étranglèrent. Leurs corps furent exposés dans la place de Romeïlé, à la vue de l'armée, & enterrés le même jour. Ce jour-là même, plusieurs autres Émirs furent pris & punis du même supplice. La tranquillité qui avoit été rétablie par cette révolution, fut encore troublée, quelque temps après, par l'intrigue de l'Émir Mustafa alschefchnir, Ketkhoda des Tschaouschs : on lui avoit promis la place de Sandjac de l'Émir Cansouhbeg, & comme on différoit à effectuer cet engagement, il s'en prit aux Émirs Redhwanbeg & Alibeg, & indisposa contre eux le Pacha. Le lundi 8 de Ramadhan, Alibeg reçut

7 Octobre 1647. un ordre du Pacha, de quitter le Caire, & de se rendre sans délai dans son gouvernement de Djirdjé. Le vendredi 12 du même mois, le Pacha donna un grand festin, & envoya prier plusieurs fois Redhwanbeg de s'y rendre ; cet Émir appréhendant quelque surprise, refusa toujours d'y aller. Le Pacha, pour se venger, lui ôta la place d'Emir-elhadj, & la donna à l'Émir Hassanbeg, gendre du Nakib. Redhwanbeg résolut aussitôt de sortir du Caire, & d'aller trouver Alibeg ; le soir même, il partit avec deux cents hommes ou environ, parmi lesquels étoient des Émirs & plusieurs Caschefs : ils sortirent tous de la ville, entourés d'une foule de peuple, & se rendirent au faubourg de Carafa. Le lendemain, le Pacha revêtit d'un caftan l'Émir Youssoufbeg Defterdar, le nomma Émir de

Djirdjé, & ordonna à deux mille hommes de la garnison, de se tenir prêts pour marcher contre les Émirs Alibeg & Redhwanbeg, sous les ordres d'Abédibeg: cinq cents Janissaires reçurent ordre de s'embarquer pour la même expédition. L'Émir Abédibeg, convaincu de l'injustice de cette entreprise, employa toute la nuit, avec quelques amis de Redhwanbeg, à intriguer auprès des Sandjacs, pour les engager à s'y opposer. Le jour suivant, toute l'armée se rendit à la place de Romeïlé; les Sandjacs montèrent au château, & protestèrent qu'ils n'exécuteroient point les volontés du Pacha, s'il ne leur montroit un ordre du Sultan, & s'il ne se mettoit lui-même à la tête de l'armée: toutes les troupes témoignèrent qu'elles étoient dans la même résolution. En ce moment même, l'Émir Ibrahim, Ketkhoda de Redhwanbeg, arriva de Constantinople; il étoit chargé de la part du Sultan, d'un caftan pour Redhwanbeg, & d'un ordre qui lui assuroit jusqu'à sa mort la place d'Émir-elhadj: le Sultan l'avoit aussi chargé d'un semblable présent pour Alibeg, & le confirmoit pareillement pour toute sa vie dans le gouvernement de Djirdjé. Le Pacha ayant pris connoissance des ordres du Sultan, envoya les caftans aux deux Émirs, en joignit deux autres en son nom, & les fit prier de revenir au Caire. On fit ensuite chercher l'Émir Mustafa, Ketkhoda des Tschaouschs, & quelques autres Officiers qui avoient eu part à cette affaire. Le vendredi 19 de Ramadhan, Redhwanbeg & Alibeg revinrent au Caire; & après s'être juré réciproquement une union inviolable, Alibeg retourna à Djirdjé, & Redhwanbeg rentra dans sa maison. 28 Octobre 1647.

Le 6 de Dhoulhadja 1057, on apprit au Caire, que le Vizir Mustafa Pacha venoit d'être nommé gouverneur d'Égypte, au lieu du Pacha Mohammed ben Haïdar; mais le 26 du même mois, on fut informé que le Sultan lui avoit ôté ce Gouvernement, pour y nommer le Vizir Mohammed Pacha. Ce Pacha négligea absolument les

2 Janvier 1648.

22 Janvier 1648.

affaires, pour ſe livrer tout entier aux plaiſirs; ſon gouvernement, néanmoins, ne fut troublé par aucune révolution. Quand il quitta l'Égypte, Ahmed Pacha, ſon ſucceſſeur, arrêta ſes comptes: ce qu'il devoit au Tréſor, montoit à ſept cents bourſes. Ahmed conſentit qu'il en fît le payement à Conſtantinople; mais lorſqu'il fut de retour dans cette ville, le Sultan confiſqua tout ſon bien & celui des gens de ſa maiſon.

*Couronnement du Sultan Mohammed (Mahomet IV), fils d'Ibrahim : Beglerbegs d'Égypte, ſous le règne de ce Prince.*

8 Août 1648. Mohammed fut couronné le 17 de Redjeb 1058, & on reçut cette nouvelle au Caire, au commencement de Ramadhan de la même année.

Mohammed nomma au gouvernement de l'Égypte, le Vizir Ahmed Pacha qui avoit été précédemment Ketkhoda des Capidjis. Tout le temps de ſon gouvernement, qui fut de deux ans, fut agité de grands troubles. En l'année 1650. 1060, le Nil ne monta pas plus haut que ſeize dhirâ, ce qui occaſionna une grande calamité: preſque toutes les terres de l'Égypte inférieure ne purent être arroſées, & dans la haute Égypte, il n'y eut qu'un tiers des terres qui fut abreuvé. Quoique le Pacha Ahmed eût recueilli des ſommes plus conſidérables qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, il expoſa à la Porte, qu'il ne pouvoit ſuffire aux dépenſes, & n'envoya que les deux tiers du Tréſor. L'Émir Redhwanbeg étant parti avec la caravane cette même année, le Pacha qui avoit toujours été mal diſpoſé pour lui, écrivit au Sultan pour lui faire ôter la place d'Émir-elhadj, & la faire donner à Alibeg, qui n'avoit aucune connoiſſance de cette intrigue. Le Sultan lui envoya des ordres conformes à ſa demande, & dès qu'il les eut reçus, il manda l'Émir Alibeg & le mit en poſſeſſion de cette charge. Son intention étoit de diviſer ces deux Émirs, & il ſe propoſoit de faire ſentir à Redhwanbeg,

à Redhwanbeg, quand il ſeroit de retour, toute ſon inimitié; mais la nuit du ſamedi, 6 de Safar, on apprit que le Sultan avoit ôté le gouvernement au Pacha Ahmed. Redhwanbeg apprit ces différentes nouvelles, ſans témoigner aucun mouvement de dépit ou de joie; & le peuple conçut une ſi grande idée de ſa vertu, qu'on ne le nommoit plus autrement que le Scheïkh Redhwan. Alibeg étant allé au-devant de lui, Redhwanbeg lui témoigna que ſon intention avoit été de lui céder cette place dès l'année précédente; ils entrèrent enſemble dans la ville, au milieu des acclamations du peuple, & ſe rendirent au Carameïdan, où le Caïmacam les reçut avec toutes ſortes d'honneurs, & leur fit des préſens & aux gens de leur ſuite. 29 Janvier 1651.

Le mercredi 10 de Safar, l'Émir Alibeg, raſſembla toutes les troupes, & ſe dépouillant en leur préſence du caftan qu'il portoit pour marque de ſa nouvelle dignité, il en revêtit Redhwanbeg. Les Sandjacs réglèrent les comptes d'Ahmed Pacha, & lui demandèrent le payement de ce qu'il devoit. En même-temps, les Commiſſaires chargés de recevoir les revenus deſtinés pour la Mecque & pour Médine, l'accusèrent d'avoir vendu les grains qui devoient ſervir à l'approviſionnement de ces deux villes, & réclamèrent contre lui trente-ſix mille ardabs de blé, & les frais du tranſport. Ahmed refuſa de payer, & fut enfermé dans le château de Joſeph. Cette affaire ſe termina par un accommodement; Ahmed ſortit de priſon & partit pour la Romanie. 2 Février 1651.

Le Vizir Abderrahman Pacha lui ſuccéda: il occupa cette place juſqu'au commencement de Schawal de l'année 1062. Quand il fut deſtitué, il eut de grandes conteſtations avec ſon ſucceſſeur, pour le payement de ce qu'il devoit au Tréſor, & fut enfermé dans le château de Joſeph, qu'on nomme auſſi *Caſr alablak.* Cette conteſtation fut terminée par l'entremiſe des Sandjacs, & Abderrahman fut remis en liberté, & partit avec un nombreux cortège. 1652.

Histoire de l'Égypte et du Caire.

19 Septembre 1652.

10 Décembre 1652.

Son ſucceſſeur, le Vizir Mohammed Pacha, fut nommé au gouvernement de l'Égypte, le 5 de Schawal 1062, & fit ſon entrée au Caire, le mardi 8 de Moharram 1063.

Chapitre IV.

Le quatrième chapitre de l'ouvrage de Schemſeddin, a pour objet les différens diſtricts de l'Égypte, & le nombre des villes ou villages qui ſe trouvent dans chacun d'eux.

L'Égypte ſe diviſe en deux parties; la haute, nommée *Kibli*, c'eſt-à-dire, méridionale; & la baſſe que l'on nomme *Bahri*, c'eſt-à-dire, maritime: elle comprend aujourd'hui vingt-ſix départemens (Amel). Dans la baſſe Égypte, ſont les départemens ſuivans: Scharkié, Rihaïyé, Dékehlié, où l'on fabriquoit autrefois le papier à écrire, dont le commerce s'étendoit dans tous les pays où l'on fait profeſſion de la religion Muſulmane; l'île Kawiſna, nommée aujourd'hui *Garbié*, qui a pour capitale la ville de Mehallé; les diſtricts de Séménoud, Rihawié, Ménouf, Neſtérawié, Foua, des deux Mozâhamé, de Djéziré-béni-Naſr, Baheïré, Alexandrie & Djauf-Ramſis. La partie méridionale comprend le département de Djizé, ſi célèbre autrefois par la quantité & l'excellence de ſes fruits, & par la beauté des fleurs qu'il produiſoit; ceux d'Atfih, d'Abouſir, de Faïoum, ville bâtie par Joſeph; de Behneſſa, preſque ruinée aujourd'hui, & où l'on fabriquoit autrefois de beaux tapis brochés; de Manfélout & d'Oſyout. Cette dernière ville étoit renommée anciennement pour ſes manufactures de toutes ſortes de belles étoffes: elle faiſoit auſſi un grand commerce de lin avec tous les pays Muſulmans ou Infidèles. Aujourd'hui, ſon commerce eſt entièrement tombé, & c'eſt de Faïoum qu'on tire le plus beau lin. On trouve à Oſyout, des oranges amères, & des oies d'une groſſeur extraordinaire, dont quelques-unes pèſent jusqu'à vingt livres (rotl). Le département d'Akhmim appartient encore à la haute Égypte: cette ville eſt remarquable par pluſieurs

monumens antiques, par ſes berbis *(o)* & ſes taliſmans. On y trouvoit anciennement les deux eſpèces de myrobolans, connus ſous les noms de *citrin* & de *chébule*, (ihliledj asfar, *myrobal. citrinum*. ihliledj cabuli, *myr. chebulenſe) (p)*, & la juſquiame *(q)* (ſchedjer albendj, *hyoſciamus datura)*, qui eſt ſi rare. On faiſoit à Akhmim pluſieurs ſortes d'étoffes, connues ſous les noms de *motraf, motarraz, molam abyadh, & molam mulawan:* un habit de cette dernière étoffe ou de motraf, coûtoit cinquante pièces d'or. Les autres départemens de la haute Égypte, ſont ceux de Couſs, d'Aſwan, & d'Alwâhat (les Oaſis).

Histoire de l'Égypte et du Caire.

Le reſte de ce chapitre ne contient que des extraits de différens auteurs, relatifs à la fertilité du Saïd, & ſpécialement du territoire de Couſs & d'Aſwan; quelques détails ſur l'ancienne Memphis, qui ne ſont d'aucune importance, & une énumération de pluſieurs cantons de l'Égypte, avec le nombre des villages de chacun d'eux.

Chapitre V.

Le cinquième chapitre contient des textes de l'Alcoran, & des traditions, où il eſt fait mention de l'Égypte & des avantages de ce pays.

Chapitre VI.

Dans le ſixième chapitre, l'auteur parle des Prophètes qui y ont prêché le culte d'un ſeul Dieu.

Chapitre VII.

Le ſeptième chapitre renferme quelques éloges de l'Égypte, & les noms des Princes & des Prophètes qui l'ont choiſie pour leur réſidence.

Chapitre VIII.

Le huitième chapitre a pour objet l'hiſtoire des Prophètes, des Sages & des Princes les plus célèbres de l'Égypte: il ne contient que des fables.

---

*(o)* *Voyez* la note ci-après, ſur le chapitre XV.

*(p)* Forskal. *Materia medica*. p. 151.

*(q)* Il paroît que le nom arabe ſe donne auſſi au *ſtramonium* ou *datura Methel*. On le donne même, quoique abuſivement, à la préparation de feuilles de chanvre, dont les Arabes font uſage, pour ſe procurer une ſorte d'ivreſſe. *Voyez* le Dictionnaire de Méninski.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

CHAPITRE IX.

Le neuvième chapitre traite ſuccinctement de la conquête de l'Égypte par les Muſulmans. L'auteur y déſigne Babylone, ſous les noms de *Omm-dénin* & *Almaks*, qui me ſont inconnus, & que je ne me rappelle point avoir lûs dans aucun autre écrivain.

CHAPITRE X.

Le dixième chapitre contient une notice des villes fortifiées de l'Égypte, des villes de commerce, des *meſchheds (r)* les plus fameux du Caire, d'Alexandrie, de Djizé & de Carafa. On y trouve auſſi quelques fables qui ont pour objet le mont *Mocattam*.

CHAPITRE XI.

Dans le onzième chapitre, ſe trouvent raſſemblées les paroles remarquables par leſquelles pluſieurs Princes ou Philoſophes ont célébré la fertilité & les avantages de l'Égypte. On y lit l'article ſuivant, ſur la nature des fourrages.

Les prés en Égypte, commencent à pouſſer à la fin du mois de Paopi, & ſont en état d'être récoltés au mois de Choïac *(ſ)*: alors les animaux ſortent pour paître. Ces prés ſont formés d'une ſorte de luſerne (kort, *trifolium Alexandrinum*), dont la ſemence ſe nomme *berſim;* on la sème en Paopi, & la récolte s'en fait dans les mois de Choïac & de Tobi *(t)*: c'eſt un fourrage humide qui purge les chevaux, & les garantit des maladies; à la longue il les engraiſſe. Ces fourrages ſont préférables aux pâtures de la Syrie & de l'Irak; ils contribuent auſſi à donner au miel une qualité ſupérieure à celui de tous les

*(r)* Chapelles conſtruites ſur le tombeau des perſonnes qui ſe ſont diſtinguées par une vie pieuſe, & conſacrée à la religion, ou qui ſont mortes pour ſa défenſe.

*(ſ)* Paopi eſt le deuxième mois de l'année des Coptes, & répond à Octobre: Choïac eſt le quatrième, & répond à Décembre. On trouvera plus bas un abrégé du calendrier des Coptes.

*(t)* Cinquième mois de l'année Égyptienne, qui répond au mois de Janvier.

autres pays. En général, il n'y a point de rif plus fertile que le rif d'Égypte.

Ce chapitre est terminé par des vers de plusieurs poëtes, sur les agrémens & les avantages du printemps.

Histoire de l'Égypte et du Caire.

Le douzième chapitre a pour objet le produit des impôts à différentes époques. Suivant le rapport de quelques Catebs du Divan, les impositions de toute l'Égypte, en l'année 1035, produisoient dix-huit cents mille dinars, dont six cents mille seulement étoient envoyés à Constantinople; le reste servoit à l'entretien de la Mecque & de Médine, & au payement des Sandjacs & des troupes. Dans cette somme, n'est point comprise la valeur de ce que le Beglerbeg touche sur les revenus des bénéfices militaires, & des présens de toutes sortes, de chameaux, de chevaux, de mulets, d'étoffes & de sucre.

Chapitre XII.

1625.

Dans le treizième chapitre, l'auteur traite de tout ce qui a rapport à l'histoire naturelle & économique de l'Égypte.

Chapitre XIII.

On trouve en Égypte, des ânes, des chevaux & des mulets excellens. Il y a deux espèces de chevaux particulières à cette province; l'une nommée *safrani*, l'autre dont le poil est de couleur de cornaline. On y avoit établi autrefois des haras, à l'entretien desquels on avoit affecté des fonds de terre qui produisoient annuellement trois cents mille pièces d'or. Les mines d'Égypte sont des mines d'or & d'argent, une mine d'émeraude au-dessus d'Aswan, des mines de nitre, d'alun & de *baram (u);* des carrières de marbre noir dans la montagne près de Suès, du marbre jaune & du marbre rouge dans la haute Égypte, des mines de sel gris & blanc : le dernier nommé *sultani*, se trouve dans les environs du lac Menzalé. On trouve

(u) C'est le nom d'une pierre que l'on tire des montagnes de la haute Égypte, & dont on fait des ustensiles de cuisine, des marmites & autres vases semblables. Elle durcit au feu : je pense que c'est l'espèce de pierre ollaire, connue sous le nom de *serpentine*.

aussi en Égypte, les mines de natron *(x)*: tout ce que l'on jette dans ces mines se convertit en natron. Après qu'on en a tiré d'une fosse plusieurs quintaux, elle se remplit, & on ne s'aperçoit plus le lendemain du trou qui avoit été fait. Ces mines contiennent une sorte de pierres, nommées *massawic (y)*, c'est-à-dire, cure-dents, dans l'intérieur desquelles il y a quelque chose qui fait du bruit quand on les remue. Ces pierres sont un excellent préservatif pour les femmes sujettes aux fausses couches; il suffit qu'elles en portent sur elles, pour se garantir de ces accidens: elles préviennent aussi l'avortement des cavales & des fruits du palmier. On trouve de la pierre à chaux (séfidadj) *(z)*, dans un lac près d'Aswan; & à Oksor on fait de la poterie d'une espèce de terre, nommée *fikâa (a)*.

L'espèce de froment que l'on nomme *froment de Joseph*, est particulière à l'Égypte, ainsi que l'huile de rave (fidjel, *rafanus sativus)*, tant douce que chaude, qui entre dans la composition des médicamens. Elle produit aussi l'ébène bariolée (ebnous ablak) & l'huile de baumier (balsam, *amyris opobalsamus)*. C'étoit particulièrement à Aïnschems (Héliopolis) près de la Matarée, que cet arbre se trouvoit autrefois. Les Rois chrétiens en faisoient grand cas, & le mettoient au nombre des choses les plus précieuses: il n'y en a plus aujourd'hui dans ce canton, & celui dont on fait usage en médecine, vient du Hedjaz. L'Égypte fournit aussi l'opium, & c'est un objet de commerce; on y trouve l'orange bariolée, & l'espèce de

---

*(x)* Forskal. *fl. Æg. ar. p. XLVI.*

*(y)* Ce sont des pierres d'aigle. *Voyages de R. Pock*, liv. I, chap. II.

*(z)* Ce nom est commun à la chaux, à une espèce de gypse & à la céruse ou chaux de plomb. Il ne peut se prendre ici que dans l'une des deux premières acceptions.

*(a)* Il paroît que c'est une sorte d'argile. *Descript. Æg. Abulfedæ.* pag. 15.

pêche rouge nommée *zehri*. C'eſt le ſeul pays où l'on faſſe le ſirop de miel, & ç'a toujours été une des redevances que les Gouverneurs ont été tenus de fournir aux Khalifes & aux Vizirs. On trouve en Égypte le muge, poiſſon connu anciennement ſous le nom d'*abermis*, & que l'on nomme aujourd'hui *bouri (Mugil Cephalus) (b)*. On le tranſporte ſalé hors de l'Égypte, & c'eſt encore une des redevances impoſées aux Gouverneurs. On a encore dans cette province le palmier *berni*, dont les dattes ſe cueillent avant leur maturité. La cire & le miel y ſont meilleurs que par-tout ailleurs. On y fait différentes ſortes de fromages, & du vinaigre de vin meilleur que tous les autres vinaigres. L'Égypte produit encore des lupins (termis, *lupinus)*, des pois dont l'eſpèce lui eſt particulière (djulban) *(c)*; le melon d'été, le melon *abdali* (bittikh abdelawi, *cucumis chate)*; des cannes de ſucre pendant ſept mois de l'année; la caſſe (khiar ſchenbar, *caſſia fiſtula)* dont les Médecins recommandent l'uſage pour faire couler doucement la bile; le ſcinc (skinkour), l'ichneumon (nims, *viverra ichneumon)*, & une ſorte de belette nommée *irs*, qui ſont l'un & l'autre d'une grande utilité, parce qu'ils mangent les vipères; enfin les ſerpens qu'on emploie dans la compoſition de la thériaque, & le bœuf ſauvage, dont un ſeul membre vaut autant qu'un bœuf entier d'un autre pays. Il s'en trouve dans le Djauf dont on retire plus de ſept cents livres de graiſſe: cette

*(b)* C'eſt le poiſſon dont les œufs ſervent à faire la boutargue. *Voyages de Pock*, liv. I, chap. III.

*(c)* Quelques auteurs traduiſent ce nom par celui de pois d'Inde, *piſa indica*. M. Forskal déſigne ſous ce nom une ſorte de trefle, *trifolium melilothus diffuſus*: j'ai ſuivi l'interprétation de nos dictionnaires, qui m'a paru plus véritable. Il ſe peut que les Égyptiens donnent auſſi ce nom à une ſorte de trefle: on ſait qu'il y a des rapports entre ces différentes plantes. Pock, *liv. IV, chap. VIII, de ſes voyages*, parle d'une eſpèce de veſce ou de pois, dont les Égyptiens font uſage; ils la nomment *haum*: ce mot ne ſe trouve point dans notre auteur. C'eſt peut-être l'eſpèce de pois qu'il nomme *himmiſs* ou *hommoſs*, & que j'ai rendue par *pois chiche*.

graiſſe ſe tranſporte à Kolzom, Djidda, Éden, & ſur les côtes de la Chine & de l'Inde; elle ſert à calfater les vaiſſeaux. La girafe (zirâfa), & le rhinocéros (kerkend), ſe trouvent auſſi en Egypte, ainſi qu'une eſpèce de vache ſauvage que l'on peut traire, mais qui n'eſt point propre au labour. L'acacia (ſount) *(d)*, eſt encore une des productions de ce pays : c'eſt un bois qui brûle ſans laiſſer de cendre; il n'y en a point de plus dur & qui tienne feu plus long-temps: un quintal de ce bois rend à peine une livre de cendre; il produit très-peu de fumée, on en fait un charbon très-dur. L'Égypte eſt le ſeul pays où l'on faſſe éclore des poulets dans le fumier. La vente de ces poulets paye tous les ans les impoſitions d'un canton très-vaſte ; & ils ſont outre cela la nourriture des habitans.

## *Calendrier aſtrologique, aſtronomique & économique des Égyptiens.*

Le premier mois de l'année Égyptienne eſt Thoth *(e)*. Dans ce mois, on ne doit point jeter les fondemens d'un édifice; les vingt premiers jours ne ſont point favorables au commerce: il n'eſt point propre à former des liaiſons durables. On peut ſe venger avec ſuccès de ſes ennemis pendant la première moitié, & de ſes proches pendant la ſeconde. C'eſt dans ce mois qu'on commence à enlever le lin, & à ſemer la luzerne (berſim); la terre ſe fend de

*(d)* *Voyez* Voyages de Pock, *liv. IV, chap. VIII;* les Égyptiens l'appellent *ſchont.* Il y a tout lieu de croire que ce bois eſt celui que l'Écriture déſigne ſous le nom de *ſétim*, en hébreu *ſchittim;* la réduplication du *Teth*, indique dans ce mot, comme dans pluſieurs autres, l'abſence du *Noun radical. Voyez* Forsk. *fl. Æg. ar. p. LXXVII & CXXIII.* Ce Savant déſigne cet arbuſte, ſous le nom de *mimoſa nilotica :* le nom arabe, eſt écrit, *pag. LXXVII de ſon ouvrage,* avec une orthographe vicieuſe. Cette eſpèce ne ſe trouve point parmi les eſpèces de *mimoſa*, dont il a donné la deſcription dans ſa ſixième centurie, *claſſe 23, pag. 176*, &c.

*(e)* Il répond au mois de Septembre.

de tous côtés dans la haute Égypte. La plus grande récolte des dattes fraîches se fait dans ce mois, & elles sont meilleures alors que dans tout autre temps: les grenades de l'espèce nommée *séferdjel (f) (pyrus hadiensis)*, & le raisin d'hiver sont en abondance. Il est temps de retirer du soleil l'huile de sésame, & toutes les liqueurs: les petits poissons sont en grand nombre, & les gros sont plus gras que dans les autres saisons. Le premier jour de ce mois est le commencement de l'année des Coptes; le 4, répond au premier du mois d'Élul; le 7, on fait la récolte des olives; le 12, Vénus entre dans la constellation *sarfa (g);* le 17, est la fête de la Croix; le 18, le soleil entre à la balance: c'est le premier signe de l'automne; le 25, Vénus entre à la constellation *awa*. On peut encore se baigner pendant ce mois dans l'eau froide; mais il faut cesser ensuite jusqu'au retour de l'été: c'est le temps où l'on commence à préparer les nourritures pour l'hiver, telles que celle qu'on nomme *hérissa*, & autres semblables, & où l'on fait le sirop de miel, qui n'est composé que de miel & d'eau. On choisit aussi ce temps pour le traitement des maladies des reins & de la vessie.

Le deuxième mois est Paopi. Suivant les conseils des philosophes, le commerce est avantageux dans le premier tiers de ce mois; dans les deux derniers, les marchandises sont d'un difficile débit. On ne doit point contracter de liaisons pendant ce mois: il faut éviter de commencer un bâtiment dans la première moitié; mais il n'y a aucun danger de le faire dans la seconde. Ce mois est bon pour mettre les liqueurs en mouvement, consumer les humeurs

---

*(f)* Cette sorte de grenades, dit M. Forskal, peut à peine être comparée aux grenades d'Europe. *Fl. Æg. ar. p. 112 & 212.*

*(g)* C'est le nom de la douzième maison de la Lune; il en est de même de ceux que l'on verra dans la suite de ce calendrier. On en trouvera l'explication dans les Élémens d'astronomie d'Alfergan, publiés en arabe & en latin, par Golius.

viciées, & purger les vieillards: il eſt favorable au mariage; les inimitiés qui y prennent leur commencement, ſont de longue durée. Les poiſſons nommés *benni (cyprinus)* & *abermis*, s'engraiſſent dans le même temps; les grenades (rimman, *punica granatum*), y ſont dans toute leur bonté. Les roſes commencent à pouſſer; les brebis, les chèvres, & le bœuf ſauvage s'accouplent. On ſale le poiſſon *bouri;* on prépare l'huile de myrthe & celle de niloufar *(nymphæa lotus) (h)*. Les prés commencent à pouſſer; les brebis, les chèvres & les bœufs deviennent d'un tempérament plus froid, & leur chair n'eſt point bonne à manger. Le 4 de Paopi eſt le premier de Tiſchrin-éwel: le 8, Vénus entre dans la conſtellation *ſémac;* c'eſt alors la plus longue durée des nuits: le 18, le Soleil entre au ſcorpion: le 21, Vénus entre à la conſtellation *gafra.*

Le troiſième mois ſe nomme *Ator.* Les Philoſophes choiſiſſoient les deux premiers tiers de ce mois pour jeter les fondemens d'un édifice, entreprendre une expédition, former des liaiſons; mais ils ne faiſoient rien de tout cela dans le dernier tiers. Ils le choiſiſſoient pour faire des mariages, & pour entreprendre le traitement des tumeurs produites par les vents, des hémorrhoïdes, de la mélancholie, de la gale & de la folie. Ils interdiſoient dans ce mois l'uſage des bains, & défendoient d'y faire apprendre aux enfans les premiers élémens de l'écriture ou des ſciences ſubtiles. On commence après le milieu de ce mois à ſemer le froment, & on continue les ſemailles juſqu'à la moitié du mois ſuivant. La chair du mouton eſt bonne à manger. Le narciſſe (nerdjes, *narciſſus tazetta)*, eſt abondant; la violette (benefsedj, *viola odora)* commence à pouſſer, ainſi qu'un grand nombre de fleurs, la plupart des

(h) Fl. Æg. ar. *pag.* 100.

herbes potagères, & en général tout ce que l'on arrose, comme la mélongène (badhindjan, *solanum melongena)*, & autres plantes semblables: l'herbe des prairies est alors très-abondante dans le territoire de Couss. Le 5 de ce mois est le premier de Tischrin-thani, & ce même jour, Vénus entre à la constellation *zubaniât;* le 17, elle entre dans *iclil:* le 18, le Soleil entre au sagittaire *(i)*.

Le quatrième mois, nommé *Choïac*, est propre aux intrigues & à toutes les entreprises qui exigent le secret; il n'est point favorable aux mariages ni aux projets des inférieurs & des esclaves contre leurs supérieurs & leurs maîtres. La féve *abbassi* (bakilla) commence à lever dans ce mois; on y sème le fenugrec (halbé, *trigonella fænum græcum)*, le lupin & la plupart des graines. Le premier jour de Choïac est le commencement de la première des quarantaines *(k)* en Égypte; le *(l)* cinquième est le premier de Canoun-éwel: le 13, Vénus entre à la constellation *schaula;* le 17, le Soleil entre au signe du chevreau, qui est le premier de ceux de l'hiver; le 26, Vénus entre à la constellation *naâim;* le 29, est la fête de Noël.

Le cinquième mois, se nomme *Tobi*. Les Sages ne voyageoient point dans ce mois, & le regardoient comme funeste: il souffle alors un vent desséchant, & la vie est plus difficile. Les fèves vertes (bakilla), sont bonnes à manger: on plante les palmiers; on retire des pâturages les chevaux, les ânes & les bœufs; on commence à extraire le sucre des cannes. L'eau est douce & potable, & elle ne change point dans les vases où on la renferme: c'est le

*(i)* L'entrée de Vénus dans la constellation *calbolakrab*, qui est la dix-huitième maison de la Lune, a été omise ici: elle doit tomber au 30 d'Ator.

*(k)* C'est sans doute l'Avent. Le premier jour de Choïac répond au 27 de Novembre.

*(l)* Ce mot manque dans le texte; on ne peut douter qu'il ne faille le suppléer.

moment d'en faire provision pour toute l'année. Le poisson *benni (cyprinus)*, est bon à manger; les fourrages sont bons, & purgent les chevaux. Le 6, est le premier de Canoun-thani; le 9, Vénus entre dans la constellation *béléda;* le 10, est le jeûne de la veille de l'Épiphanie; le 11, on célèbre la fête de l'Épiphanie; le 17, le Soleil entre au verseau; le 22, Vénus entre à la constellation *saadoddhabih.*

Le sixième mois est appelé *Mékhir (m).* Les Philosophes le consacroient à l'étude & au travail, & recherchoient les assemblées des savans & des hommes d'esprit. Les maîtres doivent se tenir en garde contre leurs esclaves: l'usage des bains est avantageux: on prépare les cruches & les vases de terre qui doivent servir à conserver de l'eau pour toute l'année. Il grèle plus dans ce mois que dans aucun autre: c'est le temps de planter les arbres & de tailler les vignes: on tient encore renfermés les chevaux, les ânes & les bœufs. Le 5, Vénus entre dans la constellation *saadoboula;* le 6, est le premier de Schebât; le 16, le Soleil entre aux poissons; le 18, Vénus entre à la constellation *saadossooud.*

Dans le septième mois, nommé *(n) Faménot*, est le commencement du printemps: c'est le temps où l'on peut avec succès faire des sociétés, former des entreprises périlleuses, & courir quelques dangers pour se distinguer & parvenir aux honneurs. On doit aussi choisir ce mois pour travailler à se procurer les nécessités de la vie, & se livrer aux affaires & à l'occupation. Il est bon pour prendre les médicamens propres à procurer des évacuations: la société des jeunes gens y est plus avantageuse que celle des vieillards: c'est le temps où les arbres commencent à se couvrir de feuilles, & où la plupart des fruits se nouent. On sème le sésame (simsem, *sesamum Indicum)*, & on arrache le lin: le lait est abondant & sain. Le premier

(m) C'est le vrai nom de ce mois; l'arabe porte *Imschir.*

(n) Le texte arabe, nomme ce mois, par corruption, *Barmébat.*

de Faménot, Vénus entre à la constellation *akhbia*. Les jours de giboulées, nommés *adjouz* & *hossoum*, commencent le 14, & finissent le 20: le 14, Vénus entre à la constellation *fargolmokaddem;* le 16, on ouvre la mer de Roum *(o)* (la méditerranée), & le Soleil entre au bélier, qui est le premier signe du printemps; le 27, Vénus entre à la constellation *fargolmoakhkhar.*

Le huitième mois se nomme *(p) Farmoudi:* les philosophes y traitoient toutes sortes de maladies; ils le consacroient à des assemblées de plaisirs, à rendre des services réciproques, & à remettre la paix entre ceux qui étoient divisés; ils le trouvoient propre aux intrigues, aux ruses, & à initier les jeunes filles dans les mystères de l'amour. On dit que toutes les bonnes actions y ont un heureux succès. C'est au mois de Farmoudi que commence la récolte du miel: on y recueille aussi les fèves (bakilla), les pois (djulbân) & la graine de rave; on bat la coque du lin pour le nettoyer de ses écorces. Il y a dans ce temps, une grande quantité de roses rouges qui sont supérieures à celles des autres saisons. Le 6, est le premier de Nisan; le 10, Vénus entre à la constellation *rescha (q);* le 17, le Soleil entre au taureau; le 23, Vénus entre dans la constellation *schartin;* c'est la tête du bélier & la première maison de la Lune.

Le neuvième mois est appelé *Paschons*. Les Sages interdisoient pendant ce mois toute espèce de familiarité; ils croyoient que les esprits étoient mal disposés; ils employoient les ruses & les stratagèmes, & préféroient le commerce des vieillards à celui des jeunes gens: ce mois donne naissance à beaucoup d'inimitiés qui sont de durée.

---

*(o)* Je ne sai ce que signifie cette expression; peut-être ne s'embarque-t-on point avant cette époque.

*(p)* L'arabe porte *Barmoudi.*

*(q)* Cette constellation doit être la même que celle qui est nommée par Alfergan *batnolhout*, le ventre du poisson, & qui est la vingt-huitième & dernière maison de la Lune.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

On recueille dans ce temps la pomme *kassémi*, & celle qui est rouge & qu'on nomme *séroudi*, le melon *abdali*, & *khazéfi*, le muza *(muza paradisiaca)*, l'abricot, (mischmisch, *prunus Armeniaca)*, & le fruit du sycomore, (djummeïz, *(ficus sycomorus vera)*: on a aussi la rose rouge & blanche double. Pendant la première moitié du mois, on sème la coriandre (kozbura, *coriandrum sativum)*; c'est le temps de la moisson du froment & de l'orge: à la fin du mois, on récolte la pomme, nommée *schouha*, & on exprime le jus des pommes pour faire le cidre. Le 6 de Paschons, est le premier d'Iyyar; ce même jour, Vénus entre dans la constellation *batin;* le 8, est la fête du Martyr *(r);* le 18, le Soleil entre au signe des gémeaux; le 19, Vénus entre à la constellation *thoreya.*

Le dixième mois se nomme *Paoni.* Les philosophes affectoient dans ce mois un dehors humble & soumis: ils traitoient l'épilepsie, & faisoient porter aux malades des os de torpille (riâda), pour les garantir des malins esprits. C'est le temps où commence la crûe du Nil: on y récolte le verjus (hisrim), la figue *bouni*, la pêche rouge, nommée *zehri*, & la blanche, connue sous le nom de *moschar;* les poires *bouhi* & *arfi*, les prunes (idjass) & les mûres (tout). Les dattes vertes, nommées *balh ramekh*, commencent à paroître: c'est le moment de la plus grande récolte du miel. Il y a peu de vent, mais beaucoup de poussière: la vie est plus facile dans ce temps que dans tout autre. Le 2, Vénus entre à la constellation *débaran;*

*(r)* Je pense que c'est Saint Athanase, qui est désigné sous ce nom. Les persécutions qu'il a souffertes pour la défense de la vérité, contre les erreurs d'Arius, ont rendu sa mémoire précieuse à toute l'Eglise, & singulièrement à l'église d'Alexandrie, dont il occupa le siége pendant quarante-cinq ans, & lui ont sans doute mérité le titre de Martyr. Le 8 de Paschons, répond au 3 Mai: il semble donc qu'il y ait ici une faute, si, comme je le crois, c'est de Saint Athanase qu'il faut entendre le nom de Martyr; car c'est le 2 & non le 3 de Mai, qui est consacré par l'église grecque & latine, à honorer sa mémoire.

le 12, est la fête de Saint Michel : c'est en cette nuit que tombe la goutte (nokta) *(s)*; le 15, Vénus entre dans la constellation *haya (t)*; le 20, le Soleil entre au cancer : c'est le premier des signes de l'été; le 27, on publie le nombre de doigts dont le Nil a cru jusqu'alors.

Le onzième mois se nomme * (Épiphi). Les Sages le consacroient à faire des bonnes œuvres; ils assistoient les pauvres & distribuoient de grandes aumônes. Ils croyoient que Dieu facilitoit le payement des dettes contractées dans ce mois : ils conseilloient de le choisir pour se purger & se procurer des évacuations. La pêche dans ce temps est très-abondante : les figues sont dans leur plus grande bonté; les melons commencent à perdre de leur sucre. C'est le temps de recueillir la poire *succari*, & les dattes nommées *balh ramekh :* on finit alors la récolte du miel. Ce mois est le temps propre à fouler les draps nommés *dibaki :* c'est l'époque de la plus grande crûe du Nil. Le 7, est le premier de Tammuz; le 11, Vénus entre à la constellation *dhirâ;* le 21, le Soleil entre au signe du lion; le 25, Vénus entre dans la constellation *nethra;* le 26, est le lever de l'étoile *schari alyémania* (le Grand-chien).

Le nom du douzième mois est *Mésori.* C'étoit, suivant l'opinion des Philosophes, le temps propre à voyager & à faire sa cour aux Princes; ils l'employoient à faire du bien à leurs inférieurs, & évitoient d'y faire revivre les inimitiés. Dans la première moitié de ce mois on pressure le raisin, & particulièrement celui qui est destiné à faire

---

* L'Arabe porte *Abib.*

*(s)* Les habitans de l'Égypte appellent ainsi une rosée qui tombe régulièrement à cette époque, ainsi qu'ils l'assurent. Cette rosée leur sert de pronostic pour connoître quelle sera la hauteur de la crûe du Nil; ils font, pour s'en assurer, diverses expériences : sur ce sujet on peut consulter le voyage de Niebuhr, *t. I, p. 104.*

*(t)* Alfergan, la nomme *haka :* c'est la cinquième maison de la Lune. L'entrée de Vénus dans la sixième, nommée *hana*, se trouve omise ici; elle doit concourir avec le 28 de Paoni.

du vinaigre : c'eſt auſſi le moment de préparer la gelée de raiſin nommée *akid*. Les eaux ſe retirent, les dattes du palmier *berni* commencent à paroître ; le fruit du muza eſt dans ſa perfection. Le goût des fruits s'altère à cauſe de la trop grande humidité des terres pendant l'hiver. On plante la vigne & la plupart des arbres : c'eſt principalement dans ce mois qu'on emploie les enchantemens de Mercure *(u)*; le 7, Vénus entre dans la conſtellation *tarfa*; le 8, eſt le premier d'Ab; le 20, Vénus entre à la conſtellation *djebha*; le 21, le Soleil entre au ſigne de l'épi (la Vierge).

## *De l'ordre des ſemailles & de la manière de ſemer en Égypte.*

Ibn Wakhſchia remarque dans ſon livre intitulé : *Alfelâhât alnabâtia*, l'Agriculture des Nabatéens, qu'en l'année 806 (1403 — 4), les eaux s'étant retirées d'une partie de l'étang de Faïoum, nommé aujourd'hui la *mer de Joſeph*, on l'enſemença, & qu'elle produiſit une récolte extraordinairement abondante. Chaque faddan *(x)* de terre rendit ſoixante-onze ardabs d'orge à la meſure de Faïoum. L'ardab de Faïoum contient neuf wabias : au Caire, l'ardab ne contient que ſix wabias.

Du temps des Khalifes Fatimites, un faddan de blé payoit trois ardabs de redevance ; mais enſuite cette taxe fut réduite à deux ardabs. Dans le ſol le plus bas de l'Égypte,

*(u)* Je penſe qu'il faut peut-être lire *akarib*, au lieu de *atarid*; alors cela voudroit dire, les enchantemens contre les ſcorpions. Il y a encore aujourd'hui, comme autrefois, parmi les Égyptiens, des gens qui manient des ſerpens, ſans en craindre la piqûre; & le peuple ne doute point que ce ne ſoit l'effet d'un enchantement, ou d'une vertu ſurnaturelle.

*(x)* On trouvera plus bas une évaluation du faddan; la meſure, nommée *wabia*, eſt, je crois, la même que M. Niebuhr appelle *wehbeh*. On peut conſulter ſur ce ſujet, *le premier tome de ſon Voyage*, *p. 119*.

on

on sème l'orge avant le blé & les autres semences : les terres ayant été inondées, on commence à semer lorsqu'elles sont encore humectées ; & les semailles de l'orge précèdent de quelques jours celles du blé. Il en est de même des carottes (djezer, *daucus carota)*; leur récolte se fait au mois de Farmoudi. La féve harati (foul harâti), se sème au commencement de Paopi ; on la mange verte au mois de Choïac. Il faut environ trois wabias de semence pour chaque faddan ; on la récolte mûre en Farmoudi : un faddan rend environ vingt ardabs. On sème les lentilles (adess, *ervum lens)*, & les pois chiches (himmis, *cicer arietinum)*, dans le mois d'Ator, ainsi que les épinards (esbanakh, *spinacia oleracea)*, que l'on continue de semer jusqu'en Choïac. On ne sème les pois (djulban), que dans les terreins élevés : on emploie pour ensemencer un faddan, depuis un ardab jusqu'à huit wabias de pois chiches, depuis quatre wabias jusqu'à un ardab de pois (djulban), & deux wabias seulement de lentilles. Les terres qui ont reçu plusieurs façons, sont les meilleures pour la culture du lin ; quand on l'a arraché, on le couvre de terre prise dans les marécages : après qu'il est demeuré long-temps dans cet état, on en fait des bottes qu'on nomme *schodad*, & on le laisse étendu par terre jusqu'à ce qu'il soit sec ; alors on l'emporte pour en tirer la graine qu'on nomme *noix de lin :* cette graine fournit une huile chaude. On sème le lin dans le mois d'Ator : il en faut environ un ardab & un tiers pour un faddan. La récolte se fait au mois de Farmoudi : un faddan rend environ trente bottes, & de graine à peu-près six ardabs & un tiers. Aujourd'hui dans le Saïd, un faddan de lin paye depuis trois jusqu'à cinq pièces d'or de redevance : à Dilass, il paye treize pièces d'or. La luzerne, nommée *kort*, & dont la semence s'appelle *bersim*, se sème quand les eaux du Nil commencent à baisser ; mais il ne faut pas attendre à la semer jusqu'au temps ou le vent mérissi *(y)* commence à souffler : on

*(y)* Voyages de Pock. *Liv. IV, chap. VI.*

commence à la ſemer au mois de Paopi, & quelquefois même dès le commencement de l'année. Chaque faddan demande environ deux wabias & demie : on la récolte verte à la fin de Choïac.

On sème l'oignon (baſſal, *allium cepa)* & l'ail (thoum, *allium ſativum)*, depuis le mois d'Ator juſqu'au milieu de Choïac; on emploie pour un faddan depuis un ſixième juſqu'à une moitié de wabia d'oignons : c'eſt dans le mois de Farmoudi qu'on le recueille. L'oignon deſtiné à produire de la graine, ſe sème depuis le commencement de Choïac juſqu'à la fin de Tobi; il faut un ardab de ſemence par faddan : on le récolte en Farmoudi, & chaque faddan rend environ vingt ardabs.

Telles ſont les eſpèces qu'on sème pendant l'hiver : celles qui ſe sèment en été ſont les melons, les concombres & les citrouilles (bittikh, khiar, kara); on les sème depuis le milieu de Faménot juſqu'au milieu de Farmoudi, à raiſon d'un quart de wabia par faddan : la récolte s'en fait dans les mois d'Épiphi & de Méſori. On sème le coton (kotn, *goſſypium herbaceum)* dans le mois de Farmoudi; il faut pour un faddan quatre wabias de ſemence : la récolte ſe fait au mois de Thoth; un faddan produit huit quintaux de net ou environ. On plante la canne de ſucre (kaſſab ſuccar, *ſaccharum officinarum)* au milieu de Faménot : la terre doit avoir été labourée ſept fois. La meilleure canne eſt celle qui a été trois fois couverte d'eau avant la fin de Paſchons; il faut pour cette plante un terrein excellent, & qui ait été entièrement couvert par les eaux du Nil : quelques-uns ſe contentent de donner ſix façons à la terre. Quand on plante la canne, chaque pied doit avoir trois nœuds entiers; on choiſit celle dont les nœuds ſont plus ſerrés & ont un plus grand nombre d'yeux. Après que la canne eſt plantée, c'eſt-à-dire, depuis le commencement du printemps, on l'arroſe de ſix en ſix jours; quand elle pouſſe & qu'elle commence à avoir des feuilles, il faut la nettoyer des mauvaiſes herbes qui y croiſſent & qui

ſont l'eſpèce de jonc, nommé (halfa, *arundo epigeios)*, & le pourpier (redjlé, *portulaca oleracea)*: lorſqu'elle eſt forte & épaiſſie, on l'arroſe huit fois avec des ſeaux. L'uſage eſt de planter la canne à ſucre dans le voiſinage du fleuve; quand le Nil eſt haut, la canne eſt humectée par une eau dormante, juſqu'à ce qu'elle ſoit élevée de terre de la hauteur d'un palme; enſuite on la ſèvre entièrement d'eau. La canne réuſſira très-bien, ſi on la traite de la manière que nous venons de détailler; mais ſi l'on néglige quelques-unes de ces précautions, il en manquera une partie. Avant que les cannes s'élèvent, il faut avoir ſoin de les enduire de poix pour les garantir des vers. On caſſe la canne dans le mois de Choïac; il faut alors brûler le reſte des cannes que l'on a caſſées, & il vient une ſeconde pouſſe, que l'on nomme *khalfa;* la première ſe nomme *raſs:* cette première récolte eſt bonne à employer dans le mois de Tobi; le plus tard que l'on puiſſe attendre pour la mettre ſous le preſſoir eſt juſqu'au nouvel an. Un faddan de canne produit entre quarante & cinquante *ébloudjé* de ſucre candi; ce que l'on appelle *ébloudjé (z)*, porte auſſi le nom de *mahirát.*

La colocaſe (kolkas, *arum colocaſia)*, ſe sème dans le même temps que l'on plante la canne de ſucre; il faut dix quintaux de graine pour un faddan: on la recueille en Ator. On sème la mélongène dans les mois de Faménot, Farmoudi, Paſchons & Paoni, & on peut la récolter depuis Paoni juſqu'en Méſori. La plante d'indigo (nilé, *indigofera tinctoria)*, ſe sème depuis Paſchons juſqu'en Épiphi: on emploie une wabia de ſemence par faddan. La rave peut ſe ſemer tout le long de l'année; il faut pour chaque faddan autant de ſemence qu'il en peut tenir dans un de

(z) Ce mot eſt turc & perſan; il ſignifie, ſuivant les Dictionnaires de Méninski, Richardſon, &c. Sucre candi. Il paroît déſigner ici une meſure déterminée; peut-être répond-il à ce que nous appelons *pain de ſucre*, en ſuppoſant qu'il n'y eût point de moules de pluſieurs grandeurs. *Voyages de Pock. Liv. IV, chap. VIII.*

ces vaſes, qu'on nomme *kadah:* on la cueille au bout de quarante jours. La laitue (khaſs, *lactuca ſativa),* ſe sème au mois de Tobi; on la mange au bout de deux mois: on sème les chous (kurumb, *braſſica oleracea),* au mois de Thoth. La mauve *(a)* ( méloukhia ), & la guimauve ( bamia, *hibiſcus) (b),* ſe sèment au mois de Farmoudi: on sème la graine des citrouilles, lorſque le ſoleil entre au ſigne du bélier, & on les recueille dans les mois de Paſchons, Paoni & Épiphi.

Pour ce qui regarde les arbres, on plante la vigne au mois de Mékhir, en la repiquant; c'eſt auſſi le temps de planter le figuier & le pommier. On taille le mûrier dans le mois de Farmoudi, & on le plante de bouture: on plante auſſi l'amandier, le pêcher & l'abricotier de boutures, dans le mois de Tobi. Les eſpèces qui ont été ſemées dans l'hiver, ſe relèvent & ſe tranſplantent en tobi. On met l'oignon de narciſſe en terre au mois de Méſori: on sème le jaſmin dans les Epagomènes, nommés *niſſi,* ou en Mékhir: on sème le myrthe ( merſin, *myrthus braſilienſis),* dans le mois de Tobi, & on le plante dans celui de Mékhir: on sème le baſilic (rihan, *ocymum baſilic.)* en Farmoudi. La giroflée d'hiver ( menthour, *cheiranthus chius),* ſe sème en Tobi, & celle d'été en Mékhir: on sème le caſſier dans le mois de Faménot.

On taille la vigne depuis le moment où le vent du nord commence à ſouffler, juſqu'au mois de Faménot, quand les bourgeons viennent à éclore: la taille des autres arbres ſe fait en Tobi & Mékhir, à l'exception du lotier, nommé *ſidr (c),* qui eſt le même qu'on nomme *nabak (rhamnus nabeca),* qui ſe taille au mois de Farmoudi. On

---

*(a)* M. Forskal traduit ce nom par celui de *corchorus ſativus;* ſuivant nos Lexiques, c'eſt le mot grec *μαλάχη, malva.*

*(b)* Ἰϐίσκος, c'eſt, ſuivant Dioſcoride, le nom d'une eſpèce de mauve ſauvage, nommée auſſi *ἀλθαία. Forsk. flora. Æg. ar. p. 125.*

*(c) Forsk. fl. Æg. ar. p. 204.*

arrose les arbres une fois en Tobi; cet arrosement s'appelle *maolhayât*, c'est-à-dire, *eau-de-vie:* on les arrose une seconde fois en Mékhir, quand la fleur commence à paroître. Enfin, dans le mois de Faménot, on leur donne deux arrosemens qui sont les derniers, jusqu'à ce que le fruit soit noué: dans le mois de Paschons, on leur donne trois arrosemens. En Paoni, Épiphi & Mésori, on les arrose une fois chaque semaine: dans les mois de Thoth & de Paopi, on se contente de les arroser une seule fois, en inondant tout le terrein.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

La terre se mesure en Égypte par faddans: cette mesure est de quatre cents verges hakémites de longueur sur une de largeur; la verge est de six dhirâ, & $\frac{2}{3}$ à la mesure du commerce, & de cinq dhirâ environ à la mesure du gouvernement.

CHAPITRE XIV.

Le chapitre quatorzième a pour objet les canaux & les ponts qui sont bâtis dessus. Voici ce que l'auteur dit du canal du Caire, nommé *Canal du Prince des fidèles.*

Le canal du Caire doit son origine à un ancien roi d'Égypte, nommé *Tarsis ben Malia:* ce fut sous son règne, qu'Abraham vint en Égypte. Ce canal venoit jusqu'à la ville de Kolzom, en passant près de Suès, & les eaux du Nil se déchargeoient en ce lieu dans la mer salée. Les vaisseaux chargés de grains descendoient par ce canal dans le golfe arabique, jusqu'au port de Jamboa, où ils déchargeoient leurs marchandises pour la Mecque & pour Médine. Omar fit nettoyer & recreuser ce canal, & on le nomma depuis ce temps, *Khalidj Émir almouménin*, Canal du Prince des fidèles. Il demeura en cet état pendant cent cinquante ans, jusqu'au règne du Khalife abbasside Aboudjafar almansor, qui fit fermer l'embouchure de ce canal dans la mer de Kolzom. Il n'en resta que ce que l'on voit encore aujourd'hui: on lui donne maintenant les noms de *Khalidj hakémi, Khalidj allouloua, Khalidj almorakkham*, & plusieurs autres encore.

Le canal d'Abou ménedja, tire son nom de celui d'un

Juif, qui fut chargé de le faire creuſer ſous le règne du ſultan Alafdhal ben Émir-aldjoyouſch le Toulounide.

Dans le quinzième chapitre, l'auteur traite des merveilles & des antiquités de l'Égypte, & donne quelques détails ſur le Nil. Voici ce qui m'a paru mériter d'être extrait.

Parmi les monumens curieux de l'Égypte, il faut compter les berbis *(d)* que l'on voit à Akhmim, à Enſéna, à Couſs & dans ſon territoire, à Abouſir & à Séménoud. On y trouve des figures d'hommes & de cavaliers tout armés, & de vaiſſeaux de différentes grandeurs: on dit qu'anciennement, lorſque quelque Prince étranger ſe mettoit en marche pour porter la guerre en Égypte, on en étoit averti par le mouvement de quelques-unes de ces figures. Dans le berbi de Séménoud, on voit une multitude de figures & de ſtatues; de ce nombre, ſont celles des anciens Rois du pays. On rapporte qu'un Savant y remarqua des figures d'hommes, qui portoient ſur la tête des ſchaſchs (bonnets) à la manière des Arabes, & qu'au deſſous de ces figures, on liſoit: *ceux-ci feront la conquète de l'Égypte.* À Dendira dans le Saïd, on voit un berbi, dans lequel eſt une coupole qui a autant de fenêtres qu'il y a de jours dans l'année. Chaque jour le ſoleil entre par une de ces fenêtres, & il n'y revient point juſqu'à pareil jour de l'année ſuivante.

Le Nil eſt lui-même une des plus grandes merveilles

---

*(d)* C'eſt ainſi que les Arabes nomment les anciens temples des Égyptiens; ce mot a embarraſſé pluſieurs ſavans. M. Michaélis l'a expliqué par un endroit des Voyages de Pockocke: ce voyageur parle d'un village ſitué à trois milles au couchant de Girgé, appelé, dit-il, *alberbi* (le temple). Mais il paroît avoir ignoré l'origine de ce mot, ainſi que les traducteurs de la Géographie arabe, connue ſous le nom de *Geographia nubienſis.* C'eſt un mot copte, compoſé de l'article maſc. πι ou π & du mot ερφει, temple. On ne doit pas être ſurpris que les Arabes expriment la lettre φ par un β; elle a ſouvent cette prononciation dans la langue égyptienne: ils écrivent de même Barmoudi pour Farmoudi. (Je me ſuis ſervi de caractères grecs, pour ſuppléer au défaut de caractères égyptiens).

de l'Égypte; il commence à hausser au mois de Paoni, & continue dans les mois d'Épiphi & de Mésori, & quelquefois même jusqu'à la fin de Thoth. Autrefois l'Égypte payoit les tributs en entier, quand la crûe étoit de seize dhirâ, & la récolte étoit bonne. Le meilleur terme pour que tout le pays fût arrosé, étoit de dix-sept; lorsqu'elle montoit jusqu'à dix-huit, un quart de l'Égypte étoit totalement submergé; ce qui nuisoit à quelques territoires. De notre temps, au contraire, la crûe n'est suffisante que lorsque les eaux montent jusqu'à vingt-trois dhirâ, à cause de l'exhaussement des terres, & parce que les digues ne sont pas exactement fermées. Ebn Zoulâc remarque que chacune de ces mesures (dhirâ) jusqu'à la douzième, est de vingt-huit doigts; mais depuis la douzième, elles ne sont que de vingt-quatre doigts. Lorsque l'eau est crûe de neuf dhirâ, elle entre dans le canal de Menhi, & dans ceux de Faïoum & de Serdous.

Le seizième chapitre a pour objet les nilomètres ou *mikias* construits en plusieurs endroits de l'Égypte, mais ne contient aucune description de ces édifices. CHAPITRE XVI.

Dans le dix-septième chapitre, l'auteur traite particulièrement des deux principales mosquées du Caire Djamé-alazhar & Djamé-alhakem: on y trouve l'époque de leur construction & les noms de ceux qui ont contribué à la réparation ou à l'embellissement de ces bâtimens. CHAPITRE XVII.

Le dix-huitième chapitre a pour objet les avantages généraux de l'Égypte sur tous les autres pays: tout ce chapitre ne renferme rien de remarquable, ou qui ne se trouve dans quelqu'autre endroit de cet ouvrage. CHAPITRE XVIII.

Le dix-neuvième chapitre est divisé en quarante-huit paragraphes: il contient beaucoup de détails sur tous les lieux remarquables du Caire, de l'ancienne Misr, de Djizé & de Boulac, sur les mosquées, les birkets ou étangs, les ponts, les tombeaux & autres édifices publics ou particuliers. On y trouve des remarques sur la température du climat, le caractère des habitans, leurs fêtes, CHAPITRE XIX.

leurs usages, leur commerce, leurs manufactures, enfin tout ce qui peut attirer l'attention ou piquer la curiosité d'un étranger. Les observations contenues dans ce chapitre, ne sauroient être indifférentes à un voyageur qui voudroit comparer l'état actuel du Caire & des environs, avec celui où étoit cette ville du temps de notre auteur; mais elles n'ont pas le même intérêt pour quiconque n'a point les objets sous les yeux: je me contenterai donc d'en extraire quelques particularités.

Dans le quinzième paragraphe, on trouve le détail des cérémonies qui accompagnoient autrefois l'ouverture de la digue du grand canal. Lorsque la crûe du Nil est montée à seize dhirâ, on commence à ouvrir les digues pour faire couler l'eau sur les terres & dans les canaux de toute l'Égypte: ce jour est un jour de fête. Autrefois, avant que l'on eût creusé le canal Hakémi, l'ouverture se faisoit au canal nommé *Khalidj alcantara;* il y avoit en ce lieu une guérite qui donnoit sur l'embouchure de ce canal, & dans laquelle le Khalife ou le Prince se plaçoit pour l'ouverture du canal. Ce jour étant venu, le Sultan ou son Lieutenant sortoit à cheval du château, & se rendoit à l'ancienne Misr, sur le bord du Nil, au lieu nommé *Darelnohas*, où il descendoit de cheval. Il y trouvoit deux barques, décorées l'une & l'autre du nom du Sultan, & enjolivées de divers ornemens: il montoit avec les personnes de sa suite les plus distinguées, dans la première de ces deux barques nommée *harraka;* l'autre qui portoit le nom de *dhahbia*, étoit pour le reste de son cortège. Il se trouvoit au même endroit un nombre infini d'autres barques de différentes formes, & décorées à l'envi, dans lesquelles montoient les Émirs & les Officiers auxquels elles appartenoient. La barque du Sultan, suivie de toutes les autres, se rendoit à l'île de Roudha; cette île située en face de Misr-elatik, entre le grand bras du fleuve & celui qui passe au pied de cette ville, étoit remplie de maisons & de palais. Le Sultan étant abordé dans l'île, remontoit

remontoit à cheval, & ſe rendoit au nilomètre placé au milieu du lit du fleuve; il y entroit avec ſa ſuite, & y jetoit du ſafran imbibé d'eau de roſe & de muſc, & après qu'il avoit fait ſa prière, on lui ſervoit un magnifique repas. Le repas fini, on approchoit ſa barque près des grillages du nilomètre qui étoit couvert de ſes tentures dorées; il y entroit & retournoit avec toutes les autres barques qui l'avoient accompagné au ſon des pétards & des inſtrumens de muſique. Étant arrivé près de Miſr, il faiſoit détourner ſa barque vers l'embouchure du canal qui entre dans le Caire. Dans toute ſa route, tant ſur terre que ſur le fleuve, en allant & en revenant, il jetoit des pièces d'or & d'argent, & faiſoit diſtribuer au peuple, des fruits, des ſucreries & autres choſes ſemblables. La digue qu'il devoit faire ouvrir étoit une eſpèce de muraille de terre, élevée en face du pont: le Sultan ou celui qui tenoit ſa place, donnoit le ſignal avec une ſerviette, aux gens chargés de l'ouvrir, & qui tenoient des pelles à la main; auſſitôt ils abattoient la digue qui étoit renverſée en un inſtant: le Sultan remontoit à cheval & retournoit au château. Depuis que l'Égypte eſt ſous la domination Ottomane, c'eſt le Beglerbeg qui fait cette cérémonie; il ſort à cheval de la citadelle dès le matin, & ſe rend à Boulac, où il trouve des barques ornées, préparées pour lui & pour les Émirs & les Sandjacs, en face de l'arſenal. Il met à la voile ſuivi de toutes les barques, & pendant ce temps on tire un grand nombre de coups de canons: le Beglerbeg remonte le fleuve juſqu'au nilomètre, dans l'île de Roudha; cela ſe fait lorſqu'il s'en manque encore de vingt doigts que la crûe n'ait atteint ſeize dhirâ, & il demeure dans le nilomètre juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenue à cette hauteur: ſi la crûe ſe fait lentement, il y reſte encore un ou deux jours après ce terme. On prépare pendant ce temps des barques, on élève ces figures de terre que le peuple nomme *arouſs* (ou fiancées), & que l'on pare avec ſoin, & on fait toutes ſortes de jeux & de divertiſſe-

Histoire de l'Égypte et du Caire.

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE ET DU CAIRE.

mens. Au jour où le Beglerbeg veut faire ouvrir la digue, il donne, avant le lever du Soleil, un grand festin, aux Sandjacs, aux Tschaouschs, aux Mutéfarrakas & aux autres troupes de la garnison: après le repas, il distribue des caftans au Caschef & au Scheikh des Arabes de Djizé, à l'Intendant des vivres, & à plusieurs autres Officiers militaires & de police. Il entre ensuite avec tout son cortège dans les barques, se rend, au son des tambours, à la digue qu'il fait ouvrir, & passe par l'ouverture pour retourner au château.

Dans le vingt-sixième paragraphe, l'auteur remarque que l'Émir Caracousch-alassédi, qui avoit l'intendance des édifices publics sous le règne de Saladin, détruisit une partie des pyramides de Djizé, pour rétablir les ponts de cette ville, les murs du Caire, de Misr-elatik, ceux qui sont entre ces deux villes & le château bâti sur la montagne.

Dans le paragraphe vingt-septième, il est question des préparations de feuilles de chanvre, dont les Égyptiens se servent pour se procurer une sorte d'ivresse *(e)*: c'est principalement auprès du pont, nommé le *pont-neuf* (cantara djédida), que se rassemblent ceux qui en font usage: on le nomme aussi, à cause de cela, *cantarat-alhaschâisch*. On n'a commencé, dit notre auteur, à connoître cette plante en Égypte, que vers la fin du sixième ou le commencement du septième siècle de l'hégire: c'est le Scheikh Karendal qui en a le premier fait connoître les propriétés Cette plante a plusieurs noms, & jusqu'à quatre-vingts différens; entr'autres noms on lui donne ceux de *zih* & de *karendalia*, à cause du Scheikh Karendal. On la prépare de plusieurs manières; il en est une qui consiste à prendre les feuilles du chanvre, & à les battre jusqu'à ce qu'elles aient la consistance d'un emplâtre; on les écrase

*(e) Voyez* Gol. lex. au mot *haschisch*. Voyages de Pock. *liv. IV, chap. V*. Dict. de Méninski, au mot *bendj*, & la *Flora Ægypt. arab.* de Forskal. *pag. 55 & 67*.

ensuite dans de l'eau, & quand elles sont devenues semblables à la préparation de hinna *(f)*, elles sont bonnes à employer. L'auteur rapporte plusieurs effets singuliers de l'aliénation d'esprit *(g)* causée par l'usage de cette plante; mais entre les faits qu'il raconte, il en est plusieurs qui ne paroissent mériter aucune créance.

Au vingt-neuvième paragraphe, il s'agit de l'étang nommé *Birket-arrotli*. Le nom de cette birket, vient, dit notre auteur, d'un ouvrier qui faisoit des poids de fer (rotl), & dont la demeure étoit près de cet endroit. On y donne des fêtes & des divertissemens dans le temps qu'elle est remplie par les eaux du fleuve; une multitude de barques s'y promènent & procurent le coup-d'œil le plus agréable aux maisons qui l'entourent: quand elle est desséchée, on y sème du lin & de la luzerne. On donnoit autrefois en ce lieu, le premier jour de Thoth, une farce ridicule, qui représentoit le mariage du canal Naséri avec cette birket qui reçoit l'eau du Nil par ce canal; on en dressoit un acte devant un homme habillé en Cadhi, & en présence de deux témoins: ces gens demeuroient en ce lieu toute la nuit, & le lendemain on exposoit aux yeux du public, des linges teints de sang, pour représenter les signes par lesquels le nouvel époux est assuré de la virginité de son épouse. Cette farce a été supprimée dans le commencement du huitième siècle de l'hégire.

Les paragraphes quarante-un & quarante-deux ont pour objet la police établie au Caire. La nuit même on n'a rien à craindre des voleurs; les rues & les places sont toujours remplies d'une multitude considérable: toute

*(f)* Espèce de *ciperus*, plante dont les Arabes se servent pour peindre les ongles ou d'autres parties du corps.

*(g)* Il nomme cette ivresse *insitâl* & *istitâl*, & ceux qui en sont atteints, *mastoul*, pl. *masâtil*. Ces mots, dont la racine *satal*, nous est inconnue, paroissent signifier, d'après les expressions de l'auteur, l'état d'un homme qui ne sait ni ce qu'il dit ni ce qu'il fait.

*Histoire de l'Égypte et du Caire.*

la ville est éclairée pendant la nuit par deux rangs de lumières placées à droite & à gauche dans toutes les places & les rues de la ville. Cet usage a commencé en l'année 835 (1431 — 2).

*Chapitre XX.*

Dans le vingtième & dernier chapitre, l'auteur traite d'Alexandrie, de son origine, de ses révolutions, de son phare, & de ses autres ouvrages merveilleux. Sur tous ces objets, il ne fait que copier les fables que l'on trouve dans tous les écrivains Arabes.

## *Gouverneurs de l'Égypte pour les Khalifes, depuis la conquête d'*Amrou ben alâs, *jusqu'à celle des Fatimites.*

| Noms des Khalifes. | Gouverneurs. | |
|---|---|---|
| Omar. | Amrou ben alâs fut nommé au gouvernement de l'Égypte, après qu'il eut conquis cette province en la vingtième année de l'Hégire, & quitta son Gouvernement en l'année........................ | 25.......645—6. |
| | Abdallah ben Saad, mort à Ascalon, au mois de Redjeb.................. | 35. Janvier 656. |
| Othman. | Kaïs ben Saad, mort peu après. | |
| Ali. | Mohammed ben Aboubecr alsiddik, tué par Moavia, en.................. | 38.......658—9. |
| Moavia. | Amrou ben alâs, pour la seconde fois, il meurt en...................... | 42.......662—3. |
| | Akaba ben Amer, auquel succède en l'année......................... | 45.......665—6. |
| | Mosléma ben Mokhalled; celui-ci meurt en...................... | 62.......681—2. |
| Yézid. | Saad ben Yézid elazdi, qui a pour successeur, au mois de.....Redjeb... | 69.......688—9. |
| Abdallah ben Zobaïr, usurpateur de l'Égypte & de plusieurs autres provinces, après la mort de Yézid. | Abderrahman ben Atba, déposé par le Khalife Merwan, en.............. | 75.......694—5. |
| Merwan. | Le Khalife Merwan donne le gouvernement de l'Égypte à son fils Abdalaziz ben Merwan, auquel succède en......... | 96.......714—5. |

| Noms des Khalifes. | Gouverneurs. | |
|---|---|---|
| Abdelmélic. | Abdallah ben Abdelmélic ben Merwan; il a pour successeur, | |
| Wélid. | Korra ben Schérik. | |
| | Abdelmélic ben Réfaâ. | |
| Omar b. Abdalaziz. | Ayoub ben Scharhabil, déposé en... | 101.....719—20. |
| Yézid ben Abdelmélic. | Baschar ben Safwân alkelbi. | |
| | Scharhabil Khantala ben Safwân, auquel succéda en................ | 104.....722— 3. |
| | Mohammed ben Abdelmélic ben Merwan, déposé en............... | 105.....723— 4. |
| Heschâm b. Abdelmélic. | Alharr ben Youssouf ben Yahya, eut pour successeur, en............... | 108.....726— 7. |
| | Hafs ben Alwélid alhadhrami, auquel succéda en...................... | 109.....727— 8. |
| | Abdelmélic ben Refaâ, Gouverneur pour la deuxième fois, qui mourut la même année. | |
| | Alwélid ben Refaâ, mort en...... | 118.....736— 7. |
| | Abderrahman ben Khaled, déposé en.. | 119.....737. |
| | Khantala ben Safwân, nommé pour la deuxième fois au gouvernement de l'Égypte, il eut pour successeur, en.... | 124.....741— 2. |
| | Hafs ben Alwélid, qui avoit déjà gouverné cette province. L'année suivante | 125.....742— 3. |
| Wélid ben Yézid. | Issa ben Abou Ata, lui succéda, & eut pour successeur en................. | 126.....743— 4. |
| Merwan b. Mohammed. | Hassan ben Atahiya | |
| | Hafs ben Alwélid, nommé pour la troisième fois à ce Gouvernement, en l'année 128, (745—6), eut pour successeur, | |
| | Ebn Sohail aladjlani, qui fut déposé en | 131.....748— 9. |
| | Almogaïra ben Abdallah lui succéda, & mourut la même année. | |
| | Moussa fut le dernier gouverneur de l'Égypte sous les Khalifes Ommiades, auxquels succédèrent en l'année 132, (749—50), les Khalifes Abbassides. | *Nota.* Schemseddin dit que les Gouverneurs nommés par les Ommiades, sont au nombre de vingt-six; on n'en compte ici que vingt-cinq. Mais on ne voit point dans cette liste Moussa ben Nowaïr, qui gouvernoit l'Égypte sous le Khalifat d'Abdelmélic. |

| NOMS DES KHALIFES. | GOUVERNEURS. | |
|---|---|---|
| Abbassides. | Saleh ben Ali ben Abdallah ben abbas. | |
| Aboulabbas alsaffâh. | Abouawn Abdelmélic ben Yézid. | |
| | Moussa ben Caab. | |
| | Mohammed ben Aschhath alkhozaï. | |
| | Hamid ben Kahtaba. | |
| | Yézid ben Hatem, mort en........ | 152.....769—10. |
| Almansor. | Abdallah ben Abderrahman, mort en.. | 155.....771— 2. |
| | Mohammed, son frère, mort en..... | 156.....772— 3. |
| | Moussa ben Ali, auquel succéda en... | 159.....775— 6. |
| Almahdi ben Almansor. | Abou dhomra Mohammed ben Salman. | |
| | Moussa ben Ali, pour la seconde fois, déposé en........................ | 160.....776— 7. |
| | Issa ben Locman, jusqu'en......... | 162.....778— 9. |
| | Wadheh. | |
| | Mansour ben Yézid, jusqu'en....... | 163.....779—80. |
| | Abousaleh Yahya, déposé en....... | 164.....780— 1. |
| | Aboukotaïfa Ismaïl, déposé en..... | 165.....781— 2. |
| | Ibrahim ben Saleh, déposé en...... | 167.....783— 4. |
| | Motreb, tué au mois de Schawal.... | 168. Mai 785. |
| | Alfadhl ben Saleh, déposé en...... | 169.....785— 6. |
| Hadi. | Ali ben Soleïman alabbassi, auquel succéda en........................ | 170.....786— 7. |
| Haroun arraschid. | Moussa ben Issa, déposé en........ | 172.....788— 9. |
| | Mosléma Yahya. | |
| | Mohammed ben Zohaïr, déposé en.. | 173.....789—90. |
| | Dawoud ben Yézid, déposé en..... | 175.....791— 2. |
| | Moussa ben Issa, pour la deuxième fois. | |
| | Ibrahim ben Saleh, pour la deuxième fois. | |
| | Il eut pour successeur, en l'année.... | 177.....793— 4. |
| | Omar ben Mahran. | |
| | Ibrahim ben Saleh, nommé pour la troisième fois cette même année au gouvernement de l'Égypte, mourut presque aussitôt; il eut pour successeur, | |
| | Abdallah ben Zohaïr. | |

| Noms des Khalifes. | Gouverneurs. | |
|---|---|---|
| | Ishak ben Soleïman, dépofé en..... | 178.....794— 5. |
| | Harthéma ben Aayan. | |
| | Abdelmélic ben Saleh, dépofé en... | 179.....795— 6. |
| | Obaïdallah ben Almahdi, & frère du Khalife Haroun arrafchid. | |
| | Mouffa ben Iffa, pour la troifième fois, dépofé en l'année................. | 180.....796— 7. |
| | Obaïdallah ben Almahdi, pour la deuxième fois, dépofé en........... | 181.....797— 8. |
| | Ifmaïl ben Saleh, jufqu'en......... | 182.....798— 9. |
| | Allaïth ben abfadhl, jufqu'en........ | 187.....802— 3. |
| | Ahmed ben Ifmaïl, jufqu'en....... | 189.....804— 5. |
| | Abdallah ben Mohammed alabbaffi. | |
| | Alhaffan ben Djémil alazdi, dépofé en | 190.....805— 6. |
| | Alhadhib ben Abdalhamid, dépofé en.. | 191.....806— 7. |
| | Alhaffan ben Djémil, jufqu'en...... | 192.....807— 8. |
| | Malec ben Dalhem, dépofé la même année. | |
| | Alhaffan ben Altahtah, dépofé en.... | 194.....809—10. |
| Alamin. | Hatem ben Harthama ben Aayan, jufqu'en...................... | 195.....810— 1. |
| | Djaber ben Alafchhath, dépofé en... | 196.....811— 2. |
| Almamoun. | Harthama ben Aayan, nommé gouverneur de l'Égypte, y établit pour Gouverneur, en fon nom, | |
| | Abâd ben Mohammed, jufqu'en.... | 198.....813— 4. |
| | Almotleb ben Abdallah alkhozaï. | |
| | Alabbas ben Mouffa alabbaffi, dépofé en | 199.....814— 5. |
| | Almotleb, pour la deuxième fois, dépofé la même année. | |
| | Alforri ben Alhacam, mort en..... | 204.....819—20. |
| | Mohammed ben alforri, mort en.... | 206.....821— 2. |
| | Ebn Alforri, frère de Mohammed, fut deftitué par Abdallah ben Taher, qui nomma pour gouverner l'Égypte en fon nom, en l'année................. | 211.....826— 7. |
| | Ibrahim qu'il deftitua, & auquel il donna pour fucceffeur, en............... | 212.....827— 8. |

| NOMS DES KHALIFES. | GOUVERNEURS. | |
|---|---|---|
| | Issa ben Yézid aldjéloudi. Almamoun ayant ôté le gouvernement de l'Egypte à Abdallah ben Taher, la donna avec la Syrie, à son frère Aboulishak almotassem; celui-ci nomma pour gouverner l'Egypte, | |
| | Kender, qui mourut en | 219.....834— 5. |
| | Almodhaffer, fils de Kender, lui succéda, & mourut en | 220.....835. |
| Almotassem. | Moussa ben Aboulabbas alschami, déposé en | 224.....838— 9. |
| | Malec ben Kender, jusqu'en | 226.....840— 1. |
| | Aschnas, mort en | 228.....842— 3. |
| | Ali ben Yahya alarméni, déposé en | 229.....843— 4. |
| Wathek. | Issa ben Mansour. | |
| Almotéwekkel. | Anah, déposé en | 233.....847— 8. |
| | Almontéser ben almotéwekkel, jusqu'en | 241.....855— 6. |
| | Yézid ben Abdallah, au nom de Almontéser, déposé en | 252.....866— 7. |
| Almoutazz. | Mozahem ben Khacan, mort en | 254.....868. |
| | Ahmed ben Mozahem. | |
| | Ahmed ben Touloun, nommé au gouvernement de l'Egypte, se rendit indépendant, & fut le chef de la dynastie des Toulounides. Après l'extinction de cette dynastie, au mois de Safar 292 (Janvier 904), l'Egypte rentra sous la domination des Khalifes, & eut pour Gouverneur, | |
| Almoctafi. | Issa alnouschéri, qui mourut au mois de Schaban | 297. Avril 910. |
| Almoctader. | Mekni Almotadhédi, déposé en | 302.....914— 5. |
| | Aboulhassan Zéki alawar alroumi, mort le 2 de Rebialewel | 307. 2 Août 919. |
| | Mekni, pour la seconde fois: après lui, Ikhschid s'empara de l'Egypte, & reçut en 324 (935—6), l'investiture du Khalife Radhi; il fut l'auteur de la dynastie des Ikhschidites, qui fut détruite par les Fatimites. | |



NOTICE

# NOTICE
## DU MANUSCRIT D'ESCHYLE, DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,
### *N.° 2789, comparé avec l'édition de Paw.*

Par M. VAUVILLIERS.

CE manuſcrit *in-4.°* ſur papier, du ſeizième ſiècle, contient le Prométhée, les Sept à Thèbes, & les Perſes, ſans aucun *deficit.* La première page préſente une vie d'Eſchyle, qui, à la différence de quelques mots de plus ou de moins, eſt la même qu'on lit imprimée à la tête de l'édition de Paw. On y reconnoît la ſcience chronologique des ſcholiaſtes très-modernes, ou le jugement des copiſtes qui nous ont tranſmis leurs ſcholies. L'auteur, quel qu'il ſoit, fait naître Eſchyle à Eleuſine dans la quarantième olympiade, & combattre à Marathon, dans la ſoixante-douzième, & à Salamine, dans la ſoixante-quinzième; c'eſt-à-dire, qu'il le fait vivre cent cinquante ans: & cependant, il nous dit enſuite qu'il mourut à ſoixante-cinq ans, & finit par nous apprendre qu'il en vécut ſoixante-trois; quoiqu'il ſoit né dans la ſoixante-troiſième olympiade, à Décélie, & non pas à Eleuſine, & ſoit mort dans la ſoixante-dix-huitième olympiade, âgé de cinquante-neuf ans, comme le Père Corſini l'établit dans ſes Faſtes Attiques, en pluſieurs endroits.

Le manuſcrit, après avoir rapporté l'inſcription que les habitans de Gela placèrent ſur le tombeau d'Eſchyle, & qu'on trouve dans la vie imprimée dont je viens de parler, en cite une autre plus courte en un ſeul vers pentamètre, que voici telle qu'il la donne:

Α'ετὸν ἐξ ὀνύχων βρέγμα τυπεὶς ἔθανεν.

Ce vers, qui n'exprime le genre de la mort du poëte, que d'une manière fort vague, a bien l'air de n'être que la fin d'une épigramme sur la mort d'Eschyle. Quoi que ce puisse être, au moins falloit-il écrire ἀετοῦ; mais le nombre des fautes grossières qu'on trouve à toutes les pages, prouve l'extrême ignorance du copiste: la main n'est ni belle ni égale, si toutefois c'est la même qui a écrit tout le volume.

Une seule forme y est commune à plusieurs lettres, & une même figure d'abréviation représente des syllabes différentes; ce qui achève d'en rendre la lecture fatigante & ennuyeuse.

Cependant, ce n'est pas sans raison que les savans rédacteurs du Catalogue des manuscrits du Roi, ont averti que ce manuscrit méritoit d'être consulté, à raison de quelques variantes intéressantes: *hunc codicem consulere operæ pretium foret, utpote qui varias lectiones non contemnendas exhibeat.*

### *Prométhée.*

Au vers 42, nous lisons dans nos éditions:

Ἀιεί τε δὴ νηλὴς σὺ, καὶ θράσους πλέως.

La particule τὲ ne signifie pas grand'chose en cet endroit, & si elle étoit de la main du poëte, je ne puis croire qu'il n'eût pas préféré d'écrire: αἰεὶ σὺ δὴ νηλής τε. Le manuscrit porte ἀιεί τι, ce qui pourroit, dans notre langue, se rendre en cette manière: « vous avez un certain caractère de dureté ».

Au vers 87, τύχης, qu'on lit dans nos éditions, est une expression bien vague pour désigner l'état actuel de Prométhée enchaîné par la main de Vulcain: τέχνης, que le manuscrit présente à la place de τύχης, caractérise d'une manière plus précise, plus vraie, plus figurée les liens forgés par l'habile ouvrier, qu'Homère appelle κλυτοτέχνης. *Iliad. A. 571.*

* πέφηνε, au vers 111, me paroît sans comparaison plus élégant & plus convenable à la chose, que πέφυκε, qui ne

s'emploie communément que pour désigner ce qui est tel par nature ou par naissance. L'autre expression est bien plus propre à désigner le rayon du soleil dérobé par Prométhée, pour répandre dans l'ame des hommes la lumière des sciences & des arts:

ἢ διδάσκαλος τέχνης
πάσης βροτοῖς πέφηνε.

J'avertis en passant, que l'écrivain de ce manuscrit ne met presque jamais l'ἰῶτα souscrit.

La variante μελαμβαφής qu'il rapporte au vers 219, au lieu de μελαμβαθύς écrit dans le texte, comme dans nos éditions, est tout-à-fait dans le genre d'Eschyle.

Ἰπούμενος ῥίζαισιν Αἰτναίαις ὕπο, au vers 365, vaudroit peut-être bien autant que la leçon reçue ἰπνούμενος: car le poëte a déjà dit que Typhon avoit été brûlé par la foudre; il dit ensuite qu'il est réduit en charbons; ἰπνούμενος placé entre les deux, est encore la même idée sous un autre mot. C'est, ce me semble, une répétition qui pourroit faire accuser Eschyle de stérilité: ἰπούμενος présenteroit, sous une autre image, Typhon écrasé sous le poids de l'Etna, que Pindare appelle ἶπον ἠνεμόεσσαν ἑκατογκεφάλα Τυφῶνος, *pressuram*, id est, *onus præcelsum centicipitis Typhonis*, Olymp. 5. Ἶπος signifie proprement un fouloir, selon Julius Pollux. Ainsi la leçon du manuscrit auroit encore le mérite de rapprocher les images employées sur le même sujet par les deux poëtes les plus hardis en métaphores.

* θακοῦντι παγκρατεῖς ἕδρας, au vers 389, sauve l'omonymie de nos éditions κρατοῦντι παγκρατεῖς ἕδρας.

* Ὑποστενάζει au vers 430, exprime plus heureusement le poids du ciel, qui fait gémir Atlas, que Ὑποβαστάζει qui est dans nos imprimés.

προσηλούμενον au vers 437, ne suffit pas plus que προσελούμενον à la mesure du vers, qui n'admet certainement pas un pyrrique ou deux brèves, au lieu d'un iambe au quatrième pied du vers iambique, mais il se rapproche de προσσηλούμενον, conjecture heureuse, si on trouvoit des exemples de ce

ESCHYLE.

verbe composé, & qui n'est peut-être pas même à rejeter, quoiqu'on n'en trouve pas; & il présente une seconde conjecture, qui suffiroit à tout sans aucun reproche, si on lisoit: ὧδέ πως στηλούμενον, *sic quasi cippum factum;* car Prométhée, enchaîné, immobile sur le Caucase, seroit parfaitement représenté par cette image.

Τὸν μακρὸν βίον, au vers 448, est sans doute préférable à notre leçon χρόνον, parce que Prométhée ne prétend pas que les hommes aient passé une longue suite de siècles dans l'ignorance & l'insensibilité, dont il les avoit guéris en leur communiquant le feu du soleil, & que dans cette supposition même, l'article τὸν seroit une faute, mais bien qu'ils végétoient ainsi pendant toute la durée de leur vie; aussi est-ce la leçon du second scholiaste.

La leçon du vers 450, προσήλους ἦσαν, ne vaut pas mieux que notre leçon ἴσαν qui seroit peut-être aussi-bien écrit ἤσαν, & signifieroit la même chose qu'ἦσαν, & la variante προσείλους n'est pas incontestablement préférable à προσήλους; les anciens grammairiens, reconnoissant l'un & l'autre, pour signifier *soli expositus*; quoique des savans rejettent absolument προσήλους, comme n'étant pas dans l'analogie de la langue, en quoi je suis tenté de suivre leur opinion. M. Brunck a adopté προσείλους ἦσαν; comme au vers 435, il a imprimé avec raison μή τοι au lieu de μή τι, ce qui est aussi la leçon de notre manuscrit. Je crois aussi que τὰ λοιπά μοι, au vers 475, vaut mieux que τὰ λοιπά μου; mais je n'hésiterois pas à préférer la leçon οὐ ποτιστὸν, au vers 479, parce que la phrase, telle que nous la lisons,

οὐκ ἦν ἀλέξημ' οὐδὲν, οὐδὲ βρώσιμον,
οὐ χριστὸν, οὐδὲ πιστὸν,

*nullum erat remedium, neque esculentum, non unguentum, neque poculentum,* est évidemment vicieuse, quoique M. Heath prétende qu'Eschyle ne s'amusoit pas à rechercher

l'exactitude grammaticale: en adoptant la leçon du manuscrit, on pourroit lire: ESCHYLE.

οὐκ ἦν ἀλέξημ' οὐδὲν, οὐδὲν βρώσιμον,
οὐ χριστὸν, οὐ ποτιστόν.

& la phrase deviendroit parfaitement régulière.

Au vers 638, je n'oserois assurer que la leçon ὥς τ' ἀποκλαῦσαι, soit précisément la bonne; mais je sais bien que la leçon commune est mauvaise, parce qu'elle commence un vers iambique par un trochée, & que ceci restitueroit un spondée, τ' ἀποκλαῦσαι étant la crase de τὸ ἀποκλαῦσαι; mais quoi qu'il en soit, il étoit important de le remarquer à cause de la nécessité de corriger le passage. M. Brunck a imprimé ὥστ' ἀποκλαῦσαι.

* κεκλήσεται, au vers 839, vaut mieux peut-être que κληθήσεται, parce qu'il présente à Io comme plus voisine, la gloire de donner son nom au Bosphore.

Au vers 849, on lit, comme dans nos éditions, ἐπώνυμον δὲ τῶν Διὸς γεννημάτων τέξεις κελαινὸν Ἔπαφον, & la scholie interlinéaire explique γεννημάτων par τῆς ἐπαφῆς, ce qui n'étant pas assurément l'interprétation de γεννημάτων, semble donner lieu de croire que le manuscrit que notre copiste avoit sous les yeux, portoit un autre mot. M. Brunck a imprimé θιγημάτων, d'après M. Walkenaer, qui renvoie à une note de Joseph Scaliger. Cependant la conception d'Epaphus devant se faire par le seul attouchement de Jupiter, comme le poëte le dit, ἐπαφῶν καὶ θιγὼν μόνον, j'oserois dire que, loin d'être aussi absurde que M. Valkenaer le prononce, la leçon γεννημάτων, est au contraire la seule véritable: « vous mettrez au monde Epaphus, dont le seul nom rappellera la manière extraor- « dinaire dont Jupiter l'aura engendré »; & c'est ce que signifie l'explication du scholiaste τῆς ἐπαφῆς, qui paroît dès-lors très-raisonnable.

Au vers 906, αὐθάδη φρονῶν, peut bien entrer en comparaison avec cette leçon αὐθάδης φρενῶν; mais je crois

ESCHYLE. qu'au vers 970 *, πράγμασι, vaut beaucoup mieux que πήμασι.

χλιδᾶν ἔοικας τοῖς παροῦσι πήμασι, dit Mercure à Prométhée, suivant ce qu'on lit dans nos éditions; ce n'est alors qu'une expression simple: en substituant πράγμασι, *deliciari videris rerum tuarum statu*, devient une ironie très-amère, & la réponse de Prométhée χλιδῶ. χλιδῶντας ὧδε τοὺς ἐμοὺς ἐγὼ ἐχθροὺς ἴδοιμι, je jouis, puissai-je voir mes ennemis jouir du même bonheur, devient une répartie sanglante à une ironie cruelle.

Au vers 1056, εἰ τάδ' εὐτυχῆ, rétabliroit la mesure du vers, & dispenseroit d'avoir recours aux conjectures de Cantere, de Stanley, de Paw, en divisant la diphtongue ευ, de manière qu'on lût εἰ τάδ' ἐΰτυχῆ, qui seroit le pluriel neutre d'εὐτυχής; car si on le supposoit au subjonctif d'εὐτυχέω, on feroit un solécisme, parce que la conjonction εἰ ne se construit qu'avec l'indicatif ou l'optatif.

La mesure du vers 1070, est aussi détruite dans nos éditions par la leçon ἅτ' ἐγώ; le manuscrit donne* ἅτ' ἐγώ, & la mesure est rétablie.

## *Les Sept à Thèbes.*

* Au vers 55, ἔλιπον n'est pas absolument nécessaire; nos éditions portent ἔλειπον, & les Grecs emploient souvent l'imparfait dans ces occasions, aussi-bien que les Latins & même les François, comme je crois l'avoir prouvé dans mes notes sur Sophocle; mais aussi ne l'emploient-ils pas toujours.

* Au vers 83, nous lisons, imprimé:

ἐλεδεμνὰς πεδιοπλόκτυπος
τ' ἐγχρίμπτεται βοά.

Le manuscrit, πεδιοπλόκτυπός τε ὦπι χρίμπτεται,

& en variante ἄσι, beaucoup meilleur, & que M. Brunck a adopté.

*Armorum sonitus tremendus è campo auribus appropinquat.*

* Au vers 104, πάταγος οὐχ ἑνὸς δορός; cette leçon donne un vers iambique très-régulier.

* Au vers 136, φόβων, au lieu de φόβου, plus poëtique sans doute.

* Au vers 178, πανδίκους ne signifie rien; πανδίκως que donne le manuscrit, est très-exact, κλύετε πανδίκως λιτὰς, écoutez nos prières conformément à la justice.

* Au vers 250, φόνῳ βροτῶν; Mars ne se repaît pas de l'effroi, mais du carnage des hommes.

* Au vers 274, παιάνισον.

* Au vers 306, ὀκριόεσσαν: quoique les grammairiens admettent aussi ὀχρυόεσσαν, je ne crois pas du moins que cette expression puisse convenir à des pierres.

* Au vers 314, εὐτραφέστατον me plaît davantage qu'εὐτρεφέστατον de nos éditions.

Je ne sais pas si quelqu'un connoît l'exemple de cette forme ἔνθεος δ'ἄρην, qu'on lit dans nos éditions au vers 503; mais en attendant qu'on en trouve, je prends la leçon du manuscrit ἔνθεος δ'ἄρει, *afflatus autem marte*, & je la trouve avec plaisir adoptée par M. Brunck.

* Au vers 667, φοίτῳ φρενῶν est indubitablement l'expression d'Eschyle, parce que ce mot étant très-rare, on ne peut croire que le copiste l'ait substitué à τύφῳ, beaucoup plus communément employé; & qui, par conséquent, doit être regardé comme une scholie interlinéaire de l'autre, qui a été ensuite introduite dans le texte, l'autre mot étant effacé, ou inconnu au copiste postérieur.

* Au vers 1003, ἰὼ πόνος, ἰὼ κακά; nos éditions portent: ἰὼ πόνος οὐφ' ἡμῶν, ce qui n'est vraisemblablement dû qu'à la scholie interlinéaire ὁ ἐν ἡμῖν, qui est depuis entrée dans le texte avec une légère différence.

* Au vers 1008, πολυπονώτατοι n'est pas en soi

ESCHYLE. meilleur que πολυςονώτατοι; mais je le crois mieux adapté à la circonſtance.

* Au vers 1073, τίς ὧν ταῦτα πίθοιτο, eſt certainement une faute de langue : jamais l'optatif n'a la force conditionnelle ſans la particule ἂν, comme M. Dawes l'a obſervé il y a long-temps dans ſes Mélanges critiques. C'eſt donc avec raiſon que notre manuſcrit porte : τίς ἂν ὧν, d'où réſulte un anapeſte dimètre, au lieu d'une hephthémimère, ſoit qu'on liſe τίς ὧν ἂν, car les tranſpoſitions ſont très-communes dans les manuſcrits, & en particulier dans celui-ci ; ſoit qu'on liſe avec M. Brunck au commencement du vers εἶσιν, au lieu d'εἶσι, ce qui diſpenſeroit de la tranſpoſition, & eſt au moins auſſi bon : car il faut obſerver, qu'en général, le ν paragogique manque preſque par-tout dans les manuſcrits, & ne ſe trouve ſpécialement dans celui-ci preſque jamais ; excepté dans les endroits où il ne le faut pas, parce qu'il y rompt la meſure du vers.

## *Les Perſes.*

Quant à cette pièce, ἀμφὶ δ'ἐ κυκλοῦντο, au vers 457, eſt preſque la ſeule variante qui ſoit véritablement intéreſſante pour ceux qui prennent part à la diſpute des ſavans, ſur la queſtion de ſavoir ſi les Attiques ſe permettoient de ſupprimer l'augment dans les temps du paſſé : il manque dans nos éditions ; le manuſcrit nous le reſtitue, ce qui eſt d'autant plus à remarquer, que ce vers étoit un des cinq ou ſix qu'apportaſſent & que puſſent apporter en preuve ceux qui tenoient pour l'affirmative. C'eſt pourquoi on ne peut que louer M. Brunck qui, tenant alors à ce ſyſtème beaucoup plus qu'il ne paroît y tenir aujourd'hui, a cependant préféré à ſon opinion l'autorité du manuſcrit, où il a trouvé la même leçon, & imprimé ἀμφὶ δὲ 'κυκλοῦντο, en marquant l'éliſion de l'augment par l'apoſtrophe ; forme que je crois préférable dans les vers de la ſcène.

* πελαγίας

* πελαγίας ἁλὸς, au vers 467, vaut aussi mieux sans comparaison que πελαγίας, leçon reçue dans nos éditions, sans qu'on puisse en deviner la raison.

* On lit aussi avec plaisir au vers 677, δυνάστα, δυνάστα, au lieu de δυνάτα, qu'on trouve dans nos éditions, & qui n'est certainement pas l'expression propre pour caractériser le monarque de Perse. La crainte d'une double consone après une voyelle, qu'on supposoit apparemment devoir demeurer brève, a fait supprimer le Σ. M. Brunck a judicieusement, à son ordinaire, passé par-dessus ce vain scrupule.

On ne peut oublier πόλεις, au vers 866, que M. Brunck a imprimé avec raison au lieu de πόλις; περὶ πύργον au vers 875, que le savant éditeur a aussi adopté, au lieu de περὶ πύργοι, qu'il auroit au moins fallu écrire en un seul mot, de manière qu'il signifiât ce que les scholiastes interlinéaires de notre manuscrit expliquent, ὑψίπυργοι.

Surtout, αὐχόμεναι, au vers 878, qui fait une belle image, qui ne pouvoit manquer de plaire au bon goût de M. Brunck, *maximè placet*, dit-il, pour désigner des villes dont l'orgueil s'est abaissé devant le roi de Perse, au lieu de la misérable leçon ἐχόμεναι, que nous avons dans nos imprimés.

Ni enfin l'Ἰκάρου θ'ἕδος au vers 893; en place de quoi, M. Brunck a raison de s'étonner comment les éditions modernes ont préféré ἕλος, comme si l'île d'Icare avoit jamais été appelée le marais d'Icare.

C'en est assez pour faire juger du mérite de ce manuscrit. Toutes les autres variantes, qu'une lecture très-attentive nous a permis d'apercevoir, vont être rangées de suite par forme d'index, sans en excepter même les fautes les plus grossières; nous étant proposé de faire en sorte que nos notices tinssent absolument lieu des manuscrits aux lecteurs & aux éditeurs, pour qui une faute même peut devenir l'occasion d'une conjecture, & la source d'une correction très-heureuse.

ESCHYLE.

Ainsi, quoique le mot ἀρχαιοπετῆ, au vers 408 de Prométhée, soit vraisemblablement une faute du copiste qui n'a pas su discerner l'abréviation d'ἀρχαιοπετρεπῆ; cependant il n'est pas contre l'analogie de la langue, ni contre le génie d'Eschyle, d'exprimer la stabilité de la gloire de Prométhée & de ses frères, par un mot qui signifieroit, aussi solide que les anciennes montagnes.

Dans la même pièce, au vers 408, ἄςει ἄνθος, est sans doute une faute; mais ἄςειον ἄνθος, que M. Brunck a trouvé dans un manuscrit, & qu'il a imprimé avec raison, vaut beaucoup mieux que notre leçon vulgaire ἄςειον ἔθνος.

Au vers 162, des Perses, Atosse, consultant le chœur des vieillards Perses sur un songe qui l'a troublée pendant la nuit, s'exprime ainsi dans nos éditions:

ἐς δ' ὑμᾶς ἐρῶ
μῦθον, ὐδαμῶς ἐμαυτῆς ὖσ' ἀδείμαντος, φίλοι,
μὴ μέγας πλοῦτος κονίσας οὖδας ἀντρέψῃ ποδὶ
ὄλβον, &c.

Ce qui signifie apparemment: « ne pouvant par moi-» même m'élever au-dessus de la crainte, que les grandes » richesses (amassées par Darius), renversées par terre » comme la poussière, n'entraînent avec elle la félicité, &c.»

Le manuscrit porte ὖσ' αδείματος, ce qui est une faute évidente: mais un homme accoutumé à la lecture des manuscrits, sait combien de fois les mots y sont mal-à-propos ou séparés ou confondus, & combien les accens & les esprits y sont souvent mal placés; & s'il vient à réfléchir que cette forme ἐμαυτῆς ὖσ' ἀδείμαντος, paroît peu propre à exprimer ce qu'on lui fait signifier, combien le sens qu'on en tire, en la supposant bonne, est foible & vague, il sera peut-être tenté de lire, en suivant les lettres du manuscrit ὐδαμῶς ἐμαυτῆς ὖσα δείματος, phrase très-élégante, qui signifieroit, étant hors de moi, dans la crainte; & d'une faute grossière, il tireroit une leçon qui

eſt au moins très-bonne, ſi elle n'eſt pas la ſeule véritable. C'eſt pourquoi nous allons mettre ici ſous les yeux du lecteur, toutes celles dont nous n'avons pas déjà rendu compte.

Quant à celles qui ont été l'objet de nos réflexions, nous avons marqué d'une étoile toutes celles que M. Brunck a adoptées dans le volume qu'il a fait imprimer à Straſbourg en 1779, quand nous ne l'avons pas dit expreſſément. C'eſt un hommage que nous avons ſaiſi avec grand plaiſir, l'occaſion de rendre aux rares talens, & à l'érudition du ſavant éditeur, dont les travaux méritent à tant de titres la reconnoiſſance des gens de Lettres.

---

## *INDEX des Variantes bonnes ou mauvaiſes, qu'on trouve dans le manuſcrit du Roi,* N.° *2789.*

### PROMÉTHÉE.

3. Ἐπτωλάς.
α
6. ἀδαμαντίνοις πέδησιν...πέτραις.
8. ὤπασι.
11. φλανθρώπυ.
12. σφῶι.
έπ
13. μάτην.
18. ἐπιμῆπα.
20. προσπατταλεύσω.
21. θεῶν βροτων
26. δὲ, *abeſt*, . . . ἀχθηδών.
η
35. κρατῦ.
38. πρϋδωκε.
48. ὤφελε.
50. ἔτι, *abeſt.*
52. τῷ πὰ δεσμά.
54. ψάλλια.
55. λαβῶνιν.
59. ἀμηχάνον

74. κρίκωσον.
75. ἐν μακρῷ
83. προτίθει
89. ποντιαμόν
90. ἀνίελθμον.
91. ἴδεσμ' οἷα.
95. ἀεθλεύσω.
101. καί τι τί
108. ἐπέζευγμαι.
113. ὑπέθελος.
119. θεῶν. ον
133. αν μυχόν.
135. πλερωτῷ.
140. ἐσίδεσθεμ'.
148. παῖς. δ', *abeſt.*
155. μήποτε.
157. κίνυγμα.
162. αἰεὶ ἐπικότως.
168. γυιοπαίδαις.
173. στερρεάς.

ESCHYLE.

182. δέδοια.
183. ὄπα.
185. κ' παράμυθον . . . κρόνου.
190. στορέσει.
191. ἀριθμόν.
197. ἔστι.
203. ἄρξειε.
204. ἐντεῦθεν . . ἄριστα.
οι.
209. ἐμή
213. δ', abest.
φής
219. ἱμάς . . . μελαμβαθύς.
229. καθίζετ' . . δαίμοσι
233. φυτεῦσαι.
235. δὲ τόλμης.
243. συναρπαλᾷ.
259. δόξῃ.
273. ὦ μαθόντε.
280. θάκον.
ου
284. κελεύθω.
292. νέμοιμ'
293. γνώσῃ πάλ' ὡς ἐτήτυμ', κ' μάτην.
294. σὲ χειρογλωσσεῖν.
301. σιδηροβρίθεα.
λῶσται
308. πλεῖστα.
328. περισσόφρων.
332. μηδέν.
337. ἀμειβόμενον.
341. περιμηθίας.
346. πλεῖστοι.
351. κυλίκων.
352. ἄρθρων.
355. σμερδναῖσι γαμφηλῇσι.
358. ἦθεν.
363. παρήορον.
371. θερμῆς.
376. λωφήσαι.
381. προμηθεῖσθαι.
384. τῇ δὲ τῇ νόσῳ.
386. δοκεῖ σοι.
394. ψαύει.
404. θεοῖς τοῖς πάρος δεικνύει.
414. γνάμπτουσι.
420. ἀρεαβίας.
428. ὑπέροχον.
434. πικρόν.
435. μηδ' ἀθυμίᾳ.
439. πάντως.
ει
457. δύσεις.
460. εργάτην.
490. ἀλλήλους.
495. κνίσσῃ κῶλα.
496. ὀσφύν.
517. ἐκφύγῃ
524. βίας.
534. ἐμμένοι.
541. δερκομένα.
542. διακναιόμενος.
548. ἀλκή.
550. ὀλιγοδρανείαν.
558. λουτρά.
566. πονᾶς.
568. εἴδωλον γάρ.
574. πλεμῶν.
578. πὸ πᾶ πὸ ποῖ πῆ.
581. ποιμοναῖσι.
587. πολύπλανοι.
ος
590. ἠλύεις . . φθέγματα.
601. νήστισιν.
μοι
607. τί μὴ χρή.
611. ἀλ'.
614. ὠφήλημα.
ἁρμοῖ
616. ὤ μοι.
620. τὸ Διός.
622. ὄρκεσαι.

625. σοὶ, *abest.*
637. τὶ, *abest.*
639. μᾶλλοι.
646. πωλεύμεναι.
661. πραοσειν.
663. δυσκείτυς.
681. ἀπροσδόκητος.
683. γῆς πρὸς γῆν.
685. σήμαν.
689. ἡυχοῦν.
692. ψύχει.
701. τὸν ἀφ'.
706. ἀνατολάς.
718. μόλις.
723. συγάτορα.
725. σαμωδησία.
726. ἐχθοδόξενος.
ης
728. λίμναις.
729. θρασύσπλαγχνον.
733. λιπᾶσα.
734. ἡμῶν.
744. τὶ, *abest.*
759. μαθεῖν σοι.
770. ὁ λύσατων ἐστιν.
773. ἄλαισι.
τ' ἐμὲ
780. ἐκλύσοντά με.
792. κιαθήτης.
794. ἐκτεμμέναι.
806. τηλουργόν.
810. ὀρέων.
811. εὔποτος.
821. αἰθύμεθα.
828. μολουσά.
834. ἔσεσθαι τῶν δὲ.
856. λελοιμμένοι.
864. ἵμερος.
866. γνωμᾶν.. θατέραν.
882. λύσης.
894. διὸς, *abest.*
896. ἐν γαμέτα.
898. δαπανωμέναν.
899. πόνων, *abest.*
902. προσδέρκοι.
910. πότ'.
918. εἰς πλώματ.
927. ταῦτα.
933. ἄλγιον.
937. μέλλει.
941. ῥαίνου.
943. ὑπέρπικρως.
944. θεοὺς ἐν ἡμέραις.
950. προσβάλης.
951. ζεύς τοι.
μι
964. κατώρυσαι.
968. φῆναι.
973. τοί.
975. κακοῦσιν ἐκδίκως.
989. προεστρέψεται.
994. γάμψει.
ὦ παῖ
997. ὦ παι .. καὶ, *abest.*
999. καλῶς φρονεῖν.
1000. παραγορῶν.
1002. ληθύνους.
1013. ἐὰν καὶ τοῖς.
1020. ἄψορον.
1040. παράσχειν.
1044. βροτῆ.
1046. αὐταῖσι.
1057. γε πημοσύναις.
1068. ἔστιν.
1073. ζεύ.
1076. ἰὼ.
1083. ὡς ἄπειροι.
1084. ἐλίσσουσι.
1088. ῥιπῆ ἡ.
1091. ἐγίσσων.

ESCHYLE.

## LES SEPT À THÈBES.

2. πόλει.
3. νομῶϊν.
οι
5. τύχῃ.
6. πόλιν.
12. βλάσημον . . πολύ.
14. πόλιν τ' ἀγκίρειν.
16. τέκνοισι.
28. λέγειν.
45. ἄρην τ'.
46. πόλεις.
47. κάδμει.
48. φυρέασειν.
50. χερσὶν
55. ἔλιπον.
56. πύλαις.
58. ἐξόδοις,
64. χερσαίε.
65. καὶ τόνδε.
66. ἡμερόσκοπον.
67. σαφηνείᾳ.
75. δελείοισι.
78. θρεῦμαι.
82. σαφὴς δ'.
83. ἐλαδάμνας,
86. ἰὼ, ἰὼ, ἰὼ θεοὶ, ἰὼ θεαί.
87. ἐρώμενον.
91. λεύσεται.
93. θεαπᾶν.
97. βρετέων δ'.
99. ἀκύτ'.
αν
107. ζέν π.
109. τὴν πόλιν.
111. πολιαῦχοι.
112. ἴθ' ἴτε.
113. ἴδε.
115. δελοσύνας.
119. ὀρρώμενον
123. ἀρκίων.
125. φόβον.
127. ἑυδόμαις.
164. ἄπολον.
169. μάχεσι.
176. ἐπερσφρώτῳ.
190. θράσος.
191. πολισέχων.
194. φύλω γένει.
208. ἤκυσας, ἐκ.
210. ὄπλοβον, ὄπλοφον.
211. ἔχλαξαν.
214. ἆρ εἰς.
η
215. πρύμνοθεν.
219. νιφομένας.
222. πολέμιον.
227. ἀςυδρομυμένων.
234. κάκ.
237. ἔδειν.
239. νεμόμεθ'.
243. ἀλλ' ὠ.
247. πίμιον.
ω
248. πεπραμμένυς.
252. ἄχυσ' ἄγαν.
256. πόλιν.
260. δελοὶς ἐμέ
263. ἄνδρες.
273. ἑυμάτων.
284. δορύπληχθ'.
285. ἐπεύχομαι.
286. κ ἀγείοις.
ι
298. ὑπερδέδοικα.

312. βαθύχθονα.
335. πελερημένων.
337. ὀλυμμένας.
338. τὶ, *abest.*
πάχει
345. πεδίοισι.
358. βληχαί.
360. ξύνομον.
361. λελημμένοι.
389. σαίειν.
393. ἔχειν δ' ὑπέφρον.
ω
396. ἄστρον.
ων
400. ὁρμαίνων μένει.
408. ἡ ἄνοια.
412. τήνδ'.
ὁμαιμων
421. ὁδαίμων.
433. θυ.
446. παρασκευασμένος.
ο
473. πύργων ἐμπίρσαι.
475. ἐκβάλῃ.
479. καὶ δὴ πέμπτου.
484. δύο . . καὶ τό.
486. μηδέν.
487. τάδε.
490. μαινομαίνη.
494. ἱππομέδοντος.
501. πλεκτάναι.
ἀλκήν
504. ἀρχήν.
507. πρῶτα.
512. χερί.
514. εὔλογος.
522. τόν.
529. γε καί.
533. βορεαίς.
541. ἀντέλυσα.
562. ἰάσει.
567. καρτησμοῦ.
απον
574. σωφρονέστερον.
591. πατρός.
594. πολεμία.
608. πλεῖον.
610. θεοπύστω.
617. πρόσφης.
618. βία φρενῶν.
α
619. πόλιν.
634. πρὸς, *abest.*
636. κράνοι.
637. [illegible]δομον.
639. γ', *abest.*
649. προσμεμηχανευμένον.
650. πυχιστήν.
665. τύπισημ'.
γῆρας
688. πέρας.
693. ἄτη.
704. μὴ ἐποτρύνει.
707. δέχονται.
712. παρέστηκεν.
715. ἐξέζευσαι.
719. ἄνυπς.

entre le vers 727 & 728 on lit,

ἁ γὰρ νύκτωρ παρεκελεύσατο
καὶ γένοιτε.

732. παιδοδέλετωρ.
733. κλύροις.
734. χάλιβος.
738. ὀπόσην.
747. συμμιγεῖς.
757. μόνον.
α
775. πεδότρυμνον.
κρεισσοτέκνων
790. κρεισσὰ τέκνων.
794. σφαι.
803. σέργει.

ESCHYLE.

806. ἑυδόμας. . ἑυδομαγέτας.
816. βαρέα μὲν ἀλλ'.
818. κοινῶς.
829. πολισοῦχον.
840. μοῦ.
842. ὡς, *abest.*
845. δυσφόρους μόρους.
847. πρόσθεν.
849. πόλιν.
o
860. γόων.
861. κρατοῦ.
863. τὴν.
865. τὴν.
868. ἀντηρέτην.
869. ἀδελφῶν.
888. διήλαχθε.
889. σιδήρω.
892. καπύγματα, *abest.*
909. πάνα.
917. σιδηρόπληκτοι, *& sic in seq.*
921. ἀχὴ εἰς.
924. δαΐφρων δ'.
925. δακρυχέω δ'.
928. παρα.
930. πολίταις.
931. τ'ἐς.
933. ἡ.
935. κέκληται.
952. δαιτητής.
962. παντρόφω.
969. ἔκτανες.
978. τ'.
985. βαρυσδότειρα.
987. ἐκφυγάς.
990. καὶ πόνδ'.
991. πάθον.
992. δύστονο καί.
1001. τῶδ'.
1005. ἰὼ, *semel.*
1006. πημάτων ἄναξ. *nihil deinde.*
1017. γύγων.
1025. τὸ τοῦ δ'.
1045. τάφον γὰρ αὐτῶν.
1057. ἀντημείβου.
1067. μήποτε.
1070. πενθητήρων.
1077. πομπίμοι.
1084. μὴ ἀνατραπῆναι.

## LES PERSES.

3. ἀφνειῶν.
6. δαρειογενὴς δαρείου υἱός.
ω
8. νόσου.
10. ὁρωπολεῖται.
22. ἀσαίτης.
32. ἵππων.
37. ὠγυγίους.
38. ἀρειόμαρδος.
40. ἀναίελθμον.
43. μητρογάθης.
o
44. αρπιύς.
67. χθονά.
79. χρυσονόμου.
82. φοινὶξ δέρμα.
84. ἀσύελον.
86. ἄρη.
91. ἀπρεσοίτος.
92. λαός.
96. ἀναοσων.
110. λαύρω.
120. κιοσίων.
121. ἕσπεται.
126. τὶ, *abest.*
147. ῥῆμα.

ESCHYLE.

147. ῥεῦμα.
148. δοεικράνου.
159. χρυσεοστίλβους.
160. Δαρείου κ᾽ ἀμόν.
161. Κραδίαν.
163. κονίσας.. ἀνατρέψῃ.
193. ἠνίαισιν εἶχε.
ῶ
203. βωμόν.
216. θρασύνειν.
223. γαὶν.
239. χερὸς αὐτοῖς.
253. ἀγγέλειν.
263. ἐφαάνθη.
268. ὀτοτοτοτοῖ.
274. ὀτοτοῖ.
275. σώματον.
278. ἀπώλλοντο.
280. ἴυζε.
307. θαλασσόπλαγκτον ἐς νῆσος.
312. φερεσσεύης.
313. καὶ φαρνοῦχος.
314. αἴπαλλος.
ας
315. πεισμυρείους.
316. πυρρὰν.
320. ἀμφιτρεβίς.
321. σάρδεσι.
326. σύνεσάς τε πρῶτος αὐτὸς εἰς εὐψυχίαν.
328. ἀπόλετο.
329. τοιῶν δ᾽ ἀρχόντων.
334. πόσον δέ.
337. βαρβάρων.
341. Ξέρξης.
346. ἰσορρόπῳ.
350. συμβολῆ.
351. Ἕλληνες πρότερον.
352. κατακαυχήσας.
359. ἐπανθόροντες.
363. προσφωνεῖ.
364. φλέγα. *en var.* χθονός.
372. ὑπερθύμου.
376. ἀφ᾽.
379. ναῦ
388. πρῶτα.
390. πέτρης.
394. εἰς.
398. ἐμφανεῖς ἦσαν.
413. στενῶν.
421. ἐπλήθυνον.
430. χοικηγορόμην.
444. δυσκλεστάτῳ.
445. ὦ ἐγώ.
451. ἐχθοί.
452. κτείνειεν.
455. νηῶν.
459. πράπονται.
469. πεζῷ τε.
474. ἀπήρκεσεν.
478. νηῶν.
479. ἔλιπες.
494. παγκᾶιον.
501. κρυσταλοπῆγα.
516. ἐνήλλου.
517. οἲ ἐγώ.
540. Ὕλγκυσ᾽.
552. πάντα.
560. νῆες.
563. ἰανόνων.
565. ἄνακτα.
576. αὐδήν.
589. δεσποσύνησι.
602. ἐπέλθω.
606. après ce vers le vers 609 est mal placé, on y lit: ἄνευ τ᾽ ὀχημάτων.
619. εὐώδης καρπός. πάρος.
623. γατέπους.
625. πρέσβυς, *en var.* πρέσβα.
629. γαῖαν.

ESCHYLE.

632. ψυχῆν.
634. εἴπῃ.
640. παντάλαιναι ἄχη.
644. μεγαλαρχῶ
645. ἱέντ'.
646. Περσῶν . . . θεῶν.
α
665. πιφύσκων.
671. ἀχλύς τις.
679. ἀμάρτα.
680. γᾷ τᾷδε.
689. ῥοθιάζοντες.
698. τεί, abest.
707. Ce vers est placé après le 708.
710. βίος ἦν.
712. ἔλευσις.
715. λόγῳ.
716. ἔπος εἰπεῖν.
οι
717. λιμοῦ.
731. κατέφαρτα.
736. Ξέρξης.
737. τῇ τελευτῇ.
738. ἐν.
741. πρᾶξις δὲ παιδ'.
743. ἐκπεπήσας.
753. πόνος.
761. τὴν γάρ.
763. πισῶν.
765. ἀοίδος.
768. ἤνυσεν ἔργον.
772. λαών.
784. νέος ὤν.
787. ἔχομεν.
788. φανῆμεν.
796. λοιμῷ . . . ὑπέρπολυς.
797. τὸ λεκτρόν.
798. ἐν, abest.
820. νεκρῶν δὲ.
836. ὑπαρπάζεται.
848. μάλιστά γ'.
850. ἀπεμπέχει.
852. παιδί.
σ
861. ἀποφαινόμεθ'.
866. πόλεις.
868. ἄυλος ποταμ' ὕδ'.
889. ἄντρος.
891. τὰς μεσαίκτας.
893. ἠδὲ.
896. πᾶς.
909. δμηθέντες.
910. πληγαῖσι.
914. ἐτέθη.
γυίων
916. μελέων.
921. ὑπ' ὄσσοι βασιλέος.
929. φύσις.
934. γόνυ.
951. τὸ, abest.
952. πεντῆρος.
954. ἰαόνων. ς idem.
956. ἐπεράκλης.
962. φαραδάκης.
964. δομάπας.
965. καὶ, abest.
970. θανόντας.
973. σεβάγλης.
974. ἀπάτωρ.
975. Μασίστρας.
979. ὠγυγίης.
983. ἀπαίρυσι.
984. τῶν.
987. βαπανόχυ.
990. τ' ἔλιπες.
991. ὢ ὤ.
998. τί.
999. μάρδον. var. μαχόδον.
1003. Κιγδάδαν.
1006. ἐπόμενος.

1008. ὂι, *semel.*

ῶν
1016. ἰάνονται βάται.

1025. τάνδε.

ο
1027. θησαυρῶν.

1035. ἐπέρρηξ᾽ ἔπι.

1036. παπαῖ, *ter.*

1037. πλέον.

1040. σθένος γ᾽.

1048. ὀτοτοτοτοῖ.

1049. γάρ ἄδε.

1050. ἀγαῦ.

1051. ἔρεσσ᾽ ἔρεσσε.

1056. ὀτοτοτοτοῖ.

1058. πλαγός.

1060. ἄνια, *ter.*

1061. ὑπέρθε.

1066. φεῦ ἄνια.

1075. ἰωὰ δή.

1078. ἰὼ, *semel.*

1081. τοῖσδέ σε.



# NOTICE
## DU MANUSCRIT D'ESCHYLE,
## DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.
### *N.° 2790.*
### Par M. VAUVILLIERS.

CE manuſcrit, de format *in-4.°* ſur papier, écriture du ſeizième ſiècle, contient le Prométhée d'Eſchyle, l'Ajax de Sophocle, un traité des dialectes, une lettre du Pythagoricien Lyſis, & un traité des verbes anomales ou irréguliers, qui termine le volume.

Quant au prétendu traité des verbes irréguliers, il a en tout vingt pages, dont quelques-unes ne contiennent que deux ou trois verbes, d'autres ſix ou ſept, une ſeule quatorze; ainſi pour le nombre, comme pour le choix des mots qu'on y trouve, ce traité eſt moins que rien.

La lettre de Lyſis à Hipparque ou Hippaſe, eſt imprimée, & on ne remarquera dans le manuſcrit, d'autre différence, que celle des fautes de copiſte.

J'en dis autant du traité des dialectes. Le nom de l'auteur ne paroît point à la tête de l'ouvrage, mais la lecture fait bientôt reconnoître l'ouvrage connu ſous le nom de *Corinthus*, qu'Alde a imprimé dans ſon Recueil, intitulé, la *Corne d'Amalthée*, qu'on trouve en latin dans le quatrième tome du Tréſor grec, d'Henri Étienne, & dans pluſieurs autres ouvrages, ſoit en grec ſoit en latin.

Quel que ſoit le nom de l'auteur que Fabricius croit

être un grammairien de Corinthe, nommé *Gregoire* ou *George*, ſurnommé *Pardus*, il reſſemble à beaucoup d'autres grammairiens; ſachant des mots, & des noms de figures vraies ou imaginaires. Pour les véritables principes de la langue, il n'y a qu'à le lire, pour ſe convaincre combien il en eſt éloigné, & pour aſſurer que ſi on l'étudie d'après ſes idées, jamais on ne la ſaura. Ce traité, en ſoi-même, n'a donc pas une grande valeur, & le manuſcrit qui ne diffère du texte que nous connoiſſons, que par un grand nombre de fautes, en a encore moins.

Je me borne donc au Prométhée d'Eſchyle, en ce moment, parce que je réſerve l'Ajax de Sophocle pour les articles que je conſacrerai aux manuſcrits de ce poëte.

Nous avons déjà dit qu'il y a beaucoup de fautes de copiſte dans ce manuſcrit; mais les variantes, en très-petit nombre, à la vérité, mais preſque toutes meilleures que la leçon du manuſcrit, indiquent une collation faite avec pluſieurs manuſcrits antérieurs; ce qui donne un nouveau degré d'autorité aux bonnes leçons qu'on y rencontre.

Telle eſt au vers 87, la leçon τέχνης au lieu de τύχης, dont nous avons rendu compte dans la notice précédente.

Au vers 105, ἀδήριτον confirme le témoignage d'Héſychius contre l'autorité de pluſieurs ſavans modernes, qui ont entrepris d'effacer & ce mot, & le verbe auſſi-bien que le ſubſtantif primitif, du nombre des mots de la langue grecque. On peut voir à ce ſujet ma note ſur le vers 442 des Trachiniennes de Sophocle; non que je tienne à la conjecture que j'y ai préſentée: il y a long-temps que j'ai changé d'avis ſur la néceſſité de corriger ce vers. Comme je ne rougis pas d'avouer que je me ſuis trompé, quand je le reconnois, je reviendrai ſur cet objet & ſur pluſieurs autres, aux articles de Sophocle, à meſure que les

ESCHYLE.

manuscrits m'en fourniront l'occasion. En attendant, je persiste à refuser de croire que δῆρι, δηρήσασθαι, ἀδήρητιν dans Hésychius, δῆρις dans Panyasis, soient autant de barbarismes, & j'avoue que cette proscription me paroît bien dure, en la comparant au crédit dont jouissent les ἅπαξ λεγόμενα, dont plusieurs au moins pourroient être trop légitimement suspectés.

Au vers 108, ἐνέζευγμαι ne vaut peut-être pas moins que notre leçon ὑπέζευγμαι.

Au vers 213, ὑπερέχοντας, est préférable à notre leçon reçue ὑπερέξοντας. Ce n'est pas qu'ὑπερέξοντας effraye ceux qui, en rejetant les anapestes des quatrièmes pieds du vers iambique, croiront, d'après des exemples incontestables, qu'une syllabe brève peut demeurer brève devant une double consonne; mais le futur n'est en aucune manière nécessaire en cette phrase. Car soit qu'on lise ces vers avec la correction très-élégante de M. Dawes, soit qu'on les explique comme je les ai expliqués sur le cent soixante-cinquième vers des Trachiniennes de Sophocle:

ὡς οὐ κατ' ἰσχὺν, οὐδὲ πρὸς τὸ καρτερὸν
χρείη, δόλῳ δὲ τοὺς ὑπερέχοντας κρατεῖν.

*quod non vi, non robore oporteret, sed dolo victores vincere,* est une façon de parler fort régulière.

Cette phrase seule, du cinquième livre d'Hérodote, *chap. 96,* entr'autres, Ἀθηναῖοι πέμπουσι ἐς Σάρδις ἀγγέλους οὐκ ἐῶντας, *misere Athenienses legatos Sardes, qui vetarent,* prouve que le futur n'est point nécessaire à employer dans ces circonstances.

Au vers 355, συρίζων φόβον, *sibilans terrorem,* en parlant de Typhon, dans son combat contre les Dieux, est plus exact que φόνον; parce que le sifflement d'un serpent porte l'effroi, & ne donne pas la mort.

Au vers 389, θακοῦντι παγκρατεῖς ἕδρας, est une des bonnes variantes, dont nous avons fait sentir le mérite dans la notice précédente; aussi bien qu'ὑποστενάζει au vers 430,

βίον au vers 448, ὥστ' ἀποκλαῦσαι au vers 639, εἰ τάδ' εὐτυχῆ au vers 1057.

Mais il faut remarquer ici, au vers 411, ἔποικοι; mon édition porte ὅποσοι ἔποικον ἁγνᾶς Ἀσίας ἕδος νέμονται. Comme je ne connois point d'exemple de ce mot employé dans le sens passif, je ne doute pas que la leçon du manuscrit ne donne une correction nécessaire, *quicumque advenæ sacræ Asiæ sedem incolunt.*

On peut aussi s'arrêter avec quelqu'attention à la différence de la ponctuation qu'on remarque au vers 536 & suivans. Mon édition porte:

ἡδύ τι θαρσαλέαις
τὸν μακρὸν τείνειν βίον ἐλπίσι,
φαναῖς θυμὸν ἀλδαίνουσαν ἐν εὐφροσύναις.

*Dulce est fidenti spe vitam longam producere, manifestis voluptatibus animum oblectantem.* Le manuscrit déplace les virgules; on y lit:

ἡδύ τι θαρσαλέαις
τὸν μακρὸν τείνειν βίον, ἐλπίσι
φαναῖς, θυμὸν ἀλδαίνουσαν ἐν εὐφροσύναις.

*Dulce est securis, inter spes manifestas, longam vitam producere animum oblectantem in voluptatibus.*

L'un & l'autre sens est bon; ce dernier seroit peut-être préférable, si la construction n'étoit pas un peu embarrassée.

Au vers 866, ἀλλ' ἀπαμβλυνθήσεται γνώμην.

Enfin, le vers 957 est écrit en cette manière:

τρίτον τόνδε τὸν νῦν κοιρανοῦντ' ἐπόψομαι.

τόνδε est une faute évidente; mais si on lit:

τρίτον δὲ τὸν νῦν κοιρανοῦντ' ἐπόψομαι,

on aura un vers fort exact, au lieu du vers très-défectueux que nos éditions présentent sous cette forme:

τρίτον δὲ τὸν νῦν τυραννοῦντ' ἐπόψομαι.

Ce qui donne un trochée au troisième, & un spondée au quatrième pied du vers iambique.

ESCHYLE.

*INDEX des autres variantes de Prométhée, dont plusieurs sont très-bonnes, & ne sont rejetées ici que parce qu'il en est parlé dans la notice précédente, ou dans celles qui suivront celle-ci dans l'impression, quoiqu'elles aient été lûes antérieurement dans le Comité. Il faut observer qu'on ne trouve presque jamais dans ce manuscrit, ni l'ι souscrit, ni le ν paragogique, à la fin des verbes ou des noms.*

6. ἀδαμαντίνοις πέδαισιν ἐν ἀῤῥήκτοις πέτραις.
8. ὤπασε.
20. προσπασσαλεύσω.
30. πέραν.
34. γάρ, *abest.*
38. προὔδωκε.
42. αἰεί τοι νηλής.
48. ὤφελε.
49. θεοῖς.
55. νῦν.
58. μηδαμή.
64. αὐθάδην.
67. ὑπέρ,
74. κρίκωσον.
80. μὴ ἐπίπλησσε.
87. ἐκκυλισθήσης.
92. θεός, *abest.*
95. ἀεθλεύσω.
103. ὤν, *abest.*
122. εἰσοιχνεῦσι.
126. ῥυπαῖς.
133. ἄντρων μυχόν.
134. τήν.
146. εἰσιδεῦσι.
147. πέτρα.
148. ταῖς ἀδαμαντοδέτοις.
150. νεοχμαῖς δὲ δή.
156. ἐπεγεγήθει.
158. ἐπίχαρμα.
164. δάμνεται.
166. ἀρχάν τις.
174. σεράς.
191. ἀριθμόν.
202. ἀνάστη.
203. ἄρξειε.
204. πειθεῖν.
207. κρατεροῖς.
211. προὐθεσπίκει.
213. δέ, *abest.*
216. κράτιστον δ' ἐμοί.
219. μελαμβαθής.
221. συμμάχοις.
229. δαίμοσι.
233. φυτεῦσαι.
235. τόλμην.
237. πημονῇσι.
238. οἰκτραῖσι.
241. ὧδ' ἐῤῥύθμισμαι ζηνί.
243. συνασχαλᾷ.
246. φίλοισιν ἐλεεινός.
248. προσδέρκεσθαι.

ESCHYLE.

253. φλογωπόν γ' ἔχουσιν.
268. τὶ, *abest.*
269. κατισχνανεῖσθαι, *ib.* πεδαρσίαις.
27[illegible] μὴ ὀδύρεσθ'.
275. ταῦτα.
281. ὀκρυέσση.
292. εἰ σοί.
293. ἐπήτυμ'.
294. σοὶ, *initio* ν.
301. αὐτόκτιστ'.
304. τόδε.
314. παρόντων.
330. οὔτε.
333. εὐπειθής.
341. προμηθίας, *ib.* αὐτός.
345. γάρ σε . . εἵνεκ' οὐ.
346. πλείστους τιμωρῆς.
348. ὅς ἐς.
350. ὤμοιαν . . ἄρχθος.
356. ἤστραπται.
363. παράωρον.
369. γυίας.
379. μαλθάσση.
384. τῇδε τῇ νόσῳ.
388. βάλοι.
404. θεοῖς τοῖς πάρος.
405. ἐνδεικνύει αἰχμήν.
409. στένουσα.
410. ξυνόμαιμον.
411. ἀγνῆς.
416. μάχαις.
419. ἔχουσιν, *abest.*
420. ἀρραβίας . ἄνθος.
422. καυκασίου.
424. ὀξυπρώροισι . . ἐν, *abest.*
425. ἄλλων.
435. μήδ'.
437. προσηλούμενον.
439. ἢ ἐγώ.
443. ἐπιβόλους.
450. ἦσαν.
451. ἔνναιον.
456. ἀνατολάς.
472. πλάνη.
475. μοί.
489. εὐωνύμους.
490. ἀλλήλους.
499. ταῦτα.
517. ἐκφύγη.
520. ξυνεπέχεις.
525. μηδαμῶς.
534. ἐμμένη.
558. ὀκνεῖν' ὅτι τ'.
564. χαλινοῖσιν ἐν πετρίνοισιν ὀρείοις.
566. ποινάς.
578. ποῖ, ποῖ, ποποῖ, ποῖ.
587. πολύπλανοι.
590. φθέγματα τᾶσδε.
607. τί μοι χρή.
612. φίλον.
616. ὤ μοι, *var.* ἄρμοι.
638. ἀποδύρεσθαι.
643. ὀδύρομαι, *var.* αἰσχύνομαι.
646. πολύμεναι.
648. κούρη.
662. ἀγγέλλοντες.
668. πυρωπόν.
686. λόγοις.
689. ηὔχουν.
691. καὶ δείματ'.
701. τὸν ἀφ'.
706. ἐνθένδε . . ἀναπλάσει
707. γυίας.
708. σκύθης.
714. σέ, *abest.*
718. καύκασον . . ὁρῶν, *abest.*
723. στυγάνορα.
730. μαλωπόν.

**ESCHYLE.**

733. δ', *abest.*
738. πικρῦ.
740. μήδ' ἐπῶν ἐν.
741. ἒ ἒ αἶ αἶ.
745. γὲ, *abest.* πέλαγον.
747. ἔρεψ'.
749. ἀπηλλάγην.
757. ἠδδίμην ἄν.
762. βλάβη σοι.
777. δυοῖν.
781. τήνδ' ἐμὴν, *var.* ἐμοί.
782. ἀπμάσεις.
783. λυπὴν πλάνην.
792. κιωθήτης.
798. δρακοντόμαλλοι.
799. βροτός.
800. ποιοῦτον.
802. ὀξυστομόμοις.
803. μονῶπα.
812. τρίγωνα ἐς'.
818. μέντοι.
821. αἰτούμεθα.
834. ἔσεσθαι. τῶν δὲ προσηγόρεις, ἔπ.
837. παλιμπλάκτοισι.
839. κεκλήσεται.
860. θάρσει.
863. τοιάσδ' ἐς.
866. γνώμαιν. . βουληθήσεται.
880. φρένα φόβω.
884. πνεύματι μάργῳ, *abest.*
893. μ', *abest.*
896. ἐν γαμέτα.
898. δαπανωμένην.
899. ἀλατείαις.
902. θεῶν, *abest.* . προσδέρκοι.
903. εἰς ἄπορα.
916. χερσί ποιείπνυν.
917. ἀρκέσοι. *var.* ἐπαρκέσοι.
929. ἐκρίπτεις.
933. τοῦτ', *var.* τοῦδε.
936. θώπευε.
946. σ' ὕπνας.
952. σέμνοσος.
958. αἴχισαδὲ.
962. ἱστορεῖς.
964. καθώρυσας.
968. φῆναι.
970. προσάγματι.
973. συμφορᾶς ἐπαρπᾶς.
974. ἐχθραίνω.
982. ἰὼ αἶ, *in fine v.*
983. ἐρεῖν γάρ.
984. αὖ γίνοιμ' ἄν.
ᾶ
987. τί μου, *var.* ἐμοῦ πεπύσεσθαι.
988. οὐδέν.
ας
994. γνάψαι. . φράζειν.
998. μάνταιε.
1004. γυναικομίμοις. . χειρῶν.
1005. μὲ τῶν.
1007. μαλθάσοι.
1011. αὐθάδεια τῶ.
1012. οὐθενός.
1020. εἰς.
1021. λάβρος.
1028. τ', *abest.*
1031. ψευδηγορεῖν.
1048. συγχώσειεν ἐμέ.
1050. ἄδην.
ει
1063. πίσης.
1078. ἀνίας.
1080. σαλεύεται.
1082. βροτῆς. . δ', *abest.*
1084. ἐλίασουσι. . . δὲ.
1091. ἐλίασουν.



# NOTICE DU MANUSCRIT D'ESCHYLE, DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

## *N.° 2782.*

Par M. VAUVILLIERS.

CE manuſcrit, *in-4.°* du ſeizième ſiècle, contient les Olympiques de Pindare, dont nous parlerons ailleurs, un traité de Syntaxe grecque, un traité des Dieux de la Fable, ſi horriblement défigurés par les fautes du copiſte, qu'on ne peut les lire; une traduction de quelques Pſeaumes en vers grecs, le Prométhée d'Eſchyle, & les Sept chefs à Thèbes.

Ces deux pièces n'ont pas été mieux traitées par le copiſte. On peut aſſurer, que non-ſeulement il n'entendoit pas un mot de la langue, mais qu'il ne ſavoit pas même la lire. Il n'y a preſque pas de vers où on ne rencontre des barbariſmes, des ſolécîſmes, des mots mutilés par le commencement, le milieu, ou la fin. Il redouble preſque toujours les conſonnes qui ne doivent pas l'être; il ne les redouble preſque jamais quand il le faut; il écrit des *ι* pour des *υ*, des *υ* pour des *η*, des *ε* pour des *α*, &c. en un mot, les fautes ſont auſſi nombreuſes que groſſières. On y trouve cependant, dans le Prométhée, quelques-unes des bonnes variantes que nous avons remarquées dans les numéros précédens, & que nous avons ici rangées dans l'Index.

Il faut remarquer ſeulement, au vers 42:

αἰεί τι δὴ νηλὴς σὺ καὶ θράσους πλέως.

ESCHYLE.

Au vers 602 :

ὅπ μ' ἐπαμμένει, παθεῖν τί με χρή, au lieu de μή, que portent nos éditions. Io demande à ſavoir ce qu'il faut qu'elle ſouffre; & non ce qu'elle ne doit pas craindre.

Le vers 638, me paroît fort heureuſement rétabli par la leçon du manuſcrit :

ὡς κἀποκλαῦσαι, κἀποδύρασθαι τύχας.

Au vers 677, κεγχρείας ῥέος, eſt le vrai nom du port de Corinthe, appelé *Cenchrée.*

Au vers 866, ἀπαμβλυνθήσεται γνώμην, eſt la forme uſitée. Homère dit, ἀχνύμενος κῆρ.

Dans les Sept à Thèbes, encore plus maltraités, s'il eſt poſſible, que le Prométhée, on trouve au vers 284, ἁγνοῖς νόμοις. Quoique ἁγνοῖς δόμοις, qu'on lit dans nos éditions, faſſe un ſens raiſonnable, cependant les demeures des Dieux, où on doit offrir les dépouilles des ennemis, viennent d'être déſignées par les mots ἑςίας θεῶν, moyennant quoi, δόμοις devient une répétition inutile : ἁγνοῖς νόμοις exprime donc l'uſage religieux de cette conſécration.

Au vers 335, περιρηγνυμένων φαρέων, rétablit la meſure du vers.

Au vers 502, ἔνθεος δ' Ἄρει, eſt la conſtruction d'uſage dans ces phraſes.

Au vers 630, nos éditions portent :

παρ' ἀσπίδος γυμνωθὲν ἁρπάσαι δόρυ, qu'on traduit : *extra clypeum nudatam arripere haſtam,* & cela ne ſignifie rien aſſurément. Le manuſcrit porte δέμ; le ſens tout différent eſt : *clypeo nudatum corpus haurire haſtâ.* Cette variante, quand elle ſeroit unique, ſuffiroit pour prouver qu'il n'y a point de ſi mauvais manuſcrit dont on ne puiſſe eſpérer de tirer quelque choſe d'important pour une nouvelle édition.

On peut y ajouter τρόχαλον au vers 766. Nous liſons dans toutes nos éditions τρίχαλον, qu'on traduit avec raiſon par *triſulcum ;* mais j'avoue que j'entends fort bien ce que c'eſt que *fulmen triſulcum,* ou *lingua triſulca,* & non point

du tout ce que ce peut-être que *fluctus trisulcus*. Je ne me souviens pas d'ailleurs d'avoir vu ce mot en aucun autre endroit. Homère se sert du mot κυρτὸν, pour désigner le flot qui devient convexe en se grossissant; προχαλὸν qui signifie *rotundum*, me paroît rendre la même image.

Au vers 772, on lit dans nos éditions modernes: τέλεια γὰρ παλαίφατοι ἀραὶ; l'ancien scholiaste remarque qu'il falloit pour la syntaxe τέλειαι, mais que le Poëte a retranché l'ι pour la mesure du vers. On ne peut pas être plus malheureux en remarque, car τέλειαι n'est pas plus nécessaire à la syntaxe, que *tristis*, dans cette phrase de Virgile, *triste lupus stabulis;* mais au contraire, la mesure du vers exige une longue au lieu d'une brève, pour que le vers de la strophe & celui de l'antistrophe, soient pareils en mètre; & l'édition d'Alde porte, comme a remarqué M. Brunk, τέλειαι, aussi-bien que notre manuscrit.

Au vers 832, notre leçon ἀσινεῖ σωτήει, ne peut terminer un vers anapeste. Le second scholiaste paroît avoir lû σωτηρία, & c'est la leçon du manuscrit.

Enfin, au vers 1067, μήτε προπέμπειν, que M. Brunk a adopté, d'après un autre manuscrit, parce que cela rétablit la mesure du vers anapeste, défigurée dans nos éditions où on lit μήτε σε προπέμπειν. Après quoi on lit πολιτῶν δεῖμα à la fin de la ligne, ce qui est une transposition du vers 1069. Ces déplacemens de vers ou de mots sont très-communs dans les manuscrits; celui-ci est très-mauvais. Au vers 1073, on en trouve un un peu moins fort: τίς ἂν οὖν ταῦτα πείθοιτο. La mesure du vers demande sans doute πίθοιτο d'abord, au lieu de πείθοιτο, & τίς οὖν ἂν; mais la particule ἂν qui manque dans nos éditions, est encore plus nécessaire au sens qu'à la mesure: jamais l'optatif n'a la valeur d'un conditionnel dans une phrase directe sans cette conjonction. On en trouve cependant quelques exemples, mais ils ne sont dûs qu'à de mauvais manuscrits; ils sont très-rares dans les Poëtes, & ne sont jamais difficiles à corriger.

# INDEX des autres Variantes.

## PROMÉTHÉE.

3. Ἐπιπολάς.
6. ἀδαμαντίνοις πέδησιν ἀρρήκτοις πέτραις.
16. πάντος.
18. αἰπῦται.
20. προσπαταλεύσω.
21. θεῶν.
35. νέος.
53. ἐλίνυοντα προσδέχθῃ.
54. ψάλλια.
56. θεῖναι.
59. διὸς γάρ.
62. σοφιστής.
66. ὑπὲρ στέρνω.
72. μήδε.
73. κἀπιθωΰζω.
74. κρίκωσον.
75. χθόνῳ.
77. ἐὐποτιμητής.
78. ὁμοίᾳ.
80. μὴ πίπλυσε.
81. κάλοισιν.
85. ψευδομώμως . . . δαίμοναις.
86. ἔδει.
87. δ' ἐκκυλιασθήσῃ.
88. διός . . . καταχύπλεροι.
94. διακναιόμενος.
95. ἀέθλεύσω.
98. φεῦ, φεῦ . . ἐπερχόμοι.
103. πεπρωμένην.
111. πᾶσι . . . πέφηνε.
113. πασσαλευμένος.
115. ἀφεγγύς.
121. ἀμπεχθείας.
123. τῶν βροτῶν.
126. ὑπαῖς.
133. δεῖξ' ἄντρων μυχον.
138. εἰληνοσομένη.
140. ἐσίδεσθέ μ'.
141. προσαπαρτός.
143. λεύσω.
146. εἰσιδοῦσαν.
147. προσπασσαλευόμενον.
148. δ', abest.
150. δὲ δή.
151. λώρια.
152. γῆν ερθέν.
153. νεκροδέμονος.
155. μήποτε.
156. ἐπεγεγήθει.
157. κίνυγμα ὁ.
158. ἐπιχάρματα.
163. ἄγναπτον.
164. δάμνεται.
166. ἕλοι.
168. γυοπέδαις.
170. τίν.
172. καὶ ὕπ μελιγλώσσοις.
176. πίνη.
184. ἐσπιδεῖν.
191. ἀριθμόν.
195. ἀπίζεται.
197. ἄλγινα . . . ἐστί.
202. ἀνασπη . . τ' ὕπαλιν.
203. ὄρξειε.
204. ἐνθεῦτ'.
213. τε . . . ὑπερέχοντας.
214. ἐμοί.
216. με.
219. μελεμβαφής.
227. μοι . . var. με.
229. καθέτ'.
232. οὐδένα, ἀλλ'.
233. ἔχριζεν . . φυτεύσαι.

ESCHYLE.

234. ἀντίβαινεν.
235. ὁ τόλμης ἐξερυσάμην.
245. ἠλγήθην.
250. ἑαυτοῖς. . κατῴκισεν.
251. τοῖς τ'.
258. ἐκείνῳ.
267. ἀρρήγουν.
268. τοι.
270. ἐρρήμου.
271. μὴ ὀδύρεσθ' ἀρχή.
279. κραιπνόσυτον.
280. θῶκος. . θ' abest.
281. πόρρον.
282. τῆσδε.
285. προσοί.
290. ἐγαναγκάζει.
293. ἐπήτυμα.
294. σοι, init. vers.
296. φῆς.
301. αὐτόπκ'.
310. θεοῖσι.
313. κλύει.
314. μόχθον.
319. τἀπίχαρα.
327. λαυροστόμει.
328. περισόφρων.
332. μηδέν.
333. ἀπειθής.
353. χειρουμένην.
354. ὃς πᾶσιν.
363. παράωρον.
365. ῥίζησιν.
367. ποτὲ, abest.
368. δάπτοντ' ἀγροῖ.
369. γυίας.
371. θερμῆς.
381. δεῖ.
383. κούφόνου.
389. πεισκραταῖς.
394. ψαύει.
401. ἔνπεσζα.
406. προέπεσαι.
409. στένουσαι.
411. ἔποικοι.
420. ἀραβίας. . ἄνθος.
430. ὑποστενάζει.
432. μυχούς.
435. τί. . . μήδ'
437. ὁρῶ.
440. ταῦτα.
443. ἐπιβόλους.
450. ἦσαν.
454. ἦυρον. . καρπίμους.
455. γνώμας.
456. ἀνατολάς.
460. μυσομήτορος ἐργάτην.
462. σκόμασι.
468. ἐξεῦρον.
470. ἀπαλλαγμοῦ.
475. μοί.
481. ἔξειξας.
485. κληδόνας.
490. ἀλλήλους.
491. συναιδρίαι.
504. βραχύ.
510. ταύτη ταυτη.
512. δυίαις.
517. ἐκφύγοιτο.
519. οὖν, abest.
524. βίας.
533. αὔτοιμι λόγος.
534. μοὶ δ' ἔμμενοι.
537. τίνει.
543. διακναιόμενον.
545. ἴδια γάρ μη.
550. ὀλιγοδρανίαν.
551. ἦ.
558. ἐκείν' ὅπτ'. . λυτράκας.

ESCHYLE.

560. ὁμηπάτριον.. ἕδρος.
562. πιθόν.
564. πετρείνοισι τοῖς ὀρε.οις.
566. ποινῆς ὀλέκει.
572. δόλειον.
573. καθανόντα.
574. πρῶ.
575. πλανᾶται.
583. τήρεις.
587. πολύπλακτοι.
590. φθέγματα δὲ σῶν.
595. ἀπέυεις.
601. σκηρτημάτων.. νήστισι.
610. ὅ.
611. ἐπλέκον.
613. βροτοῖσι.
618. μεν.
627. τοῦδε, *abest.*
628. γινώσκειν.
633. ἱστορήσωμεν.
641. μι χρή.
642. σαφῆ.
651. περὶ σοῦ.. συναιρέσθαι.
657. ὥς τι.
662. ἀναγγέλοντες.
668. θέλει.
671. ἐξήλασε.
672. ἐπανάγκαζε.
683. γῆς περὶ γῆς.
688. ἄπεχε.
694. ἐσιδοῦσα.
701. ἀφ'.
703. πλῆναι.
705. βάλλ'.
706. ἀνατολάς.
708. γυίας.
709. ἀφίξῃ.
711. γύποδας.
712. χρίμψουσα.
713. σιδηρωτίκτονες.
714. σε, *abest.*
715. περόσπλακτοι.
720. κροτάφον.
724. κατοικοῦσιν.
726. μετρυιά
727. ὁδηγήσουσι.
731. ἐσαεί.
733. κέκληται.
736. βίαιως.
737. ἐπέλειψε.
739. γάρ καὶ νῦν.
741. ἕ, *bis.*
744. τοί.
745. τέ.
749. ἀπηλάγην.
751. δυσπετῶν.. φέρεις.
752. πεπρωμένην
754. μοὶ, *abest.*
765. ὅντινα.. αὐδᾶσθαι.
768. οὐδέν.. ᾗς.
769. πλήν.
773. γέναν.
778. ποίοις.
783. γέγονε.
784. γὰρ νῦν.
788. μνήμοσι δέλτοισι.
790. ἀνατολάς.
792. σκυθίνης.
793. νέουσι.
794. ὄμματ'.
795. τὰς.. προσκέρδεται.
796. νύκτερος.
798. δρακοντόμαλλοι.
800. τοιοῦτον.
803. μυνῶπαι.
804. ἱπποθάμονα.
809. ἔρφα.
814. κτῆσαι.

815. σοὶ.

815. σοί, *abest.*
818. τοί.
821. δή.
825. μῦθον.
828. μόλωσα.
834. ἔσεσθαι τῶν δὲ προσσαίνει.
837. χειμάζει.
839. κεκλήσεται.
840. μνήματα.
858. φθόνων.
870. φύσεως.
876. ἰὼ, ἰὼ, ἔλε, ἔλε, λε λεῦ.
877. φρενοβλαβεῖς.
879. ἄπειρος.
880. καρδία.
885. συγγενῆς.
888. ἐβάσταζε.
890. πλούτων.
892. ἀριστεῦσαι.
895. μι πέλουσαι. On a déjà vu ce μι pour μέ.
896. ἐν γαμετᾷ.
897. ἀπρογάνορα.
898. γάμο.
899. ἀλαπείσησι.
900. ὁ, *abest.*
901. οὐδὲ διανομὴ δέ.
902. ἄφικτον . . προσδράμοι.
903. εἰς ἄπορον.
904. πορισμός.
905. ὅπου.
906. αὐθάδη φρονῶν.
909. τ' ἄρα.
915. καθίσθω.
916. πυρὶ πνο.
917. μὴ οὖν.
918. ἀναχητά.
921. κρείσσων . . φλάγα.
930. γ', *abest.*
947. ἐκβληθὴν.
948. ἀνικητείως.
950. προσβάλης.
962 ἀνιστορεῖς.
964. καθώρμησαι.
970. πράγμασι.
978. πράσσεις.
982. ὅθ'.
984. ὠφίλων.
985. ἄντ' ἐμέ.
986. καὶ ξι.
991. ῥιπτέσθω.
992. λευκοπτέροις . . νιφάσι.
993. κυμάτω.
994. φράσειν.
1000. μι.
1003. μέγαν.
1004. ὑπλοιάσμασι.
1005. μὲ τῶν . . παρόντος.
1006. ἔοικας.
1007. μαθοίσι.
1009. βιάζει.
1010. σφοδρίνη.
1018. ἀγάλη.
1019 ἐκτελευτήσεις χρόνον.
1020. δ' ἥξεις λεῖς.
1025. μή τοι.
1030. ὁ, *abest.*
1047. τραχύ.
1048. συγχώσει' ἐμέ.
1051. ἀνάγκη στερεῖς δίκαις.
1053. βουλευματ' ἔπει.
1056. εἰ πάλ' εὐτυχῇ.
1065. πῶ.
1066. θέλω.
1069. μέλλον.
1070. ἄτ'.
1071. θηραθῆσαι.
1073. εἴπηθ' ὁ ζεύς.

ESCHYLE.

1078. ἐμπλεμπλεχθήσεσθ'.
1081. βραχεῖα.
1083. κόνιν.
1084. ἐλείασιν. . .
1086. ἀντιδεικνύμην.
1090. πάντων θεμ.
1091. ἐλίσσων.

## LES SEPT À THÈBES.

2. Πρέος.
3. νομῶν . . ὕμνω.
4. θεῦ.
5. ἄυ.
7. φοιμοις.
8. ἀλεξιτήριος.
12. βλασιμον πολλόν.
13. τίς.
14. τι τ'.
20. γίνεσθε.
21. το σὸν δ'.
29. νυκτηγορεῖσθαι.
30. πόλας . . var. πύλας.
32. πληροῦνται.
36. χαμπτῆρας.
39. ἐτέοκλες.
43. σάκος.
45. φιλέματον.
48. γῆν, abest.
49. μνημεῖα.
55. ἔλιπον.
56. ἄγη.
57. ἔχειν τὺς.
60. ἀφρός.
64. γερσαῖον.
68. σὺ τά.
71. μοὶ τήν.
78. θρεῦμα.
84. τὲ χρίμπτεται.
87. ὀρρόμενον ἀπλευσαντι.
93. θεαινᾶν.
97. βροτέων δ' ἔχεσθαι.
104. πάταγος.
111. πολίνσυχοι.
121. ἐπαρηξ.
122. δαίω.
123. ἀρκίων.
125. φόβον.
129. πύλαος.
140. κάδεσε.
156. ἔλαβον.
160. πάχειν.
168. πολεμόκρατον.
172. παναλεῖς.
182. δείξασθ'.
183. ἱρῶν.
186. πόλεων.
188. ἐρωτῶν.
194. γυναικίω φίλω.
196. πλεῖον.
198. διερρηθήσαιτ.
201. τοιαῦτ' ἐν.
202. ακύσηται.
203. μεταίχμιον.
205. δ' ὑπὸ δήμου.
209. κοφῆ.
210. ὄτοβον, bis.
214. ἅρα μ' εἰς.
215. πρημνόθεν.
218. ὑλοάς.
222. πολέμιον.
224. ἐκλιπεῖν.
230. τῆς δ'.
234. καχαλεπᾶς . . ὀμματωτων.
Ibid. κινησαμέναν.
239. νεμόμεσθ'.

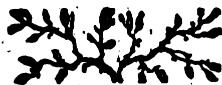
ESCHYLE.

240. ὄχλων.
244. ἔυκηλος.
245. ἄεμα.
246. κρόπολιν.
249. πύθοιαθε.
258. φορόν.
260. ἐμέ.
263. ἄνδρες . . πόλιν.
272. συμμάχοις.
273. κάμακούσας.
274. παιάνισον.
279. δίρσκ . . ιμεν.
280. ξεντυχόντων.
285. τοι ταῦτ'.
287. μὴ ἐ.
288. διδύμῳ.
290. μολεῖν.
294. μέσχμιας.
296. τῶν.
297. τέκνων δ'.
307. διογενές.
310. ἀμείψασθε.
315. ὕδων.
326. λυπαῖς.
328. αἴδα.
331. ποθυμέναν.
332. ἄγιαθε ἒ ἒ ἒ ἒ.
338. τοὶ, *abest*.
339. ἀντιστρόποις ἀυμοδρεπτων.
344. ἒ, *quater*.
345. φερέοπεις.
347. πυρφορεῖς.
348. αἰνέται ἄπαν.
353. δόρύ.
355. τῶν δ'.
356. ἀντιστραφεῖς.
358. συμβαλεῖ.
361. λελημμένοι.
364. ἀγύνει.
366. φυργᾶς.
377. νόας.
378. οἰδ'.
383. πύλαις.
388. σοφις".
391. κρόνυς.
394. φλέγονδ'.
400. ὁρμώινων μένει.
404. τὰ, *abest*.
406. ὑπ'.
408. ἡ ἄνοια.
412. μαντεύεται.
413. κενόν.
415. μάλ' ἂν, *absunt*.
421. ὀδαίμων.
425. αἱματοφόρυς.
429. καμπανεύς . . ἰλέκτραιον.
431. ὁ, *abest*. κατ', *abest*.
434. τῆς.
439. χειρῶν.
440. φρονεῖ.
442. πρέσεις.
456. τ', *abest*.
462. ἐκλάπαξαι, *abest*.
470. μυκτηροκόπαν.
472. ὁπλίτης κλίμακος ἀμβάσεις.
474. ὕτως.
475. ἐκβάλη.
479. πέμπτ' ἐ κόμπον.
483. θάν.
484. ἄνδραν.
492. πύλας ἄλλος γείτονας.
494. ἱπποπομέδοντος.
495. πολὺν, *bis*.
497. σημαντυργός γ' ἄρ.
500. αἰόλα.
503. βακχάν.
507. πρῶτα.
514. ἐρῆς.

ESCHYLE.

524. γε', . . καρτερώτατος.
530. ἀρβίοισι.
536. σίβον.
543. καὶ γοργόν.
544. ἀκόμαστος.
559. τοὐδ'.
566. μέμψηται.
568. ἂν ἀναλευθήσαιμ'.
572. εἴθε γάρ.
574. σωφρονέστερον.
577. πολλά, *abest.*
578. πρακτορα.
580. φόνον.
584. τελευτήν . . ἐνδαλλόμενον.
591. γυῖα.
598. γάρ, *abest.*
605. ὁμιλίκας.
606. κάκλον.
608. πλεῖον.
610. θεομίσω.
619. πόλιν.
622. ἄθυμος.
631. δὲ, *abest.*
932. δικαίως.
634. θεὸς, *abest.*
648. καινοπηγαῖς.
650. τεύχη.
654. τ', *abest.*
659. θεομανής . . καὶ, *abest.*
667. φοίτω.
671. πῶ, *abest.*
681. ἐχθροῖς πάχως.
687. ὁμαίνειν.
688. πέρας.
701. ἐχθρά.
715. ἐξίζεσαι.
719. ἄνυσις.
720. μὴ ἴθης.
723. τ' ἔπος.
727. ἀγὼ νύκτωρ παρακελεύσατο καὶ γέγονεν.
732. ἀλλ'.
738. ὅποσα . . φημένοισι.
740. αὐτοὶ κτάνωσιν.
759. ἁγνά.
766. ἔσχαλον.
769. θύνει.
774. πελέμεν' ὑ.
776. ἀλφηστάων.
781. τόντ'.
787. καρδία.
790. κρείσσω τέκνων.
792. ἐπιτρόπους.
796. ποτὲ κτήματα.
799. δόλιον.
801. κλυδονίω.
803. στέργει.
804. ἐφρεξάμεθα . . μονομάχαισι.
807. ἄπολλον.
808. δυσβουλείας.
809. πλέον.
811. χρεῶν.
816. ἐκῆλθε . . φράσω.
820. δακρύσεσθαι.
824. ἐν ταφῇ, *abest.*
828. καὶ, *abest.*
834. πολεμάρχας.
840. μοῦ . . κρόυ.
841. μὲ τύμβω.
842. ὡς, *abest.*
850. καὶ, *abest.*
851. ἦλε . . ἀλακτά.
856. αὐτόφονον.
861. κράτει.
867. οἴχοσ'.
868. ἱεμένη.
872. φήμη.
874. ἴσχειν.
875. ἐχθρόν . . πημέλπιν

878. κλεώ.
881. φίλων τ'.
883. αἰχμᾶ.
885. δόμων, *abest.*
892. κατεύγματα, *abest.*
897. τὲ, *abest.*
906. πολιςόνος.
907. ςέργουσι.
908. φίλανδρος.
918. *deest totus, positus post* 926.
921. δὲ αὐτούς.
924. δ' οὐ φιλεγαθής.
925. δ' οὐκ.
927. δὲ, *abest.*
928. δ' *abest.*
930. πολίτες.
931. σίχας, *abest.*
932. δαΐοι.
934. προύπαρθεν.
937. ἐπλεύτησι.
941. πανωλέθριοι.
945. ζῶν.
947. ἶισ'.
950. θηκτοι.
952. ἀρῆς ἄρης.
958. θανθήσαντες.
959. δόμους.
960. ἀλλ'..ἀρα.
964. ἅπαντας.
971. μελεοπαθής.
972. ἴτω γόος, ἴτω δάκρυα.
973. προσκείσεται.
976. ἰὼ, *semel.* σὺ, *abest.*
977. ἂυ καί.
978. τυφθείς.
988. ἴκωθ'.
990. καὶ δὴ.
991. πάλαινα καὶ πάθον.
995. ἰὼ, *abest.*
998. ἦσθα.
1001. τῶδ'.
1003. ἐφ' ἡμῖν ἐξημμένος..ἰὼ, *semel.*
1005. τὸ πρόσω.
1006. δυςανων.
1008. πολυπονώτατοι.
1009. ἐν ἄτα, *abest.*
1010. ἰὼ, *semel.*
1011. τιμαωτάτων.
1013. ἀπαγγεῖλαι.
1017. ςυγῶν.
1020. ἐπέςαται.
1023. ἀνας ῆρα.
1030. τὰ φέρτ'.
1034. δὲ, *abest.*
1035. δὲ, *abest.*
1038. δ', *abest.*
1043. τούτω.
1044. προαίσονται.
1050. τάδε.
1054. σὺ μὴ τιμήσῃς.
1057. ἀνταμείβεται.
1061. ἀλλ', *abest.* ἦσθ'.
1065. μήσομαι.
1067. σὲ, *abest.*
1070. πενθητηρίων.
1075. πολυνείκης.
1076. γάρ.
1078. ἄχος.
1081. καί τε.
1084. ἀνατραπῆναι..ἀλοδαπῶ.



# NOTICE
## DU MANUSCRIT D'ESCHYLE,
## DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.
### *N.° 2788.*

Par M. VAUVILLIERS.

CE Manuscrit est de format *in-4.°*, écriture du XVII.e siècle. Il contient le Prométhée, les Sept Chefs à Thèbes & les Perses.

On reconnoîtra dans l'*Index* plusieurs des variantes que nous avons trouvées dans les manuscrits dont nous avons déjà rendu compte, & sur lesquelles je ne dois, par conséquent, plus m'arrêter.

J'insisterai cependant sur la leçon du vers 87 de Prométhée. Nous avons déjà vu dans plusieurs manuscrits τέχνης au lieu de τύχης, & nous avons regardé cette variante, non-seulement comme plus poëtique, mais comme plus expressive & plus vraie que la leçon reçue:

ὅτῳ τρόπῳ τῆσδ' ἐκκυλισθήσῃ τέχνης, *quo pacto ex hoc artificio evolvaris!*

De qui s'agit-il ici? de Prométhée que la Force vient de représenter comme capable de trouver des ressources où il n'y en a point;

δεινὸς γὰρ εὑρεῖν κἀξ ἀμηχάνων πόρον. v. 59.

*Solers enim etiam in inviis viam invenire.*

Il falloit faire triompher la puissance irrésistible de Jupiter de l'adresse d'un Dieu inférieur.

τέχνη δ' ἀνάγκης ἀσθενεστέρα μακρῷ. 513.

*Ars longè inferior necessitate*, dit Prométhée au chœur, qui l'engage à chercher dans sa sagacité des expédiens pour se délivrer : en un mot il falloit que Prométhée apprit combien les subtilités de son esprit étoient au-dessous du génie de Jupiter.

ἵνα

μάθῃ σοφιστὴς ὢν Διὸς νωθέστερος. 62.

*Ut discat Jove minùs se esse solertem veteratorem.*

Or ce n'est point par le hasard, mais par la supériorité de combinaison ou d'adresse que ce plan pouvoit s'exécuter. Aussi Vulcain se plaint-il que son excellence dans son art l'ait fait choisir pour un si triste emploi.

ὦ πολλὰ μισηθεῖσα χειρωναξία. v. 45.

*O multum exosa manuum solertia!*

Sur quoi la Force lui replique qu'il a tort de haïr ses talens qui ne sont en rien cause de ce qui se passe.

τῶν νῦν παρόντων οὐδὲν αἰτία τέχνη. v. 47.

*Harum rerum nullo modo ars causa est.*

C'est le triomphe de l'art de Vulcain sur Prométhée, qui est l'objet actuel de la Force.

αὐτὸν γάρ σε δεῖ Προμηθέως

ὅτῳ τρόπῳ τῆσδ' ἐκκυλισθήσῃ τέχνης.

*Ipse indiges Prometheo docente quâ arte ex hac arte extriceris.*

τέχνη retrace en un mot approprié au sujet, tout ce que nous venons de dire; τύχη ne dit rien qui ne pût convenir à toute autre circonstance : je n'hésiterois donc pas à le préférer d'après l'autorité du scholiaste, appuyée par le consentement des manuscrits.

L'usage des Attiques, selon les anciens grammairiens, loin de retrancher l'augment des temps du passé, est au contraire d'ajouter un second augment à celui qui est de règle dans la langue commune; cela est reconnu. Quelques savans modernes ont cru que les poëtes s'en permettoient quelquefois la suppression lorsque le vers l'exigeoit : je me

ESCHYLE. persuade que j'ai prouvé le contraire dans mes notes sur Sophocle, & vraisemblablement je l'ai fait avec succès, puisqu'un de nos plus savans critiques qui regardoit cette idée comme une sottise, convient aujourd'hui que cela arrive très-rarement: *rarissimè Attici augmentum abjiciunt.* Il est donc inconcevable qu'on ait adopté dans nos éditions ἀλγύνθην au vers 245, au lieu d'ἠλγύνθην; car assurément il n'y a aucune nécessité, puisque c'est la même mesure: ce manuscrit rétablit donc ici la seule vraie leçon.

Au vers 490, en parlant des sociétés & des guerres des oiseaux les uns vis-à-vis des autres, mon édition porte:

πρὸς ἀλλήλοις τίνες
ἔχθραί τε καὶ στέργηθρα, καὶ συνεδρίαι. *Quænam inter se odia & amores & societates.* L'usage de la langue dans ces phrases est d'employer l'accusatif & non pas le datif: le manuscrit donne donc la bonne leçon, πρὸς ἀλλήλους.

Au vers 874, ταῦτα δεῖ μακροῦ λόγου, que portent nos éditions, est sans doute une forme très-exacte; mais celle du manuscrit ταῦτα δὴ μακροῦ λόγου, est sans doute plus vive, plus expressive & plus élégante, *hæc verò longi sermonis.*

Dans les Sept à Thèbes, les deux leçons les plus importantes sont celles dont je vais parler.

Au vers 553 nous lisons dans nos éditions:

Παρθενοπαῖος Ἀρκάς. Les savans étoient embarrassés & partagés sur la manière de corriger ce vers iambique, qui se trouvoit, à ce qu'on croyoit, commencer par un trochée. J'avois dit dans mes notes sur Sophocle, que sans y rien changer on trouveroit un vers très-exact d'après des principes dont je parlerai dans un mémoire sur la prosodie d'Homère; & j'y prouverai en effet qu'on pourroit lire Παρθενοπάῖος, ce qui donneroit un dactyle très en usage au premier pied, & un iambe au second: mais le manuscrit vient au secours de M. Paw qui lisoit par conjecture, ὁ Παρθενοπαῖος, & la contestation se trouve décidée par rapport à ce vers, de la manière la plus simple.

J'avois

ESCHYLE.

J'avois dit dans la notice précédente sur le vers 107, que la langue demandoit la conjonction ἂν, pour donner à la phrase une signification conditionnelle; & le manuscrit dont je rendois compte présentant τίς ἂν οὖν ταῦτα πείθοιτο; j'avois observé que la mesure du vers exigeoit τίς οὖν ἂν ταῦτα πίθοιτο. Je retrouve ici πείθοιτο qui est une faute comme dans le n.° précédent; mais je vois ἂν placé comme je le demandois, τίς οὖν ἄν. *Quis talibus acquiescet!*

Dans les Perses, au vers 159, je crois que χρυσοστόλους δόμους est une expression plus brillante que la leçon commune χρυσοστόλμους.

Je n'hésiterois pas non plus à suivre le manuscrit au vers 753.

δέδοικα μὴ πολὺς πλούτου πόνος

οὑμὸς ἀνθρώποις γένηται τοῦ φθάσαντος ἁρπαγή.

*Timeo ne magnis meis laboribus acquisitæ opes fiant hominibus occupantis præda.* On lit dans nos éditions πόρος; c'est l'expression simple: il faudroit peut-être la préférer dans Homère; mais qui est-ce qui a jamais plus recherché les images & les métaphores que Pindare ou Eschyle?

Mais la variante la plus remarquable est la forme du vers 337, qu'on lit ainsi dans nos éditions.

πλήθους μὲν ἂν σάφ' ἴσθ' ἕκατι, βαρβάρους

ναυσὶ κρατῆσαι, ce qui signifie: *quoad numerum, certò scito barbaros classe superaturos fuisse;* & cette phrase est bonne assurément. Mais celle du manuscrit me paroît plus vive, mieux coupée, & plus élégante:

πλήθους μὲν ἦν, σάφ' ἴσθ', ἕκατι, βαρβάρων

ναυσὶ κρατῆσαι.

*Quod ad multitudinem pertinet, erat, certò scias, barbarorum navibus vincere.* On ne peut douter, quand on est familiarisé avec Eschyle, que ces formes incises & rompues n'aient été tout-à-fait dans son goût, comme dans celui de Thucydide.

# INDEX.

## PROMÉTHÉE.



## LES SEPT À THÈBES.

ESCHYLE.

143. σίθεν γὰρ ἐξ αἵματος θυγατρός.
145. θεοκλήτοις.
210. ὄπλοβον, *bis.*
232. δ᾽ ἔτ᾽.
250. φόνῳ βροτῶν.
284. δ᾽ ὑείπληκται.
324. πάθοιτε.
358. ξυμβλεῖ.
388. θείνει.
400. ἑρμαίνων μάνει.
475. ἐκβάλῃ.
519. βέλος φέρων.
553. ὁ παρθενοπαῖος.
667. φοίτω.
701. φίλε γαὸ ἐχθρά.
719. ἄνυπς.
727. θεόν.
730. ὑπερθύμους.
732. ἔρις ἤδ᾽ ὀτρύνει.
738. ὁπόσιν καί.
790. τῶν κρεισσόνων τέκνων.
810. βασιλεύς.
816. βαρέα μὲν ἀλλ᾽ ὅμως
824. τάφῳ.
840. κακὸν μυ. . ἐπιπέπλει.
847. πατρῷα.
880. ἰῷ, *semel.*
901. δώμασι.
906. καὶ πόλιν τε ὑπ᾽ ἄνδρων στόνος.
937. τοιοῦσδ᾽ ἔτιχ᾽.
960. ἄιδ᾽, *abest.*
981. γόων, *var.* ἀχέων.
982. πέλας δ᾽.
990. καὶ τόνδ᾽ ἐνόσφισε.
991. τάλαινα καὶ ἔπαθον.
1002. *deest.*
1003. ὁ ἰφ᾽ ἡμῶν ἐξημμένος.
1005. καὶ τὸ πρέσω.
1006. δυσπότμων.
1007. ἐτεόκλες.
1008. ἰὼ, ἰὼ. . πολυπονώτατοι.
1009. ἰὼ, ἰὼ. . ἐν, *abest.*
1011. ἰὼ, *bis.*
1012. ἰὼ, *semel.*
1033. τῷ γε.
1041. κακῶν.
1044. ανασέντας.
1073. τίς οὖν ἂν τὰ πίθοιτο.
1084. ἀλλοδαπῷ.

LES PERSES.

6. δαρειογενὴς υἱός.
21. ἀρταφέρνης.
44. δίοπλοι.
84. ἀσύελον.
158. στατοῦ.
159. χρυσοστόλους.
239. πέπλει.
329. τοιῶν δ᾽ ἀρχόντων.
337. βαρβάρων.
430. στιχηγορίην.
583. ἐν δάκρυσι, *abest.*
609. ἄνευ τ᾽ ὀχημάτων.
634. πέρσαις εἴποι.
677. δυνάστα, δυνάστα.
753. πόνος.
857. παντάρχας.
875. πύργων.
878. αὐχόμεναι.
892. ἕδος.
901. ἐλαύνων.
902. χερσίν.
909. δαμασθέντες.
983. ἀπαίρουσι.
1026. *Xerxes*, σεσωσμένον.
1036. παπαῖ, *semel.*
1065. ἔσκολπίαν.
1081. πέμψω τοί σε.



# NOTICE
## DU MANUSCRIT D'ESCHYLE, DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.
### *N.° 2791.*

Par M. VAUVILLIERS.

LE volume, dont nous avons à rendre compte, ne peut pas être assimilé aux manuscrits que nous avons fait connoître précédemment. Ceux-là, sans être irréfragables, jouissent cependant du droit de texte original, plus ou moins respectable selon leur siècle & la fidélité apparente du copiste. Écrit fort long-temps après la découverte de l'impression, & postérieur à plusieurs éditions d'Eschyle, sans que l'auteur ait pris la peine de nous avertir s'il écrivoit d'après un manuscrit ou un imprimé, celui-ci ne peut être considéré que comme l'ouvrage d'un savant qui, voulant travailler sur une pièce d'Eschyle, a écrit le texte pour y ajuster une interprétation interlinéaire, & des notes marginales.

La pièce dont il s'agit, la plus maltraitée peut-être par les copistes, des sept qui nous restent d'Eschyle, est Agamemnon. L'auteur est indiqué au second feuillet du volume *n.° 1*, par ce titre: *Æschyli Agamemnon, Isaaco Casaubono interprete:* CIϽ IϽ CX. À côté est écrit, d'une autre encre & d'une autre main: *cum ejusdem notis & observationibus eruditissimis.*

Au-dessous, une note écrite en latin, nous apprend que ce volume, dérobé à la Bibliothèque du Roi, y fut replacé en 1729, après avoir été racheté de M. Rousselet, alors théologal de l'église collégiale de Pérone.

Plus bas encore, on lit CIↃ IↃCLIII, & au-deſſous: *Jac-obi Puteani Cl-audii fil-ii*, & à la marge gauche, *ipſa eſt Jacobi Puteani manus, fratris Petri Puteani: uterque Bibliothecæ regiæ cuſtos & curator, & Claud-ii fil-ius.*

Cette ſeconde date nous indique apparemment l'époque de la première dépoſition du volume dans la Bibliothèque du Roi; car, quant à celle de la confection de l'ouvrage par Caſaubon, elle eſt inconteſtablement établie par le titre, & par cette note qu'on lit au bas de la *page 96: abſolvit Iſaacus Caſaubonus, 5.° Kal-endas mart-ii, 1610.*

Cette dernière note qui eſt évidemment de la même main que le titre, le texte grec, la traduction interlinéaire, & une partie des notes & des corrections marginales, ſemble annoncer que toute cette partie du volume eſt écrite de la main même de Caſaubon; au moins les corrections marginales qui ſont de la même main que le texte, ſont-elles accompagnées de ces mots: *ex emendatione Iſaaci Caſauboni*, ou *ex Iſaaco Caſaubono*, ou ſeulement *ex Caſaubono.* Et cependant cette diverſité d'expreſſions me porteroit à croire que ce n'eſt pas Caſaubon lui-même qui s'eſt ainſi déſigné; cela me ſemble plus décidé encore par la note ſur le vers 1194, où en indiquant la ſubſtitution à faire de ῥινηλατούσῃ, au lieu de ῥινηλατούσης, correction adoptée depuis par les critiques, on s'exprime ainſi: ῥινηλατούσῃ *melius in dativo, ex Iſ. Caſaubono: proprium eſt canum à nomine* ῥίν; & d'ailleurs, à quoi bon cette répétition continuelle, après avoir mis une fois ſon nom à la tête de l'ouvrage? Mais ce qui me détermine à penſer ainſi, c'eſt que pluſieurs de ces corrections, citées à la marge comme appartenant à Caſaubon, ſe trouvent dans des éditions antérieures, telles que celles de Robortel, en 1552, & de Cantere, en 1580. Or, il n'eſt pas probable que Caſaubon ait ignoré la première; celui qui a écrit les notes, n'a pas certainement ignoré la ſeconde, puiſqu'elle eſt citée quelquefois à la marge, de la même main, & en la même forme: *ex emendatione Canteri*; & il eſt impoſſible de ſuppoſer qu'un

ESCHYLE.

homme, comme Casaubon, ait voulu s'attribuer un travail étranger. Je pense donc que ce volume n'est qu'une copie mise au net du manuscrit de Casaubon, par quelqu'un qui, n'ayant pas sous les yeux toutes les éditions d'Eschyle, a attribué à Casaubon toutes les conjectures qu'il ne se rappeloit pas d'avoir vues dans les éditions antérieures. Mais à ces notes marginales sont ajoutées, ou répandues en divers endroits de la page, ou sur des feuillets insérés entre ceux qui composoient originairement le volume, d'autres notes beaucoup plus détaillées, d'une encre beaucoup plus récente, qui me paroissent de la même main qui a écrit au bas du frontispice, *Jac-òbi Puteani Cl-audii fil-ii;* & comme la petite note nous avertit que ces mots sont de la main de Jacques Pitou lui-même, il s'ensuit que ces observations plus modernes appartiennent à ce savant. Une petite note au haut du frontispice, avertit que le volume contient 109 feuillets; nous les avons comptés, & nous en avons trouvé 110 de différens formats, ce qui fait en tout 220 pages. Les chiffres qui sont au haut des pages, ne se suivent pas d'une manière uniforme. Tantôt les nombres se succèdent de *recto* en *recto*, sans égard au *verso*, en cette manière, 1, 2, 3; tantôt ils supposent un chiffre intermédiaire sur le *verso*, 3, 5, 7, &c. ce qui se remarque en plusieurs endroits du volume. Il y a aussi quelques transpositions de pages; mais la suite des réclames, & les renvois indiqués des pages transposées, ne permettent pas de supposer de lacunes.

Les noms dont je viens de parler, suffisent pour qu'on n'attende de moi aucune sorte de jugement général sur le mérite d'un ouvrage qui se présente sous des auspices si respectables.

Je me contenterai de rendre compte d'un assez grand nombre d'articles, sur lesquels je dirai mon opinion, parce que je crois le devoir; en observant que beaucoup de remarques qui étoient alors bonnes, nécessaires ou curieuses, sont devenues aujourd'hui inutiles, insuffisantes ou com-

munes, parce que nous avons deux siècles de plus, & les secours combinés d'un grand nombre de critiques, qui valent bien plus de deux siècles.

Au vers 87, nos éditions portent: τίνος ἀγγελίας πειθοῖ περίπεμπτα θυοσκινεῖς; *cujus nuncii suasu huc illuc missa sacra peragis!* En marge de notre manuscrit, on lit πυθοῖ, & en note, *graviter errant qui πειθοῖ legunt.* Il ne me paroît pas douteux qu'on ne pût très-bien lire πυθοῖ, *cujus nuncii auditu*, c'est-à-dire, *quo nuncio audito;* mais l'autre donne un sens très-exact, & j'ajouterois même que πειθοῖ rend ce que les savans critiques demandent, beaucoup mieux que πυθοῖ: car celui-ci ne signifie que *quo nuncio audito*, & l'autre, *quo nuncio credito*. Et le chœur ne croit pas sans doute, que Clytemnestre eût ordonné des sacrifices dans tous les temples, sur une nouvelle bonne ou mauvaise, à laquelle elle n'auroit pas donné assez de confiance pour l'engager à une démarche si éclatante.

On lit aux vers 102 & 103, dans nos éditions,

> ἐλπὶς ἀμύνει φροντίδ' ἄπληστον,
> τὴν θυμοβόρον λύπης φρένα.

*Spes propulsat curam immensam, semetipsam exedentem præ mœrore animam.* Le scholiaste, au contraire, prétend qu'il faut traduire *consumptricem animi tristitiam*, λύπης φρένα étant selon lui une hypallage pour λύπην φρενός; & on lit en marge du manuscrit, *hypallage dura & planè Æschyli, vel legendum, λύπην φρενός: sed tamen nihil volo mutare.* Ces prétendues figures de grammaire, que Paw appelle *balbutiem meram*, étoient fort en vogue parmi les scholiastes; il n'est pas étonnant qu'en étudiant leur langue, les plus grands hommes se soient laissé séduire par leur autorité. Elles n'ont pas même encore perdu tout leur crédit parmi ceux qui croient que λυτήριον λύπημα, au vers 563, des Trachiniennes de Sophocle, signifie *doloris remedium*, comme s'il y avoit λυπήματος. Pour moi qui crois que ἦν ἔχω λυτήριον

λύπημα signifie *quâ ratione habeo dolorem sanabilem;* comme δέχεσθαι ἱκέτην σωτήριον, au vers 500 d'Œdipe à Colonne, signifie *recipere supplicem salvandum,* & qui ne puis m'accommoder de ces grands mots d'hypallage & d'anacolouthie, au moyen desquels on renverse toutes les notions de grammaire, je pense que ces vers sont très-exacts, quant à la construction; & si la mesure des vers anapæstes ne souffre pas les mots dans l'ordre où on les lit, comme je le crois, il est facile d'y remédier, en lisant θυμοβόρον φρένα λύπης; car ces déplacemens de mots sont si communs dans les manuscrits, qu'un pareil replacement ne peut pas se regarder comme un changement dans le texte. Λύπης est ici, comme en cent endroits des tragiques, sans préposition: c'est une ellipse trop fréquente, pour que je m'y arrête.

C'est par une semblable hypallage, que notre savant critique explique dans un sens très-particulier, le vers 155 & suivans:

σπευδομένα θυσίαν
ἑτέραν, ἄνομόν τιν', ἄδαιτον,
νεικέων τέκτονα σύμφυτον.

Ce sont les termes de Calchas qui, à l'aspect du présage de deux aigles dévorant une femelle de lièvre, au moment du départ des Grecs pour Ilion, dit qu'il craint que Diane ne demande un autre sacrifice horrible, dont la victime ne puisse être mangée par ceux qui l'offriront, & qui soit une source éternelle de discorde: σύμφυτον τέκτονα νεικέων, signifie *simul natus, simul vivens,* & par conséquent, *adhærens* ou *perpetuus fabricator discordiarum;* comme au vers 108, σύμφυτος αἰών, signifie *adhærens mihi ætas,* c'est-à-dire, *hæc mea senectus.* Mais le savant annotateur l'entend autrement: il auroit fallu écrire συμφύτων, dit-il; mais, suivant la règle dont nous avons parlé, c'est-à-dire, suivant la règle de l'hypallage, Eschyle a écrit νεικέων τέκτονα σύμφυτον, dans le même sens que συμφύτων; & il l'explique en effet,

en effet, d'après cette idée, *fabrum discordiarum concordissimarum*, c'est-à-dire, *inter concordissimos, nempe Agamemnonem & Clytæmnestram.* Il y a, comme on voit, bien plus que la supposition d'une hypallage dans cette interprétation; & j'avoüerai que j'entends bien ce que c'est que *discordia concors*, pour exprimer une diversité de mouvemens particuliers, d'où résulte une harmonie universelle; car il est impossible de trouver une expression plus vraie. Mais pour le *discordia concordissima*, signifiant la discorde réelle de deux êtres qui ont été ou qui devroient être d'accord, c'est une subtilité à laquelle je ne puis atteindre.

ESCHYLE.

On retrouve encore la même idée sur le vers 1207, où πῆμα παγὲν est, suivant le savant interprète, la même chose que πήματος παγέντος. Aujourd'hui il y a des savans qui prétendent qu'on peut faire accorder des génitifs, des datifs, des nominatifs, avec un accusatif; des pluriels avec des singuliers, des masculins avec des féminins, & substituer à volonté des temps à des temps, ou des modes à des modes: mais ces principes de grammaire grecque sont si singuliers, qu'il doit être permis du moins d'en attendre la démonstration.

Sur le vers 177, θράσος, dit-on, *semper sumitur in malam partem, & θάρσος in bonam.* Quoique cette distinction ait été faite par des grammairiens fameux, & qu'on la trouve employée dans Plutarque, le savant M. Dam a fort bien observé dans son Dictionnaire d'Homère, que ce poëte ne l'avoit pas connue, & qu'elle n'avoit pas été observée généralement par les écrivains plus modernes; & ce seul passage de la seconde pythique de Pindare, suffira pour le prouver;

νεότατι μὲν ἀ-
ρήγει θράσος δεινῶν πολέμων· ὅθεν
φαμὶ καὶ σὲ τὰν ἀπεί-
ρονα δόξαν εὑρεῖν.

comme il répond à l'observation de M. Dawes, qui prétend que le verbe εὑρίσκω, ne signifie jamais *nancisci*, à l'actif, mais seulement au moyen.

ESCHYLE.

*Juventuti auxiliatur fortitudo in gravibus bellis, unde te assero, immensam gloriam nactum esse.* Il est clair que dans cet éloge d'Hiéron, il n'est question ni de témérité ni d'insolence : aussi trouve-t-on θράσος au vers 811 de cette même tragédie, employé dans le sens de *fortitudo.*

Il est difficile de concevoir comment il entend que dans le vers 331, προσεννέποις est mis pour εἴης. *Hîc*, dit-il, *appellari ponitur pro esse;* & cependant il l'explique dans son sens naturel, *appellaveris vel dixeris;* & la phrase est si claire, que personne n'a jamais pu s'y tromper :

δυχοστατοῦντ' ἂν οὐ φίλως προσεννέποις.

*Discordantia non amicè, id est, hostiliter dixeris.*

La même remarque se retrouve sur le mot κλύειν au vers 1072, *audire*, dit-il, *pro esse.* Il est très-vrai que tous les verbes qui signifient entendre, être nommé, s'emploient dans une acception qui peut être quelquefois confondue sans contresens avec celle du verbe être : καλεῖται υἱὸς Ἀχιλλέως, en parlant de Pyrrhus, pourroît être rendu sans inconvénient par *filius est Achillis.* Mais, comme en latin, il y a une différence sensible entre *audit bonus*, & *bonus est*, parce qu'on peut avoir la réputation d'honnête homme, sans l'être; aussi en grec, ces expressions sont-elles séparées de signification, toutes les fois, que par le fait même, elles ne sont pas réunies; & dans cette phrase μαίνεταί γε καὶ κακῶν κλύει φρενῶν : *Insanit certè, & pravæ menti obtemperat*, il semble qu'il est impossible de s'y tromper, & le savant traducteur ne s'y est pas mépris dans son interprétation interlinéaire.

La remarque qui nous apprend sur le vers 369, qu'on trouve dans Pollux, γαγγάμων au masculin, au lieu de γάγγαμον au neutre, mérite de l'attention, quoiqu'elle soit fondée sur de mauvaises éditions, comme je le crois, d'après plusieurs savans. Au surplus, s'il ne se trouve pas dans Pollux, il se lit dans le grand Étymologique; & si l'auteur des remarques, s'en étoit tenu-là, ce seroit un trait d'érudition, comme on en rencontre plusieurs dans ces notes, que je ne rapporte pas, parce que ce que des

ſavans ignoroient alors, grâce aux travaux des critiques modernes, on le ſait aujourd'hui, long-temps avant d'être ſavant. Mais il ajoute, on peut donc lire ici γαγγάμονα, au lieu de γάγγαμον: cela ne ſe peut pas. 

μέγα δουλείας,
γάγγαμον ἄτης παναλώτου.

*Magnum ſervitutis rete, calamitatis omnes capientis.* μέγα adjectif neutre, s'accorde très-bien avec γάγγαμον, mais il ne peut s'accommoder avec γαγγάμονα maſculin; & on ne détruiroit pas la difficulté, en ſuppoſant qu'on pourroit lire auſſi μέγαν, parce que μέγα δουλείας eſt un vers anapeſte, comme tous ceux de ce morceau, & que la meſure ſeroit rompue par μέγαν. Ainſi il faut regarder cette addition, comme une inadvertence d'un ſavant: ajoutons que cette obſervation détruit l'autorité tirée de Pollux, parce que le paſſage où on prétend trouver γαγγάμων dans ce lexicographe, eſt préciſément celui-ci, où à cauſe du mot ἄτης, qui ſuit γάγγαμον, quelques copiſtes ont écrit γαγγάμονα τῆς, les autres γάγγαμον ἄτης. Mais le paſſage d'Eſchyle, repris en entier, décide la queſtion, & permet même de croire que dans le grand Étymologique, ce pourroit bien être une faute, dont l'origine ſeroit dûe à un mauvais manuſcrit de Pollux.

Il a été plus heureux dans la note ſur le vers 290, où il nous apprend qu'Euſtathe & Suidas liſent ἀγγάρου πυρὸς, au lieu d'ἀγγέλου, que préſentent nos éditions. Il eſt vrai qu'au temps de cette expédition, le mot perſan ἄγγαροι, n'étoit pas encore d'uſage chez les Grecs, qui n'avoient pas encore eu de commerce avec l'Aſie. Ainſi l'emploi de ce mot dans la bouche de Clytemneſtre, eſt une anticipation qu'on pourroit accuſer d'anachroniſme; mais l'expreſſion étant moins commune, elle a dû, par cette raiſon ſeule, être plus du goût d'Eſchyle; & l'autorité d'Euſtathe, de Suidas & du grand Étymologiſte, réunies enſemble, valent bien au moins celle d'un manuſcrit, pour lui aſſurer ici ſa place.

ESCHYLE.

Je ne comprends pas comment, sur le vers 333, il entend que συμφορᾶς, signifie & la victoire & la défaite.

καὶ τῶν ἁλόντων, καὶ κρατησάντων δίχα
φθογγὰς ἀκούειν ἔστι συμφορᾶς διπλῆς.

*Et captorum & vincentium contrarias voces audire licet, propter duplicem eventum. Hoc verbum*, dit l'annotateur, *hîc medium est; nam significat duplicem eventum & calomitatem eorum qui victi sunt, & felicitatem eorum qui vicerunt.* Premièrement, *hîc*, est une faute; ce n'est pas dans ce passage, c'est par-tout que συμφορὰ est par lui-même une expression générale, qui ne signifie bonheur ou malheur, que selon la circonstance. On a rapporté dans les notes sur Sophocle, plusieurs passages, où συμφορὰ seul, sans adjectif, signifie tantôt une prospérité, tantôt une infortune. Secondement, dans ces vers, l'idée de double évènement n'appartient point à συμφορᾶς, mais bien à διπλῆς.

Il y a quelques erreurs un peu plus graves à lui reprocher, mais qui tiennent aux subtilités des anciens grammairiens qui, avec des noms de figures bizarres, ou des suppositions de licences poëtiques, expliquoient tout ce qu'ils n'entendoient pas. Eustathe ne dit-il pas dans son commentaire sur Homère, tantôt, c'est un solécisme; mais c'est-là ce qui donne de la noblesse à la phrase: tantôt, c'est une faute de quantité; mais c'est-là ce qui fait le mérite du vers. Ne va-t-il pas jusqu'à louer, & Madame Dacier n'a-t-elle pas, d'après lui, loué comme un effort de génie, la prétendue ambiguité de ce vers du quatrième livre de l'Iliade, qui est cependant très-clair:

ὃς δέ κ' ἀνὴρ ἀπὸ ὧν ὀχέων ἕτερ' ἅρμαθ' ἵκηται,
ἔγχει ὀρεξάσθω. 306.

D'où il résulteroit que le plus sage des Grecs auroit donné un ordre de combat, tel que pour l'exécuter, ses troupes se seroient mutuellement entre-massacrées.

Voici ce que nous lisons à la marge du manuscrit, sur le vers 716,

ὑμέναιον, ὃς τότ' ἐπέρρεπεν
γαμβροῖσιν ἀείδειν.

*Secundum communem loquendi formam oportuisset ponere ὃν: Æschylus ὃς ponere voluit licentiâ poëticâ.* Il n'y a cependant dans cette phrase aucune licence poëtique : *Hymenæus, quem incubuit cognatis canere,* ou, *qui cognatis incubuit cani,* sont des formes également régulières dans toutes les langues. Il est bon de faire cela, ou cela est bon à faire; je demande, de quel côté est la licence poëtique? L'infinitif chez les Grecs, comme dans notre langue, & comme le gérondif, & souvent aussi l'infinitif, dans la langue latine, est pris continuellement dans une acception active ou passive, beaucoup plus chez les Grecs seulement. Les poëtes, les écrivains de prose, & Thucydide, en particulier, en offrent des exemples sans nombre.

C'est encore une phrase fort usitée, que celle dont on trouve l'exemple au vers 1380,

τρανῶς Ἀτρείδην εἰδέναι κυροῦνθ' ὅπως; & elle est parfaitement rendue dans la version interlinéaire : *ut perspicuè Atridem sciamus, habentem se quomodo, id est, quomodo se habeat.* Que signifie donc cette note : *participium pro verbo, pro* εἰδέναι κυρεῖν, & l'addition, d'une autre main, à la vérité, mais conséquente à la première proposition : ὅπως *autem hîc alieno loco positum est;* sinon que les auteurs de ces observations n'ont pas compris la phrase dont ils rendoient compte?

Il en est de même de la remarque sur le vers 1418; voici les vers d'Eschyle :

τί κακὸν, ὦ γύναι χθονοτρεφὲς
ἐδανὸν ἢ ποτὸν πασαμένα, ῥυτᾶς
ἐξ ἁλὸς ὀρόμενον.

Et voici la remarque : *deest* ἢ *metri causâ; nam oportebat* ἢ ἐξ ἁλὸς, *sed metri causâ omissum est illud* ἢ.

Mais, premièrement, ſuppoſé que cette particule fût néceſſaire, qu'en coûtoit-il à Eſchyle, d'écrire ἢ 'ξ ἁλὸς, comme on écrit τῇ 'νοίᾳ, pour τῇ ἀνοίᾳ, ἐγὼ 'λέγω, pour ἐγὼ ἀλέγω; & comment imagine-t-on qu'un poëte grec ait jamais été embarraſſé pour la meſure d'un vers? Mais la vérité eſt que ἢ n'eſt nullement néceſſaire ici, & détruiroit le ſens: *quodnam venenum, o mulier, a terrâ nutritum, eſculentum vel poculentum hauriens, a rugoſo mari prolatum.* L'auteur des remarques a penſé que la diſtribution ſe formoit ainſi, *eſculentum, vel poculentum, vel a mari prolatum.* Il eſt évident que ce n'eſt pas-là la ſuite; χθονοτρεφὲς, répond à ῥυσᾶς ἐξ ἁλὸς ὀρόμενον, *terrâ nutritum, a mari prolatum,* & de même ἐδανὸν à ποτόν; il faut donc mettre une virgule après χθονοτρεφὲς, & lire comme en parenthèſe, ἐδανὸν ἢ ποτὸν πασαμένα, & la phraſe ſignifiera: *quonam veneno, mulier, terreno, marino, eſculento vel poculento aſſumpto.*

Terminons ce que nous avons à dire de ces remarques par une obſervation, non de grammaire, mais de goût, qui ſemble appartenir à Caſaubon, parce qu'elle eſt de la première main. Il s'agit du diſcours de Clytemneſtre, en recevant Agamemnon, diſcours qui commence au vers 865, & ſe termine au vers 922; voici la remarque: *Videtur in hâc parte parum decorum ſervaſſe Æſchylus, cùm tam frigidè Clytemneſtra Agamemnonem maritum excipiat.* Eſchyle en a jugé bien autrement, puiſqu'il a pris la précaution de faire demander par Clytemneſtre une ſorte d'excuſe, de la vivacité avec laquelle elle peint ſon amour. En effet, que peut-elle dire de plus? Ses yeux ſe ſont épuiſés à verſer des larmes, dont la ſeule vue de ſon époux tarit la ſource; des ſonges ſiniſtres l'ont obſédée ſans ceſſe; lorſque la fatigue la faiſoit ſuccomber au ſommeil, le bruit d'un moucheron ſuffiſoit pour l'éveiller: le déſeſpoir l'a portée ſouvent à tenter de finir ſes douleurs par la mort, & pluſieurs fois ſes femmes ont dénoué les nœuds dont elle avoit ſerré ſon cou. Elle ajoute à ces expreſſions, des ſoins & des honneurs, qu'Agamemnon lui-même trouve exceſſifs: c'eſt

aſſez, je crois, pour répondre à l'obſervation du ſavant critique.

Si ces obſervations ne donnent pas de ces notes une idée bien avantageuſe, il n'en eſt pas ainſi à beaucoup près des conjectures par leſquelles le ſavant critique a entrepris de corriger le texte de la tragédie. Elles ſont en très-grand nombre, car jamais texte ne fut plus maltraité; & ſi elles ne ſont pas toujours néceſſaires, ſi elles ne ſont pas toujours dans les paſſages altérés, les plus heureuſes qu'on pût ſouhaiter, elles portent preſque toujours au moins un caractère d'érudition, de goût, de ſagacité, tel que ſi le nom de l'auteur manquoit à la tête de ce volume, il ſemble qu'on ne pourroit y en mettre un autre que celui de l'excellent Caſaubon: à peine en trouve-t-on une ou deux qui donnent lieu de dire : *quandoque bonus dormitat Homerus.* Telle eſt, par exemple, la ſubſtitution d'ἥβας, au lieu d'ἥβαν dans ces vers:

ὅπως Ἀχαιῶν
δίθρονον κράτος, Ἑλλάδος ἥβαν,
ξύμφρονα ταγὰν
πέμπει . . . . . .
θούριος ὄρνις. *V. 109, & ſeq.*

*Quomodò Achivorum duos reges, Græciæ florem,*
*Concordes duces miſerit ales rapidus.*

Il ſemble clair, que Ἑλλάδος ἥβας ne diroit rien, que ce qu'a dit ſuffiſamment le mot Ἀχαιῶν qui précède, au lieu qu'Ἑλλάδος ἥβαν eſt l'éloge d'Agamemnon & de Ménélas, appelés la fleur de la Grèce, comme le dit le ſcholiaſte d'Ariſtophane, ἀκμὴν δὲ τὴν νεότητα. Ariſtophane, dans ſa comédie des grenouilles, en faiſant citer par Euripide, pluſieurs vers tirés de ce morceau d'Eſchyle, lit Ἑλλάδος ἥβαν, & cela ſuffit pour décider la queſtion. On ne peut pas croire que les manuſcrits d'Eſchyle fuſſent altérés de ſon temps: l'explication de ſon ſcholiaſte vient à l'appui.

ESCHYLE.

J'obſerve ſeulement que Stanley ſe trompe, quand il dit, qu'il ſemble avoir lû ἀκμὴν au lieu d'ἥβαν; car cette phraſe ἀκμὴν δὲ τὴν νεότητα, ſignifie que le mot ἥβη, traduit littéralement par νεότης, eſt pris métaphoriquement dans le ſens d'ἀκμὴ, *juventus porro, flos.*

Quoi qu'en diſe Paw, qui ſemble avoir juré de ne rien approuver, non pas même les idées les plus bizarres, à moins qu'elles ne ſoient de lui, on ne peut s'empêcher d'applaudir à la ſagacité du critique, quand de cette phraſe:

παρθενίου θ' αἵματος ὀργᾷ
περιόργως ἐπιθυμεῖν
Τέμις,

on voit ſortir ſous ſa plume, ἐπιθυμεῖ Ἄρτεμις.

*Virgineum ſanguinem cupit,*
*Vehementiſſimè appetit Diana.*

Car, outre que le texte de nos éditions eſt abſolument ſans conſtruction, ce n'eſt pas Thémis qui a jamais demandé le ſang d'Iphigénie, mais bien aſſurément Artémis, ou Diane. Stanley a préſenté la même conjecture dans ſes notes.

Nous ne pouvons haſarder de prononcer ſur toutes les corrections, que la marge de notre manuſcrit indique dans les diverſes parties du chœur, qui parle depuis le vers 359 juſqu'au vers 497. Elles ſont trop nombreuſes, & le morceau trop long, pour eſpérer d'en donner une idée nette; il faudroit d'ailleurs voir comment il explique chaque détail, & faire la comparaiſon particulière avec l'enſemble. Il ſuffit de dire qu'un grand nombre de ces conjectures ont depuis été données par différens critiques. La gloire de Caſaubon ſera d'avoir trouvé le premier, ſi ce n'eſt pas même lui qui a mis ſur la voie ceux qui l'ont ſuivi. Stanley, dans la préface de ſon édition, parle du travail ſur Eſchyle, que Caſaubon avoit annoncé dans ſes notes ſur Strabon, comme d'un ouvrage qui n'a pas eu lieu, ou qui a été perdu. On ne ſauroit ſoupçonner ce grand

grand littérateur, d'avoir voulu, par cette adresse, dissimuler un larcin. Il est vrai qu'on rencontre très-fréquemment dans ses notes, les mêmes conjectures qu'on lit dans notre manuscrit, & quelques-unes même, où la réunion semble étonnante; & telle est, par exemple, celle-ci, au vers 1130 & suivans:

> ἐπὶ δὲ καρδίαν ἔδραμε κροκοβαφὴς
> σταγὼν, ἅτε καὶ δορία πτώσιμος
> ξυναντεῖ βίου δύντος αὐγαῖς.

M. Heath prétend les entendre tels qu'ils sont; il est vraisemblablement seul de son avis. Mais sans entrer en lice avec lui, contentons-nous de dire, que la conjecture de Casaubon rend ce passage très-clair; au lieu de δορία πτώσιμος, ce savant lit δορὶ πτωσίμοις, d'où résulte ce sens: *incurrit in cor stilla pallida, qualis in bello cadentes oculos, deficiente vitâ comitatur;* ce qui exprime très-bien le saisissement du chœur, en entendant les terribles oracles de Cassandre. Une goutte de sang pâle se retire vers mon cœur, y produisant une humidité froide, comme cela arrive à un homme blessé d'une lance; lorsque la dernière goutte se refroidissant, les yeux s'éteignent, & la vie s'exhale. Or, je trouve dans les notes de Stanley: *legimus* δορὶ πτωσίμοις. Cette conformité qu'on remarque en un grand nombre d'articles, ne suffit pas néanmoins pour faire prononcer un plagiat; deux hommes, tels que Casaubon & Stanley, ont dû nécessairement se rencontrer quelquefois, & si Stanley avoit connu le manuscrit de Casaubon, il en eût profité plus souvent.

Pour juger le mérite de la conjecture dont je vais parler, il faut voir sous quelle forme Agamemnon présente l'arrêt prononcé par les Dieux contre Ilion:

> ἐς αἱματηρὸν τεῦχος οὐ διχοῤῥόπως
> ψήφους ἔθεντο, 824.

ESCHYLE.

*In vas sanguine plenum calculos immiserunt;* puis, il ajoute :

τῷ δ' ἐναντίῳ κύτει
ἐλπὶς προσῄει χειρὸς οὐ πληρουμένῳ.

Ce mot χειρὸς, ne me présente ni idée, ni forme de construction, qui me satisfasse pleinement. Casaubon y substitue χεῖλος. : *spes autem alteri vasculo se admovebat, labia non implenti.* Cette comparaison des vaines espérances des Troyens, & de leurs efforts inutiles, avec un homme altéré, qui approche ses lèvres d'un vase sans parvenir à étancher sa soif, me paroît une image très-élégante : on la trouve aussi dans les notes de Stanley. Paw préfère χήρος, *vidua.* Mais je ne vois pas ce que c'est que l'espérance veuve, s'approchant d'un vase qui n'est pas plein ; & je crois bien que si un autre n'avoit pas donné la conjecture de χεῖλος, Paw n'auroit pas manqué de le préférer.

Au vers 636, la substitution d'ἔχθος au lieu d'ἄχθος, me paroît très-heureuse ; on ne la trouve pas dans Stanley, mais au vers 1110, elle ne me paroît pas si bien placée, & Stanley la donne dans ses notes, ce qui confirme, je crois, ce que j'ai dit, qu'il ne paroît pas avoir connu le manuscrit de Casaubon.

Dans le premier passage, χεῖμα κοινὸν ἔχθος στρατοῦ, *tempestas odiosa pernicies exercitûs,* est je crois meilleur que la leçon ἄχθος de nos éditions. L'auteur des notes, cite l'autorité d'Hésychius, lisant dans ce passage κοινὸν ἔχθος, & expliquant ἔχθος par κακὸν *pestis,* ce qui seroit d'un grand poids ; mais je n'ai pu le vérifier, parce que la citation n'est accompagnée d'aucune indication.

Au vers 1110, au contraire,

τί τόδε νέον ἄχθος μέγα
μέγ' ἐν δόμοισι τοῖσδε μήδεται κακὸν
ἄφερτον ;

*Quamnam novam hanc calamitatem, magnam, magnam domibus hisce perniciem meditatur, intolerandam !* L'épithète

ἄφερτον, qui ſignifie proprement un poids inſupportable, eſt parfaitement d'accord avec l'image préſentée par ἄχθος, qui ſignifie proprement un poids, quoiqu'il déſigne figurément toute eſpèce de malheur & de douleur; & cette analogie réclame en faveur de la leçon commune.

Finiſſons par un morceau qui donne tout-à-la-fois l'idée de ce qu'il y a à faire par les critiques, ſur cette pièce; de ce que Caſaubon y a fait, & des ſuccès qu'on peut ſe promettre en ſuivant ſes traces.

Après la ſcène d'entrevue, entre Agamemnon & Clytemneſtre, & leur ſortie hors du théâtre, le chœur demeure frappé d'une triſteſſe & d'un effroi, dont il ne peut ſe rendre compte à lui-même, & qu'il exprime ainſi:

τίπτε μοὶ τόδ' ἐμπέδως
δεῖγμα προστατήριον
καρδίας τερασκόπου ποτᾶται;
μαντιπολεῖ δ' ἀκέλευστος
ἄμισθος ἀοιδά·
οὐδ' ἀποπτύσας δίκαν
δυσκρίτων ὀνειράτων
θάρσος εὐπιθὲς ἵζει
φρενὸς φίλον θρόνον;

Dans cette phraſe, ſans parler du reſte, on trouve les maſculins, les féminins, les neutres, s'accordant enſemble comme ils peuvent; car ils le peuvent toujours, avec le ſecours des hypallages, des anacolouthies, & d'autres figures auſſi raiſonnables. Mais ceux qui n'entendent point ce langage myſtérieux, ſont réduits à déſeſpérer de comprendre auſſi les vers qu'on n'explique que par des énigmes. Caſaubon ſera leur Œdipe; il lit:

τίπτε μοὶ τόδ' ἐμπέδως
δεῖμα προστατήριον
καρδίας τερασκόπου ποτᾶται;

ESCHYLE.

μαντιπολεῖ δ' ἀκέλευστον
ἄμισθον ἀοίδαν·
οὐδ' ἀποπλύσαν δίκαν
δυσκρίτων ὀνειράτων
θάρσος εὐπιθὲς ἵζει
φρενὸς φίλον θρόνον;

*Quare ergo mihi conſtanter terror adhærens, animum præſagum circumvolitat, canens, quaſi vates injuſſus, carmen nullo pretio remunerandum; nec repellens, ut ſomnia non facilè judicanda, fiducia certa mentis tronum inſidet!*

Certainement rien n'eſt plus clair, ni mieux ſuivi; tous les mots ſont propres à la choſe, tous ſont à leur place; & ſi ces conjectures étoient des variantes, fournies par un manuſcrit, on n'héſiteroit pas à les adopter; & le manuſcrit qui les auroit données, ſeroit regardé comme un tréſor précieux. Elles n'en ont pas l'autorité, & c'eſt par cette raiſon que nous avons dû nous contenter d'en rapporter quelques-unes; mais elles en auront le mérite aux yeux des ſavans, à ce que je crois; & nous penſons que ſi la nature de cet ouvrage, ne nous permet pas de leur éviter la peine de le lire, il n'y en aura pas un ſeul qui, après l'avoir lû, ne trouve ſes momens bien employés, & ne remporte de ſa lecture une plus grande idée des talens & de l'érudition de ſon excellent auteur.



*INSTRUCTIONS baillées à Moreau de Wissant, Chambellan; Pierre Roger de Lyssac, Maître-d'hôtel du duc d'Anjou *; & Thibaut Hocie* ou *Hocre, Secrétaire du Roi, envoyés par Loys I, duc d'Anjou, à Henri roi de Castille, touchant les royaumes de Majorques & Minorques, comtés de Roussillon & de Cerdaigne, occupés par le roi d'Arragon; avec les réponses du roi de Castille.*

*RELATION de l'ambassade d'Arnaut d'Espagne, seigneur de Montespan, Sénéchal de Carcassone; Raymond Bernard le Flamenc, & Jehan Forest, envoyés par Loys duc d'Anjou, à Henri roi de Castille, & à Jehan I, roi de Portugal, touchant les royaumes de Maillorque & de Minorque, au mois de Janvier 1377.*

*RELATION de l'ambassade de Migon de Rochefort, seigneur de la Pomarède, & de Guillaume Gayan, Conseillers du duc d'Anjou, envoyés en Sardaigne par Loys I, duc d'Anjou, à Hugues, juge d'Arborée, pour faire alliance avec ce Prince contre le roi d'Arragon, au mois d'Août 1378.*

PIÈCES tirées du Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, N.° 8448, in-fol. veau-fauve, *portant pour titre, au dos:* Ambassades.

*C'étoit le n.° 22 des Manuscrits de Baluze.*

Par M. GAILLARD.

CES diverses négociations, toutes relatives au même objet, sont d'autant plus dignes de nous occuper qu'elles

* À ce Pierre Roger de Lyssac, fut substitué Jean de Bergnètes, Chambellan du Roi.

AMBASSADES.

paroissent avoir été peu connues des historiens. Dom Vaissette cependant en a eu connoissance, & en a parlé, mais fort succinctement, dans le IV.e tome de son Histoire générale de Languedoc, *pages 358, 360, 364, 366.* Les îles Baleâres, ou îles Majorque & Minorque, qui, en 799 s'étoient données à Charlemagne, avoient, & auparavant & depuis, été plusieurs fois prises, perdues, & reprises par les Sarrasins, lorsque le roi d'Arragon, Jacques I, fit sur eux la conquête de Majorque en 1229, & celle de Minorque en 1232. Le Roussillon & la Cerdagne étoient depuis long-temps unis à la couronne d'Arragon. Jacques I, par son testament, laissa ces divers états à Jacques son second fils, qui forma la branche des rois de Majorque. Il y en eut cinq consécutifs de cette branche cadette de la maison d'Arragon pendant l'espace d'un siècle, depuis 1276 jusqu'en 1375. La branche aînée qui régnoit en Arragon, & cette branche cadette qui régnoit à Majorque, furent presque toujours rivales & ennemies; soit parce que la branche aînée voyoit avec peine le démembrement qui avoit été fait en faveur de la branche cadette, soit par d'autres intérêts politiques. Les rois de Majorque furent plus d'une fois dépouillés par les rois d'Arragon. Jacques I, roi de Majorque, l'avoit été par Alphonse III, roi d'Arragon son neveu; mais à la mort de ce prince, en 1291, il avoit été rétabli. Jacques II, roi de Majorque son petit-fils, fut dépouillé aussi, en 1343, par Pierre IV, dit le Cérémonieux, roi d'Arragon, son beau-frère, & ayant tenté, en 1349, de rentrer dans ses états, il y perdit, le 26 octobre, une bataille où il périt. Jacques III son fils, fut blessé & fait prisonnier dans la même bataille; il resta douze ans dans la captivité; enfin il s'échappa de sa prison en 1362. Il fut le troisième mari de la célèbre Jeanne première, reine de Naples, qui se plut à couronner en lui un prince malheureux & un aventurier illustre. Lorsqu'en 1366, du Guesclin conduisit en Espagne *les grandes compagnies* pour détrôner

Pierre-le-cruel, roi de Castille, le roi de Majorque passa aussi en Espagne, & alla servir Pierre-le-cruel, ennemi ordinaire du roi d'Arragon, dans l'espérance que cette guerre lui fourniroit quelque occasion de rentrer dans son royaume de Majorque; il fut encore fait prisonnier. Jeanne de Naples sa femme, le racheta promptement; il pouvoit régner paisiblement avec elle, il aima mieux continuer d'errer de contrée en contrée, toujours négligeant les couronnes qui s'étoient offertes à lui, pour courir après celle qui lui échappoit. Il mourut en 1375.

Il laissa par son testament tous ses droits sur le royaume de Majorque & Minorque, à Isabelle d'Arragon sa sœur, femme de Jean Paléologue, marquis de Montferrat.

Ces droits étoient en leur entier. « Les deux derniers rois, dit notre manuscrit, ont été morts en poursuivant « leur bonne & juste querelle sur ce, par voie de fait & « de guerre, sans avoir fait renonciation, transaction, com- « position ou traictié aucun en préjudice ou apeticement de « leur droit ».

Le dernier roi avoit donné, par acte entre-vifs, le comté de Roussillon, à Louis I, duc d'Anjou, & il avoit confirmé cette donation par son testament.

La marquise de Montferrat sa sœur, céda & transporta tous ses droits au royaume de Majorque & Minorque, au comté de Cerdagne, & en tant que de besoin au comté de Roussillon, à ce même Louis d'Anjou; notre manuscrit allègue trois différens motifs de ces donations & cessions.

1.° *Les biens, profits & honneurs* que le dernier roi de Majorque avoit reçus du duc d'Anjou; 2.° l'*affinité de lignage* qui se trouve entre la marquise de Montferrat & le duc d'Anjou; « 3.° certains grands profits tant de terres comme de sommes d'argent que Monsieur le duc a données « à ladite dame pour récompensation dudit transport ».

Le duc d'Anjou, dont il est ici question, est le second

AMBASSADES. fils du roi de France Jean, & le frère de Charles le Sage. C'est celui qui fut régent, en France, pendant la minorité de Charles VI son neveu, & qui ayant été appelé au royaume de Naples, par cette même Jeanne, veuve du dernier roi de Majorque, ne put arriver assez tôt pour la secourir, & mourut misérablement en 1384. Dans son expédition de Naples, il fut la tige de cette seconde branche d'Anjou, qui ne put jamais s'affermir sur ce trône étranger.

Il paroît que l'ambition de ce prince fut toujours de chercher un établissement hors de la France & de s'élever au rang des rois; c'étoit pendant le règne de Charles V son frère, qu'il acquéroit ces droits au royaume de Majorque & qu'il cherchoit à les faire valoir.

Il prévoyoit aisément que le roi d'Arragon, qui étoit déjà depuis long-temps en possession de ces états, ne consentiroit pas à s'en dessaisir, & ne respecteroit pas plus les droits d'un acquéreur étranger qu'il n'avoit respecté les droits héréditaires de son beau-frère & de son neveu.

C'étoit donc par la force que le duc d'Anjou vouloit se mettre en possession des états & domaines qu'il s'étoit fait céder; « du gré & de la voulonté du roi, auquel y » plait de sa benigne grace tenir & réputer le fait pour sien, » & avec l'aide de Dieu, Monsieur d'Anjou a intention & » propos de poursuir son droit par voyes gracieuses & amiables » premiérement; & se par icelles ne le povoit avoir, par » voye de fait & de guerre le plus tost & le plus hastivement, puissamment & efforcément qu'il pourra ».

Dans ce dessein, ayant besoin d'alliés, il s'adresse d'abord au roi de Castille, ennemi naturel de l'Arragon, par sa position seule, & qui avoit d'ailleurs les liaisons les plus intimes avec la France.

Ce roi de Castille étoit Henri de Transtamare, que la protection de Charles V, l'argent de la France & les armes de du Guesclin, venoient assez récemment de placer jusqu'à deux

deux fois sur le trône de Castille, où il s'étoit affermi par la mort de Pierre-le-cruel.

AMBASSADES.

Henri, ou par reconnoissance, ou par besoin, étoit fidèle à l'alliance de la France : c'est ce qui fonde les espérances & les instances du duc d'Anjou ; il demande au roi de Castille conseil & assistance, il ne veut rien faire que par ses avis, il le prie de le guider dans son entreprise, de lui en tracer le plan ; c'est de sa main qu'il veut recevoir des alliés & des amis ; il le charge, il le prie de lui ménager les bonnes dispositions, de lui procurer les secours des autres souverains de l'Espagne, nommément des rois de Portugal & de Navarre. Il le flatte, il le loue, il lui rappelle que, *pour le très-grand bien & vaillance de sa personne, il l'a esleu en frère, & en singulier & especial ami*, ce qui nous paroît désigner *la confraternité d'armes*, si usitée alors ; il ajoute qu'*il a mis en lui sa fiance & ferme espérance sur tous les rois & princes du monde, après le roi son très-redoubté seigneur & frère.*

Il est de l'intérêt de la Castille, & sur-tout de Henri, que le duc d'Anjou réussisse dans son entreprise, & fasse la conquête des états qui lui ont été cédés : premièrement, cette conquête diminuera d'autant la puissance d'un voisin ennemi, ambitieux & dangereux, aux dépens duquel elle se fera ; secondement, Henri acquerra un voisin ami, toujours prêt, par reconnoissance, par intérêt, par toutes les raisons & tous les moyens que fournit le voisinage, à lui donner, au moment du besoin, tous les secours qu'il pourra desirer. Il lui rappelle, non comme des services dont il demande le salaire, mais comme des preuves d'une amitié non-suspecte, & qui doivent lui en attirer de semblables, tout ce qu'il a fait pour seconder l'expédition de Henri & de du Guesclin en Castille ; il leur avoit donné *faveur, conseil & ayde*, livré passage par son gouvernement de Languedoc, fourni de l'argent ; & lorsque Don Pèdre, chassé de la Castille, étoit venu en Guyenne implorer

AMBASSADES. l'assistance du prince Noir, & que celui-ci assembloit ses troupes pour ramèner Don Pèdre en Castille, *monsieur destourba le fait du dit prince & roi Pètre de tout son pouvoir, & fist combattre ses gens à la Ville-Dieu, pour empeschier l'entreprinse du dit prince, laquelle bataille fut moult de grans coux à monsieur le duc & au pays du royaume de France, qui monta à plus de trois millions.*

Henri, défait à son tour par le prince Noir & par Don Pèdre, à la bataille de Navarrette, le 3 avril 1367, s'étoit retiré auprès du duc d'Anjou, qui l'avoit reçu avec toute sorte d'honneurs, avoit donné à la reine de Castille sa femme, & à ses enfans, pour leur habitation, le château de Pierre-Pertuise, sur les confins du Roussillon & du diocèse de Narbonne; & voyant les troupes mercénaires de Henri prêtes à l'abandonner faute de payement, les avoit retenues au service de France, & les avoit employées à faire la guerre en Guyenne, pour y rappeler le prince de Galles & faire une diversion: le prince de Galles, pour s'en venger, avoit envoyé des troupes dans l'Anjou; elles y avoient pris des villes & causé pour plus de quatre millions de dommage, tant au duc qu'à ses sujets.

Enfin, Henri étoit retourné en Espagne sous de meilleurs auspices; le duc d'Anjou lui avoit de nouveau livré passage; il avoit assuré sa marche, & l'avoit fait accompagner par ses plus braves chevaliers.

Depuis que Henri étoit monté sur le trône d'Espagne, par les secours de Charles V & les bons offices du duc d'Anjou, ce dernier prince n'avoit cessé de lui donner des témoignages de son amitié; l'année précédente encore il avoit envoyé, à ce même roi d'Arragon, aujourd'hui son ennemi, des ministres *(a)*, du nombre desquels étoit

*(a)* Ces ministres, que le duc d'Anjou envoyoit négocier en son nom, dans les différentes cours, sont nommés en latin, *Ambaxiatores;* en françois, quelquefois, *Ambassadeurs,* mais le plus souvent *Messages*, ou *Messagers;* sans aucune différence à cet égard, entre les ministres envoyés directement par le Roi, & ceux qu'envoyoit le duc d'Anjou.

ce même Thibaut Hocre, qu'il envoyoit en ce moment au roi de Castille. L'objet de cette ambassade, de l'année précédente, au roi d'Arragon, avoit été de le détourner de faire la guerre à Henri, *& fut la messagerie de grant dépense à Monsieur.*

En considération de tant de marques d'intérêt, & de tant de preuves d'amitié, le duc d'Anjou prie le roi de Castille, comme le roi Charles V lui-même l'en prie aussi & requiert affectueusement par ses lettres:

1.° De ne faire aucune alliance avec le roi d'Arragon, son fils, ni ses alliés.

2.° « Se le dit monsieur le duc trouve en conseil de sommer le dit roi d'Arragon, par lettres ou messages, de « lui faire raison & restituer ses royaumes, comtés & terres « dessus dites, que le roi de Castelle l'en vueille faire sommer « & requerir par ses solempnels messaigers; toutes fois que « monsieur d'Anjou li fera savoir: & si le dit roi d'Arragon « étoit défaillant de faire raison à monsieur d'Anjou, & « lui rendre & restituer le sien, que le dit roi de Castelle « face défier en son nom le dit roi d'Arragon, comme son « aidant & allié, & lui face guerre en chief, & icelle « guerre face crier & publier par tout son royaume ».

3.° Enfin, dans le cas où il voudroit livrer bataille, ou entreprendre quelque siége important, ou *faire chevauchée notable*, il lui demande un secours de trois mille hommes d'armes, de mille *genesteurs*, ou génetaires, & de mille arbalestriers, *pour un tiers ou un quart d'an, se monsieur le duc l'en requeroit. Et tous ces aides face le dit roi de Castelle, à monsieur le duc, à ses propres frais, missions & despens, sans ce que le dit roi de Castelle en puisse rien demander à monsieur le duc.*

Le roi de Castille répond de la manière la plus satisfaisante à la plupart des articles de demande; il promet de ne faire aucune alliance avec le roi d'Arragon, son fils, ni ses amis, que de concert avec le roi de France

AMBASSADES. & le duc d'Anjou; il consent de joindre ses sommations à celles que ces princes pourront faire au roi d'Arragon, & de lui déclarer & de lui faire la guerre, & par terre & par mer; il consent aussi d'agir auprès des rois de Portugal & de Navarre, pour les engager dans la cause commune; il croit pouvoir répondre du roi de Navarre, *& nous pensons bien que il a bon talent de ce faire, car toujours nous a il dit que il desire moult de faire toutes choses qui soient à l'honneur du roi de France & du dit duc notre frère.* Mais observons que ce roi de Navarre étoit Charles-le-mauvais, sur les paroles duquel il étoit fort imprudent de compter.

L'article le plus délicat & qui souffre le plus de difficulté, est celui qui concerne les trois mille hommes d'armes, les mille génetaires, & les mille arbalestriers à fournir dans de certains cas. Le roi de Castille observe, à cet égard, qu'il est actuellement en guerre avec l'Angleterre; en effet le duc de Lancastre, un des fils d'Édouard III, ayant épousé Constance, fille aînée de Pierre-le-cruel, avoit pris le titre de roi de Castille, & cherchoit à faire valoir ses droits. Henri avoit guerre encore avec la plupart des rois Maures, & il observe que le roi de Grenade ne manqueroit pas de fondre sur la Castille aussitôt qu'il la verroit dans l'embarras. Il fait encore une autre remarque non moins importante : « sache bien le dit duc notre frère, » dit-il, que le jour que nous voudrions commencer la guerre » contre le roi d'Arragon, nous aurions tantôt métier de » deux mille lances pour les mettre par les frontières qui » durent plus de cent & vingt lieues de frontière de nos » royaumes au royaume d'Arragon; & ces deux mille lances » y aurions à mettre tout premièrement, afin qu'ils gardassent » notre terre de dommage, & que ils feissent continuellement » guerre en Arragon, auxquelles chacun jour & continuellement nous faudroit payer souldées ».

Dans de pareilles conjonctures, le roi de Castille se

contente de promettre en général, au duc d'Anjou, de lui fournir *tel aide que il en devroit être content.* S'il parvient à faire la paix ou une trève un peu longue avec l'Angleterre, dans ce cas, *il nous plaît,* dit-il, que quand ledit duc voudra faire aucune desdites trois choses contenues audit article (c'est-à-dire, livrer bataille, entreprendre quelque siége important, ou *faire chevauchée notable), de le aidier de mille hommes d'armes payés à nos dépens pour trois mois.*

Mais Henri de Transtamare, beaucoup plus jaloux de prévenir cette guerre entre la France & l'Arragon, qu'empressé de fournir à ses alliés des forces dont il avoit besoin pour ses propres affaires, finit par offrir sa médiation entre le roi d'Arragon & le duc d'Anjou; il prie ce dernier de lui envoyer des ambassadeurs avec des pouvoirs suffisans pour conclure un traité, relativement aux états & domaines qu'il réclame; il le prie aussi de vouloir bien l'instruire de l'état précis des négociations qui ont dû être entamées sur ces objets.

Le duc d'Anjou satisfait à ces demandes dans une dépêche très-affectueuse, & voici en substance le récit qu'il fait à Henri, de ce qui s'est passé entre la France & l'Arragon, relativement à sa réclamation.

Le roi d'Arragon, pressé par le roi de France de faire raison au duc d'Anjou sur ses droits & demandes, répondit, par ses ambassadeurs, que la marquise de Montferrat n'avoit eu aucun droit aux états réclamés, & par conséquent n'avoit pu en transmettre aucun par donation, vente, cession, ni transport; à l'appui de cette prétention, les ambassadeurs alléguoient *aucuns testamens & autres instrumens dont ils produisirent les vidimus.* Le duc d'Anjou continuant à soutenir que le roi d'Arragon n'avoit d'autre droit qu'une usurpation violente, Charles V proposa de mettre l'affaire en arbitrage devant le pape & les cardinaux (le pape siégeoit alors dans Avignon). Le roi d'Arragon consent à tout, on convient du temps où les plénipotentiaires doivent

AMBASSADES.

se trouver à Avignon; le duc d'Anjou envoie les siens; le roi d'Arragon ne se presse point d'envoyer, & il se passe quinze jours au-delà du terme convenu, avant qu'il paroisse personne de sa part. Enfin ses ambassadeurs arrivent, mais sans aucuns pouvoirs; ils déclarent qu'ils ne se soumettront point *à ester à droit devant le pape ne autres*, mais qu'ils communiqueront volontiers à l'amiable leurs titres au pape & aux cardinaux. L'examen des titres respectifs se fit donc devant le pape & treize cardinaux. Ce pape étoit Grégoire XI, celui qui reporta le saint-siége d'Avignon à Rome. Pressé de partir pour l'Italie, il ne put terminer cette affaire, mais il chargea le cardinal de Thérouenne de ménager un traité entre la France & l'Arragon; le duc d'Anjou offrit ou de s'en tenir à l'arbitrage du pape & des cardinaux, soit à Rome, soit à Avignon, ou de s'en rapporter à la décision de Charles V, ou du roi de Castille, ou de ce roi de Hongrie, Louis, si célèbre alors; *& fut advis au dit cardinal que nous nous mettions en raison tant comme nous povions, & tant que nous ne nul autre pourroit faire.* Le cardinal alla porter à Barcelonne, au roi d'Arragon, ces propositions qu'il trouvoit si raisonnables. Le roi d'Arragon ne les trouva pas telles; il déclara qu'il ne mettroit, ni en litige, ni en compromis, un droit aussi assuré que le sien; mais si le duc d'Anjou vouloit venir à Narbonne, il viendroit à Perpignan, & ces deux villes n'étant qu'à une journée de distance, le cardinal médiateur pourroit aisément conférer avec les deux parties. Le roi d'Arragon ne vint point à Perpignan, il se contenta d'y envoyer le duc de Gironne son fils, auquel il avoit, disoit-il, confié toute son autorité & donné des pouvoirs illimités. Ces pouvoirs si étendus ne lui permettoient cependant de rien accorder, & sur chaque proposition du cardinal, il falloit que le duc de Gironne écrivît à son père, & attendît les réponses de Barcelonne, ces réponses étoient toujours des défaites: au lieu des états qu'on lui redemandoit, il offroit de l'argent; *premièrement*,

*quatre cent mille florins, après, cinq cent mille, & autre fois deux cent mille, & puis cent mille, sans se tenir en un propos.* Le traité fut donc abandonné; le cardinal de Thérouenne reprit la route d'Avignon. Alors le roi d'Arragon demanda qu'on reprît les négociations; il assura qu'il étoit dans les meilleures dispositions, & qu'on s'en apercevroit aux offres beaucoup plus avantageuses qu'il avoit à faire; il accusa ses premiers négociateurs à la cour d'Avignon, d'avoir eu peu de zèle pour le succès de cette affaire; il devoit en envoyer de nouveaux dans cette même cour d'Avignon, & demandoit que le duc d'Anjou y envoyât aussi de son côté. Le duc, malgré tant de preuves de la mauvaise foi du roi d'Arragon, y envoya au jour marqué pour éviter le reproche de s'être refusé à la paix; mais, comme il l'avoit prévu, le roi d'Arragon n'avoit voulu que gagner du temps: ses ambassadeurs n'avoient pouvoir de rien accorder, ni même de traiter, *mais tant seulement d'entendre & rapporter. Le dit roi nous a pourmenés, ainsi par deux ans & plus; nous n'y avons trouvé nulle vérité ne loyauté.* Cependant, par égard pour la prière du roi de Castille, le duc d'Anjou consent à de nouvelles négociations, quoiqu'il n'en espère rien, & qu'il s'attende bien à de nouveaux délais, & à de nouvelles défaites de la part du roi d'Arragon; *mais j'aimerois mieux*, dit-il, à Henri, *que cette chose se fît, & eût conclusion & effet par vous que par autre roi du monde, excepté monseigneur le roi, attendu que nous vous avons plus d'amour & de fiance, & aussi tenons que vous avez envers nous que en nul autre après mon dit seigneur le roi, & pour nul autre prince du monde, excepté monseigneur.*

Cette dépêche est du 29 novembre 1376, datée de Toulouse.

La seconde ambassade annoncée dans le titre, est envoyée par le même duc d'Anjou au même Henri, roi de Castille, & à Jean I, roi de Portugal; elle étoit composée d'Arnaut

AMBASSADES. d'Eſpagne, ſeigneur de Monteſpan, ſénéchal de Carcaſſonne; de Raymond-Bernard le Flamenc, & de Jehan Foreſt. La relation de cette ambaſſade eſt en latin; en voici l'extrait.

Les ambaſſadeurs partent de Toulouſe le 26 janvier 1377. Ils arrivent le 30 à la cour du comte de Foix, qu'ils attirent, ou qu'ils trouvent tout attiré au parti du duc d'Anjou, & qui leur promet de le ſervir de tout ſon pouvoir, ſi le traité ne peut ſe conclure & qu'il faille en venir aux voies de fait contre le roi d'Arragon. Ils arrivent le 3 février à Pampelune; le roi de Navarre leur fait mille offres de ſervice, ſoit pour les négociations, ſoit pour la guerre, & leur déclare, en parlant du duc d'Anjou, qu'il eſt prêt à tout faire pour lui, ce qu'il exprime d'une façon ſingulière: *& plus ſibi faceret & ſerviret quàm deo.* Ce roi de Navarre, comme nous l'avons dit, étoit Charles-le-mauvais; il parut pouſſer le zèle juſqu'à vouloir s'emparer de la médiation, mais les ambaſſadeurs, en le comblant de remercîmens, lui déclarèrent que le roi de Caſtille étoit en poſſeſſion de cette médiation, & que leurs ordres étoient d'aller traiter ſous ſes yeux & par ſon moyen. Ils partirent de Pampelune le 6 février; ils trouvèrent, près de Burgos, un ſeigneur Ferrand, Fernand, ou Ferdinand du Guaſt, *dominum Petrum Ferrandi de Valhaſto*, aſſez puiſſant pour qu'ils euſſent pour lui des lettres de créance: il répondit comme le comte de Foix & le roi de Navarre, en promettant tous les ſervices qui pourroient dépendre de lui. Sa réponſe eſt du 10 février. Le 11 les Ambaſſadeurs continuent leur route. En avançant dans les états du roi de Caſtille, ils apprennent que ce prince, qu'ils avoient eſpéré de trouver à Burgos ou à Valladolid, ſe retiroit du côté de Cordoue & de Séville, & qu'il pouvoit déjà être arrivé à Tolède. Ils lui dépêchent un courrier pour lui faire part de leur arrivée, & lui demander ſes ordres; le courrier l'atteint en effet à Tolède; le roi ſe contente de répondre verbalement, par le courrier, que

ſa

sa santé exige qu'il fasse un voyage à Séville; mais que les ambassadeurs trouveront à Tolède l'infant de Castille son fils aîné, pour lequel il leur demandoit la même confiance qu'ils pourroient avoir dans le père. Ils reçurent cette réponse le 18 février, & arrivèrent le 19 à Tolède, où ils trouvèrent l'Infant & son conseil, auxquels ils exposèrent les droits du duc d'Anjou sur le royaume de Majorque & les comtés de Roussillon & de Cerdagne, & racontèrent tout ce qui avoit été fait à l'appui de ces droits. L'Infant leur déclara que le Roi son père, aussitôt qu'il avoit su leur arrivée, l'avoit notifiée au roi d'Arragon, & il les pria de vouloir bien attendre les ambassadeurs Arragonnois, qui ne pouvoient pas tarder plus de douze jours. Ils devoient être arrivés avant nous ou en même-temps, suivant les lettres du roi de Castille, répondirent les ambassadeurs François; nous ne sommes pas venus ici pour les attendre. Voilà les subterfuges ordinaires du roi d'Arragon; nous y sommes accoutumés, & nous les reconnoissons; & ils parlèrent de se retirer. L'Infant de Castille avoit épousé la fille de ce Roi; il avoit fort à cœur de réconcilier son beau-père avec le roi de France & le duc d'Anjou. Il représenta que les ambassadeurs d'Arragon ne pouvoient manquer d'arriver incessamment; il conjura très-affectueusement les négociateurs François, de vouloir bien rester pour le respect de Dieu & pour l'amour du Roi son père: *ob reverentiam Dei & amorem domini regis Castellæ ejus genitoris.* Il avoit bonne espérance de conclure un accord favorable aux deux concurrens, & avantageux à toute la chrétienté; mais s'il s'apercevoit que le roi d'Arragon voulût les amuser & user d'artifice, les liens qui l'attachoient à ce prince ne l'empêcheroient pas de se déclarer hautement pour le duc d'Anjou, & de l'aider de toutes les forces du Roi son père. On résolut d'attendre.

Pendant ce temps, l'archevêque de Tolède, chef du conseil de l'Infant, demanda, pour son instruction, disoit-il,

une copie de tout ce qui avoit été dit & fait ſur cette affaire au tribunal du Pape dans Avignon. Les ambaſſadeurs François répondirent que le droit du duc d'Anjou étoit ſi clair, qu'il voudroit le faire voir à toute la terre: *volebat quòd omnes homines mundi ſcirent & viderent ſuum jus.* Le lendemain, l'archevêque eut la copie qu'il demandoit; le 22 février, il manda aux ambaſſadeurs, qu'il voudroit leur parler, & quand ils furent venus, il leur avoua qu'il y avoit un point qui lui faiſoit quelque peine, qui lui laiſſoit du moins quelques doutes; c'eſt qu'il paroiſſoit que Jacques II, roi de Majorque, père de la marquiſe de Montferrat, avoit reconnu tenir en fief du roi d'Arragon, ſon royaume de Majorque, & que, dans la ſuite, s'étant rendu coupable de félonie, en portant les armes contre ſon ſuzerain, il avoit encouru la commiſe. Les ambaſſadeurs répondirent que, ſauf reſpect, la choſe n'étoit pas telle que l'archevêque l'avoit compriſe: *quòd ſalvâ ſui gratiâ non erat ita ut ſibi datum fuerat intelligi;* que jamais le royaume de Majorque n'avoit été un fief de la couronne d'Arragon; que Jacques I, roi d'Arragon, conquérant de Majorque, en partageant ſes états entre ſes fils, & en donnant au cadet le royaume de Majorque, avoit expreſſément ordonné que ce royaume & celui d'Arragon fuſſent indépendans l'un de l'autre: *ordinavit & inhibuit quòd dicta regna nullo modo ſubmitterentur unum alteri;* que les rois d'Arragon & de Majorque avoient fait, en différens temps, au gré des conjonctures, différens traités contenant des ſtipulations & des obligations reſpectives, plus ou moins avantageuſes, ſuivant les évènemens & les ſuccès; mais qu'on n'en peut jamais inférer aucune dépendance, aucune vaſſalité du royaume de Majorque à l'égard du royaume d'Arragon. Les négociateurs François vont plus loin, ils ſoutiennent que, quand même Jacques II, forcé par les circonſtances, auroit conſenti d'avilir ſa couronne de Majorque par quelqu'acte d'inféodation, il ne l'auroit pas pu, à cauſe de la défenſe expreſſe portée par l'acte originaire & conſtitutif, auquel il faudroit

toujours ſe référer. L'archevêque de Tolède fut touché de ces raiſons; il répondit: *quòd cor ſuum, quod antea erat obſcurum, nunc eſt clarificatum propter evidentes rationes & reſponſiones ſibi dictas & ad oculum oſtenſas.*

Le 25 février, les ambaſſadeurs François partirent pour aller voir le roi de Caſtille à Cordoue, comme l'Infant le leur avoit propoſé, afin qu'ils ſupportaſſent plus patiemment les délais qu'il prévoyoit de la part du roi d'Arragon. Les Arragonnois, n'étant pas arrivés au bout des douze jours, le roi de Caſtille demanda aux François un nouveau délai de quinze jours, & ſur ce que les ambaſſadeurs François craignoient d'encourir, par cette condeſcendance, l'indignation de leur maître, Henri prit la choſe ſur lui, & ſe chargea de les excuſer auprès du duc d'Anjou. Il alla de Cordoue à Séville, & les ambaſſadeurs François l'y ſuivirent.

Le 20 mars, autres plaintes de leur part, de ce qu'on n'avoit aucunes nouvelles du roi d'Arragon; le roi de Caſtille convint que ces plaintes étoient juſtes, mais il demanda encore huit jours.

Le 28, nouvelles plaintes: Eh bien! dit le roi de Caſtille, du ton le plus affectueux, les torts du roi d'Arragon ne font que confirmer de plus en plus votre droit; mais au nom de Dieu! encore huit jours, pour dernier & final délai: *pro ultimâ & finali dilatione ſive expectatione.*

Le 5 avril, les ambaſſadeurs François, réſolus de prendre congé, du conſentement du roi de Caſtille qui convint avec eux de la mauvaiſe foi & des mauvaiſes diſpoſitions du roi d'Arragon, réclamèrent les ſecours que Henri avoit promis de fournir pour la guerre d'Arragon, qui devenoit alors néceſſaire. Mais la France & la Caſtille faiſoient, dans ce même temps, enſemble, la guerre à l'Angleterre. Ce fut l'excuſe de Henri: je ne peux pas, dit-il, ſuffire à la fois à la guerre d'Angleterre & à la guerre d'Eſpagne. Si le duc d'Anjou veut que je le ſeconde dans ſes efforts

AMBASSADES.

contre l'Arragon, qu'il me fasse dispenser, par le Roi son frère, des secours que les traités m'obligent de lui fournir contre les Anglois. Les négociateurs François ne repliquèrent rien, & en effet Charles-le-sage, bien plus pressé de chasser les Anglois de la France, que d'établir les François dans le royaume de Majorque, avoit prié son frère, comme on le verra dans la suite, de différer la guerre d'Arragon jusqu'au temps où la guerre d'Angleterre seroit finie.

Mais, que dirai-je aux ambassadeurs Arragonnois, s'ils arrivent après votre départ? dit Henri. Ici les ambassadeurs François parlèrent d'un projet de traité qui avoit été proposé par le cardinal de Thérouenne; c'étoit que le fils du duc d'Anjou épousât la fille du duc de Gironne, à laquelle on donneroit en mariage les états contestés, avec une somme de quinze cents mille francs. Comme les contractans étoient tous deux dans l'enfance, le duc d'Anjou n'avoit pas paru faire grand cas de cette proposition; les ambassadeurs ne le croyoient pas disposé à l'accepter; mais ils insinuèrent que, s'il pouvoit jamais y consentir, ce seroit uniquement à la considération du roi de Castille. Ce seroit-là un fort bon accord, dit Henri, mais je doute que le roi d'Arragon puisse y être amené. J'ai entendu parler vaguement d'une offre de six cents mille florins, à laquelle il pourroit se résoudre; que répondrai-je donc si, persistant à garder les terres, il se contente d'offrir de l'argent? — Que le duc d'Anjou ne le quitteroit point des terres, pour un million ni pour un million & demi. — Oh! repliqua Henri, jamais il ne seroit assez riche pour faire une offre semblable; — & il la feroit inutilement, reprirent les ambassadeurs; ainsi n'en parlons plus. — Je vois trop, repliqua Henri, que le duc d'Anjou ne pourra tirer raison du roi d'Arragon, que le bassinet en tête: *quòd dictus dominus Dux aliàs non haberet rationem suam de rege Arragonum nisi cùm bassineto in capite.* Les ambassadeurs prirent congé.

Le 6 avril, ils partirent pour le Portugal, & arrivèrent

le 15 à Santaren, sur le Tage, où étoit alors la cour. Leur ambassade fut heureuse; ils trouvèrent le roi de Portugal disposé à s'unir avec le duc d'Anjou contre l'Arragon.

Mais, lorsqu'ils étoient encore à Santaren, ils reçurent des lettres du roi de Castille, qui leur annonçoit qu'il avoit reçu réponse du roi d'Arragon, huit jours après leur départ de Séville; il les prioit de repasser par la Castille, où l'Infant leur communiqueroit cette réponse. Partis de Santaren le 2 mai, ils arrivèrent le 12 à Valladolid, où l'infant de Castille leur communiqua les lettres du roi d'Arragon, qui disoit avoir chargé de l'examen de cette affaire, l'archevêque de Sarragosse son chancelier, parce qu'il connoissoit son amour pour la paix, & le desir qu'il avoit de terminer tout à l'amiable & à la satisfaction de toutes les parties intéressées. L'infant de Castille représenta qu'il n'y avoit que six journées de chemin de Valladolid à Sarragosse; il alloit envoyer un courrier à l'archevêque, pour le prier de venir conférer & traiter avec les ambassadeurs François; il ne demandoit plus à ceux-ci que le temps nécessaire pour que l'archevêque pût arriver. Les ambassadeurs accordèrent un délai de vingt jours, au bout desquels, l'infant de Castille n'ayant aucunes nouvelles, ni de l'archevêque de Sarragosse, ni même du courrier qu'il lui avoit envoyé, & qu'on retenoit apparemment en Arragon pour gagner du temps, les ambassadeurs prirent l'Infant à témoin de la mauvaise foi évidente du roi d'Arragon, & le conjurèrent de persévérer dans l'alliance de la France, malgré les nœuds qui l'unissoient avec ce prince infidèle & parjure; l'Infant le promit, & les ambassadeurs prirent congé: c'étoit le 9 juin.

Cependant les négociations continuèrent de la part du roi & de l'infant de Castille, auprès du roi d'Arragon, car nous trouvons ici une réponse faite le 9 décembre 1378, par le duc d'Anjou, à des propositions que l'infant de Castille lui avoit faites. Le roi d'Arragon avoit enfin

AMBASSADES.

envoyé des ambaſſadeurs pour traiter avec l'infant de Caſtille, ſur l'affaire du royaume de Majorque & ſur les demandes du duc d'Anjou; on avoit propoſé de nouveau le mariage du fils du duc d'Anjou avec la fille du duc de Gironne. Le duc d'Anjou répond que cette propoſition lui paroît convenable; mais qu'il n'entend pas que ce mariage abſorbe ſes droits, & qu'il conſentira très-volontiers au mariage, mais ſeulement quand on lui aura donné ſur ces mêmes droits une ſatisfaction ſuffiſante.

L'Infant demandoit que le duc d'Anjou renvoyât des ambaſſadeurs, puiſque le roi d'Arragon s'étoit enfin déterminé à en envoyer; le duc d'Anjou lui rappelle l'inutilité de tant d'ambaſſades & de tant de conférences tenues en conſéquence à la cour de Charles V, à celle d'Avignon, d'abord devant le Pape & les cardinaux, enſuite devant le cardinal de Thérouenne, puis à la cour du roi de Caſtille & de l'Infant lui-même; & jugeant de l'avenir par le paſſé, & des diſpoſitions du roi d'Arragon par ſes intérêts, il ne penſe plus qu'il ſoit de ſa dignité d'expoſer de nouveau ſes ambaſſadeurs à tant de délais, de détours & de ſubterfuges; il ſe remet entièrement du ſoin de défendre ſes intérêts & ſes droits, à l'amitié de l'Infant, ſans rien craindre de ſa qualité de gendre du roi d'Arragon; il ſe confie autant, dit-il, dans cette amitié, que dans celle du Dauphin ſon propre neveu: *habet & ſemper habuit plenam & ſingularem fiduciam qualem poſſet habere de ſereniſſimo principe domino Delphino Viennenſi nepote ſuo.*

Obſervons que, dans cet écrit, il donne par-tout à l'infant de Caſtille, ce même titre de neveu; ce que nous croyons uniquement relatif à la confraternité d'armes qui exiſtoit, comme nous l'avons dit, entre le roi de Caſtille & le duc d'Anjou; car nous ne voyons point d'ailleurs par où l'infant de Caſtille auroit été neveu du duc d'Anjou: ni le duc d'Anjou n'avoit épouſé une ſœur du roi de Caſtille, ni le roi de Caſtille n'avoit épouſé une ſœur

du duc d'Anjou ; & l'Infant, comme nous l'avons dit plusieurs fois, avoit épousé la fille du roi d'Arragon.

Ce roi de Navarre, qui avoit montré tant de zèle pour les intérêts du roi de France & du duc d'Anjou, en parlant à leurs ambassadeurs, avoit essayé, vers le même temps, d'empoisonner Charles V : le complot découvert, ses complices avoient été arrêtés, convaincus par leur aveu, & exécutés aux halles de Paris ; dans le même temps, il traitoit avec les Anglois, pour leur remettre toutes les places qu'il possédoit en Normandie. Le roi de France & le roi de Castille s'étoient unis pour le punir de toutes ses trahisons ; l'infant de Castille avoit conquis presque toute la Navarre : le duc d'Anjou, dans cette même dépêche, le félicite de la valeur, de la bonne conduite, de la prudence supérieure à son âge qu'il avoit signalées dans cette expédition ; il l'exhorte à poursuivre & à consommer sa conquête, sans jamais entrer en accommodement avec ce coupable prince, *qui numquam tenuit juramentum nec promissionem quam fecerit, . . . . . . . cùm & nequissimus ille Rex aliud nunquam cogitaverit quàm bella suscitare, vicinos dampnificare, populos quietos & pacem foventes commovere, & est credendum quòd adhuc si posset, deteriora faceret.*

Le duc d'Anjou rend compte à l'Infant des conquêtes que le roi a faites de son côté sur le roi de Navarre ; il lui a enlevé toutes ses places de la Normandie, à la réserve de Cherbourg, où les Navarrois & les Anglois sont actuellement assiégés par les François. Il ne parle pas de la conquête qu'il a faite lui-même, de Montpellier, sur le roi de Navarre, sans doute parce que l'Infant, à raison du voisinage, en étoit instruit depuis long-temps.

En général, le duc d'Anjou, dans cette dépêche, montre beaucoup moins d'animosité contre le roi d'Arragon, son ennemi direct, mais qui, après tout, n'est qu'un conquérant ordinaire, voulant retenir & garder sa conquête, que contre le roi de Navarre, dont les attentats plus présens & beaucoup plus criminels, devoient en effet exciter bien

AMBASSADES.

plus d'indignation. On voit que le duc d'Anjou eſt plus diſpoſé à entrer en accommodement avec le roi d'Arragon, & qu'entraîné par les événemens, il ſe refroidit un peu ſur le projet de forcer ce prince à la reſtitution de Majorque & des autres états conteſtés: on va voir quelques-unes des raiſons de ce refroidiſſement, dans la relation de la troiſième ambaſſade énoncée dans le titre, & qui précède de quelques mois la dépêche dont nous venons de rendre compte.

Cette ambaſſade eſt du mois d'août 1378, c'eſt-à-dire, qu'elle commence alors; elle eſt compoſée de Migon de Rochefort, ſeigneur de la Pomerède, & de Guillaume Gayan, conſeillers du duc d'Anjou, qui les envoie en Sardaigne, auprès de Hugues, juge d'Arborée, pour faire alliance avec lui contre le roi d'Arragon.

On cherche d'abord quel eſt ce juge d'Arborée, dont l'alliance eſt recherchée par de grands & puiſſans princes, qui lui envoient des ambaſſades, & même, comme on le verra, lui demandent ſa fille en mariage. Les hiſtoriens d'Italie & d'Eſpagne nous font connoître une maiſon Arborea, maiſon Sarde, dont les droits ont paſſé par mariage dans la maiſon Doria & dans celle de Narbonne-Lara. Cette maiſon tiroit vraiſemblablement ſon nom d'Arborea, ville ancienne de l'île de Sardaigne, qu'on croit être la même qu'Oriſtagni, qui étoit en effet le ſéjour des juges d'Arborée. Vers le milieu du douzième ſiècle, dans un temps où les Génois & les Piſans, après avoir enlevé aux Sarraſins l'île de Sardaigne, s'en diſputoient la poſſeſſion, Bariſſone qui étoit de cette maiſon Arborea, profita de leurs diviſions pour ſe faire roi de Sardaigne. Il mit dans ſes intérêts l'empereur Frédéric Barberouſſe, en prenant de lui l'inveſtiture de ce royaume, en lui en faiſant hommage, en convenant d'une ſomme pour cette inveſtiture, & en ſe ſoumettant à un tribut annuel. Frédéric, à ce prix, le fit couronner roi de Sardaigne, mais il ne put s'y maintenir; ce fut lui dont la fille épouſa un André

André Doria. La Sardaigne fut de nouveau partagée entre les Pisans & les Génois; les rois d'Arragon s'en emparèrent vers la fin du treizième siècle, en vertu de concessions des papes; mais les seigneurs de la maison Arborea, sous les titres de *juges* & de *princes*, non plus de rois, défendoient vaillamment leur pays contre ces usurpateurs étrangers: vers le milieu du quatorzième siècle, Mariano juge & prince d'Arborea, faisoit la guerre avec succès à ce même Pierre IV, dit *le Cérémonieux*, roi d'Arragon, ennemi du duc d'Anjou; il mourut vers l'an 1376. Hugues son fils, est ce juge d'Arborée, à qui le duc d'Anjou envoya cette ambassade en 1378; il étoit le vingt-deuxième juge & prince d'Arborea; les titres qu'il prenoit étoient: *Hugues, par la grâce de Dieu, juge & prince d'Arborée, comte de Gociano, vicomte de Bosa.* Ce fut Béatrix sa sœur, qui, par son mariage avec Amaury VIII, vicomte de Narbonne, porta dans la maison de Narbonne-Lara, les droits de la maison Arborea; & les aînés de cette branche de Narbonne, portèrent dans la suite le titre de *juge & prince d'Arborea.*

Hugues continua la guerre avec gloire contre le roi d'Arragon; c'est le motif qui engage le duc d'Anjou à rechercher son alliance. Cette ambassade de 1378, n'étoit pas la première qu'il lui eût envoyée; il avoit déjà fait précédemment avec lui un traité qui étoit resté sans exécution, comme on va le voir par le précis de la relation de cette ambassade de 1378.

Les ambassadeurs partirent le 5 août d'Avignon, le 23 de Marseille; & après une route qui n'étoit pas sans dangers à cause des pirates dont la Méditerranée étoit infestée, ils arrivèrent le 28 au port de Bosa en Sardaigne, d'où ils envoyèrent à Orestagni, séjour du juge d'Arborée, pour lui annoncer leur arrivée. Il étoit tard lorsqu'ils se présentèrent pour entrer dans la ville de Bosa; le Podestat & les anciens leur déclarèrent qu'il étoit impossible de les y introduire; que les défenses du juge d'Arborée à cet

égard, étoient trop expreſſes pour être enfreintes ſous aucun prétexte; que la crainte des corſaires Catalans qui croiſoient ſans ceſſe dans ces parages pour nuire aux habitans de la Sardaigne, rendoient cette précaution néceſ-ceſſaire. Le 30 ils arrivèrent à Oreſtagni, dont les gardes leur fermèrent la porte, en leur déclarant qu'ils ne pouvoient entrer ſans un ordre exprès du juge d'Arborée. La porte s'étant ouverte plus d'une heure après, ils entrèrent & allèrent dans une hôtellerie, où ſur le ſoir un officier du palais, nommé *Don Pal.* accompagné de quatre maſſiers & d'environ une vingtaine d'hommes armés d'épées, vint les prendre pour les mener à l'audience du prince ou juge; ils le trouvèrent couché ſur une eſpèce de petit lit de repos, ayant des bottines de cuir blanc à la manière des Sardes, *more Sardico;* la chambre ni le lit n'offroient à la vue aucune eſpèce d'ornemens: *nullis paramentis in camerâ ſeu lecto parvulo exiſtentibus.* Il avoit avec lui un évêque, ſon chancelier, qu'il fit ſortir: ce juge d'Arborée étoit un fier & ſauvage inſulaire, qui n'entendoit rien à la politique des princes de l'Europe, qui regardoit tout traité comme un engagement ſacré, qui ne ſavoit pas qu'il y en a qu'on fait par précaution & à tout événement, & ſur l'exécution deſquels perſonne ne compte que d'après les intérêts & les circonſtances; qu'on traite d'un côté avec ſes amis pour obtenir du ſecours contre ſes ennemis, & de l'autre avec ſes ennemis pour ſe paſſer du ſecours de ſes amis & ſe diſpenſer de leur en fournir. Le duc d'Anjou, par des traités précédens, avoit fait quelques promeſſes qu'il n'avoit pas tenues; le juge d'Arborée le reprocha durement aux ambaſſadeurs: « je ſuis très-mécontent » de votre maître, leur dit-il, c'eſt un parjure, il a manqué » à ſa parole; n'eſt-il pas bien indécent que le fils d'un » roi n'obſerve pas ce qu'il a promis & juré? Il m'a fait » tort, il a tiré de mon île, à la faveur de notre alliance, » des arbalêtriers & d'autres guerriers qui m'étoient néceſ- » ſaires; il n'en a fait aucun uſage pour notre cauſe com-

mune, & il m'a empêché de pousser la guerre contre le « roi d'Arragon, aussi vigoureusement que je l'aurois fait. « Il traitoit avec lui pendant qu'il s'allioit avec moi. Ce « roi d'Arragon m'a aussi envoyé des ambassadeurs pour « traiter de la paix; je ne les ai pas seulement voulu voir. « Je ne sais ce que c'est que de traiter avec mes ennemis « au préjudice de mes amis ».

Les ambassadeurs, un peu étourdis de ce ton auquel ils n'étoient pas accoutumés, répondirent que leurs instructions contenoient des réponses satisfaisantes à ces reproches: « Eh bien! dit-il, donnez m'en copie, ainsi que de vos pouvoirs; je vous ferai ma réponse en peu de mots, « & vous expédierai en peu de temps ».

On trouve ici ces instructions & en latin & en françois, & voici ce qu'elles contiennent:

Le duc d'Anjou avoit envoyé précédemment au juge d'Arborée, une ambassade, composée de messire Guillaume Mauvinet & messire Pierre Gilbert. Ces ambassadeurs avoient conclu avec le juge d'Arborée un traité d'alliance que le duc d'Anjou avoit ratifié *pour amour & honnor dudit seigneur juge, combien qu'il y eust articles bien chargeans; amore & honore dicti domini judicis, licet in eisdem essent articuli benè onerantes.* Ces ambassadeurs, revenus de Sardaigne, lui avoient dit que le juge d'Arborée devoit lui en envoyer à son tour pour sceller encore plus ces alliances, ce qui avoit été confirmé par quelques marchands Génois; le duc d'Anjou avoit attendu ces ambassadeurs de Sardaigne, & c'étoit une des raisons qui avoient différé cette seconde ambassade qu'il envoyoit en 1378. Il rapportoit encore pour raisons de ce délai, 1.° des négociations entamées à Bruges, pour la paix entre la France & l'Angleterre; négociations dont il attendoit l'issue pour pouvoir se livrer entièrement & uniquement aux affaires de l'Arragon, objet de son alliance avec le juge d'Arborée. 2.° Des négociations que le roi de Castille l'avoit forcé de lui laisser entamer avec le roi d'Arragon, sur les objets des

AMBASSADES.

demandes du duc; négociations que le duc n'eût jamais poussées jusqu'à traiter avec le roi d'Arragon sans le juge d'Arborée, mais dont il vouloit tirer le fruit qu'il en a tiré en effet, d'intéresser à la cause commune, par l'exposition amiable de ses droits, les rois de Castille & de Portugal. C'est ce qu'il vouloit être en état d'annoncer au juge d'Arborée, avant de lui envoyer cette seconde ambassade.

S'il n'a pas encore commencé la guerre contre l'Arragon, ces négociations du roi de Castille en sont en partie la cause; mais, de plus, le roi de France son frère, l'avoit prié de ne point s'engager dans cette guerre, tant que dureroit celle qui se faisoit alors contre les Anglois. Obligé d'obéir à son Roi & de servir son frère, le duc d'Anjou avoit été occupé l'année dernière à la conquête d'une partie de la Guyenne sur les Anglois, & le roi de Navarre ayant depuis secondé les ennemis de l'état par ses crimes & ses trahisons, le duc d'Anjou avoit été occupé cette année à lui enlever Montpellier & ses dépendances; mais enfin, quelque chose qui arrive, il étoit résolu de commencer la guerre contre le roi d'Arragon en 1380. S'il prenoit un si long terme, c'étoit pour s'y mieux préparer, & même il abrégeroit ce terme & commenceroit la guerre dès l'année prochaine 1379, si le juge d'Arborée le desiroit. Enfin, il lui annonçoit comme à son ami & à son allié, que dans l'intervalle des deux ambassades il lui étoit né un fils (le 7 octobre 1377), & il lui offroit ce fils pour sa fille; il ne lui cachoit pas que le roi de Castille le lui avoit demandé pour la fille du duc de Girone, fils du roi d'Arragon, & qu'il avoit voulu faire de ce mariage le gage de la réconciliation du duc d'Anjou avec le roi d'Arragon: beaucoup d'autres puissans princes lui avoient demandé son fils pour leurs filles, mais c'étoit au juge d'Arborée qu'il donnoit la préférence pour la sienne. En effet, les nouveaux ambassadeurs étoient munis de pouvoirs, non-seulement pour confirmer & renouveler

les alliances, mais encore pour contracter ce mariage; une telle proposition devoit, selon les apparences, flatter sensiblement un petit prince, qui n'étoit pas même compté parmi les princes de l'Europe, & que les rois d'Arragon regardoient comme un aventurier & comme un rebelle; elle ne le flatta point du tout, il répondit: « Cette proposition n'est dans votre intention qu'une fourberie « nouvelle, & elle n'est en elle-même qu'une dérision & « un ridicule; ma fille est nubile, votre fils n'a pas un « an, je prétends marier ma fille de mon vivant, & voir « ses enfans qui feront ma consolation & ma joie, & non « pas attendre les vents qui doivent souffler un jour, *&* « *non expectare futuros ventos* ». Quant aux autres propositions contenues dans les instructions des nouveaux ambassadeurs, voici quelle fut la réponse du juge d'Arborée.

« J'ai donné ordre qu'on fît voir aux nouveaux ambassadeurs les articles arrêtés & jurés par les premiers en « présence du peuple dans la cathédrale d'Orestagny, afin « qu'ils eussent connoissance des dommages & intérêts, & « des autres peines auxquelles le duc d'Anjou s'est soumis « en cas d'infidélité; je saurai en temps & lieu lui rede- « mander ces dommages & intérêts, & lui faire subir les « peines qu'il a encourues. J'ai vu ses fausses & frivoles « excuses & ses offres nouvelles d'entrer en guerre avec « l'Arragon, il n'a point, il n'aura point de guerre avec « l'Arragon, en tout cas peu m'importe: que chacun fasse « ses affaires de son côté sans toutes ces frauduleuses « alliances. Les Arragonnois & les Catalans sont mes « ennemis, je leur fais la guerre avec honneur depuis « quatorze ans, soit pour mon père, soit pour moi-même, « sans autre secours que celui de Dieu, de la bienheu- « reuse vierge Marie, de mon bon droit & de mes sujets « Sardes; je la continuerai sans autre secours. Je ne « trompe personne, & on ne me trompe pas deux fois; « je n'ai besoin ni du duc d'Anjou, qui, s'étant montré « une fois parjure, est présumé l'être toujours, ni d'au- «

» cune autre puissance: que les princes se trompent les » uns les autres, puisque ce jeu les amuse, je ne veux » d'alliance avec aucun d'eux, je suffis seul & à ma » défense & à ma vengeance. Que le duc d'Anjou songe » donc, non à s'allier avec moi, non à donner à ma fille » un enfant pour mari, mais à me dédommager conve- « nablement de l'inexécution du traité; sinon j'en porterai » mes plaintes & j'en demanderai justice à tous les princes » & à tous les peuples du monde, non pour implorer « leurs secours, mais pour faire connoître ce prince tel » qu'il est, & pour que toutes les puissances de la terre sachent comme il se joue de la foi des traités ».

La réponse finit par ces mots : *Et hæc est responsio dicti domini judicis.*

A cette réponse étoit jointe une lettre que voici, adressée au duc d'Anjou : « J'ai vu vos ambassadeurs, ils m'ont » fait part de vos frivoles excuses, je leur ai fait remettre » ma réponse, & j'ai pris la précaution de faire enregistrer le tout dans ma chancellerie ».

A la dureté des réponses, le juge d'Arborée joignit la dureté des procédés à l'égard des ambassadeurs. Ceux-ci ayant remis leurs papiers au juge, attendoient tranquillement sa réponse au palais archiépiscopal où le juge les avoit fait loger & traiter assez honorablement; le mardi, dernier août, deux massiers & deux sergens ou domestiques, *servientes*, armés d'épées & portant la livrée du prince, vinrent leur dire, dans la langue du pays, *in eorum sardesco*, que monsieur le juge les mandoit. Arrivés dans la grande cour du palais, ils la trouvent remplie d'un peuple immense, au milieu duquel on distinguoit un évêque, frère Mineur, entouré d'autres frères Mineurs, une multitude de prêtres & de moines, & quantité de domestiques à la livrée du prince. Les ambassadeurs voulurent se tirer de la foule & passer, comme la veille, de cette grande cour extérieure dans la petite cour intérieure qui menoit à la chambre du juge; on leur en ferma brusquement la porte,

& ils furent obligés d'attendre dans la première cour, confondus parmi le peuple. Au bout d'un certain temps la porte s'ouvrit, & ils virent paroître l'évêque-chancelier tenant un papier à la main, & assisté d'un notaire ou secrétaire qui portoit aussi divers papiers. Avec eux étoient aussi Don Pal, cet officier du palais, qui, la veille, avoit introduit les ambassadeurs dans la chambre du juge, le podestat, & à leur suite un grand nombre de massiers, de sergens & autres domestiques du juge. L'évêque élevant la voix pour être entendu de toute l'assemblée, s'écria dans la langue du pays, *in eorum sardesco, bonnes gens* « (*bonæ gentes*) monsieur le juge vous a fait assembler ici pour « vous faire connoître les variations & l'infidélité du duc « d'Anjou, en présence de ses nouveaux ambassadeurs, qui « pourront aussi-bien que vous faire la comparaison du « passé avec le présent. Voici le traité dont vous avez « entendu les premiers ambassadeurs jurer solennellement « l'exécution dans l'église de Sainte-Marie; il est possible que « les nouveaux ambassadeurs n'en aient pas connoissance, « c'est pourquoi nous avons voulu vous le lire en leur « présence. Voici ensuite la nouvelle dépêche du duc « d'Anjou, apportée par ses nouveaux ambassadeurs, elle « contient l'aveu formel de l'inexécution du traité, avec « de nouvelles promesses qui ne seroient que de nouveaux « mensonges; voici la réponse que monsieur le juge fait « à toutes ces fourberies ».

En même temps il fit lire ou lut toutes ces pièces qu'il accompagnoit de commentaires pour aggraver les torts du duc d'Anjou, & pour rendre plus sensible l'infidélité qu'on lui reprochoit; ensuite se tournant vers les ambassadeurs, il leur dit de la part du juge d'Arborée, qu'ils eussent à sortir de ses terres dans le jour, & à se retirer dans leur navire, & que c'étoit ainsi que le juge leur donnoit leur congé. *Ce n'est pas ainsi qu'il doit être donné à des gens de notre caractère*, répondirent les ambassadeurs, & ils demandèrent à l'évêque-chancelier la copie de la réponse

AMBASSADES.

du juge & la permiſſion de le voir pour prendre congé de lui. *Attendez ici un moment*, leur dit l'évêque, & il alla prendre les ordres de Hugues. Don Pal qui étoit rentré avec lui, revint un moment après, & dit aux ambaſſadeurs qu'ils ne pouvoient voir le juge; mais qu'ils retournaſſent dîner au palais, & qu'ils attendiſſent ſes ordres. Ils dînèrent triſtement, *mæſti & dolentes modicum pranſi fuerunt*, & après le dîner, que la relation appelle *prandium peſſimum*, n'entendant parler de rien, ils envoyèrent juſqu'à deux fois à Don Pal des perſonnages des plus diſtingués de leur ſuite, pour demander de nouveau la permiſſion de voir le juge; la première fois ils ne purent pas même parvenir juſqu'à Don Pal, la ſeconde ils le virent, mais ils en reçurent pour réponſe définitive, que le juge ne vouloit point abſolument revoir les ambaſſadeurs; on leur fit même toute ſorte d'avanies, ſoit par ordre du juge, ſoit en croyant entrer dans ſes vues; on retint les proviſions de vivres que le juge leur avoit permis de faire dans la ville pour leur voyage, & qu'ils avoient exactement payées; on arrêta leurs malles à la porte de la ville, & on les fouilla très-rigoureuſement pour voir s'ils n'avoient point de papiers ſecrets ou ſuſpects; mais ils avoient pris leurs précautions à cet égard.

Ce même mardi, 30 août, à l'entrée de la nuit, les ambaſſadeurs étant dans leur navire, François Piſani vint de la part du juge d'Arborée leur apporter la copie de la réponſe de ce prince, qui avoit été lûe dans l'aſſemblée du peuple, & ſa lettre adreſſée au duc d'Anjou: nous avons rendu compte de l'une & de l'autre.

Le retour en France ne fut pas non plus ſans danger, on craignoit ſur-tout la rencontre des navires Catalans; le vaiſſeau qui portoit les ambaſſadeurs, avoit été loué à Marſeille, le patron étoit Marſeillois: les Provençaux, alors ſujets de la reine Jeanne I.^ere de Naples, étoient en paix avec les Arragonnois & les Catalans; c'étoit un danger de moins. Le vaiſſeau relâcha, pour faire eau, dans

un

un port du golfe d'Algéry, à dix milles de distance de cette place; Algéry & toute cette partie de la Sardaigne appartenoient aux Arragonnois : une barque survient portant pavillon Marseillois, plusieurs hommes en sortent, entre autres un consul résident à Algéry pour les Marseillois & Provençaux; ils entrent dans le vaisseau des ambassadeurs, & s'adressant au patron, se disent envoyés par le gouverneur d'Algéry, qui s'étonne, qu'attendu l'amitié qui règne entre les Provençaux & les Catalans, le patron ne se soit pas adressé à lui pour demander des rafraîchissemens; il les prévient donc, & les envoie pour lui en offrir. Nous sommes très-bien pourvus de tout, répondit le patron; & pour le leur prouver, il leur fait servir d'excellent vin dans des vases d'argent, & se met à boire avec eux. Tout en buvant & en causant, on lui demande amicalement d'où il vient; je viens, dit-il, de faire la chasse à quelques corsaires Sarrazins, qui ont exercé leurs brigandages dans la mer de Marseille. Oh non! répond un des envoyés d'Algéry, vous revenez de Sardaigne, vous portez deux ambassadeurs François; il lui en dit tous les noms, surnoms, titres & qualités; le gouverneur d'Algéry, ajouta-t-il, en est bien instruit, & n'en est pas médiocrement inquiet; comment avez-vous l'imprudence de vous engager ici dans un golfe Arragonnois? croyez-moi, ne vous y arrêtez pas plus long-temps, vous n'y seriez pas en sûreté. Le patron qui étoit un homme de cœur, *qui magnanimus existebat alto corde*, repliqua: le voulez-vous ainsi? eh bien! tout ce que vous dites est très-vrai, j'ai dans mon vaisseau les ambassadeurs François, je prétends les remettre sains & saufs à Marseille; je ne crains point monsieur le gouverneur d'Algéry, qu'il fasse du pis qu'il pourra, *faciat pejus quod facere poterit:* je ne pars d'ici que demain au matin, je soupe ici, je dors ici, si on me réveille, nous verrons; & sachez qu'il n'y a pas dans le port de Marseille un seul vaisseau qui ne soit aux ordres du duc d'Anjou, sauf l'obéissance dûe à notre souveraine. Après

AMBASSADES.

AMBASSADES. ce discours, les envoyés partirent; le patron resta, comme il l'avoit dit, & ne partit que le lendemain matin. Le nom de cet homme courageux, étoit *Jean Casse*.

Les ambassadeurs, dans le reste de leur course, essuyèrent de violentes tempêtes qui maltraitèrent leur navire au point qu'il faisoit eau de tous côtés, & que chacun s'attendoit à périr; on prit terre, & on le radouba: à peine s'étoit-on remis en mer, qu'on aperçut deux vaisseaux de corsaires qui donnèrent la chasse à celui des ambassadeurs; mais celui-ci étant meilleur voilier, leur échappa.

Les ambassadeurs n'arrivèrent à Marseille que le 16 septembre; par le compte des frais du naulage, ils se trouvèrent devoir au patron mille soixante & quinze livres, ils n'avoient point cette somme, ils offrirent des ôtages; le généreux Jean Casse les refusa, ne voulant point d'autre sûreté que leur promesse & la protection du duc d'Anjou. Ils arrivèrent le 18 à Avignon, où ils séjournèrent quelque temps; ce ne fut enfin que le 11 d'octobre qu'ils purent remettre à Toulouse, au duc d'Anjou, les réponses & la lettre du juge d'Arborée, & rendre compte du mauvais succès de leur ambassade.

Voilà tout ce que ce manuscrit nous fournit concernant les négociations relatives aux droits du duc d'Anjou sur le royaume de Majorque, & sur les comtés de Roussillon & de Cerdagne. Il paroît que cette affaire fut abandonnée, le duc ayant toujours été entraîné vers d'autres objets par des affaires plus pressantes; la guerre contre l'Angleterre se prolongea; Charles V mourut en 1380, & le duc d'Anjou fut régent du royaume de France: l'adoption que fit de lui Jeanne de Naples, l'attira ensuite en Italie où il mourut, & l'usurpation du roi d'Arragon, sembla consacrée par le temps.

Ce récit étant le résultat d'une multitude de pièces, dont nous n'avons énoncé dans le titre que les trois principales, nous croyons devoir, pour faciliter à nos lecteurs l'usage de ce manuscrit, donner ici une espèce d'inventaire

de toutes ces pièces, en indiquant la place qu'elles occupent dans le manuſcrit.

A la tête de ces pièces, on en trouve une ſans titre, qui n'eſt pas, ſi l'on veut, entièrement étrangère à l'affaire dont nous venons de nous occuper, mais qui n'y a qu'un rapport très-indirect & très-éloigné; c'eſt le contrat de mariage en latin, de l'infortunée Blanche de Bourbon, avec Pierre-le-cruel, roi de Caſtille, frère & prédéceſſeur de Henri de Tranſtamare (depuis le premier feuillet juſqu'au ſeptième).

La ſeconde pièce eſt l'inſtruction donnée aux premiers ambaſſadeurs envoyés vers le roi de Caſtille Henri: c'eſt la première pièce énoncée dans le titre; elle s'étend depuis le huitième juſqu'au quatorzième feuillet.

La troiſième a pour titre: *les cauſes & mouvemens que les meſſages de monſieur le duc pourront dire au roi de Caſtille, pour l'induire à condeſcendre à la prière & requête de monſieur le duc*, depuis le feuillet quatorze juſqu'au dix-ſeptième.

La quatrième eſt la réponſe du roi de Caſtille Henri, aux demandes du duc d'Anjou, (de dix-huit à vingt-un).

La cinquième, une lettre du duc d'Anjou au roi de Caſtille (de vingt-un à vingt-neuf). Les quatre pièces précédentes ſont en françois.

La ſixième eſt la relation de la ſeconde ambaſſade du duc d'Anjou au roi de Caſtille: c'eſt la ſeconde des pièces générales énoncées dans le titre; elle s'étend du trentième feuillet au cinquante-cinquième.

La ſeptième eſt une réponſe du duc d'Anjou à l'infant de Caſtille, ſur des propoſitions d'accommodement avec l'Arragon (de cinquante-ſix à ſoixante-trois). Les deux pièces précédentes ſont en latin.

La huitième porte ce titre: *hîc continentur qui poſſunt facere guerram in Catalauniâ & in regno Major* (de ſoixante-quatre à ſoixante-huit).

Cette pièce qui n'eſt proprement qu'une liſte, eſt en eſpagnol.

AMBASSADES.

La neuvième est la relation de l'ambassade au juge d'Arborée : c'est la troisième des pièces énoncées dans le titre ; elle s'étend du feuillet soixante-huit au quatre-vingt-six ; elle est en latin.

La dixième & la onzième sont la même pièce en françois & en latin, sous ces deux titres : *rotulus credentie in gallico, & rotulus credentie ex gallico in latinum translatus ;* ce sont les lettres de créance & les instructions données aux ambassadeurs allant vers le juge d'Arborée ( de quatre-vingt-six à quatre-vingt-quinze, *fol. verso ).*

La douzième est un pouvoir pour confirmer les alliances & en former de nouvelles : *procuratorium super alligantiis jam factis confirmandis, & de novo etiam faciendis* ( de quatre-vingt-quinze à cent ).

La treizième est un pouvoir pour arrêter le mariage entre le fils du duc d'Anjou & la fille du juge d'Arborée : *procuratorium super matrimonio contrahendo* ( de cent à cent cinq ).

La quatorzième & dernière est la réponse du juge d'Arborée, avec sa lettre au duc d'Anjou ( de cent cinq à cent huit ). Ces trois dernières pièces sont en latin.

Les autres pièces contenues dans le même volume, & qui sont en grand nombre, nous fourniront la matière de plusieurs autres notices.



---

## *RELATION DE LA MORT DE RICHARD II, roi d'Angleterre, 1399.*

### BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

*N.° 8448, in-fol. veau-fauve, portant pour titre, au dos :* Ambaſſades.

*C'étoit le n.° 22 des Manuſcrits de Baluze.*

Par M. GAILLARD.

CE volume eſt le même qui nous a déjà fourni une ample notice des négociations concernant le royaume de Majorque & de Minorque, & les comtés de Rouſſillon & de Cerdagne, envahis par le roi d'Arragon, & réclamés par Louis I, duc d'Anjou. Rien n'indique l'auteur de la relation dont nous allons donner l'extrait; mais cet auteur paroît inſtruit, & ſa relation eſt intéreſſante; elle peint bien d'ailleurs, dans les moindres détails, les mœurs du temps & du pays dont il s'agit. Richard II, roi d'Angleterre, dont nous allons voir la fin déplorable, fils du prince Noir, & petit-fils d'Édouard III, étoit contemporain de Charles VI, & auſſi ami de ce prince que ſon père, & ſon aïeul avoient été ennemis des prédéceſſeurs du même Charles VI. Ces deux rois étoient du même âge, tous deux encore dans l'enfance lorſqu'ils avoient commencé à régner, tous deux gouvernés par trois oncles paternels, ambitieux & mal intentionnés. Le ſort ſembloit même s'être étudié à mettre entre les trois oncles du roi d'Angleterre, la même différence de caractère qu'entre les trois oncles du roi de France; & cette différence de caractère

AMBASSADES.

ſuivoit le même ordre chez les princes des deux nations. Le duc de Lancaſtre, régent en Angleterre, avoit la hauteur, l'ambition, l'avidité du duc d'Anjou, régent de France; le duc d'Yorck reſſembloit au duc de Berry, par la molleſſe & l'indolence; & le duc de Gloceſtre au duc de Bourgogne, par l'audace & la turbulence.

Quoique plus âgé de deux ans que Charles VI, Richard fut ſon gendre, il épouſa Iſabelle de France ſa fille; le mariage ne put être conſommé, à cauſe du bas-âge de la princeſſe, mais elle fut élevée en Angleterre, où une princeſſe françoiſe bleſſoit les yeux de la nation.

Il eſt à remarquer que tous les rois d'Angleterre, qui ont épouſé des princeſſes de la maiſon de France, ont été haïs de leur peuple, & ont fini malheureuſement, témoins Édouard II, Richard II, Henri VI & Charles I; & ce n'eſt pas-là une de ces ſingularités hiſtoriques qu'on a peine à expliquer, c'eſt l'effet aſſez naturel d'une cauſe aiſée à reconnoître. On la trouve dans les rivalités & les haines nationales, dans la différence de conſtitution, de mœurs, de principes de gouvernement, dans la crainte fondée ou non, qu'une princeſſe françoiſe n'inſpirât au roi d'Angleterre le deſir de ſe rendre abſolu, & ne lui en ſuggérât les moyens.

Cette inquiétude ne pouvoit avoir lieu à l'égard de la fille de Charles VI, qui avoit quitté la France à ſix ans, & qui n'en avoit que dix à la mort de Richard II; mais tous les rois d'Angleterre, amis des rois de France, ont toujours été accuſés ou ſoupçonnés de vouloir apprendre d'eux à ſe rendre abſolus, & s'appuyer de leurs ſecours pour y réuſſir. L'attachement de Charles II & de Jacques II, à Louis XIV, quoiqu'ils n'euſſent point épouſé des princeſſes françoiſes, a ſuffi pour expoſer le premier à des contradictions continuelles, & pour faire détrôner le ſecond.

Henri V est le seul exemple d'un roi d'Angleterre, qui ait épousé impunément une princesse françoise; c'est qu'il se servit de ce mariage pour opprimer & envahir la France, ce qui étoit fort du goût des Anglois, qui ne voyoient pas que ce titre de conquérant le rendoit beaucoup plus absolu qu'il ne l'auroit été sans toutes ses conquêtes.

Le règne de Richard II ayant toujours été agité par des factions & des partis contraires, il est peut-être difficile de porter sur ce prince un jugement bien exact: il a ses panégyristes, il a ses censeurs. Il eut des favoris qu'il combla de biens, il donna l'Irlande en souveraineté à un d'entr'eux, comme il auroit donné un champ ou une maison; & ce favori étant mort en pays étranger, il fit apporter son corps en Angleterre, & fit ouvrir sa bière pour le considérer à loisir, avant qu'on le déposât dans le tombeau qu'il lui avoit fait élever. Sur ces témoignages d'une si vive affection, le P. d'Orléans le loue comme un roi capable d'amitié; les Anglois plus sévères, ne virent dans ces amis que des mignons, & jugèrent Richard II entièrement semblable sur ce point à Édouard II.

La facilité avec laquelle il sacrifia ces favoris à la haine du parlement, en même temps qu'elle semble déposer contre l'opinion des Anglois, enlève à Richard une partie de l'éloge que lui donne le P. d'Orléans, & prouve, dans tous les cas, beaucoup de foiblesse & de légèreté. Froissard pensoit comme les Anglois sur ces favoris, qu'il appelle toujours les *marmouzets* & les *poupées* du roi.

Richard eut deux beaux momens dans sa vie. Le duc de Lancastre son oncle, régent du royaume, ayant épousé Constance, sœur de Pierre-le-cruel, disputoit la couronne de Castille à Henri de Transtamare, & chargeoit l'Angleterre de subsides pour cette expédition, comme le duc d'Anjou en chargeoit la France pour l'expédition de

AMBASSADES.

Naples. Ces extorsions produisirent les mêmes effets en France & en Angleterre, c'est-à-dire, des soulèvemens; il y en eut un violent à Londres, excité principalement par les paysans; un forgeron, nommé *Wat-tyler,* étoit à la tête des rebelles: il traita d'égal à égal avec le roi, ou plutôt il traita en maître, étant supérieur en forces, & les propositions que faisoit le roi, ne lui étant pas agréables, il tira deux ou trois fois son poignard pour l'en frapper. Témoin de cette insolence, Walworth, maire de Londres, se jette au-devant du roi, frappe & renverse Wat-tyler d'un coup de massue ; les autres personnes de la suite du roi, achèvent d'assommer Wat-tyler : aussitôt les rebelles criant *Wat-tyler & vengeance,* bandent leurs arcs & saisissent leurs flèches; la troupe du roi, toute foible qu'elle est, se prépare au combat, le roi la retient, il s'avance seul vers les rebelles : *mes amis,* leur dit-il, *Wat-tyler est mort; vous n'aurez plus désormais d'autre chef que votre roi.* Les paysans le suivent, changés par ce seul mot. Knolles un de ses généraux, arrive à son secours avec ce qu'il avoit pu rassembler de troupes, il demande la permission de charger les rebelles; *des rebelles,* dit le roi, *il n'y en a plus; vous ne voyez ici que mes sujets & mes enfans.* Richard avoit alors seize ans; on ne pouvoit certainement annoncer d'une manière plus éclatante le fils & le successeur du prince Noir & d'Édouard III. D'autres rebelles ayant pris les armes dans diverses provinces, Richard les vainquit en personne dans deux batailles.

L'autre beau moment de Richard, fut celui où il déclara sa majorité. Ses profusions envers ses favoris avoient fait chercher les moyens de borner son autorité; on lui avoit donné un conseil sans l'avis duquel il ne pouvoit rien entreprendre, on l'avoit même fait jurer d'être soumis en tout aux décisions de ce conseil. Le roi entre un jour au Parlement, & de ce même air dont il avoit désarmé autrefois les paysans rebelles , *quel âge me croyez-vous !* dit-il,

dit-il à l'aſſemblée? — vingt & un ans, lui répondit-on. — « Je dois donc commencer enfin à gouverner par moi-même, & je ne me ſens pas de moindre condition que mes « prédéceſſeurs ». Ce ton de fermeté en impoſa; on applaudit, & on obéit. Le roi faiſant uſage à l'inſtant de l'autorité qu'il réclamoit, ôta la chancellerie à l'archevêque de Cantorbéry, qui s'étoit montré l'ennemi des favoris, dépoſa pluſieurs autres officiers, interdit même l'entrée du conſeil au duc de Gloceſtre, celui de ſes oncles qui lui étoit le plus ſuſpect: il ne rencontra aucune oppoſition.

Mais le reſte de ſa vie parut trop démentir ces deux beaux momens; il ſe livra de jour en jour à la molleſſe & à la diſſipation, il s'écarta des traces de ſes pères. Impétueux & foible, il ne ſavoit ni ſe refuſer aux préventions ni les diſſimuler; il mettoit l'humeur à la place de l'autorité. Quand le parlement lui propoſoit de renvoyer les miniſtres ou les favoris qui abuſoient de leur crédit, il répondoit avec colère qu'il ne renverroit pas pour l'amour du parlement le moindre marmiton de ſa cuiſine, & menaçoit de ſe liguer avec le roi de France pour apprendre de lui à réduire des ſujets rebelles; puis il trembloit & il cédoit: il éclatoit en toute rencontre, & toujours très-imprudemment contre ſes oncles, qu'il avertiſſoit par-là de ſe réunir & de cabaler contre lui. On diſtinguoit le parti du roi & le parti des princes, & celui-ci parut être celui de la nation. Le duc de Lancaſtre alla faire la guerre en Eſpagne, & réclamer la Caſtille, ou reſta dans Londres ſans crédit & auprès du prince & auprès du peuple; en ſon abſence ou par ſon inaction, le duc de Gloceſtre fut l'ame de la ligue qui ſe formoit contre le roi: le duc d'Yorck tenoit la balance entre les deux partis, ou plutôt il n'étoit d'aucun, moins par vertu que par indolence.

Le plus grand grief de la nation Angloiſe contre Richard, fut la reſtitution qu'il fit à la France de quelques places importantes, & la trève de vingt-huit ans qu'il conclut

AMBASSADES.

avec elle & qu'il cimenta par son mariage avec Isabelle, alors âgée de six ans. Avant cette trève conclue en 1395, il restoit aux Anglois, de toutes leurs anciennes possessions en France, & de toutes les conquêtes d'Édouard III, quelques places seulement, mais c'étoient les clefs d'autant de provinces; Calais de la Picardie, Cherbourg de la Normandie, Brest de la Bretagne, Bordeaux de la Guyenne. Cherbourg avoit été engagé aux Anglois par le roi de Navarre Charles-le-mauvais, pour une somme de vingt-cinq mille livres; Charles-le-noble, fils de Charles-le-mauvais, demandoit à rentrer dans la place, en rendant cette somme. Sa demande étoit juste, & Richard avoit toujours besoin d'argent; ainsi cette affaire fut consommée. Brest qui avoit de même été livré aux Anglois par le duc de Bretagne, lui fut aussi restitué par la même raison, moyennant cent vingt mille francs; il y eut même une négociation entamée pour Calais, mais elle fut abandonnée.

La restitution de Brest acheva de perdre Richard dans l'esprit de ses peuples, & c'est ici que commence la relation du manuscrit.

Le duc de Bretagne resté dans Brest, en vertu du traité conclu avec Richard, renvoya les Anglois qui formoient la garnison de cette place; ceux-ci retournèrent en Angleterre. Richard qui aimoit à donner des fêtes, en donna une à Westminster; « à celle fête arrivèrent les souldoyers » qui avoient tenu Brest pour le roi, lesquels furent reçus » & vinrent dîner en la ville du roi & en sa salle.... » Adonc commença le duc de Glocestre à parler au roi » Richart, en disant: *monsieur, n'avez mie veu à dîner les* » *compaignies qui étoient ici!* & le roi lui demanda: *bel oncle* » *quelles gens étoient-ce! — monsieur, ce sont vos gens qui sont* » *venus de Brest, lesquels vous ont loyaulment servi, & ils ont été mauvaisement payés, & ne savent que faire* ». Le roi, à qui ce propos commençoit à déplaire, se contenta de répondre sèchement: *ils seront payés du tout*, & il donna des ordres en conséquence. Le duc de Glocestre, qui

n'avoit pas débuté ainſi pour s'arrêter dès le premier mot, répondit *fort orgueilleuſement:* « ſire, vous deuſſiez premièrement, tant faire de voſtre corps, que vous preinſſiez une « ville ſur vos ennemis par fait de guerre ou par force avant « que vous rendiſſiez ou vendiſſiez aucunes villes que vos « prédéceſſeurs rois d'Angleterre ont gaignées & conquiſes. « A quoi le roi reſpondit moult felonneuſement: comment « dites-vous cela »? le duc de Gloceſtre répéta ſon injurieux propos. Adonc le roi ſe courrouça & dit au duc : « cuidez-vous que je ſoye marchant ou fol, que je vende ma terre? « par ſaint Jehan-Baptiſte Nennil, mais il eſt bien vérité « que noſtre couſin de Bretaigne nous a rendu & payé bien » & loyaulment la ſomme que mes prédéceſſeurs lui avoient « prêtée pour la ville de Breſt, & puiſqu'il nous a payé, « c'eſt bien raiſon qu'il ait ſes gaiges ».

AMBASSADES.

Depuis cet entretien, il n'y eut plus que de fauſſes réconciliations entre le roi & ſon oncle.

L'abbé de Saint-Alban, qui avoit été parrain du duc de Gloceſtre, mande au prieur de Weſtminſter de ſe rendre à Saint-Alban un jour qu'il lui indique; le prieur en arrivant, trouve le duc de Gloceſtre à table chez l'abbé. Après le dîner, lorſqu'ils furent ſeuls enſemble, l'abbé fit cette queſtion au prieur: « dites, prieur, ſe Dieu vous aide & Saint-George, avez-vous point eu de viſion « en ceſte nuit de nulle choſe de ce monde? — Oui, « ſe dit le prieur. Or dites, dit le duc au prieur, la vérité « de votre viſion. Vérité eſt que le prieur ſe mit à genoux « devant le duc de Gloceſtre, en la préſence de l'abbé, « & pria au duc & à l'abbé qu'ils lui pardonnaſſent ce « qu'il diroit de ſa viſion, & dit qu'il amoit mieulx de ſe « taire que de le dire. Adonc, dit l'abbé au prieur, dites « hardiment, monſieur le vous pardonne. Lors dit le prieur, « par Dieu & par Saint-George, meſſieurs, il m'eſtoit « advis en cette nuit que le royaume ſeroit perdu par « notre ſeigneur le roi Richart ».

L'abbé déclara qu'il avoit eu la même viſion, & tous

AMBASSADES.

deux ayant encore bien demandé pardon au duc de lui avoir dit précisément ce qu'il vouloit entendre, le duc leur dit *que on y mettroit bien brief bon remède*. Il leur donna rendez-vous à la quinzaine au château d'Arondel, où se trouvèrent aussi le comte d'Arondel, le comte de Nottingham, maréchal d'Angleterre son gendre, l'archevêque de Cantorbéry, frère du comte d'Arondel, le comte de d'Erby, fils du duc de Lancastre, & plusieurs autres seigneurs. « D'abord ces conjurés ouïrent la messe, » & la chanta l'archevêque de Cantorbie (Cantorbéry), » & donna le sacrement au duc de Glocestre, au comte » de d'Erby, & aussi au comte d'Arondel son frère, & au comte Maréchal, &c. » Ensuite il fut convenu entre eux de s'assurer de la personne du roi & de ses ministres, de retenir les uns dans une prison perpétuelle, de livrer les autres au supplice.

Le comte de Nottingham courut révéler tout au roi, & par sa délation fit trancher la tête au comte d'Arondel son beau-père, dont il étoit l'ennemi secret. Le roi voulut jouir du spectacle de son supplice; il avoit avec lui le comte de Nottingham qui triomphoit de la mort de son beau-père: Arondel les fit rougir tous les deux de cette indignité. Ce comte d'Arondel étoit le seigneur de l'Angleterre le plus considérable & le plus aimé.

Parmi les griefs proposés par Richard au parlement, contre le comte d'Arondel, on trouve celui-ci: la reine (c'étoit Anne de Luxembourg, première femme de Richard, fille de l'empereur Charles IV, & sœur de l'empereur Venceslas; les Anglois, dont elle avoit gagné les cœurs par sa bienfaisance & ses vertus aimables, ne l'appeloient que *la bonne reine*); la reine donc, dit le manuscrit, « fut une fois trois heures à genoux devant le » comte d'Arondel, pour le prier pour ung sien chevalier, » appelé *Jean Carnaillay*, lequel eust ce nonobstant la teste » coupée; lequel comte respondit à la royne: *m'amye, priez pour vous & pour vostre mari, il le vault mieulx* ».

Nous rapportons ce fait, pour obſerver que les hiſtoriens attribuent cette dureté inſolente, non au comte d'Arondel, mais au duc de Glouceſtre, & qu'au lieu de Jean Carnaillay, ils nomment tous *Simon Burley*, gouverneur de Richard II, perſonnage beaucoup plus connu que Carnaillay.

Le roi, en même temps qu'il s'aſſuroit du comte d'Arondel & des autres conjurés, que Nottingham lui avoit indiqués, monte un jour à cheval, dès ſix heures du matin, *dont ceux de Londres avoïent grant merveille;* il avoit avec lui le comte d'Huntingdon ſon frère naturel. Il prend la route d'une maiſon de campagne, voiſine de Londres, où demeuroit le duc de Gloceſtre; il envoie devant lui ſon frère *avec ung peu de gens,* pour prévenir le duc de ſa viſite, « lequel demanda ſe le duc eſtoit à l'oſtel, & une damoiſelle reſpondit: *oui, monſieur & madame ſont encores au lit.* Adonc le roi, qui avoit fait une petite bataille de gens d'armes & de grant foiſon d'archiers, vint chevauchant en la baſſe-court de ſon oncle, & ſa trompette ſonnoit devant. Adonc le duc de Gloceſtre . . . vint en la baſſe-court où le roi eſtoit, & pour certain le duc n'avoit autre choſe veſtu que ſes draps, linges & ung mantel autour de ſes eſpaules, & la ducheſſe vint après ſon ſeigneur, avec toutes ſes dames & damoiſelles . . . & ſe mit le duc à genoux devant le roi, en diſant: monſieur, vous ſoyez le très-bien venu; très-cher ſeigneur, comment êtes-vous venu ci-devant tant matin ſans moi faire ſavoir votre venue? & le roi reſpondit: bel oncle, allez vous veſtir, & après nous parlerons enſemble . . . . . . Le duc revenu, le roi lui dit: bel oncle, il vous convient venir avec moi, lequel lui reſpondit, monſieur, je le ferai très-voulentiers, & puis monta à cheval; & quand le roi & toutes ſes gens furent hors la porte de la baſſe-court, il dit au comte-maréchal (Nottingham): menez mon oncle en notre tour de Londres, là veuil-je parler à lui, & non autrement; & euſt le duc très-voulentiers parlé

AMBASSADES. » au roi, mais le roi ne voult parler à lui, ne oncques puis n'y parla ».

Le manuſcrit ne s'explique pas davantage ſur le ſort du duc de Glоceſtre; nous allons ſuppléer à ce ſilence. La crainte des partiſans que ce prince avoit en Angleterre, fit prendre le parti de le tranſporter à Calais. Dans la ſuite, le parlement croyant cette faction abattue par le ſupplice ou l'exil de ſes principaux chefs, voulut juger le duc de Gloceſtre; il donna ordre au gouverneur de Calais, (c'étoit Nottingham), d'amener ſon priſonnier en Angleterre; Nottingham répondit que Gloceſtre venoit de mourir d'une attaque d'apoplexie: on ſut depuis qu'il avoit été étouffé entre des matelas.

Nous avons dit que le comte de d'Erby (Lancaſtre) avoit été de la conférence d'Arondel; mais y ayant montré moins d'emportement que les autres, il obtint ſon pardon du roi, en lui faiſant l'aveu de tous ſes torts & en promettant de les réparer. Il accuſa enſuite le comte de Nottingham (alors duc de Nortfolk), d'être faux, traitre & deſloyal envers le roi & le royaume d'Angleterre. Il paroît qu'en effet il avoit été tour-à-tour complice & délateur des ennemis de Richard.

Le comte de d'Erby ayant préſenté au roi la requête qui contenoit cette accuſation, le roi la communiqua au comte de Nottingham, en lui diſant: *qu'en dites-vous, Thomas!* « lequel reſpondit au roi: très-chier ſeigneur, à voſtre » congé, que je puiſſe répondre à voſtre couſin, ſauve » voſtre révérence; je dis que Henri de Lanclaiſtre duc » d'Arnorde (ou de Héreford, titre nouveau qui venoit » auſſi de lui être conféré), a menti & ment de ce qu'il » a dit & voudra dire ſur moi, comme faulx, & traiſtre & deſloyal qu'il eſt ». Nottingham étoit gouverneur de Calais; le comte de d'Erby l'accuſoit nommément de deux choſes, l'une d'avoir appliqué à ſon profit des deniers deſtinés au payement de la garniſon de Calais, l'autre d'avoir fait périr le duc de Gloceſtre; Nottingham paroît

ſe juſtifier aſſez bien ſur le premier point, il ſe tait ſur le ſecond. AMBASSADES.

Après toutes les dénégations, démentis, défis, refus de ſe réconcilier, gages de bataille jetés & relevés, & toutes les cérémonies & formalités du duel judiciaire, qui ſont rapportées ici dans un grand détail, les combattans paroiſſent dans la lice à Coventry, au jour marqué, en préſence du roi & de toute la cour. Le roi ayant *juré Saint-Jehan-Baptiſte, que jamais paix ne ſeroit d'eulx deux de par lui,* le comte de d'Erby arrive le premier, *& ſe ſigna une croix de ſa main, auſſi légièrement comme s'il n'euſt point été armé ... & attendit ſon ennemi en la bataille gentillement, comme il appartient en tel jour.* Nottingham, après avoir *ouï trois meſſes,* entra auſſi dans la lice, en diſant: *Dieu ayde au droit.*

Le comte de d'Erby miſt ſon écu à point, & ſe ſigna de ſa main « faiſant une croix, & mit la lance ſur ſa cuiſſe, la pointe devers ſon ennemi, & alla bien ſept ou « huit pas avant pour faire ſon devoir; & le duc de *Norvolt* « (Nottingham) ne ſe bougea, ne ne fiſt ſemblant de ſoy « deffendre. Adonc le roi ſe dreça & cria: ho! ho! & « commanda qu'on oſtât la lance au comte de d'Erby ». Alors un hérault prononça à haute voix le jugement du roi & de ſon conſeil qui, en rendant juſtice & en donnant des éloges à la valeur, éprouvée d'ailleurs, des deux adverſaires, banniſſoit le comte de d'Erby du royaume pour dix ans, *& ſe il revient au pays avant que les dix ans ſoient paſſés, il ſera pendu ou aura la tête coupée.* « Et quand le cry fut fait, les gens en eurent grant merveille que le « duc d'Arnorde (de d'Erby) fuſt banni pour ce qu'il ſe « monſtra ſi gaillart pour faire ſon devoir, & faiſoient les « gens ſi grant noiſe qu'on ne pouvoit oüyr, car chacun « cuidoit qu'il euſt perdu ſon honneur ». Cependant on fit faire ſilence, & on publia la ſeconde partie du jugement, qui banniſſoit du royaume à perpétuité le comte de

AMBASSADES. Nottingham, & tenoit ſes biens ſaiſis juſqu'à ce qu'il eût payé en entier la garniſon de Calais.

On n'entend rien à ce jugement bizarre qui, en dérogeant à toutes les loix du duel judiciaire, condamne & punit à la fois l'accuſateur & l'accuſé, ſans que ni l'un ni l'autre ſoit convaincu; les auteurs en raiſonnent diverſement. Le roi défendit aux deux bannis de choiſir la même retraite en pays étranger, de ſe chercher pour ſe battre, & d'avoir enſemble aucune affaire, même dans le cas où ils viendroient à ſe rencontrer par haſard, le tout ſous peine de confiſcation de tous leurs biens; ils lui donnèrent leur parole, & partirent, fort contens l'un & l'autre, ſuivant le manuſcrit, d'être échappés au ſort du comte d'Arondel. Cependant Nottingham mourut peu de temps après de douleur, à Veniſe.

Le roi ſe prépara auſſi à partir pour aller faire la guerre en Irlande, où il y avoit alors de grands mouvemens. Le détail de ſes diſpoſitions domeſtiques avant ſon départ eſt curieux, naïf & intéreſſant. Il laiſſe le duc d'Yorck ſon oncle, lieutenant du royaume en ſon abſence; il lui recommande, ainſi qu'au grand tréſorier d'Angleterre Scropt, Iſabelle de France ſa femme, *& qu'elle n'eût point de deffaute ne ſes gens.* « Et commanda le roi à ung phy-
» ſicien, nommé *maiſtre Pol*, qu'il ſe prînt garde de la
» royne comme de ſon propre corps, & commanda à ſire
» Phelipe la Vache, chambellan de la royne, que maître Pol
& le confeſſeur fuſſent ſouverains gardiens de la royne ».

Il prit enſuite ces trois derniers perſonnages en particulier, & après les avoir fait jurer de dire vérité ſur ce qu'il alloit leur demander, il leur ordonna de lui dire s'ils jugeoient que la dame de Courcy, gouvernante de la reine, & ſur laquelle il avoit apparemment quelque ſoupçon, « étoit aſſez bonne, gentille & ſage, pour être
» garde & maîtreſſe d'une telle dame comme la royne
» d'Angleterre. Adonc répondirent ſire Phelipe la Vache
» & maiſtre Pol: très-cher ſire, ci eſt le confeſſeur qui connoît

connoît mieux les dames de par-delà la mer que nous, « laiſſez-lui en dire ce que lui en ſemble bon . . . Le con- « feſſeur cria merci au roi, qu'il le fiſt dire à ſire Phelipe « la Vache ou à maître Pol, car la dame lui en pourroit « porter mal talent ».

C'étoit déjà s'expliquer, & ſur de nouvelles inſtances du roi, tous trois déclarèrent qu'elle n'étoit point digne d'un ſi noble emploi, les raiſons qu'ils en rapportent, ſont très-remarquables: « elle tient, diſent-ils, plus grand eſtat, tant pour tant que ne fait la royne, car elle eſt « délivrée de par vous pour dix & huit chevaux, ſans la « livrée de ſon mari, quand il va & vient; & auſſi tient-elle « deux ou trois orfévres, & ſept ou huit ouvriers de « broderie, & deux ou trois taillandiers & deux ou trois « pelletiers, auſſi-bien comme vous & la royne; & auſſi « elle fait faire ung chappel qui couſtera quatorze cent « nobles, . . . & que s'elle feuſt demourée en France, elle « s'en fuſt bien paſſée à moins ». Le roi donna ſes ordres pour qu'elle fuſt renvoyée en France, & que toutes ſes dettes fuſſent payées, & il mit à ſa place la dame de Mortemer.

Le roi & la reine, avant de ſe ſéparer, aſſiſtèrent enſemble au ſervice divin chez les chanoines de Saint-George; « le roi chanta une collecte, & après il fit ſon offrande, & priſt la royne entre ſes bras très-amoureu- « ſement, & la baiſa plus de quarante fois, en diſant « piteuſement: adieu, madame, juſques au revoir, je me « recommande à vous . . . Et adonc commença la royne « à pleurer, diſant au roi: hélas! monſieur, me laiſſez- « vous ici? . . . Adonc le roi eut les yeux chargés de « larmes, & eſtoit ſur le point de pleurer . . . Adonc le « roi & la royne prinrent vin & eſpices enſemble droit à « l'huis de l'égliſe, & après, le roy ſe baiſſa, & print la « royne & la leva de terre, & la tint bien longuement « entre ſes bras, & la baiſa bien dix fois, diſant toujours: « adieu, madame, juſques au revoir, & puis la miſt à terre, «

AMBASSADES.

» & la baisa encore trois fois; & par Notre-Dame je ne » vis oncques si grand seigneur faire si grand fête, ne » montrer si grant amour à une dame, comme fist le roi Richard à la royne ».

Elle n'avoit pas encore dix ans, *& estoit bien grant pitié de leur départie, car oncques puis ne virent l'ung l'autre.*

On voit au reste par ce récit, que l'auteur étoit contemporain & témoin oculaire de plusieurs des faits qu'il rapporte.

Lorsque le comte de d'Erby avoit pris congé du roi, le roi lui avoit promis de borner à quatre ans le temps de son exil, & avoit donné des lettres patentes pour lui conserver les droits héréditaires qui pourroient lui échoir pendant son absence, c'est-à-dire, tous les biens de la maison de Lancastre, si le duc de Lancastre son père venoit à mourir pendant son absence; ce qui arriva.

Le comte de d'Erby s'étant retiré en France, le roi d'Angleterre prit ombrage de ce que ce prince sembloit chercher à se fortifier contre lui d'une alliance étrangère & rivale, en demandant en mariage la fille du duc de Berry, oncle de Charles VI. Richard envoya en France le comte de Salisbury pour traverser cette négociation, & le mariage n'eut point lieu. Richard révoqua les lettres patentes qu'il avoit accordées au comte de d'Erby, & retint les biens de la maison de Lancastre.

Le nouveau duc de Lancastre-d'Erby, revint de son exil pour réclamer ces biens; les conjonctures étoient favorables, & Lancastre vit bientôt qu'il pouvoit ôter la couronne au prince qui avoit voulu lui enlever son patrimoine. Il n'étoit pas cependant l'héritier présomptif; le duc de Clarence, frère puîné du prince Noir, mais frère aîné du duc de Lancastre, avoit laissé une fille qui avoit épousé Edmon Mortemer, comte de la Marche. Roger Mortemer, né de ce mariage, venoit d'être tué dans un combat en Irlande, laissant un fils âgé de sept ans, qui succédoit à ses droits; & c'étoit pour venger la mort

de Roger, que le roi étoit allé faire la guerre en Irlande. AMBASSADES.
Lancaſtre ſe flatta que l'Angleterre, déjà mécontente d'un roi trop jeune, préféreroit à un roi plus jeune encore, un prince en état de gouverner, comme il l'étoit; il ſentit que l'oppreſſion même qu'il éprouvoit, alloit lui tenir lieu de droits. « Il envoya bien, dit notre auteur, cent & cinquante paires de lettres . . . faulcement controuvées « contre le roi Richard & ſon gouvernement ». Il y diſoit que Richard faiſoit venir ſecrètement à ſa cour une foule de chevaliers & de grands ſeigneurs François, Bretons, Allemands, « & que par leur ayde, il ſeigneuriroit & domineroit plus grandement & plus puiſſamment au « royaume d'Angleterre, que ne fit oncques nul de ſes « prédéceſſeurs roys... & adonc pourroit-il impoſer « tels ſubſides, telles tailles, telles impoſitions comme « il voudroit ».

C'eſt ce que portoient expreſſément ſes lettres adreſſées à la ville de Londres; c'étoit, ajoutoit-il, pour délivrer la nation Angloiſe de ce joug dont elle étoit menacée, qu'il revenoit dans ſa patrie. Ces lettres firent leur effet: le roi n'étoit pas-là pour ſe défendre; le fils du comte d'Arondel, & les autres mécontens, enhardis par l'abſence du roi, vont ſe ranger ſous les drapeaux de Lancaſtre; ces mécontens, c'étoient preſque la nation entière; bientôt Lancaſtre ſe vit à la tête d'une armée formidable; le duc d'Yorck, régent pendant l'abſence du roi, ſe joignit lui-même au duc de Lancaſtre. Le grand tréſorier Scropt, plus fidèle, ſe hâta de mander au roi, en Irlande, l'arrivée & la révolte du nouveau duc de Lancaſtre. A cette nouvelle, le roi ſe rappelant ce que le feu duc de Lancaſtre lui avoit dit pluſieurs fois de ſon fils, « hà! s'écria-t-il, bel oncle de Lenclaiſtre, Dieu vous face merci à l'ame, « car ſe je vous euſſe creu, ceſt homme-ci ne me courrouçât « mie maintenant, & vous me dites-bien que je faiſoie mal « de lui tant pardonner, car encore me courrouceroit-il; «

AMBASSADES. » trois fois lui ai pardonné ses meffais encontre moi, & veèz-ci la quatrième qu'il m'a courroucé ».

Il se hâta de repasser en Angleterre pour défendre la couronne qui lui échappoit; son armée étoit d'environ trente-deux mille hommes, tant nationaux qu'étrangers, mais les premiers étoient mal disposés. Quelques jours après son arrivée sur les terres d'Angleterre, « quand ce vint au » matin que le Roi fust levé & qu'il vouloit dire ses heures, » ainsi comme il avoit de coustume, il se appoya sur une » fenêtre & regarda aux champs là où estoit logé son host, & quand il n'y vit que trop pou de gens, il fut tout esbay; » cette armée de trente-deux mille hommes étoit réduite à six mille, tout le reste avoit déserté pendant la nuit, & étoit allé se joindre au duc de Lancastre: c'étoit l'effet des lettres que le prince avoit envoyées à l'armée du roi, aussi-bien qu'aux villes, communautés, grands du royaume, &c. Tout abandonna le malheureux Richard; il s'abandonna lui-même, il quitta le peu de troupes qui lui restoient, craignant qu'elles ne le livrassent au duc de Lancastre, car c'étoient presque tous étrangers mercenaires, prêts à se vendre au plus offrant: ce fut l'avis de son conseil, il n'y eut de partage que sur le choix du lieu de sa retraite; le comte de Salisbury & beaucoup d'autres vouloient que le roi se rembarquât & se retirât à Bordeaux; le comte d'Huntingdon, frère du roi, fut d'avis qu'on s'enfermât dans le fort château de Conway sur la mer, où on seroit en sûreté. Nous y serions aussi à Bordeaux, dit le roi. — Ouï, sire, mais ce seroit tout abandonner; on dira que vous sentant coupable, vous vous êtes déposé vous-même. Restez en Angleterre, ce château vous assure la liberté de la mer; vous serez toujours à temps de vous retirer à Bordeaux ou ailleurs, si les événemens vous forcent à quitter le royaume. Le Roi se rendit à cet avis, & envoya le comte d'Huntingdon négocier avec le duc de Lancastre. Arrivé devant le duc, Huntingdon mit un genou en terre, & lui dit: « monsieur, c'est bien raison que je vous fasse

révérence, car votre père fut fils du roi, & aussi ma « femme est votre sœur ». *Levez-vous, beau-frère*, lui dit assez sèchement le duc, *vous n'avez pas toujours ainsi fait.* Puis le prenant par la main, il le tira à part, *& parlèrent longuement ensemble; mais qu'ils dirent je ne sais.* Ceci annonce encore un témoin oculaire, soit qu'il fût dans l'armée du duc de Lancastre ou de la suite du comte d'Huntingdon, ce qui est beaucoup plus vraisemblable; car cette relation est évidemment d'un partisan du roi Richard. Le duc retint Huntingdon jusqu'au retour, disoit-il, du comte de Northumberland, qu'il avoit de son côté envoyé au roi; c'étoit un ôtage dont il s'assuroit; il fit plus, il sembla vouloir le retenir à perpétuité & l'attacher malgré lui à son parti, car il lui donna son ordre & lui fit ôter celui du roi Richard: ce sont les termes du manuscrit, mais s'agit-il bien-là d'un ordre proprement dit? L'ordre d'Angleterre devoit être alors l'ordre de la Jarretière, institué par Édouard III, & cet Ordre devoit être commun au roi Richard & au duc de Lancastre. Il paroît qu'il s'agissoit plutôt de quelque signal de parti, peut-être de la rose-rouge de Lancastre. Huntingdon fut tout interdit, *& il commença à plourer, & demoura grand pieçà sans parler.* Le comte de Rutland, fils du duc d'Yorck, lui dit avec dérision: *beau cousin, ne vous courroucez, car se Dieu plaît, les choses iront bien.*

Un autre parti que le duc de Lancastre tira de l'arrivée du comte d'Huntingdon, fut de l'obliger de mander au Roi qu'il pouvoit avoir une confiance entière dans le comte de Northumberland que le duc de Lancastre lui envoyoit, & Northumberland lui-même fut chargé de cette lettre; lorsqu'il parut devant le roi, lui huitième seulement, & que le roi lui demanda s'il n'avoit pas rencontré son frère en chemin; ouï, sire, répondit-il, & voici une lettre dont il m'a chargé pour vous. Northumberland, au nom du duc de Lancastre, ne demanda point d'autres conditions de paix, sinon que les biens de la maison de

AMBASSADES. Lancastre lui fussent rendus, & qu'il fût fait grand juge d'Angleterre. Le roi délibéra en particulier avec ses amis, & leur fit d'abord une confidence dont il auroit pu se dispenser. « En vérité, dit-il, quelque accord ne paix qu'il » fasse avèques moi, si je le puis jamais tenir à mon « avantage, je le ferai mourir mauvaisement, ainsi comme il a gaigné ». Cependant les conditions de paix proposées étoient si raisonnables qu'on ne pouvoit s'y refuser. L'évêque de Carlisle conseilla seulement de prendre la précaution de faire jurer Northumberland sur l'Évangile & sur l'Eucharistie; il jura, & il peut-être comparé, dit notre auteur, *à Judas ou à Ganelon, car il se parjura faulcement sur le corps notre Seigneur.*

Le roi indiqua pour le lieu de son entrevue avec le duc de Lancastre, le château de Flint, & prêt à partir pour s'y rendre, il dit au comte de Northumberland: « c'est sur votre foi que je m'y engage, songez à vos sermens & au Dieu qui les a reçus ». Le comte répondit: *très-chier seigneur, s'il est autrement, faites de moi comme on doit faire d'ung traître.* Il demanda ensuite la permission de prendre les devans pour faire apprêter à souper au roi & au duc dans le château de Flint, *& le faulx traître dit au partir: monsieur, hâtez-vous, car ils sont jà deux heures ou près.*

Richard monte à cheval, lui vingt-deuxième, & en descendant à pied une montagne qui se trouvoit sur sa route, & jetant ses regards sur la vallée, n'apercevez-vous pas là-bas, dit-il au comte de Salisbury, des bannières & pennons. « Adonc répondit le comte de Salisbury, cer» tainement, monsieur, ouï, & le cueur me dit mal; & » l'évêque de Callain ( Carlisle ) dit : certes , je me doubte que cet homme ne vous ait trahi ». En même temps ils voient venir à eux le comte de Northumberland, lui douzième. Sire, dit-il, je viens au-devant de vous. Le roi lui demande qui sont ces gens qu'il voit là-bas dans la vallée? Je n'ai rien vu, dit Northumberland;

regardez donc, dit le comte de Salisbury, les voici devant vous; ce sont vos gens, dit l'évêque, je reconnois votre bannière. « Northumberland, dit le roi, si je croyois que vous voulussiez me trahir, il est peut-être encore temps, « je retournerois à Conway ». Vous n'y retournerez point, répondit le traître en se démasquant, & en saisissant la bride du cheval du roi; je vais vous mener au duc de Lancastre comme je le lui ai promis, car je ne viole pas toutes mes promesses. Il avoit en effet mis en embuscade au bas de la montagne cent lances & deux cents archers, qui furent à lui dans le moment, en sonnant de la trompette. Le roi dit au comte: *le Dieu sur qui tu as mis la main, te le veuille rendre au jour du jugement & à tous tes complices.* « Adonc regarda ses compaignons qui plouroient, & leur dit en soupirant: ha! mes bons & loyaux « amis, nous sommes trahis... Pour Dieu! ayez pas- « sion, & vous souviengne de notre Seigneur, qui fut « vendu & mis ès mains de ses ennemis sans ce qu'il eust « desservi ».

On mit le roi au château de Flint avec ses compagnons, « & le garnirent bien de gens d'armes pour le garder ». Ce fut le 21 août 1399, qu'il fut ainsi trahi & emprisonné.

Quand il fut seul avec ses amis, il s'abandonna aux plaintes & aux gémissemens qu'inspiroit sa situation. L'auteur de la relation, qui paroît avoir été présent, nous a conservé ces plaintes; elles ont le double mérite d'être quelquefois touchantes dans leur naïveté, & de nous apprendre diverses anecdotes concernant le duc de Lancastre.

Après beaucoup d'invocations à Dieu, à la Vierge, à Saint Jean-Baptiste son patron, « ha! s'écrie Richard, très-chière sœur & dame, très-chière & amée compaigne, « Ysabeau de France, jamais ne vous verray; hélas! je « vous laissai entre mes ennemis. Ha! très-chier père & « très-noble roi de France, je me recommande à vous & «

AMBASSADES.

» vous laiſſe votre fille, laquelle plût à Dieu qu'elle fût » maintenant par-devers vous... Ha! très-cher père de » France & bel oncle de Berry & Bourgogne, fleur de » toute nobleſſe, jamais cette honte ne ſera vengée ſe par » vous non... Ha! beau couſin de Bretaigne... Hélas! » .... vous diſtes bien au départir que jamais ne ſeroïe à ſeur, » tant que Henri de Lanclaiſtre véquît: hélas! je l'ai trois » fois gardé de mort, car bel oncle de Lanclaiſtre que » Dieu abſoulle, le voult une fois faire mourir, pour la » trahiſon & villennie qu'il avoit faite. Ha! Dieu de » paradis, je chevauchai toute nuit pour le garder de mort, » & le me donna ſon père à ma requête, & me diſt que » j'en fiſſe ma volonté. Ha Dieu! comme il eſt vérité ce » qu'on dit, qu'on n'a nul pire ennemi que celui qu'on » retourne du gibet. Ha Dieu! autrefois ſailla-il ſon épée » ſur moi en la chambre de la royne (Anne de Luxem- » bourg) que Dieu abſoulle... Auſſi fut-il du conſente- » ment & du conſeil du duc de Gloceſtre & du comte » d'Arondel, de me faire mourir, ſon père, & tous ceux » de mon conſeil. Hà! mon parrain, monſieur Saint » Jehan-Baptiſte, or lui avois-je pardonné tout ce qu'il » me meſfiſt oncques, ne je ne voulus point croire mon » oncle ſon père, qui deux ou trois fois l'avoit jugé à » mourir; hélas! je fis que fol... Hà! très-chière mère » & dame, madame la royne de France, je me recom- » mande à vous; hélas! j'avois propoſé de vous aller voir » en brief, & de vous mener Yſabelle votre fille, ma » chière dame & amie, qui grand deſir à de vous veoir. » Ha! très-chier frère, noble dauphin de Vienne, hélas! » or vois-je bien que jamais ne vous verray. Ha! beau- » frère Louys, duc de Touraine, & vous mes ſœurs de » France, or fuſt Iſabelle, ma très-chière compagne à » Paris avecque vous, hélas! ſe je feuſſe aſſeuré d'elle, je » mouruſſe plus légièrement & plus aiſe... Hà! très- » chier père... preigne vous pitié de ma très-chière » compaigne Yſabelle votre fille. Hà! tous nobles ſeigneurs

de

de France... oncques ne fut sçû que si énorme trahison « fut faite à nuls des nobles rois de France, comme m'ont « fait mes propres cousins & parens. Si vous supplie très- « humblement, qu'il vous plaise aider & conforter mon « très-chier père & seigneur le noble roi de France, toutes « fois & quantes fois qu'il lui plaira de prendre vengeance; « laquelle je prie à Dieu qu'il lui donne faire & bien « brief, telle comme ou cas appartient. Hà! ma très-chière « sœur & dame & chère compaigne Ysabel de France; « certes si je vous pouvoie veoir une fois avant que je « mourusse, certes j'en mourroie plus aise, & en prendroie « la mort plus en gré ».

On voit qu'au moins ce malheureux prince avoit de la sensibilité; on voit aussi qu'il étoit peut-être plus attaché à la France, qu'il ne convenoit alors à un roi d'Angleterre.

Le duc de Lancastre averti par le comte de Northumberland, s'approcha du château de Flint avec toute son armée qui étoit d'environ quatre-vingts mille hommes. Richard le voyoit du haut de la terrasse du château, où il étoit monté pour prendre l'air; à ce spectacle, il se troubla & frémit, des larmes coulèrent de ses yeux; il dit à ses compagnons: mes amis, l'heure approche où nous allons être livrés à notre ennemi mortel. Lancastre rangea son armée autour du château, *& menoit l'ost qui étoit autour si grant noise de trompettes & autres instrumens, qu'il sembloit que le châtel dust cheoir, ne que on n'ouist point Dieu tonner.*

Pendant le dîner du roi, des curieux de la suite du duc entroient à tout moment dans la salle pour voir le roi, & disoient aux gens du roi & des autres seigneurs, « mangez fort & menez bonne fête, car par Saint-George, vous aurez tous tantost les têtes coppées ». Après le dîner, se fit l'entrevue du roi & du duc. Le roi faisant un effort pour bien traiter le duc, le salua & lui dit: soyez-le bien revenu. Je suis revenu plutôt que vous ne m'attendiez,

 dit le duc, je viens vous aider à gouverner ce royaume, que depuis vingt-deux ans qu'il eſt ſous vos loix, vous ne gouvernez pas au gré de la nation. Il parla enſuite à tous les ſeigneurs de la ſuite du roi, excepté au comte de Saliſbury. Nous avons dit que pendant le ſéjour du duc de Lancaſtre en France, Richard y avoit envoyé Saliſbury pour empêcher le mariage du duc avec la fille du duc de Berry; chargé de cette commiſſion, Saliſbury crut qu'il ne devoit pas voir à Paris le duc de Lancaſtre; celui-ci lui fit dire au château de Flint, que *auſſi pou qu'il n'avoit daigné parler à lui quand il fut à Paris, auſſi pou parleroit-il à lui.* Il fit monter le roi à cheval & le traîna à ſa ſuite juſqu'à Cheſter, où il le donna en garde aux fils du duc de Glouceſtre & du comte d'Arondel, en leur diſant: voici le meurtrier de vos pères, c'eſt à vous d'en répondre. Ceux-ci, pour lui ôter ſa dernière conſolation, le ſéparèrent de ſes amis qui l'embraſsèrent en pleurant, & ſe retirèrent, tandis qu'immobile de douleur & ſuccombant ſous le poids des maux, il ne pouvoit ni pleurer ni parler.

L'auteur de la relation eſt apparemment un de ces amis qui lui furent arrachés dans ce cruel moment; car après avoir rapporté les plaintes du roi au château de Flint, parce qu'il les avoit entendues, il dit dans cet endroit-ci: « de ſes complaintes & gémiſſemens, nul n'en ſcet riens, fors ceux qui le gardoient ». En paſſant à Litchfield, il penſa s'échapper, ce qui le fit garder plus ſévèrement *& comme un larron ou murtrier.* Il fut traîné ainſi comme en triomphe à la ſuite du duc de Lancaſtre, aux acclamations du peuple qui béniſſoit Lancaſtre, outrageoit Richard, & demandoit au vainqueur la tête de ce malheureux prince. Le duc de Lancaſtre répondit qu'il ſeroit jugé par un parlement libre.

On arriva ainſi juſqu'à Londres, où le roi put à peine être reconnu, tant il avoit le viſage inondé de larmes; « aucuns en avoient grand pitié, les autres . . . le mau-

dissoient, & disoient: or sommes-nous bien vengés *du* » *petit bastard* qui nous a si mauvaisement gouvernés ».

Pour entendre ce mot de *petit bastard*, il faut savoir que les intrigues du duc de Lancastre le père, qui, à la mort du prince Noir, eût bien voulu le remplacer, avoient répandu alors quelques nuages sur la légitimité du jeune Richard. On publioit qu'il étoit fils d'un chanoine de Bordeaux; on observoit que le palais de sa mère étoit toujours rempli *de clercs & de chanoines moult jeunes & beaux;* & sur ce fondement on diffamoit la plus vertueuse & la plus respectable princesse du monde. On prétendoit même attaquer son mariage avec le prince de Galles; on disoit que le comte de Salisbury son premier mari, qui s'étoit séparé d'elle sans que son mariage eût été cassé, vivoit encore lorsqu'elle avoit épousé le prince de Galles. Édouard III fit cesser à ce sujet toute équivoque & toute incertitude, en déclarant Richard son héritier, en le proclamant prince de Galles, en lui conférant tous les honneurs, & l'investissant de toutes les terres du prince Noir son père. Mais lorsque dans la suite la nation se souleva contre Richard, elle fit revivre toutes ces anciennes calomnies.

Richard fut enfermé à la tour de Londres, où il ne vit que des ennemis. Lancastre le força d'y recevoir le duc d'Yorck & le comte de Rutland, fils de ce duc. Quand il les lui annonça, *ils m'ont trahi!* s'écria Richard, *épargnez-moi leur vue;* ces princes entroient au moment même, ils entendirent ce discours. Le comte de Rutland s'avance, le chapeau sur la tête, donne un démenti au roi, & jette son chapeau par terre pour le défier; action aussi lâche alors, qu'elle eût été téméraire avant la chute de Richard: *c'est trop*, lui dit le roi, *d'être à la fois traître & insolent.* Lancastre fit des reproches & des menaces au comte de Rutland, & lui défendit de parler au roi qu'il croyoit encore devoir ménager pour obtenir de lui une abdication en apparence volontaire. Suis-je votre roi ou

votre prisonnier? & pourquoi suis-je gardé ainsi, demanda Richard au duc de Lancastre? — sire, vous êtes mon roi, mais le *conseil du royaume* ordonne que vous soyez ainsi gardé. Richard demanda la reine sa femme: vous ne pouvez la voir, dit Lancastre, le conseil l'a défendu. Richard alors réclama les loix de la chevalerie, & offrit de se battre seul contre quatre de ses accusateurs ou de ses oppresseurs. Lancastre ne répondit rien à cette proposition, & pria seulement le roi d'attendre la décision du parlement. Eh bien! que j'y comparoisse du moins dans ce parlement, & qu'on y entende mes raisons. — Lancastre, sans s'expliquer sur ce point, se contenta de répondre: sire, il vous rendra justice.

Le manuscrit ne dit pas, comme l'ont dit plusieurs historiens, que le roi eût signé de gré ou de force un acte d'abdication.

Le parlement s'assembla le 30 septembre 1399. Lancastre accuse Richard, & tout le monde le condamne sans l'avoir entendu. L'évêque de Carlisle fut le seul qui osa élever la voix en sa faveur. Eh! messieurs, leur dit-il, vous entendriez dans ses défenses, un malfaiteur, un assassin, & vous refusez d'entendre votre roi, & vous osez le condamner! L'argument étoit sans replique, le tyran le sentit bien; aussi sa réponse fut-elle un ordre au maréchal de la couronne, d'arrêter l'évêque & de l'envoyer en prison, pour avoir, disoit-il, outragé en lui la majesté royale, parce qu'il la défendoit dans Richard. On déposa ce malheureux prince, on proclama Henri de Lancastre. « Le jugement de Richard est ainsi: que Richard de Bordeaux, qui fut nommé roi d'Angleterre, est condamné » à être en une prison royale; qu'il aura le meilleur pain, » vin, & la meilleure viande qu'on pourra trouver » pour or ne pour argent. Et s'il venoit aucune noise de » gens d'armes pour lui secourir, il sera le premier qui mourroit ».

Ce dernier mot fut l'arrêt de sa mort; on conspira

pour lui ſans ſon aveu. Au défaut de Richard, on montra au peuple un de ſes chapelains (le manuſcrit dit, un de ſes écuyers), nommé *Maudlin* ou *Magdelain*, qui avoit avec ce prince une reſſemblance de taille & de figure dont on crut pouvoir tirer parti. On avoit commencé par répandre ſourdement le bruit que le roi Richard s'étoit ſauvé de ſa priſon; & quand on crut avoir diſpoſé les eſprits en ſa faveur, on indiqua un tournoi à Oxford, où l'on ſe propoſa d'attirer Henri IV, pour le faire priſonnier ou l'aſſaſſiner. Le comte de Rutland, qui avoit flatté, puis trahi tour-à-tour le duc de Gloceſtre & Richard II, & qui flattoit alors Henri IV (Lancaſtre); pour le trahir, s'étoit mis à la tête de la conſpiration. Un jour, étant à dîner chez le duc d'Yorck ſon père, il reçut un papier myſtérieux & qu'il parut cacher avec ſoin; on en parla, il fut troublé: le duc d'Yorck voulut voir ce papier, & l'arracha de force à ſon fils; c'étoit le détail de la conjuration & la liſte des conjurés. Le duc d'Yorck entra dans la plus violente colère contre ſon fils: « traître, lui dit-il, tu ſcais bien que je ſuis pleige pour toi, & que « j'ai mis mon corps & mon héritage pour toi en parle- « ment; je vois bien que tu me veulx faire mourir, mais « par Saint-Jehan, j'aime mieux que tu ſois pendu que « moi ».

Auſſitôt il monte à cheval pour aller tout révéler à Henri IV: le comte de Rutland le prévient pour mériter ſa grâce. Les conjurés ſachant que ces deux princes s'étoient rendus auprès du roi, & jugeant qu'il n'y avoit plus rien à ménager, revêtirent Maudlin des ornemens de la royauté. Une partie du peuple crut ou voulut croire qu'il étoit le roi; on retrouvoit dans ce chapelain toutes les grâces de Richard, qui en avoit aſſez pour ſe faire pardonner ſes vices, & qui étoit aſſez malheureux pour pouvoir être plaint. Les conjurés, en voulant ſurprendre Henri à Vindſor, furent eux-mêmes ſurpris à Cirenceſter, par le maire de cette place, qui les coupa, les battit, & fit

AMBASSADES. prisonniers leurs principaux chefs. Le comte de Salisbury fut tué dans le combat: le comte de Rutland n'ayant pas pu se joindre aux conjurés, avoit pris le parti de les combattre; on vit avec indignation ce traître, portant au bout d'une lance la tête du lord Spencer son beau-frère & son complice, la présenter honteusement à Henri, qu'il eût traité de même, si le tournoi d'Oxford avoit eu lieu.

Le malheureux Richard, étroitement gardé dans le château de Ponfret ou Pontefract *(Pontis fracti)*, n'y survécut pas long-temps à cette conjuration qu'il avoit ignorée. Parmi les historiens, les uns disent qu'il se tua lui-même, les autres qu'on le laissa mourir de faim; plusieurs cependant racontent qu'il fut assassiné par l'ordre de Henri, qu'il se défendit courageusement & vendit cher sa vie. Le récit de ces derniers est confirmé par notre manuscrit. Un chevalier, nommé *Pierre d'Exton* ou *Exton*, envoyé par le roi Henri, arrive au château de Ponfret avec sept autres assassins; Richard étoit à table, Exton appelle l'écuyer tranchant, & l'avertit de la part de Henri, de ne plus faire, selon la coutume, l'essai des mets servis sur la table de Richard, car, dit-il, *il ne mangera plus guère.* Richard s'aperçoit que l'écuyer manque à ce cérémonial, & lui ordonne de le remplir; l'écuyer se jette à genoux, & lui allègue la défense qu'Exton vient de lui en faire de la part de Henri. Richard perdit patience, il frappa l'écuyer d'un couteau de table qu'il avoit sous la main, en lui disant avec fureur: *va-t'en au diable toi & ton Lancastre.* Exton arrive au bruit avec ses sept hommes armés aussi-bien que lui; à cette vue, Richard repousse la table, s'élance au milieu des huit assassins, arrache à l'un d'eux sa hache d'armes, s'en sert avec succès contre eux, renverse quatre de ses assassins à ses pieds, & commençoit à intimider beaucoup les autres, lorsqu'Exton, l'attaquant par-derrière, lui porta sur la tête un coup qui le fit tomber. « Adonc, » cria le roi merci à Dieu, & encore lui donna (Exton) » ung autre copte à la tête. Ainsi mourut le noble roi

Richard, ſans confeſſion, de laquelle choſe ce fut moult « très-grand pitié ».

Exton lui-même parut effrayé de ſon crime; « il s'en alla ſeoir de lez le corps . . . & commença à plourer, diſant: « hélas! quelle choſe avons-nous fait; nous avons mis à « mort cellui qui a été notre ſouverain ſeigneur l'eſpace « de vingt & deux ans; or ai-je perdu mon honneur, ne « jamais ne vendrai en nul pays qu'on ne le me reprouche ».

Les hiſtoriens modernes qui ont adopté l'opinion que Richard étoit mort de faim, ſe ſont fondés ſur un fait qui a ſouvent trompé; c'eſt que le corps expoſé en public à Londres, dans l'égliſe de Saint-Paul, ne parut porter aucune marque de violence. Mais outre qu'en pareil cas, on ſait déguiſer les apparences, & que le corps, entouré de gardes, eſt expoſé à la vue du public, mais non pas à ſon examen, notre manuſcrit prévient la conſéquence qu'on voudroit tirer du fait de l'expoſition; il dit qu'elle n'avoit pour objet que de bien conſtater la mort de Richard; *car ils ne demandoient autre choſe.* Ce fut le jour des Rois, 1400, que Richard fut aſſaſſiné. Ceux de ſes amis qui avoient été pris, ſoit dans les combats, ſoit dans leur fuite, furent livrés à divers ſupplices. Notre manuſcrit s'étend beaucoup ſur ces triſtes détails, & il faut convenir que la naïveté du vieux langage ſemble en diminuer l'horreur & en augmenter l'intérêt. Parmi ces nobles victimes de leur fidélité pour Richard, on diſtingue un brave chevalier, nommé *Thomas Blount*, & le comte d'Huntingdon, frère naturel de Richard.

Sir Thomas Blount, & un nommé *Benoît Selly*, ſon compagnon, furent traînés depuis Oxford juſqu'à la juſtice, où il y a une longue lieue & plus, & là furent « eux pendus, & coppa-on tantôt les cordes, & fiſt-on « içeux ſeigneurs parler & aſſeoir ſur ung banc devant grand « feu . . Et là vint le bourrel, un raſoüer en ſa main, « & ſe miſt à genoux devant ſire Thomas Blount, lequel » avoit les mains liées, & lui cria merci, & qu'il lui voul- «

AMBASSADES.

» fist pardonner sa mort; car il lui convenoit faire son » office. Adonc sire Thomas lui demanda, êtes-vous celui » qui me délivrera de ce monde? & le bourrel lui répon» dit: ouï, & dit: monsieur, je vous prie que la me par» donniez, & le seigneur le baisa & lui pardonna sa mort. » Le bourrel..., s'agenoulla... & sire Thomas le Blonc » se prépara; & adonc le bourrel lui tailla le ventre & » lui coppa les boyaux, droit dessous l'estomach, & les » noua d'une lanière, afin que le vent du cueur ne partist » hors, & jetta les boyaux dedans le feu. Adonc sire Thomas » le Blonc estoit assis devant le feu, le ventre tout ouvert, & là vit ardoir ses boyaulx devant lui ». Et sire Thomas d'Arpeghen, chambellan du roi Henri, insultant au malheur de Blount, osa lui dire avec dérision. « Or allez querir » ung maître qui vous puisse guérir. Pour toute réponse, » Blount mit ses mains ensemble, disant *Te Deum laudamus*, » & benoîte soit l'heure que je fus oncques né, & benoît » soit le jourd'hui, car je mourrai au service de mon souverain seigneur le noble roi Richart ».

Arpeghen voulut l'obliger de révéler les complices de sa trahison. Les mots de traître & de trahison, dit-il, sont faits pour toi & pour l'infame Rutland; par vous deux est détruite aujourd'hui la noble chevalerie d'Angleterre; je vous appelle tous deux « devant la face de Jésus» Christ, pour la grant trayson que entre vous deux avez » faite contre notre souverain seigneur le noble roi Ri» chard. Adonc le bourrel lui demanda s'il vouloit boire. » Il répondit que non, tu m'as ôté le lieu où je le devoye » mettre-là; Dieu mercy sont mes boyaux qui ardent. Et « après il pria au bourrel qu'il le délivrât de ce monde, » en disant: il me fait grand mal de voir les traîtres qui » sont présens. Et alors le bourrel se mit à genoux devant » lui, & le baisa très-humblement, & tantôt après lui fut la tête coppée, & après fust écartelé ».

Quant au comte d'Huntingdon, frère du roi, il s'étoit enfui dans le comté d'Essex; mais en passant par une petite ville,

ville qui appartenoit à la comtesse d'Héreford, sœur du feu comte d'Arondel, il fut reconnu & arrêté. La comtesse manda cette nouvelle au roi Henri, & le pria de lui envoyer le jeune comte d'Arondel son neveu, pour qu'il vînt jouir de la vengeance qu'elle alloit tirer de l'homme aux conseils duquel elle attribuoit principalement la mort de son frère, qu'elle auroit dû, ce semble, imputer plutôt à la délation du comte de Nottingham. Le jeune Arondel accourut, il accabla Huntingdon de reproches: la comtesse avoit fait assembler les paysans ses vassaux, au nombre de huit mille; elle leur livra le comte d'Huntingdon lié & garotté, leur ordonnant de le mettre en pièces; le malheureux leur demandoit grâce, représentant qu'il ne leur avoit jamais fait aucun mal, « *& fors là comtesse* (d'Héreford) *& le comte d'Arondel, tous les autres en avoient grand pitié.* La comtesse s'en indignoit: « maldits soyez-vous, disoit-elle, entre vous tous villains, car n'êtes pas si hardis de mettre ung homme à mort ».

Un écuyer se présenta pour cette fonction, il s'avança la hache à la main; mais il fut si touché des tendres plaintes de Huntingdon, « *qu'il trembla de paour*, & s'en retourna vers la dame tout en pleurant, disant: madame, pour « tout l'or du monde je ne mettroie le duc à mort. Adonc, « lui dit la dame, tu feras ce que tu as promis, ou je te « ferai copper la tête. Et quand il ouist ce qu'elle lui dist, « il eust si grand paour, qu'il ne sçut que faire, & dit: « monsieur, je vous crie mercy, pardonnez-moi votre « mort... Donc il haussa la hache, & le férit si fort en « l'espaule, qu'il le fit cheoir le visage contre la terre... « Le noble duc (c'est Huntingdon, il avoit été fait duc « d'Exeter par Richard), saillit sur ses pieds, en disant: « hélas! homme, comment fais-tu ce que tu me fais? pour « Dieu, délivre-moi légièrement. Et depuis lui donna-il « huit cops en l'espaule, car il ne le povoit assener au col « ne en la tête, & le neuvième copt ce fut au col; & « encore parla le bon duc frère du noble roi Richart, «

AMBASSADES. » disant: hélas! très-cher ami, aies mercy de moi, & » me délivre... Alors le bourrel lui coppa la gorge d'un » costel pour séparer la tête du corps, & par cette manière fut mis à mort le noble duc ».

Maudlin avoit aussi été pris, on l'avoit conduit à Londres; il demanda au maire: serai-je écartelé? — Nenni, par ma foi, répondit le maire, mais vous aurez la tête coppée; alors Maudlin rendit grâce à Dieu de mourir au service de son souverain seigneur, le noble roi Richard.

L'évêque de Carlisle en fut quitte pour environ un an de prison, & pour la perte de son évêché; il mourut curé de Todenham, dans le comté de Glocestre.

Henri IV resta possesseur assez paisible du trône, & fut la tige des rois d'Angleterre de la branche de Lancastre, détrônée depuis par la branche d'Yorck.



# NOTICE
# DES MANUSCRITS
## DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

*Cotés 5962 & 5963.*

*Contenant l'Hiſtoire des règnes de Charles VII & de Louis XI, par Amelgard, Prêtre Liégeois.*

Par M. Du Theil.

LA notice & l'extrait que je préſente au comité, m'ont coûté un temps & des ſoins que je ne regrette point, quel qu'en ſoit le réſultat. Si l'une des principales obligations que nous nous ſommes impoſées, eſt de faire connoître les manuſcrits que nous examinons, d'une manière aſſez exacte pour diſpenſer l'homme de Lettres qui recourra à nos notices, de la peine de lire les ouvrages dont la totalité ne préſente que peu d'intérêt, je crois qu'à l'égard de l'hiſtoire d'Amelgard ma tâche eſt remplie. Je l'ai comparée ſoigneuſement, ſoit avec la plupart des ſources, telles que la chronique de Monſtrelet, le recueil de Godefroy, le journal de Paris, les actes de Rymer, même quelques pièces anecdotes tirées de la tour de Londres, que M. de Bréquigny a bien voulu me communiquer; ſoit avec les hiſtoriens modernes, Rapin Thoiras, les PP. d'Orléans, Daniel & Griffet, M.rs Bodot de Juilly, Duclos, Villaret & Hume. Tout ce qui, dans le récit de mon auteur, m'a paru différent du leur, ou nouveau, je l'ai noté fidèlement. D'une part, j'ai penſé que toute

AMELGARD. particularité inconnue, relative à des règnes aussi intéressans que celui de Charles VII & celui de Louis XI, méritoit d'être recueillie ; de l'autre, j'ai voulu me mettre en état de pouvoir affirmer que dorénavant, à quelque degré d'exactitude qu'on veuille pousser des recherches sur cette époque de notre histoire, après la lecture de ma notice, on n'aura plus rien de neuf à chercher dans Amelgard.

Il est singulier qu'aucun des historiens nommés ci-dessus, n'ait parlé de l'ouvrage d'Amelgard, qui leur étoit indiqué dans la Bibliothèque de la France & dans le Catalogue de la bibliothèque du Roi. Il seroit encore plus étonnant qu'ils eussent totalement négligé de se mettre en état d'en parler avec connoissance de cause. En 1729, dom Martenne, dans le tome IV du *Collectio amplissima,* en avoit inséré une partie concernant les affaires de Liége. La manière dont il annonce cet ouvrage, ce qu'il cite du début de la vie de Charles VII, & les chapitres qu'il publie, tout, auroit dû, ce semble, faire naître, à des historiens de profession, la curiosité de connoître l'ouvrage en entier. Si, contre la première apparence, ils n'eussent recueilli de cette lecture aucun avantage pour perfectionner leur travail, au moins en montrant qu'ils ne l'avoient point négligée, eussent-ils donné un degré de plus à la confiance qu'on doit avoir dans l'exactitude de leurs recherches.

Quoi qu'il en soit, ce que j'ai à dire du personnel d'Amelgard, du matériel des deux exemplaires manuscrits de son ouvrage qui se trouvent à la bibliothèque du Roi, de la forme & de la distribution de cet ouvrage, de ce qu'on peut, ou y trouver de mérite du côté de la littérature, ou en recueillir de fruit pour augmenter les connoissances historiques, paroîtra, je n'ose dire intéressant, mais tout-à-fait nouveau.

Quant au personnel d'Amelgard, il m'a été impossible, pour le présent, & peut-être sera-t-il toujours difficile à

AMELGARD.

qui que ce ſoit, d'arriver à bien ſavoir ce qui le concerne. Il ſemble que tous les ſavans qui ont connu ſon ouvrage, contens d'en extraire ce qu'il leur importoit d'en citer, aient de concert négligé, ou de faire aucune recherche, ou de nous tranſmettre aucun éclairciſſement relativement à la perſonne de l'auteur. Indépendamment du *Collectio ampliſſima*, je vois l'hiſtoire d'Amelgard citée dans le *Promptuarium ſacrarium antiquitatum Tricaſſinæ diœceſis (a)*, indiquée dans la Bibliothèque de la France *(b)*, mentionnée dans le *Gallia Chriſtiana (c)*; ſans que ni dom Martenne, ni Camuzat, ni le Père le Long ou M. de Fontette, ni récemment les Bénédictins, aient ajouté la moindre particularité ſur le perſonnage, dont les uns annoncent l'ouvrage, & les autres empruntent l'autorité. Quant à Fabricius, & aux auteurs des dictionnaires hiſtoriques, de même que les bibliographes & biographes que j'ai été à portée de conſulter, aucun ne paroît l'avoir connu. Peut-être euſſai-je trouvé plus de ſecours dans les auteurs nationaux, qui traitent *ex profeſſo* de l'hiſtoire des pays-bas: j'avoue que je n'ai point eu le loiſir de les conſulter; je n'avois ſous la main, que les ouvrages d'Aubert le Mire, qui ne m'ont rien appris ſur ce point.

Ce que j'en dirai ici, ſe bornera donc au peu que j'ai pu recueillir, dans le petit nombre d'endroits de l'ouvrage où l'auteur a parlé de ſoi. Tout ce qu'il nous apprend ſur ce qui le touche, ſe réduit à nous aſſurer, qu'il a été contemporain de Charles VII & de Louis XI; qu'il a eu fréquemment l'honneur d'approcher du premier de ces princes, & de s'entretenir familièrement avec lui; qu'il a pratiqué beaucoup de perſonnages conſidérables & dignes de foi, particulièrement le comte de Dunois; qu'après l'expulſion

---

(a) *Page 235.*
(b) Tome II, n.[os] 17268, 17327, 17328.
(c) Tom. XII, *pag. 514.*

AMELGARD. des Anglois, il fut chargé, par ordre de Charles VII, de revoir le procès de la Pucelle d'Orléans, & qu'il avoit composé un livre de l'examen de cette œuvre d'iniquité; enfin, qu'en 1482, il demeuroit à Utrecht.

De la manière dont il s'explique en quelques endroits, on peut conjecturer qu'il a écrit son histoire en différens temps, à fur & à mesure que les évènemens arrivoient, du moins quant à la partie du règne de Louis XI. Il nous donne lui-même la date précise du temps où il écrivoit le vingt-cinquième chapitre du deuxième livre; c'étoit quatre ans & demi après l'emprisonnement de l'évêque de Verdun, le compagnon de fortune & de disgrâce du cardinal Balue. Le treizième chapitre du troisième livre, doit, visiblement, avoir été écrit avant le retour de Marguerite d'Anjou en France.

De ce peu de données il résulte, & il est presque démontré, qu'Amelgard a dû rédiger son histoire, au plus tard dans les premières années du règne de Charles VII, règne dont il ne touche d'autre évènement ou particularité, que la tenue des états de Tours, qui eut lieu bien peu de temps après l'avènement de ce prince au trône; je dis de plus, qu'à cette époque, notre historien devoit être avancé en âge. Un homme qui a vécu toujours en simple particulier, comme il paroît qu'a vécu Amelgard, que nous ne voyons point avoir eu de titres, ni avoir été orné d'autre dignité que de celle de la prêtrise, n'a point dû, ce semble, arriver dès la jeunesse, au point de considération & de réputation personnelle, où il faut supposer que notre auteur étoit parvenu vers 1452 ou 1453, lorsqu'il fut chargé de la révision du procès de la Pucelle. On doit nécessairement admettre qu'alors il étoit au moins d'un âge mur; par conséquent il se trouvoit déjà vieux en 1484. À cette combinaison, si on ajoute un silence absolu de sa part sur tout ce qui se passa postérieurement à cette époque, il devient très-probable que ce fut peu de temps après qu'il termina sa carrière.

Ce que j'ai remarqué du peu d'éclat dans lequel Amelgard paroît avoir vécu, ne fixe point nos idées sur le rang dans lequel il étoit né. Mais, d'après la considération dont il a joui de son vivant, il faut inévitablement accorder, ou qu'il étoit doué d'une grande modération, si, étant susceptible par sa noblesse, comme il l'étoit par ses talens, des hautes dignités, il ne les a point recherchées; ou qu'il avoit un mérite supérieur, si, n'étant point dans le cas, par sa naissance, d'occuper les grandes places, il n'en a pas moins été admis & chéri dans la société, & employé dans les affaires des princes & des rois.

Cette dernière idée est celle que tout concourt à justifier le plus, le but que l'auteur assure s'être proposé en composant son ouvrage, la liberté avec laquelle il dit ce qu'il pense de bien & de mal des princes dont il parle, le style dont il écrit, l'instruction & la culture d'esprit que suppose sa manière.

Dans une courte préface, où il vante l'utilité de l'histoire, & blâme les mensonges que l'intérêt personnel suggère quelquefois aux historiens, il proteste qu'il écrira seulement ce qu'il a ou vu par lui-même, ou appris des témoins les plus dignes de foi, uniquement dans le dessein de rendre ses occupations littéraires utiles à la postérité. En effet, il s'explique avec franchise & hardiesse sur les reproches qu'on pouvoit faire à Charles VII, comme il rend sincèrement hommage à ses grandes qualités. Il n'épargne en rien les vices atroces de Louis XI, sans taire ce que ce prince avoit de moins blâmable dans quelques parties, & ce qu'il montroit d'esprit dans les affaires. La lecture suivie de son ouvrage le fait reconnoître pour un juge équitable; seulement en quelques endroits il paroît plus favorable au duc de Bourgogne, Philippe-le-bon, qu'à Charles VII, & le suppose de meilleure foi que le roi, dans l'oubli de leurs querelles réciproques, & dans le desir de maintenir le traité d'Arras. Alors il semble ne pas réfléchir, qu'en admettant la vérité exacte de la disposition

qu'il prête à ces deux princes, Charles étoit excusable de sentir le poids des conditions, que la nécessité seule avoit pu lui faire accepter de la part d'un feudataire rebelle, & d'un parent plus attaché à sa puissance personnelle qu'aux intérêts de son sang & de son roi. Cette nuance de partialité en faveur de Philippe, & une teinte de bienveillance plus marquée pour les François que pour les Anglois, l'une & l'autre pardonnable, peut-être, à un écrivain national, est tout ce qui, en ce genre, m'a paru pouvoir lui être reproché.

Ce qu'on lui desireroit beaucoup & ce qui lui manque véritablement, est une attention soutenue à marquer ou à suivre l'ordre des temps qu'il confond trop souvent; plus d'instruction sur les divers évènemens arrivés dans les provinces un peu éloignées de celles où il paroît avoir toujours séjourné, & qui sont seulement la Flandre, la Picardie & la Normandie; une connoissance plus étendue de ce qui se passoit hors de la France; moins d'omissions de faits très-intéressans, qu'on est étonné de ne pas trouver seulement mentionnés chez lui: ce qui est cause qu'en général, son ouvrage ne peut aujourd'hui tenir lieu de nos histoires modernes, ni même nous paroître très-utile.

Cependant la lecture n'en est pas ennuyeuse. On voit aux citations fréquentes, mais presque toujours assez bien placées, qui se rencontrent dans le cours de l'ouvrage, que l'auteur étoit plein des meilleurs écrivains latins, poëtes ou prosateurs, Virgile, Lucrèce, Lucain, Sénèque, Cicéron, Salluste & Tite-Live. À l'imitation de ces derniers, il met quelquefois des harangues directes dans la bouche de ses personnages. Son style a de la clarté, de la noblesse, de l'exactitude, quoique la latinité n'en soit pas toujours pure; & même en plusieurs endroits il ne manque pas d'agrément, comme dans le chapitre où, après avoir parlé de la conclusion de la trève en 1444, il s'arrête à décrire les douceurs & les jouissances de la paix, devenue si nécessaire

à la

à la France, cruellement déchirée depuis long-temps par les guerres étrangères & civiles. Amelgard ne manque pas de philosophie, quoique la piété, devoir de son état, & qualité qui étoit plus commune en son siècle qu'elle ne l'est dans le nôtre, se fasse remarquer dans bien des endroits de son livre. Plusieurs fois, il est vrai, il rapporte de ces traditions populaires, qui veulent dévotement faire reconnoître le doigt de Dieu dans des événemens, auxquels sans doute préside la Providence, mais dont il n'est nullement prouvé ni probable, qu'elle ait voulu faire une suite ou palpable, ou prédite, ou prévue des événemens antérieurs; il rapporte de ces témoignages qui assurent que les calamités nouvelles & inattendues, auxquelles l'humanité est si naturellement sujette, sont le châtiment nécessaire, ou miraculeusement annoncé, de crimes antécédens, quelquefois supposés, du moins souvent exagérés. Mais, en exposant les bruits & les idées, qui s'étoient aisément accrédités chez des peuples alors peu éclairés, tels que l'étoient nos pères, il montre peu de crédulité personnelle, & laisse entrevoir qu'il n'adopte nullement ces persuasions peu fondées; même il invite, presque à chaque fois, le lecteur, à expliquer les événemens par des causes naturelles, sans chercher à sonder les voies & les vues de la Sagesse divine; ainsi on peut le regarder, plutôt comme un philosophe chrétien, que comme un dévot superstitieux.

Au reste, les jugemens que je hasarde ici, on sera à portée de les ratifier ou de les rectifier soi-même par l'extrait qui va suivre, mais auquel je ne dois point passer encore, avant d'avoir décrit le matériel des deux exemplaires que j'ai examinés.

L'exemplaire, coté *5962*, est un *in-folio* couvert de maroquin rouge, aux armes de Colbert. Il contient, indépendamment de la table des sommaires de tous les chapitres de l'ouvrage, *1054* pages, d'une écriture fort propre,

AMELGARD. fort correcte pour l'orthographe, mais très-difficile à lire ; tenant de celle qu'on appelle *écriture de chicane*, dont il m'a paru superflu de chercher à déterminer juste le temps & l'année, mais que je crois du milieu du seizième siècle. A la tête de l'Index des chapitres, il y a écrit, d'une main différente, *ſſmi comitis de Lalaing*, ce qui est répété au troisième feuillet de l'histoire même. Sur les marges, on rencontre quelquefois de petites notes en latin, d'une écriture postérieure à celle du mſſ. elles sont peu importantes ; la plupart n'expriment que des renvois à la chronique de Monstrelet.

L'exemplaire coté *5963*, pareillement *in-folio*, est couvert en veau-fauve ; il contient *556* pages, d'une écriture beaucoup plus moderne, plus ordinaire, plus facile à lire, mais plus serrée, moins régulière, moins exacte pour l'orthographe, que celle de l'autre exemplaire. Il manque les quatre feuillets ou huit pages qui terminent l'histoire de Charles VII, & le dernier feuillet de la vie de Louis XI est rongé par les vers. Indépendamment de ces lacunes, la grande quantité de fautes, de mots changés ou entièrement oubliés, qui défigurent presque chaque page, rendent la lecture de cet exemplaire presque aussi fatigante que la lecture de l'autre, & forcent à une espèce de collation qui alonge le travail. Dans ce dernier exemplaire, à la tête du premier chapitre de l'histoire de Louis XI, on lit, écrit en plus mauvais caractères, le titre, suivi de ces mots : *ex bibliothecâ viri clarissimi Johannis-Baptistæ Haultin regii in castelleto Parisiensi consiliarii.*

La forme ou division de l'ouvrage, dans les deux exemplaires, est la même : la partie qui concerne la vie de Charles VII (la seule dont je me propose de donner l'extrait aujourd'hui), est divisée en cinq livres.

Le premier livre, qui contient seize chapitres, indépendamment de la préface, traite de ce qui se passa en France,

depuis la naissance de Charles, jusqu'à son avénement au trône. Ainsi l'histoire du règne de ce prince, proprement, n'occupe que quatre livres, partagés, l'un en vingt-un, l'autre en vingt, & les deux derniers, chacun en vingt-six chapitres. Ce sont les vingt-cinquième & vingt-sixième chapitres du dernier livre, qui manquent dans l'exemplaire coté *5963*.

Il est inutile de transcrire ici l'Index de tous les chapitres de chaque livre; venons à l'extrait de ce qui m'a paru, ou nouveau, ou digne d'être remarqué dans le cours de l'ouvrage.

J'en suivrai l'ordre, je marquerai à la marge, le *n.°* des chapitres d'où les remarques ou extraits auront été tirés, & je ne passerai, sans les noter, que ceux où il ne se trouve rien qui ne soit, ou également, ou même, ce qui est fréquent, beaucoup mieux détaillé ailleurs.

L'auteur commence par un tableau général des événemens du règne de Charles VII. *Ch. I, fol. 2, verso.*

Il expose ensuite l'origine des querelles des ducs de Bourgogne & d'Orléans; il assigne pour principale cause de la haine qui les divisa, l'outrage que le duc d'Orléans avoit fait à l'épouse de Jean-le-Hardi, dans un temps où celui-ci n'étoit pas encore duc de Bourgogne; & donne comme un fait certain qui lui avoit été raconté par des personnes bien instruites, que le duc d'Orléans, dans le palais du roi, un jour de fête, avoit voulu faire violence à cette princesse *(d)*. *Ch. II, fol. 2, verso.*

*(d) Cùm enim haberet dux Burgundionum generosissimam dominam in conjugem, filiam unius ducum Bavariæ, decore & elegantiæ formâ speciosissimam, quæ & ipsa, ut pleræq. fæminæ nobiles, alti & magni animi erat; contigit quâdam vice, dùm in palatio regali, choris & lasciviis, nocturnis jam horis, plures tàm viri quàm fæminæ procerum ac nobilium, ex more se recrearent, ut Aurelianensium dux, qui, ut satis formosus tunc habebatur, ad omnem fermè speciosam mulierem, velut equus aliquis emissarius adhinniebat, in quodam abdito palatii loco ipsius dominæ vestigiis insidiatus, &, ut suâ æstimatione reputabat, loci ac temporis opportunitatem*

AMELGARD.

*Ch. III, fol. 2, verso.*

De-là, il rend compte de la persévérance & de l'adresse que Jean, devenu duc de Bourgogne, mit dans la préparation & l'exécution du projet de se défaire de son ennemi; projet que, selon lui, Jean forma de bonne heure, mais qu'on lui conseilla de suspendre jusqu'à ce qu'il fût venu à bout de rendre son rival haïssable au peuple & aux grands du royaume, ce à quoi il parvint plus aisément auprès du peuple, qu'auprès des grands & des chefs du militaire.

*Ch. IV, fol. 4, verso.*

Viennent ensuite les commencemens de la guerre atroce que se firent les Armagnacs & les Bourguignons. Dès ce moment, il qualifie le comte d'Armagnac de connétable, bien que ce seigneur n'ait été élevé à cette dignité que plusieurs années après.

Le combat de Saint-Cloud, est décrit chez Amelgard avec beaucoup plus de détail que dans M. de Villaret, & même que dans Monstrelet.

A cette même époque, il fait mention que le comte d'Aumale fut expulsé de Rouen; fait dont je n'ai rien trouvé dans nos auteurs, à moins que, par une transposition, ce ne soit le même que celui qui, dans M. de Villaret, est placé sous l'an 1418.

*Chap. V.*

En raçontant la prise de Soissons qui, selon lui, eut lieu en 1414, le jour de la fête des Saints Crépin & Crépinien, il ajoute que les habitans de cette ville, par leur vie dissolue, n'avoient que trop mérité le châtiment qu'ils éprouvèrent alors, & que, selon la tradition commune, le sac de cette ville avoit été prédit. Quarante ans aupara-

*nactus, eam de stupro seu adulterio sollicitavit. Cui sceleri magno animo resistenti, vim etiam inferre attentare præsumpsit. Quam injuriam ægrè nimis & anxiè ferens, ut generosa atque magnanima domina, optimo & ardenti animo viro suo conjuncta, vi repulsâ, & nefando ipsius adulteri conamine depulso, se viro suo protinùs querelam facturam de tantâ injuriâ comminata est; quod & facere non obmisit.*

vant, un enfant amené avec ses camarades par un maître d'école, au bord du fleuve, avoit trouvé une lame de métal, sur laquelle étoit écrit en anciens caractères romains: *væ tibi Suessio, peribis ut Sodoma.* Les horreurs qu'éprouva cette ville dans cette circonstance, sont décrites par Amelgard avec bien plus d'étendue que nulle part ailleurs.

Il dit, pareillement, que la prise d'Harfleur, put être regardée comme un effet de la Justice divine, qui voulut que la ville d'où il étoit sorti pendant si long-temps un si grand nombre de pirates, devînt à son tour la proie de l'ennemi, selon, ajoute-t-il le passage d'Isaïe: *væ! qui prædaris, nonne & ipse prædaberis; & qui spernis nonne & ipse sperneris! cùm consummaveris deprædationem, deprædaberis.* *Ch. VII, fol. 6, verso.*

Il assure qu'à la bataille d'Azincourt, l'armée françoise étoit quatre fois plus nombreuse que celle des Anglois. Il rapporte, mais sans le garantir, que Henri, avant de se déterminer à livrer la bataille, avoit offert la restitution de Calais & une grande somme d'argent; & il dit, que, dans l'instant où l'action alloit commencer, Henri harangua son armée en ces propres termes: *Ch. VIII, fol. 6, verso.*

« Chers & braves compagnons, l'heure est venue où il vous faut combattre, non pour la gloire & la renommée, « mais pour la vie. La présomption & la cruauté des Fran- « çois sont connues: il est certain, que si, par crainte & par « lâcheté, vous vous laissez vaincre, ils n'épargneront aucun « de vous, & vous égorgeront comme de vils troupeaux. « Ce sort ne seroit pas le mien, ni celui des princes de mon « sang, parce que, dans l'espoir de tirer de nous une grosse « rançon, l'ennemi sera bien plus soigneux de nous con- « server, qu'empressé de nous faire périr. Mais, pour vous, « il n'y a de ressource que dans votre courage; & vous ne « pouvez vous flatter que l'appât du gain fasse épargner vos « jours, par une nation qui vous porte la haine la plus forte « & la plus invétérée. Si donc vous préférez la vie à la « mort, rappelez-vous, en héros, le sang dont vous sortez, «

AMELGARD. » la gloire & le renom que les Anglois se sont acquis dans » la guerre, & combattez, en hommes vaillans & courageux, pour la conservation de vos jours ».

*Ch. IX, fol. 7, verso.* Il fixe la date de cette bataille, au jour de la fête des Saints Crépin & Crépinien, & ne dissimule point qu'à cette particularité, on crut reconnoître le doigt de Dieu qui vouloit punir ainsi les violences commises le même jour, l'année précédente, au sac de Soissons, dans le monastère dédié à ces deux Saints. Ajoutons, néanmoins, à la louange de notre auteur, & pour autoriser la manière dont nous en avons jugé plus haut, qu'il donne au lecteur la liberté d'adopter ou non cette réflexion. « A cet égard, » dit-il en propres termes, chacun peut en juger comme il » voudra; content de présenter un récit véridique des événe» mens, je laisse de plus hardis que moi, s'efforcer de pénétrer dans les secrets de la divine Providence ».

*Ch. XI, fol. 8, verso.* A propos de la seconde descente du roi d'Angleterre en Normandie, Amelgard représente les peuples de cette province, dans un état où on ne comprend pas aisément qu'ils pussent être. Les peuples de cette contrée, selon lui, amollis par une longue paix & par l'esclavage, étoient d'une simplicité extrême; la plupart croyoient que les Anglois étoient, non une nation, mais une espèce de bêtes féroces qui se jetoient sur les hommes pour les dévorer; *C. XIII, fol. 9, verso.* assertion qu'il répète plus bas, en ajoutant que cela étoit étonnant, vu que les habitans de la Normandie n'étoient séparés des Anglois que par un bras de mer assez étroit.

*C. XIV, f. 10, verso.* Il dit qu'après le traité de Troyes, tant que Paris resta au pouvoir des Anglois, tous les écoliers de l'université qui vouloient être promus à quelque grade, étoient tenus de jurer l'observation de ce traité.

*C. XVI, f. 10, verso.* Amelgard prétend que Henri V, lorsqu'il apprit le désastre & la mort de son frère, le duc de Clarence, à Beaugé, dit que, si ce prince eût survécu au combat, il l'auroit condamné à mourir, pour le punir de sa témérité,

& d'avoir livré bataille à l'ennemi malgré l'ordre contraire de son souverain. AMELGARD.

Quant à la mort de Henri, qu'il rapporte à peu-près de même que Monstrelet, il ajoute que le peuple regarda cette mort, causée par le mal que le vulgaire appeloit *mal de Saint-Fiacre*, comme une punition de l'ordre, ou du moins de la permission, que ce prince avoit donnée, de sang-froid, à son armée, de saccager l'oratoire & les possessions de Saint-Fiacre près de Meaux, dans une expédition dont je ne trouve nulle trace chez nos historiens, même chez Dupleffis.

*Lib. II. C. III. fol. 13, verso.*

La narration d'Amelgard est rapide; le seul événement des deux premières années du règne de Charles VII, qu'il raconte en détail, est la bataille de Verneuil, & son récit diffère en plusieurs circonstances, de celui des autres historiens. Selon lui, les Italiens, qu'on accuse d'avoir fui les premiers, & d'avoir mis le désordre dans la ligne Françoise, en se renversant sur elle, firent, au contraire, des prodiges de valeur; non-seulement ils percèrent la ligne de fantassins Anglois qu'ils avoient en tête, mais ils pénètrèrent au milieu du reste de l'armée des ennemis, qui auroient perdu la bataille, s'ils ne s'étoient ouverts exprès pour laisser un libre passage à cette troupe déterminée. Les Italiens, continue notre auteur, persuadés que les François les suivoient, poussèrent jusqu'aux bagages des Anglois, dont ils pillèrent la plus grande partie; sur ce dernier fait, le journal de Paris *(e)* s'accorde avec Amelgard, mais il le raconte d'une manière peu honorable à ces étrangers.

Du reste, Amelgard ne fixe pas le doute de l'histoire, sur ceux qu'on doit accuser de l'imprudence qui fit donner si mal-à-propos cette bataille, dont les suites furent pendant long-temps funestes à la France. On voit qu'il penche

*(e)* Journal de Paris, 1424, *pages 99 & 101.*

AMELGARD. à rejeter la faute sur les Écossois; du moins leur attribue-t-il d'avoir été cause, par leur orgueil & leur présomption, de la cruauté avec laquelle on combattit à cette journée. Selon lui, le duc de Bethfort, immédiatement avant l'action, avoit envoyé vers leurs chefs, pour savoir sous quelles conditions ils vouloient combattre; pleins d'arrogance, fiers de la force & du nombre de leurs troupes, ils avoient répondu qu'ils entendoient, s'ils étoient vainqueurs, ne faire quartier à aucun Anglois, comme aussi ils n'attendoient point de grâce s'ils étoient vaincus : trait qui n'est rapporté dans aucun historien que je connoisse, excepté que le Journal de Paris *(f)* semble attribuer cette façon de penser en général à toute l'armée Françoise. Amelgard donne tellement ce fait pour avéré, qu'il consacre un chapitre, court à la vérité, mais entier & séparé, à exposer, comme quoi le carnage & la destruction de ce corps auxiliaire d'Écossois fut une compensation, même avantageuse, au malheur intrinsèque de cette journée; ce qu'il assure avoir entendu dire souvent aux plus sages ministres, avec qui il avoit eu occasion de converser. Telles étoient, disoient-ils, l'audace & la présomption où ces étrangers étoient alors arrivés, que, méprisant & regardant comme nulles les forces de la France épuisée par tant de guerres étrangères & civiles, ils se proposoient, au cas qu'ils fussent demeurés vainqueurs à Verneuil, de mettre à mort tous les nobles de l'Anjou, de la Touraine, du Berri & des provinces voisines, afin de s'approprier, comme une dépouille, leurs femmes, leurs terres & leurs biens.

*C. XIV, f. 13, verso.*

La peinture des maux qui désoloient la France, des violences & des rapines des brigands, occupe tout le chapitre VI du troisième livre; elle est très-touchante. On seroit tenté de croire que l'auteur se livre à quelque

*Liv. II, chap. VI, fol. 16, verso.*

*(f) Page 101.*

exagération;

exagération, lorſqu'il dit que, durant l'eſpace d'une ſeule année, dans la ſeule province de Normandie, il y en eut juſqu'à dix mille de pris, & de punis du dernier ſupplice par arrêts des tribunaux. Cependant on eſt preſque forcé de le croire, lorſqu'il ajoute que cela pouvoit aiſément ſe vérifier, tant par les regiſtres publics, que par les relevés de compte des ſommes payées pour la dénonciation ou la priſe de ces malfaiteurs, dont les têtes étoient à prix.

AMELGARD.

Dans le récit de la journée des harengs, Amelgard s'accorde avec les autres hiſtoriens ſur preſque toutes les particularités; mais, ſur le degré de ſupériorité en nombre de l'armée françoiſe, il ne convient qu'avec le Journal de Paris, qui la fait monter juſqu'à ſept mille hommes, tandis que le corps des Anglois n'étoit que de deux mille.

C. VII, f. 18, verſo.

A l'égard de la Pucelle, ſon récit eſt ſuccinct; j'ai ſeulement remarqué qu'il dit, qu'arrivée à Tours, elle y fut trois mois (Monſtrelet dit deux mois), ſans que le Roi pût ſe réſoudre à lui donner audience. Il rapporte auſſi, ce qu'il aſſure avoir entendu répéter au comte de Dunois, que Charles VII avouoit que cette fille ſingulière, pour preuve de ſa miſſion, lui avoit dit des choſes qui le concernoient lui-même, ſi ſecrètes & ſi cachées, qu'elle n'auroit pu les ſavoir que de lui ſeul, ou par une révélation divine.

Ch. X, f. 19, verſo.

A l'occaſion de la reddition de Troyes, on trouve un paſſage qui ſert à expliquer l'eſpèce de prédiction, dont on fit alors honneur à la Pucelle, que trois jours ne ſe paſſeroient pas ſans que le Roi fût reçu dans la ville. Amelgard ne fait aucune mention de cette prédiction, & ſe contente de dire : *aggreſſus itaque Trecas Campaniæ urbem, concilio atque operâ probatiſſimi atque ſapientiſſimi viri, magiſtri Johannis Acuti, qui illius urbis epiſcopalem cathedram tenebat, & eccleſiaſtica ſtrenuè & nobiliter adminiſtrabat, in eâ urbe cum pace & lætitiâ receptus eſt.*

C. XIII, f. 20, verſo.

Une choſe aſſez remarquable, eſt ce qu'Amelgard dit au ſujet du couronnement du Roi. Il ſuppoſe que ce couronnement fut fait à Saint-Denys : & ce n'eſt point par mégarde;

AMELGARD. car il distingue très-bien, par deux fois, le sacre fait à Reims, du couronnement fait à Saint-Denys *(g)*.

Mais ce qui, indépendamment du silence absolu de tous les historiens, peut lui ôter toute croyance sur un fait de cette espèce, est que sa narration, quelquefois & principalement en cet endroit, est confuse & pleine d'anachronismes. Par exemple, il place après l'assaut malheureux de Paris, une retraite de Charles VII, & une marche du duc de Betford vers Senlis, alors possédée par les Anglois; deux faits qui ne peuvent guère s'accorder avec la suite de l'histoire.

Sur ce qui concerne la Pucelle, ses réflexions sont pieuses, mais sages. Il penche, visiblement, à croire que la Puissance divine influa sur les événemens auxquels participa la Pucelle, & qu'il y eut quelque chose de surnaturel dans ce phénomène historique. Mais, fidèle aux loix de l'impartialité, il laisse aux lecteurs la liberté de penser là-dessus ce qu'ils jugeront à propos, selon leurs lumières & leur inclination. *Talibus igitur de Johannâ Puellâ recensitis, de cujus missione & apparitionibus & revelationibus per eam assertis, nulli pro suo captu & arbitrio quod voluerit sic vel aliter sentiendi adimimus facultatem.* C'est-là qu'il ajoute, qu'après l'expulsion des Anglois, ayant été chargé par le Roi de revoir le

F. 20, verso. *(g) Carolus, Francorum rex, qui nondum* inunctus *more Christianissimorum Francorum regum fuerat, nec* regio diademate insignitus seu coronatus, *eò quòd Remorum civitas in quâ reges* consecrari, *& Parisiorum urbs & villa seu oppidum S. Dionysii in quo* coronari eos assuetum erat, *sub Anglorum potestate adhuc tenerentur...*

F. 21, verso. Et plus loin : *fuitque Remis cum magno triumpho & ingenti Francorum alacritate oleo sancto* inunctus & sacratus, *comitante semper Johannâ Puellâ, in virili veste & armis, regium exercitum cum suis antedictis militaribus signis. Volens autem rex, & alias regni urbes, & loca provinciasque quæ adhuc sub hostium erant potestate, perlustrare, & præsertim regiam illam suam insignissimam Parisiorum civitatem, atque S. Dionysium,* ubi diadema sceptrumque regale suscepturus erat, regnique solium conscensurus, *S. Dionysium cum suo exercitu petiit; quo loco, cum tantæ militiæ atque potentiæ ad resistendum inefficax esset, etiam in pace receptus est, atque inibi, ut regibus novis moris est,* coronatus.

procès de cette infortunée héroïne, il avoit fait un livre de l'examen de tout ce qui avoit été machiné contre elle.

AMELGARD.

Les premiers chapitres du troisième livre, sont employés à décrire l'état déplorable où se trouvoit alors la Normandie, & à raconter, avec plus ou moins de détail, quelques-uns des faits de guerre, qui eurent lieu à l'époque, où les habitans de cette province, se soulevant d'eux-mêmes, auroient chassé facilement les Anglois, s'ils eussent reçu le moindre secours de la part de Charles VII. Ici, Amelgard ne flatte point ce prince; il lui reproche clairement & hautement d'avoir, pour ainsi dire, trahi des peuples malheureux, que leur inclination naturelle pour leur souverain légitime, rendoit alors la victime de ses ennemis; & il ne dissimule point, que le goût du Roi pour le plaisir & le repos, l'empêcha de profiter des efforts de ses infortunés sujets, qui méritoient un autre sort. *Illi enim simplicissimi agrorum cultores, justissimam cum pietate vitam agentes, zelo ferventissimo ac naturali quodam amore, quibus ad Francorum regnum & regem, tanquam vetus & naturale imperium, erant affecti, patriam pro magnâ parte de Anglorum manu recuperaverant, & sub regis sui revocarant ditionem. Ipse verò, conviviis & lasciviis suas exsaturans libidines, & luxu atque inerti otio torpens, nullam providentiam adhibebat, ad illos sibi fidelissimos, suique honoris & sublimationis zelantissimos amatores, tuendos atque defensandos. Sed potius, ab illis immanissimis hostibus suis, tanquam a cruentissimis bestiis, eos jugulari passim & discerpi sinebat,* & quodam modo faciebat.

*Lib. III, ch. 1, 2, 3, 4, 5.*

Ces derniers mots, il les explique: les partisans du Roi, dit-il, n'exerçoient pas moins de cruautés & de brigandages que les troupes Angloises. Il ajoute, que les guerriers du parti de Charles VII, voyoient avec douleur les villes & bourgs de la Normandie, rentrer d'elles-mêmes sous la domination du Roi, parce que cette reddition volontaire leur ôtoit l'espérance & le moyen de

AMELGARD. s'enrichir, comme ils comptoient le faire à la prise & au pillage de ces mêmes lieux, si ç'eut été par la guerre & la force qu'ils les eussent fait rentrer sous l'obéissance de leur prince. *Dolebantque quod tot oppida & castella patriæ ab Anglorum potestate eruissent, quasi minor prædas agendi, ad quas solummodo inhiebant, facultas per hoc eis relinqueretur.*

Chap. IX. Le soulèvement de la Normandie, la dévastation du pays de Caux, la défaite, la blessure & la mort du comte d'Arondel à Gerberoi, tout cela est décrit chez Amelgard avec plus de détail & de soins que dans aucun de nos historiens, ainsi que le siége inutile de Calais par le duc de Bourgogne.

Chap. XI. Il y a de même des détails nouveaux sur le siége d'Harfleur par les Anglois, & l'entreprise vaine du comte de Dunois pour secourir cette ville.

C. XV, f. 40. L'un des faits de guerre qu'il raconte avec le plus de soin, est le siége de Pontoise en 1451; sur-tout, il donne au sujet de la tentative de Talbot sur Poissi, où Charles VII s'étoit retiré après que les Anglois eurent passé l'Oise, des particularités que je ne trouve dans aucun autre historien. Selon lui, il s'en fallut moins d'une heure que le Roi ne fût surpris; il étoit encore au lit au moment où il apprit que les Anglois étoient aux portes de la ville; à peine eut-il le temps d'en sortir, &, pour me servir des termes mêmes de notre historien, ses draps étoient encore chauds, *adhuc cubilis sui linteamenta calentia invenerunt,* lorsque Talbot entra dans la chambre du couvent de Poissi, d'où le Roi venoit de se retirer à Conflans. Il ne dissimule rien des cruautés qui furent commises à la prise de Pontoise. Pour montrer jusques à quel point les troupes étoient animées contre les ennemis, il raconte, & dit tenir cette particularité de la propre bouche de Charles VII, qu'un Anglois, dans l'espoir d'éviter la mort, s'étant réfugié jusque sous le ventre du cheval du Roi, n'y trouva point l'asyle qu'il cherchoit; & que, malgré les prières, les ordres,

AMELGARD.

les menaces du prince, on mit ce malheureux en pièces avec une telle fureur, que le cheval même pensa en être la victime. Amelgard excuse en quelque sorte cet excès d'animosité; nos François étoient irrités de ce qu'après une des actions qui avoient eu lieu à l'occasion du ravitaillement de la place, Talbot s'étoit fait amener désarmé un écuyer François prisonnier, & l'avoit inhumainement massacré de sa propre main, à coups de hache.

Chap. XVII.

Je ne dois pas omettre, qu'entre la prise de Pontoise & le siége de Dieppe par Talbot, alors comte de Chefsburi, Amelgard place une expédition du duc de Sommerset, dont je ne trouve aucune trace dans nos historiens; excepté une légère mention dans Daniel & dans Rapin Thoiras. Tout ce qu'il dit ici du projet du duc, de sa présomption, de sa conduite dans cette expédition, du peu de succès de ses entreprises, de son retour honteux en Angleterre qui fut bientôt suivi de sa mort, est nouveau, & ne cadre point avec la suite de la narration des historiens Anglois. L'objet de mon travail n'est pas de chercher à concilier le récit d'Amelgard avec le leur. Je me contente d'ajouter ici, que cet écrivain attribue au duc de Sommerset, un propos dont on a fait honneur à plusieurs hommes d'état, d'après l'antiquité. Les officiers généraux de son armée, l'interrogeoient un jour sur son plan de campagne; *si je croyois*, répondit-il, d'un air mystérieux & profond, *que la chemise qui touche mon corps, fut mon secret, je la brûlerois à l'instant.*

*Dan. Tom. VII, page 201. Rap. Th. Lib. XII, page 102.*

Plutarch. Περὶ ἀδολεσχίας. *P. 506, 33.* de Metello.

Chap. XIX.

Il y a pareillement quelque chose à remarquer dans ce qu'il dit au sujet du mariage d'Henri VI avec Marguerite d'Anjou.

Selon lui, le Garde du sceau-privé, qui fut un des principaux négociateurs du traité, par lequel fut arrêtée la trève entre les deux royaumes, ainsi que le mariage du Roi, étoit dès-lors évêque de Cicester. Arrivés à Tours, ajoute-t-il, les plénipotentiaires Anglois dirent, que Henri

AMELGARD. auroit vivement desiré obtenir en mariage une des filles du Roi, mais qu'une crainte puissante l'empêchoit d'en faire la demande. Les mariages des filles de France avec des princes Anglois, avoient presque toujours été si malheureux, qu'en France même on en redoutoit l'augure. En effet, ces alliances avoient été la source de bien des calamités pour ce royaume, puisqu'elles avoient servi de fondement ou de prétexte aux droits ou prétentions, que l'Angleterre soutenoit depuis si long-temps par la guerre. En conséquence, voulant tout-à-la-fois, & obéir au Ciel qui paroissoit réprouver de pareilles unions, & ne point renoncer à s'apparenter avec une aussi illustre maison, leur maître se contentoit de demander une nièce du Roi, la princesse Marguerite, fille de René d'Anjou roi de Sicile, le beau-frère de Charles VII.

A l'occasion de ce mariage, Amelgard fait des réflexions philosophiques sur la triste destinée de cette princesse à qui sa naissance promettoit plus de bonheur; & c'est un de ces endroits, où les citations fréquentes & assez bien placées qu'il fait des auteurs latins, sur-tout de vers & de passages des deux Sénèques, attestent qu'il avoit beaucoup de littérature, & qu'il ne manquoit pas de goût, relativement au siècle où il écrivoit.

Liv. IV, ch. 1. Je dis la même chose du I.er chapitre du IV.e livre dont j'ai déjà parlé. Il est employé tout entier à décrire la joie que causa par toute la France la conclusion de cette trève, & les réjouissances du peuple. Ici, le style d'Amelgard m'a paru animé, fleuri, gracieux; ce chapitre est plein d'imitations de Virgile.

Sur l'établissement des compagnies d'ordonnance, on ne trouve dans Amelgard aucune particularité; si ce n'est celle qui est rapportée dans la chronique publiée par Godefroy, & qui ne se trouve point ailleurs. La chronique dit: « dans le commencement de l'établissement, fut faite » ordonnance pour les loger (les compagnies), & nourrir » par les villes du royaume, & leur fut assigné à chacun

Page 427.

d'eux certaine quantité de vivres pour leur être livrés, « tant pour eux que pour leurs chevaux, par le peuple. « Mais depuis, cette ordonnance fut changée, & fut dit qu'il « seroit payé à chacun homme d'armes garni (qui étoit pour « lui son page & gros valet, deux archers & un coustillier), « à trente livres par mois, ce qui leur seroit délivré par « chacun quartier d'année. »

AMELGARD.

Amelgard dit : *Porrò, cum initio quo hujusmodi ordo & numeri militum statuti sunt, tanta esset exiguitas, pauperies atque inopia populorum, quod fiscalia & tributa regia in nihilum propè in quamplurimis Galliarum provinciis defluxissent, necessarium fuit in illis exordiis, magnâ ex parte stipendia militibus, non in numeratâ pecuniâ, sed in quantitate certa annonæ & victualium necessariorum tàm pro personis quàm equis, taxari. Ità, quòd una parrochia, vel plures, si valdè tenues, uni lanceæ providerent de annonâ taxatâ, alia alii, vel pluribus secundùm multitudinem facultatemque parrochiarum. Pedentim verò, cùm inchoarent parrochiæ in fortunas excrescere pinguiores, ex regiis vectigalibus quæ pro solutione hujusmodi lanciarum constituta sunt stipendia solvi militibus constitutum fuit, & annonæ illæ militares in pecuniariam quantitatem mutatæ sunt, atque quolibet mense pro lanceâ cum duobus sagittariis viginti scuta auri taxata.*

J'ai cru devoir me permettre cette citation, parce que ce qui concerne l'établissement des compagnies d'ordonnance, époque remarquable dans notre histoire, n'est point encore parfaitement connu, attendu que les arrêts ou ordonnances, par lesquels elles furent instituées, n'existent plus. Au reste, le récit d'Amelgard n'éclaircit point si ce fut à Nanci ou à Châlons, que cet arrangement reçut sa dernière sanction; point sur lequel les historiens ne sont nullement d'accord.

Quant aux francs-archers, ce qu'Amelgard dit se rapporte avec ce qu'en disent les historiens connus; seulement je trouve chez lui cette particularité : c'étoit sur chaque cinquantaine de feux qu'on levoit un archer.

*Ch. IV. f. 48. verso.*

AMELGARD. *Ita quòd per omnes civitates oppidaque atque rura ex quibusque quinquaginta domibus unus vir deligeretur.* Je ſais que l'ordonnance, qui établit ce ſecond corps de milice perpétuelle, exiſte; mais comme elle n'eſt pas encore publiée, je n'ai pu vérifier ſi Amelgard a raiſon ſur cet article.

*Ch. V & VI, fol. 49.* Immédiatement après, ſuit chez notre hiſtorien, une eſpèce de diſſertation, ou plutôt de diatribe déclamatoire, ſur les inconvéniens dont fut ſuivi l'établiſſement de ces deux corps. Vraiſemblablement, l'auteur, témoin des violences, de la tyrannie & des exactions, qui s'exercèrent ſous le règne de Louis XI, peut-être auſſi, craignant que l'exemple qui avoit été donné en France, ne fut bientôt ſuivi dans les états du duc de Bourgogne, dont le ſort l'intéreſſoit encore davantage, trouvoit que, ſi cet établiſſement avoit contribué à affermir la puiſſance du prince contre les entrepriſes des ennemis étrangers, il lui avoit fourni en même-temps un grand moyen d'aſſervir ſes ſujets, avec un prétexte trop plauſible, & malheureuſement toujours ſubſiſtant, d'impoſer des tributs arbitraires, & la force néceſſaire pour lever des contributions. Vraiſemblablement encore, l'ordre admirable que Charles VII avoit ſu, pendant les dernières années de ſon règne, remettre & maintenir dans pluſieurs parties de l'adminiſtration, n'avoit pas ſubſiſté long-temps ſous ſon ſucceſſeur; & les gens de guerre, qui avoient été ſurveillés de près, tant que le glorieux & bienfaiſant reſtaurateur de la monarchie françoiſe avoit vécu, moins retenus & plus favoriſés par un tyran, qui, pour appuyer ſon deſpotiſme, étoit obligé de les ménager, s'étoient bientôt permis des excès oppreſſeurs, dont les peuples déſarmés étoient journellement la victime. On ne peut guère ſoupçonner de ſuppoſition, ni même de grande exagération, le récit & la peinture qu'Amelgard nous a faits des injures & des torts qu'avoient à ſouffrir de la part de ces hôtes dangereux, les habitans, ſoit des campagnes,

soit

ſoit des villages, ſoit même des villes qui étoient contraintes de les recevoir & de les loger. Aiſément, auſſi, on peut croire que Louis XI, naturellement avide, avare & cruel, pour s'autoriſer à augmenter les tailles, à multiplier arbitrairement les impôts, avoit ſouvent mis en avant la néceſſité de ſoutenir un établiſſement qui paroiſſoit avoir contribué le plus à la gloire de ſon père; un établiſſement, auquel la nation entière, dans les premiers momens, avoit tant applaudi. Mais, ſi on peut demeurer d'accord avec notre hiſtorien, de la facilité que cette milice, toujours ſubſiſtante & dépendante uniquement du prince, donna à nos rois, pour exercer une autorité plus arbitraire & plus deſpotique que celle dont leurs prédéceſſeurs avoient joui juſqu'alors; il eſt difficile d'admettre tous les raiſonnemens par leſquels il s'attache à prouver, d'abord, que, dans tous les temps, on auroit bien pu s'en paſſer; enſuite, qu'à l'époque ou il écrivoit, (j'ai déjà dit que ce devoit être vers les premières années du règne de Charles VIII) il n'y avoit plus aucune raiſon de la conſerver, & que les circonſtances qui, dans l'origine, avoient paru la rendre utile, c'eſt-à-dire, le beſoin d'expulſer du ſein du royaume, ou du moins de repouſſer à chaque moment un ennemi puiſſant & dangereux, ne ſubſiſtant plus, il n'y auroit déſormais que des inconvéniens, & nul bien, à en attendre. Cependant, ce morceau fait honneur à la ſenſibilité, à la ſageſſe, je dirois même à la ſagacité, de l'écrivain. Ces deux chapitres ſont bien écrits, & préſentent des réflexions, des vues politiques, qui, pour n'être pas toutes également juſtes, n'en donnent pas moins une bonne idée du cœur & des intentions de l'hiſtorien, & ſe font lire avec intérêt; comme auſſi les différentes citations des meilleurs auteurs latins, & la comparaiſon de la ſituation & du gouvernenement des divers états anciens, avec la poſition & le régime actuel de la France, ſont une nouvelle preuve de l'érudition dont je lui ai, ci-deſſus, fait honneur.

AMELGARD.

C. VII, f. 52, verso.

Son récit de l'expédition du Dauphin contre les Suiſſes, tout ſuccinct qu'il eſt, ne laiſſe pas d'offrir des particularités qu'il ne faut pas négliger, à cauſe de l'obſcurité que laiſſent encore ſur ce fait de guerre, les relations, très-différentes entr'elles, des hiſtoriens; &, auſſi, parce qu'il les contredit en un point. La plupart aſſurent, que la garniſon de Baſle fit une ſortie, pendant l'action qui eut lieu aux environs de cette ville. Amelgard dit préciſément le contraire; il affirme poſitivement, que Baſle reſta ſimple ſpectatrice du maſſacre des Suiſſes, accablés par une armée trop ſupérieure en nombre, pour qu'avec tout leur courage ils puſſent réſiſter. C'étoit, cependant, en partie pour défendre cette ville, contre le deſſein qu'on ſuppoſoit au Dauphin de l'attaquer, qu'ils étoient venus ſous ſes murs. Le peuple, ſelon notre auteur, vouloit ſortir & ſecourir les Suiſſes; mais il fut retenu par des chefs plus prudens, qui prévoyoient le danger auquel on ſe ſeroit expoſé; « conſidération ſage, ajoute-t-il, « & que nous croyons avoir été ſalutaire, puiſqu'une populace « à pied & déſarmée, quelque nombreuſe qu'elle fût, marchant contre des troupes fortes en cavalerie, bien armées « très-exercées, n'eût ſervi, comme un troupeau courant « & aveuglément à la boucherie, qu'à augmenter le carnage « & l'amas des cadavres. »

Au ſurplus, le reſte de ſa narration eſt favorable à la gloire des Suiſſes, & s'accorde avec leur relation, qui ne fait monter leur nombre qu'à deux mille hommes.

C. IX, f. 54, verso.

Tout ce qu'Amelgard dit des différentes négociations qui occupèrent les années 1445, 46, 47, 48, & qui précédèrent la repriſe du Mans, que les Anglois avoient promis d'évacuer dans le premier accord de la trève en 1444, à Tours, eſt exact quoique peu détaillé; même il y eſt fait mention d'un voyage du comte de Dunois en Angleterre, dont le Père Daniel & M. de Villaret ne parlent point, peut-être à cauſe qu'aucun de nos hiſtoriens originaux n'en dit rien, mais qui eut certainement lieu,

comme il eſt prouvé par les actes inſérés dans la collection de Rymer. AMELGARD.

De-là, il raconte brièvement les troubles de l'Angleterre, & la mort du duc de Glocester; il rend juſtice aux grandes qualités de ce prince, & le repréſente comme ayant eu beaucoup d'inſtruction & de littérature. Ici ſe trouve une particularité qui me paroît mériter d'être citée: notre auteur rapporte que l'évêque de Ciceſter, Adam de Moleyne, garde du ſceau-privé, qui avoit été employé ſi fréquemment dans les différentes négociations, commencées, interrompues & repriſes, pendant la durée de la trève, à ſon retour final en Angleterre, ayant voulu diſputer aux matelots du navire qui l'avoit reporté dans ſa patrie, le prix convenu pour ſon paſſage, cette troupe avide & indocile ſe ſouleva, & coupa la tête au prélat. C'eſt un fait particulier, dont je ne ſuis pas étonné de ne trouver aucune mention dans Rapin Thoiras ni dans M. Hume; quoique le perſonnage qu'il concerne ait joué un rôle conſidérable dans l'hiſtoire, & que ſa conduite, ainſi que les traités dont il fut le négociateur ou plutôt l'arbitre, aient beaucoup contribué aux révolutions importantes qui firent à cette époque la ruine de l'Angleterre & la reſtauration de la France. Dans Monſtrelet ſeul *(h)*, on trouve quelque choſe qui ſemble avoir rapport à cet événement: « en ce même temps, & audit an (1449), environ la fin de kareſme, commença grand commotion de peuple « en la ville & cité de Londres, duquel peuple étoit duc- « teur & conduiſeur le maire de ladite cité, leſquels par « l'inſtigation de l'ennemi émeuz de leur voulenté dérai- « ſonnable, tuèrent inhumainement l'évêque de Cloxetre, « garde du privé-ſcel du roy d'Angleterre, qui étoit ſimple « & bonne perſonne & fondé en ſcience ». Mais, outre qu'Adam de Moleine étoit évêque de Ciceſter, non de

*Ch. X, f. 55.*

*(h) Vol. III, fol. 7*, verſo, année 1449.

AMELGARD. Glocester, si sa fin a été telle que la rapporte Amelgard, il faut placer sa mort, entre la fin du mois de décembre 1449, & les premiers mois de 1450; car je trouve dans Rymer une lettre du roi Henri VI, du 9 décembre 1449, par laquelle, en considération du grand âge & des longs & importans services de ce prélat, il le dispense de toute espèce de fonctions obligatoires, & lui accorde la faculté tant de sortir du royaume, que d'y rentrer à son gré, avec la permission d'emporter avec lui, ou de faire venir par qui il voudra, jusqu'à la somme de 500 marcs. Et plus loin, dans la même collection, se rencontre une autre lettre du même prince, datée du 30 mai 1450, qui accorde à Renaud, évêque d'Aspaw, nommé depuis peu par le pape (ce sont les termes de la lettre), à l'évêché de Cicester, la main-levée des régales de ce dernier évêché, comme ayant prêté le serment de fidélité, relativement à ce que les bulles du pape pouvoient contenir de contraire aux droits du roi. Le P. d'Orléans, il est vrai, dit que la mort de l'évêque de Cicester fut un effet des intrigues du parti d'Yorck, & qu'il fut assassiné à Portsmouth par une troupe de pêcheurs; mais, comme il place ce fait sous l'année 1453, il est clair qu'il n'a point cherché à en savoir les détails exacts. Au surplus, l'examen de ces circonstances m'a donné lieu de me convaincre de plus en plus de ce qui a été déjà remarqué par plusieurs savans, que la chronique de Monstrelet, dans un très-grand nombre d'endroits, a été copiée, mot pour mot, d'après celle de Jean Chartier; mais ce dernier, pourtant, ne dit rien de la mort de l'évêque de Cicester.

*T. V, P. 2, page 20.* — *Page 25.* — *Lib. VI, p. 97.*

Amelgard paroît plus exact que les historiens connus, dans la manière dont il rend compte de la nomination du duc de Sommerset au commandement en Normandie. Il dit que cet emploi fut long-temps disputé entre ce seigneur & le duc d'Yorck; que l'un & l'autre ayant beaucoup de partisans dans le conseil & dans le parlement

*C. XI, f. 55, verso.*

d'Angleterre, il arrivoit qu'aujourd'hui l'un, & demain l'autre, l'emportoit; ce ſont les termes de l'auteur: *undè evenit ut, per fautores partium in Anglicano conſilio, uni hodie provincia regenda, alteri verò in craſtino committi alternando, decreta obtineretur;* qu'à Rouen, un jour, on publioit une commiſſion qui attribuoit le gouvernement au duc d'Yorck, & le jour d'après, une autre qui la remettoit à Sommerſet, à qui finalement demeura ce poſte, où il auroit pu ſervir aſſez bien ſon prince & ſa patrie, ſi l'avarice n'avoit étouffé les bonnes qualités dont d'ailleurs il n'étoit pas dépourvu.

Le récit de la priſe de Fougères, qui ſervit de raiſon ou de prétexte à la rupture de la trève, eſt très-détaillé. *C. XII, f. 56, verſo.*

La peinture exacte & naturelle que fait Amelgard des différens mouvemens dont le duc de Sommerſet fut agité, lorſqu'il apprit à Rouen, où il étoit, la ſurpriſe du pont de l'Arche, eſt intéreſſante. Nul des hiſtoriens connus n'entre dans un ſemblable détail. Il dit, à cette occaſion, que les évêques de Bayeux, d'Avranches & de Liſieux, ſe trouvoient ce jour-là (qui, ſelon Monſtrelet, étoit le 16 de mai 1449,) préſens à Rouen, parce qu'il leur avoit été enjoint de s'y trouver dès la veille pour y tenir un concile. Cela mériteroit peut-être attention, & fourniroit matière à quelques recherches qui pourroient avoir leur intérêt, mais qui ſont étrangères à l'objet de cet extrait. *C. XIV, f. 58, verſo.* Monſtrel. *T. IV, fol. 8.*

A la priſe de Pont-audemer, ce que les hiſtoriens appellent des fuſées de nouvelle invention, Amelgard dit ſeulement que c'étoit une flèche ordinaire, mais enflammée, qui, lancée par un archer, tomba ſur un toit de chaume, où le feu prit, & d'où il ſe communiqua à d'autres maiſons. *C. XVI, f. 60, recto.*

Notre hiſtorien, comme les autres, parlant de la reddition de Liſieux, en fait honneur à la ſageſſe & à la *C. XVII, f. 60, verſo.*

AMELGARD. prudence de l'évêque, Thomas Bazin. Sans vouloir diminuer la réputation qu'a laissée ce prélat, je dis qu'Amelgard eût pu ajouter que cette négociation ne fut pas infructueuse pour l'augmentation des droits épiscopaux; comme on peut s'en convaincre en lisant l'article qui concerne cet évêque, dans le *Gallia Christiana.*

*Tome XI, col. 795.*

Le rôle que Thomas Bazin a joué dans l'histoire, sous le règne de Louis XI, rend digne d'être remarqué, qu'Amelgard lui attribue aussi le plan d'opérations qui fut suivi par les généraux de Charles VII, au commencement de l'invasion en Normandie; selon lui, les comtes de Dunois & de S. Paul, Gaucourt, Pothon de Xaintrailles, Bresé, Torcy, &c. furent contraints de se rendre aux avis motivés que l'évêque leur donna, pour diriger leurs marches & leurs entreprises.

*Chap. XVIII, fol. 62, verso.*

Dans tout ce qui concerne la reprise de la Normandie, je n'ai remarqué que deux choses; l'une, relative à la date de la reddition de Rouen, Amelgard la fixe du 27 au 28 d'octobre 1449; l'autre, concernant l'artillerie qui servit au siége de Caen : ce qu'il en dit, paroît exagéré. Il prétend qu'il y avoit, entr'autres, vingt-quatre bombardes ou pierriers, d'une bouche assez grande pour qu'un homme pût rester dedans assis, la tête droite; & que, d'une de ces pièces, il partit un coup si fort, qu'après avoir renversé une tour, de-là abattu plusieurs maisons, il perça encore successivement différens murs.

*Ch. XIX, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI.*

Le récit abrégé que fait Amelgard, des troubles d'Angleterre, au retour du duc de Sommerset & du duc d'Yorck, ne s'accorde nullement avec celui des autres historiens. A l'en croire, Sommerset périt, non dans la bataille de Saint-Alban, comme le racontent presque tous les historiens, mais à une espèce d'entrevue avec le duc d'Yorck, dans une hôtellerie où il fut assommé. Le Roi, dans cette occasion, fut blessé d'un coup de flèche : le duc d'Yorc le ramena à Londres, & y resta quelque temps le maître. Bientôt, contraint d'en sortir, il leva une armée;

*Lib. V, c. III, fol. 74, recto.*

plus promptement encore, il se trouva dans la nécessité de chercher à se reconcilier avec le Roi: il en obtint son pardon, mais il lui fallut rentrer ignominieusement dans Londres, précédant ce prince, tête nue, entre deux prélats ou grands du royaume. Tous ces détails sont peu exacts, confus, présentés dans un ordre de temps interverti, mal avérés; il n'est point de mon objet de m'arrêter à les rectifier ou à les rétablir dans leur suite; mais j'ai cru devoir les indiquer, comme une preuve de ce que j'ai dit, qu'en général Amelgard ne paroît pas avoir cherché beaucoup à s'instruire à fond de ce qui s'étoit passé dans les pays étrangers, & que sa narration n'est sûre & exacte que relativement aux affaires de la Normandie, ou des provinces voisines de sa patrie. AMELGARD.

Le quatrième chapitre du V.^e livre, est peut-être un des plus intéressans de cette histoire, en ce qu'il jette assez de jour sur la révolution qui eut lieu en Aquitaine, & dont les historiens, soit anciens, soit modernes, n'ont pas bien expliqué la cause. Monstrelet seul paroît avoir entrevu celle à laquelle notre auteur attribue ce soulèvement: « & disoit-on, communément, que ceux du pays de Bordelois, s'étoient volontiers rendus aux Anglois pour le grand « déplaisir qu'ils prenoient, en ce que le Roi, depuis sa « conqueste avoit assis ou pays grand tailles & grands subsi- « des, & si les traictoient les gens du roi trop plus durement « qu'ils n'avoient accoutumés être traités des Anglois ». Quant aux histoires de Jean Chartier & de Matthieu de Coucy, qu'ont suivies le P. Daniel & M. de Villaret, on n'y trouve aucune raison suffisante de cette rebellion si prompte & si inopinée. Écoutons Amelgard, il va nous l'expliquer: peut-être cette citation plus étendue que toutes celles qui ont été insérées dans cet extrait, ne déplaira pas; peut-être aussi ne sera-t-elle pas inutile, pour la parfaite connoissance de l'état où, étoit, à cette époque, l'administration intérieure de la France & de l'Angleterre, relativement aux finances & au commerce.

Ch. IV, f. 75, verso.

Monstrel. Page 55, an. 1453.

AMELGARD.

« Après la rentrée volontaire de l'Aquitaine sous la do-
» mination de la France en 1450, (Amelgard se trompe,
» la capitulation de Bordeaux, & la réduction entière de
» l'Aquitaine, n'eurent lieu qu'en 1451; mais nous avons
» déja observé que la chronologie de cet écrivain n'est pas
» exacte) les peuples de cette contrée, dans les premiers
» momens, furent traités avec assez d'humanité & de douceur.
» Pendant un an, ils demeurèrent exempts, ainsi qu'on
» leur avoit promis, des tailles, collectes & autres exactions,
» qui, malheureusement, opprimoient le reste du royaume
» depuis bien des années. Mais, les tyrans spoliateurs des
» autres parties de la France, envieux de la félicité & de la
» liberté de ces nouveaux sujets, s'efforcèrent bientôt de les
» réduire aussi sous le joug de la servitude. Ils commencèrent
» donc à lever sur eux des tributs, des collectes & des tailles,
» dont l'imposition se coloroit des prétextes les plus spécieux.
» Ils assuroient, que ce n'étoit ni pour leur profit particulier,
» ni pour celui du fisc, mais uniquement pour l'intérêt de
» la province, que le Roi les autorisoit à exiger ces impôts.
» L'argent levé sur elle, ne devoit, disoient-ils, servir qu'au
» payement des troupes qui y resteroient en garnison, pour
» réprimer au besoin les entreprises des ennemis invétérés
» de la France. Charles n'avoit d'autre but que d'assurer le
» repos de l'Aquitaine, soit en temps de guerre, soit en
» temps de paix. Elle ne devoit point trouver cette charge
» lourde ni fâcheuse, puisque les deniers qu'elle paye-
» roit, resteroient dans son district, & que, dépensés par
» les troupes chez ceux mêmes qui les auroient fournis,
» ils rentreroient pour ainsi dire dans la bourse dont ils
» seroient sortis. Le Roi étoit fondé à craindre la mauvaise
» intention, les fraudes & les machinations, de l'ennemi qui
» avoit tenu si long-temps l'Aquitaine sous sa puissance.
» Privés des avantages qu'ils retiroient de la possession &
» de l'habitation d'un si beau pays, les Anglois, certaine-
» nement, s'efforceroient de toutes manières, & par menées
» secrètes, & par la force ouverte, d'y recouvrer la
domination

AMELGARD.

domination qu'ils avoient perdue. C'étoit de l'Aquitaine « qu'ils tiroient les vins dont l'Angleterre est dépourvue; « c'étoit en Aquitaine, que, pour les draps & les marchandises dont leur royaume abonde, ils trouvoient un « débouché sûr, avec la facilité de les faire passer de-là en « Espagne & dans les autres pays circonvoisins, au grand « avantage de leur nation, plutôt que des Bordelois & des « habitans de la province. Par conséquent, elle avoit à redouter de leur part des entreprises, dont un prince sage « ne devoit pas souffrir qu'elle pût ressentir les suites quand « elle seroit assez déraisonnable pour vouloir en courir le « danger. «

C'étoit par ces discours & ces prétextes, (ordinaires aux « gens de finance, quand ils veulent étouffer les plaintes « & les murmures des provinces de la France, dont ils « dévorent la substance) qu'on cherchoit à faire supporter « aux Bordelois & aux Gascons, le fardeau des impositions. « Ces peuples résistoient toujours. Ils envoyèrent au Roi « une députation solennelle, pour le supplier qu'il leur fût « permis de jouir des libertés, des immunités & du repos, « qui leur avoient été promis, lors de la soumission de la « province. Les concessions qui leur avoient été faites, scellées « du sceau royal, devoient être respectées de la part du prince, « comme de la leur, étoit respecté le serment de fidélité qu'ils « lui avoient prêté. Ils assuroient, que, contre les entreprises « des Anglois, ils sauroient se garder eux-mêmes, bien mieux « que ne les garderoit la garnison qui pourroit être mise dans « leur pays. Du temps de la domination Angloise, cela « s'étoit pratiqué ainsi à leur égard; ils avoient toujours été « libres de l'incommodité des garnisons, des impositions & « des tailles, bien qu'alors ils fussent plus voisins de l'ennemi « actuel, & ne fussent point séparés par un long trajet de « mer, des villes & terres de sa possession. Présentement, « autour d'eux, il n'y avoit plus, au lieu d'ennemis, que « des amis ou des alliés de leur Roi, & l'Océan leur servoit « de barrière contre les Anglois. Ils ne pouvoient donc point «

AMELGARD. » craindre de n'être pas en état de se défendre seuls contre
» ce peuple insulaire. Ce seroit mal pourvoir à leur véritable
» avantage, si, par une crainte peu fondée de malheurs in-
» certains & invraisemblables, on les assujettissoit à un escla-
» vage présent & éternel, plus funeste que tout ce qu'ils
» pouvoient redouter de la part de l'ennemi. Ils n'avoient
» nul besoin de ces remèdes, plus fâcheux que tout le mal
» qui pût en aucun cas leur arriver.

» Ces remontrances, par lesquelles les Aquitains tâchèrent
» de se défendre auprès du Roi, ne furent guère écoutées;
» Charles, prévenu par les officiers de finance, ainsi que par
» ses généraux & ses capitaines, n'y fit que peu d'attention,
» & répondit que, pour l'entretien des troupes nécessaires à
» la sûreté de la province, elle devoit se résoudre à payer
» les impôts.

» C'étoit à Bourges, poursuit Amelgard, que cette dépu-
» tation avoit trouvé le Roi. Au retour, elle n'eut à rendre
» compte que du refus qu'elle avoit essuyé. La province en
» fut indignée; &, dès-lors, elle comprit qu'on étoit résolu
» à l'assujettir au même esclavage que les autres provinces
» de la France, où les sangsues de l'État avancent hardiment,
» comme une maxime fondamentale du gouvernement,
» que le Roi a le droit de rendre tous ses sujets taillables,
» comme & quand il lui plaît: ce qui est établir, qu'en
» France, personne n'a rien qu'il puisse dire à soi, & que
» le Roi peut tout prendre à sa volonté; condition propre-
» ment des esclaves, dont le pécule que leur maître leur
» permet d'avoir, lui appartient, au fond, autant que leur
» personne & leur corps, & peut leur être enlevé lorsqu'il
» veut. Dans cette position, les peuples de l'Aquitaine,
» sur-tout les habitans de Bordeaux, effrayés & consternés,
» de plus, excités par une partie de la noblesse, s'occupèrent
» secrètement à chercher le moyen de recouvrer leur an-
» cienne liberté; & comme ils avoient encore beaucoup de
» rapports d'amitié & de relations d'intérêt avec plusieurs
» seigneurs Anglois, ils traitèrent avec eux, &c.

Quant au récit des faits d'armes qui eurent lieu après la révolte ouverte de la province, & au détail de sa nouvelle réduction sous l'obéissance du Roi, notre auteur ne dit rien qui ne se trouve ailleurs. Seulement, j'ai remarqué qu'en faisant l'éloge du célèbre grand-maître de l'artillerie, Jean Bureau, il dit positivement, que Jean avoit été plusieurs années au service des Anglois, ce qui ne s'accorde guère avec ce que dit le P. Griffet, dans une dissertation, jointe au VII.^e volume de la nouvelle édition du P. Daniel, & où est réuni à peu-près tout ce qu'on a su jusqu'ici sur les deux frères qui ont rendu le nom de Bureau si célèbre.

AMELGARD. C. V, f. 76, verso. C. VI, f. 77, verso. *Page 363.*

J'observe encore qu'Amelgard, dans le récit de l'action où périt le fameux Talbot, est moins favorable que la plupart des autres historiens, à ce général. Il met dans un plus grand jour l'imprudence impardonnable avec laquelle ce vieux guerrier, (il avoit plus de 80 ans) s'obstina à attaquer sans forces suffisantes les retranchemens des François, & cela, sur la seule persuasion qu'ils céderoient à la terreur de son nom. Il le fait aussi mourir moins glorieusement qu'on ne le rapporte ailleurs. Selon lui, Talbot blessé supplioit qu'on épargnât sa vie, & offroit de grosses sommes pour sa rançon; mais les archers qui l'avoient joint, ne voulurent point l'écouter, & le percèrent de coups, en représailles, ajoute Amelgard, des cruautés qu'il avoit si souvent exercées contre leurs compatriotes; & il étoit bien juste, continue-t-il, que celui qui s'étoit toujours montré si inhumain, si avide de sang, reçût à la fin une digne récompense de la manière dont il avoit vécu.

C. VII, f. 78, verso.

Je crois devoir noter, qu'en parlant des maladies qui régnoient en Flandre après la prise de Gand, vers 1453, 1454, Amelgard fait mention de celle qu'on a appelée en ces temps, *pestis inguinaria*.

C. XI, p. 84.

Dans tout ce qui concerne la guerre qui s'éleva entre le duc de Bourgogne & les Gantois, Amelgard paroît

*Chap. VIII, IX, X, XI.*

AMELGARD. plus porté à justifier les motifs du duc que ceux de ces malheureux citoyens. On sait que le premier sujet de la rebellion des Flamands, fut l'imposition de la gabelle, qui parut à ces peuples en général un fardeau insupportable, & aux Gantois en particulier, une violation de leurs priviléges. Notre auteur penche à croire que ce fut uniquement l'orgueil des Gantois, qui les porta à se révolter contre leur souverain, & que le nouvel impôt n'y contribua en rien; sentiment qu'il fonde sur deux raisons: la première, que le duc étant demeuré vainqueur, & maître d'exterminer, s'il l'eût voulu, ce qui restoit de Gantois, on ne voit nulle part qu'il ait persisté à vouloir établir cet impôt; la seconde, que si l'intérêt commun & réel de la patrie eût seul animé cette fière bourgeoisie, certainement elle n'eût point été abandonnée, comme elle le fut entièrement, par tous les Flamands. Du reste, si à l'égard des événemens de cette guerre, qui fut cruelle & déplorable pour ce beau pays, il ne nous apprend rien de neuf; du moins il les raconte avec énergie; &, malgré sa partialité pour le duc de Bourgogne, il fait honneur à Charles VII de n'avoir voulu aider que de sa médiation, des sujets révoltés contre leur maître légitime.

*C. XII, f. 84, verso.* Tout ce qu'Amelgard dit de la conduite du dauphin Louis dans le Dauphiné, & des sujets du mécontentement qu'il donna au Roi son père, parfaitement conforme à ce qu'on trouve dans les remarques du P. Griffet, contredit absolument la manière dont M. Duclos représente la suite de ces faits.

*C. XV, f. 87, verso.* Dans ce qui concerne la retraite du Dauphin en Bourgogne, la réception que lui fit le duc Philippe, la proposition que ce dernier prince avoit faite quelque temps auparavant à Charles VII, relativement à une croisade contre le Turc, & la négociation du mariage de Ladislas roi de Hongrie avec une fille du Roi, non-seulement on ne trouve aucune particularité nouvelle, mais on entrevoit,

plus encore que par-tout ailleurs, combien l'auteur étoit foncièrement partisan du duc de Bourgogne. Il ne laisse échapper rien de tout ce qui peut déceler quelque disposition de la part du Roi, soit à chagriner, soit à affoiblir le duc, tandis qu'il ne cesse de faire valoir la bonne foi & la sincérité, avec laquelle il suppose que celui-ci s'étoit & demeuroit réconcilié avec la France.

Dans le même esprit, il croit qu'uniquement pour nuire au duc de Bourgogne, Charles préféra de soutenir Henri VI contre le duc d'Yorck; comme si les liens de parenté qui l'unissoient à un Roi légitime, malheureux & foible, n'eussent pas été suffisans pour engager un prince aussi généreux que Charles VII, à le secourir contre des prétentions injustes. C. XVI, f. 89, recto.

Par la même raison, sans doute, lorsqu'il raconte la mort de Charles, il paroît plus sensible à l'avantage qui résultoit de ce triste événement pour le duc de Bourgogne, qu'à la perte irréparable que faisoit la France. Il ne cache point que cette mort passa pour n'être pas exempte de poison; mais il ne dit rien de l'abstinence à laquelle on prétend que Charles s'étoit condamné lui-même. Si M. de Villaret eût connu l'ouvrage d'Amelgard, il n'eût point avancé qu'aucun historien contemporain ne fait mention de la joie indécente que, dans des temps postérieurs, on a reproché à Louis XI d'avoir montrée, en apprenant la mort de son père; voici comment notre écrivain s'exprime: C. XXI, f. 94, verso.

« Le soupçon d'empoisonnement s'accrédita d'autant plus, que non-seulement le dauphin ne montra pas la « moindre douleur de la mort de son père, mais qu'il fit « des présens, & même assez considérables, à celui qui lui « en donna la première nouvelle, comme s'il lui eût ap- « pris l'événement le plus agréable. Il partit sur le champ « pour Avesne-le-comte, où il ne fit célébrer d'autres « obsèques en l'honneur de son père, que quelques « messes sans solennité, un seul matin; & le même « jour, à midi, il parut vêtu d'une courte tunique, «

» mi-partie blanche & pourpre, la tête couverte d'un » chaperon des mêmes couleurs; dans cet accoutrement, » il fut l'après-dîner à la chasse avec ses courtisans habillés » comme lui. Un de ses premiers soins, fut de faire élargir » le médecin de son père, Adam Fumée, que Charles VII, » dès qu'il avoit pu craindre d'être empoisonné, avoit fait » retenir prisonnier dans le château de Bourges; &, non » content de le mettre en liberté, il le traita avec beau- » coup d'honneur. Il en usa de même à l'égard d'un chi- » rurgien, qui, même avant que le Roi fût expiré, se » voyant soupçonné, s'étoit enfui à Valenciennes. Enfin, » lorsqu'à sa rentrée dans le royaume, plusieurs des offi- » ciers & autres personnes de la cour vinrent à sa ren- » contre, encore vêtus de deuil, par respect & par amour » pour le feu Roi, il leur fit défendre de se présenter » devant lui, jusqu'à ce qu'ils eussent pris d'autres habits, & quitté ces marques de tristesse & de regret ».

On aura sans doute observé dans cette citation, la particularité concernant Adam Fumée; elle ne se trouve nulle part ailleurs, que je sache.

*Chap. XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI, fol. 94.*

Les derniers chapitres sont employés à tracer le portrait, le caractère de Charles VII, & sa conduite en général, soit dans les grandes parties de l'administration, soit dans quelques affaires particulières.

Amelgard n'est point favorable à Agnès Sorel, dont il ne vante pas plus la fidélité, que celle du Roi, dans leurs amours mutuels: *nec eam quippe solam, nec ipsa eum solum.* Il appelle Adesville, le lieu précis où elle mourut; & il ajoute, ce dont je ne trouve nulle trace ailleurs, que Charles donna la terre d'Anneville à l'abbaye de Jumièges, pour fonder un obituaire en commémoration d'Agnès Sorel.

Un de ces derniers chapitres, est consacré à l'histoire de Jacques Cœur; ce qu'en dit Amelgard, s'accorde avec ce que l'on a pu jusqu'ici avérer de faits concernant ce personnage célèbre, c'est-à-dire, son emprisonnement, son

procès, sa condamnation, son élargissement ou sa fuite, sa nouvelle détention ou retraite, soit forcée, soit volontaire, à Beaucaire, son évasion favorisée, ou plutôt procurée par un de ses facteurs associés. Le récit de notre historien appuie la conjecture, plus que probable, de M. Bonamy, sur la manière dont Jacques Cœur finit ses jours, non en Chypre mais à Chio. « Après son évasion de Beaucaire, dit Amelgard, Jacques Cœur obtint du « pape Nicolas V (ce dut être plutôt Calixte III), le « commandement de quelques galères que ce pontife « avoit fait armer pour combattre les infidèles; il se dis- « tingua quelque temps dans cette guerre navale, pendant « laquelle il mourut, laissant une grande réputation. » Dans un autre chapitre, Amelgard rend justice au zèle toujours modéré & retenu envers l'église romaine & son chef, avec lequel Charles VII défendit les libertés de l'église gallicane; il vante la sagesse & les avantages de la disposition connue sous le nom de *pragmatique sanction*. Il fait également honneur à Charles, d'avoir respecté les biens & les possessions du clergé & des églises de son royaume, même au milieu des plus pressans besoins.

AMELGARD.

Enfin, il rend hommage à la douceur de ce prince, à sa clémence & à ses égards pour ses sujets; mais il ne dissimule point que sa foiblesse & un penchant irrésistible pour les plaisirs, l'entraînant dans des dépenses souvent excessives, furent cause que sous un Roi, si grand d'ailleurs, si sage & si bon, les peuples furent accablés d'impôts, & plus maltraités par les financiers qu'ils n'auroient pu & dû l'être.



# NOTICE D'UN MANUSCRIT SUÉDOIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

## N.° 10204. 5. 5.

Intitulé : *Chronicon regum Sueciæ ſcriptum ab Olao Petri, fratre Laurentii Trici, primi poſt reformationem archiepiſcopi, qui vixit circa annum 1520.*

Par M. DE KÉRALIO.

CE manuſcrit, *in-fol.* ſur papier, eſt du dix-ſeptième ſiècle. L'auteur a commencé ſa chronique au règne d'Eric I, & l'a finie à celui de Chriſtierne II; il parle dans la préface de cet ouvrage, de l'obſcurité, de la partialité, de l'incertitude, & des narrations fabuleuſes, dont les anciennes chroniques du Nord ſont remplies; mais dans ce qu'il dit lui-même des antiquités de Suède, il montre peu de critique & de connoiſſances. Son ouvrage, très-défectueux pour les premiers temps, eſt plus exact pour le moyen âge, & l'auteur s'y diſtingue ſur-tout par un grand amour pour la vérité. Il blâme les écrivains Suédois & Danois, d'avoir loué dans leurs ancêtres l'eſprit de conquête. « Si nous voulons, dit-il, juger équitablement de leurs expéditions, nous trouverons qu'il y a » peu de gloire à envahir un pays dont les habitans ne nous » ont fait aucun mal, à y piller, tuer, brûler, & à dévaſter » les biens de ceux qui ne demanderoient qu'à vivre en » paix. Il auroit été plus honorable pour nos pères, d'être » toujours

CHRONIQUE SUÉDOISE.

toujours paisibles, doux, humains, satisfaits de ce que « Dieu leur avoit donné, & de ne pas envahir & piller « les propriétés des autres. Que l'on prise autant qu'on « voudra le courage des Goths, ceux qui en étoient les « victimes ne le regardoient pas du même œil; ils ne « voyoient en eux qu'un amas de meurtriers & de tyrans « qui prenoient des villes & des provinces auxquelles ils « n'avoient aucun droit, & enlevoient à des millions « d'hommes leurs biens & la vie. Tels furent les effets de ce « courage si vanté ». Olaf Petri montre les mêmes sentimens dans tout son ouvrage, & donne toujours aux princes pacifiques les plus grands éloges. Il étoit rare de penser ainsi, & courageux de le dire, dans un siècle, dans une nation & sous un Roi qui assignoient le premier rang à la gloire militaire. Ce fut peut-être cette noble liberté, qui fit tomber notre auteur dans la disgrâce de Gustave I.

Olaf Petri convient de l'incertitude qui règne dans la chronologie de Suède, avant l'établissement du christianisme dans ce royaume; & suivant l'exemple de la plupart des chroniqueurs de son siècle, il ne commence son ouvrage que vers la naissance de J. C. en avouant que ce qui concerne les premiers Rois dont il parle, est incertain; qu'il y en a peut-être eu un plus grand ou un moindre nombre que ceux dont il fait mention. Il suit principalement l'histoire d'Eric Olaï: ces deux auteurs ont choisi des guides infidèles & abandonné les plus sûrs, qui sont les Annales de l'Islandois Aré Frodé, né en 1068, & le Registre d'Upsal. Ces deux tables généalogiques des rois de Suède, s'accordent parfaitement ensemble, & il est probable qu'elles ne contiennent que les princes qui ont été souverains. Les chroniqueurs du quinzième siècle y ont inséré plusieurs noms de petits rois tributaires, nommés *Fylkis-Kounngar*, & jeté par-là dans l'histoire & dans la chronologie, la plus grande confusion.

Le premier Roi dont la chronique d'Olaf Petri fait mention, sous le nom d'*Eric*, ne se trouve point dans les deux tables généalogiques desquelles nous avons parlé, non plus que ses successeurs, Haldan, Goderik, Filmer & Charles. Le *Nordian*, que notre auteur place ensuite, est vraisemblablement Niorder, petit-fils d'Oden; mais il le fait régner environ cent ans après la naissance de J. C. & suivant la chronologie adoptée par M. Lagerbring, Niorder régnoit environ cent ans avant cette époque. Son fils Inghé lui succéda, & fut le chef de la race des Inglingares.

## *Race Inglingarienne.*

Ce prince est évidemment le même que l'Inghé du Registre d'Upsal, & l'Ingvé d'Aré Frodé. Ce fut lui qui fixa la résidence du prince à Upsal, & y fit bâtir le célèbre temple où tout le peuple venoit adorer les dieux du pays. Olaf Petri lui donne pour fils Néarque, & Frodé, qui lui succédèrent, dit-il, & gouvernèrent avec tant de sagesse, qu'ils furent honorés par le peuple comme des dieux. Néarque étant mort, Frodé régna seul, & maintint son royaume en paix, comme c'est, ajoute notre auteur, le devoir des Rois. Les chroniques Suédoises attribuent à celui-ci, ce que les Danoises rapportent du Roi de même nom, qui régnoit alors en Danemarck; savoir, qu'il faisoit punir la violence & l'injustice avec tant de sévérité, qu'aucun de ses sujets, de quelque rang qu'il fût, n'osoit porter aux loix l'atteinte la plus légère. Lorsqu'on desiroit le bonheur d'un homme, on lui souhaitoit *la paix de Frodé.* Les tables généalogiques citées ci-dessus ne faisant aucune mention de ce prince, il est vraisemblable que les chroniqueurs Suédois ne l'ont compté parmi les rois de Suède, que par envie & par vanité.

Olaf lui donne pour successeur Urbain, & à celui-ci Ostan. Il raconte que Noré, frère de ce dernier, régnoit en Norvège, & que ses sujets l'ayant assassiné, Ostan leur

donna un chien pour ſouverain, en ordonnant que quiconque ne lui rendroit pas les honneurs & les ſervices qu'il devoit à ſon prince, auroit la tête coupée.

Ici notre chronique place Fioln ou Siolm, & reprend la ſuite des rois, interrompue par l'inſertion déplacée d'Urbain & d'Oſtan. Suivant les auteurs les plus dignes de foi, ce Fioln, fils d'Ingvé, monta ſur le trône après la mort de ſon père. Il vécut en paix avec ſes voiſins: on ne penſoit pas encore, dit M. Lagerbring, qu'il étoit néceſſaire, pour la proſpérité du royaume, d'être ſans ceſſe en guerre avec le Danemarck. Le ſage Frodé y régnoit alors; une étroite amitié ſubſiſta toujours entre ces deux princes, amis de la paix. Le monarque Danois étant venu viſiter celui de Suède, ce dernier, en ſe retirant après un repas, où, ſuivant les mœurs de ce temps, on avoit bu avec excès, s'égara pendant la nuit, & ſe noya dans une cuve d'hydromel.

Sverker ou Svedgher ſon fils, régna après lui. L'Edda & les hiſtoires Iſlandoiſes rapportent à cette époque le règne de Frodé, roi de Danemarck: ainſi, Sverker ou ſon père étoit ſur le trône lorſque J. C. vint au monde. Cependant, ſuivant la ſuite des princes régnans & la chronologie adoptée par Olaf Petri, Sverker ſeroit poſtérieur de près de 300 ans à la naiſſance de J. C. An. de J. C. 1.

Vanlander ſon fils fut un prince guerrier; mais on ignore qu'elles furent ſes expéditions. Il eut un fils, nommé *Wiſbour*, qui lui ſuccéda: celui-ci fut brûlé dans ſa maiſon avec toute ſa ſuite, par ſes deux fils. Olaf Petri ſuivant ici Eric Olaï, qui n'a conſulté que la chronique rimée, dit qu'ils ſe portèrent à cette action pour régner plus tôt; mais ils furent animés par un autre motif qui diminue un peu l'atrocité de leur crime. Wiſbour avoit répudié Audgour leur mère, & refuſé de payer ſa dot; ce qui étoit une injuſtice & une infraction de la loi. Ils ne

régnèrent point après leur père: ce fut Domalder, né d'un second mariage, qui monta sur le trône. Toute la Suède éprouva sous son règne une grande disette: le peuple offrit à ses dieux, dans la première année, les sacrifices ordinaires, dans la seconde, des victimes humaines; mais voyant que le fléau subsistoit toujours, il crut que le souverain en étoit la cause, & Domalder fut immolé. Notre chroniqueur paroît croire que ce prince avoit trempé avec ses frères Ghisler & Ander, dans le meurtre de leur père; mais il n'en avoit pas les mêmes raisons, & la chronique rimée que cet auteur suit ordinairement, n'en dit rien.

Après la mort de Domalder, son fils Domar monta sur le trône, & son règne fut long & paisible.

Olaf Petri lui donne pour successeur un fils, nommé *Attil*, qui ne se trouve point dans les tables généalogiques d'Upsal & d'Aré Frodé; il lui attribue la conquête du Danemarck, & l'établissement d'un chien, nommé *racka*, pour souverain de ce royaume, avec plusieurs circonstances dont les annales Danoises ne font aucune mention, non plus que du chien racka.

Suivant notre chronique, Dingner, fils d'Attil, régna en Suède après son père. Ce Dingner est sans doute le Dugwé, fils de Domar, que les tables citées ci-dessus lui donnent pour successeur. Il fut le premier de la race Inglingarienne qui prit le titre de Roi. Les princes de la race précédente, nommée *Forniothérienne*, l'avoient tous porté; mais depuis & compris Oden, les souverains d'Upsal n'avoient pris que le titre de *drott* ou seigneur.

An. de J. C. 200. Dagher, fils de Dugwé, ayant succédé à son père, voulut exiger des Danois le tribut qu'ils payoient à ses ancêtres, & fut tué au retour d'une expédition qu'il avoit faite dans leur pays.

Notre chroniqueur trouble encore ici l'ordre des générations & des successions, en donnant pour fils à Dagher,

Alric & Eric; ces deux princes naquirent d'Agné, fils & successeur de Dagher. Agné soumit la Finlande, ou Frosté régnoit alors: celui-ci avoit une fille, nommée *Schalf (Skialf);* le prince vainqueur en devint amoureux & l'épousa: cette union qui étoit une faute en politique, lui coûta la vie. La reine surprit son mari dans l'ivresse qui suivit un grand festin, le fit pendre à un arbre, & disparut avec sa suite.

Ses deux fils, Alric & Eric, régnèrent ensemble après leur père. L'histoire de Suède fait ici mention, pour la première fois, des *Filkis-Konuugar,* ou Rois tributaires, quoiqu'il soit certain qu'avant ce temps, plusieurs seigneurs ont pris le titre de Roi; c'étoit sur-tout ceux qui descendoient de la maison royale d'Upsal, c'est-à-dire, de la race Forniothérienne: Sturleson dit qu'Alric & Eric étoient hommes riches, grands guerriers, & industrieux. Ils avoient à leur cour douze braves qui étoient les appuis du trône; il s'y joignit un fameux guerrier de ce temps, nommé *Starkader,* qui en même temps étoit skalde ou poëte. Les autres preux de cette cour en furent jaloux, & ne lui épargnèrent ni les mépris ni les injures; mais Starkader ne les repoussa jamais qu'en montrant contre les ennemis de ses souverains, un courage supérieur à celui de ses rivaux.

L'amusement favori d'Alric & d'Eric étoit l'exercice du cheval, & l'habileté dans l'art de l'équitation fut pour eux un sujet de rivalité. Ils s'éloignèrent un jour de ceux qui les accompagnoient, & ceux-ci ne les voyant pas revenir, les cherchèrent long-temps; enfin ils aperçurent leurs chevaux errans dans la campagne, & regardant aux environs, ils virent les deux princes étendus l'un près de l'autre, le visage couvert de sang, & tenant à la main les brides de leurs chevaux: on présuma qu'ayant pris dispute, & se voyant sans armes, ils s'étoient battus avec ces brides.

Chronique Suédoise.

Alric mourut, & ſon frère régna ſeul. Il n'eut qu'une fille, nommée *Thorborg*, qui, dédaignant les occupations ordinaires des femmes, s'adonna dès ſa jeuneſſe à tous les exercices des hommes de guerre. Dès que ſon père lui eut fait un apanage, elle prit les habits d'homme, la cuiraſſe, le caſque, l'épée, changea ſon nom en celui de Thorborg, & prit le titre de Roi. Elle établit ſa réſidence à Oulleroker (Ulleraker), & reçut bien tous les gens de guerre qui venoient à ſa cour, pourvu qu'ils n'euſſent pas des vues de mariage. Un guerrier célèbre par ſa valeur, régnoit alors dans la Gothie occidentale; ſon nom étoit *Rolf:* le pouvoir ſouverain dont il étoit revêtu ne lui appartenoit pas par le droit de la nature Kiettil ſon frère aîné, avoit eu la généroſité de le lui céder, parce qu'il ſe reconnoiſſoit inférieur à Rolf, dans les qualités néceſſaires pour bien gouverner. Kiettil ne voyant aucune femme qui convînt mieux à ſon frère, que la princeſſe de Suède, lui conſeilla de la demander en mariage. Rolf ayant d'abord obtenu le conſentement du roi Eric, alla ſe préſenter à Thorborg, couvert de ſes armes & l'épée à la main; la demande fut rejetée auſſi fièrement qu'elle étoit faite. Thorborg répondit que ſon intention n'étoit pas de devenir la femme de charge, ou la ſervante de quelque homme que ce fût; & cette princeſſe ayant pris ſes armes, & fait armer tous ſes gens, obligea ce prétendant à faire retraite. Mais, jugeant qu'un guerrier tel que Rolf, n'abandonneroit pas ſon entrepriſe, elle ſe hâta d'entourer ſa demeure d'un retranchement. Eric avoit permis à ce prince d'exécuter ſon projet de quelque manière que ce fût; il revint donc à la tête d'une troupe nombreuſe, & après pluſieurs attaques inutiles, franchit enfin le retranchement. Surpris de n'y trouver perſonne, & de n'y voir que des tables couvertes de toutes ſortes de mets, il jugea bientôt qu'une iſſue ſecrète avoit dérobé la princeſſe, & que ces mets n'étoient préſentés que pour empêcher la pourſuite. On chercha de tous côtés; on découvrit l'en-

trée d'un souterrain, on le suivit, & devant l'issue, on vit Thorborg & sa troupe en ordre de bataille. Le combat s'engagea & fut quelque temps incertain; mais enfin la victoire se déclara pour le prince, & Thorborg devint sa prisonnière. Elle fut traitée avec le plus grand respect, & se rendit à Upsal auprès de son père, où elle quitta ses habits d'homme, & épousa son vainqueur.

An. de J. C. 300.

Eric laissa deux fils, Alf & Ingvé, qui régnèrent ensemble; Olaf Petri nomme celui-ci Ingheller. Alf étoit d'un caractère chagrin, lent, mélancolique, insensible à la gloire militaire; Ingvé, au contraire, étoit vif, gai, affable, courageux, aimant les armes, cherchant la gloire & les combats: ces qualités plurent à Béra, femme d'Alf. Lorsque son beau-frère étoit revenu de ses expéditions, elle aimoit à s'entretenir avec lui fort avant dans la nuit, tandis que son mari qui n'aimoit que le repos, alloit s'y livrer le soir de bonne heure; celui-ci lui témoigna plusieurs fois qu'il étoit mécontent de l'attendre si tard dans la nuit, & la reine eut l'imprudence de répondre, qu'il lui paroissoit beaucoup plus heureux d'être la femme d'Ingvé, que celle d'Alf. Le prince irrité entra une nuit dans la salle où Béra & Ingvé s'entretenoient ensemble, & perça son frère, avant que ceux qui étoient présens eussent pu s'en apercevoir. Ingvé se sentant blessé, tira son épée, frappa Alf d'un coup mortel, & tomba mort auprès de lui.

Cet événement & quelques autres du même règne, font connoître les mœurs de ce temps. Il y avoit alors à la cour de Suède, un guerrier célèbre, nommé *Hialmar;* dans une expédition qu'il entreprit avec cinquante vaisseaux montés chacun de cent hommes, il descendit sur le rivage avec toute sa troupe, & y fut rencontré par Orwar Odd, fameux pirate, qui s'étant glissé avec la sienne dans un bois voisin, pouvoit le surprendre & l'accabler sans peine. Mais ces victoires faciles étoient alors dédaignées; il remit le combat au lendemain, & se présenta en bataille devant

CHRONIQUE SUÉDOISE.

le guerrier Suédois, qui lui fit demander qui il étoit & ce qu'il vouloit. Il fut répondu qu'Owar Odd vouloit éprouver lequel étoit le plus vaillant; Hialmar accepta la proposition, & comme sa troupe étoit la plus nombreuse, il en retrancha l'excédant, & la rendit égale à celle de son adversaire; c'étoit l'usage de ce temps, sur terre & sur mer: le combat dura tout le jour, sans aucun avantage ni de part ni d'autre; vers le soir, les chefs élevèrent leurs boucliers, & les troupes cessèrent de combattre. L'épreuve fut renouvelée le lendemain avec le même succès; le troisième jour, les deux partis étant en présence, & prêts à essayer encore leurs forces, les deux chefs, satisfaits de la valeur qu'ils avoient montrée, se jurèrent une éternelle amitié, & devinrent compagnons d'armes. Mais Hialmar y mit ces conditions, qu'aucun d'eux, sous peine de la vie, ne mangeroit de la viande crue, ne boiroit de sang, ne pilleroit les marchands ou les paysans, si ce n'étoit dans la dernière nécessité, & ne contraindroit aucune femme à les accompagner.

Après plusieurs expéditions en Zélande, en Irlande, & en plusieurs autres contrées, les deux frères d'armes vinrent à la cour d'Upsal, & y fixèrent leur résidence ordinaire. Alors un célèbre guerrier, nommé *Arngrim*, habitoit Bolmseu (Bolmsö); il avoit douze fils, parmi lesquels Angantyr étoit renommé pour son courage extraordinaire; le troisième de ces enfans, Hiorwarder, fit vœu d'épouser Inghéborg, fille d'Ingvé roi de Suède, ou de ne se marier jamais. Les douze frères se rendirent à Upsal au printemps suivant, & proposèrent cette alliance. Hialmar aimoit la princesse, mais il n'avoit point osé le déclarer, parce que Ingvé paroissoit ne vouloir accorder sa fille qu'à un souverain: lorsqu'il apprit la proposition des fils d'Arngrim, il se déclara hautement, & demanda d'être préféré à un guerrier étranger, qui n'étoit connu que par des violences & des brigandages. Le prince ayant

remis

remis le choix à sa fille, elle préféra Hialmar. Auſſitôt Hiorwarder, ſuivant l'uſage des preux de ce temps, appela Hialmar en duel à Samſeu ( Samſõ ); Hialmar reçut avec joie cette propoſition, & le jour du combat fut pris. Accoutumé à ne pas compter le nombre de ſes adverſaires, il ſe rendit au champ de bataille, accompagné ſeulement de ſon frère d'armes, pour y combattre les douze fils d'Arngrim: la renommée d'Angantur étoit ſi grande, qu'on le regardoit comme plus redoutable que ſes onze frères. Orwar deſiroit de ſe meſûrer avec un tel adverſaire; mais Hialmar jugea qu'il ſeroit honteux pour lui de permettre que ſon ami s'expoſât à ce danger, & il ſe réſerva l'honneur de combattre ce redoutable guerrier: ainſi Orwar fit tête aux autres frères, & les tua tous ſucceſſivement. L'autre combat fut plus long & plus terrible: Angantur ſuccomba enfin, mais Hialmar mourut de ſes bleſſures; en expirant, il remit ſon anneau à ſon frère d'armes, & lui recommanda de le porter à Inghéborg avec ſes derniers adieux: la princeſſe les reçut, & mourut de douleur.

CHRONIQUE SUÉDOISE.

Olaf, ſuivant toujours les chroniques Danoiſes, rapporte que Iorunder fut fils & ſucceſſeur d'Ingué, qu'il eut trois fils, nommés *Olaf, Inghé & Ingheller,* qui firent la guerre à Harald Hildétand, roi de Danemarck, & furent vaincus. Suivant lui, les deux premiers y périrent; Ingheller fut obligé de faire la paix, & épouſa la ſœur d'Harald, dont il eut un fils, nommé *Hokenn Ring,* qui, avec la protection de ſon beau-père, hérita du trône. Le même auteur ajoute enſuite ce qui eſt rapporté dans les chroniques Suédoiſes; ſuivant ces chroniques, Hokenn Ring, fils de Iorunder, voulant venger la mort de ſon père, arma contre Harald Hildétand, & lui livra une grande bataille, dans laquelle le roi de Danemarck fut tué d'un coup de maſſue, par le conducteur du chariot ſur lequel il étoit monté. Les Suédois y perdirent douze mille hommes, & les Danois trente mille. Ceux-ci épouvantés d'une perte ſi conſidérable, ſe ſoumirent à Hokenn; ils lui demandèrent enſuite

pour ſouveraine, une jeune fille nommée *Héta*, & le roi de Suède leur accorda cette demande. Cependant il ſe réſerva la Scanie, & en confia le gouvernement à un Norvégien de ſes parens, nommé *Olo*. Les Danois, peu ſatisfaits de l'adminiſtration d'Héta, prirent cet Olo pour Roi.

Ces faits, ſans liaiſon & ſans vraiſemblance, méritent moins de foi que le récit bien ſuivi des auteurs Iſlandois. Ceux-ci rapportent, qu'après la mort d'Alf & d'Ingué, Hougleik, fils d'Alf, monta ſur le trône d'Upſal: Eric & Jorunder, fils d'Ingué ; étant mineurs, n'eurent aucune part au gouvernement. Hougleik aimoit la paix, le repos, & les plaiſirs; il attira près de lui & entretint un grand nombre de muſiciens & de joueurs d'inſtrumens. Dans ce temps, où les expéditions militaires étoient la ſeule occupation qui fût regardée comme digne d'un Roi, ce genre de vie parut lâche & efféminé. Le célèbre & vieux guerrier Starkader ne put ſe réſoudre à vivre dans cette oiſiveté; il ſe joignit à un fameux pirate, nommé *Haké*, auquel, ſuivant toute apparence, il conſeilla d'attaquer Hougleik par ſurpriſe. Ce prince, uniquement occupé de fêtes & de plaiſirs, ne prenoit aucune précaution pour ſa ſûreté; il apprit tout-à-coup qu'une armée étrangère étoit, pour ainſi dire, aux portes d'Upſal: auſſitôt il raſſemble quelques troupes à la hâte, marche à l'ennemi, & le rencontre près de Furiſwal; mais ſon armée peu exercée, ne ſoutint pas long-temps le combat. Deux frères, nommés *Swipdagher* & *Gheigader*, firent des prodiges de valeur: Haké fut obligé d'oppoſer à chacun d'eux, ſix de ſes plus braves guerriers; mais les efforts de ces deux terribles combattans furent inutiles, ils tombèrent entre les mains de leurs ennemis: auſſitôt les Suédois prirent la fuite; Hougleik & ſes deux fils furent tués, & Haké s'empara du trône de Suède.

Eric & Iorunder, les deux fils d'Ingué, tentèrent de reprendre ſur l'uſurpateur l'héritage de leur père. Après

quelques expéditions qu'ils entreprirent pour s'exercer, ils entrèrent en Suède à la tête d'une armée, & elle s'accrut promptement dès que l'on apprit qu'elle étoit conduite par les deux princes. Haké marcha contre eux avec des forces très-inférieures; cependant il eut l'avantage, tua le prince Eric, & Iorunder fut obligé de prendre la fuite; mais le Roi vainqueur, mortellement blessé, sentit qu'il ne lui restoit que peu de momens. Pour finir d'une manière qui rendît sa mémoire à jamais célèbre, il fit remplir un vaisseau de corps morts, d'armes & de bois, y fit mettre le feu, déployer les voiles, & sur ce bûcher flottant, alla périr au milieu des mers.

La mort de l'usurpateur laissa l'héritier légitime maître du royaume. Iorunder aimoit la guerre, il tourna ses armes contre le Danemarck, & ravagea plusieurs parties du Jutland. Mais un Norwégien, nommé *Gullaugher,* survint avec une flotte nombreuse, à dessein de venger la mort de son frère que Iorunder avoit vaincu & fait pendre. Secondé par tous les habitans des côtes que le prince Suédois avoit dévastées, il l'attaqua avec des forces très-supérieures, défit complétement sa flotte, le fit prisonnier, & ordonna qu'il pérît à une potence, comme il avoit fait périr son frère.

Notre chronique omet ici le règne d'Ané ou Auné, que les superstitions de ce prince, sa foiblesse, & son attachement pusillanime pour la vie, ont rendu fameux. Il étoit fils de Iorunder; Haldan, roi de Danemarck, le chassa des domaines d'Upsal, & ce prince fugitif vécut dans la Gothie occidentale pendant quinze années. Après la mort du prince Danois il rentra dans ses états; mais Alé, neveu d'Haldan, le contraignit de nouveau à se retirer en Vestrogothie. Un guerrier, nommé *Starkader,* ayant tué Alé, le vieux roi d'Upsal sortit de sa retraite; il avoit alors plus de cent ans, & son attachement à la vie n'étoit point encore affoibli. Il interrogea Oden, sur les moyens d'obtenir une longue vie; & ce dieu répondit, que le

Chronique Suédoise.

Roi vivroit aussi long-temps qu'il sacrifieroit tous les dix ans un de ses fils : on dit qu'il en immola neuf. Il devint si vieux & si foible, qu'on étoit obligé de lui donner à manger comme à un enfant. Cependant il desiroit encore de vivre, & vouloit sacrifier son dixième fils; mais ses sujets s'y opposèrent, & Auné mourut.

An. de J. C. 400.

Eighil son dixième fils lui succéda. Quoiqu'il aimât la paix, ainsi que son père, il ne régna pas tranquillement. Un nommé *Tounné* qui, de valet du feu Roi, étoit parvenu à l'emploi de trésorier, avoit détourné une partie des trésors à la mort du prince. Dès qu'Eighil fut sur le trône, Tounné réduit à la bassesse de sa première condition, & mécontent de ce revers de fortune, s'associa quelques hommes de son caractère, & se fit chef de voleurs. Le Roi voulut réprimer ses brigandages; mais, soit qu'il méprisât trop un tel ennemi, soit qu'il manquât de talens pour la guerre, il fut surpris & mis en fuite. Tounné ravagea ses états, & eût l'avantage en sept autres combats. Il succomba au neuvième; Eighil le défit avec les secours qu'il obtint de Frodé Frœkné, roi de Sélande, & régna ensuite en paix. La chasse étoit son principal amusement, & causa sa perte; il y fut tué par un bœuf qui, s'étant échappé d'un sacrifice, s'étoit retiré dans les forêts.

Son fils Ottar lui succéda : Olaf Petri le nomme *Ottar* ou *Gothar*, & dit que Siward régnoit alors en Danemarck. Celui-ci, dit-il, avoit plusieurs filles, que leur beauté rendoit célèbres. Ottar en fit demander une, mais celui qu'il envoya pour recevoir la princesse & la lui amener, fut assassiné en Hallandie. Le roi d'Upsal ne douta point que ce ne fût par ordre de Siward; il fit voile vers le Danemarck avec toutes ses forces, battit deux fois le roi Danois, & lui enleva l'Hallandie & la Scanie.

Les auteurs Islandois disent que Frodé régnoit encore en Danemarck, lorsqu'Ottar monta sur le trône. Suivant eux, Frodé fit demander au roi d'Upsal les subsides que son père s'étoit engagé à lui payer lorsqu'il avoit demandé

des ſecours contre Tounné. Ottar ayant répondu que les Suédois n'avoient jamais payé de tribut, & n'en payeroient pas, Frodé vint ravager la Suède, & en emporta un butin conſidérable. Ottar uſant de repréſailles, alla porter le fer & le feu dans les provinces Danoiſes; mais, s'étant engagé imprudemment, il fut enveloppé, & périt avec preſque toute ſon armée. Les vainqueurs abandonnèrent ſon corps aux bêtes ſauvages, & envoyèrent en Suède une corneille, dont le nom étoit alors une injure, en ajoutant que le roi Ottar n'avoit pas plus de valeur que cet oiſeau; & ce prince fut depuis ſurnommé *Wendilkroka*, nom que notre chronique attribue à ſon père Eighil.

Adil ou Attil, fils & ſucceſſeur d'Ottar, ſe diſtingua dans ſes expéditions militaires, en ce qu'il employa le courage & la force, avec un art & un jugement rares dans ce temps. Il enleva, ſur les côtes d'Allemagne, une jeune fille nommée *Urſa*, qui gardoit ſes troupeaux; elle étoit d'une beauté extraordinaire: Adil jugeant qu'elle n'avoit pu naître auſſi belle dans un rang obſcur, ne balança point à l'épouſer. Helghé, roi de Lédro, ayant fait une deſcente en Suède, contraignit Adil à fuir précipitamment, & enleva la reine Urſa. Les charmes de ſa captive eurent ſur lui le même pouvoir que ſur Adil, & l'élevèrent au trône une ſeconde fois. Ce mariage découvrit ſon origine: dans une de ſes expéditions en Allemagne, Helghé avoit fait violence à une princeſſe nommée *Alof*, qui devint mère de la belle Urſa. Senſible à l'affront qu'elle avoit reçu, & ne pouvant ſouffrir la vue d'un enfant qui le lui rappeloit ſans ceſſe, elle l'avoit reléguée parmi ceux qui gardoient les troupeaux. Dès qu'elle ſut qu'Helghé l'avoit épouſée, elle lui fit ſavoir qu'il étoit ſon père. Ce prince l'apprit avec douleur, & la renvoya au roi Adil, qui la reçut avec joie, quoiqu'elle eût donné un fils à ſon ſecond mari: ce fils devint roi de Danemarck, ſous le nom de *Rolf Kraké*. Pour ſe diſtraire de ſon chagrin, Helghé recommença ſes expéditions; mais ayant été ſurpris &

CHRONIQUE SUÉDOISE.

enveloppé par Adil, il périt dans le combat. Urſa, inconſolable de la mort de ſon père, ne la pardonna jamais à ſon mari, & employa ſecrètement tous les moyens qu'elle jugea les plus capables de diminuer ſes forces militaires. Adil avoit auprès de lui douze guerriers qui faiſoient ſa principale ſûreté. La reine mit en uſage toutes ſortes d'artifices pour l'engager à les éloigner; mais le Roi, quoique très-épris d'Urſa, eut la ſageſſe de ne pas diſgracier des hommes qui l'avoient bien ſervi, par la ſeule raiſon qu'ils déplaiſoient à la reine. Le peu de ſuccès qu'elle avoit eu ne l'empêcha point de pourſuivre ſon projet, en ſemant & entretenant la méſintelligence & la jalouſie entre les guerriers d'Adil & un autre guerrier, nommé *Swipdagher*, venu depuis peu à la cour de Suède; elle parvint à en détruire une partie, en les armant les uns contre les autres, & à éloigner le reſte. En même temps elle entretenoit une ſecrète correſpondance avec ſon fils Rolf Kraké. Celui-ci fit un voyage à la cour d'Upſal, ſans doute pour ſe concerter avec la reine; mais un événement funeſte prévint leurs deſſeins. Dans un ſacrifice ſolennel, Adil, faiſant le tour du temple, tomba avec ſon cheval & ſe briſa la tête contre une pierre.

An. de J. C. 500.

Eiſten ou Oſten, fils d'Adil & d'Aulruna, princeſſe Norwégienne de la race de Forniother, hérita du trône, & non des qualités de ſon père. Les pirates Danois & Norwégiens ravagèrent la Suède, ſans que ce Roi fainéant fît un ſeul pas pour défendre ſes ſujets. Il porta la peine de ſa lâcheté: Olaf Petri dit que ſes amis le brûlèrent lui & toute ſa ſuite, mais qu'on ne ſait pas de quelle manière. Suivant les auteurs Iſlandois, un pirate, nommé *Seulvé*, ſurprit Eiſten pendant la nuit, mit le feu à la maiſon qu'il habitoit, l'y brûla lui & tous ſes gens, & contraignit les Suédois à le recevoir pour Roi. Seulvé étoit de Niardeu en Norwège, & deſcendoit en droite ligne de Garder, fils de Noré; il s'étoit aſſujetti la Jutlande, & portoit le ſurnom de *Juthe*. Pendant qu'il régnoit en

Suède, il fit une expédition en Norwège, pour venger la mort de Half son neveu, qu'Asmund, beau-père de Half, avoit fait assassiner. A son retour, les Suédois le punirent de son usurpation, & lui ôtèrent le trône avec la vie. Ce fut vers ce même temps, que Rolf Kraké fut assassiné avec tous ses guerriers, par le roi Hiorward son beau-frère.

Après la mort de Seulvé, Ingwar ou Inghémar régna sans opposition. Alors les pirates Danois & Esthoniens infestoient toutes les côtes de Suède. Le nouveau Roi fit la paix avec les premiers, pour mieux résister aux autres, & afin de les éloigner de son pays, il porta la guerre dans le leur; mais il y fut tué dans un combat, près d'un lieu, nommé *Adalsust*.

Son fils Anund obéissant moins à son penchant, qu'à l'esprit du temps qui attachoit l'honneur à la vengeance, passa en Esthonie avec une armée, défit ceux qui s'opposèrent à lui, ravagea le pays, & revint dans son royaume avec un riche butin. Ce premier succès ne l'entraîna point à d'autres expéditions; guidé par des lumières supérieures à son siècle, il forma le projet d'enrichir sa nation, autrement que par la guerre. Les forêts furent abattues, les terres cultivées, les déserts habités, des chemins ouverts entre les provinces: un peuple de soldats devint cultivateur, & vit régner dans son pays une abondance inconnue. Ces heureux établissemens le firent nommer *Braut-Anund*, ou *Brant-Anund*, c'est-à-dire, le constructeur de chemins ou le brûleur de forêts. Les préjugés nationaux qui opposent toujours une si forte résistance aux plus salutaires institutions, furent vaincus par la sagesse, la prudence, la douceur, & l'affabilité de ce grand Roi. Un malheureux accident termina son pacifique & glorieux règne : dans un voyage qu'il entreprit pour visiter son royaume, & voir par lui-même les heureux effets de sa sagesse, une lavange, tombant des montagnes, l'ensevelit avec une partie de sa

CHRONIQUE SUÉDOISE.

ſuite. La chronique Suédoiſe rimée, celle dont nous rendons compte, & les hiſtoriens qui l'ont ſuivie, attribuent la mort d'Anund à ſon frère Sigward, qui, jaloux de ſa gloire & de ſa puiſſance, le tua, diſent-ils, en Néricie près de Heuga Hed; mais on n'a de ce fait aucune preuve aſſez certaine pour que l'hiſtoire puiſſe l'admettre. Cet Anund & ce Sigward ont peut-être été du nombre de ces petits Rois ſi ſouvent introduits mal à-propos dans la ſuite des rois d'Upſal. Tels ſont Freu (Frōō) Hérold & Bieurn, que les chroniques Danoiſes, & d'après elles, Eric Olaï, Olaf Petri & Puffendorf, placent après Braut-Anund.

An. de J. C. 600.

Ce prince laiſſa le royaume dans un état floriſſant, à ſon fils Inghiald, nommé *Ingheller* par Olaf Petri. Son éducation avoit été confiée à Svibdagher, petit roi de Tiundaland; & Sturleſon rapporte que celui-ci, remarquant dans ſon élève quelque défaut de courage, lui fit manger le cœur d'un loup. Il eſt poſſible qu'un Suédois de ce temps ait eu cette ſuperſtition; mais il ſe peut auſſi que ce ſoit la fiction d'un ſcalde imaginée d'après les cruautés dont le nouveau Roi ſe rendit coupable. Lorſqu'il monta ſur le trône, pluſieurs petits princes gouvernoient des diſtricts particuliers, &, quoique ſoumis au roi d'Upſal, ils reſſerroient ſon autorité. Inghiald fit préparer une grande fête pour ſon inauguration, & invita les principaux de ces petits Rois avec tous leurs fils. Vers la fin du repas, lorſqu'il les vit plongés dans l'ivreſſe, il ſortit de la *ſalle* du feſtin, la fit environner de ſoldats, & ordonna qu'on y mît le feu: ceux qui tentèrent de ſortir furent aſſaſſinés; le reſte périt dans les flammes. Inghiald alla auſſitôt prendre poſſeſſion de leurs royaumes, & ſe rendit ainſi maître de toute la Suède, excepté la Sudermanie dont Granmar étoit Roi, & l'Oſtrogothie où régnoit Heugné.

Ces deux princes contractèrent alliance avec le pirate Hiorward Oulfing, & firent la guerre au tyran. Les troupes qu'il

qu'il avoit levées dans ses nouvelles possessions, l'abandonnèrent pendant le combat: il y reçut plusieurs blessures, & fut mis en fuite. Mais la guerre ne fut point terminée par cette défaite; les hostilités continuèrent sans avantage décisif, & les deux partis se déterminant à la paix, jurèrent de l'observer durant toute leur vie. Granmar & Hiorward se reposant sur la foi des sermens, ne prirent aucune précaution pour leur sûreté. Mais le cruel Inghiald veilloit sur le reste de sa proie; il se rendit secrètement au lieu de leur résidence, l'entoura pendant la nuit, y fit mettre le feu de toutes parts, les y brûla, & s'empara aussitôt de la Sudermanie.

Douze Rois avoient péri par la perfidie d'Inghiald; toute la Suède lui obéissoit, excepté l'Ostrogothie: le seul Heugné avoit échappé à l'ambition de ce monstre. Tandis qu'il augmentoit sa puissance par des crimes, Asa, digne fille d'un tel père, semoit la discorde entre son mari Goudrauder, roi de Scanie, & son frère Haldan, prince de la maison royale de Danemarck. Goudrauder, animé par cette furie, tua son frère, & fut assassiné par les ordres de sa femme. Mais avec la perfidie & la cruauté de son père, elle n'en avoit pas la prévoyance: Inghiald ne manquoit jamais de perdre les fils avec le père. Haldan avoit péri sous les coups de sa belle-sœur; mais Iwar, fils d'Haldan, respiroit pour la vengeance; il revint d'une expédition, & Asa eut à peine le temps de se réfugier auprès de son père.

Iwar met à la voile, prend terre en Suède, marche droit au lieu ou étoit Inghiald, & ce roi détesté ne reçut aucun avis de l'arrivée de son ennemi: il ne l'apprit, pour ainsi dire, qu'en voyant son armée. Le temps lui manquoit pour assembler des troupes, & quand il l'auroit eu, il ne pouvoit pas compter sur elles; le parti de la fuite lui restoit, mais où trouver un asile? Il prit une autre voie pour se dérober à la vengeance d'Iwar; il fit préparer un festin, se mit à table avec sa fille & les principaux de sa

cour, & vers la fin du repas, lorſque tous les convives furent dans l'ivreſſe, on mit le feu à la maiſon, par ſon ordre. Ainſi périt Inghiald le cruel, comme il avoit fait périr pluſieurs autres Rois. Il étoit, dit Olaf Petri, lion en paix & agneau en guerre; le ſeul ſervice qu'il rendit à ſa nation fut celui de faire raſſembler en un ſeul corps les anciennes loix d'Uplande. Wigher Spa, ou le Savant, fut chargé de compoſer ce recueil, qui ſervit de règle dans les tribunaux, & de baſe au code poſtérieur rédigé en 1296.

Inghiald laiſſoit un fils mineur, nommé *Olaf*, dont ſa mère avoit confié l'éducation à Boyé, ſeigneur de Weſtrogothie. Le jeune Olaf apprenant la mort de ſon père, aſſembla quelques troupes, & marcha juſqu'en Néricie; mais, ſoit qu'il parût trop jeune pour adminiſtrer le royaume, ſoit que le peuple étendît juſqu'à lui la haine qu'il avoit pour ſon père, ce prince fut obligé de ſe retirer dans les déſerts de Vermelande. Il en défricha une partie, s'y fit une eſpèce de petit royaume, & ne tenta jamais de recouvrer le trône d'Upſal, au prix du ſang de ſes ſujets; conduite admirable, ſur-tout en un temps où cette ſageſſe & cette humanité paſſoient pour foibleſſe. On lui donna, par mépris, le ſurnom de *Tratelia*, c'eſt-à-dire, coupeur d'arbres. Sa vertu fut récompenſée par une vie longue & paiſible. La plupart des hiſtoriens le placent au nombre des rois d'Upſa mais, ni lui, ni aucun de ſes deſcendans, ne remonta ſur le trône. Iwar s'en empara ſans oppoſition, & commença une nouvelle race.

## *Race Iwarienne.*

Olaf Petri paroît douter qu'Iwar ait régné en Suède. Quelques autres hiſtoriens, & entre autres, M. Holberg, auteur d'une hiſtoire de Danemarck, ont, pour ainſi dire, nié ſon exiſtence, en diſant qu'on ne trouve ſon nom,

nî dans les chroniques Suédoises, ni dans les Danoises : ils se sont trompés ; la petite chronique rimée en fait mention, ainsi que le catalogue des rois de Suède, publié par Benzelius (*Monument. histor. veter. p. 68*).

Suivant les annales Islandoises, ce prince ambitieux conquit l'Estonie, la Courlande, une partie de l'Allemagne & de l'Angleterre. Ses expéditions continuelles lui firent donner le surnom de *Widfadme*, *Widfarne*, ou *Widfarin*, c'est-à-dire, qui fait des courses lointaines. L'artifice & le crime le rendirent maître de la Sélande : Helghé & Reurick y régnoient ; Iwar donna sa fille Auda en mariage à Reurik, l'accusa ensuite d'un commerce criminel avec son beau-frère Helghé, engagea ce prince trop crédule à tuer son frère, & le fit assassiner lui-même, sous prétexte de venger la mort de son gendre. Auda, épouvantée, s'enfuit en Russie avec son fils Harald Hildetan, qu'elle avoit eu de Reurick. Iwar l'y poursuivit ; mais irrité contre son ancien gouverneur Horder, qui lui reprochoit ses crimes, il l'appela en duel, descendit avec lui à terre, & on ne les revit plus.

Ce fut pendant son règne, qu'Olaf Trœtelia termina sa longue & paisible vie. Olaf Petri le met au rang des rois de Suède, & se tait sur les circonstances de sa mort. Eric Olaï dit, qu'après avoir gouverné la Suède long-temps & en paix, il mourut à Upsal, & y fut enterré avec les honneurs qui lui étoient dûs. (*Hist. Suéd. p. 20*). Ce récit est sans vraisemblance, & rempli de contradictions ; il suppose qu'un prince politique, artificieux, cruel, conquérant, s'est emparé de la Suède, & l'a rendue généreusement à l'héritier légitime, ou que le pacifique Olaf en a chassé l'usurpateur, événement dont aucune chronique, aucun historien ne parlent. Il ne dit point dans quel temps Olaf a remonté sur le trône d'Upsal. Dans les annales Islandoises, au contraire, tous les faits sont liés, naissent naturellement l'un de l'autre, & conviennent aux caractères particuliers, ainsi qu'aux mœurs générales. Un

CHRONIQUE SUÉDOISE.

grand nombre de Suédois, déteſtant & fuyant Iwar, ſe retirèrent en Vermeland, auprès d'Olaf Trœtelia. Cette défection paroiſſoit devoir affoiblir les forces du tyran d'Upſal, & augmenter celles du prince légitime; mais ſa petite province, trop bornée & trop peu fertile, ne put nourrir tant d'habitans: il ſurvint une diſette. Le peuple ſuperſtitieux, accoutumé à croire que le Ciel demandoit, par de grands fléaux, de grandes victimes, ſe raſſembla autour de la demeure d'Olaf, & l'y brûla en l'honneur d'Oden, pour obtenir de ce dieu des récoltes ſuffiſantes.

Après la mort d'Iwar, ſon petit-fils Harald Hildetan gouverna la Gothie occidentale, le Danemarck, & la partie d'Angleterre de laquelle Iwar s'étoit emparé. Notre chroniqueur ne parle pas de ce prince, non plus que des Rois ſuivans, juſqu'à Eric Sægerſæl.

## *Race Sigourienne.*

700. La mort d'Harald rendant Sigour maître de la Suède & du Danemarck, mit ſur le trône une nouvelle race. Sigour établit dans ſes états des Rois tributaires, & des jarles ou gouverneurs. Après quelques expéditions en Allemagne & en Finlande, il mourut, & laiſſa le Danemarck à ſon fils Ragnar Lodbrock. Eiſten Béli, fils d'Harald, étoit roi tributaire d'Upſal; il en devint ſouverain, & vécut toujours avec Ragnar dans la plus grande concorde. Les annales Iſlandoiſes le qualifient de Roi riche, puiſſant & inſtruit. Son courage fit reſpecter ſes poſſeſſions, & n'attaqua point celles d'autrui; il aima la poëſie, & entretint à ſa cour un grand nombre de ſcaldes. Iwar, Bieurn (Biörn) & Hwitſœrk, fils de Ragnar, étant venus ravager les côtes de Suède, pour venger la mort de leurs frères Eric & Agnar qui avoient péri dans une expédition ſemblable, Eiſten marcha contre eux, & fut tué dans le combat.

Ragnar lui ſuccéda au défaut d'héritiers mâles. Toute ſa vie fut un cours d'expéditions militaires; il conquit une partie de la Norwège, & paſſa enſuite en Écoſſe; mais, après qu'il y eut pris terre, une tempête briſa ſes vaiſſeaux; les Ecoſſois maſſacrèrent ſes troupes, & il périt avec elles.

CHRONIQUE SUÉDOISE.

Ses fils partagèrent entr'eux ſes états. Bieurn *Jærnſider,* ou Côte-de-fer, eut la Suède & les deux Gothies. Eric ſon fils lui ſuccéda, & laiſſa peu de temps après le trône à Réfil ſon frère. Son fils Eric régna enſuite, & après lui, ſes deux fils Emund & Bieurn *Po Hoga* (Biörn Pă Hăga). C'eſt au règne de celui-ci, que ſe rapportent les premières prédications de la foi, faites en Suède par Saint-Anſgaire. Olaf Petri eſt conforme en ce point avec les meilleurs hiſtoriens du Nord; mais il ſe trompe, en diſant que Thora, mère de Bieurn, étoit fille d'un roi de Suède. Son père, nommé *Héraud,* gouvernoit la Gothie orientale, avec le titre de Iarle ou de roi tributaire: il deſcendoit d'Oden, & s'étoit rendu fameux par ſes pirateries.

An. de J. C. 832.

Notre chroniqueur ſe trompe auſſi ſur la date de l'arrivée de Saint-Anſgaire, qu'il place à l'an 845 de l'ère chrétienne. Anſgaire alla d'abord en Danemarck, & y prêcha la foi chrétienne pendant plus de deux ans. Il fut rappelé & envoyé en Suède par Louis-le-Débonnaire, à qui Bieurn avoit demandé quelques eccléſiaſtiques pour inſtruire ſes ſujets. Il y exerça ſon miniſtère avec quelques ſuccès durant dix-huit mois, & lorſqu'il en fut revenu, l'Empereur l'inſtitua archevêque d'Hambourg, par un diplome qu'on a encore, & qui eſt daté des Ides de mai, la XXI.e année de ſon règne, indiction XII, c'eſt-à-dire, du 15 mai 834. On peut donc placer le retour d'Anſgaire vers la fin de l'an 833; & comptant encore deux ans pour ſon ſéjour & ſon voyage, il ſera arrivé en Suède vers la fin de 831, ou au commencement de 832.

*Rimbert. VII. 11. 13.*

*Ibid. XI. 1.*

*Bullar. Sveſgoth. auctor. Magno a Celſe, pag. 8.*

*Cl. Ornhielm. hiſtor. Sveon. Eccleſiaſt. C. 6 & 7.*

CHRONIQUE SUÉDOISE.

*Svea-rik. histor. Del. I. C. 16. page 505. Not. 2.*

M. Lagher Bring révoque en doute l'authenticité du diplome dont nous venons d'employer la date, & celle de la confirmation de ce diplome par le pape Grégoire IV, parce que l'Islande, découverte en 861, par *Naddodr*, pirate Norwégien, & le Groënland, en 982, par l'Islandois *Eric Raudé*, sont nommés parmi les pays compris dans la mission de l'archevêque d'Hambourg. Il ne seroit pas hors de toute vraisemblance, que sous le règne de Louis-le-Débonnaire, on eût eu par les Anglois & les Irlandois quelque connoissance de ces pays, & surtout de l'Islande, puisque la première colonie qui s'y établit en 874, sous la conduite d'*Ingolfr*, y trouva des habitans chrétiens, que les Norwégiens appeloient *papas* ou papistes, & que des livres, des bâtons (ou crosses d'évêques), & des cloches, firent reconnoître pour Irlandois. Mais elle n'a pas été connue d'abord sous le nom d'*Islande;* il ne lui fut donné que par le Suédois *Floké*, qui la chercha & la trouva d'après les rapports d'un autre Suédois, nommé *Gardar*, qui l'avoit trouvée en 864. Celui-ci la nomma *Gardarsholmour*, ou *île de Gardar*. Naddodr qui la découvrit en 861, lui donna le nom de *Snieuland* (Snioland) ou *pays de neige*.

*Arngr. Jonæ Crymog. & specim. Isl. p. 1. Egged. Groenland. Page 6.*

*Arii Schedæ, cap. 2. P. 10.*

*Arng. Jonæ specim Island. p. 1 & seq. Arii Sched. c. 2. P. 9. N. 4. Bref Rorand. En resatil Island. 1777, page 45.*

Il est donc constant que les noms d'Islande & de Groënland, ne peuvent être des années 834 & 35. Aussi ne sont-ils, ni dans le diplome de Louis-le-Débonnaire, ni dans le bref de Grégoire IV, publiés par Phil. Cœsar & par Mabillon; on ne les trouve que dans les manuscrits de Brême, publiés par Spéghel, & dans les historiens Allemands, Suédois, & Danois, qui ont suivi cet auteur. C'est une interpolation de quelques moines Allemands, qui ont voulu comprendre spécialement dans la mission de Saint-Ansgaire, tous les pays découverts dans le Nord depuis sa prédication; mais cette pieuse fraude ne peut infirmer, ni l'authenticité du diplome, ni celle du bref qui le confirme.

Ansgaire étoit moine de Corbie, & non pas évêque de

Brême, comme le dit Olaf Petri; il ne le fut que long-temps après. Chargé de la conversion de tous les peuples du Nord, il envoya en Suède un parent d'Ebbon, nommé *Gautbert*, qui, en recevant l'épiscopat, avoit pris le nom de *Simon*. Il fut bien reçu par le Roi & le peuple; mais les fondemens de toute religion nouvelle sont teints de sang. Quelques Suédois, partisans de l'ancien culte, tuèrent Nitard, neveu de Simon, & chassèrent ignominieusement ce prélat, ainsi que tous les prêtres qui l'accompagnoient.



Sept ans après ce désastre, Ansgaire envoya en Suède un hermite, nommé *Ardgard;* il y vint lui-même ensuite, & obtint d'Olof, roi de Bieurkeu (Biörkö), la permission d'ériger des églises, d'établir des prêtres, de prêcher, & de baptiser. Mais, malgré les présens qu'il fit aux principaux du royaume, malgré son zèle, ses soins, & ceux de ses successeurs, la lumière de l'évangile n'éclaira qu'une petite partie de la Suède, & presque tout le peuple revint à l'idolâtrie, ou y persista. Notre chroniqueur en convient, & ne fait aucune mention des miracles rapportés par d'autres auteurs, & même par des historiens très-modernes. Vers l'an 855.

Vers l'an 845, & avant le second voyage d'Ansgaire en Suède, des pirates Normands, c'est-à-dire, Norwégiens, Danois & Suédois, ravagèrent Hambourg & plusieurs autres villes d'Allemagne. Ansgaire réduit à l'indigence, fut recueilli par Louderic, évêque de Brême, auquel il succéda en cet évêché.

Notre chroniqueur confondant toujours les temps, & insérant les rois particuliers ou tributaires, parmi ceux d'Upsal ou de Suède, place après Bieurn, Ingwar, Olaf Trœtelia, son fils Inghé, & Eric *Wæderhat:* ce fut Eric, fils d'Emund, & neveu de Bieurn, qui lui succéda.

Ce prince ambitieux tourna ses armes contre les petits rois indépendans, qui habitoient au Nord de la Suède, réunit le Vermeland aux possessions de la couronne, conquit la

CHRONIQUE SUÉDOISE.

Finlande, l'Estonie, la Courlande, & fut toujours en guerre avec Harald Horfagher, qui s'étoit assujetti toute la Norwège. La mort d'Eric Emundson, est le premier événement dont l'histoire de Suède fournisse à peu-près la date; il mourut dix ans après qu'Harald eut soumis la
An. de J. C. 883. Norwège, c'est-à-dire, en 883.

Son fils Bieurn lui succéda, maintint le royaume dans l'état où il l'avoit reçu, régna cinquante ans, & laissa le
933. trône à ses deux fils Eric & Olof. Celui-ci vécut peu de temps, & Eric régna seul: c'est à lui qu'Olaf Petri reprend la suite des rois de Suède. Plusieurs guerres heureuses lui firent donner le surnom de *Sægersell*, c'est-à-dire, victorieux. Olaf Petri n'a point fait mention, ou a parlé avec inexactitude de quelques événemens qui accompagnèrent ou suivirent le règne d'Eric, & qui méritent d'être remarqués; l'un est la première détermination d'une limite entre la Suède & le Danemarck; les autres concernent la reine Sigrid, & font connoître les mœurs de ce temps. Sigrid étoit fille de *Skoglar Tosté*, noble très-riche, & fameux pirate; son esprit & sa beauté l'avoient rendue célèbre. Eric l'épousa, mais leurs caractères opposés les contraignirent à se séparer: Sigrid se retira en Gothie, où elle avoit de grandes possessions. Après la mort de son mari, plusieurs princes la recherchèrent. Harald Greunché (Grōnske), roi tributaire de Norwège, alla lui demander sa main, & trouva chez elle un prince Russe, nommé *Wisawaldour*, qui avoit le même dessein. Sigrid les reçut très-bien, & les logea dans une ancienne maison séparée de la sienne; lorsqu'elle pensa qu'eux & leur suite étoient endormis, elle fit armer ses gens, & mettre le feu à la maison. Les deux princes furent brûlés avec presque toute leur suite: ceux qui échappèrent aux flammes furent égorgés. Pour se justifier de cette action, elle dit qu'elle avoit voulu déshabituer les *petits rois*, de prétendre à sa main; & cet orgueil lui fit donner le nom de *Storroda*, c'est-à-dire, superbe. On croiroit que ce crime atroce éloigna d'elle tous

tous les prétendans; mais alors la perte de la vie étoit regardée comme peu de chose, & la mort violente comme une fin heureuse & honorable. La barbarie de Sigrid ne porta aucune atteinte à sa réputation: peu de temps après, Olaf Trugwason, roi de Norwège, lui demanda sa main, & l'obtint; mais il exigea qu'elle se fît chrétienne, & sur son refus, la frappa au visage avec son gant, en jurant qu'il ne vivroit pas avec une *chienne de payenne (en Hednisk hund)*. L'orgueilleuse Sigrid se retira, l'esprit rempli de projets de vengeance, & épousa Sven Tioufcheg (Tiufskiäg), roi de Danemarck.

CHRONIQUE SUÉDOISE.

Eric Segersæll, mourut vers l'an 990. Il y a toute apparence que ce prince est le même que l'*Éric Wæderhat*, mis par Eric Olaï & Olaf Petri, au nombre des rois de Suède. La chronique Suédoise rimée fait bien mention d'*Eric Wæderhat*, mais elle lui attribue les succès qu'Eric Segersæll eut contre le roi danois Sven Tioufcheg: ces deux surnoms donnés au même prince auront trompé les historiens.

An. de J. C. 990.

Olaf Petri observe, qu'à cette époque, la Suède avoit soumis cinq ou six fois le Danemarck; que le Danemarck avoit soumis la Suède cinq ou six fois, & qu'aucun des deux partis n'auroit pu dire ce qu'il y avoit gagné. « Si l'un d'eux, ajoute-t-il, a eu quelque avantage sur l'autre, « il l'a payé au double en morts & en blessés. Épargner « ses ennemis lorsqu'on le peut, sera toujours plus utile « que d'exposer ses amis: on fait un commerce onéreux « en achetant la mort de son ennemi par la mort de son « ami, & l'on souffre quelquefois plus de peine & de « dommage en perdant un homme, que l'on a de joie & « de profit de trois mille ennemis tués ».

Olof *Scheut-Konung (Skiöt-Konung)* avoit succédé à son père Eric Segersæll. Olaf Petri place avant lui un *Stenkil*, que plusieurs historiens disent avoir été frère d'Olof Scheut-Konung; il est certain que ce Stenkil n'a point régné, tout ce qu'on en sait, c'est qu'il embrassa le christianisme.

CHRONIQUE SUÉDOISE.

Notre chronique fait mention, ſous ſon prétendu règne, de faits poſtérieurs à cette époque, que nous remettrons à leur place.

Avant Olof Scheut-Konung, on n'avoit en Suède qu'une monnoie de peu de valeur, empreinte ſeulement d'un côté, deſtinée principalement à faire les appoints. Chaque petit canton avoit ſa place de commerce, nommée *Keuping*. Les denrées & marchandiſes y étoient échangées ou payées en argent compté par *marc*, *eure*, *eurtoug* & *penning*. Le marc étoit de ſeize lod ou demi-onces; l'eure étoit le huitième du lod, l'eurtoug le tiers de l'eure, le penning le huitième de l'eurtoug. Olof Scheut-Konung appela des ouvriers anglois, & fit battre monnoie à Sigtoune: alors un marc d'argent poids & un marc d'argent monnoyé, étoient de même valeur. Il n'y avoit dans tout le royaume que trois villes de commerce, Bieurkeu, Sigtoune & Scara.

*Olaf Petr. chron. f. 40. Anders Botin Jumfor. Mynts. page 3.*

Anund Jacob ayant ſuccédé à ſon père, prit peu de part aux longues guerres que ſe firent les rois de Danemarck & de Norwège. Sa cour fut le refuge de tous les princes qui, dans les révolutions de ces deux royaumes, perdirent le pouvoir ſuprême; il les reçut, & les traita d'une manière conforme à leur rang, mais ſans les aider à recouvrer ce que la fortune & leurs fautes leur avoient enlevé. Cette ſage politique n'inſpirant aucune crainte à ſes voiſins, ſon règne fut paiſible. Il favoriſa les progrès du chriſtianiſme, mais ſans aucunes violences. Olaf Petri & pluſieurs autres chroniqueurs ont rapporté qu'on lui donna le nom de *Kolbrenna*, ou *Brûle-charbon*, parce qu'il avoit ordonné qu'on brûlât, en partie ou en totalité, la maiſon de celui qui feroit quelque dommage à un autre, ſuivant l'eſtimation de ce dommage. Cette eſpèce de loi auroit été ſi abſurde, qu'on peut nier ſon exiſtence. Il n'y avoit point encore de loi écrite; on a donc pu facilement dénaturer quelque ſentence d'Anund, pour expliquer un ſurnom donné à l'occaſion d'un fait ignoré, & peut-être à un Anund inconnu, qu'on aura pris pour le Roi de ce nom.

Olaf Petri dit qu'alors le Roi étoit le livre du droit (lagboken), & que tout ce qui lui paroiſſoit juſte devenoit la loi. Ces expreſſions exagérées s'éloignent beaucoup de la vérité: les rois de Suède n'ont jamais eu cette autorité ſans bornes. Depuis un temps immémorial, les Suédois avoient des juges particuliers qui rendoient la juſtice ſuivant les coutumes conſenties par le peuple, & confirmées dans les aſſemblées nationales. Il y avoit à Upſal un tribunal ſupérieur, compoſé de douze juges; Oden introduiſit, ou peut-être conſerva cette forme, & elle a ſubſiſté long-temps après lui. Le Roi prononçoit des jugemens ſans appel, mais c'étoit d'après les coutumes, & les Lagmæn ou juges, les Herſes, les Jarles, prononçoient auſſi ſans appel. Le pouvoir & l'autorité des Rois reçurent des accroiſſemens de règne en règne; cependant, lorſqu'ils jugèrent qu'une loi écrite ſeroit utile, loin de s'ériger en ſuprêmes légiſlateurs, ils ordonnèrent qu'on raſſemblât les coutumes ſuivies dans leurs provinces, & qu'on en compoſât une loi générale, à laquelle le peuple & le Roi donnèrent la ſanction; celle des Lagmæn, jointe au conſentement du peuple, ſuffiſoit auparavant. *(Sturles. Tom. I. p. 478).*

Olaf Petri rapporte les formalités qui étoient ſuivies dans le duel; il dit que, lorſqu'une cauſe ne pouvoit pas être décidée par preuve de témoins, elle devoit l'être par un combat entre les deux parties, & que celle qui avoit l'avantage gagnoit ſa cauſe. Il eſt vraiſemblable que cet uſage remonte à l'époque où il n'y avoit encore ni loix ni juges. Le roi Frodé l'établit en Danemarck comme loi, mais on n'a aucune preuve qu'il ait jamais été preſcrit légalement en Suède; cependant les combats ſinguliers y ont toujours été en uſage pour ſe venger des injures. Notre chroniqueur rapporte le texte même de l'ancienne loi concernant ces combats; nous allons le traduire. « Lorſqu'un homme en provoque un autre, en lui diſant, « *tu n'es pas homme dans le cœur,* & que celui-ci répond, « *je le ſuis comme toi,* ils doivent ſe rendre tous deux en «

» un lieu où trois chemins se rencontrent. Si celui qui a » donné l'appel y vient, & que celui qui l'a reçu & accepté » n'y vienne pas, celui-ci doit être réputé tel que l'autre » l'a nommé, & incapable de serment & de témoignage, soit » pour homme, soit pour femme. Mais, lorsque celui qui » a reçu le défi vient au rendez-vous, & que celui qui l'a » donné n'y vient pas, l'autre doit l'appeler à haute voix » *triple-lâche*, & faire une marque à terre. Alors l'absent » est réputé homme sans honneur, qui a dit ce qu'il n'a » pas fait. S'ils viennent tous deux, ils doivent se battre » avec leurs armes; si celui qui a reçu le défi est tué, » l'autre doit payer la moitié de l'amende fixée pour le » meurtre d'un homme *(V. Extrait des loix de Suède)*; mais » si l'agresseur perd la vie, ses paroles ont été vaines, sa langue est l'homicide; son adversaire est exempt d'amende ».

Olaf parle ensuite du jugement de Dieu par l'épreuve du fer rouge. On le trouve ordonné dans les anciennes loix pour les causes douteuses; mais il est vraisemblable que ce sont les prêtres qui l'ont introduit en Suède: on n'en voit aucune trace dans l'histoire des temps antérieurs.

An. de J. C. 1051.

Anund mourut l'an 1051. Emund son frère aîné monta sur le trône après lui; son règne fut très-court, & on en sait peu de chose. On lit dans une ancienne généalogie des rois de Suède, qu'il étoit souple, mais peu sûr, lorsqu'il avoit un objet en vue, & qu'on le surnomma *Slemmæ*, c'est-à-dire, *glissant*. Olaf Petri répète ce qu'Adam de Brême a dit de ce prince: il l'accuse d'avoir eu peu de sens & de jugement; mais pour prouver que ce reproche est fondé, il lui attribue des événemens qui ne sont point arrivés sous son règne: telle est la détermination des limites qui sépara de la Suède, & annexa au Danemarck la Scanie, pour laquelle les souverains de ces deux royaumes s'étoient fait de si fréquentes guerres; cette démarcation fut faite sous Eric Segersæll, environ un siècle avant Emund. Telle est encore une défaite des Suédois près de Stonga-pellé-bro en Scanie, par Knout ou Canut roi de

*Ad Wæstgoth. lag.*

Danemarck. S'il eſt vrai que ce prince, mort en 1042, ait battu en ce lieu une armée Suédoiſe, elle ne peut pas avoir été commandée par le roi Emund, qui n'a régné que neuf ans après.

CHRONIQUE SUÉDOISE.

Le Stenkil dont nous venons de parler, eſt celui qu'Olaf Petri met dans la ſuite des rois après Eric Segerſæll. Il dit qu'alors deux *bons hommes* furent envoyés en Suède, l'un nommé *Adelvard*, & l'autre *Etienne*, & que, lorſqu'Adelvard célébra la meſſe à Sigtoune, il y avoit tant d'aſſiſtans, que l'offrande fut de *ſoixante marcs d'argent clair.* Il eſt vrai que Stenkil monta ſur le trône, mais il n'y étoit point encore, lorſque ſa protection ſoutint Adelvard. Celui-ci prêcha quelque temps en Uplande, & il y mourut. Adam de Brême lui attribue un grand zèle & beaucoup de miracles, entr'autres, celui d'avoir donné aux barbares, à ſa volonté, la pluie & le beau temps. Cependant, Saint-Bryniolphe (mort en 1317), auteur d'une chronique rimée des évêques de Scara *(Er. Benzel. monum. eccleſ. Sveogoth.)* n'en fait pas l'éloge. « Halvard le vieux, dit-il, vint en Suède; il y paſſa ſon temps le mieux qu'il lui « fut poſſible: on ne peut rien écrire de ce qu'il y fit. « La mort y vint terminer ſes jours, & il mourut comme « bien d'autres avoient fait avant lui ». Olaf Petri dit qu'Adelvard s'abandonnant à une ſainte fureur, briſa les idoles & brûla les *helghé-lundar* ou bois ſacrés; que Stenkil l'ayant inutilement averti du danger où il ſe jetoit, le ſaint prélat fut maſſacré, & que le Roi eut le même ſort, quoiqu'il eût abandonné le chriſtianiſme pour mettre ſa vie en ſûreté. Il ajoute qu'Etienne alla prêcher en Helſingland, & que l'on croit qu'il y fut tué. Notre chroniqueur confond ici les faits, les temps & les perſonnes. Les légendes nomment deux Adelvard; le vieux, dont on vient de parler, & le jeune qui vint en Suède après la mort d'Emund, ſous le règne de ſon ſucceſſeur. C'eſt le jeune qui fut emporté par un zèle inconſidéré que le Roi blâma, mais qui ne lui coûta point la vie: on le battit de

*Inde ſcript. Daniæ.*

*Vaſtov. Vitis Aquilon. pages 36 & 42.*

verges dans Sigtoune, & on le chassa de la ville. Ce fut aussi le même Adelvard, & non pas le vieux, comme le dit Olaf Petri, qui reçut à sa messe soixante marcs d'argent.

Emund n'ayant laissé aucun enfant mâle, le peuple élut pour Roi, Stenkil, fils du Jarle Ragwald & d'Astrid, fille de Malfin de Halogaland. Ragwald étoit petit-fils de Skoglar An. de J. C. 1053. Tosté, beau-père d'Eric Segersæll. L'extraction maternelle de Stenkil n'étoit pas moins illustre; Nial son aïeul maternel descendoit en droite ligne d'Harald Horfagher, par sa fille Inghéborg, dont la sœur Alof Arbot étoit parente de Rolf ou Rollon, premier duc de Normandie: ainsi Stenkil étoit allié de la race Sigourienne, issu de l'Inglingarienne, parent des rois de Russie & de celui de Norwège, Harald Hordrodé (Hārdrāde). Il monta sur le trône vers l'an 1053, & donna son nom à une nouvelle race.

*Race Stenkilienne.*

(3.e Extrait.) Stenkil aima la paix & protégea le christianisme. Pendant son règne, Harald, roi de Norwège, fit quelques excursions en Suède, à dessein de se venger du Jarle Hokan (Hākan) qui s'y étoit réfugié, & qu'il accusoit d'avoir laissé échapper le roi de Danemarck, Sven Oulfson, dans un combat. Olaf Petri s'est trompé en disant que Stenkil fit la guerre à un prince Danois dont le nom est ignoré. Il épousa la fille d'Anund Jacob, & en eut deux fils, Inghé & Halstan; après un règne de treize ans, il mourut 1066. en 1066.

L'élection d'un nouveau Roi occasionna une guerre civile, dans laquelle une grande partie de la noblesse périt. Deux Erics se disputèrent le trône, & se tuèrent dans un combat singulier, ou périrent dans une bataille *(Adam. Brem. l. IV. c. 13).* Les deux fils de Stenkil furent ensuite élus, puis déposés; & le peuple, d'une voix presque unanime, plaça Hokan Reudé sur le trône. Ce Hokan étoit né dans la Gothie occidentale; il régna treize ans.

Les historiens sont partagés sur la place qu'il doit occuper dans la suite des rois de Suède. Celle qui est jointe aux loix de la Gothie occidentale, la petite chronique rimée, Eric Olaï, Jean Magnus & Olaf Petri, le placent avant Stenkil; mais l'auteur de l'Herwarar-Saga & Sturleson, qui sont plus anciens que ceux qu'on vient de nommer, le mettent immédiatement après ce Roi, & leur sentiment est confirmé par l'ancien scholiaste d'Adam de Brême & le Landfedgatal. Hokan mourut vers l'an 1079. Il y eut, avant ce Roi, une persécution générale contre les chrétiens, & sans les soins d'Eghino, évêque de Scanie, le christianisme périssoit en Suède.



1079.

Après la mort de Hokan, Inghé ou Inghémund, fils de Stenkil, monta sur le trône. Il avoit embrassé le christianisme, & la plupart des Suédois étoient encore attachés à la religion de leurs pères; ils voulurent obliger le Roi de sacrifier aux idoles. Inghé irrité fit brûler le temple d'Upsal, & ordonna que tous ses sujets reçussent le baptême. Ceux-ci, dans une diète générale, lui donnèrent le choix, ou de suivre l'ancien culte, ou de descendre du trône; il persista dans sa foi, & fut chassé par le peuple à coups de pierres. Son beau-frère, nommé *Swen*, offrit de sacrifier aux idoles, si la nation vouloit l'accepter pour Roi; il fut élu aussitôt, & Inghé contraint de se retirer dans la Gothie occidentale: mais sa vengeance fut prompte. Il surprit Swen dans son habitation, y mit le feu & l'y brûla. Il régna ensuite sur la Suède avec Halstan son frère. Celui-ci mourut bientôt, & fut pleuré par tout le peuple, dont il mérita l'amour par ses vertus. Le malheur avoit instruit Inghé; il se distingua par une sagesse constante & par un profond respect pour les loix de son pays *( Catal. reg. suec. Benzel. monum. eccles. p. 70 ).* Il repoussa courageusement les hostilités de Magnus, roi de Norwège, mais il n'attaqua jamais aucun de ses voisins. Olaf Petri & les autres chroniqueurs modernes disent qu'il eut une guerre à soutenir contre le Danemarck; cependant, ni Saxon ni

CHRONIQUE SUÉDOISE. l'ancienne chronique d'Upsal n'en ont fait mention. Inghé mourut vers l'an 1112 : il eut trois femmes; l'une nommée
1112. *Meu (Mö),* & sœur de Swen; l'autre *Ragnilde*, & la troisième *Hélène.* On ignore si la première lui donna des enfans; de la seconde, il eut Christine, qui épousa le prince Russe Harald, fils de Jaroslaw & d'Inghéred, fille d'Olaf Scheut-Konung (*Henric. Ernst. vet. chronic. eccles. Laudun. c. 6*). Il eut de la troisième, un fils, nommé *Ragwald*, & deux filles; savoir, *Marguerite*, qui fut mariée à Magnus Barfot de Norwège, ensuite à Nils Swenson, roi de Danemarck; & *Catherine*, qui épousa Bieurn Haraldson Jærnsida, ou *Côte-de-fer.* L'histoire de Suède ne faisant mention que de sa naissance de Ragwald, il est vraisemblable qu'il mourut avant son père.

Les successeurs d'Inghé furent Philippe & Inghé II, fils de Halstan. Le premier fut un prince juste; il ne régna que six ans, & mourut l'an 1118. Inghé II aima la paix,
1118. peut-être par indolence. Sous son règne, les habitans de l'Iemptelande se donnèrent volontairement à Eisten, roi de Norwège, prince affable & généreux. Son frère Sigourd, qui lui succéda, ravagea la province de Smoland, & Inghé ne fit pas un pas pour la défendre. Olaf Petri dit que ce prince épousa Ragnilde, qui fut ensuite béatifiée; c'est une erreur : l'épitaphe de Sainte-Ragnilde, rapportée par Benzel dans ses notes sur Wastov, porte qu'elle épousa le roi Inghé, qui fut chassé de son royaume : cette circonstance ne peut convenir qu'à Inghé I.

1130. Inghé II mourut à Wréta, vers l'an 1130. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné, & plusieurs historiens modernes ont attribué ce crime à Magnus, prince de Danemarck, petit-fils d'Inghé I, parce que voyant, disent-ils, le roi de Suède sans enfans mâles, il avoit des prétentions à la couronne. Mais les anciens historiens n'ont point fait cette imputation au prince Magnus, quoiqu'ils l'aient chargé de plusieurs autres, & on peut même révoquer en doute cet empoisonnement, parce que, dans ce temps peu éclairé, il

il étoit facile de ſe tromper ſur les indices du poiſon, que cette eſpèce de crime étoit, pour ainſi dire, ignoré en Suède, & qu'on n'en trouve précédemment aucun exemple dans l'hiſtoire de ce royaume.

Les plus proches parens d'Inghé étoient les princes de Danemarck. Les habitans de la Gothie occidentale, très-attachés à la maiſon de Stenkil, élurent pour roi Magnus Nilſon, petit-fils d'Inghé I, par ſa fille Marguerite, ſurnommée *Fridkoulla*. Les Uplandois, à qui, ſuivant la loi, la première voix appartenoit, n'eurent aucun égard à cette élection, & nommèrent Ragwald Knapheuvdé (Knaphōfde). Celui-ci, fier & entreprenant, ne douta point que ſa préſence n'en impoſât aux partiſans du prince de Danemarck; il ſe rendit en Weſtrogothie, & il y fut tué. Olaf Petri dit qu'on lui reprocha d'avoir violé la loi du pays, en voulant faire le tour du royaume preſcrit au nouveau Roi, ſans prendre des ôtages dans chaque diſtrict; mais ceci n'eſt qu'une conjecture des chroniqueurs modernes. On lit dans un ancien catalogue des rois de Suède, que Ragwald ſe préſenta au peuple alors aſſemblé à Carleby, ſans l'avoir fait prévenir, ainſi que la loi le preſcrivoit, & que les Weſtrogoths, offenſés de cette eſpèce de mépris, le tuèrent. *(Eric. Benzel. mon. eccleſ. p. 70).*

Après un interrègne aſſez court, les habitans de la Gothie orientale élurent pour roi Swerker Kolſon. Ce fut vers l'année 1134, en laquelle fut donnée la bataille de Fotewick, où le prince Magnus perdit la vie.

Swerker fut un prince pacifique; il ne prit même pas les armes pour défendre ſon pays contre Swen Ericſon, roi de Danemarck: il abandonna ce ſoin aux payſans, qui détruiſirent ſeuls l'armée ennemie.

Au commencement de ſon règne, il ſéduiſit Oulfhild, femme du roi Danois, Nils Svenſon, & l'épouſa tandis que ſon mari vivoit encore. Lorſque la mort la lui eut enlevée, il épouſa Richiſſa, veuve de Magnus, fils de Nils; & les prêtres gardèrent le ſilence ſur ces deux alliances

illicites, parce qu'il leur fit des donations & fonda des monaſtères.

Swerker eut de ſa première femme, le prince Charles, qui fut enſuite roi de Suède. On croit que la ſeconde fut mère de ſes autres fils, Jean, Kol, Buriſlef & Sounoſik, & qu'il en eut auſſi la princeſſe Sophie, qui épouſa Waldemar I, roi de Danemarck. Après un règne de vingt ans, il fut aſſaſſiné par ſon écuyer ou chambellan, vers la fin
1155. de 1154, ou au commencement de 1155. Juſqu'au règne de ce prince, on n'avoit point vu de moines en Suède. Il fonda, en 1144, le monaſtère d'Alwaſtra & pluſieurs autres, où Saint-Bernard envoya des religieux de ſon ordre.

Eric Jedwarſon lui ſuccéda. Quelques-uns rapportent, dit Olaf Petri, qu'il étoit petit-fils d'un riche payſan; d'autres, qu'il étoit de race royale: quoi qu'il en ſoit, ajoute le même auteur, Eric étoit noble, puiſqu'il étoit vertueux. Il paroît, par les anciennes chroniques, que ce prince fut élu quelques années avant la mort de Swerker. Son premier ſoin, lorſqu'il fut Roi, fut de viſiter ſon royaume, de rendre la juſtice à tous ſes ſujets, de terminer les différends par voie d'accommodement, d'accorder protection aux foibles & aux malheureux, & de mettre de juſtes bornes au pouvoir des nobles & des riches. Cette ſageſſe lui acquit l'amour, la reconnoiſſance, & la vénération de ſon peuple. La ſeule injuſtice qu'on ait à lui reprocher, fut commiſe par trop de zèle pour la propagation de la foi; ce fut, les armes à la main, qu'il entreprit la converſion des Finlandois. Après avoir gagné ſur eux une bataille, il établit des prêtres dans leur pays, y fit conſtruire des égliſes, & y laiſſa l'évêque Henri, qui, peu de temps après, y mourut aſſaſſiné: Eric éprouva le même ſort dans l'an-
1160. née ſuivante. Il entendoit la meſſe à Oſtra-aros, lorſqu'on vint lui dire que le prince Magnus Henrikſon s'avançoit à la tête d'une petite troupe armée, à deſſein de lui ôter la vie. Il ne voulut pas ſortir de l'égliſe avant que la meſſe

fût dite; lorsqu'elle le fut, il marcha contre ses ennemis avec le peu de personnes qui l'accompagnoient, les attaqua, & fut tué. Quelques auteurs ont rapporté, d'après des bruits populaires, ou d'après leurs conjectures, que Charles, fils du roi Swerker, & Henri Swenson, furent complices du crime de Magnus : mais Henri n'étoit plus depuis vingt-six ans; il avoit péri à la bataille de Fotwig, en 1134; & Charles, qui avoit des prétentions au trône, qui même, suivant quelques auteurs, avoit été élu roi par les Goths, en 1152, n'auroit pas servi l'ambition d'un prince étranger.

Olaf Petri & la plupart des historiens modernes ont écrit qu'Eric épousa Christine, fille du roi Inghé & de Ragnilde; mais il est rapporté dans les annales Islandoises, que ce fut Christine, petite-fille du roi Inghé Stenkilson, par sa fille Catherine, mariée à Bieurn Jærnsida.

Eric eut de Christine, Knout ou Canut, qui règna ensuite, Philippe, Marguerite & Catherine. Il fut honoré comme Saint dans tout le nord; le pape Alexandre IV lui donna ce titre en 1255, & on trouve dans une bulle de Clément IV, de l'an 1266, que sa fête étoit célébrée avec beaucoup de solennité.

Dès que Magnus eut consommé son crime, son parti le proclama Roi; mais d'autres suffrages étoient nécessaires, & le peuple, triste & indigné, ne pensoit qu'à venger la mort d'un prince qu'il chérissoit. Quelques habitans de l'Helsinglande prirent les armes; on suivit leur exemple en d'autres provinces: Charles, fils de Swerker, se joignit à eux, & Magnus attaqué à peu de distance d'Upsal, fut tué 1161.
avec tous ceux de sa suite.

Charles régna paisiblement. Il obtint du pape Alexandre 1163.
III, l'érection de l'évêché d'Upsal en archevêché, & un moine, nommé *Etienne*, occupa le premier ce siége. Il vint trouver le pape, qui étoit alors en France, & fut sacré à Sens, en sa présence, par Eskil, archevêque de Lund, qui l'avoit accompagné. Ce nouvel établissement

CHRONIQUE SUÉDOISE.

fut une grande faute politique; il enleva aux rois de Suède une partie de leur autorité, & celle du pape en fut augmentée. Alexandre III déclara que l'archevêque d'Upsal ne seroit soumis qu'à l'autorité du pape; il défendit à tous les ecclésiastiques de comparoître devant les juges civils; il exigea que tous les fidèles payassent au clergé la dixme de leurs biens, disant que l'ancienne & la nouvelle loi l'ordonnoient ainsi; que Dieu daignoit accepter cette offrande, non pour lui, mais pour l'avantage de ceux qui la lui faisoient, parce qu'il les en récompensoit par l'abondance des biens terrestres & célestes, & que les disettes étoient un effet de la colère de Dieu contre ceux qui, ne payant point exactement la dixme, le fraudoient lui-même en la personne de ses ministres.

*Ornhielm. hist. succ. eccles. p. 501, 533.*

*Ibid. p. 498.*

Knout, fils d'Eric, avoit des prétentions bien fondées au trône de Suède, & croyoit peut-être que le roi Charles avoit eu part à l'assassinat de son père; il fit quelques efforts inutiles pour faire valoir ses droits, & se retira en Norwège, où il resta caché durant trois ans. Ce fut en 1168, ou, suivant d'autres chroniques, en 1167, qu'il sortit de sa retraite, vint secrètement en Suède, surprit Charles près de Wisingseu (Wisingsö), l'assassina & s'empara du trône; mais il lui fut disputé par trois princes de la maison Swerkerienne. Il les vainquit, & régna paisiblement jusqu'à sa mort, qui arriva en 1199. Depuis cette époque, jusqu'à l'année 1520, par laquelle Olaüs Petri termine sa chronique, cet auteur suit la chronologie avec plus d'exactitude qu'il ne l'a fait pour les temps précédens. Il raconte avec précision & fidélité les faits dont il parle; mais, comme tous les historiens plus modernes les rapportent aussi & plus en détail, nous y renvoyons nos lecteurs.



# NOTICE
# DU MANUSCRIT
## DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,
## *N.° 178,*

Parmi les manuſcrits de Brienne, intitulé: *Procès criminel, fait à Robert d'Artois, Comte de Beaumont, Pair de France.*

Par M. DE L'AVERDY.

### PREMIÈRE PARTIE.

Les manuſcrits de Brienne, qui ſont à la bibliothèque du Roi, contiennent dix-huit volumes de procès criminels inſtruits en France contre différentes perſonnes, depuis le *n.° 178,* juſques & compris le *n.° 195.* Ce ſont ces manuſcrits dont nous entreprenons de donner ſucceſſivement la notice.

Le premier de tous eſt celui du procès fait à Robert d'Artois. Le volume eſt relié en maroquin rouge, aux armes de Brienne, & au dos, eſt écrit: *procès criminel fait à Robert d'Artois.* Il a cinq cents ſoixante-un feuillets, qui font onze cents vingt-deux pages.

C'eſt une copie du dernier ſiècle, mais elle eſt authentique, & on lit au premier feuillet, *paraphé par nous conſeiller du Roi en ſa cour de Parlement, commiſſaire en cette partie, ſuivant notre procès-verbal du 15 janvier 1652;* & au bas la ſignature originale de M. Pithou & de M. Petau.

Le *folio 3* préſente la généalogie de Robert d'Artois,

ROBERT D'ARTOIS.

dont voici le résultat. Louis VIII roi de France, est la souche de cette branche de la maison royale.

Son fils est Robert de France, premier du nom, comte d'Artois.

Il eut pour fils Robert II, comte d'Artois, tué à la bataille de Courtrai.

Il avoit épousé Amicie de Courtenay, dont il avoit eu un fils & une fille.

Philippe d'Artois son fils épousa Blanche de Bretagne, dont il eut Robert d'Artois; mais étant mort avant Robert II, comte d'Artois, son père, le comté d'Artois qui n'étoit pas un fief masculin, fut recueilli par Mahaut ou Mathilde d'Artois, mariée à Othon, comte de Bourgogne. Elle se fonda sur ce qu'alors la représentation n'étoit pas admise en Artois, même en ligne directe; ce qui excluoit Robert d'Artois, son père ayant précédé son aïeul.

Jeanne, fille de Mahaut & d'Othon, & cousine de Robert d'Artois, épousa Philippe-le-Long, & fut comtesse d'Artois, du chef de sa mère, & comtesse de Bourgogne, du chef de son père.

Jeanne de France leur fille fut mariée à Eudes, duc de Bourgogne, & c'est entr'elle & Robert d'Artois, que fut terminé le procès.

A l'égard de Robert d'Artois, il épousa Jeanne de Valois, sœur de Philippe de Valois, qui monta sur le trône de France, & il eut le comté-pairie de Beaumont.

Les regrets de Robert d'Artois, comte de Beaumont, de n'avoir pas pu se procurer la propriété du comté d'Artois, ont été la source d'un grand nombre de malheurs, des procès qui eurent lieu sous Philippe de Valois, & des guerres sanglantes avec l'Angleterre, qui désolèrent la France.

La prétention de Robert d'Artois, quoique juste dans le droit commun, étoit cependant opposée à une coutume qu'il a été nécessaire d'abolir dans la suite, & par conséquent, elle n'avoit alors aucun fondement réel. La

représentation en directe n'étant pas reçue en Artois, & ce comté pouvant tomber en quenouille, Robert n'y pouvoit rien avoir, à moins d'un titre particulier, qui eût dérogé à la loi générale.

ROBERT D'ARTOIS.

Au lieu d'avoir ce titre particulier, le traité de mariage de Philippe, père de Robert, avec Blanche de Bretagne, confirmé par des lettres du Roi, de l'an 1280, & rapporté au *fol. 239* du manuscrit, s'élevoit contre lui; puisque cet acte prévoyant le cas où Philippe mourroit avant son père, en laissant lignée *engendrée & née dudit mariage*, on assuroit seulement à *cette lignée* la propriété d'une terre particulière, & les biens venant du chef de la mère de Philippe. Aussi les arrêts & les actes avoient assuré à Mahaut, après la mort de son père Robert II la propriété du comté d'Artois, & elle en avoit joui, ainsi que sa descendance, malgré les réclamations de Robert. Les actes, en sa faveur, étoient en date des années 1309 & 1318: on les trouve copiés en entier dans le manuscrit, *fol. 244 & 265.*

Ce sont donc les efforts de Robert d'Artois & de Jeanne de Valois son épouse, pour revenir contre ces jugemens, qui ont donné lieu aux procédures dont il s'agit. Nous les examinerons en observant la manière dont on agissoit alors, par comparaison avec celle que l'on suit actuellement dans le royaume.

Mais avant d'entrer dans ces détails, il est nécessaire de rappeler comment les historiens ont rapporté cette affaire, qui a eu des suites si graves. En général, ils la racontent d'une manière assez uniforme.

Suivant eux, Robert d'Artois, après la mort de Louis-le-Hutin, profita d'un soulèvement de la noblesse d'Artois contre la comtesse, pour essayer de s'emparer de ce comté. Philippe-le-Long, alors régent du royaume, voulut terminer ces troubles, en mettant le comté dans ses mains; mais il ne fut pas obéi, & Robert s'empara d'Arras & de Saint-Omer.

ROBERT D'ARTOIS.

Alors Philippe marcha contre lui à la tête d'une armée. Robert fut obligé de consentir à laisser aller le cours de la justice, & de se rendre à Paris, où la propriété de la comtesse d'Artois fut assurée de nouveau.

Robert se voyoit déchu de ses espérances; mais nourrissant toujours le desir le plus ardent de recouvrer ce comté, il attendoit des circonstances plus favorables. Il crut les voir se présenter après l'avénement de Philippe de Valois à la couronne; beau-frère de ce prince, il lui rendit les plus grands services; il contribua plus que tout autre, en faisant triompher la loi saliqûe, à exclure du trône le roi d'Angleterre, & à y élever Philippe de Valois. Il en étoit chéri, il avoit sur son esprit le plus grand crédit, & son épouse éprouvoit de la part de son frère une tendre amitié; avec de si grands avantages, il crut pouvoir tout oser. Il voulut faire renaître l'affaire, & l'amener à une nouvelle décision; il ne doutoit pas du succès, s'il pouvoit être admis à présenter de nouveau la question à juger.

Pour y parvenir, disent les historiens, il fit faire par une demoiselle Divion, née dans la ville de Béthune, qu'ils présentent comme la plus habile faussaire, & quelques-uns d'eux, comme sorcière, de faux titres, & entre autres, un traité de mariage de Philippe d'Artois son père, muni des sceaux des pairs de France, une lettre confirmative de ce traité, scellée du grand sceau du Roi, ainsi qu'une lettre d'acquiescement de Matilde, scellée de son sceau, qui assuroit à Philippe le comté d'Artois, son père ne s'en conservant que l'usufruit; & ils ajoutent qu'il y joignit des dépositions de témoins en faveur de ces actes.

Alors il alla trouver le Roi, lui exposa les voies, pour ainsi dire, merveilleuses, qui lui avoient fait retrouver ces titres si long-temps ignorés, & il obtint la révision du procès. Son adversaire prétendit que les titres étoient faux. La demoiselle Divion, amenée à Paris, en convint devant le Roi, en disant qu'elle avoit fait ces titres, qu'elle y avoit appliqué les sceaux nécessaires, qu'elle se les étoit procurés

procurés, en les arrachant des actes où ils étoient attachés. Elle fut brûlée, disent-ils, comme sorcière & comme faussaire, & Robert fut exclu à jamais du comté d'Artois.

ROBERT D'ARTOIS.

Aussi furieux de l'événement que honteux de son crime, il se réfugia d'abord en Brabant, ensuite auprès du roi d'Angleterre; il ne cessa d'y intriguer contre le roi de France, & souffla le feu d'une division qui fit naître une longue & cruelle guerre.

Philippe outré, avec raison, de la conduite de son beau-frère, fit publier, en 1336, une lettre patente qui le déclaroit ennemi de l'État, criminel de lèse-majesté, & qui défendoit à ses vassaux de le recevoir dans le royaume, *ou hors du royaume* (termes qui désignoient expressément le roi d'Angleterre), & de le souffrir dans leurs terres.

Robert d'Artois, pendant une trève, profita des troubles de Bretagne pour attaquer Philippe de Valois, en engageant le roi d'Angleterre à prendre le parti du comte de Monfort, contre Charles de Blois. Il alla mettre, avec la comtesse de Monfort, le siége devant la ville de Vannes, & s'en empara; mais peu après, il y fut surpris, blessé dangereusement, obligé de se réfugier à Hennebond, & de passer en Angleterre, où il mourut en 1343 des suites de sa blessure qu'avoient envenimée les fatigues de la mer.

Telle est à peu-près la manière dont les faits sont rapportés par les historiens. L'examen suivi des différentes procédures dont on rend compte, doit présenter la vérité sur plusieurs articles de ce récit, & mettre sous les yeux des détails relatifs à quelques objets intéressans.

Les titres à l'aide desquels Robert d'Artois prétendit faire renaître le procès du comté d'Artois, sont rapportés, *fol. 128 & suiv.* dans le manuscrit.

Le premier est une lettre de confirmation de Philippe-le-Bel, du traité de mariage de Philippe d'Artois avec Blanche de Bretagne, par lequel Robert II, comte d'Artois, donne à son fils, en faveur de cette alliance, & à

ROBERT D'ARTOIS.

ſes hoirs, le comté d'Artois; s'en réſervant cependant la jouiſſance, & la liberté de diſpoſer de quelques terres. Le ſecond eſt un autre acte, dans lequel Robert II, comte d'Artois, après la mort de ſon fils, reconnoît la vérité de cette clauſe du contrat de mariage, en preſence des témoins qui ſcellent cet acte de leur ſceau. Le troiſième eſt un autre acte du même prince, qui annonce que ſa fille Mahaut conſentit à cette clauſe du contrat de mariage de Philippe ſon frère; & le quatrième eſt une déclaration de la comteſſe Mahaut, qui reconnoît, avant de mourir, la vérité des faits contenus aux trois actes précédens. Robert ne produiſit pas alors un faux teſtament de l'évêque d'Arras, qu'il avoit fait compoſer également.

Armé de ces titres, Robert d'Artois, ſans ſonger à la difficulté qu'il y avoit de pouvoir perſuader qu'une clauſe auſſi importante d'un contrat de mariage paſſé ſous les yeux du Roi & des grands du royaume, eût pu être ignorée ou oubliée dans le cours des procédures auxquelles avoit donné lieu la demande de la comteſſe d'Artois ſa tante, ſans s'effrayer des jugemens réitérés qui étoient intervenus, n'ignorant pas la fauſſeté des actes ſur leſquels il vouloit s'appuyer, mais ſe croyant tout permis, préſenta une requête au Roi.

Cette requête qui paroît rapportée en entier dans la ſuite, n'eſt qu'énoncée dans la lettre de 1329 d'une façon aſſez obſcure, quant au fait; on ſe contente d'y faire dire à ce prince que, *d'après pluſieurs cauſes bonnes, juſtes, loyaux, de nouvel venues à ſa connoiſſance, leſquelles furent ſubſtraittes & recelées juſques à donc, il deman e* « congié » de dire, propoſer & prouver ce que meſtier luy ſera » pour montrer les droits qu'il a & peut avoir en ladite » comté..... non contreſtans tous arbitrages, arrêts, » ſentences, ordonnances, prononciations, compoſitions, » tranſactions, traités, accords, confirmations & autres choſes ».

On voit ici le principe reconnu des cas où l'on peut

obtenir des lettres de requête civile, ou prendre des lettres de révision & de rescision contre les arrêts & les traités, & qu'il étoit déjà reçu dans le royaume, d'avoir recours dans ces cas à l'autorité du prince.

ROBERT D'ARTOIS.

Philippe de Valois crut devoir se conduire sur cette demande avec sagesse, circonspection & esprit de justice. Il voulut essayer de connoître la vérité, avant d'accorder ou de refuser ce qui lui étoit demandé par son beau-frère, & il donna d'abord des lettres pour parvenir à vérifier les faits.

Par ces lettres du 7 juin 1329, il adressa une commission, 1.° à M.e Thibaut de Navarre; 2.° à M.e Adrien de Florence; 3.° à Bouchard de Montmorency; 4.° à Pierre de Roie; 5.° à Pierre de Cugnières; 6.° à Jean du Chastelet; 7.° à Pierre de Villebrune, ses conseillers. Il y dit qu'on lui a fait entendre, que par un traité de mariage de son cousin Philippe d'Artois, & de Blanche de Bretagne sa femme, fait par son cousin Robert, lors comte d'Artois, il fut accordé que « la comté d'Artois, après le décès dudit comte, viendroit à Philippe, & après lui, à ses hoirs « de lui en légitime mariage, fût que ledit Philippe mourût « avant que ledit comte son père ou après; qu'il en fut fait « deux paires de lettres confirmées par Philippe, lors roi « de France, & scellées en cire verte & en lacs de soie, « dont l'une demeura audit comte, & l'autre fut mise à « l'archive du palais du Roi à Paris, & furent enregistrées « ès registres ».

Que ces lettres ont été soustraites depuis le décès dudit comte par sa cousine Mahaut d'Artois, ou par autres en sa faveur ou à son pourchas, & lesdits registres effaciés, afin de soustraire & ôter à son très-cher frère Robert d'Artois, comte de Beaumont, fils dudit feu Philippe & de Blanche, ledit comté, à qui il appartenoit par l'accord & convenance ci-dessus; & qu'en conséquence de cette soustraction, aucuns arrêts ont été donnés & prononcés en parlement au temps de ses devanciers jadis Rois, par

ROBERT D'ARTOIS.

lesquels ladite comté a été adjugée à ladite Mahaut, lesquels n'eussent oncques été donnés, si lesdites lettres n'eussent été soustraites.

Cet exposé est évidemment celui que Robert d'Artois avoit fait au Roi ; il inculpoit la comtesse Mahaut d'une soustraction criminelle, ainsi que ceux qui avoient agi sous ses ordres, & les exposoit à des peines grièves.

En conséquence de ces faits, le Roi voulant que la vérité en soit sue pour pourvoir à sondit frère de tel remède comme il doit être, commet les personnes ci-dessus, & leur mande que des choses dessusdites « & toutes autres » qui les touchent & peuvent les toucher ou en peuvent » dépendre, vous tous ensemble, ou sept ou six, ou quatre ou » trois de vous, vous informiés secrètement & par toutes les » voyes & manières que la vérité en pourra être scue, & » l'information que vous ferés nous rapportiés & envoyiés » sous vos sceaux. Le Roy leur donne en outre tout pou- » voir d'apeler & faire venir à eux & faire prendre & » arrêter, si métier y est, les personnes par qui vous cui- » dera ou vous semblera que la vérité desdites choses soit trouvée, & les mettre en notre garde & conduit ».

Enfin, le Roy leur donne pouvoir de députer de par lui certaines personnes, au lieu d'eux, une ou plusieurs & en tel nombre comme il leur sera avis.

Il ne paroît pas que des lettres qui donnoient des pouvoirs aussi amples, aient été enregistrées. Les commissaires agirent sans perdre de temps; Thibaut de Navarre, archidiacre de Bourges, Adrien de Florence, trésorier de Reims, Pierre de Cugnières chevalier, & Pierre de Villebrunne, commencèrent leur procès-verbal à Amiens, dès le 9 juin 1329, ou ils firent insérer d'abord, mot à mot, les lettres qui établissoient leurs pouvoirs.

Dans ce procès-verbal, il est dit que, par la vertu d'icelles lettres & commission le dessus dit jour 9 juin, en ladite ville d'Amiens, ils ont fait comparoître devant eux le premier témoin, présens, est-il dit, & appelés à ce, « & toutes

choſes deſſus écrites, M.[e] Giraut d'Abuzat & M.[e] Pierre « Ceſſon, notaires dudit notre ſire le Roy, pour mettre « en écrit les dépoſitions de ceux & de celles que nous « avons à ouïr & examiner ».

ROBERT D'ARTOIS.

Ces derniers mots contiennent un établiſſement de greffier de la commiſſion; & apparemment qu'il n'étoit pas alors d'uſage, comme il l'eſt à préſent, de prendre leur ſerment pour l'affaire particulière dont on les chargeoit, lorſqu'ils ne ſont pas greffiers en titre, attendu le ſerment originaire qu'ils avoient prêté comme notaires, en qualité d'officiers royaux.

Ces commiſſaires firent deux informations à la ſuite l'une de l'autre, dans le cours du mois de juin; & voici les obſervations qu'on a faites, quant à leur forme.

1.° On faiſoit prêter le ſerment aux témoins ſur les ſaints évangiles, « laquelle préſentement jura à ſaints évangiles par elle corporellement attouchés, dire vérité ſur « ce que nous luy demanderions des choſes touchant notre « commiſſion deſſus écrite ».

2.° Cette formule de ſerment eſt la même pour les perſonnes eccléſiaſtiques comme pour les perſonnes laïques, au lieu qu'à préſent, on ne fait point jurer ſur les évangiles, mais lever la main, & promettre à Dieu de dire vérité; & que les eccléſiaſtiques, au lieu de lever la main, l'appliquent ſur leur cœur.

3.° Il n'eſt queſtion, ni de l'âge, ni de la qualité, ni de la demeure des témoins, ni s'ils ſont parens ou alliés ou ſerviteurs des parties intéreſſées; circonſtances exigées à préſent à ſi juſte titre, pour pouvoir apprécier, ou ſuſpecter, ou admettre la véracité du témoin.

4.° Les dépoſitions ſe firent alors non-ſeulement par voie de déclaration, mais auſſi par voie d'interrogation de la part du commiſſaire, voie qui a depuis été ſévèrement proſcrite, attendu le danger évident qu'elle ne peut manquer de faire naître au préjudice de la vérité, dans un grand nombre d'occaſions.

ROBERT D'ARTOIS.

5.° Si l'inſtruction prouve que les commiſſaires la cherchoient de bonne-foi, elle apprend en même temps qu'ils prenoient alors des moyens qui ne ſeroient pas admis aujourd'hui, puiſqu'au *fol. 48, verſo*, ils font revenir le douzième témoin, & lui liſent une partie de la dépoſition du deuxième témoin, pour l'interroger de nouveau ſur différens faits; & que de plus, les témoins étoient admis à revenir d'eux-mêmes pour ajouter à leur dépoſition, *fol. 40, verſo:* le témoin qui revient ainſi, dit *qu'il s'étoit aviſé, & lui remembroit par ſon ſerment, que*, &c. lequel ſerment, on ne lui fait pas renouveler ſuivant l'uſage actuel, qui eſt de le faire prêter à chaque fois que l'on parle à la juſtice. Au ſurplus, cette dernière forme d'admettre le témoin à revenir ainſi ajouter à ſa dépoſition, a été probablement l'origine de ce qu'on appelle le récolement dans les affaires de grand criminel, lors duquel tous les témoins entendus ſont appelés de nouveau, pour ajouter, retrancher, ou corriger dans leurs dépoſitions, ce qui auroit pu leur échapper.

6.° Dans tout le procès, on ne trouve aucune trace de la confrontation des témoins, c'eſt-à-dire, de l'acte par lequel le témoin eſt mis en face de l'accuſé, pour qu'il déclare ſi c'eſt de lui qu'il a entendu parler dans ſa dépoſition, & pour que celui-ci réponde aux faits dépoſés, & que l'autre les ſoutienne ou les explique.

La première information, commencée le 9 juin 1329, contient vingt-huit dépoſitions, & la deuxième commencée le 20 du même mois, en renferme trente-une.

Philippe de Valois & les commiſſaires ne pouvoient pas ſe douter, qu'on eût préparé une foule de témoins pour venir dépoſer fauſſement, c'eſt néanmoins ce qui arriva. Il eſt inutile d'entrer dans le détail de ces diverſes dépoſitions; il ſuffit de préſenter en abrégé ce qu'il en auroit réſulté, ſi leur fauſſeté n'eût pas été reconnue dans la ſuite.

Il eût été vrai de dire alors, que ces titres étoient venus à titre de dépôt à Thierry, évêque d'Arras, pour

les soustraire; que la demoiselle Divion de Béthune découvrit qu'ils étoient dans ses mains, & que celui-ci l'obligea au secret; qu'avant de mourir, il en chargea cette demoiselle pour l'acquit de sa conscience, à la charge de les lui remettre s'il revenoit de sa maladie, qui fut mortelle: qu'elle les cacha dans une chambre, à une place qu'elle indiqua, & où les commissaires se transportèrent sans y rien trouver; que la comtesse Mathilde employa tous les moyens possibles pour s'en emparer, violences, voies de fait, menaces, &c. qu'apparemment elle y réussit, puisque c'est par des hasards heureux que ces titres sont revenus au comte de Beaumont: telle est l'idée de la fable qu'on avoit préparée, & qui se trouvoit prouvée par les dépositions des témoins.

Lorsque Philippe de Valois eut pris connoissance de ces informations, il accorda la demande de Robert d'Artois, par des lettres du jeudi d'après Noël 1329, « *ouïe ladite requête, y est-il dit* (c'est celle qui vient d'être rapportée « ci-dessus), & faite de notre office information sur les « choses contenues en ladite requête, sur ce avec notre « grand-conseil, & délibération & conseil, avons accordé « audit comte (de Beaumont) d'être ouï sur les choses « contenues en ladite supplication, à dire & proposer en la « meilleure manière contre la reine Jeanne de Bourgogne, « fille de Mahaut, jadis comtesse d'Artois ».

C'est ainsi que le procès civil fut introduit pour le comté d'Artois; mais à la vue des titres produits, on s'écria contre leur fausseté: il paroît même que tout le monde en fut convaincu; & en effet, le rapport du véritable contrat de mariage qu'on a extrait ci-devant, pouvoit suffire seul pour ne pas laisser de doute. Nous ne tarderons pas à rendre compte de la procédure civile.

Justement irrité d'une pareille surprise, & encore plus des intrigues pratiquées pour réunir tant de faux témoins, Philippe de Valois fit arrêter la demoiselle Divion & autres témoins suspects. On suivit contr'eux une instruction

de faux, mais dans une forme qui ne ressemble guère à la nôtre, comme on le verra dans la suite de cette notice.

Un des témoins confessa toute l'intrigue, & avoua tous les faux qui avoient été commis, afin d'obtenir sa grâce: alors la demoiselle Divion fut arrêtée & amenée à Paris. Elle avoua la vérité; elle convint que c'étoit M. de Beaumont (Robert d'Artois) & madame de Beaumont (Jeanne de Valois), qui l'avoient engagé à faire & à faire faire ces faux actes: qu'ils lui en avoient remis & fait remettre les projets; qu'ils lui avoient fait connoître les noms des personnes dont il falloit avoir les sceaux; qu'on les avoit acquis avec l'argent qu'ils avoient fourni eux-mêmes, en achetant des lettres où étoient les sceaux nécessaires, & qu'après bien des expériences, on étoit parvenu à les appliquer aux faux titres. Elle déclara ceux qui les avoient écrits par ses ordres; elle réitéra plusieurs fois ces déclarations, la première, à ce qu'il paroît, devant le Roi; une deuxième fois, le 4 août 1331, devant le prévôt de Paris. Elle ajouta que madame de Beaumont lui avoit dit que M. de Beaumont la feroit brûler si elle n'achevoit pas l'ouvrage.

*Page 134.*

Enfin, elle a persisté dans sa déclaration du 6 octobre 1331, avant d'être suppliciée, où elle dit, entr'autres choses, que M. & madame de Beaumont la font mourir à leur grand tort, parce qu'elle n'osoit refuser M. de Beaumont, tant étoit puissant & fort; qu'il la faisoit menacer de la faire noyer si elle n'avoit lesdites lettres, & l'avoit assuré que c'étoit son droit, qu'il n'y avoit nul *péché* en cela, que nul n'en mourroit, & qu'il aimeroit *mieux* mille fois en mourir & perdre tout ce qu'il avoit.

Les autres personnes qui avoient eu connoissance des faits, ou qui y avoient concouru, furent entendues dans des dépositions faites dans la même forme que celles dont on a parlé ci-devant, ou bien par forme de confessions ou déclarations, faites les unes devant le prévôt de Paris, les autres sous

ſous leurs ſeings, & envoyées cloſes, toutes formes très-extraordinaires de nos jours ; & rien n'étoit plus clairement prouvé d'avance que la fauſſeté des titres.

ROBERT D'ARTOIS.

La demoiſelle Divion fut condamnée à être brûlée, & exécutée le 6 octobre 1331 ; il n'y a pas un mot dans ce premier procès, qui ait le plus léger rapport à la ſorcellerie, quoiqu'en diſent quelques hiſtoriens. Ainſi le faux commis à l'égard du ſcel du Roi, de celui du Châtelet & de ceux de trois bailliages, ainſi que celui de différentes perſonnes, fut puni par la peine du feu; & on verra que la chambrière de la demoiſelle Divion, qui avoit plaqué aux actes faux le ſcel de Philippe-le-Bel, fut condamnée au même ſupplice: au ſurplus, il fut prononcé diverſes peines contre les faux témoins par un arrêt ſur vu du procès, dont on rendra compte dans la ſuite de cette notice.

Quant aux titres faux & aux deux informations prononcées & jugées fauſſes, leur ſort avoit déjà été réglé par un arrêt du 23 mars 1330, rapporté au *fol. 265*, dont on parlera bientôt en rapportant les détails du procès civil. Ils furent cancellés, & tous les actes & les procédures ont été dépoſés enſuite au tréſor de la Sainte-Chapelle à Paris. Les copies des actes faux & des fauſſes informations, inſérés dans ce manuſcrit, ſont également cancellés par une barre verticale dans toute la longueur de la page, ainſi qu'il eſt annoncé dans une eſpèce d'avertiſſement ſans titre, en tête du manuſcrit où elles ſont appelées *les fauſſes informations pourchaſſées à faire par Robert d'Artois*, leſquelles, par arrêt du parlement, ont été déclarées fauſſes & cancellées comme telles ; & il ajoute qu'à cauſe de cela, elles ſont *chancellées à la penne* ( à la plume ) dans ce manuſcrit & à la chapelle à Paris *(a)*. *Fol. 5.*

Le même avertiſſement contient auſſi, y eſt-il dit,

*(a)* C'eſt-à-dire, au tréſor des chartes.

ROBERT D'ARTOIS. » l'ordonnance de ce livre qui contient les juſtes & loyaux » procès faits par le Roi en ſa noble cour dûment garnie, » à la promotion de ſon procureur, & du noble office de ladite cour ».

Vient enſuite une table des matières, qui renvoie chaque article à un *folio* du livre, mais on a négligé d'en coter les pages.

*Fol. 5.* Le même avertiſſement dit encore : « afin que la » très-grande loyauté & juſtice dudit procès appère clerement, il eſconvient prémettre les fauſſetés pourchaſſées » par ledit Robert, afin qu'il pût avoir la comté d'Artois, » & après cela, comment il a aparu leſdites fauſſetés, » & en derrain (enfin) comment li Roi en a fait bonne » & loyal juſtice, comme très-juſte & très-droiturière, & » très-loyaux prince qu'il eſt, qui a eu devant les ieux » principalement Dieu, juſtice & loyauté, à quoi il eſt » tenu par raiſon de la dignité qu'il a & tient de Dieu ſeulement ».

Tout ce qu'on vient d'expoſer occupe les deux cents ſoixante-quatre premiers feuillets du manuſcrit ; après quoi, commence le procès fait à Robert d'Artois: mais avant d'en rendre compte, il a paru convenable d'expoſer ici quelques détails relatifs au procès civil concernant la propriété du comté d'Artois.

On a vu que déjà la cauſe avoit été jugée pluſieurs fois en faveur de la comteſſe Mathilde, & que Robert & ſes tuteurs y avoient acquieſcé, ce qui l'avoit obligé de ſe pourvoir devers le Roi, pour obtenir la permiſſion de revenir contre ces arrêts & acquieſcemens.

Robert d'Artois avoit aſſigné en conſéquence la comteſſe d'Artois, au parlement; elle y comparut, & voici les faits *Fol. 265.* qui réſultent d'un arrêt du 23 mars 1330.

On y rappelle la préſentation faite des faux titres, les ſoupçons de faux que l'adverſaire de Robert d'Artois élevoit contre leur teneur & contre les ſceaux qui y étoient

apposés, les examens qui en avoient été faits, les exhortations amiables que le Roi avoit faites à Robert son beau-frère, de ne plus continuer à vouloir user de ces actes, les représentations qu'il lui avoit faites du péril où il tomberoit, s'il persévéroit à vouloir s'en servir; & les observations résultantes, tant de la communication qu'en avoient eues plusieurs prélats & barons, à plusieurs fois, que de l'aveu de la demoiselle Divion, que ces titres étoient faux, & que les scels y avoient été plaqués; tous faits communiqués par le Roi à son beau-frère, qui ne voulut jamais lui avouer la vérité malgré ces preuves accablantes.

Robert d'Artois ne s'étant pas rendu à tant d'efforts du Roi, il fut ajourné à comparoir au parlement à certain jour, où la cour étoit suffisamment garnie de pairs, dont la présence étoit indispensable, attendu qu'il y avoit nécessairement matière en plainte de faux contre Robert d'Artois qui étoit présent, dès qu'il produisoit en justice des titres suspectés au moins de faux, & sur lesquels il falloit prononcer. Le procureur général proposa les faussetés qui étoient dans les sceaux, & comment les actes avoient été faits, ainsi que les confessions de la demoiselle Divion & d'autres, & conclut que *ledit Robert répondît s'il vouloit plus user desdites lettres, oui ou non, & que à ce devoit répondre présizément.*

« Ledit Robert fit présenter plusieurs raisons, afin qu'il ne fût tenu de répondre à ce, en disant qu'il cuidoit que « lesdits sceaux de lettres fussent bons, & si il cuidoit qu'il « y eût aucune fausseté, ce n'étoit mie son intention « d'user d'icelles, & que cette réponse devoit passer, ne « autre réponse estoit tenu de faire, & sur ce requéroit « que nous li fissions droit; notre procureur proposant au « contraire que répondre devoit précisément si comme « dessus est dit, & requérant que droit li soit fait sur ce ».

Ainsi dès-lors, dans un procès civil, avant d'attaquer

ROBERT D'ARTOIS. un titre par la voie du faux, on obligeoit, comme aujourd'hui, celui qui l'a produit, à déclarer s'il entend ou s'il n'entend pas s'en servir; ce qui n'empêche pas le ministère public de poursuivre en faux principal les auteurs & les complices du faux, ainsi qu'il fut fait alors, & qu'il se pratique encore à présent.

« Parties ouïes, la cour suffisamment garnie de pairs, & en présence du Roy », ordonna que Robert répondroit précisément s'il vouloit plus user desdites lettres ou non, *lequel arrêt prononcié, fut requis par notre dit procureur, que lédit Robert répondît.* Alors Robert ayant eu délibération avec son conseil, dit qu'il ne vouloit plus user desdites lettres.

Le procureur général ayant conclu sur cette réponse, la cour suffisamment garnie de pairs, déclara, en présence de Robert d'Artois, que lesdites lettres étoient fausses, & comme fausses, seroient dépecées & chancelées; & il est dit de suite : « lesquels arrêts ainsi prononcés, furent lesdites » lettres chancelées & dépecées comme fausses, en présence du Roi & de Robert d'Artois. »

Fol. 372. Enfin, par une lettre de Philippe de Valois, donnée en parlement le 18 février 1331, les lettres par lesquelles il avoit autorisé Robert d'Artois à revenir contre les précédens arrêts & traités, furent *annullées, & rappelées, & mises à néant*, sur la requête du duc & de la duchesse de Bourgogne. Ainsi, si les pairs furent convoqués à cette affaire, & si les arrêts portent ces mots, *la cour suffisamment garnie de pairs*, qui indiquent la nécessité dont il étoit de les convoquer, c'est à cause du crime de faux; car dans une affaire civile ordinaire, concernant une pairie, il n'étoit pas plus nécessaire alors, qu'il ne l'est aujourd'hui, de convoquer les pairs.

L'affaire du comté d'Artois, dont il s'agit, en fournit une preuve positive & intéressante.

ROBERT D'ARTOIS. *Fol. 368, verso.*

Un arrêt, de l'an 1317, annonce que Robert d'Artois avoit alors fait ajourner la comtesse Mathilde au parlement, pour réclamer le comté d'Artois. Le Roi se rendit au parlement avec ses prélats, ses barons & ses conseillers, sans avoir convoqué les pairs de France. La comtesse Mathilde comparut à l'ajournement, pour répondre à la requête de Robert d'Artois. Celui-ci, avant de s'expliquer, requit le Roi d'ordonner l'assistance des pairs: *cùm ad cognoscendum & judicandum causas paris Franciæ, curia parlamenti*, disoit-il, *debeat esse paribus Franciæ munita, requisivit quòd nos, ad cognoscendum de dictâ causâ & ad eam decidendam, curiam nostram haberemus paribus Franciæ sufficienter munitam (b).*

Après cette réquisition, on fit lecture de la demande & de l'ajournement de Robert d'Artois, & alors: *per arrestum nostræ curiæ dictum fuit quòd absque vocatione parium Franciæ, quantùm ad præsens, curia parlamenti . . . sufficienter erat munita (c).* Ainsi, il fut jugé que la convocation des pairs n'étoit pas nécessaire pour le présent, c'est-à-dire, attendu la nature de l'affaire où il n'y avoit jusque-là qu'un intérêt civil.

Il est vrai qu'on ajoute dans cet arrêt, comme indication du fait, le Roi sur-tout y étant présent avec ses prélats, ses barons & ses conseillers: *maximè nobis itidem assistentibus cum prælatis, baronibus & nostris consiliariis,* d'où l'auteur d'une note mise dans le manuscrit, en tête de l'arrêt, conclut mal-à-propos, que le Roi peut procéder contre un pair de France, sans appeler les autres pairs. Cette clause de l'arrêt ne présente qu'un fait de solennité plus grande pour l'arrêt à intervenir, une réflexion de

*(b)* Comme la cour de parlement doit être garnie des pairs de France pour connoître & juger les causes d'un pair, il nous requit de rendre notredite cour suffisamment garnie de pairs pour juger la sienne.

*(c)* Il fut dit, par arrêt de notredite cour, que, sans appeler les pairs de France quant à présent, elle étoit suffisamment garnie.

ROBERT D'ARTOIS.

respect pour la présence du Roi; elle ne juge en aucune façon que sa présence soit un équivalent de la convocation des pairs de France, convocation dont ce même arrêt réconnoît au contraire la nécessité indispensable dans les causes où, de droit, ils doivent assister.

En effet, ce même arrêt ajoute que cependant, dans le cas où Robert requerroit contre la comtesse Mathilde des demandes qui exigeroient la présence des pairs de France, la cour se réserve de faire ce que de raison, c'est-à-dire, de les convoquer.

*Verumtamen si dictus Robertus suam faciat petitionem contra comitissam prædictam, factâ dictâ petitione, tam super eam quàm super ea quæ a dictis paribus requirentur, ac super ea, si sint aliqua quæ curiæ nostræ officio facienda fuerint,* TAM ET MAXIMÈ SUPER PARIBUS FRANCIÆ..... *in dictâ causâ, vel aliis quibuscumque, curia nostra faciat id quod fuerit rationabiliter faciendum (d).*

Après ce jugement, Robert d'Artois demanda le temps de se consulter; mais la comtesse Mathilde représenta, qu'étant ajournée, & son adversaire ne voulant pas agir, elle devoit être renvoyée de l'ajournement, *petivit licentiam recedendi.*

Alors Robert d'Artois persistant dans le système qui venoit d'être expressément proscrit par l'arrêt, répondit qu'il n'entendoit pas former de demande, jusqu'à ce que la cour de parlement de Paris fût garnie des pairs: *quousque curia parlamenti Parisiis, paribus Franciæ sufficienter esset munita.*

La comtesse Mathilde persista dans sa demande à fin de renvoi; & malgré l'absence des pairs non convoqués,

(d) Cependant, si ledit Robert forme sa demande contre ladite comtesse, & que la cour ait quelque chose à décider, tant à l'égard de cette demande que sur les réquisitions des autres parties, qui intéresse sur-tout les pairs de France, notredite cour ordonnera ce que de raison.

elle gagna par l'arrêt qui fut rendu le même jour: *per arrestum nostræ curiæ data fuit eidem comitissæ contra dictum Robertum licentia recedendi (e).*

On ne peut pas voir une question plus solennellement décidée, & c'est une règle qui s'observe encore tous les jours.

Le procès criminel fait & à Robert d'Artois, pour raison du faux, & aux auteurs du faux, & aux faux témoins subórneurs & subornés, fera la matière de la suite de cette notice.

## DEUXIÈME PARTIE

### *De la notice du procès de Robert d'Artois.*

DANS l'instant où Robert d'Artois avoit été forcé de renoncer à se servir des titres qu'il rapportoit pour réclamer le comté d'Artois, & où ces mêmes titres venoient d'être jugés faux & annullés en sa présence, devant le Roi & la cour des pairs, les auteurs du faux étoient déjà connus; & malgré la bizarrerie des procédures civiles & criminelles, presque confondues ensemble, il ne pouvoit rester aucun doute à ce sujet. La demoiselle Divion & sa chambrière, principaux auteurs matériels du faux, en convenoient; ceux qui y avoient coopéré ou qui en avoient eu connoissance, le déclaroient, depuis que l'un d'eux, dans l'espoir d'obtenir sa grâce, qu'il eut en effet, avoit tout revélé. Enfin, les aveux, les dépositions des témoins, le désaveu des faux témoins, étoient au procès.

Philippe de Valois eût donc rempli les règles ordinaires de la justice, en constituant alors prisonnier Robert d'Artois, & en lui faisant faire son procès. Il avoit déjà

(e) Par arrêt de notredite cour, ladite comtesse obtint son renvoi contre la demande dudit Robert.

ROBERT D'ARTOIS. employé inutilement, avant le jugement de la fausseté des pièces, tous les moyens propres à engager Robert à ne pas présenter en justice les titres faux qui faisoient la base & la preuve de sa demande; il lui avoit fait entendre en vain la lecture de la déclaration des faussaires, de la rétractation des faux témoins, de la déposition des témoins véridiques; en vain il lui avoit fait parler par les princes de son sang, par les gens de son grand conseil, par des chevaliers. Il se flattoit cependant encore, qu'après le jugement rendu contre les titres eux-mêmes, Robert reconnoîtroit sa faute, & viendroit lui demander son pardon, Fol. 545. qu'il desiroit au fond de l'ame de lui accorder, tant à cause de son ancien attachement pour lui, qu'à cause de la part que la comtesse de Beaumont sa sœur avoit prise dans ce crime de faux. Mais l'orgueil du criminel ne lui permit pas d'en profiter; il resta tranquille dans ses terres pendant que les procédures paroissoient suspendues, & que les autres accusés restoient en prison.

Il se trouvoit des ecclésiastiques parmi ceux qui étoient présumés coupables. Le Roi obtint du pape des bulles qui commettoient l'évêque de Paris, pour en informer & pour les juger; démarche qui tenoit aux préjugés du temps, & au défaut de connoissance des droits de la souveraineté temporelle, & des principes de nos libertés, c'est-à-dire, des règles anciennes & primitives de l'église.

Ibidem. Il y avoit sur-tout un de ces ecclésiastiques qui occupoit beaucoup; il s'appeloit *Jean Aubery*, de l'ordre des Frères-prêcheurs. Il pouvoit donner les lumières les plus intéressantes sur la véritable intrigue du crime de faux qui avoit été commis, ou du moins mettre à portée d'en découvrir le principal auteur. Attaché au comte de Beaumont, qu'il appelle toujours son seigneur, *domino meo*, il avoit vieilli avec honneur dans les fonctions du saint ministère, & il s'étoit acquis une bonne réputation, en les remplissant avec zèle & avec fruit; mais on ne pouvoit le décider à parler.

Robert

Robert d'Artois pressé vivement par le Roi, de lui déclarer la personne qui lui avoit remis la fausse lettre de confirmation du contrat de mariage de Philippe son père, scellée du sceau de Philippe-le-Bel, & dont le faux emportoit la peine de mort, avoit déclaré que ces lettres lui avoient été remises par le Frère Aubery. Celui-ci fut arrêté & constitué prisonnier; on l'avoit entendu en déposition, & il avoit déjà instruit la justice, que le comte de Beaumont l'avoit envoyé en Bretagne pour y prendre ces lettres, dans un couvent de religieuses, en lui indiquant l'endroit où on devoit les trouver. Ce voyage avoit été inutile; les lettres n'y étoient pas. Aubery fit encore dans le lieu de nouvelles recherches aussi infructueuses: las enfin de perdre ainsi son temps en Bretagne, il reprit la route de la France. Mais étant entré dans une ville du royaume, il vint à sa rencontre une personne, qui exigea de lui le secret de la confession, qui lui en fit faire le serment *super pectus*, & qui lui donna les lettres qu'il cherchoit: il les remit à Robert d'Artois; mais se croyant lié à jamais par son serment & par la loi inviolable du secret de la confession, il ne vouloit pas déclarer par qui ces fausses lettres lui avoient été remises.

ROBERT D'ARTOIS. *Fol. 540 & suiv.*

Aubery fut amené à l'évêque de Paris, pour lui faire son procès aux termes des lettres apostoliques, & il en résulte une procédure des plus extraordinaires.

On voit comparoître devant Hugues, évêque de Paris, qualifié juge-commissaire & exécuteur, *judici-commissario & executori*, & Simon de Bussy, celui probablement qui fut depuis premier président du parlement, & qui prit le premier ce titre. Il est qualifié dans toute la procédure de procureur du Roi, *Simon de Busiaco procurator serenissimi principis Philippi*, & c'est en ce nom qu'il comparoît devant l'évêque de Paris, le samedi d'après la Saint-Martin d'été, au mois de juillet 1331; *procuratorio nomine ejusdem Regis.*

*Fol. 458 & suiv.*

Il présente à l'évêque les titres faux & cancellés, & le

ROBERT D'ARTOIS.

requiert de procéder, d'informer & de faire justice contre Aubery : *& procuratorio nomine requiritur per dominum episcopum procedi, & inquiri summariè, & de ipso justitiam fieri, juxtà traditam a sede apostolicâ sibi formam.*

L'évêque de Paris indiqua à Aubery, un jour pour se défendre. Le procureur du Roi prétendit que c'étoit une démarche inutile, & que, puisqu'il convenoit d'avoir eu ces lettres fausses dans ses mains, & qu'il ne vouloit pas dire de qui il les tenoit, il ne s'agissoit que de procéder d'après sa confession. Mais, malgré cette remontrance, l'évêque de Paris persista dans l'assignation du jour qu'il avoit indiqué à Aubery.

Ce jour étoit le lundi après la fête de la translation de Saint-Benoît. Le procureur du Roi comparut, *procurator prædictus Regis*, d'une part, *ex unâ parte*, est-il dit, & Jean Aubery, de l'autre, *ex alterâ parte.*

Celui-ci commença par persister dans ses aveux précédens, & demanda l'assistance d'un conseil & d'un notaire.

L'évêque dit alors, qu'il étoit persuadé que le procureur du Roi & Jean Aubery diroient également vérité, en la jurant tous les deux sur les saints évangiles.

Cette espèce d'invitation à prêter serment comme partie au procès, fit sentir à Simon de Bussy la nature singulière du rôle qu'il remplissoit; mais il ne resta pas embarrassé. Il protesta qu'il ne faisoit pas partie du procès, mais qu'il agissoit en son nom & qualité de procureur du Roi, & faisant pour lui l'office de promoteur : *protestavit quòd non faciebat partem in hâc causâ, sed erat solummodo nomine procuratorio domini Regis, & pro eo promotor in causâ præsenti.* Ainsi, sans titre émané de l'évêque, qui n'insista plus dans la prétention qu'il venoit d'indiquer, Simon de Bussy se déclara lui-même promoteur pour le Roi, devant le juge ecclésiastique, & en remplit les fonctions pendant tout le cours de l'affaire. Il est difficile de ne pas reconnoître ici le premier trait, pour ainsi dire, de la procédure conjointe du juge royal, qui se transporte dans

le prétoire de l'officialité, & du juge eccléſiaſtique, contre les clercs prévenus de crimes dans les cas où ſe trouvent réunis le délit commun & le délit privilégié.

Aubery convint de nouveau de tout ce qu'il avoit précédemment déclaré; mais il refuſa toujours de s'expliquer ſur le nom de celui qui lui avoit remis la lettre ſcellée de Philippe-le-Bel, ſoutenant qu'il avoit entendu tenir par des perſonnes qu'il nomme, des propos qui ne lui permettoient ſeulement pas de préſumer que ces lettres puſſent être ſoupçonnées de faux, & qu'il pécheroit mortellement s'il réveloit la confeſſion.

L'évêque de Paris indiqua un autre jour, au ſamedi ſuivant, pour qu'Aubery répondît aux articles à produire par le procureur du Roi; car l'évêque lui donne toujours cette qualité dans les actes, & le procureur du Roi, en la prenant, agit toujours au nom de promoteur, *promotorio nomine*.

Il comparut en effet le ſamedi, & préſenta, toujours *promotorio nomine*, dix-ſept articles d'interrogatoire. Aubery y répondit très-cathégoriquement, excepté ſur ce qui concernoit la perſonne qui lui avoit remis les fauſſes lettres, & ſur tout ce qui pouvoit y avoir un rapport, ſoit direct, ſoit indirect. Alors le procureur du Roi propoſa quatre-vingt-quatorze autres articles d'interrogatoire, rédigés avec tout l'art poſſible ; de ſorte qu'il étoit bien difficile à l'accuſé de ne pas laiſſer échapper, en répondant, quelques indices qui auroient mis au moins en état de travailler avec ſuccès à découvrir la perſonne dont on cherchoit à ſavoir le nom.

Aubery répondit aux dix premiers interrogats ce jour-là, & à une partie des autres le mardi ſuivant; il fut toujours impénétrable ſur les circonſtances relatives à ce nom ſi deſiré; il convint cependant qu'il n'avoit pas pouvoir de confeſſer dans le lieu où on lui avoit remis la lettre, ſoutenant qu'il n'en avoit pas beſoin pour l'objet dont il s'agiſſoit. Il convint encore que c'étoit un homme

& non pas une femme qui lui avoit remis la lettre; mais ce dernier aveu lui fit craindre de trahir son secret, s'il continuoit de s'expliquer sur des questions aussi insidieuses. Il prit le parti de ne plus vouloir répondre, malgré les injonctions les plus précises de l'évêque de Paris, en persistant dans tout ce qu'il venoit de dire, sans vouloir y rien ajouter; & il représenta, pour excuser ses refus, qu'il avoit toujours joui d'une bonne réputation, qu'il y avoit long-temps qu'il étoit prêtre & confesseur, qu'il devoit garder le secret de la confession, qu'il étoit prêt de répondre à tout, excepté sur ce point sur lequel le procureur du Roi & l'évêque lui-même ne pouvoient pas le forcer de s'expliquer, & il demanda d'être renvoyé de la demande du procureur du Roi.

Celui-ci prétendit au contraire que les variations de l'accusé, son refus persévérant de répondre, le fait certain que c'étoit par ses mains que la lettre fausse étoit parvenue au comte de Beaumont, & tant de présomptions se réunissoient contre lui, qu'il ne manquoit que son aveu pour compléter la preuve; & que selon le droit & la nature du délit, c'étoit le cas de le condamner & de le dégrader, après avoir exigé de lui la vérité, *tormentis & quæstionibus*, par les tourmens & la question. Conclusion qui prouve, ou bien le degré auquel les juges d'église portoient alors leur pouvoir, tandis qu'à présent, ils ne peuvent prononcer que des peines purement canoniques, contre les accusés dont ils instruisent les procès dans leurs officialités; ou que le procureur du Roi entendoit que cette partie de l'instruction seroit faite par les juges royaux, objet sur lequel il ne s'explique en aucune façon: mais si ce dernier sens est le véritable, il nous rapproche d'autant plus des premières idées de la procédure conjointe.

L'évêque remit à statuer un autre jour, & le lendemain mercredi, après la fête de la Magdeleine, indécis lui-même sur le parti qu'il avoit à prendre, il assembla des chanoines de l'église de Paris, leur doyen à la tête, & des docteurs

en théologie & en droit civil & canonique, pour les consulter. Le procès-verbal en fut rédigé : l'évêque leur demanda si, dans les circonstances de l'affaire, Aubery étoit tenu de répondre. Ils furent tous d'avis, *l'un après l'autre*, qu'il ne pouvoit s'en dispenser.

Aubery lui-même commençoit à être embarrassé sur le parti définitif auquel il devoit s'arrêter. Le mardi suivant, l'évêque lui fit part en jugement des avis donnés par ceux qu'il avoit appelés en conseil; on lut une requête d'Aubery, par laquelle il supplioit lui-même le prélat, de mander & de convoquer des gens habiles en théologie & autres, pour leur exposer le fait, & voir s'il doit nommer celui qui lui avoit remis les lettres, déclarant que s'ils en sont d'avis, il nommera, à l'ordre de l'évêque, suivant qu'ils le jugeront, celui dont on lui demande le nom.

L'évêque de Paris qui avoit déjà rassemblé ce jour-là les mêmes personnes qu'il avoit précédemment consultées, & un plus grand nombre encore que le jour précédent de docteurs & de gens capables, remit de nouveau l'affaire en délibération. Elle fut longuement discutée en présence du procureur du Roi. Tous délibérèrent unanimement que n'y ayant point eu de confession sacramentelle, ni dans la forme, ni dans la matière, le secret de la confession n'avoit pas lieu, & que le serment fait par l'accusé (très-indiscrètement), le lioit si peu, que ce seroit péché mortel de sa part, de ne pas répondre, sous son serment en justice à la demande qui lui étoit faite; en sorte que l'évêque pouvoit le lui enjoindre sous les peines de droit.

Aubery fut mandé aussitôt; il eut communication de ce qui venoit d'être délibéré, & des motifs de l'avis qui avoit été pris d'un commun conseil. Il proposa alors de nouveaux subterfuges, il offrit de déclarer au Roi seul, le nom qu'on lui demandoit, ce qui lui fut refusé; de le dire à l'évêque de Paris seul, ce qui fut également rejeté; ensuite il demanda un délai de deux jours pour se déter-

miner, sur quoi le juge lui ordonna de répondre sur le champ. Enfin, il desira du moins, qu'outre les personnes consultées qui étoient présentes, on appelât comme témoins de ce qu'il alloit déclarer, des conseillers du Roi & des officiers de l'évêque, ce qui lui fut accordé, & exécuté sur le champ.

Forcé ainsi dans les derniers retranchemens, Aubery tira de sa poche une déclaration qu'il avoit écrite & datée du 30 juillet 1331, & qu'il lut avec crainte & tremblement, *cum timore & tremore.*

Il y convient d'abord d'avoir répondu faussement à quelques-uns des articles des interrogatoires qu'il avoit subis, afin de pallier & de couvrir le nom de la personne qui lui avoit remis les lettres scellées du sceau de Philippe-le-Bel, & prie l'évêque de Paris de vouloir bien l'en absoudre. Ensuite il déclare, qu'en retournant de Bretagne en France, il étoit venu dans la ville d'Evreux, que le comte de Beaumont venoit d'y arriver, qu'il l'envoya chercher, & qu'à sa grande surprise, ce fut le comte de Beaumont lui-même, qui lui montra la lettre de Philippe-le-Bel, dont il avoit fait inutilement la perquisition, & lui déclara qu'elle lui avoit été apportée par une personne, dont il ne voulut pas lui dire le nom. Aubery lut cette lettre avec grand plaisir, & en fit ses sincères complimens au comte.

Il lui observa cependant, que cette écriture lui paroissoit *moult nouvelle pour le sceau qui étoit bien vieux;* & le comte lui répondit que ces lettres avoient été bien conservées, qu'elles n'en valoient que mieux: alors il remit ce titre au comte de Beaumont, auquel il avoit juré, avant tout, sous le sceau de la confession, de garder le secret qu'il vouloit lui confier.

Il finit par dire, qu'à la mi-carême suivant, M. de Beaumont lui déclara que le Roi le pressoit fort de lui amener celui qui lui avoit donné cette lettre, & le pria de convenir que c'étoit lui; que ce prince lui avoit

affirmé qu'elle étoit bonne, & qu'en conséquence, il consentit à tout, ne pouvant pas imaginer qu'elle fût fausse, & ayant toutes sortes de raisons au contraire pour penser qu'elle étoit vraie & sincère; qu'au surplus, s'il n'avoit pas déclaré la vérité jusque-là, c'étoit pour sauver l'honneur du sang royal.

Il paroît que l'affaire n'eut pas d'autres suites à l'égard d'Aubery, dont il n'est plus question dans tout le manuscrit.

Un aveu aussi difficile à avoir, un aveu qui avoit obligé, pour l'obtenir, de recourir à des formes aussi inusitées, & dont on ne présume pas qu'il existe d'autre exemple; un aveu judiciaire si précis, si authentique, si public & si honteux, acheva de mettre des bornes à la patience de Philippe de Valois. Il résolut enfin de faire poursuivre & condamner le comte de Beaumont, les auteurs du faux & les faux témoins; il ne connut plus que les formes judiciaires, ses bontés passées se changèrent en une juste indignation, qui ne se démentit point dans la suite: mais la comtesse de Beaumont sa sœur, quoique convaincue par les aveux de la Divion, & des autres complices & témoins, n'y fut comprise en rien. La honte & les malheurs de son mari furent sa seule punition, ainsi que la connoissance notoire & publique de son crime.

On observera ici que, suivant l'ordre actuel des procédures, il n'auroit dû y avoir qu'un seul procès criminel instruit conjointement contre Robert d'Artois, & contre tous ses complices & ses faux témoins. Mais il en fut autrement alors; le procès dirigé contre Robert fut seul porté à la cour des pairs. La demoiselle Divion fut jugée la première avant Robert, une autre des faussaires & les faux témoins ne furent jugés que long-temps après Robert d'Artois, & la cour des pairs ne fut point présente à leurs jugemens, quoique ce fût le même crime & le même fait.

On voit par l'examen des procédures dirigées contre Robert, que l'usage étoit alors, d'ajourner le pair accusé,

ROBERT D'ARTOIS.

à un jour certain, pour comparoître devant le Roi, la cour des pairs assemblée; que s'il ne comparoissoit pas, on prenoit un défaut contre lui, & que les ajournemens & les défauts se répétoient jusqu'à trois, & même quatre fois. Ces ajournemens se faisoient, ou à la personne même du pair, ou à son domicile, & aux principaux lieux & siéges de justice de ses possessions. On saisissoit ses biens s'il ne comparoissoit pas, & on redoubloit les publications d'ajournement; on les faisoit au palais, l'audience tenant, & à la table de marbre. Les pairs étoient avertis de chaque jour de la cause, par des lettres du Roi; mais toutes ces procédures, dont la longueur & la multiplicité donnoient toujours à l'accusé le temps de se soustraire à la justice des loix, n'ont plus lieu actuellement. On y voit seulement le germe de celles qui se pratiquent contre les *contumaces*.

Quand il s'agit maintenant de faire le procès à un pair de France, le parlement, chambres assemblées, expose au Roi le sujet du procès, & le supplie d'honorer sa cour des pairs de sa présence, au jour indiqué, ou à tel autre qu'il lui plaira. Si c'est le Roi qui juge à propos d'ordonner lui-même de faire le procès à un pair de France, il ordonne à son parlement, soit par des lettres patentes, soit verbalement, de procéder; dans ces deux cas également, les pairs sont avertis par un billet qui est porté à leur domicile à Paris, par un secrétaire de la cour, à moins que le Roi n'ait jugé à propos de venir lui-même faire connoître ses volontés à son parlement-cour des pairs, & qu'il n'ait fait avertir lui-même les pairs de s'y rendre pour recevoir ses ordres, à l'effet de procéder à l'instruction du procès criminel. Les pairs de France sont toujours avertis dans la même forme, pour chaque jour de séance, du procès criminel.

A l'égard des procédures de contumace, soit contre un pair, soit contre tout accusé, car elles sont les mêmes dans tous les cas, elles consistent à faire perquisition de la personne défaillante, au lieu de son domile ou de sa résidence, s'il

s'il en a, ſinon par affiches à la porte de l'auditoire, avec ſaiſie & annotation de ſes biens, & aſſignation nouvelle à comparoître à la quinzaine. Si le défaillant ne comparoît pas, il eſt encore aſſigné à la huitaine, par un cri public fait à ſon de trompe à la place publique, à la porte de la juridiction, & encore au-devant de ſon domicile ou de ſa réſidence, s'il en a. Enſuite on prend un ſeul défaut contre lui, qui ordonne le récolement des témoins, & qu'il vaudra confrontation attendu l'abſence de l'accuſé; & on ſtatue ſur le profit du défaut, par le même arrêt qui prononce ſur le fond de l'accuſation.

ROBERT D'ARTOIS.

C'eſt en ne perdant point de vue les formes actuelles, qu'on doit lire ce que nous allons rapporter des procédures qui furent dirigées contre Robert d'Artois.

Elles commencèrent par un premier ajournement à comparoître au jour & fête de Saint-Michel de l'an 1331; il étoit contenu dans une lettre du Roi, adreſſée à Robert d'Artois, comte de Beaumont, en ſtyle direct & perſonnel, ainſi que les autres ajournemens qui ont eu lieu. De ſecondes lettres du Roi, contenoient la commiſſion de procéder à l'ajournement: elles étoient adreſſées à des officiers de juſtice, qui faiſoient dans cette occaſion la fonction de ſergens du Roi, & qui dreſſoient un procès-verbal de toutes leurs opérations, & dont le ſtyle étoit directement adreſſé à la perſonne du Roi.

Les lettres d'ajournement énoncent le titre de l'accuſation intentée contre le comte de Beaumont: ſavoir, « qu'il montrât & produisît en jugement contre la ducheſſe de Bourgogne & comteſſe d'Artois, certaines lettres « trouvées fauſſes & mauvaiſes (premier chef); & à faire la « fauſſeté & mauvaiſeté d'icelles, avez ſachamment & par barat *(f)* & machination de faux, de certain propos donné con- « ſeil, aide & confort » (deuxième chef de l'accuſation).

Les ſergens du Roi allèrent à Conches, où étoit le

*(f)* C'eſt-à-dire, par tromperie.

ROBERT D'ARTOIS.

domicile du pair accusé. Il se trouva absent au moment où ils y arrivèrent, & ils publièrent le premier ajournement au château, en présence des témoins qu'ils avoient amenés, & de plusieurs autres chevaliers, écuyers & bourgeois. Ils en laissèrent copie, en présence de la comtesse de Beaumont, & suivant ses ordres, aux chevaliers qu'ils avoient trouvés dans le château; ils le publièrent aussi dans la ville de Conches, dans celle de Beaumont-le-Roger, chef-lieu du comté de Beaumont, tant au château, que dans la ville, à la géole de la prison, & dans la chambre des plaids ou auditoire.

Fol. 310. Au jour de Saint-Michel, Robert n'ayant point comparu, ni personne pour lui, les pairs se trouvèrent présens. Ils avoient été convoqués à ce jour par des lettres du Roi, scellées & adressées à chacun d'eux, avec une commission au prévôt pour les présenter à chaque pair, ce qui avoit lieu à chaque ajournement.

Le manuscrit porte le nom des pairs de France qui furent convoqués; savoir, pour les pairs ecclésiastiques, l'archevêque de Rheims, & les évêques de Noyon, de Laon, de Châlons, de Beauvais & de Langres; & pour les pairs laïcs, le Roi de Navarre, comme comte d'Évreux, le duc de Normandie, le duc de Bourgogne, le comte d'Alençon, le duc de Bourbon, le duc de Guyenne, le comte de Flandre, & le comte d'Estampes : un grand nombre d'autres seigneurs assista à la séance.

Le procureur général conclut, contre le comte de Beaumont, non comparant, *à ce qu'il fût puni par nous & par notre cour, en corps & en biens, suivant la qualité des méfaits*, expressions qui emportoient alors la peine de mort & la confiscation des biens; ou au moins, qu'*il fût puni civilement suivant ce que nous & notre cour verrions qu'il seroit à faire de raison;* il requit défaut contre le comte, & avec cela, que nous lui *octroyons ajournement à voir juger le profit du défaut.* La cour des pairs *mit Robert d'Artois à défaut, & octroya ajournement à notre procureur, selon ce que requis le nous avoit.*

Ce fut peu avant ou peu après cet arrêt, que la demoiselle Divion fut jugée; & probablement, ce fut après cet arrêt, puisque ayant été condamnée au feu pour le faux commis dans le scel du Roi, elle fut exécutée le 6 octobre suivant 1331, en persistant dans ses aveux, comme on l'a déjà dit dans la première partie de cette notice; mais on ne poursuivit pas alors les autres faussaires & faux témoins.

Le deuxième ajournement fut fixé à la quinzaine du jour de Saint-André, 13 décembre 1331; les mêmes formes furent remplies, si ce n'est que les sergens du Roi allèrent de plus à Joy, où étoit la comtesse de Beaumont, & à Orbec, lieu qui avoit été négligé ou oublié lors du premier ajournement.

Le comte de Beaumont ne comparut pas plus qu'au premier ajournement; & le procureur général conclut d'abord au jugement du défaut contre lui; disoit, porte l'arrêt, que le comte de Beaumont, tant par la vertu du premier défaut, comme du second, devoit être réputé comme contumace, & il conclut, *à ce qu'il fût reçu pour convaincu & atteint sur les crimes & maléfices dessusdits, & fût condamné à corps & biens, jouxte la qualité d'iceux, & déchu de ses défenses.*

Il est évident que le mot *maléfices*, qu'on vient de rapporter, ne peut signifier ici que *malefacta*, c'est-à-dire, *mesfaits;* & qu'il n'a aucun rapport à des faits de sorcellerie & de sortilége. Ne seroit-ce pas cette expression qui auroit donné lieu à la méprise de ceux des historiens, qui ont voulu introduire des sorciers & des sorcières dans le récit de cette affaire?

Le procureur général prit en même temps des conclusions subsidiaires, en requérant qu'au cas où le comte ne devoit être convaincu, ni condamné par aucune des voies dessusdites, il lui fût accordé un nouvel ajournement. Ce fut le parti que prit la cour des pairs, & le troisième ajournement fut fixé à la quinzaine du jour & fête de la

ROBERT D'ARTOIS.

Chandeleur, 17 février 1331. L'année ne commençoit alors qu'à Pâques.

Le troisième ajournement fut exécuté dans la même forme que les précédens; on ne fera que deux observations à son sujet.

La première, que les biens du comte de Beaumont avoient été mis sous la main du Roi & de justice, au moyen du premier défaut prononcé contre lui, à la deuxième journée de la cause, & que le troisième ajournement ne fut pas fait seulement au lieu du domicile & dans les principales villes des possessions du pair accusé, mais qu'il en fut fait un de plus à Paris. En effet, le 20 décembre 1331, *les sergens du Roi* se rendirent en la grand-chambre du parlement, & là, *en présence de nosseigneurs tenant le parlement, & de ceux qui étoient venus pour plaider*, ils firent lire & publier l'ajournement, déclarant que s'il y avoit quelqu'un pour le comte, ils lui bailleroient l'ajournement pour le lui porter; & sur le champ, ils allèrent en faire autant dans la grande salle du Palais à la table de marbre, en présence de ceux qui s'y trouvèrent, & qui y accoururent.

La deuxième, qu'on attachoit la plus grande importance à ces formalités. Les sergens n'ayant pu parler à la comtesse de Beaumont, qui ne voulut ni les recevoir, ni venir à eux, se placèrent aux fenêtres de la pièce voisine de la chambre où elle étoit, & y firent publier l'ajournement, *si haut & si près*, que madame la comtesse, & tous ceux qui étoient avec elle dans sa chambre, ainsi que dans les autres chambres & maisons à côté, le *pouvoient oir & entendre.*

Après ce troisième ajournement, Robert d'Artois donna une procuration à des messagers qui vinrent de sa part, avec les messagers du duc de Brabant, dans les états duquel il s'étoit retiré. Leur pouvoir n'étoit pas pour comparoître au lundi, jour indiqué, mais au mardi, lendemain de l'indication; & de plus, ils n'avoient pas

pouvoir de comparoître en jugement pour lui sur le fond de l'affaire, mais seulement d'excuser son absence, & de proposer les conditions sous lesquelles il comparoîtroit.

Cette procuration étoit une lettre scellée de son sceau, & adressée au Roi *par son humble féal & dévot Robert d'Artois, comte de Beaumont.* Elle contenoit, qu'ayant confiance aux deux personnes qu'il avoit choisies, il les envoyoit pour comparoître devant le Roi, à l'effet de proposer & alléguer pour lui & en son nom, les causes de son absence; & pourquoi il ne peut, pour certaines justes & raisonnables causes, comparoir en personne par-devant vous en votre cour à cette journée, *mardi après la quinzaine de la Chandeleur,* & jurer les causes de son abscence être vraies, & le prouver en temps & lieu.

Le jour étoit indiqué au lundi, & la procuration fixoit à sa place le mardi. Les fondés de pouvoirs de Robert se présentèrent cependant le lundi à la cour des pairs, remirent leur procuration & le libelle des excuses du comte de Beaumont, disant *qu'ils le bailloient comme hors de jugement.*

Mais la cour des pairs refusa de statuer, attendu l'indication du mardi au lieu du lundi. Il n'en est même pas fait mention dans l'arrêt qui fut rendu le lundi; on n'en trouve la preuve que dans l'acte dont on va parler, & où on lit ce qui suit:

« Il leur fut dit par la cour du roi de France, en sa présence, ladite cour suffisamment garnie de pairs & « autres, que ils ne faisoient à oir ne recepvoir à chose « que ils dissent, proposassent ou baillassent, & qu'ils vol- « sissent dire, proposer ou bailler; veu considéré la teneur « de leur procuration présente & baillée par-devant ladite « cour, par laquelle apparoît qu'ils ne pouvoient rien dire, « proposer ne bailler audit lundi, auquel jour si avoit été « assigné audit comte, ains étoit contenu en icelle que ils « dissent & propossassent à autre jour qu'audit lundi, & « considéré aussi les autres choses mouvans ladite cour ». Fol. 372.

ROBERT D'ARTOIS.

Ainsi les fondés de pouvoirs de Robert ne furent point écoutés, & la cour des pairs, après avoir examiné leurs pouvoirs & leur libelle, ne statua point sur les excuses du comte, attendu l'indication du mardi, qui leur étoit donnée par la procuration de Robert, au lieu du lundi.

Ce fait, qui paroît d'abord une subtilité & une rigueur de forme portée au dernier excès, peut peut-être s'expliquer par une réflexion sur le fonds même des excuses de Robert d'Artois. Elles étoient dirigées, dans presque tous les articles, contre la personne même du Roi; elles tendoient à l'inculper: & ne seroit-ce pas ce motif qui auroit déterminé à couvrir sous le voile d'une irrégularité de procédures, l'incompétence de la cour & l'indépendance de la majesté royale? c'est du moins ce que peuvent donner à entendre ces derniers mots, *considéré aussi les autres choses mouvans ladite cour.*

Après que ce jugement fut rendu, le procureur du Roi conclut à ce qu'il lui fût donné défaut contre Robert, & que pour le profit, attendu son absence qui l'empêchoit de conclure plus rigoureusement contre sa personne, il fût banni du royaume, & ses biens confisqués; peine qui emportoit dès-lors la mort civile. Il conclut encore subsidiairement, & selon toutes les apparences, attendu les excuses alléguées & la réponse qui devoit y être faite, à un nouvel ajournement. Il fut accordé par la cour des pairs, & le Roi le fixa au mercredi d'avant Pâques-fleuries de la même année 1331.

La cour des pairs n'avoit pas pris connoissance juridique des excuses du comte de Beaumont, mais le Roi ne voulut point les laisser sans réponse. Il ne devoit pas se soumettre lui-même à un jugement de sa cour, parce qu'elles s'attaquoient à sa personne en partie, & qu'elles se plaignoient vivement de sa conduite, en lui imputant même un projet d'assassinat contre Robert. Il voulut se disculper, & il tint le lendemain sa cour, *hors des journées de la cause.* Les députés de Robert & les messagers du duc de Brabant,

*Fol. 372, à 382.*

furent avertis de s'y rendre, & ils y vinrent. Cet acte est trop singulier en lui-même, pour n'en pas rendre compte en détail. On y voit la majesté souveraine répondre aux reproches d'un sujet, confondre ses allégations, & lui donner tous les moyens justes & possibles de se représenter. Cet acte est appelé, dans le procès & dans le manuscrit, *les excusations de messire Robert d'Artois, & les réponses du Roi à icelles.*

On y expose d'abord ce qui s'étoit passé à la journée de la veille, & ce qu'avoit prononcé la cour du Roi; après quoi le Roi proteste qu'il n'est pas venu en sa cour pour entendre en jugement les messagiers du comte, mais pour à tant seulement, « que lesdits messagiers (ceux du comte & du duc) voyent & oient les bons mouvemens & justice du roi de France & de son conseil, & non mie afin de procéder ce présent jour en jugement sur ce que lesdits messagiers auroient baillé audit lundi; & a fait le Roi en sa présence hors de jugement & de tout procès de jugement, dire & proposer ce qui s'ensuit ».

On fait lecture, l'un après l'autre, de chacun des articles d'excuses du comte, & de la réponse du Roi à chaque article; exemple peut-être unique dans son genre, fruit de l'heureuse simplicité & de l'esprit de justice de ces temps anciens.

Le premier article des excuses du comte de Beaumont, consistoit à dire que Pierre de Garancières, Jean de Gaillon & P. de Roys, chevaliers, vinrent à lui de par le Roi, à la Magdeleine devant passée, & lui dirent que le Roi *se trouvoit mal payé de lui pour tout plein de choses qu'on lui avoit donné à entendre.*

« Qu'il répondit qu'il vous plût qu'il allât en votre présence, & il étoit prêt de soy excuser & purger envers vous, contre personne qui nous li voudroit demander; lesquels chevaliers allèrent à vous, & rapportèrent que vous ne vouliez pas qu'il allât par-devant vous, si vous n'aviez votre conseil; mais vous vouliez bien qu'il allât par-

» devant vous à la quinzaine de la mi-août à Saint-
» Germain en Laye, & là vous auriez votre conſeil, & ſauriez ſi vous le recevriez en votre conſeil, ou non ».

Le Roi fit répondre que ſi les chevaliers lui avoient dit *que le Roi étoit à mal payé de lui, ce n'étoit pas par mal talent qu'il eût à lui,* mais pour le bien de la juſtice, *ſi comme à bon prince appartient;* car il vouloit bien qu'il vînt » par-devant *lui avec ſon conſeil, & ſauroit* s'il recevroit » le comte en ſes offres ou non. Car en telle beſogne n'a » voulu mie aller en avant de lui ſeul ni de volonté, mais » murement par tout ſon grand conſeil, & en préſence des » pairs, de prélats, barons, clercs, lais, & de pluſieurs qui étoient du propre lignage ».

Dans le deuxième article des excuſes, Robert dit qu'il ſait que le Roi avoit chargé des chevaliers de l'arrêter, qu'il fut obligé de ſortir du royaume, & par ce ne put ſe trouver à la première journée, puiſqu'on ne vouloit pas lui octroyer de ſauf-conduit.

Le Roi fit répondre qu'il convenoit que des chevaliers furent chargés de l'arrêter, & qu'il le fit par voie de juſtice & pour juſtes & ſuffiſantes cauſes, étant grièvement ſoupçonné d'avoir ſciemment uſé de fauſſes lettres en jugement devant le Roi, auxquelles il avoit renoncé, & dit en jugement que plus n'en vouloit uſer, leſquelles furent prononciées fauſſes, & qu'il avoit conſenti, donné conſeil, aide & confort à faire & pourchaſſer la fauſſeté deſdites lettres, par machination de faux.

Le Roi fit ajouter qu'ainſi il devoit le faire prendre, & avoit trop tardé, puiſqu'il auroit dû le faire le jour que les lettres furent prononcées fauſſes, mais qu'il avoit retardé par le grand amour & affection qu'il avoit à lui, & ne l'avoit pas fait ajourner par les trois chevaliers: « mais » s'il li fut dit de par le Roi, qu'il pouvoit venir devers » lui, ce fut à ſa requête, & que quand on eſt ſoupçonné » d'un crime, on doit venir apporter excuſe au Roi, & ſe rendre priſonnier à la cour de ſon ſeigneur, » pour être

à droit;

à droit; & partant, ne peut être excusé de ce qu'il est sorti du royaume, & n'est pas venu la première journée.

Quand au sauf-conduit, le Roi répond « qu'il ne fut oncques, n'est, & ne sera défaillant de donner suffisant & « convenable conduit, ains a toujours dit, répondu & offert « à ceux qui parlé li ont de conduit, qu'il étoit appareillé « de donner à lui sauf-conduit de venir sauvement & sûre- « ment à la journée, & d'y être pour attendre droit; « mais chacun sait que nul bon juge n'est tenu de donner « conduit à celui qui est poursuivi de cas de crime, qu'il « ne puisse être prins & arrêté à la journée, si li raison « & coutume le requéroient »; expressions remarquables & importantes, par rapport aux sauf-conduits dans les affaires criminelles.

Dans le troisième article de ces excuses, Robert prétendoit qu'il n'avoit pas pu être à la deuxième journée, dans la crainte d'être arrêté ou tué, comme il a apparu par messire Hüe de Caumont, chevalier, lors banni de France, lequel a confessé à plusieurs dignes de foi, que l'on vouloit le prendre & tuer, ce que plusieurs autres ont confessé, & c'est chose notoire au pays.

Le Roi a fait dire que pour les véhémentes présomptions, soupçons, diffamations & justes causes ci-dessus, & pour ce que ledit comte s'est rendu fugitif du royaume, & s'en est allé avec bannis & ennemis du royaume de France, en grande offense de la royale majesté, a commandé qu'il fut pris & arrêté, « mais ne commandat oncques de faire tuer li, ne autres; & ce qu'il a commandé, « il l'a fait par voie & à fin de dire justice ».

La quatrième excuse de Robert d'Artois, pour ne pas se présenter à la troisième journée, étoit fondée sur les mêmes motifs, & en outre, sur ce que le comte de Bar qui est si fort homme & si puissant au royaume, au-dedans & au-dehors, le défia, sans qu'il lui ait rien méfait, & aussi a défié tout le pays où il demeure pour cause de

ROBERT D'ARTOIS.

lui, & ne peut partir de-là où il est, sans grand péril de son corps.

Le Roi a fait dire que ces raisons n'étoient pas suffisantes; & que s'il avoit douté du comte de Bar, il le devoit avoir signifié plutôt au Roi, par lui ou par autre, & que le Roi y eût pourvu de convenable remède.

Enfin le préambule & les conclusions de ces excusations, tendoient à ce qu'il plut au Roi lui donner journée, telle comme il appartient, à laquelle avec votre sauf-conduit, sauvement, & tous les gens qui avec li seront, il puisse se purger convenablement & comme il appartiendra, de tout ce qu'on pourra mettre sus & proposer contre lui, demandant excuse de sa sortie du royaume, & ne donner défaut ne contumace contre lui, & *le faire assurer par le comte de Bar, qui est votre homme.*

A cette demande, le Roi a fait dire que de tout cela il appert, que le comte de Beaumont n'a pas eu de justes excusations de s'être rendu fugitif du royaume, & de n'être pas venu aux journées; que la cour lui a donné une journée convenable au mercredi d'avant Pâques-fleuries, à Paris au Louvre, & ce en présence des messagiers, & que néanmoins il sera ajourné suffisamment audit mercredi.

Qu'il octroie les sauf-conduits dès maintenant & à toujours, pour venir à la journée, pour attendre droit, & qu'il s'en peut retourner sauvement, si le Roi & sa cour ne le arrêtoient & faisoient arrêter par voie de justice & de raison, & par le grand & meur conseil du Roi & de sa cour; qu'il pourra amener ceux qu'il plaira, & s'en retourner sauvement, ores qu'ils ne soient bannis & ennemis du royaume, & s'il l'avertit, lui enverra ses gents, tels & si forts, qu'ils le conduiront sûrement & sauvement à sa journée.

Ensuite le Roi a commandé & prié au comte de Bar, présent à la séance, qu'il lui donne, & aux siens, & à tout le pays de Brabant, bon & seur état, ce que ledit comte

de Bar *a voulu & octroyé de bonne-foi pour l'honneur du Roi, & à son commandement, & à sa prière.*

On voit par-là que le Roi a commandé au comte de Bar comme étant son homme, & l'a prié comme souverain indépendant hors du royaume, & que ce comte, en ces deux qualités, a accordé ce qui lui étoit demandé au commandement d'abord, & ensuite à la prière du Roi.

Enfin, le Roi déclare qu'il baillera lettres de tout au comte de Beaumont, s'il veut les avoir, & lui fera avoir celles dudit comte de Bar, s'il en est requis; & s'il se doute d'aucuns autres, il le signifie au Roi, & y pourvoira.

C'est ainsi que finit cet acte, daté du 18 février 1331.

Quelqu'extraordinaire qu'il puisse paroître, on voit, lorsqu'on y réfléchit, qu'il étoit nécessaire pour assurer la légitimité du jugement à rendre; qu'il rouloit en partie sur des objets qui ne pouvoient être décidés par la cour des pairs, tant à cause des inculpations que renfermoient les excuses contre le Roi, qu'à cause des objets qui dépendoient uniquement de son autorité personnelle, & non de la puissance judiciaire; & que loin de porter atteinte à la majesté royale, il étoit propre, au contraire, à prouver la bonté, la loiauté & la justice du Roi, tant pour le passé que pour le présent & pour l'avenir, & qu'il donnoit enfin à Robert, tous les moyens que la justice permettoit pour le mettre en état de venir se défendre. Mais quelles défenses pouvoit alléguer un accusé qui ne vouloit pas convenir de son crime, quoique déjà chargé du poids d'une preuve accablante, & récemment fortifiée par la déclaration persévérante de la demoiselle Divion, avant de subir le dernier supplice, & par l'aveu du frère Aubery dominicain?

Aussi Robert qui n'avoit cherché qu'un moyen pour différer, ou pour embarrasser la cause de difficultés qui pussent un jour lui donner lieu de réclamer contre le

ROBERT D'ARTOIS. jugement qui le menaçoit, ne demanda point de sauf-conduit, & resta dans le Brabant.

Le quatrième & dernier ajournement qu'on avoit accordé fut fait dans les mêmes formes, à Paris, à Conches, à Orbec, & à Beaumont-le-Roger, & au jour indiqué, un premier arrêt adjugea le défaut définitif; & par un deuxième arrêt, en jugeant le profit, fut dit & prononcé *en notre présence ledit Robert d'Artois être banni de notre royaume, & tous ses biens & droits, quelconques qu'ils soient, être confisqués & forfaits.*

Il fut expédié le même jour des lettres exécutoires, scellées du sceau du Roi, adressées aux baillifs de Rouen, de Vermandois, d'Aix, de Toulouse & de Carcassone, ou à leurs lieutenans, & à tous autres justiciers royaux.

Elles rapportent l'arrêt rendu contre Robert d'Artois; elles en ordonnent la publication aux assises & marchés, aux jours & lieux accoutumés, avec injonction, si le banni est trouvé, de l'arrêter par-tout, *hors lieu saint*, ( ainsi ces asyles avoient encore lieu ) & de l'amener ou faire amener sous sauve & sûre garde, au châtelet de Paris, pour attendre & recevoir justice selon ce que de raison. Ce n'étoit donc pas dès-lors un jugement définitif que celui qui étoit rendu par contumace, & la représentation de l'accusé le faisoit disparoître comme aujourd'hui dans les délais fixés, puisque l'on devoit amener Robert au châtelet, pour être jugé.

Ces mêmes lettres exécutoires, font défenses à tous les sujets du Roi, de recevoir le banni, & de lui prêter ou donner en aucune manière confort, conseil ne aides, sous peine d'être puni de telle manière, que ce soit exemple à tous autres.

Ces formalités n'ont plus lieu à présent contre les contumaces; mais les condamnations à mort naturelle sont exécutées par effigie sur un tableau attaché au lieu des exécutions. A l'égard des autres condamnations, elles sont

inscrites sur un tableau attaché de même, & le jugement est signifié au domicile ou résidence du condamné contumace. S'il n'en a pas, la copie est attachée à la porte de l'auditoire : cette forme d'exécution publique, fait courir contre l'absent les délais du temps où il lui est permis de se représenter, & emportent de droit les mêmes ordres & les mêmes défenses à l'égard des sujets du Roi, par rapport à la personne des condamnés, que la plupart de celles qui sont contenues dans les lettres exécutoires dont il s'agit ici.



Elles finissent par ordonner de mettre dans les mains du Roi, tous les biens & droits que Robert tenoit & possédoit.

Le manuscrit contient ensuite les noms des juges qui ont assisté à la dernière séance du procès.

Le surplus des objets contenus dans ce manuscrit, fera la matière de la troisième & dernière partie de cette notice.

## TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

IL reste à rendre compte de ce qui concerne les autres accusés dans l'affaire de Robert d'Artois, des nouveaux événemens qui eurent lieu par rapport à lui, & enfin de la lettre du Roi qui le déclaroit criminel de lèse-majesté.

Parmi ceux qui étoient accusés du faux, se trouvoit Robert Tesson, qui avoit été notaire royal, & qui étoit devenu depuis curé de Saint-André-des-Arcs à Paris, *curato Sancti Andreæ de arcubus Parisiis.* L'évêque de Paris lui fit son procès, dans le temps même où l'on jugeoit Robert d'Artois, & il est rapporté en entier dans le manuscrit. *Fol. 445 & suiv.*

Il étoit accusé d'avoir aidé au faux, & notamment d'avoir fait une rature & correction à l'un des actes faux, pendant que l'on instruisoit la contestation au parlement, concernant

la validité de ces actes; il avoit été arrêté, & il étoit convenu de tout devant le prévôt de Paris le jeudi d'avant la Magdeleine de l'an 1331. Il avoit en même temps demandé pardon au Roi, qui l'avoit fait mettre en prison. L'instruction fut dirigée contre lui à la requête du promoteur de l'évêque, *per procuratorem seu promotorium curiæ nostræ Episcopalis ex officio nostro procedentem*, dit Hugues évêque de Paris, & il fit la poursuite en ce nom, *promotorio nomine;* ainsi le procureur du Roi n'étoit entré pour rien dans cette seconde procédure contre un ecclésiastique, & ce fut le promoteur de l'évêque qui agit tout seul.

L'évêque nomma, pour faire l'instruction du procès, deux commissaires, qu'il choisit parmi les chanoines de l'église de Paris, *a domino Episcopo specialiter deputatis*, tandis qu'il avoit instruit lui-même le procès du dominicain; mais il réserva à sa personne le jugement du procès, *decisionem verò & executionem dictæ causæ penes nos retinemus.*

Ainsi les évêques n'avoient point alors d'officiers en titre, ils nommoient par commission spéciale ceux qu'ils jugeoient à propos dans chaque affaire; ils leur en confioient la décision, ou se la réservoient à leur gré. On sent tous les dangers d'une pareille liberté pour les accusés, & avec combien de raison les prélats ont été obligés d'avoir des officiers en titre dans leurs officialités, ainsi que les seigneurs justiciers dans leurs justices temporelles, sans qu'ils puissent en aucun cas se réserver à eux-mêmes le jugement des affaires, soit civiles, soit criminelles, qui font partie de la juridiction contentieuse.

Le promoteur, après la lecture de la commission de l'évêque, produisit les titres déclarés faux au parlement, ainsi que la confession de Robert Tesson, devant le prévôt de Paris, proposa les articles de l'interrogatoire qu'il devoit subir, & conclut contre lui à la privation de tous bénéfices: *pœnam privationis omnium beneficiorum suorum incurrit, propter falsitatem ab eo fraudulenter commissam.* Tesson

convînt de la vérité sur tous les articles; il en demanda pardon de nouveau, prétendant n'avoir agi, ni par amour, ni par haine, ni par séduction, puisqu'en effet le comte de Beaumont s'étoit opposé à la correction qu'il avoit faite presque malgré lui, ni par espoir de gain, ou par crainte de perte, mais par ignorance & simplicité, *per simplicitatem & ignorantiam.* ROBERT D'ARTOIS.

Les commissaires de l'évêque de Paris terminèrent leur instruction, en ajournant Tesson à comparoître devant l'évêque de Paris, pour entendre son jugement définitif.

La sentence du prélat, datée du mois d'avril 1331, avant Pâques, contient les motifs du jugement; ce qui indique qu'elle étoit sujette à la réformation du juge supérieur ecclésiastique, indépendamment de celle à laquelle pouvoit donner lieu l'appel comme d'abus, que le célèbre Pierre de Cugnières travailloit alors à faire revivre, ou du moins à établir, pour tenir lieu du recours au prince.

Les motifs de l'évêque de Paris, furent, 1.° que Robert Tesson étoit notaire royal-juré: *attentis & consideratis quod dictus R. Tesson erat notarius domini regis & juratus.*

2.° Qu'il avoit connu dès l'origine toute l'affaire du faux: *& quod a principio noverat negotium de quo agebatur.*

3.° Qu'il avoit fait une rature dans l'acte faux pendant l'instruction même du procès civil: *& quod pendente causâ coram domino rege, raturam fecit in dictâ litterâ sigillatâ.*

4.° Enfin, la nature d'une affaire aussi importante, où il s'agissoit du comté-pairie d'Artois, les périls qui pouvoient en résulter pour le Roi & pour le royaume, & la qualité des personnes qui étoient du sang royal: *attentis etiam quod res magna erat de quâ agebatur, scilicet pariæ & comitatus Atrebatensis, in quo regi & regno poterant magna pericula imminere, tum quia personæ inter quas quæstio erat mota, sunt & erant de majoribus regni, & de genere regio.*

En conséquence, l'évêque déclare que Tesson est faussaire: *pronuntiavimus & definivimus ipsum Robertum Tesson esse falsarium*

ROBERT D'ARTOIS.

*& falsum commisisse*, ce qu'il ne fait, qu'après avoir consulté, *de peritorum consilio.*

Et il le condamne, 1.° à la privation de tous les bénéfices dont il étoit titulaire, en doutant néanmoins de la plus ou moins grande étendue de sa puissance à cet égard: *& privamus eum, quantùm in nobis est, ut falsarium, in omnibus beneficiis quæ obtinet, & privatum nuntiamus.*

2.° A faire pénitence en prison tant qu'il plairoît à l'évêque : *ipsum ad agendam pænitentiam in clauso carcere detendi præcipimus per eamdem nostram sententiam, quamdiu nostræ placuerit voluntati;* peine qui n'a plus lieu, ni en elle-même, ni quant à l'arbitraire de sa durée, mais qui a donné probablement lieu à celle qui condamne aujourd'hui un ecclésiastique délinquant, à passer dans un séminaire, ou le reste de ses jours, ou le temps fixé par la sentence de l'officialité.

3.° Enfin, la confiscation de tous ses biens mobiliers, au profit de l'évêque, *bona ipsius mobilia nobis applicantes ac etiam confiscantes;* abus qui ne subsiste plus, les juges d'église ne pouvant plus prononcer de peines temporelles, ni de confiscation, & encore moins au profit des évêques, mais seulement des peines canoniques contre les coupables.

Cette sentence fut prononcée par l'évêque de Paris, en présence de six évêques, de deux abbés, dont étoit celui de Sainte-Geneviève, de deux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, & de plusieurs autres, mais spécialement de Simon de Bussy, procureur du Roi, expressément invité à cet effet : *& Simon de Busiaco procuratore domini regis Franciæ, & pluribus aliis fide dignis testibus, ad præmissa vocatis specialiter & rogatis.* Simon de Bussy est ici moins mal à sa place, qu'il n'y étoit dans l'affaire d'Aubery, qu'on a rapporté dans la deuxième partie de cette notice.

Enfin, cette sentence a vraisemblablement été rendue dans le palais épiscopal, l'évêque étant sur son tribunal, au lieu qu'à présent, l'officialité, comme lieu libre, destiné à l'exercice de la justice, ne peut plus être dans l'intérieur

l'intérieur du palais épiſcopal : *pronuntiata per reverendum patrem & dominum noſtrum Hugonem, in aulâ ſuâ epiſcopali, ſuo tribunali ſedente, anno 1331, indictione decimâ quintâ menſis aprilis.* ROBERT D'ARTOIS.

Outre les titres faux que Robert avoit fait fabriquer, il en exiſtoit un cinquième de la même eſpèce; c'étoit un teſtament de Thierry, évêque d'Arras, qui donnoit à Robert tous ſes biens pour la décharge de ſa conſcience, & à titre d'indemnité du tort qu'il lui avoit fait; étant cauſe qu'il ſe trouvoit privé du comté d'Artois, acte qui n'avoit d'autre objet que de faire croire fauſſement que cet évêque avoit caché, pendant ſa vie, les titres du comte de Beaumont à la propriété du comté-pairie d'Artois. Page 539.

Robert avoit obtenu des lettres du Roi pour s'emparer en conſéquence des biens de Thierry. La comteſſe d'Artois qui avoit des droits ſur quelques-uns de ces biens, avoit attaqué Robert en juſtice, & un premier arrêt avoit ordonné de faire enquête ſur la vérité des faits ; mais on ſent bien qu'il étoit inutile de donner ſuite à cette conteſtation, la fauſſeté des titres principaux étant une preuve ſans replique de celle du teſtament.

Après avoir été forcé par tant de circonſtances réunies, de faire pourſuivre & de faire condamner ſon beau-frère, Philippe de Valois ne cherchoit plus à s'occuper des ſuites d'une auſſi fâcheuſe affaire. Le ſurplus des fauſſaires & des faux témoins reſtoit en priſon ſans être jugé, & Robert pouvoit reſter tranquille dans ſa retraite; mais ſa fureur ne le lui permit pas.

Il s'étoit retiré, comme on l'a dit, à la cour du duc de Brabant : il y fut bien reçu d'abord; bientôt après les intérêts de ſon hôte changèrent de face. Le duc de Brabant maria ſon fils à la fille de Philippe de Valois; étant allé à cette occaſion à la cour de France, il n'y fut que trop inſtruit du crime de Robert, & de la juſte indignation d'un monarque d'autant plus irrité contre lui, qu'il l'avoit aimé davantage.

ROBERT D'ARTOIS.

Le duc de Brabant, à son retour, ne voulut cependant pas révoquer tout-à-fait l'asyle qu'il avoit accordé à Robert; mais ne pouvant plus le recevoir dans sa cour, il le laissa continuer d'habiter ses états, pour ainsi dire, en secret. Ce prince alloit de châteaux en châteaux, & de villes en villes, & sur-tout dans le pays de Liége, de façon néanmoins que le château de la ville de Namur fut sa résidence la plus habituelle.

Son imagination s'échauffa de plus en plus, & bientôt de nouveaux attentats de sa part, ou plutôt des projets de nouveaux crimes jetèrent la terreur dans la cour de France, déterminèrent à faire juger le reste des accusés, & enfin les circonstances achevèrent de décider à donner contre lui la célèbre déclaration de Philippe de Valois: tels sont les objets du surplus de cette notice.

On ne perdoit point de vue en France la conduite d'un banni d'une aussi grande importance. On y reçut d'abord des indices vagues de desseins criminels de sa part; on fut encore plus attentif: un religieux de l'ordre des Trinitaires & un prêtre de Liége furent, ou les indicateurs de faits plus particularisés, ou annoncés comme propres à les éclaircir. On parvint à les avoir; ils furent mis en prison tous les deux par ordre du Roi, conduits ensuite dans celles de l'évêché de Paris, & l'évêque lui-même reçut leurs déclarations & dépositions, en présence de Jean évêque d'Arras, d'autres conseillers du Roi & de notaires appelés à ce sujet, le dernier jour du mois de janvier de l'an 1334, qui seroit à présent compté 1335.

Les deux témoins y sont dits prisonniers du Roi pour causes qui intéressoient la majesté royale, *propter aliqua tangentia regiam majestatem.*

*P. 51 & suiv.* Tous deux font serment, sur les saints évangiles & sur le salut de leur ame, *in animam suam præstita*, qu'ils vont déclarer ce qu'ils savent, sans y être induits, soit par prières, soit par argent, par promesses, par amour, par haine, par crainte, par dol, ou par l'effet de quelque

circonvention, ni par induction, ni parce qu'on les auroit mal traités en prison, ni par terreur, mais de leur certaine science, & volontairement, *sed ex certâ scientiâ & spontaneus.*

Ces questions précédoient souvent le serment exigé lors des dépositions & des confessions judiciaires dont elles faisoient partie, comme on le voit par plusieurs autres dépositions transcrites dans le manuscrit. Elles sont bannies à présent à juste titre de la procédure criminelle. Des témoins qui déposeroient par de pareils motifs, seroient des coupables à poursuivre, & il n'en peut naître que des reproches à fournir pour l'accusé, lors des confrontations, s'il est dans le cas de présumer qu'ils ont été guidés par des motifs aussi criminels. Ces deux dépositions sont très-étendues: on y a puisé avec exactitude les faits, pour en rendre le récit moins ennuyeux & moins long.

Robert s'étoit attaché spécialement l'avoué de la ville de Huy & Berthelot son écuyer, qui lui avoient donné Henri Sachebren, de l'ordre de la Trinité, pour lui servir de chapelain, au moins par intervalles. Ce fut sur lui que Robert jeta les yeux pour l'employer à ses mauvais desseins; mais il ne s'ouvrit à lui que successivement, & il paroît qu'il ne parvint pas à le corrompre.

Robert voulut d'abord l'envoyer en France pour ses affaires; mais Sachebren s'y refusa, parce qu'il seroit aisément reconnu par les autres religieux de son ordre.

Vers la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1333, Robert étant à Namur, voulut lui faire croire que la reine de France, par haine contre lui, avoit fait faire un sortilége, *briefs écrits*, dont l'effet étoit tel que si lui Robert d'Artois le mettoit sur sa tête, *sur son chief*, il dormiroit tant qu'il l'auroit, & si fort, *qu'on le prendroit tout dormant là où l'on voudroit;* il lui demanda si la chose étoit possible, & comment on pourroit opérer un pareil sortilége.

Sachebren lui répondit qu'il n'en croyoit rien, & que c'étoit un propos de gens trompeurs, *de truffleurs*. Alors

Robert soutint que le fait étoit vrai, & qu'il vouloit savoir comment on pourroit s'en préserver. Berthelot qui étoit présent à la conversation, prétendit qu'un nommé *Henry Fouriau*, de Namur, en savoit faire; & comme Sachebren le connoissoit, on exigea de lui de le voir. Fouriau écrivit un billet avec de l'encre noire & rouge, & l'apporta à Robert avec le cornet où étoit le reste de l'encre dont il s'étoit servi. Cette première complaisance de Sachebren fit avancer les confidences qu'on le préparoit peu-à-peu à recevoir.

Le même jour Robert chargea Berthelot, en sa présence, de lui chercher des compagnons pour aller en France, disant qu'il donneroit de grands bienfaits pour mettre à mort ceux qui lui faisoient le plus de mal & de tourment par-devers le Roi. Alors Gilles de Nelle s'offrit pour les mener en France, & demanda quels étoient ceux dont Robert entendoit parler : il répondit que c'étoit le duc de Bourgogne, le chancelier, le comte de Bar, & autres. Gilles de Nelle repliqua qu'il avoit trouvé des compagnons de Namur qui iroient avec lui, & que c'étoient des bannis & des meurtriers pour argent.

Robert, dans ce premier moment, usa de dissimulation, en disant : *prenés bonnes gens de votre lignage, & guerroyés ceux qui vous grievent, soit Roy, soit autres.* Aussitôt messire Hüe Desjardins, chevalier, qui étoit attaché au fort de Robert, & qui étoit présent, appuya ce propos, en disant : *ce seroit plus honorable fait par cette voye que par autre, & vaudroit mieux mourir en bons faits, que vivre en honte.*

*Adonc*, dit M. Robert, qui revint ainsi à ce qu'il avoit paru rejeter d'abord, *adonc je n'ai pas conseil de guerroyer ouvertement; mais par la voye que disoit Gilles de Nelle, voudroi-je bien aller en avant;* & il en résulta une grande discussion entre Gilles & Hüe Desjardins.

Robert dit enfin qu'il avoit plusieurs fois songé « que » ce seroit petites gens qui feroient sa paix avec le Roi » & assez prochainement; & en icelui temps la reine sera

grosse d'enfant, & sera moult grevée elle & son fruit; « souffrira-t-elle moult de griéves douleurs avant que son « fruit soit né sur terre; par quoi elle se repentira moult « durement de ce qu'elle m'a fait, & s'accordera lors que « je aie ma paix, & ainsi aurai-je ma paix ».

Voici la manière dont Sachebren dépeint l'état où étoit Robert.

« C'est un homme si muable & si variable, & que hui il fera faire lit, le lendemain le fera faire en autre lieu, « & demain en un autre, fait-il chacun jour & par plusieurs « fois; il demaire bien en une chambre tout seul par soy, « la chambre fermée sur luy, & y demeure souvent par « l'espace de demy jour & par plusieurs fois ».

Cette peinture d'un homme agité par les remords, par la crainte, par la fureur, & par la vengeance, étoit interprétée d'une manière encore plus fâcheuse par ceux qui vivoient avec Robert: ils le croyoient sorcier. En effet, un jour que Robert étoit dans sa chambre où se trouvoit une volière d'oiseaux, & où il restoit seul à parler tout haut, sans qu'on pût entendre ce qu'il disoit, tandis que le dîner étoit servi, Sachebren se plaignit au chevalier Hüe, de ce que le prince laissoit gâter les viandes pour parler à des oiseaux: ce chevalier lui dit, en le frappant sur l'épaule, *certes, frère Henry, il ne parle mie aux oiseaux, mais au diable*.

Cependant le projet d'envoyer des meurtriers en France se suivoit toujours. Gilles de Nelle, avec un homme de la ville de Meaux, & avec deux autres qui sont nommés, partirent à la fête de Saint-Pierre, dans le dessein de venir à Paris faire lesdits *maléfices*, c'est-à-dire, méfaits, car il n'est pas encore question de sortiléges, ils ne sont tout au plus qu'annoncés.

Ils se rendirent à Cambrai pour y prendre d'autres compagnons avec eux, entrèrent en France & restèrent à Reims, où le comte de Bar devoit se trouver pour assister à une fête qu'on devoit donner aux dames. Il n'y

ROBERT D'ARTOIS.

étoit pas encore venu quand ils arrivèrent, mais on ne les laissa pas aller plus loin. L'avoué de Huy qui désapprouvoit cette entreprise, leur fit écrire par Sachebren de revenir; ce qu'ils exécutèrent.

La tête de Robert d'Artois s'exaltoit de jour en jour. Il résolut tout-à-coup, à la fin du mois d'août de la même année 1333, de se rendre lui-même en France pour aller voir sa femme, dont il dit cependant qu'il n'étoit pas amoureux; mais pour savoir au juste l'état de ses affaires: il pria l'avoué de Huy d'y venir avec lui; mais celui-ci, après l'avoir refusé, attendu qu'il étoit connu du Roi & de toute la cour de France, où il avoit paru lors du mariage du fils du duc de Brabant, conseilla à Robert de ne pas entreprendre ce voyage, dont le but secret pouvoit dailleurs être criminel.

Robert, après avoir paru se rendre à ses raisons, se décida cependant à exécuter son projet, lorsque l'avoué l'eut quitté, & partit avec Gauthier, Gilles de Nelle, & cinq ou six hommes bien armés: il ne fut absent que pendant une quinzaine de jours.

Ce voyage rehaussa ses espérances; il dit à l'avoué de Huy, à son retour: « sachiez que j'ai bien des amis à Paris, » car ils me pleurent, le grand & le petit; & si j'avois mis » le Roi à mort à Paris, & les autres qui me grièvent, » j'y aurois le plus grand confort, & plus aide à Paris de » ceux même de Paris, que n'auroit le Roy. Il y a onques » tels cents bourgeois qui m'aideroient chacun de mille livres, si voulois ».

L'avoué lui repliqua: *vous avez tort de parler ainsy, & si vous en pouvroit bien mescheoir;* & s'en allant avec Sachebren qui n'avoit pas assisté à cette conversation, il la lui rendit, & il ajouta:

« Madame de Beaumont honnit M. Robert, elle li fait » perdre les honneurs de France, & après li fera perdre » le corps; il n'est point allé en France pour bien, car s'il » eut vu son cop, il eut fait du mal assés. Du premier

qu'il commença à être mal du Roy, il se fut jeté à sa « merci, ce ne fut la deffense & conseil d'elle ».

Depuis cette époque, il paroît que Robert renonça aux idées d'assassinat, pour chercher enfin des ressources dans la magie & dans les sortiléges, suivant les préjugés superstitieux de ce temps-là; & c'est ici qu'il commence à en être question dans cette affaire.

Vers la Saint-Remi ou la Toussaint 1333, il dit en confidence à Sachebren, que la reine de France avoit fait faire une image de cire contre lui & pour lui, pour le grever lui & ses amis, mais qu'ils ont si bien agi en sa faveur, qu'ils lui ont fait avoir cette figure de cire.

Sachebren ne paroissant pas disposé à croire ce que lui disoit Robert, celui-ci eut une conversation de confidence avec lui; il exigea de lui le serment du secret sous le sceau de la confession, en lui faisant mettre la main *ad pectus*, & lui découvrit son secret, après s'être ainsi assuré de sa foi.

Il convint dabord que ce qu'il lui avoit dit sur le compte de la reine de France à son égard, étoit absolument faux; mais que c'étoit lui-même qui avoit fait faire une image de cire, qu'il lui montra. Cette figure avoit un pied & demi de long, & représentoit un jeune homme avec des cheveux. Il lui déclara qu'elle étoit faite contre Jean de France, fils du Roi. Sachebren voulut y porter la main, mais Robert s'écria: *n'y touchez mie frère Henry, il est tout fait, & baptisié; l'en me l'a envoyé de France tout fait & tout baptisié, il n'y faut rien à cestui, & est contre Jean de France, & en son nom, & pour le grever.*

Il ajouta qu'il vouloit avoir une autre figure de femme non baptisiée, & Sachebren lui ayant demandé pour qui: c'est répondit Robert, « contre une diablesse, c'est contre la royne, non pas royne, c'est une diablesse; ja tant « comme elle vive, ne fera bien, ne fera que moy grever, « ne ja qu'elle vive, je n'aurai ma paix; mais si elle étoit « morte, & son fils mort, je aurois ma paix tantost au Roy, «

ROBERT D'ARTOIS.

» car de lui feroi-je tout ce qui me plairoit, & n'en doupte mie ». Il ajouta que cette figure ne devoit pas encore être baptisée, que les parrains & les marraines étoient tout prêts, & que quand il en seroit temps, Sachebren en feroit le baptême.

Celui-ci explique bien vîte qu'il ne sauroit faire ce baptême; à quoi Robert lui dit: *il est trop aisié à faire, il n'y faut à faire fors aussi comme à un enfant baptisier, & dire les noms qui y appartiennent;* réponse qui apprend au plus juste quelle étoit la forme de cette superstition.

Alors Sachebren l'assura par serment, que jamais il ne commettroit une pareille action, *& que ce n'étoit pas chose à faire à si haut homme comme luy. Vous le voulez faire sur le roy & sur la royne, qui sont les personnes du monde qui plus vous peuvent ramener à honneur. J'aimerois mieux*, dit Robert, *étrangler le diable, que le diable m'étranglat.*

Robert voulut l'engager du moins à lui trouver quelqu'un pour faire ce qu'il desiroit, promettant de le rendre riche à jamais; mais sur son refus, il se contenta de lui recommander le plus profond secret, qu'il lui promit de nouveau, & qu'il prétend avoir tenu, ajoutant qu'il n'en auroit rien dit, si ce n'est pour le mal qui en peut revenir sur si hautes personnes; d'autant plus qu'une fille, nommée *Jeannette,* qui faisoit des voyages en France, déguisée en homme pour les affaires de Robert, lui avoit dit un jour qu'une femme qui avoit traité le prince d'une plaie, lui fit part qu'elle avoit un mauvais maître, parce qu'en ouvrant un jour une huche dans sa chambre, pour y serrer les onguens dont elle se servoit, elle avoit vu dedans une image de cire, grande, & comme en ressemblance de femme; & que Robert en fut si furieux, qu'il l'auroit tuée si elle ne fût sortie à la hâte.

A ces faits se joignoient ceux qu'attestoit un prêtre de Liége. Ils n'ont point de rapport direct à ceux dont Sachebren rapportoit les détails, mais ils étoient du même genre quant au fond du projet d'employer les sortiléges,

jusqu'un

puiſqu'un chevalier François lui propoſa au pays de Liége, en 1332, de faire des ſorcelleries, *parquoi le roi de France pourroit mourir briévement & être mis à fin;* & qu'au carême ſuivant, l'avoué de Huy & ſon écuyer l'ayant amené à Namur, ils voulurent l'y engager de nouveau malgré ces premiers refus, & lui reprochèrent ſa perſévérance à ne pas vouloir rendre de tels ſervices; il ſe nommoit *Jean Aimeri.*

Des dépoſitions auſſi incohérentes en pluſieurs points, qui montroient un deſſein coupable, & des moyens auſſi criminels qu'impuiſſans, n'exciteroient aujourd'hui que les recherches & la ſévérité de la juſtice, ſans effrayer perſonne, mais le contraire arriva alors; on ne donna aucune ſuite aux procédures commencées à cet égard, la juſtice royale n'en prit aucune connoiſſance, mais la terreur fut portée au dernier degré.

On chercha à prendre des meſures peu efficaces contre des dangers imaginaires dont on croyoit la réalité. L'eſprit de ſuperſtition qui régnoit, perſuadoit alors que des figures de cire baptiſées, & percées enſuite au cœur pendant pluſieurs jours, portoient la mort dans le ſein de celui contre qui on les avoit faites; & tout ce qui s'eſt paſſé dans le temps de la ligue, ne prouve que trop combien de temps a ſubſiſté une opinion auſſi dénuée de raiſon.

Sous Philippe de Valois, on crut voir tout l'État en danger; & ceux qui, en rempliſſant leurs devoirs, avoient conſeillé le Roi contre Robert d'Artois, prirent auſſi pour eux-mêmes l'effroi dont étoit ſaiſie la maiſon royale; on exigea de nouveaux ſermens des grands du royaume en faveur du Roi, de ſa famille & de ceux qui l'avoient conſeillé. On reçut ces ſermens, non-ſeulement contre Robert, mais auſſi contre ſes deux enfans, comme fils d'un criminel de lèſe-majeſté au premier chef; mais ce nouveau crime n'ayant jamais été inſtruit ni jugé, Jean d'Artois, fils aîné de Robert, fut depuis comte d'Eu, & Charles

*Page 535 & ſuiv.*

ROBERT D'ARTOIS. d'Artois son second fils, fut comte de Longueville: ces sermens sont de l'année 1334.

Philippe de Valois ordonna alors par de nouvelles lettres patentes au parlement, de procéder contre le surplus des faussaires & des faux témoins. On ne dira rien ici de ceux qui s'étoient enfuis, ni de ceux qui moururent, soit avant d'avoir été poursuivis, soit avant d'être jugés, ni des témoins dont les dépositions ne les exposèrent à aucune recherche, quoique le manuscrit en donne les connoissances les plus détaillées; ce sont des faits particuliers plus qu'indifférens à l'histoire.

Le procès fut repris en vertu des lettres de Philippe, du 17 février 1334; il y rappelle en peu de mots les faits précédens de l'affaire, les fausses informations dont les témoins avoient été subornés, & *dont aucuns ont été justiciés:* on ne connoît que la demoiselle Divion qui l'eût été alors, & le jugement de l'évêque de Paris contre Robert Tesson, curé de Saint-André-des-Arcs, & *dont*, est-il dit, *aucuns sont encore à punir.* Le Roi ordonne que ceux qui seront trouvés coupables par leurs confessions ou autrement, soient condamnés & punis *tôt & sans délai, en telle manière qne ce soit exemple.*

*Page 338 & suiv.* Ces lettres sont citées en tête de l'arrêt du parlement, qui contient le procès & le jugement.

Le procureur général conclut à ce que les faux témoins soient punis. On les interrogea de nouveau sur leurs anciennes confessions; ils convinrent tous des délits qui leur étoient imputés, ainsi qu'il résulte de leurs réponses & de leurs aveux insérés au procès. On va parler de chacun d'eux en peu de mots, en indiquant le jugement rendu à leur égard, par l'arrêt définitif du 13 mai 1334.

1.° Martin de Neufvort fut le premier qui avoua toute la manœuvre qui avoit été pratiquée, & les faux qui avoient été commis. Son repentir dans les premiers momens, & les lumières qu'il procura, lui valurent sa grâce. *Le Roi, de sa grâce spéciale, lui a remis & pardonné toutes les peines*

*qu'il avoit encourues, ainsi qu'il est porté aux lettres du Roi.* La forme de ces lettres accordées aux coupables, étoit donc à peu-près la même que celle qu'on observe de nos jours.

2.° Robert Corbeau & Jacques Rondelle, tous deux ecclésiastiques, *furent renvoyés à leurs juges ordinaires, pour être punis suivant leurs forfaits.* Le manuscrit n'apprend, ni si leur procès fut fait, ni devant quel juge ecclésiastique il a pu l'être, ni à quelle peine ils furent condamnés; mais ce qui fut jugé par l'évêque de Paris contre Tesson, peut le faire présumer. Au surplus, cette manière de prononcer paroît décider qu'ils étoient criminels, & ne les renvoyer au juge d'église, que pour leur appliquer les peines canoniques qu'ils méritoient, au nombre desquelles se trouvoit alors la privation des bénéfices. Ainsi l'arrêt prononce tacitement qu'ils ne sont point dans le cas d'être condamnés à mort, & il ne renvoie au juge d'église que le choix des peines à prononcer, forme plus qu'extraordinaire, & qui seroit rejetée à présent.

3.° Gohier de la Chaine, Jean le Blanc, Giraud de Juvigny & Guillaume de la Chambre, tous quatre faux témoins, furent condamnés à être mis au pilori deux fois, la première à Paris, & la seconde à Arras, pour les trois premiers; & à Saint-Germain-en-Laye, pour le quatrième: tous furent déclarés privés de tous offices; & Giraud de Juvigny, le quatrième, fut de plus banni à perpétuité du royaume. Le même arrêt ordonne que, lorsque ces accusés seront mis au pilori, ils seront couverts d'une chemise semée de têtes d'hommes en peinture, *avec des langues rouges* qui sortiront, *qui istront de leurs bouches;* usage très-singulier, dont il subsiste encore quelques traces dans les punitions qu'on inflige aux enfans dans les couvens & dans les pensions, pour réprimer le penchant au mensonge.

4.° Guillaume de la Planche, autre faux témoin, fut condamné à mettre à ses dépens, & à porter lui-même

ROBERT D'ARTOIS.

dans l'églife de Notre-Dame de Paris & dans celle d'Arras, un baffin d'argent, du poids de trois marcs, avec une chaîne du même métal, pour les fufpendre dans l'églife, & y refter à perpétuelle mémoire, & à fournir un cierge de trois livres pefant de cire, pour brûler tous les jours pendant la grand'meffe; & pour l'exemple, il fut ordonné que la Planche partiroit du palais, portant le baffin, le cierge & la chaîne, tant à Paris qu'à Arras.

5.° Jeannette Defquenes, chambrière de la demoifelle Divion, qui avoit plaqué le fceau de Philippe-le-Bel aux fauffes lettres, & qui avoit porté un faux témoignage, ne fut pas jugée par le même arrêt, qui ordonna qu'elle feroit tenue en prifon & gardée, pour la punir de plus grande peine. Elle fut condamnée au feu par un fecond arrêt qui n'eft pas rapporté dans le manufcrit, où l'on trouve feulement *qu'elle fut arfe dans la place aux pourceaux, près la ville de Paris,* « & qu'elle perfévéra, devant le bûcher » allumé, dans les aveux & déclarations qu'elle avoit faits, » priant moultement & humblement au peuple, que pour » Dieu, ils priaffent pour elle à Notre-Seigneur Jéfus-» Chrift. Car à l'ame & fur le péril de l'ame, elle, à la » requête dudit M. Robert d'Artois, avoit fcellé ladite » fauffe lettre du fcel du Roi, en lacs de foie & cire verte, » & M. Robert li avoit baillée. Elle convint auffi d'avoir » été préfente aux faux commis par la demoifelle Divion; » & après ladite Jeannette fut arfe l'an 1335, le famedi avant la fête de l'Afcenfion ».

Fol. 445.

Fol. 441. Tous les faux témoins fubirent les peines prononcées contr'eux, & il fut dreffé des procès-verbaux de leur exécution, qui font inférés dans le manufcrit.

Fol. 442. Le jour de l'Afcenfion, Guillaume de la Planche fut conduit à pied du palais à l'églife de Notre-Dame, portant le baffin, la chaîne & le cierge. Quand il fut entré, on déclara au peuple étant dans l'églife, *publiquement & folennellement,* les caufes de fa condamnation; & il alla en faire

autant, ſuivant le procès-verbal, dans l'égliſe cathédrale d'Arras.

A l'égard de Robert d'Artois, lorſqu'il eut quitté le Brabant pour paſſer en Angleterre, Philippe de Valois le déclara criminel de lèſe-majeſté & ſon ennemi mortel, par une déclaration du 7 mars, donnée au bois de Vincennes; l'on n'a pas cru devoir en inſérer ici la copie, parce qu'elle eſt imprimée en entier, & conforme en tout à celle du manuſcrit, dans le recueil des pièces concernant la pairie, donné par M. Lancelot.

Il paroît inutile de faire ici des réflexions ſur une déclaration auſſi extraordinaire en elle-même, puiſque le crime de lèſe-majeſté, indiqué ſeulement, n'avoit été ni vérifié ni jugé dans les formes; en ſorte qu'il préſente une eſpèce de déclaration de guerre contre Robert d'Artois, & contre le roi d'Angleterre, homme du roi de France pour ce qu'il poſſédoit dans le royaume & qui recevoit Robert en Angleterre, plutôt qu'un acte de juſtice, puiſqu'il ne pouvoit produire & ne produiſit d'autre effet que de porter les inimitiés au plus haut degré.

Après avoir examiné le manuſcrit avec une ſérieuſe attention, il paroît qu'on ne peut s'empêcher de voir dans l'inſtruction, la preuve complète du faux commis par les ordres de Robert d'Artois & de ſa femme; que Philippe de Valois n'y eſt jamais injuſte, comme l'a prouvé M. Lancelot dans les mémoires de l'Académie; mais qu'il fut tantôt trop doux pour ſa ſœur, tantôt trop patient par rapport à ſon beau-frère, & tantôt trop ſévère pour les malheureux agens de Robert, dont l'orgueil les perdit, en le diſſuadant d'avouer ſon crime & de demander pardon au Roi.

Quant aux diverſes procédures qui ont été ſuivies, on a cru qu'il ſeroit utile de réunir dans une eſpèce de précis les remarques principales auxquelles elles ont donné lieu.

1.° L'objet civil & l'objet criminel furent confondus

ROBERT D'ARTOIS.

dans l'instruction, & jugés séparément, le civil avant le criminel.

2.° Les accusés furent jugés séparément pour la même affaire & pour le même sujet: Robert fut jugé le premier par la cour des pairs, la demoiselle Divion par le parlement sans la cour des pairs, les ecclésiastiques par le juge d'église, & les autres accusés long-temps après par le parlement, & toujours sur les mêmes procédures en vertu de nouvelles lettres patentes du Roi; ce qui n'auroit pas lieu aujourd'hui, où tous les accusés du même crime doivent être jugés ensemble, ou du moins de suite & sur la même procédure toujours continuée sans nouvelles lettres du prince en aucun cas.

3.° Les dépositions des témoins & leurs confessions, faites tantôt par voie d'interrogatoire, tantôt par une déclaration écrite & scellée du sceau du témoin, avec faculté de venir à volonté ajouter à ce qu'ils avoient dit d'abord, dénuées des récollemens & des confrontations qui ont lieu à présent, pouvoient faire naître de grandes erreurs, qui n'eurent cependant pas lieu dans le cours de l'affaire dont il s'agit.

4.° Il paroît qu'on condamnoit encore un accusé sur son aveu, tandis qu'actuellement l'aveu du coupable ne fait lui-même que la moitié de la preuve exigée par la loi, qui demande, pour pouvoir condamner un citoyen, qu'il y ait deux témoins positifs sans reproche, sans suspicion, & sur-tout sans contradiction, soit avec eux-mêmes, soit entr'eux, dans les circonstances essentielles.

5.° Le crime de faux dans les lettres royaux & dans le scel du Roi, étoit déjà puni de mort, & ce fut la peine du feu que subirent les coupables.

6.° La peine des faux témoins varioit suivant la qualité plus ou moins considérable de leur faux témoignage.

7.° L'ancienne manière de faire le procès à un pair de France, entraînoit avec elle des formes longues, difficiles, épineuses, qui mettoient l'accusé à portée de se soustraire

facilement au glaive de la justice, dès que l'autorité ne s'étoit pas assurée de sa personne dans le premier moment.

8.° Les poursuites qui avoient lieu contre eux en cas d'absence, ont été la base de celles qui s'observent parmi nous contre tout défaillant, lors même qu'il est pair de France, & qui, pour être extrêmement simplifiées aujourd'hui, n'en sont pas moins entièrement suffisantes.

9.° La convocation des pairs n'étoit pas alors plus nécessaire qu'aujourd'hui, pour les affaires concernant l'intérêt des pairs & des pairies, si ce n'est lorsqu'il s'agissoit d'un objet criminel; mais on pouvoit les convoquer suivant les occurrences & les degrés plus ou moins grands de l'intérêt que la pairie entière pouvoit avoir aux affaires, *tum maximè super paribus Franciæ.*

10.° Les lettres de grâce & de rémission s'accordent presque dans la même forme que celle qui existoit alors.

11.° Le droit d'asyle dans les lieux saints, étoit respecté même dans le cas du crime de lèse-majesté.

12.° La justice royale faisoit exécuter publiquement dans les églises, certaines amendes-honorables, telles qu'elle jugeoit à propos de les faire faire à Dieu, tandis qu'à présent elles se font aux portes des églises; & quoiqu'il puisse arriver encore des scandales publics commis dans les temples, pour raison desquels on ordonne des réparations publiques, elles ne sont plus faites dans l'église même par les coupables en personne, mais à la porte de l'église.

13.° Le Roi s'adressoit encore au pape dans certaines occasions, pour en obtenir des brefs délégatoires à un évêque, à l'effet de faire le procès à des ecclésiastiques qui n'étoient pas de son diocèse.

14.° Les juges royaux renvoyoient aux juges ecclésiastiques les affaires criminelles des clercs, soit pour les punir, soit pour les juger.

15.° Il paroît qu'on n'avoit pas encore d'idée bien distincte, de ce qu'on a appelé depuis délit commun, & délit privilégié.

ROBERT D'ARTOIS.

16.° On les renvoyoit aux juges d'églife, quoiqu'ils n'euffent pas réclamé leurs priviléges, tandis qu'à préfent le renvoi n'a lieu qu'autant qu'il eft demandé par le clerc, ou que l'évêque réclame la connoiffance du procès de fon jufticiable, pour y être ftatué dans fon officialité.

17.° Les évêques faifoient l'inftruction criminelle par eux-mêmes, s'ils le vouloient, ou bien ils commettoient des eccléfiaftiques pour la faire; ils fe réfervoient quelquefois la connoiffance du jugement définitif feulement, mais maintenant ils ne peuvent ni inftruire ni juger les procès civils ou criminels pendans devant eux. Ils font obligés de nommer, pour y vaquer, des officiers de juftice, fous le nom de promoteurs, de vice-promoteurs, d'officiaux & de vice-gérens, qui ne peuvent exercer leurs fonctions qu'après avoir prêté ferment, & après avoir été reçus en ces qualités dans l'officialité, fur les provifions émanées du prélat.

18.° Les évêques prononçoient des peines temporelles, telles que la peine de tenir prifon, & même ils fe réfervoient à volonté le droit de fixer hors de jugement la durée de cette punition; telles encore que la confifcation des biens mobiliers du délinquant à leur profit, lorfqu'il étoit jugé par eux incapable de poffέder des bénéfices. Leur pouvoir eft borné à préfent à faire prononcer dans leurs officialités des peines canoniques, telles que la privation des bénéfices, & des peines pénitentielles, avec des retraites dans des féminaires, pour réparer le fcandale, & reprendre l'efprit de l'état eccléfiaftique.

19.° On ne fentoit pas encore toute l'importance de la compétence du juge royal contre les clercs, à raifon des délits contenans violation de l'ordre public, & encore moins celle de l'inftruction conjointe du juge d'églife & du juge royal. Cependant on voit paroître, pour ainfi dire, la première aurore de cette partie de nos loix au milieu de la confufion des procédures, dans l'article qui concerne le frère Aubery, où le procureur du Roi inftruit comme promoteur,

promoteur, au nom du Roi, avec l'évêque comme juge. C'étoit au moins le premier trait, pour parler ainſi, de cette règle miſe depuis en vigueur & en forme, par les dernières loix données ſur cette matière ſous le règne de Louis XIV, pour les eccléſiaſtiques du ſecond ordre, ſans que rien ſoit encore fixé à ce ſujet, par rapport à la perſonne des évêques.

20.° Enfin les juges d'égliſe, comme on l'a vu, mettoient dans la ſentence, au moins lors des affaires majeures, le motif de leur jugement.

Le manuſcrit dont on a rendu compte, finit par un extrait de tout le procès. C'eſt une eſpèce de rapport très-abrégé, qui tend à établir les réſultats & l'indication de chaque partie des inſtructions & des jugemens qui ont été rendus.

Il exiſte encore pluſieurs autres manuſcrits du procès criminel fait à Robert d'Artois. D. Poirier, l'un des Aſſociés-libres-réſidans de l'Académie, a bien voulu ſe charger d'en faire la comparaiſon, & d'en donner la notice critique & diplomatique; Je n'ai conſidéré dans celle-ci que le manuſcrit en lui-même, particulièrement ce qui peut avoir rapport à l'ordre judiciaire & criminel. Le ſurplus étoit inutile: M. Lancelot a examiné à fond ce qui concerne Robert d'Artois, dans des Mémoires inſérés aux *tomes VIII & X du recueil de l'Académie*; & on ne peut rien ajouter aux recherches de ce ſavant & l'aborieux Académicien.



# NOTICE
## DU MANUSCRIT GREC,
## DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,
## *N.° 1746*,

Ayant pour titre : Ιωάννης Καναβούτζη τοῦ Μαγίστρου πρὸς τὸν αὐθέντη τῆς Αἴνου καὶ Σαμοθράκης. *Jean Canabutza, fils de Magister, au ſeigneur d'Œnos & de Samothrace.*

Par M. LE B.ON DE SAINTE-CROIX.

CET ouvrage eſt une diſſertation de *cent quatre-vingt-douze pages in-4.°* copiée à Veniſe en 1569, par un Crétois de Cydonie. L'auteur, nommé *Canabutza*, paroît avoir vécu dans le ſiècle précédent. Son but principal, eſt de faire connoître les émigrations des Aborigènes; mais avant d'entrer en matière, il parle de choſes fort étrangères à ce ſujet. Il commence à traiter de l'origine des ſciences, des arts, & de la légiſlation. La chimie eſt, ſelon lui, ſacrée & myſtérieuſe; & le fruit que le véritable philoſophe doit retirer de l'étude de cette ſcience, eſt la tranſmutation des métaux, & la découverte de la pierre philoſophale. Il aſſure que pluſieurs princes, entr'autres Cléopâtre & Juſtinien, ont eu cet avantage; & il termine ſon trop long préambule, par dire que rien n'eſt inutile, puiſque les médecins font entrer de la chair de ſerpent dans la compoſition de la thériaque, & que Denys d'Halicarnaſſe remonte à quinze cents ans, dans ſes antiquités romaines.

Le premier livre de cet ouvrage a fourni à Canabutza, la matière du ſien. Il ne le diſſimule pas, & fait profeſſion d'être toujours de l'avis de cet hiſtorien, dont la patrie

n'existoit plus au temps de notre écrivain. Il remarque seulement, qu'à une journée de cette ancienne ville, on apercevoit encore de grands édifices, sur lesquels il ne donne aucun détail. Pendant un séjour de vingt-deux ans à Rome, Denys se convainquit, selon lui, de toutes les faussetés que les Grecs débitoient au sujet de l'origine de cette capitale du monde. Mais il ne remplaça les anciennes fables, que par de nouvelles propres à flatter la vanité de ses compatriotes; ce que Canabutza n'a point observé. Il en adopte sans examen le récit sur les Aborigènes, venus de l'Arcadie dans la Samothrace. CANABUTZA.

Après avoir rapporté l'arrivée de Dardanus, chef de ces émigrans, dans l'île que je viens de nommer, en Asie, sur-tout dans la Troade, il parle de la fondation de Dardanie, l'ancienne Troye. C'est à l'occasion du fameux siége de cette ville, que Canabutza entre dans des détails assez longs sur le *Palladium*. Il cite à ce sujet Arctinus, Callistrate & Satyrus; mais il n'avoit jamais vu leurs ouvrages, & n'avoit appris leurs noms, que dans les antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse. Il suit fidèlement le récit de cet historien, & termine le sien par le voyage d'Énée, & l'origine de Rome.

Le *Palladium* étoit formé de deux figures de jeunes gens armés, qui étoient sans mains, τὰ δύο παλλάδια ἦσαν ἀχειροποίητα... & plus bas, ὡς θεόπεμπτα γὰρ καὶ ἀχειροποίητα, comme s'exprime en deux endroits Canabutza, c'est-à-dire, qu'ils avoient les bras pendans, & collés selon l'ancien costume égyptien, usité dans les premiers temps de la Grèce. En effet, Denys assure que ces statues étoient de l'ancien style, τῆς παλαιᾶς ἔργα τέχνης, & représentoient deux jeunes soldats assis, *tenant à l'écart* une pique, δόρατα διειληφότες, ou simplement ayant une pique, δόρατα δ' εἰληφότες, suivant la leçon d'un manuscrit du Vatican. Je pense que Canabutza n'a point prétendu s'écarter en rien de l'historien Grec, avec lequel on peut le concilier, en imaginant, comme il est très-probable, que celui-ci ait

CANABUTZA. ſuppoſé que les deux haſtes ou piques, étoient fichées aux pieds ou aux côtés des figures dont je parle.

On pourroit faire une longue diſſertation, ſur les deux *Palladium*; l'un qui paſſoit pour le véritable, à la conſervation duquel le ſalut de Troie étoit attaché, avoit été donné par Minerve à Chryſé, fille de Dardanus; l'autre avoit été fabriqué par les Troyens, afin de tromper ceux qui voudroient enlever le véritable. Ce fut le ſecond qui tomba au pouvoir d'Ulyſſe & de Diomède; ou du moins telle eſt l'opinion d'Arctinus de Milet, poëte qu'on croit avoir été diſciple d'Homère, & qui vécut en effet dans le dixième ſiècle avant Jéſus-Chriſt. Le premier de ces poëtes eſt appelé *Aratinus*, dans toutes les éditions de Denys d'Halicarnaſſe; mais on lit ſon vrai nom dans l'ouvrage de Canabutza. Hudſon qui en avoit eu connoiſſance, a bien ſenti que c'étoit la ſeule orthographe qu'on devoit ſuivre, mais il n'a oſé l'inſérer dans le texte de Denys, où il faut mettre ſans ſcrupule Ἀρκτῖνος, au lieu de Ἀρατῖνος; c'eſt peut-être l'unique leçon qui mérite quelque attention dans l'écrit de Canabutza.

Cet auteur vivoit vers la fin du quatorzième ſiècle, ou le commencement du quinzième. Il étoit de la communion Romaine, puiſqu'il reconnoît, à la *page 250*, l'autorité du pape. Labbe paroît avoir été un des premiers qui ait connu l'ouvrage de ce Grec *(a)*, qu'on trouve dans la bibliothèque impériale de Vienne. L'exemplaire en eſt diviſé en quatre-vingt-quinze chapitres, qui répondent aux ſommaires qu'on lit aux marges de celui de la bibliothèque du Roi; *ils* ſe voient auſſi marqués avec des lettres numériques dans un ſecond, *coté 2503*, dont il manque la plus grande partie. Il n'en reſte que douze pages, d'un petit *in-folio*; la dernière finit au commencement du huitième chapitre. Dans une note du manuſcrit, *n.° 1746*, on lit ce jugement

*(a) Bibl. nova.* Manuſcrit, *page 108*.

Canabutza.

ſur l'ouvrage de Canabutza: *opus nugaciſſimi Græculi parum eleganti ac puro ſermone confectum.* Il eſt conforme à celui que j'en ai porté après une lecture réfléchie; & je ſuis étonné que Léon Allatius, ait eu le projet de publier un pareil écrit *(b)* qui doit reſter enſeveli dans la pouſſière des bibliothèques.

*(b) Fabric. Bibl. græc. lib. III, cap. XXXII, §. 4.*



# HISTOIRE DES PRINCES ATABEKS, EN SYRIE,

Par Aboulhasan Aly, surnommé *Azz-eddin*, fils d'Al-athir al Dgezeri, appelé *Ebn-al-athir*, ou *Ben-al-athir*, écrivain du treizième siècle de l'Ere chrétienne.

*Manuscrit Arabe, n.° 818, in-4.° de 372 pages, en papier oriental, sans titre.*

Par M. DE GUIGNES.

DANS le catalogue de la Bibliothèque du Roi, ce manuscrit qui contient l'histoire des Atabeks, c'est-à-dire, des princes qui ont régné à Moussoul en Mésopotamie, depuis l'an 477 (de J. C. 1084), jusqu'en 607 de l'hégire (de J. C. 1210), paroît sans nom d'auteur; parce qu'en effet on ne le trouve point au commencement du livre, & même sans titre; mais en le parcourant, il étoit facile de se convaincre que c'est l'ouvrage d'*Ebn-al-athir* ou *Ben-al-athir-aldgezeri*, c'est-à-dire, né dans la Mésopotamie, appelée par les Arabes *Dgezirat* ou *l'Ile*. Il y a deux auteurs de ce nom qui sont frères, comme le remarque M. d'Herbelot, au mot *Athir*. Le premier est *Aboussaadat (a) al mobarek Madgeddin*, fils de *Mohammed Asscheibani*, né à Dgezirat ben Omar, ville située sur le Tigre au-dessus de Moussoul; il a écrit plusieurs ouvrages sur la religion

*(a)* Non pas *Faadat*, comme l'écrit M. d'Herbelot.

musulmane. Son frère qui est le second, est aussi nommé *Ebn-al-athir*, & surnommé également *al Dgezeri*, à cause du lieu de sa naissance, & son nom entier est *Aboulhassan Aly Azz-eddin*. Il a composé trois histoires; la première intitulée *Kamel*, qui est une histoire générale; la seconde, *Ebrât ouli al absâr*, c'est-à-dire, *exemples pour les gens sages;* & la troisième, l'*histoire de la Dynastie des Atabeks:* cependant, au mot *Tarikh Ebn athir*, le même M. d'Herbelot ne lui en attribue que deux, regardant l'ouvrage intitulé *Ebrât*, &c. comme le même que l'histoire des Atabeks; cette difficulté seroit levée, si le manuscrit dont nous donnons la notice, portoit un titre. Il contient en effet l'histoire des Atabeks, & ce qui confirme qu'il est d'Ebn-al-athir, c'est que l'auteur y fait mention de son frère Aboussaadat Madgeddin; il assure que son père a été témoin de la plupart des événemens qu'il rapporte, qu'il les tient de lui, & il ajoute qu'il n'a pas cru devoir donner à cette histoire trop d'étendue, parce que de son temps, on préféroit les abrégés, ce sont ses termes. Les sciences avoient suivi le sort de l'empire des Khalifs; ainsi l'auteur, pour se conformer au goût de son siècle, qu'il semble désapprouver, avoit fait cet abrégé; mais il renvoie à un plus grand ouvrage, ceux qui préfèrent l'instruction à l'amusement. EBN-AL-ATHIR.

On attribue encore à Ben-al-athir quelques ouvrages. Je vois en effet que Ben al ouardi le fait auteur d'un livre, intitulé *Adgiaïb el makhloucat*, c'est-à-dire, *merveilles des créatures;* mais nous ignorons si cet ouvrage est de lui ou de son frère; cependant comme celui dont il s'agit dans cette notice, a beaucoup écrit sur l'histoire, je suis tenté de croire que ce dernier ouvrage lui appartient. Suivant M. d'Herbelot, cet écrivain s'établit à Moussoul, & y mourut l'an 630 de l'hégire (de J. C. 1232). Au mot *Kamel*, il le nomme *Azz eddin ali*, fils de *Mohammed*, fils *d'Abdolkerim Asscheibani*. Nous sommes trop peu instruits de l'histoire littéraire des Orientaux, pour porter plus loin nos recher-

ches à cet égard. L'examen que nous faisons des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, pourra par la suite nous procurer les éclaircissemens que nous desirons; ainsi je ne hasarde rien sur ce qui concerne cet écrivain.

Pour l'intelligence des événemens rapportés dans cette histoire des Atabeks, il faut se rappeler ce que nous avons déjà dit dans la notice de Masoudi *(b)*, que l'empire des khalifs étoit anéanti, & que ces monarques n'étoient plus que les pontifes de la religion musulmane. Les princes Bouïdes qui les avoient dépouillés de toute l'autorité, ne leur avoient laissé qu'une apparence de respects & de vains honneurs; mais vers l'an 1029 de J. C. des Turcs, nommés *Seljoucides*, enlevèrent à ces Bouïdes leurs états, & s'emparèrent de la Perse, de Bagdad & de beaucoup d'autres pays, ce qui leur forma un empire très-considérable dans les contrées que les khalifs avoient possédées auparavant. Les Seljoucides qui continuèrent de regarder ceux-ci comme de simples pontifes, portèrent le titre de *Sulthan*, devenu supérieur à celui de *Malek* ou de *Roy*, qu'ils laissèrent à ceux de leurs domestiques, qui étoient leurs principaux officiers, & auxquels ils accordoient de grands gouvernemens qui formoient des espèces de fiefs. Ces fiefs passoient aux descendans de ceux qui les avoient obtenus, moyennant qu'ils se faisoient reconnoître par le sulthan; ces gouverneurs étoient, pour ainsi dire, autant de souverains qui se faisoient la guerre les uns aux autres, sans que le sulthan y prit trop de part, tels étoient les Atabeks, dont Ben-el-athir donne l'histoire. Il y avoit cependant encore en Syrie quelques autres petits princes qui y étoient établis avant la domination des Turcs Seljoucides; les Grecs & les Francs, ou les Croisés, en occupoient aussi quelques parties, & ces Atabeks eurent de fréquens démêlés avec eux. Le récit que Ben-el-athir en fait, est donc très-propre à éclaircir l'histoire de nos croisades, & c'est ce qui

*(b) Voyez pages 42 & suivantes de ce volume.*

m'engage

m'engage à donner à cette notice un peu plus d'étendue. Dans nos historiens, les noms des princes Orientaux & ceux des villes, sont très-corrompus; ce que nous en dirons ici, pourra les faire reconnoître. D'ailleurs, on ne sera pas fâché de voir comment les historiens Musulmans s'expriment au sujet de ces guerres que nous blâmons à présent, quoique dans les différens motifs qui les ont occasionnées, il faille y comprendre le commerce de l'Inde, & que les arts en aient tiré un grand parti.

Malekschah, sulthan des Seljoucides, avoit à son service un Turc, nommé *Casim eddoulet* Acsancar qui s'étoit avancé à la cour, où il jouissoit d'un si grand crédit, que le premier vizir, nommé *Nedham almoulk*, un des plus grands hommes de son siècle, en fut alarmé. Ce vizir ne trouva pas d'autre moyen pour écarter le favori, que d'engager le prince à l'envoyer avec une armée vers Alep. Casim eddoulet Acsancar, chargé de cette expédition, partit avec des troupes, & accompagné d'un autre vizir, il marcha vers le Diarbekr, l'an 477 *(c)* de l'hégire, de J. C. 1084. Il rencontra en chemin l'émir Ortok, roi de Moussoul, qui, en se soumettant au sulthan, obtint par-là qu'on lui rendît son pays *(d)*.

La ville d'Alep appartenoit alors à Scharfeddoulet Mouslim, de la famille Arabe nommée les *Mérouanides* ou les *Ocaïlites;* & celle d'Antioche, dépendante des Grecs, lui payoit tous les ans un tribut. Depuis peu, les habitans mécontens de leur gouverneur, nommé *Phardrous*, avoient appelé Soliman, fils de Couthoulmisch, un des princes

---

*(c)* Cette année 477 a commencé le 9 mai 1084, & fini le 27 avril 1085. Dans ce qui concerne les Francs, j'indique le commencement & la fin de l'année de l'hégire, parce que cette année peut convenir à deux années de l'ère chrétienne; ce qui paroîtroit ne pas s'accorder avec nos historiens.

*(d)* Ben alathir, en parlant de cette expédition, dit, *comme je l'ai rapporté dans le Tarikh ou la chronique, sous le règne de Moustacdi.* C'est apparemment cette histoire universelle, intitulée *Kamel,* dont parle M. d'Herbelot.

Seljoucides; celui-ci s'y rendit aussitôt, s'empara de la ville, fit périr beaucoup d'habitans, & enleva toutes leurs richesses. Scharfeddoulet voulut alors exiger de Soliman, devenu maître d'Antioche, le tribut ordinaire, mais Soliman le refusa, on en vint aux mains l'an 478, de J. C. 1085, *(e)*, & Scharfeddoulet abandonné dans l'action par les Arabes & par les Turkomans, fut battu & tué en fuyant. Ce prince possédoit depuis Sindia dans l'Eraque sur le bord du fleuve Issa jusqu'à Manbedge, tous les pays intermédiaires le long de l'Euphrate, tels que Moussoul, le Diar-rabia, le Diard-geziré, Alep & autres places, lui appartenoient. Les habitans de cette dernière ville songeoient à se rendre à Soliman, qui fut tué peu-après, & alors ils se soumirent au sulthan Malekschah, qui, par le conseil du grand-vizir Nedham almoulk, donna cette ville & celles de *Hama*, de Manbedge & de Ladikia, à l'émir Casim eddoulet Acsancar; c'est ainsi que l'auteur raconte ce premier établissement de l'Émir.

L'an 485, de J. C. 1092 *(f)*; le grand-vizir fut tué, & le sulthan Malekschah mourut peu-après, âgé de trente-huit ans six mois, il en avoit régné environ vingt. Son empire étoit d'une étendue immense, on faisoit, en son nom, le *khothba*, ou la prière publique, depuis les frontières de la Chine jusqu'à celles des Grecs; l'Yemen & l'Hedgiaz, pays qui ont toujours été indépendans, lui étoient soumis, comme l'observe l'auteur. Nous avons dit déjà que cette prière publique, dans laquelle on prioit pour le prince, indépendamment de la prière pour le *Khalif*, étoit alors la plus grande marque de la souveraineté. L'empereur de Constantinople, les rois de Tharaz, d'Esphidgian, de Khaschgar, de Balasgoun, de Samarcande & du

*(e)* Dans le mois sépher; cette année a commencé le 28 avril 1085, & fini le 16 avril 1086.

*(f)* Cette année a commencé le 11 février 1092, & fini le 30 janvier 1093.

Maouarennahar, payoient annuellement un tribut à Malekſchah; c'étoit, comme on le voit, un autre empire formé ſur les ruines de celui des khalifs qui étoient bornés au ſimple titre de pontifes. Malekſchah étoit un prince d'un caractère doux & généreux envers ſes ennemis; il fit faire des citernes ſur le chemin de la Mecque, pour l'uſage des pélerins, ce qui, dans ces déſerts, eſt de la plus grande utilité, creuſer des canaux en différens endroits, bâtir un collége auprès du tombeau de l'Imam Abouhanifa, une ſuperbe moſquée à Bagdad, un minaret dans les environs de Koufa, & un pareil à Samarcande.

Après la mort de ce ſulthan, il y eut pendant douze ans, pour la ſucceſſion à l'empire, des troubles que l'auteur raconte, & qui ne finirent qu'à la mort de Barkiaroc, fils de Malekſchah. Ce fut pendant ce temps-là, que les Francs vinrent s'emparer du *Sahel,* ou de la Phénicie, d'Antioche, & de pluſieurs autres places, comme l'auteur dit l'avoir rapporté dans ſa grande chronique. Caſim ed-doulet Acſancar, maître d'Alep, mais ſous la dépendance des ſulthans, qui laiſſoient ces émirs ſe diſputer entr'eux quelques petits cantons, fit la paix avec ſes voiſins; enſuite battu & fait priſonnier dans une autre circonſtance, il fut tué l'an 487, de J. C. 1094 *(g)*, année dans laquelle mourut auſſi le khalif Moctadi, qui eut pour ſucceſſeur Moſtadher billah. Pour la proclamation de ce nouveau khalif, il falloit d'abord avoir l'agrément du ſulthan; mais on proclama Moſtadher, avant de publier la mort de Moctadi; enſuite on alla en faire part à Barkiaroc qui étoit alors à Bagdad. Ce prince envoya auſſitôt quelques-uns de ſes officiers qui proclamèrent le nouveau khalif; on proclama enſuite le ſulthan lui-même, & on députa diverſes perſonnes pour faire la même cérémonie à Ghazna, dans le Maouarennahar, dans le Kirman & dans

*(g)* Cette année a commencé le 20 janvier 1094, & fini le 9 janvier 1095.

EBN-AL-ATHIR.

la Syrie. Dans la prière, on nommoit le khalif, & après lui le sulthan; tel étoit l'usage des Musulmans; & dans les endroits où il y avoit un prince particulier, dépendant du sulthan, on ajoutoit encore dans la prière le nom de ce petit prince, usage qui existe aussi parmi nous. Nous rapportons ces faits, afin que l'on puisse juger de l'état où se trouvoient alors les khalifs.

Après la mort de Casim eddoulet Acsancar, son fils Emadeddin zenghi, âgé de dix ans, lui succéda; mais obligé pour se soutenir, d'aller servir auprès de différens Emirs qui se disputoient alors les diverses contrées de la Syrie, il s'attacha aux plus puissans, d'abord à Dgiaouli sacaou qui s'étoit emparé de Moussoul, ensuite à l'émir Al-bourski; & l'an 511, de J. C. 1117 *(h)*, il commença à se faire connoître avantageusement. Les princes *Seljoucides* se disputoient entr'eux l'empire, & l'auteur rapporte les détails de leurs démêlés. Enfin Zenghi obtint du sulthan le gouvernement de Moussoul, dont il falloit s'emparer de force, car dans ce temps, ces princes donnoient souvent des gouvernemens qu'il falloit conquérir.

Les Francs, dit l'auteur, étoient alors très-puissans dans ces différens pays, & y avoient de nombreuses armées; maîtres, depuis Maredin & Schikhnan, jusqu'à Arisch en Égypte, il ne restoit aux Musulmans qu'Alep, Hemesse, Hama & Damas; ils s'étendoient depuis le Diardgeziré, jusqu'à Nesibin & Ras alaïn. L'an 521 de l'hégire, 1027 de J. C. *(i)*, Zenghi s'empara de Moussoul, du Diardgeziré & de Nesibin, qui avoient appartenu à l'émir Al-bourski; il obtint du sulthan l'agrément pour les garder, prit ensuite plusieurs autres villes, & parvint ainsi jusqu'au pays de Harran: les Francs possédoient Roha ou Edesse, Saroudge & d'autres

*(h)* Cette année a commencé le 4 mai 1117, & fini le 22 avril 1118.

*(i)* Cette année a commencé le 16 janvier 1127, & fini le 4 janvier 1128.

places du Diardgeziré. Les habitans de Harran, peu contens de les avoir pour voisins, sollicitèrent Zenghi de venir à leur secours; il y courut aussitôt, & prit possession de cette place. Ensuite ce prince écrivit à Josselin, comte d'Édesse, pour lui faire part de ses victoires, ainsi que du dessein qu'il avoit de s'emparer d'Alep; ils firent la paix ensemble, & l'an 522 de l'hégire, de J. C. 1128 *(k)*, il vint prendre possession de cette ville, à la sollicitation des habitans, après s'être rendu maître de Manbedge & du château de Bouzaa. L'an 524 de l'hégire, de J. C. 1130 *(l)*, il alla faire la guerre aux princes Ortokides, leur enleva plusieurs villes, & fit la paix avec eux; mais comme nous ne pouvons suivre l'auteur dans tous ces détails, nous nous attachons particulièrement dans cette notice, à ce qui concerne les Francs. On sait que ce prince, connu sous le nom de *Sanguin*, est célèbre dans l'histoire de nos croisades. Après avoir fait la paix avec les Ortokides, il marcha contre les Francs, qui, de la forteresse d'Athareb, incommodoient beaucoup les Musulmans d'Alep. Zenghi se rendit maître du château, le fit raser, & alla faire le siége de celui de Harem; mais comme il avoit beaucoup de soldats blessés dans son armée, il fit la paix, & s'en retourna sans prendre cette place importante.

Zenghi fut occupé l'année suivante 525, de J. C. 1131 *(m)*, des démêlés qui survinrent dans la famille des sulthans Seljoucides. Mahmoud, âgé de 28 ans, venoit de mourir à Hamadan, & Masoud avoit été nommé sulthan; il s'éleva entre les princes de cette famille une guerre, à laquelle Zenghi prit beaucoup de part, comme le rapporte l'auteur;

*(k)* Cette année a commencé le 5 de janvier 1128, & fini le 23 décembre de la même année.

*(l)* Cette année a commencé le 14 décembre 1129, & fini le 2 décembre 1130.

*(m)* Cette année commence le 3 décembre 1130, & finit le 22 novembre 1131.

EBN-AL-ATHIR.

il suivoit le parti de Masoud, & marchoit vers Bagdad, où le khalif Mostarsched, informé que Masoud venoit d'être battu, avoit rassemblé quelques troupes, & étoit rentré dans cette ville, pour empêcher que Zenghi ne s'en emparât. Les deux armées se trouvèrent en présence sur la fin de redgeb de l'an 526, de J. C. 1132 *(n)*. Le khalif étoit campé sous une tente noire, qui étoit la couleur des Abbassides. Lorsque l'on vit ce pontife de la religion, l'épée à la main, à la tête des troupes, ses ennemis, saisis de crainte & de respect, prirent la fuite, & Zenghi se retira à Moussoul. Le khalif qui sembloit reprendre quelque autorité, se déclara pour le parti de Masoud; mais de nouvelles divisions entre les Seljoucides, le portèrent à changer; il fit cesser dans Bagdad la prière pour ce sulthan, & sortit de cette ville. Masoud vint à sa rencontre, le battit, le fit prisonnier & s'empara de tous ses biens, ce qui causa dans Bagdad de violentes séditions. Dans le temps que les Seljoucides étoient occupés à faire la paix entr'eux, le khalif détenu prisonnier fut assassiné par une troupe de Bathéniens qui lui coupèrent la tête, & le laissèrent nu: on vint, mais trop tard, à son secours, & on tua quelques-uns de ces Bathéniens; les autres se sauvèrent, & le corps du khalif resta étendu par terre tout le reste du jour & la nuit suivante. Les habitans de Maraga, ville près de laquelle s'étoit passé l'événement, le mirent dans un tombeau, & le sulthan Masoud envoya à Bagdad un officier pour nommer un autre khalif. Ce fut Rasched billah qui fut proclamé; tel étoit l'état des successeurs de ceux qui avoient *établi* l'empire & la religion des Musulmans. Les Bathéniens dont il s'agit ici, sont ceux que nous nommons les *Assassins*, qui avoient pour chef le *vieux de la Montagne;* cet événement arriva l'an 529 de l'hégire, & de J. C. 1134 *(o)*.

*(n)* Cette année commence le 23 de novembre 1131, & finit le 10 de novembre 1132.

*(o)* Cette année a commencé le 21 octobre de l'an 1134, & fini le 9 octobre de l'an 1135.

Zenghi fut encore occupé des troubles qui s'élevèrent entre le sulthan & le nouveau khalif, & fut obligé de s'en retourner à Moussoul, pendant que le sulthan se saisissoit de Bagdad; mais abrégeons ces détails, & passons à des événemens qui nous intéressent davantage.

L'an 532 *(p)* de l'hégire, l'empereur de Constantinople, que notre auteur appelle simplement *le roi de Roum*, suivi des Francs, passa en Syrie avec une armée nombreuse, & y jeta l'épouvante. Comme Zenghi ne pouvoit alors quitter Moussoul, les Grecs s'emparèrent d'abord de Bouzaa près d'Alep, où ils tuèrent jusqu'aux enfans, ensuite ils vinrent assiéger Schizour, devant laquelle ils élevèrent dix-huit machines. L'émir Aboulasaker soulthan, à qui elle appartenoit, fit demander du secours à Zenghi, qui se rendit aussitôt avec son armée vers Hama, & y trouva les ennemis campés sur une montagne à l'orient de cette place. Il leur fit proposer de descendre & de venir le combattre dans la plaine, offrant de leur abandonner Schizour, s'ils étoient vainqueurs, pourvu que s'ils étoient battus, ils se retirassent, & laissassent les Musulmans tranquilles. Il ne vouloit que les intimider, parce qu'il n'étoit pas assez fort pour les attaquer. Les Francs conseilloient à l'empereur d'aller à sa rencontre. Zenghi, de son côté, faisoit insinuer à ceux des Francs qui étoient établis en Syrie plus anciennement, que l'empereur ne songeoit qu'à les tromper, & que s'il prenoit dans ce pays une seule forteresse, il leur enleveroit tout ce qu'ils y possédoient. Il parvint par-là à mettre une telle défiance entr'eux, que l'empereur de Constantinople leva le siége *(q)* après vingt-quatre jours d'attaque, abandonnant toutes ses machines. Zenghi alla à sa poursuite, défit son arrière-garde, pilla ses bagages, & enleva beaucoup de prisonniers. Si les Grecs, remarque l'auteur,

*(p)* Cette année a commencé le 18 de septembre de l'an 1137, & finit le 6 de septembre 1138.

*(q)* Dans le mois ramadhan.

IBN-AL-ATHIR.

avoient pris Schizour, il ne restoit plus rien dans cette contrée aux Musulmans: les poëtes célébrèrent cette victoire & Zenghi alla prendre le château d'Arca dans les environs de Tripoli, fit prisonniers les Francs qui y étoient, rasa la place, & revint chargé de butin.

Tous les émirs de ces environs se faisoient alors la guerre entr'eux, s'arrachoient leurs domaines, & les sulthans ne prenoient aucune part à ces divisions de leurs vassaux. L'an 534 *(r)*, Zenghi alla faire le siége de Damas qui se rendit, prit de force Baalbek, & ensuite retourna dans le pays des Francs, où, après un sanglant combat, il les força de s'enfuir dans le château de Barin, qu'il assiégea. Les Francs se hâtèrent trop de capituler, & s'ils avoient tenu encore un ou deux jours, Zenghi auroit été obligé de lever le siége, à cause des secours qui leur arrivoient; il en avoit été informé, & c'est ce qui l'obligea de prendre promptement possession de la place. Barin étoit situé à l'extrémité du pays des Francs, & de-là ils faisoient des courses entre Hama & Alep, ce qui causoit de grands dommages aux Musulmans. Après cette importante conquête, il envoya prendre Maara & Kafartab, villes dont les environs étoient très-fertiles & très-peuplés.

Les Roums & les Francs, nouvellement arrivés par mer en Syrie, n'ayant pu secourir Barin, tournèrent du côté d'Alep, dont ils formèrent le siége: à la vue d'un si grand nombre de troupes, Zenghi effrayé, informa le sulthan Masoud de cette nouvelle, & lui demanda les secours nécessaires. Ben elathir assure tenir de son père, qui vivoit alors, & qui avoit été instruit par le cadhi, porteur de la lettre de Zenghi, ce qu'il va rapporter. Malgré le danger où la Syrie se trouvoit dans cette occasion, le sulthan fit peu d'attention à la lettre & aux demandes de Zenghi, & le cadhi, obligé d'employer l'artifice pour engager ce

*(r)* Commence le 27 août de l'an 1139, & finit le 15 août 1140.

prince

prince à prendre la défenſe de ſes états, répandit quelques pièces d'or parmi le peuple, & engagea le *khathib*, c'eſt-à-dire, celui qui faiſoit alors le prône ou la prière publique, lorſqu'il ſeroit ſur la tribune, à faire connoître au peuple ce qui ſe paſſoit en Syrie; ce que celui-ci exécuta. En effet, lorſqu'il monta ſur la tribune, il s'écria d'une voix lamentable: *ô iſlamiſme! ô religion! ô Mahomet!* Le peuple ſortit auſſitôt en foule de la moſquée, & courut au palais du ſulthan, pour le prier d'envoyer du ſecours; on avoit fait de même dans toutes les moſquées de Bagdad, ce qui réuſſit. On peut juger par ce récit, combien les Muſulmans ſe croyoient en danger par l'arrivée de ces nouveaux Francs, & de l'indifférence des ſulthans à la conſervation & à la défenſe de leurs états; il eſt vrai, comme je l'ai déjà remarqué, que les émirs, ainſi que nos grands vaſſaux, bornés à quelques marques d'obéiſſance envers le ſulthan, étoient maîtres dans leur pays. Le ſulthan effrayé du tumulte, fit venir le cadhi, & lui reprocha d'avoir voulu exciter une ſédition. Celui-ci ſe contenta de lui répondre que l'ennemi n'étoit pas loin, & que s'il prenoit Alep, il ſeroit bientôt en poſſeſſion de Bagdad, puiſqu'il n'y avoit aucune place intermédiaire qui pût l'arrêter. Le ſulthan ordonna qu'on armât auſſitôt vingt mille hommes de cavalerie; mais comme cette troupe étoit ſur le point de partir, on reçut de nouvelles lettres de Zenghi, par leſquelles on fut inſtruit que les Grecs & les Francs avoient levé le ſiége d'Alep, & ſe retiroient.

EBN-AL-ATHIR.

Zenghi, délivré de ces ennemis redoutables, alla faire en 537 *(ſ)*, des incurſions dans le pays des Kurdes. En 538 *(t)*, il eut différens démêlés avec le ſulthan, & en fut quitte pour quelques ſommes d'argent qu'il donna; enſuite il ſe

*(ſ)* Commence le 26 de juillet de l'an 1142, & finit le 14 de juillet 1143.

*(t)* Commence le 15 de juillet, & finit le 2 de juillet 1144.

IBN-AL-ATHIR.

rendit maître de plusieurs places du Diarbekr, & en 539, *(u)* il vint faire le siége de Roha ou Édesse, qui appartenoit alors au Francs. C'étoit le comte Josselin qui en étoit le maître; il étoit, dit l'auteur, le plus brave & le plus courageux des Francs. Après vingt-huit jours de siége, Zenghi s'empara de la place; Ben-el-athir fait un grand éloge de ce prince, au sujet de cette conquête, qui étoit regardée comme une des plus importantes qu'on ait faites sur les Francs. On voit par ces détails que nous abrégeons, combien cet ouvrage peut être utile pour éclaircir l'histoire de nos croisades. Zenghi alla prendre ensuite le château de Barin, qui appartenoit encore au comte Josselin, & de-là assiéger la forteresse de Dgiaber; mais pendant qu'il dormoit, une troupe de ses propres esclaves se jeta sur lui, l'égorgea, & se sauva dans le château; ce fut la garnison assiégée qui apprit sa mort à son armée.

Il ne faut pas toujours juger ces princes avec lesquels nous étions en guerre, d'après le récit de nos historiens des croisades. Zenghi, suivant Ben-el-athir, fut un des plus grands hommes de son siècle; il se rendit recommandable par sa sagesse, sa prudence & son courage: tous ses sujets vivoient dans la sécurité; il fut toujours le défenseur du foible, sut réprimer l'insolence de ses émirs, & ne permit jamais qu'ils s'emparassent du bien d'autrui; il leur en donnoit lui-même l'exemple, aimant mieux souffrir que de faire souffrir les autres. Il ne voulut point que ses troupes eussent des terres, parce que ce seroit une occasion de tourmenter le peuple, & tant que nous serons les maîtres d'un pays, disoit-il, nous y trouverons de quoi vivre; si l'on nous en chasse, il nous faudra tout abandonner. Il étoit continuellement occupé du gouvernement de ses états, y fit régner l'abondance, & répara les fortifications; il veilloit à tout, & ne permettoit pas qu'aucun

*(u)* Commence le 3 de juillet, & finit le 22 juin 1145.

de ses sujets passât au service d'un prince étranger. Mes états, disoit-il, ressemblent à un jardin environné de haies, si quelqu'un en sort, il en facilite l'entrée à l'ennemi; il y introduisit des Turkomans qu'il plaça aux environs d'Alep, pour résister aux Francs. Il distribuoit ses trésors dans plusieurs villes, afin que, dans ses voyages, il en trouvât partout. Il donnoit tous les vendredis de grandes sommes d'argent aux pauvres, avoit un soin particulier de ses soldats, & apportoit la plus grande attention à ce que leurs femmes ne fussent point insultées; c'étoit un crime qu'il ne pardonnoit pas. Il disoit: puisque mes soldats m'accompagnent continuellement, & abandonnent leurs maisons pour me suivre, ne dois-je pas veiller sur leurs familles? Il fit de grandes conquêtes sur tous ses voisins, sur les Francs, sur les princes Ortokides, & sur ceux qui régnoient à Damas.

Tel est en peu de mots le portrait que Ben-el-athir fait de ce prince Musulman, & l'on trouve plusieurs exemples de semblables vertus chez ces peuples que nous avons quelquefois traités de barbares, parce que nous avions à les combattre, & qu'ils étoient Musulmans. Après sa mort, il y eut des troubles pour sa succession; mais il seroit trop long d'en donner ici les détails d'après l'auteur, nous nous contentons de dire que son fils Noureddin s'empara d'Alep, & que son fils Seïfeddin resta à Moussoul. Le premier est le célèbre Noradin, dont il est si fréquemment parlé dans l'histoire de nos croisades.

Le comte Josselin de Courtenai, auparavant maître d'Édesse, après la prise de cette ville, s'étoit retiré à Tell-bascher *(x)*; de-là, il informa les habitans d'Édesse, qui la plupart, étoient Arméniens, qu'à un jour marqué, il

*(x)* Il semble, suivant le P. Mainbourg, dans son histoire des croisades, que Josselin ait quitté volontairement Édesse, ce qui est faux; suivant Sanute, il avoit négligé seulement de la tenir fortifiée. Il ne se retira à Tell-bascher, qu'après la prise de cette ville.

se rendroit avec ses troupes pour reprendre la place; à quoi ils consentirent. Josselin rentra en effet dans cette ville; mais le château se défendit, & Noureddin, alors roi d'Alep, vola au secours de la garnison, ce qui obligea Josselin de se retirer. Noureddin égorgea une partie des habitans, en emmena plusieurs prisonniers, & n'en laissa que très-peu dans la ville, où il fit un butin immense. Édesse resta alors en sa possession; après cette conquête, il fit la paix avec son frère, roi de Moussoul; ce qui forma deux principautés d'Atabeks, c'est ainsi qu'on nommoit ces petits souverains; l'une étoit à Alep, & l'autre à Moussoul. *Atabek* veut dire père du prince, c'est le titre que les sulthans donnèrent à quelques-uns de leurs émirs. Les princes de Moussoul, plus éloignés des pays que les Francs occupoient, eurent par cette raison moins de relations avec eux; & comme nous ne donnons qu'une notice de notre auteur, nous ne parlerons point des démêlés qui s'élevèrent entre ces princes de la même famille: ces détails que l'on trouve dans l'ouvrage nous conduiroient trop loin; nous nous bornons à ceux qui concernent nos croisades, & encore nous abrégeons le récit de Ben-el-athir.

On doit se rappeler que, vers les années 1146 & 1147, l'empereur Conrad III, avec plusieurs princes d'Allemagne, Henri duc de Souabe & d'autres, entreprirent une nouvelle croisade. Louis VII, roi de France, suivi d'un grand nombre de seigneurs François, s'y rendit de son côté. Ce fut l'an 543 *(y)*, selon Ben-el-athir, qu'on fut informé que le *roi des Allemands* étoit arrivé en Syrie avec une armée innombrable, qu'il s'étoit joint aux Francs *du Sahel* ou de la Phénicie, & que tous ensemble *alloient* assiéger Damas. Cette ville étoit alors possédée par Modgireddin-ibk; mais toute l'autorité étoit entre les mains d'un de ses esclaves nommé *Moïneddin*, homme sage & prudent. La plupart

*(y)* Commence le 21 mai 1148, & finit le 9 mai 1149.

des princes de l'Asie ont toujours eu ainsi des esclaves qui régnoient pour eux; la mollesse asiatique ne leur permettoit pas de prendre eux-mêmes les soins que le gouvernement de leurs états exigeoit. C'est une pareille conduite qui avoit perdu les khalifs, qui perdit les sulthans Seljoucides & même leurs grands vassaux, & qui occasionna tant de révolutions dans l'Orient. Ce fut le 16 de rabi-al-aoual que les Francs arrivèrent devant Damas. Moïneddin en donna aussitôt avis à Seïf-eddin, roi de Moussoul. Celui-ci fit savoir aux Francs *étrangers*, qu'il se disposoit à marcher contr'eux, s'il ne se retiroient pas. L'auteur distingue tous ces Francs par le nom d'*étrangers*, qui désigne ceux qui arrivoient nouvellement d'Europe, & par *Francs du Sahel*, qui exprime ceux qui étoient établis depuis long-temps le long des côtes de la mer & en Syrie. De son côté, Moïn-eddin fit courir le bruit que le sulthan de l'Orient s'avançoit avec ses nombreuses armées; en même-temps il écrivit aux Francs de Syrie, afin de leur inspirer de la crainte & de la jalousie contre ces Francs étrangers. S'ils s'emparent, leur disoit-il, de Damas, il ne vous restera plus rien dans ce pays, & si je suis obligé de remettre cette place à Seïf-eddin, vous ne pourrez jamais l'empêcher de prendre Jérusalem. Il leur offrit en même-temps la ville de Paneas, s'ils engageoient le roi des Allemands à se retirer. Les Francs de Syrie qui écoutèrent ces propositions, intimidèrent les Francs étrangers au sujet de l'arrivée de Seïf-eddin, & leur firent entendre que si ce prince devenoit maître de Damas, il leur enleveroit par la suite tout ce qu'ils possédoient dans la Syrie: alors le roi des Allemands leva le siége, & prit le parti de se retirer. Moïn-eddin, de son côté, tint sa parole à l'égard des Francs de Syrie, & leur remit la ville de Paneas. Telle fut la fin de cette croisade, qui n'eut aucun succès par la jalousie des Francs de Syrie contre ceux d'Europe qui paroissoient venir à leur secours, mais qui, dans le fond, songeoient à s'établir sur la ruine des premiers. C'étoit une grande colonie que nous avions

EBN-AL-ATHIR.

établie, & qui excitoit l'envie de tous les Européens qui y accouroient en foule, ou pour en dépouiller les premiers colons, ou pour y faire de nouvelles conquêtes. Comme, dans ce temps, rien ne se faisoit qu'avec le concours des papes, nous n'avons regardé ces guerres que comme des guerres de religion.

Après que les Francs eurent abandonné Damas, continue l'historien Arabe, les deux frères Noureddin & Seïf-eddin, qui s'étoient rendus à Baalbek, y reçurent une lettre du comte de Tripoli (Raimond), pour les engager à venir prendre le château d'Arima qui appartenoit aux Francs étrangers. C'étoit le fils d'Alphonse roi de Sicile, qui, nouvellement arrivé, lui avoit enlevé cette place, & vouloit lui prendre encore Tripoli. Noureddin marcha aussitôt vers le château, & malgré la vigoureuse résistance des assiégés, il s'en rendit maître après une capitulation, par laquelle on convint que les hommes, les femmes & les enfans sortiroient, ce qui fut exécuté; le fils d'Alphonse étoit parmi eux, ensuite Noureddin fit raser la place.

Je passe sous silence quelques autres petites expéditions contre les Francs, & le récit de la mort de Seïfeddin roi de Moussoul, arrivée en 544 *(z)*. Dans la même année Noureddin alla, dans le dessein d'assiéger le château de Harem, qui appartenoit aux Francs, mais il se contenta de piller les environs, & marcha ensuite contre celui d'Annab. Les Francs se rassemblèrent aussitôt, ayant à leur tête *Albornos* ou *Brins*, maître d'Antioche, (c'est Raimond prince d'Antioche). Les deux armées se livrèrent un grand combat, dans lequel le prince d'Antioche fut tué. Il laissoit un fils en bas-âge, nommé *Boemond*, qui resta avec sa mère dans cette ville, où cette princesse épousa un autre prince, qui y commanda, jusqu'à ce que Boemond fût en âge de régner.

---

*(z)* Commence le 10 de mai 1149, & finit le 28 avril 1150.

Dans la suite, Noureddin livra différens combats aux Francs: dans l'un, il fit prisonnier le prince que la princesse d'Antioche avoit épousé, & Boemond régna par lui-même, jusqu'à ce qu'il fût fait prisonnier par Noureddin en 559 *(a)*. Les poëtes firent des vers au sujet de cette victoire que Noureddin venoit de remporter sur l'armée d'Antioche. Dans la même année 544, (1149 de J. C.) il marcha vers Aphamia (Apamée), éloignée d'une journée de chemin de Hama; elle appartenoit encore aux Francs, & étoit une place très-forte, située sur une hauteur, d'où ils faisoient des incursions sur les territoires de Hama & de Schizour. Noureddin ne donna point de relâche à la garnison, & prit la place avant l'arrivée des secours que les Francs attendoient. Il y trouva des vivres & des munitions en abondance; de-là il marcha contre les Francs, qu'il obligea de se retirer. Les poëtes célébrèrent encore cette expédition. Il tourna ensuite ses armes du côté du pays de Josselin, qui consistoit en divers châteaux situés au nord d'Alep, tels que Tell-bascher, Aïntab, Ezaz, &c. mais il fut vaincu, & son écuyer qui fut fait prisonnier, fut envoyé par Josselin à Masoud, sulthan d'Iconium & d'Acsara, dont Noureddin avoit épousé la fille; Josselin fit dire à ce prince qu'il lui envoyoit les armes de son gendre, & qu'il lui enverroit dans peu sa personne. Noureddin irrité de sa défaite & de cet affront, ne songea qu'à s'en venger. Il fit venir une troupe de Turkomans, auxquels il fit de grandes promesses, s'ils pouvoient lui livrer Josselin mort ou vif. Ceux-ci profitèrent d'une partie de chasse que le comte faisoit avec peu de monde, & le prirent; ils étoient sur le point de le relâcher, moyennant quelques présens, mais un d'entr'eux en ayant donné avis au gouverneur d'Alep, celui-ci en instruisit Noureddin qui étoit à Hemesse, & qui envoya aussitôt des troupes qui enlevèrent Josselin aux

*(a)* Commence le 29 novembre 1163, & finit le 16 novembre 1164.

EBN-AL-ATHIR.

Turkomans. Cette priſe fut regardée comme une des plus grandes victoires que les Muſulmans aient remportée. Ce Joſſelin, dit l'auteur, étoit le plus terrible des démons & le plus grand ennemi des Muſulmans; dans tous les combats, il étoit à la tête des Francs qui connoiſſoient ſa bravoure, ſon intrépidité, ſa prudence & ſa haine contre l'iſlamiſme. Par cette priſe le pays reſtoit ſans défenſeur, & il fut aiſé de s'emparer de la plupart de ſes fortereſſes, comme Tell-baſcher, Aïntab, Ezaz, Couros, Ravandan, le château de Bada, Tell-khaled, Kafarlatha, Kafarſoud, le château de Sarphout, Dalouk, Maraſch, Nahar al dgiouz & Bourdge-erraſſaſſ. Je les nomme ici toutes, parce que la plupart de leurs noms ſont défigurés dans nos hiſtoriens des croiſades. Noureddin les fortifia & y mit de bonnes garniſons. A cette nouvelle, les Francs raſſemblèrent leurs armées, & s'étant mis en marche pour empêcher qu'il ne prît le reſte, ils ſe rencontrèrent près de Dalouk; on en vint aux mains, & après un violent combat, ils furent obligés de prendre la fuite, & Noureddin ſe rendit maître de Dalouk & des autres places *(b)*.

Nous ne nous occuperons point ici de la mort du ſulthan Maſoud arrivée à Hamadan, ni de la proclamation d'un nouveau ſulthan, qui, comme nous l'avons déjà obſervé, étoit le ſouverain de l'Aſie; Noureddin lui-même n'étoit qu'un de ſes grands vaſſaux. L'an 549 *(c)*, ce prince alla s'emparer de Damas, qui appartenoit à Modgireddin-ibk: les Francs, l'année précédente, avoient pris Aſcalon une des plus fortes places de la Paleſtine, ſans qu'il pût les en empêcher, parce que la ville de Damas ſe trouvoit ſur ſon chemin; les Francs ſongeoient également à ſe ſaiſir de cette place, & y entretenoient des correſpondances. Le roi de Damas ſe voyant aſſiégé par Noureddin, demanda du

*(c)* Ceci arriva l'an 546 de l'hégire, de J. C. 1151.

*(b)* Commence le 17 mars 1154, & finit le 5 mars de l'année ſuivante.

ſecours

ſecours aux Francs, leur promettant de l'argent & le château de Baalbek, s'ils pouvoient faire lever le ſiége, ce qui n'eut pas lieu; Noureddin entra dans Damas, & prit encore Hemeſſe, ou le roi de Damas s'étoit retiré.

EBN-AL-ATHIR.

Les Francs & Noureddin étoient trop voiſins pour vivre en paix, les uns & les autres ne ſongeoient qu'à s'étendre dans le pays, & Noureddin qui avoit aſſiégé pluſieurs fois le château de Harem *(d)*, revint encore en faire le ſiége. Ce château qui appartenoit à Boemond, prince d'Antioche, étoit à l'occident d'Alep & près d'Antioche; il étoit très-fortifié, & commandé par un des plus braves capitaines des Francs, qui ſe défendit ſi courageuſement que Noureddin fut obligé de ſe retirer. Un tremblement de terre qui ſurvint l'an 552 *(e)*, répandit la déſolation dans ces contrées. Noureddin s'occupa du ſoin de garantir des entrepriſes des Francs les places qui étoient délabrées, & s'empara de Schizour qui appartenoit aux Monkadites; ce château étoit ſitué à une demi-journée de Hama, ſur un rocher eſcarpé; on y montoit par un chemin taillé dans le roc ſur le bord de la montagne; au milieu ce chemin étoit coupé, & l'on y avoit placé un pont de bois que l'on pouvoit ôter, & alors il n'étoit plus poſſible d'aller plus loin; mais le tremblement de terre nouvellement arrivé avoit ruiné ce château, & Noureddin prévint les Francs qui vouloient s'en ſaiſir.

Je ne ferai point ici mention des troubles qu'il y eut à Bagdad en 553 *(f)*, qui occupèrent Zeineddin, prince de Mouſſoul, ni de la mort du khalif Moctafi, auquel ſuccéda, en 555 ( de J. C. 1160 ), Moſtandged, ni de quelques diviſions dans la famille du ſulthan, & je reviens aux expéditions de Noureddin contre les Francs. Ce prince,

*(d)* Sanute l'appelle *Aranch*, d'autres *Harenc*.

*(e)* Commence le 12 février 1157, & finit le 31 janvier de l'année ſuivante.

*(f)* Commence le 1.er février 1158, & finit le 21 janvier ſuivant.

EBN-AL-ATHIR.

en 557 *(g)*, raſſembla ſes troupes pour aller aſſiéger de nouveau le château de Harem, dont nous avons déjà parlé; mais il le trouva encore ſi fortifié & ſi bien défendu, qu'il ne put le prendre: après avoir offert inutilement le combat aux Francs qui avoient raſſemblé leurs armées, il s'en retourna à Alep.

L'année ſuivante *(h)*, 558, Noureddin, toujours occupé à réſiſter aux Francs, raſſembla toutes ſes forces, rentra dans leur pays, & alla camper dans une plaine (Bakia) *(i)*, au-deſſous du château des Kurdes (Hiſn-el-akrad), qui leur appartenoit; ſon deſſein étoit de ſe rendre enſuite vers Tripoli: mais dans le temps qu'il s'y attendoit le moins, il fut ſurpris dans ſon camp par les Francs, de manière que ſes troupes n'eurent pas le temps de monter à cheval ni de prendre leurs armes; les Francs en firent un grand carnage, & enlevèrent beaucoup de priſonniers avec les bagages. Le plus acharné contre les Muſulmans, dans cette occaſion, étoit un Grec nommé *Ducas*. Noureddin ſe ſauva dans le plus grand déſordre vers Hemeſſe, & campa à Bahirat-couds, à une paraſange de cette ville, & à quatre du lieu du combat. On croyoit qu'il iroit juſqu'à Alep, mais il étoit trop brave: pourvu, dit-il, que j'aie mille cavaliers, je ne redoute pas les Francs, quel que ſoit leur nombre. Il écrivit auſſitôt à Damas & à Alep, afin qu'on lui envoyât de l'argent, des proviſions, des tentes & des armes. Les Francs avoient deſſein de le pourſuivre, mais ſachant qu'il s'étoit arrêté vers Hemeſſe, ils ne jugèrent pas à propos de venir l'y attaquer, & lui firent propoſer une trève, à laquelle il ne voulut point

*(g)* Commence le 20 décembre 1161, & finit le 8 décembre 1162.

*(h)* Commence le 9 décembre 1162, & finit le 28 novembre de l'année ſuivante.

*(i)* Guillaume de Tyr, *page 960*, appelle *Bochea* l'endroit où ſe donna cette bataille. C'eſt le mot Arabe *bakia*, qui veut dire plaine, & que Ben-el-athir emploie.

consentir; alors ils fortifièrent le château des Kurdes, & s'en retournèrent. EBN-AL-ATHIR.

Noureddin, de son côté, méditoit une expédition plus importante que la prise de quelques châteaux sur les Francs, c'étoit la conquête de l'Égypte. L'an 559 *(k)*, il envoya un de ses principaux émirs, nommé *Schirkouh*, avec une armée vers ce pays, dans le dessein de s'en emparer. Cet émir & Nodjmeddin Ayoub son frère, l'un & l'autre fils de Schadi, étoient du pays de Douïn & Kurdes d'origine, de la tribu de Rouadia, qui est la plus noble & la plus illustre des tribus Kurdes; ce qu'il est bon d'observer pour connoître l'origine de Saladin, fils de Nodjmeddin-Ayoub, & par conséquent neveu de Schirkouh. Ces deux Kurdes étoient venus dans l'Éraque, où ils s'étoient attachés au service de Moudgiahededdin, qui, trouvant dans Nodjmeddin beaucoup d'esprit, de prudence, & une bonne conduite, lui donna la charge de dizdar à Tekrit. Schirkouh accompagnoit son frère; mais dans la suite ayant tué un homme, Moudgiahededdin les avoit chassés l'un & l'autre de cette ville, & ils s'étoient retirés auprès d'Emadeddin Zenghi, qui avoit donné à Nodjmeddin la place de dizdar dans le château de Baalbek: après divers événemens, & sur-tout après la mort de Zenghi, Schirkouh avoit encore été obligé de sortir de cette ville. Les deux frères suivirent Noureddin qui les employa dans ses troupes, & enfin ce prince chargea Schirkouh de l'expédition d'Égypte.

Ce fut Schaour, vizir d'Adhedledin-allah khalif d'Égypte, qui ayant été déposé, & s'étant retiré l'année précédente vers Noureddin, engagea ce prince à envoyer une armée en Égypte, sous prétexte qu'il étoit à craindre que les Francs ne s'emparassent de ce pays; en effet, ceux-ci avoient toujours tenté de s'y établir. En conséquence Noureddin envoya Schirkouh à la tête d'une armée (dans

*(k)* Commence le 29 novembre 1163, & finit le 16 novembre de l'année suivante.

IBN-AL-ATHIR.

le mois dgioumadi-el-aoual de l'an 559), de J. C. 1164, avec ordre de remettre en place le vizir; il l'accompagna avec un autre corps de troupes jusqu'aux frontières des pays Musulmans. Schirkouh arriva en Égypte, rétablit le vizir, & resta campé hors du Caire; mais Schaour, loin de tenir les promesses qu'il avoit faites à Noureddin & à Schirkouh, écrivit à ce dernier, pour l'engager à s'en retourner en Syrie: Schirkouh persista à demeurer, lui rappela ses promesses; enfin voyant qu'on ne lui répondoit plus, il détacha un de ses officiers, pour se saisir de la ville de Bilbeïs. Schaour, de son côté, fit demander du secours aux Francs, en leur faisant entendre que Noureddin vouloit s'emparer de l'Égypte; c'étoit ce que les Francs craignoient le plus: ils se hâtèrent de répondre, & se préparèrent à venir à son secours, parce que leur intention étoit de se rendre maîtres de ce pays. Noureddin qui en fut informé, rassembla ses armées & s'approcha des frontières pour faire une diversion. Le roi de Jérusalem (Amauri) laissa une partie de ses troupes pour garder son pays, & marcha avec le reste vers l'Égypte. Dans ce même temps, un grand nombre de Francs, nouvellement arrivés par mer pour visiter Jérusalem, se joignirent au roi, & tous ensemble s'approchèrent de l'Égypte. Schirkouh, qui se retira à Bilbeïs avec son armée, y fut aussitôt assiégé par les Francs: quoique les murailles de cette ville fussent en mauvais état, & qu'il n'y eût pas de fossé, les Francs restèrent trois mois devant cette ville; pendant ce temps-là, Noureddin se disposoit à faire le siége du château de Harem en Syrie, place importante qu'il avoit tenté plusieurs fois de prendre. Les Francs instruits de cette nouvelle, & craignant qu'il n'allât ensuite à Paneas, proposèrent à Schirkouh de rendre aux Égyptiens ce qu'il leur avoit pris, de s'en retourner en Syrie, & l'assurèrent que, de leur côté, ils se retireroient également. Schirkouh qui ignoroit ce qui se passoit du côté de Noureddin, accepta les propositions, & sortit de Bilbeïs.

Noureddin, après la défaite dont nous avons parlé plus haut, avoit rassemblé toutes ses forces & celles de ses voisins, & se rendoit devant Harem avec un nombreux appareil de machines de guerre. Les Francs avoient à leur tête Al-brins (le prince), maître d'Antioche, & Coms (le comte), maître de Tripoli; le fils de Jossélin, qui étoit un des plus illustres & des plus braves des Francs, al Douk (le Duc), qui commandoit les Grecs, accoururent au secours: Noureddin les défit dans un grand combat, leur tua dix mille hommes, & fit un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels étoient leurs chefs; après cette grande victoire, il marcha vers Harem, & s'en empara le 21 de ramadhan *(l)*. On lui conseilloit d'aller prendre également Antioche, mais il ne voulut pas tenter cette nouvelle expédition, & se contenta d'une rançon pour les prisonniers.

L'an 560 *(m)*, Noureddin enleva le château de Paneas; les Francs trop affoiblis par leur dernière défaite, n'avoient pu secourir cette place; il y trouva de grandes richesses. L'an 561 *(n)*, il se rendit maître encore de Mounaidhara *(o)* qui leur appartenoit, la prit de force, & tua ou fit prisonniers tous ceux qui s'y trouvèrent.

L'année suivante 562 *(p)*, il renvoya Schirkouh en Égypte, dont il avoit une envie extrême de s'emparer. Schaour qui y commandoit toujours sous l'autorité du khalif, informé de l'arrivée des troupes de Noureddin, fit savoir aux Francs sa situation, & leur demanda du secours.

---

*(l)* Suivant Guillaume de Tyr, l'an 1165, le 4 des ides du mois d'août.

*(m)* Commence l'an 1164 17 novembre, & finit l'année suivante 5 novembre.

*(n)* Commence le 6 novembre de l'an 1165, & finit le 6 octobre de l'année suivante.

*(o)* Le château de Mirabel.

*(p)* Dans le mois rabi-alakher; cette année commence le 7 octobre de l'an 1166, & finit le 15 octobre de l'année suivante.

EBN-AL-ATHIR. Ceux-ci marchèrent aussitôt avec leurs armées, & se joignirent à Schaour; Schirkouh les rencontra à Babaïn, & leur livra un combat qu'ils perdirent: c'est, dit l'auteur, une des actions la plus extraordinaire dont il soit fait mention dans l'histoire, que mille cavaliers aient mis en fuite l'armée des Égyptiens & des Francs. Après cette victoire, Schirkouh alla s'emparer d'Alexandrie, dont il donna le commandement à son neveu Saladin, & prit la route du Saïd. Les Francs & les Égyptiens s'étoient retirés au Caire, d'où ils allèrent faire le siége d'Alexandrie. Cette place manquoit de provisions; Schirkouh revint, on parla de paix, & on la fit, à condition qu'on lui donneroit cinquante mille dinars ou pièces d'or, qu'il garderoit ce qu'il avoit pris; mais qu'Alexandrie seroit rendue, que les Francs ne resteroient point en Égypte, & qu'ils n'y posséderoient aucune place. Après la signature du traité, Schirkouh s'en retourna en Syrie, & arriva à Damas dans le mois dhoulhedgé.

D'un autre côté, les Francs convinrent secrètement avec Schaour qu'ils auroient un corps de troupes dans le Caire, pour en garder les portes, afin d'empêcher que Noureddin ne s'en emparât, & qu'on leur donneroit par an cent mille dinars; mais Adhed, khalif d'Égypte, ignoroit tous ces traités entre les Francs & son vizir.

Nous ne parlerons point ici de quelques événemens particuliers qui concernent Moussoul, ni de la prise du château de Dgiaber, que Noureddin enleva aux Ocaïlites; revenons à l'histoire d'Égypte, pays dont les Francs tentoient toujours de s'emparer: on sait que c'étoit l'entrepôt de tout le commerce des Indes, & nos Croisés cherchoient tous les moyens de s'y établir, pour se rendre maîtres de ce commerce; on peut lire dans Sanute, quelles étoient leurs idées à ce sujet. Les Musulmans étoient jaloux de le conserver, & voyant avec peine ces Francs dans le Caire, sollicitèrent Noureddin d'y envoyer de nouvelles troupes. Les Francs qui avoient en Égypte un parti, allèrent, dans

le dessein de le prévenir, assiéger Bilbeïs (Peluse), qu'ils prirent par force; ils pillèrent cette place, & firent prisonniers les habitans; de-là ils marchèrent vers le Caire. Schaour fit mettre le feu à la partie de cette ville qu'on appelle *Mesr*, & cet incendie dura cinquante-quatre jours. Le khalif Adhed qui n'approuvoit pas toutes les démarches de son vizir, écrivit à Noureddin pour lui demander du secours, & l'informer que les Musulmans ne pouvoient plus résister aux Francs. Il avoit mis dans sa lettre des cheveux des femmes, pour lui prouver qu'elles imploroient son assistance. Les Francs pressoient vivement le Caire; Schaour leur écrivit, & leur rappelant ses anciennes liaisons avec eux, il leur fit connoître ses craintes sur Noureddin, que l'on engageoit à venir. En conséquence il leur demanda de faire la paix, moyennant une somme d'un million de dinars égyptiens.

De son côté, le khalif Adhedh, pour écarter les Francs, offroit à Noureddin le tiers de l'Égypte, à condition que Schirkouh s'y rendroit avec une armée, & resteroit au Caire; les Égyptiens le sollicitèrent également : alors Noureddin qui ne balança plus, le fit partir avec une puissante armée; les Francs informés que Schirkouh s'approchoit de l'Égypte, se retirèrent. Schirkouh entra au Caire le 7 de rabi-alkher, & y fut reçu par le khalif qui lui fit de grands présens. Schaour mécontent dissimuloit, & se proposoit de faire arrêter Schirkouh; mais son fils Kamel l'en dissuada, en lui faisant voir que c'étoit enlever le pays aux Musulmans, pour le livrer aux Francs. D'un autre côté, Saladin qui se défioit de Schaour, avoit projeté avec quelques autres de le tuer, & quoique ce ne fût pas l'avis de Schirkouh, il persista dans son dessein, fit arrêter le vizir, & Schirkouh envoya sa tête au khalif Adhed, qui la lui avoit fait demander; ensuite il entra dans le Caire, & dit au peuple qui paroissoit effrayé, que le khalif ordonnoit qu'on pillât le palais de Schaour, ce que le peuple exécuta sur le champ. Schirkouh fut fait vizir

EBN-AL-ATHIR. d'Égypte à la place de Schaour; mais cet Émir survécut peu à son élévation & à sa conquête, il tomba malade & mourut un samedi 22 de dgioumadi-alkher. Selaheddin Yousouf ou Saladin, son neveu, fils de Nodjmeddin-ayoub, étoit auprès de lui, avec plusieurs autres émirs Kurdes de sa famille. Après la mort de Schirkouh, le khalif Adhedh persuadé qu'il n'avoit pas beaucoup à craindre d'un homme sans pouvoir & sans troupes, se détermina à élever à la dignité de vizir Saladin, qui, de son côté, n'ambitionnoit point cette place. Le khalif lui donna le titre de Malek en-naser, c'est-à-dire, de roi victorieux. De retour au palais de son oncle, le nouveau vizir, qui vit que les autres émirs Kurdes de sa famille ne faisoient pas grande attention à sa personne, & que son élévation ne plaisoit à aucun d'eux, répandit à profusion les trésors de son oncle, se concilia par sa libéralité le peuple dont il se fit aimer, & acquit un tel crédit, que le parti du khalif Adhedh en fut affoibli. Cette élévation déplut également à Noureddin.

Les Francs qui, dans toutes leurs expéditions, ne perdoient point de vue l'Égypte où ils vouloient s'établir, se rassembloient alors pour y faire une irruption; Noureddin envoya au secours de nouvelles troupes, dans lesquelles étoit un frère aîné de Saladin, nommé *Schamseddoulet Touranschah*. Noureddin ne regardoit Saladin que comme son lieutenant en Égypte, & Saladin, tant que ce prince vécut, n'osa point se déclarer roi d'Égypte.

Ce fut l'an 565 *(q)*, au commencement de sepher, que les Francs qui avoient été alarmés des succès de Schirkouh en Égypte, parurent devant Damiette; ils avoient écrit aux Francs du pays d'Andalous, de la Sicile & des autres lieux, pour leur demander des secours, en leur faisant

*(q)* Commence le 24 septembre 1169, & finit le 17 septembre de l'année suivante.

entendre

EBN-AL-ATHIR.

entendre que Jérusalem pourroît être attaquée. Les prêtres & les moines excitèrent les Francs à prendre les armes pour venir faire le siége de Damiette, dans l'espérance que s'ils la prenoient, ils se rendroient en peu de temps maîtres de toute l'Égypte. Saladin envoya dans cette place tous les secours qu'il put rassembler, & fit part à Noureddin de ses craintes, & de la défiance qu'il avoit des Égyptiens. Noureddin lui fit passer de nouvelles troupes, & se disposa de son côté à ravager le pays des Francs, pour faire une diversion, ce qui les obligea de lever le siége de Damiette après cinquante jours, abandonnant leurs provisions & leurs bagages.

Noureddin assiégea le château de Krak, afin de protéger le convoi qu'il envoyoit en Égypte, mais il ne resta pas long-temps devant cette place; informé que deux généraux des Francs venoient avec des troupes, il se retira en ravageant le pays, & campa à Aschtara pour les observer. Il y étoit encore lorsqu'il arriva un violent tremblement de terre aux environs d'Alep & dans toute la Syrie, qui l'obligea d'aller au secours de toutes les places dont les murailles venoient d'être renversées; il fallut les reconstruire. Les Francs furent également occupés à réparer les désastres que cet événement avoit causés dans leur pays. Ils furent encore battus par Schehabeddin Mahmoud, prince Ortokide, qui se rendoit auprès de Noureddin, & obligés de prendre la fuite avec perte de plusieurs de leurs principaux officiers, entr'autres, le maître des hospitaliers qui possédoit le château des Kurdes (Hisn elakrad); c'étoit un des plus braves parmi les Francs.

Dans ce même temps *(r)*, arriva la mort de Cothbeddin Maudoud, frère de Noureddin, qui régnoit à Moussoul; l'auteur fait un grand éloge de ce prince, & l'année suivante 566 *(s)*, celle du khalif Monstandged Billah, Noureddin

*(r)* L'an 565, dans le mois schoual.

*(s)* De J. C. 1169.

IBN-AL-ATHIR. instruit de la mort de son frère, & des divisions relatives à sa succession, alla prendre Racca, Khabour, Nesibin & d'autres places, pour les garantir de l'invasion des Francs. Il assiégea ensuite Sandgiar dont il se rendit maître; ces places appartenoient à son frère. Il parvint ainsi jusqu'à Moussoul, qui se soumit; mais il ne garda pas toutes ces villes, & les remit à son neveu Seïfeddin, qui fut déclaré roi de Moussoul.

L'an 567 *(t)*, les Francs venoient d'enlever quelques vaisseaux qui alloient d'Égypte en Syrie; & comme ils refusèrent de les rendre, Noureddin envoya faire une incursion du côté d'Antioche & de Tripoli; il assiégea lui-même le château d'Arca, pendant qu'un autre corps de ses troupes prit Saphet & Arima, ensuite il alla du côté de Tripoli, brûlant & ravageant tout ce qui se rencontroit, d'autres troupes firent de même du côté d'Antioche: alors les Francs offrirent de rendre les vaisseaux, & on fit la paix. Ils firent, dit l'auteur, comme le Juif qui ne paye le tribut que quand il a été frappé: il se plaint en même temps, du peu de bonne foi qu'il y avoit alors, même parmi les Musulmans. Son père étoit intéressé dans la charge de ces vaisseaux. Noureddin s'étoit fait apporter toutes les marchandises pour les rendre, mais plusieurs prirent ce qui ne leur appartenoit pas.

Ce fut dans cette même année 567 (1171 de J. C.) dans le mois mouharram, que la grande révolution, qui étoit la suite de tout ce qui s'étoit passé auparavant en Égypte, arriva. Le dessein de Noureddin, en envoyant des armées dans ce pays, étoit de prévenir les Francs & de s'en emparer. Saladin son lieutenant s'y étoit affermi & y avoit un parti considérable; alors Noureddin lui ordonna de faire substituer dans la prière publique le nom du khalif de Bagdad, au lieu de celui d'Adhed, khalif

*(t)* Commence le 3 septembre 1171, & finit le 21 août de l'année suivante.

d'Égypte. Saladin qui craignoit quelque émeute à cette occasion, car c'étoit déclarer par-là le khalif d'Égypte déchu du trône, s'excusa, sous prétexte que les Égyptiens étoient fort attachés aux Alides, famille dont ces khalifs prétendoient tirer leur origine, & qu'ils détestoient ceux de Bagdad: Noureddin persista. Heureusement le khalif Adhed tomba malade; Saladin profita de cette circonstance, assembla tous les émirs, & tint un conseil pour décider comment on exécuteroit l'ordre de Noureddin. On étoit encore incertain sur le parti que l'on avoit à prendre, & on craignoit de ne point réussir, lorsqu'un Persan, nommé *Émir Alem*, que j'ai vu, dit l'auteur, plusieurs fois à Moussoul, s'offrit de faire la prière au nom du khalif de Bagdad; & au premier vendredi de mouharram, il monta sur la tribune, se plaça devant le khatib (ou le prédicateur), & pria pour le khalif Mostadhi bamrillah (c'est celui de Bagdad): personne ne s'y opposa; & le vendredi suivant, Saladin ordonna à tous les khatibs de Mesr & du Caire, de faire la même chose, ce qui fut exécuté sans aucune contradiction; on le fit ensuite dans toutes les provinces, pendant qu'Adhed, qui étoit dangereusement malade, ignoroit ce qui se passoit. S'il vient à mourir, disoit-on, il est inutile de troubler le peu de temps qui lui reste à vivre: il mourut en effet sans en avoir été informé. Saladin s'empara aussitôt de son palais & de toutes les richesses qui y étoient, fit mettre ailleurs, sous bonne garde, toute la famille d'Adhed, donna la liberté à plusieurs de ses esclaves, en vendit d'autres, & vida ainsi tout le palais.

EBN-AL-ATHIR.

Telle fut la fin des khalifs d'Égypte; ils avoient commencé en Afrique dans le mois dhoulhedgé de l'an 299, de J. C. 911. Le premier fut Mahadi abou-mohammed-abdallah, qui bâtit la ville de Mahadia (sur la côte de Barbarie). Il régna sur toute cette partie de l'Afrique.

2.° Son fils Caïm-bamrillah aboulcasem mohammed, lui succéda.

IBN-AL-ATHIR.

3.° Almanſour billah abouthaher-iſmaïl, fils de Caïm, régna enſuite.

4.° Moezzeddin-allah aboutemim maad, fils de Manſour, eſt le quatrième; ce fut lui qui envoya une armée en Égypte, ſous la conduite d'un de ſes généraux, nommé *Dgiouhar*, qui en fit la conquête dans le mois ſchaban de l'an 358, de J. C. 968, & qui bâtit le Caire. Moez abandonna alors l'Afrique, & vint demeurer en Égypte, où après lui ſes deſcendans régnèrent pendant deux cents huit ans.

Les ſucceſſeurs de Moez ſont: 5.° Aziz-billah; 6.° Hakem-bamrillah; 7.° Dhaher-l'ezaz-eddin-illah; 8.° Mouſtanſer-billah; 9.° Haphedhledin-illah; 10.° Dhapher-billah; 11.° Phaïz-billah; 12.° Adhedledin-illah, le dernier.

Notre auteur omet dans cette liſte deux *khalifs* entre Mouſtanſer *(u)* & Haphedh, c'eſt ſans doute une faute de copiſte. Il dit avoir rapporté plus en détail cette hiſtoire dans ſa chronique, ſous le règne du khalif Mouſtacdhi.

*Saladin, devenu maître de tous les tréſors de ces khalifs, en prit ce qu'il voulut, en diſtribua une partie à ſes parens & à ſes émirs, & fit vendre le reſte. Aucun roi du monde, dit l'auteur, n'avoit raſſemblé autant de pierres précieuſes & de perles, qu'on en trouva dans ce tréſor. On diſtingue, entr'autres, une verge d'émeraude & une montagne d'yacout *(x)*, & de plus, environ cent mille volumes *(y)* choiſis & recommandables par la beauté de l'écriture. Noureddin fit ſavoir au khalif Moſtadhi, à Bagdad, cette importante

---

*(u)* Ces khalifs oubliés ſont Moſtaali-billah & Amr-bihkam-illah.

*(x)* Tout yakout, qui eſt une pierre précieuſe, s'appelle *montagne.*

*(y)* Dans le texte, il y a des livres choiſis qui montoient environ à cent mille moudgiallad. c'eſt-à-dire, *peaux.* Golius rend ce terme par un *tome* qui eſt relié dans une *peau;* ce terme pourroit ne déſigner que de ſimples rouleaux de peau ou de parchemin, & non pas des volumes tels que nous en avons. Il faudroit plusieurs de ces rouleaux pour faire un livre; quoi qu'il en ſoit, cette bibliothèque paroît toujours avoir été aſſez nombreuſe.

nouvelle, c'eſt-à-dire, la nomination de ce khalif dans les prières en Égypte; ce qui cauſa une grande joie à Moſtadhi, qui envoya une robe d'honneur à Noureddin, & des tapis noirs (couleur des Abbaſſides), pour mettre ſur les tribunes d'Égypte. EBN-AL-ATHIR.

Après cette conquête, Noureddin avoit ordonné à Saladin de revenir en Syrie avec ſes troupes pour ſe joindre à lui, & aſſiéger enſemble Krak qui appartenoit aux Francs; Saladin ſe mit en marche, & Noureddin l'attendoit à Damas, où il apprit bientôt que Saladin étoit rentré en Égypte, ſous prétexte, comme celui-ci le lui écrivoit, que pendant ſon abſence les Égyptiens pourroient ſe ſoulever. On avoit inſpiré à cet émir des craintes & des ſoupçons contre Noureddin, ce qui fut cauſe qu'il n'obéit point. Noureddin, mécontent de cette conduite, vouloit aller en Égypte & en chaſſer Saladin. Celui-ci qui en fut informé, aſſembla tous ſes parens & ſes émirs, & demanda leurs avis: tous furent partagés, pluſieurs dirent qu'ils étoient les eſclaves de Noureddin, qu'il falloit exécuter ſes ordres, & lui écrivirent enſuite ce qui ſe paſſoit. Le père de Saladin, mécontent de ſon fils, le traita de jeune homme ſans expérience, le blâma d'avoir fait connoître ſes ſentimens devant tant de monde, & lui conſeilla d'écrire promptement à Noureddin, afin de l'engager à prendre un autre parti, ce que Saladin exécuta. On voit que cet émir aſpiroit au trône d'Égypte, & il y parvint dans la ſuite.

Dans la même année 567, de J. C. 1171, Noureddin établit des pigeons de poſte (hemam al-haouadi), ce ſont des eſpèces particulières de pigeons *(z)*, qui reviennent d'un pays fort éloigné à leur nid. Les états de ce prince étoient alors ſi étendus, que quand les Francs y faiſoient une incurſion, on n'en étoit point informé aſſez à temps pour envoyer du ſecours. Il fit placer par-tout, de ville en ville,

*(z)* Ceux d'une race que l'on trouve à Bagdad, ſont les plus eſtimés.

des hommes avec ces pigeons, & à la première découverte, on écrivoit, & on attachoit la lettre au pigeon, qui la portoit auſſitôt dans la ville voiſine; là, un autre pigeon en étoit chargé, & la nouvelle parvenoit ainſi dans un jour à Noureddin; par ce moyen on fut en état de ſurprendre les Francs dans leurs expéditions.

En 568, de J. C. 1172, Dhoulnoun, fils de Daniſchmend, roi de Malathie & de Siouas, implora le ſecours de Noureddin contre Kilidge Arſlan, ſulthan d'Iconium, qui venoit de s'emparer de ſes états. Noureddin qui n'étoit pas dans l'uſage de faire la guerre aux princes Muſulmans, & qui n'étoit occupé au contraire qu'à les défendre contre les entrepriſes des Francs, écrivit à Kilidge Arſlan, pour l'engager à rendre à Dhoulnoun ce qu'il lui avoit pris; mais Kilidge Arſlan ne lui répondant point, Noureddin alla s'emparer de Bahſna & de Maraſch, & un autre corps de ſes troupes prit Siouas: cette guerre cependant n'eut pas d'autre ſuite. Noureddin, après pluſieurs lettres, en écrivit une, dans laquelle il ſe réduiſoit à trois conditions. Kilidge Arſlan, dit l'auteur, étoit attaché à la *ſecte des philoſophes*, c'eſt ſon expreſſion; en conſéquence, Noureddin demandoit d'abord qu'il fît une nouvelle profeſſion de foi entre les mains de ſon envoyé, circonſtance aſſez remarquable, puiſque les Muſulmans & les Chrétiens traitoient enſemble avec confiance; en ſecond lieu, qu'il lui fournît des troupes dans toutes les occaſions où il s'agiroit de faire la guerre aux Francs; & enfin, qu'il donnât ſa fille en mariage à ſon neveu Seïfeddin Ghazi. Kilidge Arſlan accepta ces conditions, la paix fut conclue, & Noureddin s'en retourna, laiſſant à Siouas un corps de troupes commandé par un de ſes émirs, pour le ſervice de Dhoulnoun.

L'an 569, de J. C. 1173, Noureddin étoit à Damas, où il ſe préparoit à paſſer en Égypte avec une armée, après avoir laiſſé en Syrie des troupes pour réſiſter aux Francs en cas d'attaque; il étoit mécontent de Saladin, &

vouloit le faire ſortir de ce pays; mais dans le temps que celui-ci alloit ſe voir forcé de ſe rendre auprès de Noureddin, il apprit qu'il venoit de mourir à Damas (a), un mercredi 11 de ſchoual, événement inattendu qui cauſa de grands changemens dans ces contrées. Noureddin avoit ordonné qu'on fît partir d'Égypte une armée pour aller dans l'Yemen, & ce fut Schamſeddoulet, frère de Saladin, qui la commandoit; cet émir ſoumit cette province, & fit faire la prière publique au nom de Noureddin, dans les deux moſquées de la Mecque & de Médine; mais ce prince ne jouit point de cette conquête, & Schams-eddoulet devint dans la ſuite roi de l'Yemen.

Après la mort de Noureddin, ſon fils Malek-eſſaleh, qui étoit jeune, lui ſuccéda; tous les émirs prêtèrent ſerment de fidélité, & Saladin, en Égypte, fit faire la prière publique, & frapper la monnoie au nom de ce nouveau prince: il y eut cependant quelques troubles dans la famille de Noureddin, mais il eſt inutile de nous arrêter ſur ces détails peu importans. Paſſons au portrait que notre auteur fait de ce prince, qui s'étoit rendu ſi formidable à nos Croiſés.

Noureddin étoit blond, d'une grande taille, & avoit une belle figure. A l'exception des premiers khalifs & d'Omar, fils d'Abdolaziz, il n'y a jamais eu de prince, ſuivant notre auteur, auſſi grand par ſa conduite, par ſa prudence & par ſa juſtice, que Noureddin. Malgré ſes richeſſes, il étoit ſimple & modeſte dans ſes habits, il ne porta jamais ce que la loi défendoit, c'eſt-à-dire, de la ſoie, de l'or & de l'argent; il ne buvoit point de vin, & ne vouloit point que dans tous ſes états on en vendît. Il s'acquittoit exactement de la prière, & ſe levoit de grand matin pour la faire; dans le reſte de la journée, il n'étoit occupé que des

(a) Sanute met ſa mort en 1174; il étoit né le 17 de ſchoual de l'an 511, de J. C. 1117. L'an 569 commence le 11 août 1173, & finit le dernier juillet 1174.

affaires de ſes états; il ne prodiguoit point ſes tréſors à ceux qui lui demandoient des grâces; ce que j'ai entre mes mains, diſoit-il, ne m'appartient pas, & je ne ſuis que le tréſorier des Muſulmans. Il écoutoit les plaintes de tout le monde, & rendoit une juſtice exacte & prompte. On rapporte qu'un homme, plein de confiance dans cette juſtice, étoit venu s'établir à Damas; mais après la mort de Noureddin, Saladin s'étant emparé de cette ville, ſes ſoldats & ſes émirs y commirent des excès qu'il ne réprimoit point. Cet homme qui en avoit porté, mais inutilement des plaintes, deſcendit un jour du château en déchirant ſes habits, & en criant: *ô! Noureddin, où êtes-vous; ſi vous étiez témoin des injuſtices qu'on nous fait, vous auriez pitié de nous; où eſt votre juſtice!* Il ſe rendit au tombeau de Noureddin, ſuivi du peuple, & tous enſemble verſoient des larmes ſur ſon corps. Enfin la crainte d'une révolte obligea le vainqueur de dédommager cet homme qui, continuant à pleurer, répondit à Saladin qui lui en demandoit la cauſe, je pleure, *dit-il*, parce que la juſtice & Noureddin nous abandonnent.

Noureddin avoit fait bâtir un palais de la juſtice, où il ſiégeoit deux fois par ſemaine avec des juges: il étoit brave & expérimenté dans la guerre; en paix, il s'exerçoit à jouer au mail & à tirer de l'arc. Il fit conſtruire les murailles d'un grand nombre de villes, celles d'Alep, de Hama, d'Hemeſſe, de Damas, de Maredin, de Schizour, de Manbedge, & pluſieurs fortereſſes; des colléges à Alep, à Hama, à Damas & ailleurs, où l'on enſeignoit la doctrine de Schafi & d'Hanifa; des moſquées à Mouſſoul, à Hama, & il les dota; des Bimareſtan ou hôpitaux pour les pauvres, le plus conſidérable, eſt celui de Damas. Sur les frontières il fit élever des tours pour obſerver les mouvemens des Francs, & y mit des pigeons; il fit bâtir encore des maiſons religieuſes pour la retraite des ſophis, & leur attacha des fonds pour leur entretien; des lieux pour enſeigner la religion, des écoles pour les orphelins, des endroits où ces

ces mêmes orphelins avoient des pensions pour lire l'alcoran. Il dépensoit des sommes prodigieuses pour acquitter toutes ces fondations; l'auteur dit que de son temps, dans la Syrie seule, elles montoient par mois à neuf mille dinars souriens (ou de Tyr).

EBN-AL-ATHIR.

Ce prince recevoit avec la plus grande distinction les savans, les docteurs & les sophis, il se levoit, alloit audevant d'eux, & les faisoit asseoir; faveurs qu'il n'accordoit pas à ses émirs.

L'auteur abrège considérablement la suite de l'histoire des successeurs de Noureddin, & elle devient moins importante. Seïfeddin Ghazi, qui régnoit à Moussoul, s'empara de plusieurs places; Saladin, de son côté, qui n'aspiroit qu'à se faire roi d'Égypte, se rendit maître de Damas, sans cependant abolir la prière publique pour Saleh, successeur de Noureddin dans cette ville, mais on n'y fut pas trompé. *Ce qui est arrivé, est arrivé,* dit l'auteur; *croyez que cela est bien, & ne vous en informez pas.*

L'auteur parle aussi de la mort de Mostadhi-billah, khalif de Bagdad, arrivée l'an 575, de J. C. 1179; de celle de Seïfeddin Ghazi *(b)*, petit-fils d'Emadeddin Zenghi, qui eut pour successeur son frère Azzeddin.

Malek-essaleh Ismaïl, qui avoit succédé à Noureddin son père, à Alep, mourut dans cette ville l'an 577, de J. C. 1181, n'ayant pas encore vingt ans. Il nomma Azzeddin, le même dont nous venons de parler, pour lui succéder; par-là celui-ci recueillit toute la succession de ces princes Atabeks, au moins ce que Saladin leur laissoit alors. En effet, ce prince ne tarda pas à passer en Syrie, où à la faveur des divisions qui s'élevèrent dans la famille des Atabeks, il prit plusieurs places.

Ce prince ambitieux mourut dans le mois sépher de l'an 589, de J. C. 1193; à cette nouvelle, Azzeddin

*(b)* Il étoit fils de Cothbeddin maudoud; elle arriva dans le mois sépher de l'an 575.

voulut reprendre quelques-unes de ces places, mais il fut lui-même ſurpris par la mort, dans la même année, le 27 de ſchaban, & il eut pour ſucceſſeur ſon fils Noureddin. Ces Atabeks s'affoibliſſoient conſidérablement, & le ſucceſſeur de Saladin en Égypte, leur enlevoit leur ancien patrimoine, en ſorte qu'ils furent bientôt réduits à n'occuper que quelques places, & qu'ils ne jouèrent plus aucun rôle important dans ces contrées.

L'an 607, de J. C. 1210, dans le mois redgeb, mourut Noureddin II, qui régnoit encore à Mouſſoul; Malek-el-caher Azzeddin lui ſuccéda. Notre auteur qui vivoit alors, lui donne les titres pompeux de roi vainqueur du monde, de juſte, de défenſeur, de victorieux, de brave, de pieux; il le nomme la gloire du monde & de la religion, le ſulthan de l'Iſlamiſme & des Muſulmans, le protecteur du commandeur des fidèles Aboulmodhaffer-maſoud. Tous ces titres faſtueux s'accordoient peu avec l'état de foibleſſe où il ſe trouvoit alors; mais c'eſt l'uſage des Orientaux, de prendre ainſi une multitude de vains titres. Après avoir fait l'éloge de ce prince, l'auteur termine cet abrégé de l'hiſtoire des Atabeks, en diſant qu'il s'étend davantage dans ſa grande chronique.

Ce manuſcrit eſt en bon état, d'une écriture très-liſible; mais on n'y a point marqué en quel temps il a été copié. Dans les dernières pages, on a laiſſé quelques places vides pour y mettre des titres en lettres rouges, comme il y en a dans la partie du volume qui précède.



# NOTICE

## D'UNE CHRONIQUE AUTOGRAPHE DE BERNARD ITERIUS,

*Bibliothécaire de l'Abbaye de Saint-Martial de Limoges, dans le treizième ſiècle.*

*Contenue dans le Manuſcrit du Roi, coté* 1338, *parmi les Manuſcrits Latins.*

Par M. DE BRÉQUIGNY.

Notice générale du manuſcrit.

CE manuſcrit en vélin, de format *in-4.°* contient deux cents ſoixante-deux feuillets. Il faiſoit partie des manuſcrits de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, & fut acquis par le Roi en 1730, avec les autres manuſcrits de cette bibliothèque. On y a réuni enſemble deux ouvrages, de ſiècles & de genres différens: le premier eſt un recueil de *proſes* ou *ſéquences*, dont l'écriture eſt du onzième ſiècle; le chant en eſt noté par les ſignes qu'on employoit alors, c'eſt-à-dire, par des points dont la poſition plus ou moins élevée, indiquoit le degré d'élévation ou d'abaiſſement de la voix, mais ſans préciſion, & ſans diſtinction de meſure. Cet ouvrage purement liturgique, remplit cent quarante-trois feuillets. Celui qui ſuit eſt d'une écriture du douzième ſiècle; c'eſt un traité de dialectique qui occupe le reſte du manuſcrit; ſi ce n'eſt qu'au *fol. 139 verſo*, il y a une liſte des jours heureux & malheureux; & aux *fol. 140 & 141*, un petit recueil d'énigmes avec les explications. Ces deux morceaux ſont d'une écriture du onzième ſiècle.

B. ITERIUS.

Mais ce qui forme la partie du manuſcrit la plus intéreſſante, ſont des notes hiſtoriques & chronologiques, dont les marges ſont chargées, & qui, outre cela, rempliſſent les deux derniers feuillets. Elles ſont de Bernard Iterius, qui fut bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, au commencement du treizième ſiècle, & de deux de ſes ſucceſſeurs. En rapprochant ces notes éparſes & ſans ordre, il en réſulte une chronique qui s'étend depuis la naiſſance du monde juſqu'à l'an 1297 de l'ère chrétienne; mais qui n'eſt pas également fournie de faits dans toute cette étendue.

C'eſt cette chronique que je me propoſe de faire connoître avec d'autant plus de détail, qu'on peut encore la regarder comme anecdote. A la vérité, les auteurs du douzième volume du recueil des hiſtoriens de France, en ont publié un fragment; mais il ne contient pas une page, & ils ſe ſont ſervis d'une copie imparfaite & peu fidèle. Je crois donc utile de donner une notice exacte de l'exemplaire autographe qu'ils n'ont pas connu, & qui peut ſervir à leurs continuateurs, ſoit pour corriger la portion qui en a été publiée, ſoit pour en donner correctement la ſuite.

Chronique de Bernard Iterius, &c.

On peut diſtinguer dans cette chronique trois parties différentes: 1.° la chronique de Bernard Iterius, contenant les événemens qui ſe ſont paſſés de ſon temps, & qu'il écrivoit à meſure qu'ils arrivoient; 2.° un ſupplément pour les temps antérieurs, & remontant juſqu'à Adam; 3.° la continuation par deux religieux de Saint-Martial, qui ſuccédèrent à Iterius dans l'office de bibliothécaire de cette abbaye.

Les perſonnes accoutumées à feuilleter les manuſcrits latins du moyen âge, ſavent que dans les douzième & treizième ſiècles, il n'étoit pas extraordinaire de charger les marges des manuſcrits qu'on jugeoit peu importans, de notes abſolument étrangères à l'objet de ces manuſcrits. Bernard Iterius ſuivit plus d'une fois cet uſage. J'aurai

B. ITERIUS.

occaſion de parler de ſept ou huit manuſcrits de la bibliothèque qu'il avoit en ſa garde, où on trouve des notes de ſa main, diſperſées ſur les marges ou ſur les feuillets du commencement ou de la fin. Il écrivit le catalogue même de la bibliothèque de ſon abbaye, aux marges d'un antiphonaire du onzième ſiècle, dont je dirai auſſi quelque choſe: mais revenons à la chronique dont il s'agit.

Moins les recherches auxquelles je vais me livrer, ſemblent promettre d'intérêt, plus elles exigent d'ordre & de clarté. Je tracerai donc ici la méthode que je me propoſe de ſuivre; 1.° j'établirai que les deux premières parties de cette chronique ſont de Bernard Iterius, bibliothécaire de l'abbaye de S. Martial; 2.° que dans le manuſcrit que j'examine, elles ſont écrites de ſa propre main; 3.° je raſſemblerai enſuite ce que je pourrai recueillir ſur ſa perſonne & ſur ſes autres écrits; 4.° je ferai connoître les deux continuations qui forment la troiſième partie de la chronique compriſe dans ce même manuſcrit; 5.° je donnerai quelques exemples de l'utilité de cette chronique; 6.° enfin, je parlerai des copies manuſcrites qui paroiſſent en avoir été faites; & je montrerai le peu de fidélité de celle de dom Eſtiennot, la ſeule que les éditeurs du douzième volume des hiſtoriens de France aient eu pour guide, en publiant le fragment qu'ils en ont tiré.

I. Iterius eſt le principal auteur de cette chronique.

I. L'auteur de la chronique dont il s'agit, nous apprend lui-même ſon nom: *celui qui l'a compilée*, dit-il, *eſt Bernard Iterius, qui fut par la ſuite bibliothécaire (a).* Dans un autre endroit, il parle à la première perſonne, en diſant que cet office de bibliothécaire lui fut confié en 1204: *injunctum eſt mihi officium armariatûs.* Il eſt vraiſemblable que ce ne fut qu'à cette époque, qu'il commença à écrire ſes *Fol. mſ. 206.*

(a) *Bernardus Iterii, armarius poſteà factus, qui hanc chronicam compilavit.* Fol. manuſ. 163 recto: on le nomme communément *Bernardus Iterius;* mais il ſe nomme lui-même, *Bernardus Iterii.* Ce nom s'employoit au génitif, ſans doute pour déſigner que c'étoit un nom de famille, le nom de ſes ancêtres. On diroit en françois, *Bernard d'Itier.*

B. ITERIUS.

notes chronographiques, ſur un des manuſcrits dont il avoit la garde. Probablement il n'eut d'abord pour objet que de conſerver la mémoire des événemens qui lui ſembloient le plus intéreſſans depuis le onzième ſiècle; mais l'ouvrage groſſiſſant inſenſiblement, il forma le projet de compléter ſa chronique, en la faiſant remonter juſqu'aux temps les plus anciens. En effet, il avoit commencé de l'écrire au *fol. 9 recto* du manuſcrit, à partir de l'an 1007, & avoit continué ainſi juſqu'à ſon temps, toujours ſur les *folio recto.* Enſuite revenant ſur ſes pas, il ſe ſervit du revers des mêmes feuillets, pour marquer les principaux événemens depuis la naiſſance du monde juſqu'à la fin du dixième ſiècle de l'ère chrétienne. De-là, principalement, réſulte le déſordre qui paroît régner d'un bout à l'autre dans ſes notes chronologiques.

Au reſte, depuis l'inſtant où il commença à en charger les marges du manuſcrit dont je parle, juſqu'à la fin de ſa vie, il continua d'y conſigner ſucceſſivement les événemens dans le temps même qu'ils ſe paſſoient. Ainſi, en donnant la liſte des prédicateurs qu'il avoit entendus depuis trente-trois ans, il dit qu'il écrivoit cela après la fin de l'an 1210: *hoc ſcripſi anno gratiæ 1210 jam terminato.* (Fol. 230, rect.) Il marque en un autre endroit, qu'il écrivoit au mois de mai 1213, divers événemens de cette date. Cette identité de temps mérite d'être remarquée; elle aſſure d'autant plus la certitude des dates, & inſpire plus de confiance pour les récits mêmes des faits.

II. Elle eſt écrite de ſa main.

II. Le déſordre ſeul des articles de cette chronique écrite ainſi à diverſes repriſes, & ſemés pour ainſi dire au haſard, indique aſſez que c'eſt l'original même. Eſt-il écrit de la propre main de l'auteur? nous ne pouvons en douter: l'écriture d'Iterius nous eſt connue par un autre manuſcrit du Roi *(b)*, qui a auſſi appartenu à

*(b)* Coté parmi les manuſcrits latins de la bibliothèque du Roi, *1085*, grand *in-8.°* étroit & long, en vélin, contenant 112 feuillets.

l'abbaye de Saint-Martial de Limoges; c'eſt un antiphonaire du onzième ſiècle, avec le chant noté par le moyen des ſignes dont on ſe ſervoit alors. B. ITERIUS.

Sur le premier feuillet, Bernard Iterius nous apprend qu'étant bibiothécaire de l'abbaye de Saint-Martial, il avoit cru devoir faire uſage de ce manuſcrit qui ne ſervoit à rien, pour y écrire le catalogue de la bibliothèque de cette abbaye, & rendre ce livre utile par ce moyen: *hæc eſt noſtrorum deſcriptio facta librorum. Bernardus Iterii, hujus loci armarius, in hoc volumine ideò intitulavit, quia liber iſte inutilis eſt ad legendum, & ſic non erit inutilis.*

En effet, on trouve aux marges de ce manuſcrit, le catalogue de ces livres. Il mériteroit peut-être d'être publié, avec des notes qui pourroient être curieuſes; mais je ne le conſidère ici que comme une pièce de comparaiſon, pour reconnoître la main d'Iterius dans la chronique qui fait l'objet de cette notice; c'eſt viſiblement la même main qui a tracé les lignes que je viens de citer, & le catalogue entier qui les ſuit: cette chronique eſt donc la chronique autographe d'Iterius.

III. Détails ſur ſa vie & ſes ouvrages.

III. Raſſemblons maintenant quelques détails ſur ſa perſonne & ſes ouvrages; nous nous y arrêterons d'autant plus volontiers, qu'à peine ſon nom eſt-il cité par quelques bibliographes, & que ſes écrits ſont encore moins connus. Iterius étoit le nom de ſa famille *(c);* ſon père ſe nommoit *Pierre Iterius*, & mourut en 1188. Le nom d'*Iterius* fut, dans ce ſiècle, celui de pluſieurs perſonnes conſidérables dans l'égliſe, entre autres, d'un évêque de Laon; mais je ne ſais s'il étoit de la même famille que celui dont je parle. Ce qui au moins eſt certain, c'eſt que la famille de ce dernier n'étoit pas ſans biens: un de ſes frères avoit acheté en 1206, une vigne & un preſſoir qui lui coûtèrent dix mille ſous; ſomme aſſez forte en ce temps-là. *Fol. mſ. 208, recto.*

*(c)* Ou *Petrus Iterii, fol. 188* du manuſcrit du Roi. *Voyez* ſur ce nom employé au génitif, la note de la *page 581*.

B. ITERIUS.

*Fol. mſ. 163, recto.* *Fol. 185, recto, &c.* *Fol. mſ. 189, recto.* *Fol. mſ. 192, recto.*

La chronique de Bernard Iterius, nous apprend qu'il naquit en 1163; qu'à l'âge de quatorze ans, il entra en religion dans l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, où il fut admis au nombre *(d)* des jeunes étudians; qu'il alla à Poitiers en 1186, & y paſſa plus de trois ans *(e)*. Il avoit été ordonné diacre à Bourges en 1185; il reçut l'ordre de prêtriſe en 1189; il fut nommé tréſorier de l'abbaye de Saint-Martial la même année, & remplit cette place trois ans & trois mois. Il n'oublie pas de marquer que, durant ce temps, il fit faire l'horloge de l'abbaye, & une belle croix d'or pour ſervir à l'adoration le vendredi ſaint.

*Fol. mſ. 197, recto.* *Fol. mſ. 206, recto.* *Ibid.* *Fol. mſ. 210, recto.* *Fol. mſ. 212.* *Fol. mſ. 218, recto.*

Il devint ſous-bibliothécaire en 1195, & bibliothécaire en 1204; il fut fait prieur de Tharn cette même année, & en fut le troiſième prieur. En effet, le prieuré de Tharn n'avoit été fondé que deux ans auparavant, & les prieurs en étoient annuels. Il fit divers voyages les années ſuivantes; en 1208, il alla à Cluny, à Clermont, &c. au retour, il fut dangéreuſement malade. En 1216, il fit de nouveau un voyage à Poitiers *(f)*. Attentif à nous inſtruire des moindres particularités qui le concernent, il fait mention des meſſes ſolennelles qu'il chanta, des ſermons qu'il prêcha, des ornemens d'égliſe qu'il fit faire. Il n'a pas même voulu nous laiſſer ignorer, qu'en 1214, il avoit commencé une pratique de dévotion, qui conſiſtoit à réciter cinquante fois par jour une courte oraiſon à la Vierge; & il en rapporte les termes.

*Fol. mſ. 214, recto.*

Sous l'an 1212, il nous parle de deux de ſes frères Audierius & Hélie, qui furent tous deux mariés. Leurs

---

*(d) In monachum receptus fuit puer ſcholaris. Fol. mſ. 177, recto.* L'abbaye de Saint-Martial eſt de l'ordre de Saint-Benoît.

*(e)* Trois ans quatre mois & demi. *Ibid. fol. mſ. 186, recto.*

*(f)* Dom Eſtiennot, dans les extraits qu'il a faits de la chronique d'Iterius, dit *à Périgueux*; c'eſt une faute. Je parlerai plus bas de ces extraits de Dom Eſtiennot.

deux

B. ITERIUS.

deux femmes accouchèrent à quatorze jours de distance l'une de l'autre, & chacune de deux jumeaux; mais les deux enfans du cadet moururent le lendemain de leur baptême.

Iterius mourut lui-même le 25 janvier 122$\frac{4}{5}$, après avoir continué sa chronique *jusqu'à la conquête de l'Aquitaine par Louis VIII, en 1224;* c'est-à-dire, jusqu'à l'expédition que ce prince fit pour s'en emparer. Ceux qui lui succédèrent dans l'office de bibliothécaire de Saint-Martial, prirent soin de continuer cette chronique sur les marges du même manuscrit où il avoit commencé de l'écrire. Mais avant de m'occuper de ses continuateurs, je dois dire quelque chose de plusieurs autres de ses écrits moins connus que sa chronique.

*Fol. ms. 148, verso.*
*Fol. ms. 225, verso.*

Il avoit prêché beaucoup de sermons; j'en trouve un sur la fête de l'Ascension dans le manuscrit du Roi coté *1813 (g):* sa chronique en parle sous l'an 1212. Je trouve aussi quelques écrits de sa main dans le manuscrit du Roi coté *3719;* & plusieurs paroissent être des fragmens de sermons *(h).* D'autres feuilles contiennent des réflexions morales, des discussions philosophiques selon la méthode scholastique, des extraits historiques, des vers même, parmi lesquels est l'épitaphe d'un abbé qu'on ne nomme point, & une assez longue pièce, aussi en vers, sur le

*Fol. ms. 214, recto.*

---

*(g)* Manuscrit du Roi, de format *in-fol.* vélin, 147 feuillets, contenant le commentaire de Saint-Jérôme sur Isaïe, écriture de la fin du douzième siècle.

*(h)* Le manuscrit du Roi coté 2037, contient aussi *(fol. 1)* un sermon sur la fête de l'Assomption, écrit de la main d'Iterius, ce qui a fait conjecturer aux auteurs du catalogue imprimé des manuscrits du Roi, que ce sermon étoit de ce religieux. Mais il est de Saint-Bernard; & cela même est indiqué à la tête du manuscrit, où on lit, d'une écriture ancienne, *sermo B. Bernardi abbatis.* J'ai collationné ce sermon avec les sermons de Saint-Bernard, sur cette fête, & je n'y ai trouvé aucune différence digne de remarque. Ce manuscrit est de format petit *in-fol.* en vélin, 180 feuillets, l'écriture est du douzième siècle. Il renferme principalement divers ouvrages de Saint-Augustin.

B. ITERIUS. nombre *sept*. Ces morceaux ont été écrits en divers temps, comme il est aisé de le voir par la différence des encres. Au bas du dernier feuillet, est la date de 1210, qui est de la main d'Iterius, ainsi que ce qui précède; & quelques pages avant, on trouve écrit, toujours de la même main, *B. Iterii armarius scripsit hæc omnia.*

*Folio 110, recto.*

Parmi des choses assez peu importantes qu'il a écrites sur quelques feuillets du manuscrit du Roi coté *5505 (i)*, on lit encore des notes sur le nombre *sept (k)*. On y lit aussi une espèce de généalogie des sept péchés capitaux, tous enfans de l'orgueil, & pères de tous les autres vices. L'auteur distingue dix abus principaux, dont il faut se garder, au nombre desquels il met l'esprit de chicane des moines; mais ce qui est plus considérable, c'est un office entier en l'honneur des saints, qu'il dit avoir écrit & composé lui-même, assurant que celui qui le récitera tous les jours, en sera bien récompensé par les saints & par les anges *(l)*.

*Fol. 40, verso.*

*Fol. 139, recto.*

Pour donner une idée du genre & du degré des connoissances d'Iterius, je citerai quelque chose de ses extraits historiques & de ses discussions philosophiques.

En rapportant la généalogie des rois de France, il remonte jusqu'à Pharamond; descendant ensuite jusqu'à Clotaire II, il lui donne pour fille Blitilde, qu'il suppose avoir épousé Ansbert, père d'Arnaud, qui eut pour fils Arnoul. Celui-ci, qui devint par la suite évêque de Metz, avoit été marié à Begga, fille de Pepin, maire du palais; il en eut Anségisile, qui eut pour fils Pepin, père de Charles-Martel, & grand-père de Charlemagne. Telle étoit

(i) Ce manuscrit, de format *in-4.°* (vélin, 140 *feuillets*, écriture du treizième siècle), renferme divers ouvrages, entr'autres, des sermons de Saint-Bernard, des lettres d'Yves de Chartres, &c.

(k) *Voyez* le pénult. *fol. verso, & le 40.° verso.*

(l) *Fol. 27, recto. Bernardus Iterius armarius scripsit ut qui voluerit quotidie dicere, propriam mercedem se habiturum sciat ab angelis & omnibus sanctis. Ipse ita composuit.*

encore l'opinion reçue du temps d'Iterius, ſur l'origine de la ſeconde race de nos Rois; elle avoit été imaginée long-temps avant le ſiècle d'Iterius, & a été réfutée par les critiques modernes. B. ITERIUS.

Les opinions d'Iterius ſur la phyſique & la métaphyſique, n'étoient pas plus ſaines. Dans un fragment où il examine ce qui fait le vrai ſage, ce ſont, dit-il, ces trois choſes; l'eſprit ou l'intellect, le diſcernement, & la mémoire. Or, ſelon lui, ces trois facultés réſident dans la tête; car, ajoute-t-il, il y a dans le cerveau trois cellules. Dans celle qui eſt ſur le devant, réſide l'intellect; le diſcernement dans celle qui eſt au milieu, & la mémoire dans la troiſième qui eſt derrière. Il prétend prouver ces aſſertions par des exemples de bleſſures à la tête, qui ont quelquefois fait perdre une de ces facultés ſans nuire aux deux autres. *Folio 108.*

Je ne mettrai point au nombre des ouvrages d'Iterius, le catalogue des livres de ſon abbaye *(m)*, qui n'eſt qu'une sèche nomenclature. On pourroit cependant publier avec utilité ce catalogue, en y joignant des notes ſur les ouvrages dont il donne la liſte, comme je l'ai déjà dit. Si on vouloit donner une idée complète des écrits d'Iterius, il ſeroit néceſſaire de relever les diverſes notes de ſa main, qu'on trouve encore ſur pluſieurs autres manuſcrits de la bibliothèque qui lui avoit été confiée. La rareté, la cherté du vélin dans le ſiècle où il vivoit, ou peut-être la crainte que ſes notes ne s'égaraſſent ſi elles étoient écrites ſur des feuilles détachées, lui faiſoient conſigner ſes remarques ſur les marges ou les feuillets blancs du premier manuſcrit qui s'offroit, ſans s'embarraſſer ſi elles avoient quelque rapport avec l'objet même du manuſcrit. Je vais indiquer pluſieurs des manuſcrits qu'il a fait ſervir à cet uſage, ſans prétendre les avoir connus tous.

*(m)* Manuſcrit du Roi, *n.° 1085*, déjà cité plus haut.

B. ITERIUS.

1.° On lit une assez longue note de sa main, au *fol. 71, verso*, du manuscrit du Roi coté *1248 (n)*. Il y rapporte plusieurs événemens de l'an 1197; on y trouve entre autres, la date précise de l'élection de l'évêque de Limoges, Jean de Vairac, le 26 de mai. Cette date n'est marquée qu'avec incertitude dans la nouvelle édition de la Gaule chrétienne *(o)*. On y trouve aussi la date de la mort de l'évêque de Poitiers, Guillaume Tempers *(p)*, & une note singulière sur le caractère de cet évêque, qui, après sa mort, opéra des miracles; mais de la sainteté duquel on n'avoit pas eu trop bonne opinion pendant sa vie.

2.° Le *n.° 1012 (q)*, offre une autre note au *fol. 66, recto*, où il est question de plusieurs personnes tuées d'un coup de tonnerre, le dernier juillet 1219, à Souterraine. On y parle de la levée du siége de *Toulouse*, & on dit qu'il y avoit près de vingt évêques à ce siége.

3.° Dans le manuscrit coté *2400 (r)*, on lit une suite de noms des religieux de Saint-Martial en 1223, au nombre de quatre-vingt-un. On y voit aussi plusieurs notes nécrologiques, dont l'une place sous cette même année la mort de Guillaume, frère de Guy, vicomte de Limoges, & d'Adémar, fils unique de ce même vicomte. Il y a quelques autres dates qui ne s'accordent pas toujours avec celles qui sont adoptées communément sur la succession des évêques de Limoges.

4.° Dans le manuscrit coté *2768 (s)*, sous l'an 1221,

*(n)* Format petit *in-8.°* vélin, 118 feuillets, manuscrit de Saint-Martial, écriture du onzième siècle.

*(o) Joannes de Veiraco jam erat episcopus anno circiter 1197, t. II, col. 527.*

*(p)* Premier avril 1197, *mf. fol. 91.*

*(q)* Format *in-8.°* vélin, 92 feuillets, manuscrit de Saint-Martial, écriture du neuvième siècle.

*(r)* Format grand *in-4.°* vélin, 200 *feuillets*, écriture du onzième siècle, manuscrit de Saint-Martial.

*(s)* Format *in-4.°* vélin, 168 feuillets, écriture des neuf & dixième siècles, manuscrit de Saint-Martial.

ſur le dernier feuillet *verſo*, Iterius fait mention d'une récolte de vin ſingulièrement abondante & précoce. On avoit commencé à vendanger à l'Aſſomption, & on avoit fini * à la fête de Saint-Pardulfe. Je remarquerai ici, que dans la nouvelle hiſtoire de Laon, par le P. le Long, ſous l'an 1559, on parle de vendanges faites en France dès le mois de juillet, & on ajoute que le vin ſe trouva bon. Dans la même note d'Iterius, il eſt parlé d'une guerre fort vive, que Gui, vicomte de Limoges, faiſoit alors à l'abbaye de Saint-Martial.

B. ITERIUS.

* *Le 6 octobre.*

Ce que je viens de dire ſuffit pour faire ſentir qu'il ne ſeroit pas inutile de relever ces diverſes notes; paſſons maintenant aux continuations de la chronique d'Iterius.

IV. Ses continuateurs.

IV. J'ai dit qu'elle avoit été continuée ſur les marges du même manuſcrit où Iterius l'avoit écrite. Quand on ne connoîtroit pas par les dates, l'époque où commencent les continuations, on en ſeroit averti par le changement d'écriture. Celle du premier continuateur eſt fort belle; il nous apprend qu'il ſe nommoit *Étienne de Salvaniec;* qu'il étoit ſous-bibliothécaire du temps d'Iterius, & qu'il devint bibliothécaire après lui. Sa première note fixe la mort d'Iterius au 29 janvier 122$\frac{4}{5}$, comme je l'ai rapporté ci-devant.

*Fol. 148, verſ.*

Je n'ai pu découvrir que peu de choſes concernant la perſonne de Salvaniec. Il étoit prieur du Vigeois en 1229 *(t)*, lorſqu'il aſſiſta à l'acte de réſignation de l'abbaye du Vigeois, par Raimond; il fut auſſi prieur de Saint-Martial, & il l'étoit en 1254, comme nous l'apprenons d'une note d'une autre main que la ſienne. Eſt-ce celle de ſon ſucceſſeur dans la place de bibliothécaire? ou conſerva-t-il cette place avec celle de prieur? je n'entrerai point dans cette diſcuſſion peu importante. Je me contenterai de dire

*(t) MS. fol. 23, verſo, &c.* Baluze miſcell. *tome IV, page 488.*

B. ITERIUS. qu'on ne trouve de notes de Salvaniec, dans le manuſcrit que j'examine, que durant l'eſpace d'environ quinze ans; & qu'en 1264, on diſtingue ſur les marges de notre manuſcrit, l'écriture d'un nouveau continuateur de la chronique d'Iterius, bibliothécaire comme lui de l'abbaye de Saint-Martial. Il ſe nommoit *Hélie du Breuil;* ſon écriture eſt très-mal formée & très-difficile à lire, ſur-tout à cauſe de la mauvaiſe qualité de l'encre. Il nous apprend qu'il avoit été fait moine en 1243, & qu'il étoit chantre & bibliothécaire en 1265. Il s'occupa beaucoup du ſoin de

*Fol. 90, verſo.* la bibliothèque de Saint-Martial; dès 1265, il fit relier vingt volumes qui étoient en mauvais état. La note qui nous apprend ce fait, n'eſt point de ſon écriture, & elle

*Fol. 238, recto.* ne lui donne que le titre de chantre. Cinq ans après, il acheva de faire relier tous les livres de la bibliothèque. Nous trouvons une de ſes notes, datée de l'an 1285, où

*Fol. 203, verſo.* il marque la mort de ſon frère Pierre du Breuil, qu'il qualifie du titre de *miles.*

On voit quelques notes d'Hélie du Breuil, datées de 1286; mais depuis cette époque, le manuſcrit n'en offre plus qu'une, & elle eſt de l'an 1297. Elle concerne Gerald, abbé de Saint-Martial, qui avoit alors des différends avec ſon chapitre.

Ces notes, comme toutes celles des chroniques des monaſtères, appartiennent principalement à l'hiſtoire monaſtique; mais s'il s'y trouve quelquefois des choſes intéreſſantes pour l'hiſtoire générale, eccléſiaſtique ou civile; & perſonne n'ignore combien les chroniques ont fourni de reſſources pour éclaircir notre hiſtoire juſqu'au quatorzième ſiècle. Je dois ici le prouver en particulier de la chronique d'Iterius & de ſes continuateurs: je me bornerai à quelques exemples.

V. Utilité de cette chronique.

V. Les auteurs de la nouvelle édition de la Gaule chrétienne, ſont embarraſſés à fixer l'époque de la mort de l'évêque de Limoges, Alduin ou Hilduin, qu'ils

rapportent au plus tard à l'an 1012 *(u)*; la chronique d'Iterius la fixe à l'an 1014 *(x)*. B. ITERIUS.

Les mêmes auteurs *(y)* placent sous l'an 1020, la mort de Geraud, successeur d'Hilduin; la chronique recule cet événement jusqu'en 1023. *Ms. fol. 25, recto.*

Antherius, abbé de Saint-Martial, vers la moitié du onzième siècle, a été omis dans la continuation de la chronique d'Adémar de Chabannois; & D. Mabillon ne l'a point fait entrer dans la liste des abbés de ce monastère. Les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne *(z)* ne l'ont point exclu; mais ils avouent qu'ils ne peuvent rien dire sur les époques de son administration, se contentant de marquer qu'elle fut de peu de durée. La chronique rapporte sa mort sous l'an 1045, & celle de son prédécesseur sous l'an 1040 *(a)*.

Les auteurs de l'histoire littéraire de France *(b)*, assurent qu'Adémar de Chabannois, l'un de nos plus célèbres chroniqueurs, étoit mort en 1031, & ils se fondent sur ce qu'il ne parut point au concile de Bourges, tenu cette année, où fut agitée la question de l'apostolat de Saint-Martial. S'il eût vécu, disent-ils, il n'auroit pas manqué de s'y rendre & d'y jouer un rôle important. Notre chronique nous apprend qu'il ne mourut qu'en 1034, mais qu'il mourut à Jérusalem; & ce voyage explique pourquoi il ne se trouva pas au concile de Bourges en 1031. *Ms. fol. 36, recto.*

Quoique Bernard Iterius, comme les autres chroniqueurs de ces siècles, rapporte les faits sommairement & sans discussion; il paroît cependant qu'il ne les admettoit pas

*(u)* Gall. Christ. *tome II, col. 512.*
*(x)* Manuscrit, *fol. 16, recto.*
*(y)* Gall. Christ. *Ibid. col. 514.*
*(z)* Gall. Christ. *tome II, col. 552.*
*(a)* Manuscrit, *fol. 47 recto, & 42 recto.*
*(b)* Hist. Litt. *tome VII, page 301.*

B. ITERIUS.

ſans critique. Ainſi, en parlant, ſous l'abbé Jofredus, l'an 994, d'une tranſlation du corps de Saint-Martial, il avertit qu'il croit qu'on s'eſt trompé, & que cet événement doit être renvoyé au temps d'un autre abbé de même nom, & différent de celui qui vivoit en 994 *(c)*; mais, dit-il, je ne puis écrire que ce que je trouve dans l'exemplaire de la chronique qui me ſert de guide.

Notre chronique offre auſſi des ſecours, ſoit pour rectifier & perfectionner la chronologie des premiers abbés de Grammont, qui n'eſt pas ſuffiſamment éclaircie dans la nouvelle Gaule chrétienne; ſoit pour l'hiſtoire des anciens vicomtes de Limoges, & pour l'hiſtoire civile & générale, juſque vers la fin du treizième ſiècle. J'en pourrois aiſément donner des exemples, mais je craindrois de trop charger cette notice; je citerai cependant deux paſſages propres à éclaircir un point de chronologie, & qui ajoutent quelque choſe à ce qu'a dit le ſavant D. Clément dans la diſſertation qui eſt à la tête de ſa nouvelle édition de l'Art de vérifier les dates *(d)*.

C'eſt au ſujet de la période Victorine ou cycle paſchal, révolution de cinq cents trente-deux ans, à l'expiration de laquelle les caractères des années, pendant une pareille révolution, ſe retrouvoient ſemblables à ceux des années correſpondantes de la révolution précédente. D. Clément a obſervé avec raiſon, que Victorius, inventeur de cette période, la faiſoit commencer à l'an 28 de l'ère chrétienne; mais que Denys le Petit, qui l'adopta en la perfectionnant, la fit remonter un an au-deſſus de cette ère; ainſi la ſeconde révolution commença l'an de J. C. 532.

*(c) Anno gratiæ 994, juxta veritatem chronicæ. Veraciùs mihi videtur temporibus alterius Joffredi.... Sed non poſſumus ſcribere niſi quod in exemplaribus reperimus. Fol. 150 verſo.*

*(d) Page 22 & ſuivantes* de la Diſſertation ſur les dates des chartes & des chroniques.

C'eſt

B. ITERIUS.

C'eſt ce qui eſt en effet marqué dans la chronique d'Iterius *(e)*; mais on trouve deux autres paſſages dans cette même chronique, qui prouvent que du temps d'Iterius, on donnoit à cette révolution un commencement fort différent.

Dom Clément convient qu'en effet il faut admettre pour ce cycle des commencemens différens, & il en rapporte pluſieurs; mais il ſemble exclure celui que M. Blondel ſuppoſe dans ſon *calendrier romain*. Selon cette ſuppoſition, la première révolution aura commencé quatre cents cinquante-ſept ans avant J. C.; la ſeconde, l'an de J. C. 76; la troiſième, l'an 608; & la quatrième, l'an 1140. Or Dom Clément prétend que M. Blondel marque plutôt ce qui auroit pu ſe faire, que ce qui s'eſt fait. Mais la chronique d'Iterius prouve de la façon la plus poſitive, que ce que ſuppoſe M. Blondel, s'eſt fait réellement, & que du temps de ce chroniqueur, il étoit d'uſage, au moins à Limoges, de commencer le cycle de cinq cents trente-deux ans, aux époques que Blondel a indiquées. Voici les paſſages d'Iterius: *anno gratiæ 608 incepta eſt tabula quæ continet annos 532, & conſummata eſt anno 1139.* *Fol. 29, recto.* Et plus bas: *anno gratiæ 1140 incipimus tabulam quæ continet annos 532.* *Fol. 14, recto.* Ainſi, on dreſſoit alors des calendriers conformément à cette révolution, en les faiſant remonter à ces époques; ce qu'il eſt de quelque importance de conſtater, pour la vérification des dates employées dans les chartes & les autres monumens.

VI.
Copies manuſcrites qui en exiſtent.

VI. J'ai, je crois, fait ſentir aſſez en quoi la chronique dont je parle peut être utile. Il me reſte à faire voir juſqu'à quel point on peut la regarder comme anecdote. Il eſt certain qu'elle a depuis long-temps été connue & même citée par divers ſavans, tels que Baluze dans ſon hiſtoire de Tulle, Lebeuf dans ſa diſſertation ſur l'état des ſciences en France juſqu'à Philippe-le-Bel, &c. Il en exiſte des

*(e) Anno gr.* DXXXII *Dionyſius paſchales ſcripſit circulos, incipiens ab anno prænotato,* Fol. 78, recto.

B. ITERIUS.

copies; l'hiſtoire littéraire de l'ordre de Saint-Benoît *(f)*, publiée à Vienne en 1754, en cite deux; l'une qui ne s'étend que depuis 1161 juſqu'en 1220, & qui par conſéquent n'eſt pas complète; l'autre où la continuation eſt portée juſqu'en 1310, ce qui va plus loin que le manuſcrit autographe. Dom Eſtiennot en avoit tranſcrit la plus grande partie, en commençant auſſi en 1161; & cette copie qui m'a été confiée, eſt conſervée dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-prés *(g)*. C'eſt de-là, comme je l'ai dit plus haut, que Dom Clément a tiré un morceau de cette chronique *(h)*, qu'il a inſéré dans le douzième volume du recueil des hiſtoriens de France. Il m'a depuis aſſuré qu'il ne connoiſſoit Iterius que par les extraits de Dom Eſtiennot. Si ce ſavant, qui n'eſt pas moins célèbre par l'exactitude que par l'étendue de ſes connoiſſances, avoit ſu que l'autographe de la chronique d'Iterius exiſtoit à la bibliothèque du Roi, il auroit été en état de donner plus correctement la portion qu'il en a publiée; & en parcourant la chronique entière, il auroit trouvé, ſur la perſonne d'Iterius, d'autres détails, que ceux qu'il a donnés dans ſes notes.

Il me reſte à citer quelques exemples des fautes de diverſe eſpèce qui ſe trouvent dans la copie de Dom Eſtiennot, dont on s'eſt ſervi dans la collection des hiſtoriens de France.

1.° Je remarquerai une tranſpoſition qui ne peut venir que d'une extrême négligence. L'article que la copie de Dom Eſtiennot place ſous l'an 1172, doit être porté un ſiècle entier plus tard, car on lit bien diſtinctement dans

*Fol. 69, verſo.* l'original, *anno domini MCCLXXII*. D'ailleurs, cet article eſt de la main d'Hélie du Breuil, ſecond continuateur de

*(f)* Quatre vol. in-fol. *tome IV, page 554.*

*(g)* Premier volume des fragmens manuſcrits de Dom Eſtiennot, coté 560.

*(h)* Ce morceau ne s'étend que depuis 1161 juſqu'en 1180.

la chronique d'Iterius, qui ne commença cette continuation qu'en 1265. Enfin, il s'y agit de Jacques, prieur de Chalais *(i)*, alors élu abbé de Saint-Martial. Or ce fut en 1272, comme il est marqué dans le deuxième volume de la Gaule chrétienne, ce qui auroit dû faire apercevoir de la méprise, dont cependant on n'a pas averti en imprimant cet article dans le douzième volume du recueil des historiens de France. B. ITERIUS. *Page 562.*

2.° Sous l'an 1188, la chronique autographe rapporte que Philippe roi de France, & Richard roi d'Angleterre, se croisèrent cette année, *crozaverunt se.* Dom Estiennot écrit *coronaverunt se,* comme s'il s'agissoit du couronnement de ces princes. La leçon du manuscrit autographe n'a pas besoin d'être justifiée. *Fol. 188, verso.*

3.° Sous l'an 1209, en parlant d'un massacre fait dans une ville, la copie de Dom Estiennot s'exprime ainsi: *triginta & octo homines in eâ trucidantur, propter hæreticos, & IPSI DEFICIUNT.* Ces derniers mots ne présentent qu'un sens louche & obscur; mais dans l'original, ils sont remplacés par ceux-ci: *& ipse dominus civitatis;* ce qui fait un très-bon sens; *il y eut trente-huit hommes tués, & le seigneur de la ville fut de ce nombre.* *Fol. 211, recto.*

4.° Sous l'an 1219, la chronique parle de voleurs, qui s'étant introduits dans l'église de l'abbaye de Saint-Martial, y enlevèrent diverses choses précieuses, & *dépouillèrent* les deux bâtons des chantres. On sent que cela signifie qu'ils arrachèrent les lames de métal qui couvroient ces bâtons. L'original dit: *baculos officiales duos excoriaverunt;* la copie de Dom Estiennot, porte: *baculos officiales duos excommunicaverunt,* ce qui ne peut offrir qu'un sens ridicule. *Fol. 221, verso.*

Ce qui résulte de cette notice.

En voilà, je pense, plus qu'il ne faut pour prouver la nécessité de recourir à l'original, si on veut faire quelque

---

*(i)* Il faut lire *de Chalesio,* & non pas *de Calesio,* comme a lû Dom Estiennot.

B. ITERIUS.

usage de cette chronique. J'en terminerai ici la notice, en résumant ce que je crois qu'on en peut conclure : il me semble qu'il en résulte que la chronique dont je viens de parler, a été jusqu'ici peu connue, & qu'elle mérite de l'être; que la très-petite portion qu'on en a publiée, a été tirée d'une copie tronquée & très-incorrecte; que le manuscrit du Roi dont je viens de m'occuper, étant l'original autographe de cette chronique, on y doit indispensablement recourir pour en donner une édition complète : j'ajouterai qu'en y joignant quelques notes, où on releveroit les fautes qu'elle fait apercevoir dans plusieurs autres écrivains, ce morceau seroit de quelque prix pour les amateurs de notre ancienne histoire.



# پند نامه *

*Pend-nameh,

## *LE LIVRE DES CONSEILS,*

*Par le Scheikh Férideddin Mohammed ben Ibrahim alattar alnischabouri.*

*Manuscrits Persans, n.os 261, in-4.°; 329 & 343, in-8.° sans dates.*

Par M. Silvestre de Sacy.

Le Pend-nameh, ou livre des conseils, poëme moral, composé en vers persans par le Scheikh Férideddin Attar, peut être regardé comme un abrégé de la morale & des règles de la vie spirituelle, suivant les principes des plus dévots sectateurs de la loi de Mahomet. Cet ouvrage, en même temps, mérite d'être mis au nombre des écrits classiques, dont la lecture peut être très-utile à ceux qui desirent acquérir la connoissance de la langue persane. Son style, sans être dépourvu d'agrémens & d'élégance, est dégagé des difficultés & de l'obscurité qui caractérisent la plupart des ouvrages de ce genre, tels, par exemple, que le Methnévi. Cette considération m'a déterminé à entreprendre la traduction de ce poëme, que je me propose de donner au public, accompagnée du texte persan, si les circonstances ne s'opposent point à l'exécution de ce projet.

Férideddin Mohammed ben Ibrahimal nischabouri, auteur du Pend-nameh, est plus connu sous le nom d'*Attar (a)*,

(a) *Voyez* le Tedhkirat-al-schoara de Douletschah algazi, manuscrits persans de la bibliothèque du Roi, n.os *246, 249 & 250.*

PEND-NAMEH. c'est-à-dire, le parfumeur, parce que dans sa jeunesse, il exerça cette profession dans la ville de Schadbakh, où son père avoit fait le même commerce avant lui. Lorsqu'il eut quitté le monde pour embrasser la vie contemplative, il passa plusieurs années dans les exercices de la dévotion & de la pénitence, sous la conduite des hommes les plus célèbres de son siècle, & recueillit l'histoire de la vie & des actions d'un grand nombre de dervischs illustres par leur sainteté & leurs vertus. Férideddin étoit parvenu au plus haut degré de perfection, & avoit pénétré plus avant qu'aucun de ceux qui l'avoient précédé, dans les secrets de la spiritualité, lorsqu'il périt par les armes des Mogols dans l'invasion de Genghizkhan. Il mourut en l'année 627 (1229—30 de J. C.), âgé de cent quatorze ans, étant né sous le règne du sultan Sandjar *Mélicschah*, en l'année 513 (1119—20). On éleva sur son tombeau une chapelle, qui devint l'objet d'un pélerinage très-fréquenté.

Attar a laissé un grand nombre d'ouvrages, tant en prose qu'en vers. Ses ouvrages de poësie les plus connus, sont au nombre de douze.

Voici les titres de ces douze poëmes:

| | |
|---|---|
| 1. Asrar-nameh. | 7. Mantak-attaïr. |
| 2. Ilahi-nameh. | 8. Bulbul-nameh. |
| 3. Massibat-nameh. | 9. Mokhtar-nameh. |
| 4. Djéwaher-alludhdhât. | 10. Haïdar-nameh. |
| 5. Wassiyat-nameh. | 11. Ghul-ou-Hormuz. |
| 6. Siah-nameh. | 12. Schutur-nameh. |

Le cinquième de ces ouvrages est le même que le Pend-nameh.

Parmi ces poëmes, le plus célèbre, sans contredit, est le Pend-nameh. Il contient plus de huit cents vers (beït); le poëte commence par célébrer la grandeur de Dieu, les merveilles qu'il a opérées en faveur de ses serviteurs, & la toute-puissance avec laquelle il dirige tous les événemens, & distribue aux créatures, suivant sa volonté, les

biens & les maux. Il chante enſuite les louanges de Mahomet & des imams les plus célèbres. Après ces préliminaires, il traite ſucceſſivement & ſans ordre des caractères de la vraie piété, de la ſolide dévotion, de la perfection religieuſe, du renoncement aux biens du monde, des vertus & des vices, de leurs effets & des ſignes auxquels on les reconnoît. Il ſemble par-tout adreſſer la parole à un diſciple chéri & avide d'inſtruction; il l'appelle ſon ami, ſon frère, & plus ſouvent ſon fils. Il n'eſt preſque aucun des préceptes qu'il lui donne, qui ne ſoit préſenté pluſieurs fois ſous des formes différentes. Cette répétition qui pourroit rendre la traduction monotone & languiſſante, eſt moins choquante dans l'original, à cauſe de la conciſion du ſtyle, de la coupe des vers, de la rime & des jeux de mots dont les Orientaux ſont très-curieux. La vertu n'eſt pas toujours l'objet des leçons de notre poëte philoſophe; quelquefois il donne à ſon élève des préceptes de politique, de propreté, de ſanté, de décence & d'urbanité. Pour renfermer en deux mots ce que l'on peut dire de ce petit poëme moral qui n'eſt pas ſuſceptible d'extrait, j'ajouterai que, ſi la ſuperſtition & la recherche d'une ſpiritualité affectée défigurent quelquefois les préceptes qu'il renferme, on y reconnoît le plus ſouvent un ami de la vertu & de l'humanité, & que les défauts du ſtyle n'empêchent pas qu'on ne puiſſe le lire avec agrément.

Des trois exemplaires manuſcrits de cet ouvrage, que poſsède la bibliothèque du Roi, le plus correct eſt celui qui eſt numéroté *329*, & dans lequel le texte perſan eſt traduit & commenté en langue turque. L'auteur de ce commentaire, Omar ben Hoſſeïn, rend compte dans une courte préface, des motifs qui l'ont déterminé à entreprendre cet ouvrage, & à le dédier à Zirek-aga, l'un des favoris du ſultan Morad (Amurath) *(b)*. Dans ce manuſcrit, chaque

*(b)* J'ignore duquel des princes Ottomans qui ont porté ce nom, il eſt ici queſtion.

PEND-NAMEH. vers persan est distingué par un trait rouge tiré au-dessus de la ligne, & est suivi d'une traduction littérale en langue turque : toutes les fois que le texte présente quelque difficulté, le commentateur y joint une explication plus détaillée. Il offre assez souvent les variantes, & explique la pensée de l'auteur par d'autres vers persans. Ce commentaire est très-utile pour l'intelligence de plusieurs termes qui sont employés dans un sens spirituel ou mystique, & qui pourroient arrêter le lecteur. On trouve aussi en marge de ce manuscrit, une version latine; elle a été faite sur le turc plutôt que sur le persan; on en a la preuve dans plusieurs contre-sens, auxquels l'ambiguité de quelques mots turcs a donné lieu, & que le traducteur auroit évités, s'il eût consulté l'original. Les fautes grossières & fréquentes que l'on rencontre dans cette traduction, ne permettent pas de penser qu'elle soit de M. Galland, à qui ce manuscrit a appartenu.

Les deux autres exemplaires numérotés *261 & 343*, sont d'une belle écriture, mais moins corrects, particulièrement ce dernier. L'ordre des chapitres est assez uniforme dans ces deux manuscrits, mais très-différent dans l'exemplaire coté *329*. Il y a dans celui-ci une transposition très-marquée, qui ne peut venir que d'un vice du manuscrit sur lequel il a été copié. Ce qui prouve cette transposition, c'est qu'on trouve un chapitre qui commence par ces mots: *il y a quatre autres choses*, &c. sans que dans le chapitre précédent il ait été question de quatre choses analogues à celles-là. Il n'y a donc point de doute que l'ordre des manuscrits *261 & 343*, ne soit préférable à celui du *n.° 329*. Au reste, rien n'est plus sujet à variation que l'ordre des chapitres de ce poëme. J'en possède un exemplaire qui diffère aussi en quelques endroits des manuscrits du Roi.

Outre le Pend-nameh, le manuscrit *261*, contient quelques modèles de lettres en langue turque, écrites sur les cinq premiers feuillets. Ce recueil est demeuré imparfait, & on

& on trouve plusieurs feuillets blancs entre ces premiers & le commencement du Pend-nameh. Le poëme contient vingt-trois feuillets; on trouve sur les marges & à la fin du poëme persan, quelques vers turcs qui paroissent avoir été écrits postérieurement au reste du manuscrit. Il n'est peut-être pas inutile d'observer que chaque feuille est formée de deux feuilles collées l'une sur l'autre, mais faciles à séparer. PEND NAMEH.

Dans le manuscrit *343*, le poëme d'Attar est précédé d'un feuillet qui contient une courte notice, en langue turque, de la vie de Sadi, poëte persan, auteur du Ghulistan. Le Pend-nameh occupe quarante-un feuillets, & est suivi d'un fragment d'un autre poëme du même auteur, intitulé: *Bulbul-nameh*, c'est-à-dire, le livre du rossignol. J'ignore combien ce poëme devoit avoir de vers, mais il me paroît certain qu'il est incomplet; le fragment que contient notre manuscrit, occupe quinze feuillets & demi. Ce poëme me paroît fort inférieur à la réputation de son auteur, & il est même difficile de lui assigner un but moral bien marqué.

Tous les oiseaux comparoissent devant Salomon, & lui portent leurs plaintes contre le rossignol, dont les chants continuels les importunent, & qui semble le plus souvent dans un délire & une ivresse dont rien ne peut le tirer. Salomon appelle l'épervier, & lui ordonne d'aller chercher le rossignol & de le lui amener; il lui recommande surtout de ne lui faire aucun mal. L'épervier, après une longue route, aperçoit le rossignol: cet oiseau amoureux chantoit à cet instant les appas de la rose, & les plaisirs qu'il goûtoit dans la jouissance des charmes de son amante. L'envoyé de Salomon, après avoir écouté avec ravissement ses tendres accens, lui apprend le sujet de son message. Le rossignol se défend d'obéir aux ordres du roi; mais l'épervier, ennuyé de sa résistance, le saisit dans ses serres, l'enlève & le transporte jusqu'au palais du roi. Salomon reproche au rossignol le délire dont les oiseaux l'avoient accusé, &

l'attribue à l'ivresse dont il lui expose les dangers & les suites funestes. Le rossignol plaide sa cause devant le roi, & soutient que les transports de l'amour sont la seule cause du délire dont on lui fait un crime. Salomon alors reproche aux autres oiseaux leur lâcheté, & le silence qu'ils gardent en présence du rossignol, tandis qu'en son absence ils s'étoient déchaînés contre lui avec l'aigreur de la haine & de la jalousie. Ensuite, tous les oiseaux étant assemblés, le rossignol, après avoir adressé la parole au roi, entreprend de confondre l'orgueil de ses accusateurs. Il s'adresse successivement au simorg, à l'épervier, au perroquet & au paon: il reproche au premier, le secret continuel dans lequel il se tient caché, & qui donne lieu de douter de son existence; à l'épervier, la captivité & l'aveuglement auxquels il est condamné par les rois qui le font servir à leurs plaisirs; au perroquet, la perte de sa liberté qu'il a sacrifiée au sot orgueil de proférer quelques paroles à l'imitation de l'homme; au paon enfin, la laideur de ses pattes, qu'il oppose à la fierté que lui inspire la richesse de son plumage.

C'est ici que se termine ce fragment qui contient plusieurs histoires fabuleuses ou apologues, employées par Salomon ou par le rossignol, en preuve de leurs assertions. La première est l'histoire des anges Harout & Marout, dont il est parlé dans l'Alcoran, & sur lesquels on peut consulter la quatrième partie du Prodrome de Maracci, *page 82*.

La seconde est celle d'un homme nommé *Mansour*, qui, dans l'ivresse que lui inspiroit l'excès de l'amour divin, se croyoit absorbé dans la substance de l'Etre suprême, & s'écrioit hors de lui, *je suis Dieu*, & qui fut mis à mort comme coupable de blasphème, malgré la droiture & la pureté de son intention.

La troisième est la fable d'un rat qui, ayant bu quelques gouttes de vin, se vantoit insolemment de sa force & du nombre de ses troupes, & se promettoit de faire

pendre le chat, destructeur de sa race. Mais cet ennemi qu'il méprisoit, survenant tout d'un coup, se saisit de lui; & malgré ses promesses & ses beaux discours, il ne peut obtenir que le chat lui accorde la liberté & la vie. PEND-NAMEH.

Le style de ce petit poëme est diffus & quelquefois obscur; mais je pense que cette obscurité vient le plus souvent des fautes du copiste, & qu'elle disparoîtroit si l'on pouvoit consulter d'autres exemplaires.

*FIN du premier volume.*

---

## *ERRATA.*

*Note oubliée à la page 133.*

Malgré tout ce que nous aurions pu dire, pour appuyer l'interprétation que nous avons suivie dans la traduction du texte du Lexique grec manuscrit trouvé à la bibliothèque du Roi, nous avouerons que les savans qui l'ont interprété avant nous, ont été fondés dans leur interprétation par la véritable signification des mots παλαιᾶς & καις γραφῆς, qui n'ont jamais signifié que *veteris & novi Testamenti*. Ils ont regardé sans doute le mot φημὶ, comme surabondant; ce dont on ne trouveroit aucun exemple dans un titre; ils ont cru encore que le mot γραφη, pouvoit, au temps du manuscrit, signifier la sainte Écriture, quoique le mot γραφὴ n'ait point cette signification dans ce Lexique, le mot διαθήκη étant celui dont on se servoit alors. Enfin les savans qui ont interprété ce titre, ont eu d'assez bonnes raisons pour que nous y eussions déféré sans proposer une nouvelle interprétation, si nous n'avions eu en vue de faire correspondre plus exactement le titre de ce Lexique avec la nature & la multiplicité des mots qu'il nous présente.

Page 326, ligne 14, *Jacques Pitou*, lisez *Jacques Dupuy*.

152.

